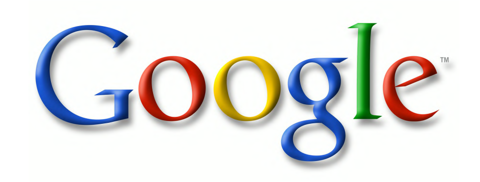




Bulletin

Société archéologique et historique de l'Orléanais


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

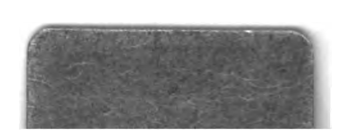
TOME NEUVIÈME.

Nos 132 A 143. — 1887-1890.

ORLÉANS
H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, RUE JEANNE-D'ARC, 17
1890


Stanford University Libraries
3 6105 027 835 201


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES





BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

TOME NEUVIÈME.

N°s 132 A 143. — 1887-1890.

ORLÉANS
H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, RUE JEANNE-D'ARC, 17
1890



BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS

TOME NEUVIÈME.

Nos 132 A 143. — 1887-1890.

ORLÉANS
H. HERLUISON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
17, RUE JEANNE-D'ARC, 17
1890

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 132.

PREMIER TRIMESTRE DE 1887.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

—

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM. le Général commandant le 5e corps d'armée à Orléans.
le premier Président de la Cour d'Orléans.
le Préfet du Loiret.
le Préfet de Loir-et-Cher.
le Préfet d'Eure-et-Loir.
l'Évêque d'Orléans.
l'Évêque de Blois.
l'Évêque de Chartres.
le Maire d'Orléans.

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

1859 MM. Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris.

1865 Chabouillet, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12, Paris.

Grandperret, ancien garde des sceaux, sénateur, rue de Marignan, 24, Paris.

1869 Witte (de), membre de l'Institut, rue Fortin, 5, Paris.

1874 Rozière (de), membre de l'Institut, sénateur, rue Lincoln, 8, Paris.

Barthélemy (Anatole de), membre du Comité des travaux historiques et de la Société des Antiquaires de France, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris.

1875 Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais Mazarin, Paris.

1883 Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye.

Picot (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, Paris.

Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, Gontaud (Lot-et-Garonne).

1885 Luce (Siméon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, boulevard Saint-Michel, 95, Paris.

Lasterie (Robert de), professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques, rue des Saints-Pères, 13, Paris.

1886 Bardoux, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur, avenue d'Iéna, 74, Paris.

Flouest, ancien procureur général, membre de la Société des Antiquaires de France, rue de Rivoli, 158, Paris.

1877 Valentin Smith, conseiller honoraire à la Cour de Paris, membre non résidant du Comité des travaux historiques, Trévoux.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

1849 MM. * DESNOYERS, vicaire général, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, Directeur du Musée historique d'Orléans.

1852 CHOUPPE, professeur de dessin membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

TRANCHAU, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris.

1855 BOUCHER DE MOLANDON, membre non résidant du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans.

1857 BAGUENAULT DE VIÉVILLE, ancien président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

1857 COLLIN, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix.

1859 LOISELEUR, bibliothécaire de la ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

1860 BASSEVILLE, avocat, conseiller général de Loir-et-Cher, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

GASTINES (Léonce de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

VIGNAT (Gaston), propriétaire, lauréat de l'Institut.

1865 JARRY (Louis), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix.

1868 BEAUCORPS (Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1869 BAGUENAULT DE PUCHESSE (Gustave), docteur ès lettres, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

(1) Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérisque. — Les autres membres sont inscrits à la date de leur admission.

1869 MM. **Rocheterie** (Maxime de la), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, président de la Société d'horticulture.

1871 Dr **Patay**, médecin chef de service à l'Hôtel-Dieu, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

1873 **Cochard** (abbé), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix.

1875 **Vauzelles** (Ludovic de), conseiller honoraire à la Cour d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix.

1876 **Baillet**, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

* **Bimbenet** (Eugène), président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Bailly, professeur au Lycée, membre du Conseil académique de Paris, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

1877 **Danton**, chef de division à la Préfecture du Loiret.

1878 **Davoust** (Émile), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché au Musée historique.

1879 **Raguenet de Saint-Albin** (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix.

1880 **Dumuys** (Léon), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché au Musée historique.

1881 **Thillier**, notaire, ancien élève de l'École des chartes.

Delorme, président du Comité départemental de secours aux blessés du Loiret.

1882 **Herluison**, libraire-éditeur.

Pommier, juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans.

1883 **Fournier** jeune, architecte.

1886 **Guerrier**, docteur ès-lettres, professeur au Lycée, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

1849 MM. DUPRÉ, ancien bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Donnissan, 41, à Bordeaux.

1851 MAÎTRE (abbé), à Pithiviers (Loiret).

MARCHAND, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

1851 DELAUNE, avocat à Romorantin.

1854 LAURAND (Jules), levée du Foix, Blois (Loir-et-Cher).

1857 SAINT-LAUMER (de), ancien maire de Chartres, vice-président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

1858 Dr DEMERSAY (Alfred), à Châtillon-sur-Loing (Loiret).

1859 DE LA TOUR, percepteur à Saint-Maurice-sur-Fessard, Montargis (Loiret).

1862 PILLARD, docteur-médecin à Ladon.

1867 COURCY (marquis de), conseiller général du Loiret, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret).

1870 MAULDE (de), archiviste paléographe, lauréat de l'Institut, ancien sous-Préfet, château de Flottin, près Boiscommun (Loiret).

1872 RANCOURT DE MIMERAND (Achille de), propriétaire à Cernoy (Loiret).

1873 VERNON (comte de), château de la Briais, à Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Inférieure).

ABOVILLE (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret).

FILLEUL (Edmond), propriétaire, à Montbouy (Loiret), ou rue d'Amsterdam, 31, Paris.

1874 FOUCHER, curé-doyen de Meung (Loiret).

1876 HARCOURT (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Grenelle-Saint-Germain, 142, à Paris.

CHASSEVAL (Henri de), au château du Muguet, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).

1883 BUCHET, ancien avoué, rue de Vaugirard, 114, à Paris.

BESNARD, ancien magistrat, maire de Montrieux, château de Courbanton (Loir-et-Cher).

1884 DEBROU (Paul), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, château du Mazuray, commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret).

1885 VIGNAT (Eugène), ancien député, ancien maire d'Orléans, château de la Salle, Boigny (Loiret).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

1850 MM. Duval (l'abbé), à Amiens.
Courmont, ancien directeur des beaux-arts, à Cannes (Var).
1852 Raoul-Duval, premier président honoraire de la Cour d'appel de Bordeaux, avenue de l'Alma, 12, à Paris.
1852 Garnier (Jules), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
1856 Barthélemy (Édouard de), membre non résidant du Comité des travaux historiques, rue Las-Cases, 22, à Paris.
1863 Mallet (Fernand), à Amiens.
1864 Rey, membre de la Société des Antiquaires de France, rue de la Néva, 10, à Paris.
1868 Geslin, ancien attaché au Musée des antiques du Louvre, rue de la Condamine, 21, à Paris.
1869 Ruelle, bibliothécaire à Sainte-Geneviève, Paris.
1870 Pérot, membre de la Société d'émulation de l'Allier (Moulins).
1873 Chollet (Alfred), rue Millevoie, à Abbeville (Somme).
Duchateau, curé-doyen de Chécy (Loiret).
Gourdon, vétérinaire, à Malesherbes (Loiret).
1874 Loreau, conseiller général du Loiret, à Briare (Loiret).
1875 Martellière, ancien magistrat, à Pithiviers.
1876 le Curé de Saint-Benoit-sur-Loire.
Rathoin, curé de Montigny (Loiret).
Berton, curé de Saint-Martin-d'Abbat (Loiret).
Morillon, cité Condorcet, 4, à Paris.
Felice (Paul de), pasteur à Chartres (Eure-et-Loir).
Audouard, curé de Trinay (Loiret).
Lafenestre (Georges), conservateur-adjoint et professeur au Louvre, rue Jacob, 23, à Paris.
1878 Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret).
Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne).
1879 Le Roy, avoué à Montargis (Loiret).
La Vallière (de), directeur d'assurances à Blois.
Courtin (Henri), à Brainville, par Bourmont (Haute-Marne).
Hauvette-Besnault, conservateur-adjoint à la bibliothèque de l'Université, rue Monsieur-le-Prince, 51, à Paris.

1879 MM. DORANGE, curé de Crottes (Loiret).
BONNARDOT, archiviste-paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, Paris.
1880 GILLET, curé de Sougy (Loiret).
1881 CARTAUD, curé-doyen de Puiseaux.
1882 CROCHET, curé-doyen de Ferrières.
SAINSOT, curé-doyen de Terminiers (Eure-et-Loir).
LA CROIX (le R. P. de), membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Poitiers (Vienne).
D'ARC (Pierre), avocat à la Cour d'Appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).
DE BRAUX, à Boucq, par Foug (Meurthe).
BENARD (Agricol), dessinateur, 17, rue de la Collégiale, Paris.
1883 GRELLET-BALGUERIE, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, rue Saint-Sulpice, 38, Paris.
1884 ARGANT, curé de Chevilly (Loiret).
STEIN, archiviste aux Archives nationales, rue Saint-Placide, 54, Paris.
1885 SIMON (Gabriel), président du Tribunal civil de Gien.
CHAMPION, instituteur à Coulmiers.
FOUCHER-VEILLARD, pharmacien, à Beaugency.
GUIGNARD, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, à Chouzy, près Blois.
1886 PORCHER (l'abbé), docteur en théologie, chanoine honoraire, à Blois.
CASATI, conseiller à la Cour de Paris, 25, rue Las Cases, Paris.
1886 AUVRAY (Lucien), archiviste-paléographe, membre de l'École française de Rome.
SOREL, président du Tribunal civil de Compiègne, membre de la Société historique de Compiègne.
GAILLARD (Camille), directeur de *Montargis-Revue*, à Montargis.
PRÉVOST (Alfred), curé de Germigny-des-Prés (Loiret).
PIGELET, imprimeur à Gien.
ROGER (Georges), vicaire à Montargis.
1887 QUÉVILLON, chef de bataillon au 119e de ligne, commandant la place d'Eu (Seine-Inférieure), membre de la Société française d'archéologie.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1849 MM. Morel-Fatio, conservateur du Musée de Lausanne (Suisse).

Marmol (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur.

1852 Chalon (Renier), président de la Société belge de numismatique, rue du Trône, 113, à Bruxelles.

l'Évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice-en-Valais (Suisse).

Roach-Smith (Charles), à Londres.

1876 Rivier (Alphonse), professeur de droit, à Bruxelles.

1883 Dr Hagen (Hermann), professeur à l'Université de Berne (Suisse).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

Abbeville. — Société d'émulation.
Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.
Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
Arras. — Commission des Antiquités du Pas-de-Calais.
Autun. — Société éduenne.
Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
Blois. — Société des Sciences et Lettres.
Bone. — Académie d'Hippone.
Bordeaux. — Société archéologique.
Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.

Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
Castres. — Commission des antiquités.
Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie.
Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
Châteaudun. — Société archéologique dunoise.
Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
Cherbourg. — Société académique.
Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Constantine (Algérie). — Société archéologique.
Dax. — Société de Borda.
Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Dijon. — Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses.
Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
Grenoble. — Académie Delphinale.
Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Langres. — Société historique et archéologique.
Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
Le Mans. — Société philotechnique du Maine.
Lille. — Commission historique du Nord.
Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.

Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Marseille. — Société de Statistique.
Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Émulation.
Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
Moulins. — Société d'Émulation du département de l'Allier.
Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
Nantes. — Société archéologique.
Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
Nîmes. — Académie de Nîmes.
Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; — *Bulletin des travaux historiques et scientifiques*; - *Répertoire des travaux historiques.*
Paris. — Institut de France; — *Journal des Savan s.*
Paris. — Société des Antiquaires de France.
Paris. — Société de l'Histoire de France.
Paris. — Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Paris. — École des Chartes.
Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.
Paris. — Société des études historiques.
Paris. — *Revue d'Alsace*. (Librairie Fischbacher, rue de Seine, 33.)
Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)
Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
Rambouillet. — Société archéologique.
Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Romans. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.

Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure.
Senlis. — Comité archéologique.
Sens. — Société archéologique.
Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
Toulon. — Académie du Var.
Toulouse. — Société archéologique du midi de la France.
Tours. — Société archéologique de Touraine.
Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.
Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
Verdun. — Société philomathique.
Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
Bruxelles. — Commission royale des monuments.
Bruxelles. — Société de Numismatique belge.
Christiania. — Université royale de Norvège.
Genève. — Société de Géographie.
Genève. — Institut national genevois.
Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
Gorlitz (Prusse). — Société scientifique de la Haute-Lusace.
Liège. — Institut archéologique liégeois.
Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
Luxembourg. — Société archéologique et historique.
Metz. — Académie.
Namur. — Société archéologique.
Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
Stockholm. — Académie royale.
Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
Vienne (Autriche). — Institut géographique.
Washington. — Smithsonian institution.
Zagreb. — Société archéologique croate de Zagreb (Agram).

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS.

La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
— de la Cour d'appel d'Orléans.
— du grand Séminaire d'Orléans.
— du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
— du petit Séminaire de Sainte-Croix.
— administrative de la Préfecture du Loiret.
— des employés du Loiret.
— du Lycée d'Orléans.
— de l'École normale primaire des instituteurs du Loiret.
— de la réunion des officiers d'Orléans.
— publique de la ville de Montargis.
— publique de la ville de Pithiviers.
— publique de la ville de Blois.
— publique de la ville de Chartres.
— Mazarine (Paris).
— de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
M. l'Administrateur des Musées nationaux.

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1887

Président. — M. Tranchau.
Vice-Président. — M. Max. de la Rocheterie.
Secrétaire. — M. Dumuys.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. l'abbé Cochard.
Trésorier. — M. Pommier.
Commission des publications. — MM. Baguenault de Puchesse, Vignat, Guerrier.
Commission de la Bibliothèque. — MM. Jarry, Herluison, Delorme.

Séance du vendredi 14 janvier 1887.

Présidence de M. Tranchau, *président.*

M. le Président annonce que notre vénéré collègue, M. l'abbé Desnoyers, vient d'être nommé membre correspondant honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques.

« Cette distinction, ajoute-t-il, est la légitime récompense d'une vie tout entière consacrée au travail et au dévoûment pour la science archéologique, et je suis sûr d'être l'interprète de tous les Orléanais en lui souhaitant une récompense plus élevée encore et plus digne des services éminents rendus à la cité par le généreux et savant directeur de notre Musée historique. »

Il signale ensuite au nombre des ouvrages reçus :

1° Trois volumes, édités par M. Xavier Charmes, sous le titre de *Comité des travaux historiques et scientifiques*, histoire et documents;

2° *Archives du département du Cher*, 2 vol.

Est annoncé l'*Inventaire sommaire des archives du département de l'Yonne*, dont M. l'abbé Cochard a fait la demande, en s'adressant à l'obligeance de M. Quesvers, conservateur de la Bibliothèque historique de l'Yonne, de M. l'abbé Duru et de M. Quantin, le savant archiviste de ce département.

— M. de Félice, membre associé correspondant, fait hommage à la Société de deux ouvrages dont il est l'auteur, intitulés :

1° *Mer et son église réformée ;*

2° *La Réforme dans le Blésois.*

— M. Boucher de Molandon dépose sur le bureau un exemplaire du tirage à part de sa *Notice biographique sur M. Du Faur de Pibrac.*

— M. Vignat fait hommage d'un important travail qu'il vient d'achever : *Le Cartulaire de Saint-Avit*, très beau volume in-4° de 237 pages avec une savante introduction et un plan de la Collégiale de Saint-Avit. Cet ouvrage continue la série des publications similaires commencée par notre érudit collègue.

M. le Président rend hommage à la persévérante ardeur de l'auteur et le remercie tout particulièrement au nom des travailleurs auxquels il vient de procurer de nouveaux et précieux matériaux pour notre histoire religieuse.

Des remercîments sont également adressés à tous les donateurs mentionnés plus haut.

— Le Président relève, dans le *Bulletin de la Société nivernaise*, de curieux détails sur les carrières d'Apremont, qui paraissent avoir fourni la pierre de taille employée dans un grand nombre de nos édifices publics et privés d'Orléans (tombeau de Philippe Ier à Saint-Benoît, église de Sainte-Croix, etc.).

Un document relatif à ces carrières laisse supposer qu'un port spécial de débarquement aurait jadis existé sur la rive droite de la Loire, à Orléans, et en amont du fort Alleaume.

— La Société exprime sa gratitude à M. Fournier pour avoir fait la copie sur toile de la carte du département du Loiret (éditée en 1875 par Delagrave), en vue de la confection de la carte archéologique actuellement en préparation.

— M. Quévillon, commandant de place à Eu, dont la candidature avait été posée dans une précédente séance, est élu membre associé correspondant.

— M. le Président annonce à la Compagnie la mort de M. Amédée Hachette, Président de la Société archéologique et historique de Château-Thierry.

— MM. Flouest et Bardoux, nouvellement proclamés membres honoraires, adressent leurs remercîments à la Société.

— MM. Sorel, Auvray, Prévost et Bourgeois, envoient à la Société le témoignage de leur reconnaissance pour leur nomination au titre d'associés correspondants.

— M. de Maulde, répondant à une lettre de M. le Président relative aux fouilles de Fréville (Loiret), fait savoir qu'il est prêt à concourir aux travaux à entreprendre dans la contrée en temps opportun.

— M. l'abbé Maître envoie la suite de son travail intitulé : *Digression sur la Seigneurie et les Seigneurs de Saint-Péravy.*

— M. Grellet-Balguerie annonce un nouveau travail sur la question du poëme de Gaultier d'Aquitaine, travail destiné, dit-il, à être lu à la Sorbonne.

— Sur la demande de M. l'abbé Cochard, et en réponse au désir exprimé par M. l'archiviste du département de Seine-et-Marne, la Société décide l'échange en nombre égal des volumes qu'elle a publiés contre l'*Inventaire des Archives* dudit département.

— M. le Président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans fait connaître à la Compagnie les conditions auxquelles cette Société se déclare prête à prendre part à la réunion générale annuelle projetée.

La condition qui lui paraît indispensable serait que les travaux à lire en séance émanassent exclusivement de celle des trois Sociétés qui recevrait les deux autres.

MM. Tranchau, Bailly et Baguenault de Puchesse prennent successivement la parole. Après discussion, cette condition est adoptée par la Compagnie, qui arrête en outre la rédaction d'un règlement spécial.

— MM. Cochard, Jarry, Pommier, présentent, au titre de membre correspondant, M. Pigelet, éditeur des *Promenades pittoresques dans le département du Loiret*, par M. Huet, ancien magistrat, avocat à Orléans.

— Le volume des travaux couronnés au dernier concours (XXI[e] de notre collection) est déposé sur le bureau.

M. Boucher de Molandon renouvelle l'offre qu'il a faite de prendre à sa charge 300 fr. sur les frais d'impression de ce volume.

— M. le Président annonce que le *Cartulaire de Voisins* sera vraisemblablement publié avant deux mois.

— M. Basseville, rapporteur de la Commission des publications, demande l'insertion aux *Mémoires* du travail de M. Guignard sur *Blois gallo-romain*.

— M. Basseville soumet à la Société la photographie d'une épée dite « main gauche ou de parement », trouvée au cours de travaux entrepris sur la grande route et dans le bourg de Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher), par les employés des ponts et chaussées.

Séance du vendredi 28 janvier 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président informe la Société que son bureau s'est présenté chez M. Boegner, nouvellement nommé préfet du Loiret, pour lui présenter ses hommages, conformément à l'usage reçu en pareille circonstance.

Il fait observer que M. Boegner appartenait comme membre titulaire résidant à la Société d'émulation des Vosges, et qu'il prenait une part active à ses travaux; aussi l'accueil fait au bureau a-t-il été aussi cordial qu'il pouvait le désirer.

— Le portrait de M. de Pibrac, gravé par M. Ruet, est déposé sur le bureau et distribué aux membres présents.

— M. le Président signale, dans le *Polybiblion*, l'*Essai d'une bibliographie raisonnée de Jeanne d'Arc, les Éloges et Panégyriques de la Pucelle d'Orléans*, par l'abbé Lemerle (Herluison, in-8°, 62 p.); la *Bibliographie de Jeanne d'Arc*, par notre collègue, M. Pierre d'Arc, qui paraît en livraisons dans le *Bulletin du bibliophile;* par M. Semmig, ancien professeur d'allemand au lycée d'Orléans : *La Pucelle d'Orléans et ses contemporains*. Leipsig, in-8°.

— M. Quévillon, récemment élu membre correspondant, adresse ses remercîments à la Société et lui fait hommage d'un travail dont il est l'auteur, publié en 1883 dans le *Bulletin* de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, et relatif aux fouilles de Sanxay.

— La Société procède ensuite à l'examen de diverses questions d'ordre purement intérieur.

En ce qui concerne les publications, M. le Président propose la suppression de l'atlas, au double point de vue pratique et économique.

Cette proposition est adoptée. Désormais les planches seront insérées dans le volume même, à côté du texte explicatif, conformément à l'usage admis par les Sociétés savantes les plus autorisées.

M. Boucher de Molandon demande que les auteurs veuillent bien se charger de tout ou partie des frais de gravure occasionnés par les planches qui accompagnent leurs Mémoires.

La Société décide que les auteurs pourront être simplement invités à prendre part à cette dépense.

— M. le Président, rappelant que l'article 4 des statuts, § 2, permet d'élever de 30 à 35 le nombre des titulaires résidants, propose de les porter à 32 ou 33.

Cette augmentation présenterait les avantages suivants :

Le nombre des présences pourrait être plus élevé à chaque séance ;

Les candidats désireux d'entrer dans la Compagnie attendraient moins longtemps leur nomination ;

Enfin le chiffre des recettes annuelles serait un peu grossi, grâce à l'apport des nouveaux élus.

La solution de cette question est remise à une date ultérieure.



— Le Secrétaire donne lecture du projet de *Bulletin* pour le quatrième trimestre de 1886.

Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 11 février 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. Guignard, associé correspondant, assiste à la réunion.

— M. Herluison fait connaître qu'il a entre les mains le manuscrit d'un *Panégyrique de Jeanne d'Arc,* prononcé dans la cathédrale d'Orléans en 1672, et que cet opuscule va être prochainement imprimé par ses soins.

— M. le Président demande à la Société l'autorisation d'acheter pour la bibliothèque la publication de M. Maurice Proust, intitulée : *Les coutumes de Lorris et leur propagation.*

— Les épreuves du *Questionnaire archéologique* nouvellement imprimé sont remises aux membres présents.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Directeur des beaux-arts annonçant que la réunion annuelle des délégués des Sociétés des beaux-arts aura lieu en 1887 à l'époque de Pâques (1), et précise le caractère des lectures à faire à la Sorbonne. « C'est, dit-il, à compléter l'histoire de notre art national que les Sociétés de province doivent concourir en mettant au jour des pièces d'archives, comptes, marchés, autographes, etc., que les érudits des départements peuvent découvrir. De même que les collaborateurs de l'*Inventaire des*

(1) L'époque du congrès a été ultérieurement reportée au mardi après la Pentecôte.

richesses d'art de la France recherchent et décrivent l'œuvre d'art, les correspondants du Comité ont à s'occuper de l'artiste ou des institutions qui ont influé sur le progrès de l'art dans telle ou telle région de la France. »

— M. le Préfet adresse à la Société ses remercîments pour l'envoi qui lui a été fait par M. le Président de la brochure sur l'*Université et la typographie orléanaise*.

— M. Tranchau, en annonçant la mort de M. Germain Demay, rappelle les services rendus par ce savant à la sigillographie.

Il signale dans les *Annales bourbonnaises* un travail de M. de Soultrait sur l'*Épigraphie de l'Allier*, et dans le dernier volume de *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest qui vient de paraître, quelques détails sur le Musée mérovingien récemment établi à Poitiers par le Père de la Croix, à la suite de la découverte de nombreuses sépultures mérovingiennes avec inscriptions.

— Notre compatriote, M. Auvray, élève de l'École française de Rome, récemment élu membre correspondant de la Société, propose de lui faire parvenir des notes sur les sujets suivants :

1° *Un voyage en Italie, fait de 1574 à 1578, par un Orléanais.* Des extraits de ce récit viennent d'être insérés dans une revue d'art allemande.

2° *Quelques pages consacrées à notre ancienne Université*, par le Père Deniffle, dans le premier volume de son grand travail sur les *Universités au moyen âge.*

3° Une note du même auteur relative à *Fleury-sur-Loire*, insérée dans son Mémoire sur les *Rapports de l'Université de Paris avec l'abbaye bénédictine.*

— MM. Cochard, Tranchau, Herluison, Dumuys, présentent, au titre d'associé correspondant, M. l'abbé Georges Roger, vicaire de Montargis.

— Lecture est donnée du projet de règlement pour les réunions des trois Sociétés savantes d'Orléans.

Ce projet est adopté. Il est ensuite décidé qu'il sera soumis à l'acceptation des autres Compagnies.

— La Commission des publications propose l'impression du projet de *Bulletin* du quatrième trimestre de 1886.

— La parole est donnée à M. Guignard pour lire son mémoire sur l'*Origine et les caractères des Cimetières à incinération et inhumation*.

Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 25 février 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président annonce à la Société le décès de deux associés correspondants, MM. Clouet et Ballot.

Il ajoute qu'il a cru devoir exprimer aux familles des défunts les sentiments sympathiques de la Compagnie.

Ses lettres ont provoqué des réponses de MM. Clouet fils et Ballot, président du tribunal civil de Montargis, dont il est donné lecture.

La Société décide l'insertion au procès-verbal des *Bulletins* des paroles prononcées par M. Tranchau.

M. le docteur Ballot, né à Orléans, en 1797, vient de mourir, à Montargis, à quatre-vingt-dix ans ; il était membre titulaire non résidant depuis 1854, presque à la fondation de la Société. Sans avoir pris une part très considérable à nos travaux, il les suivait de près et avec un vif intérêt. Il a fait à la Société plusieurs dons, entre autres sept pièces d'argent des règnes de Louis XIII et Louis XIV, qu'il a décrites dans une note insérée

au t. VII de nos *Bulletins* (p. 15). Maire de Montargis, il fit beaucoup pour l'embellissement de la ville, et, de concert avec M. de Girardot, alors sous-préfet, il fonda son Musée, dont les collections variées, très bien installées dans le bel édifice construit grâce à la munificence de M. Durzy, sont un juste sujet d'orgueil pour la ville de Montargis. L'éloge de cet homme vénéré a été prononcé sur sa tombe par M. le docteur Huette ; nous ne saurions mieux faire que de nous associer à son hommage, et je n'ai fait que devancer votre pensée en adressant à M. le président Ballot, son fils, l'expression de vos regrets.

— Vous apprendrez, avec regret, la mort de M. Clouet, ancien architecte du département et de la ville d'Orléans. Il a été un des membres fondateurs de la Société, et, depuis 1873, année où il a quitté Orléans, il nous appartenait encore en qualité de titulaire non résidant.

Son concours a été précieux pour beaucoup de nos travaux dans la première période de notre existence. On trouve le nom et l'active collaboration de M. Clouet dans une foule de commissions : ainsi pour le déblaiement de la crypte de Saint-Benoît, pour la découverte et la restauration de la crypte de Saint-Avit, pour la restauration de Saint-Euverte, pour les peintures murales des chapelles absidales de Sainte-Croix. C'est lui qui a découvert au chevet de Saint-Avit et décrit les vestiges de la voie romaine d'Orléans à Paris, par le Hurepoix et la vallée de l'Essonne. Il a enfin enrichi notre Musée de plusieurs dons qui y figurent avec honneur.

M. Clouet joignait à sa valeur comme archéologue, et à son habileté comme architecte et dessinateur, un caractère loyal et bienveillant, et une courtoisie qui rendait son commerce agréable et sûr. Son souvenir restera honoré parmi nous.

— M. le Président annonce aussi la mort de M. Germain, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, dont les travaux très considé-

rables ont jeté une vive lumière sur une foule de questions relatives à l'histoire littéraire et politique du Midi.

— M. l'abbé Sainsot, curé-doyen de Terminiers, membre associé correspondant, fait hommage de son ouvrage intitulé : *La cathédrale de Chartres pendant la terreur.*

— M. Émile Davoust, membre titulaire résidant, dépose sur le bureau une brochure dont il est l'auteur, intitulée : *Jean Moyreau et son œuvre.* Cette monographie orléanaise est précédée d'un avant-propos de notre associé correspondant, M. Paul Debrou.

— M. de Molandon fait hommage à la Société, au nom de MM. Léopold Delisle et Jules Desnoyers, d'une note sur *Le monogramme d'un prêtre, artiste du IXe siècle,* avec *fac-simile* de cette pièce.

Des remercîments sont adressés à ces divers donateurs.

— M. Pigelet, imprimeur-éditeur à Gien, et M. l'abbé Georges Roger, sont proclamés associés correspondants.

— M. le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique faisant appel aux savants de province pour contribuer à la description de l'état administratif et économique de la France en 1789.

La question s'élève de savoir si la Société, en tant que corps, peut entreprendre un travail qui porterait ses études au delà de la limite fixée par ses statuts. Il est répondu à cette observation que le programme indiqué par la circulaire n'implique pas nécessairement une excursion au delà du 5 mars 1789, puisqu'il s'agit de préciser l'état de la France au moment où s'ouvrent les États-Généraux.

Il reste entendu que la Société ne peut, en aucune façon, entraver la liberté des travailleurs qui auraient l'intention de traiter un des sujets proposés, mais que le travail serait présenté en leur nom personnel et sous leur responsabilité (1).

(1) Voir page 40.

— Notre collègue, M. Basseville, conseiller général du département de Loir-et-Cher, rappelant des démarches faites antérieurement par M. l'archiviste de la Société en vue de se procurer le catalogue des archives de Blois, propose de s'employer à obtenir une réponse favorable vainement désirée jusqu'ici.

Cette proposition est acceptée avec empressement.

— M. Dumuys communique à la Société les copies authentiques de quatre pièces du XVe siècle, appartenant aux archives de la ville de Poitiers, et relatives au siége d'Orléans (1428-1429).

La Société autorise le bureau à déterminer la somme destinée à rénumérer le copiste poitevin chargé de copier ces documents, et décide qu'ils seront imprimés dans le prochain *Bulletin* (1).

— M. Maxime de Beaucorps donne lecture d'un travail rédigé par MM. Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps.

Il s'agit d'un mémoire sur l'exploration, faite en 1885, du Tumulus de Reuilly, sis sur la commune de Chécy (Loiret). L'année dernière, devant les délégués des Sociétés savantes, réunis à la Sorbonne, M. de Molandon avait rendu compte de cette exploration et décrit les objets découverts, spécialement le précieux vase en feuilles de bronze nommé *ciste* datant d'une haute antiquité. Un travail plus approfondi, fait depuis lors par M. Ad. de Beaucorps, est l'objet du mémoire lu à la Société.

— Enfin M. Tranchau demande qu'un travail qu'il a présenté en 1886 au Congrès des Sociétés savantes, soit renvoyé à la Commission des publications. La Société insiste pour que l'impression de ce mémoire *sur les représentations théâtrales au collège d'Orléans*, lu à la Sorbonne, soit faite sans autre formalité. Sur le désir formel de l'auteur, ce mémoire sera examiné par la Commission des publications.

(1) Voir page 32.

Séance du vendredi 11 mars 1887.

Présidence de M. Tranchau, *président.*

M. le Président ouvre la séance en annonçant, en termes émus, la mort de M. Sanglier.

Messieurs,

Il y a une heure seulement qu'une douloureuse nouvelle s'est répandue tout à coup dans la ville. Le maire actif et dévoué qui l'administrait depuis huit années vient d'être terrassé, presque debout, par la maladie dont il souffrait cruellement, sans qu'il lui ait rien livré de son énergie et de son courage au travail. On peut dire qu'il est mort sur la brèche.

M. Sanglier laissera dans Orléans, à ses adversaires comme à ses amis, une mémoire honorée. Je n'ai pas à apprécier ici l'administrateur et l'homme politique. Je me bornerai à dire que, sans distinction de partis, on estimait hautement son esprit élevé, son caractère loyal, son cœur généreux. L'hommage de la Société archéologique, dont il était membre d'honneur par son titre, s'adresse au maire intelligent dont elle a maintes fois éprouvé la bienveillance et l'appui. Il suffit, en ce moment, de vous rappeler le concours qu'il lui a prêté dans les négociations relatives à l'acquisition et à la restauration de la Salle des Thèses, où il nous installait, il y a cinq ans, avec les plus gracieuses paroles, l'empressement sympathique qu'il mettait à assister à toutes nos solennités, l'accueil aimable qu'il faisait à nos demandes et à nos vœux. C'est à lui que nous devons la réédification, dans le square de l'Hôtel-de-Ville, de la façade de Saint-Jacques, condamnée à disparaître par les travaux des nouveaux quartiers; la construction de la grande salle qui va agrandir si heureusement notre Musée de peinture; enfin,

l'acquisition de la maison dite d'Agnès Sorel, destinée à devenir l'École municipale de dessin.

Quant aux maisons les plus curieuses des vieux quartiers, nous avons eu, de M. Sanglier, la promesse formelle que, si elles doivent tomber sous le marteau, les pierres en seront conservées avec respect pour être relevées sur un autre emplacement avec leurs merveilleuses sculptures.

Ce sont là, Messieurs, des services que ne peuvent oublier ni la Société archéologique, ni les directeurs de nos deux Musées, ni tous ceux qui aiment les arts et notre vieille cité.

Voilà pourquoi je vous propose de consigner au procès-verbal l'expression des profonds et sincères regrets que nous inspire la mort de cet homme excellent, dont le courageux dévouement à sa ville natale a usé si rapidement les forces et brisé si brusquement l'utile et honorable existence.

— Il est décidé que les paroles prononcées par M. Tranchau seront insérées au procès-verbal, et la Société prie son président d'adresser en son nom une lettre de condoléances à la famille du défunt.

M. Desnoyers demande que l'expression de ses regrets personnels soit mentionnée au procès-verbal comme un hommage rendu à la mémoire d'un administrateur qui se montra toujours soucieux des intérêts du Musée historique.

« Grâce au concours toujours bienveillant de M. Sanglier, dit M. le Directeur, la ville d'Orléans possède aujourd'hui un des Musées les plus riches de la province, et je suis personnellement si fier de l'œuvre qu'il m'a permis de mener à bien, que je m'engage solennellement à m'y consacrer jusqu'à la fin de mes jours. »

M. le Président déclare que la Société donnera satisfaction au légitime désir de M. Desnoyers, et qu'elle entend avec joie la bonne promesse de M. le Directeur du Musée historique.

— M. Basseville dit qu'il a fait auprès de M. le Préfet du Loir-et-Cher les démarches nécessaires en vue d'obtenir l'inventaire imprimé des archives de son département. Jusqu'à ce jour, rien de complet n'a

été publié par un archiviste, mais dès que le travail désiré paraîtra, la Société peut être assurée de le recevoir.

— M. Tournière, juge de paix à Orléans, fait hommage à la Société de deux dessins au crayon représentant l'*Abbaye de Ferrières-en-Gâtinais* et le *Château du Metz*, près Dordives.

— M. Guignard, associé correspondant, fait parvenir à la Société le deuxième numéro de la *Revue illustrée du Loir-et-Cher*, et M. le Président en signale les principaux articles : l'*Horlogerie blésoise*, *Blois à travers les âges*, *Blois vu par les pieds* (histoire de la chaussure), *Les Écoles de la ville de Mer au XVIII*e *siècle*.

— M. Boucher de Molandon dépose sur le bureau le tirage à part de son rapport sur le quatrième concours quinquennal.

— M. Valentin Smith, ancien maire de Trévoux, membre correspondant de la Société depuis 1850, fait hommage d'un ouvrage intitulé *Bibliotheca Dumbensis*, qu'il vient de terminer, presque nonagénaire.

Sur la proposition de M. le Président, M. Valentin Smith est proposé comme membre honoraire de la Compagnie, en raison de ses beaux et longs travaux, et de la fidélité avec laquelle il est resté attaché depuis trente-sept ans à notre Compagnie.

— M. Fournier jeune fait hommage à la Société d'une copie, demandée à son obligeance par M. Tranchau, d'un grand *Plan complet du collège d'Orléans et de ses alentours*, plan dressé en 1764, par ordre du Parlement, après le départ des Jésuites, et déposé aux archives départementales.

Des remercîments sont adressés à ces divers donateurs.

— MM. Roger et Pigelet, récemment élus associés correspondants, adressent à la Compagnie des lettres de remercîments qui sont lues par le Président.

— Il donne connaissance d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant que la réunion des Sociétés savantes

aura lieu, non plus pendant les vacances de Pâques, mais dans la semaine qui suit la Pentecôte, du mardi 31 mai au samedi 4 juin.

A ce Congrès sera soumis et discuté, au besoin, le programme de la réunion de 1888.

Celui de 1887, accompagnant cette lettre, est déposé sur le bureau.

— Divers correspondants font parvenir à la Société leur réponse au *Questionnaire archéologique*, entre autres : MM. les curés Berton pour Saint-Martin-d'Abbat, Prévost pour Germigny, Bernois pour Autruy, Teillay et Lorris ; Dufour pour Mareau-aux-Bois ; MM. les instituteurs Thiroux pour Corbeilles, Blanquet pour Tavers, Poquet pour Saint-Michel ; MM. de Bazonnière pour Jouy-le-Potier, Merson-Macarel pour Boismorand, de Chasseval pour la Bussière, Martellière, associé correspondant, pour Gaubertin, Égry, Barville.

La Société remercie de leur empressement les auteurs de ces notices.

— M. Tranchau annonce qu'il a demandé à M. l'Inspecteur d'Académie de vouloir bien insérer, dans le *Bulletin de l'instruction publique*, une note destinée à attirer l'attention de MM. les Instituteurs sur les expressions populaires et les locutions proverbiales encore usitées ou connues dans leurs communes. Il y aurait un réel intérêt à recueillir ces éléments d'un glossaire orléanais, car le temps presse, et déjà la génération qui s'élève, par suite de la diffusion de l'instruction et des communications plus faciles avec les villes, ignore le plus grand nombre des expressions propres à la campagne.

La Société tout entière s'associe à cette opinion et remercie M. le Président de la démarche qu'il a bien voulu faire.

— M. l'abbé Hautin, Président de l'Académie de Sainte-Croix, fait savoir à la Société qu'il accepte le règlement proposé en vue de la réunion générale des trois Sociétés savantes d'Orléans.

— La Commission des publications, après examen des mémoires de M. Guignard, relatif aux *Inhumations dans les temps anciens*, demande qu'une note très courte, relative aux inhumations gauloises,

soit extraite de ce travail pour être insérée dans le *Bulletin*, et que le texte lui-même soit mis à la disposition de l'auteur, attendu que ce mémoire, intéressant d'ailleurs, ne renferme aucun document d'histoire locale, et ne mentionne aucune découverte nouvelle relative à notre région.

Dans le cas où M. Guignard voudrait bien faire hommage de son mémoire à la Compagnie, il serait déposé dans ses archives.

— M. Maxime de Beaucorps achève la lecture du travail de MM. Boucher de Molandon et A. de Beaucorps, sur l'*Exploration du Tumulus de Reuilly*. M. de Molandon déclare à la Société qu'il est tout disposé à participer pour moitié aux frais de la planche qui accompagne ce mémoire dans le cas où il serait jugé digne de l'impression. Le travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. le Président fait appel aux membres chargés de dresser la table du huitième volume de *Bulletins*, et les prie de se mettre en mesure de fournir leur copie aussi promptement que possible, afin que l'impression en soit commencée aussitôt après la publication du dernier fascicule de 1886.

Séance du vendredi 25 mars 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président*.

M. le Président annonce à la Société qu'elle a été représentée par les membres de son bureau aux obsèques de M. Sanglier, maire de la ville d'Orléans.

— Hommages : de M. Tranchau, une photographie d'un dessin de M. Salmon, ancien professeur de dessin à Orléans, représentant la cour du collège d'Orléans avant la démolition de l'église Saint-Samson, et diverses vues orléanaises lithographiées du même auteur;

De M. Loiseleur, un exemplaire du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans*, dressé par Septier en 1820;

De M. Francis Pérot, une notice sur *Deux moules en pierre à fondre les monnaies* (époque du bronze);

De M. Fournier jeune, une belle copie du *Plan de l'église Saint-Marceau d'Orléans*, dressé au mois de février 1720. L'original, aujourd'hui égaré, était autrefois entre les mains de M. Riballier, curé de cette paroisse.

Des remercîments sont adressés à ces divers donateurs.

— M. le Président signale, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, la mention d'une découverte de 1,840 pièces, royales ou féodales, trouvées à Bourges, et intéressant l'Orléanais.

— La première livraison du t. XIV des *Bulletins* de la Société archéologique et historique du Périgord renferme une note fort intéressante de M. Michel Hardy sur un document emprunté aux *Comptes de ville* de Périgueux. Il s'agit de *La mission de Jeanne d'Arc* prêchée à Périgueux en 1429 par un religieux nommé Hélie Bodant. Le 13 décembre 1429, le receveur de cette ville payait 3 sols 4 deniers et une maille pour un cierge et pour une messe chantée en l'honneur d'une Pucelle qui « estoit venue trouver le roy notre Sire de par Dieu ».

Cette communication est accueillie avec un vif intérêt.

— M. le Président dépose sur le bureau un exemplaire du rapport fait à la Chambre, par M. Antonin Proust, sur la conservation des monuments historiques.

On y remarque que le département du Loiret renferme 38 monuments classés. Il y en a, pour toute la France, 2,524 (1).

— M. Valentin Smith remercie la Compagnie de l'avoir proposé à titre de membre honoraire, et déclare accepter avec empressement ce témoignage de haute estime.

(1) Voir page 43.

— M. Delaune, de Romorantin, membre titulaire non résidant, annonce qu'il achève son travail sur le *Cartulaire de Notre-Dame-du-Lieu*, et qu'il en demandera l'impression, s'il y a lieu.

— M. Vignat donne lecture, au nom de la Commission des publications, d'un rapport sur le Mémoire présenté par MM. Boucher de Molandon et Adalbert de Beaucorps relatif à l'*Exploration du Tumulus de Reuilly*. L'insertion aux *Mémoires* dudit travail est votée, conformément aux conclusions de la Commission. M. de Molandon remercie la Société et donne lecture de lettres qu'il a reçues de M. Gozadini, conservateur des Musées de Bologne, relatives aux *cistes* à cordons qui font partie des collections confiées à ses soins.

Il est décidé que ces renseignements seront imprimés à la suite du Mémoire sus-indiqué.

— M. André Joubert, d'Angers, lauréat de l'Institut, offre à la Société deux reçus de maître Philippe, bourreau de la ville d'Orléans, datés de 1494 et 1498, et faisant partie de sa collection (1).

— M. Desnoyers signale des découvertes de monnaies anciennes faites à Coinces, à Nids et à Tournoisis (Loiret).

La Société décide que ces deux notes seront insérées dans le prochain *Bulletin*.

NIDS, TOURNOISIS (CANTON DE PATAY).

On a trouvé en 1883, et j'ai acquis pour le Musée :

Carnute en or petit module, tête à droite. — ℟. Aigle éployé, roue perlée, torques en bronze ;

Un objet en os figurant, je pense, un buste de moine drapé dans son manteau ; la tête est chauve, les oreilles placées sur le haut de la tête, le visage ridicule.

Ce travail, croyons-nous, a été fait par un ouvrier protestant pour être la satire de l'état monastique. Il faut se rappeler que le protestantisme a parcouru tout ce pays, où il a laissé des souvenirs.

(1) Voir page 38.

COINCES (CANTON DE PATAY).

Je viens d'acquérir, pour le Musée, une gauloise-carnute en or, globuleuse : la face, bombée, ne porte rien. Le revers porte un aigle éployé.

— M. l'abbé Cochard signale un article de la presse départementale relatif au projet formé par la municipalité de Gien d'ouvrir une souscription nationale destinée à l'érection, en cette ville, d'une statue de Vercingétorix.

Considérant que la mise à exécution de ce projet, s'il s'appuie sur la prétention de Gien à être le *Genabum* des Commentaires de César, serait une sorte de sanction officielle donnée à une erreur historique, la Société invite son président à vouloir bien appeler l'attention de M. le Préfet du Loiret sur un sujet qui touche si directement à l'histoire de la ville d'Orléans.

— M. l'abbé Desnoyers lit une note sur quatre momies égyptiennes qu'il a récemment acquises pour le Musée historique.

La Société décide que cette note sera insérée au *Bulletin* sans être renvoyée à la commission des publications (1).

(1) Voir page 45.

DOCUMENTS RELATIFS AU SIÈGE D'ORLÉANS

ET A LA DÉLIVRANCE DE BEAUGENCY ET DE JARGEAU

(1428-1429.)

Le tome V de la deuxième série des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* est entièrement consacré à l'inventaire des archives de la ville de Poitiers. Dressé, en 1842, par feu M. Redet, archiviste du département de la Vienne, cet inventaire fut publié, en 1883, par M. Richard, archiviste du même département, et M. Ch. Barbier, conservateur adjoint de la Bibliothèque publique de Poitiers, avec l'autorisation du Conseil municipal de cette ville donnée à la date du 30 décembre 1882.

Dès le mois d'avril 1884, Mgr X. Barbier de Montault signalait à notre attention quelques documents du XVe siècle relatifs aux évènements dont la ville et le duché d'Orléans furent le théâtre à l'époque de la seconde invasion des Anglais.

« J'ai tenu à vous faire cette communication, ajoutait l'érudit archéologue poitevin, parce que je pense que votre Société ne se contentera pas du sommaire publié, mais fera prendre copie des pièces pour les reproduire. »

Nous fîmes aussitôt de vains efforts pour nous procurer une copie de ces pièces qui semblent inédites, et depuis lors divers événements de famille aussi douloureux qu'imprévus nous empêchèrent de poursuivre le but que nous nous étions proposé d'atteindre.

Grâce au bienveillant concours de M. Richard, archiviste de

la Vienne, et à l'obligeance de M. Aubugeois-de-la-Ville-du-Bost, actuellement bibliothécaire de la ville de Poitiers, nous voici en possession d'une copie authentique des pièces susmentionnées, cotées sous les numéros 934, 935, 943, 946, de l'inventaire imprimé dont nous venons de parler.

Les titres originaux sont contenus dans le carton nº 30 des archives municipales et catalogués aux pages 187 et 188 du tome V des *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*.

Il appert de ces documents qu'au commencement du mois de décembre 1428, le clergé et la municipalité de Poitiers déléguèrent à Orléans le frère Jean Hillairet, religieux de Notre-Dame-des-Carmes de Poitiers, pour porter dans notre ville des lettres closes et une somme de 900 livres tournois destinée à aider nos aïeux dans leur résistance contre les Anglais, qui assiégeaient la cité depuis le mois d'octobre précédent.

Ce fait n'est pas demeuré inconnu de nos historiens locaux, et notre collègue, M. Mantellier, y fait allusion à la page 32 de son *Histoire du siège d'Orléans*, publiée en 1867.

Nous trouvons même dans les pièces justificatives jointes au travail de cet auteur le texte du mandement de Jean l'Archer, maire de la ville de Poitiers, et de Maurice Claveurer, échevin, daté du 9 décembre 1428, enjoignant à Pierre Gantu, receveur de ladite ville, de payer à Frère Hillairet la somme de 20 livres tournois pour le dédommager de ses peines et soins.

Mais les pièces que nous allons publier ne viennent pas seulement confirmer le document emprunté aux archives nationales, elles présentent encore l'avantage de jeter une clarté plus vive sur cet intéressant épisode de notre histoire locale.

Rapprochées du texte déjà connu, elles vont former avec lui un dossier complet sur la question dont il s'agit.

Enfin, nous allons apprendre d'elles comment avait été constituée cette somme de 900 livres tournois, par qui et dans quelles conditions elle avait été envoyée et perçue.

Nous y verrons que les membres du clergé avaient chargé le chanoine Thomas Vimail, faisant fonction de trésorier, de prélever 300 livres tournois sur leur caisse particulière pour être



jointe à celle de 600 livres que le recteur, Pierre Gantu, avait empruntée par ordre des maire et échevins au trésor de la ville pour être remise aux mains du religieux messager.

Nous y apprendrons, enfin, que ce fut Pasquier Bouchier, peut-être le frère ou le parent peu connu de Jacques Bouchier, le trésorier de la ville d'Orléans, qui reçut la mission de confiance « d'aller recevoir ladite somme ».

Deux autres quittances nous fournissent les noms des chevaucheurs du roi, Jehan Gantelet et Guillaume le Mairant, chargés de porter à Poitiers la bonne nouvelle de la délivrance de Jargeau (12 juin 1429) et de Beaugency (16 juin 1429) par les compagnons d'armes de la Pucelle d'Orléans.

A une époque où l'histoire s'écrit à la lumière des textes authentiques, nous ne saurions négliger des documents aussi précis et nous estimons qu'il est de notre devoir de leur donner place dans nos *Bulletins* pour faciliter la tâche des travailleurs de l'avenir.

L. DUMUYS.

1428, 8 décembre. — Quittance d'une somme de 900 livres donnée par les maire, bourgeois et habitants de Poitiers à ceux d'Orléans pour leur aider à soustenir le siège de leur ville; la dite quittance délivrée par Pasquier Bouchier, bourgeois d'Orléans. J. 784. N° 934 de l'Inventaire de la ville de Poitiers.

Sachent touz que en droit en la court du scel aux contraitz à poictiers estably pour le Roy nostre sire personnelement establi Pasquier Bouchier Bourgoys d'Orléans lequel a congneu et confesse et encores congnoistre et confesset avoir eu et receu de messeigneurs les gens d'église de la ville de poictiers maire bourgois et habitans de la d. ville la sôme de neuf cens livres tourn. payée comptée et nombrée en la présence de nous notaires cy-dessoubz escriptz. C'est àssavoir des dictes gens d'église par la main de maistre Thomas Vimail chenoine de l'église de Poictiers trois cens livres tornois et des diz mayre bourgois et habitans de la d. ville par la main de Pierre Ganter procureur

et receveur d'icelle ville six cens livres tournois et laquelle sôme de ix^{ct} l. t. a esté donnée et ottroyée par les dictes gens d'église mayre bourgois et habitans d'icelle aux gens d'église bourgois et habitans de la ville d'Orléans pour leur aydez a soustenir les grands affaires qui leur convient à supporter pour résister aux ennemis du Roy nr̄e dict qui sont devant eulx et la dicte ville d'Orléans.

Et lequel Pasquier Bouchier a esté envoyé et commis par eulx pour recevoir ladite sôme. Delaquelle sôme de neuf cens livres tornois le dit Pasquier s'est tenu et tient pour bien paié et content. Et en acquicte et quicte les d. gens d'église mayre bourgoys et habitans de la d. ville de Poictiers leur dict procureur et receveur et promis à les en tenir quictes envers les d. gens d'église bourgoys et habitans de lad. ville d'Orléans et touz autres qui aucune chose en pouroyent demander. Laquelle quictance et toutes et chascunes les choses dessus d. le dit Pasquier Bouchier a promis et promet par la foy et serment de son corps et soubs l'obligacion de touz et chascuns ses biens meubles et immeubles pn̄s et avenir quelconques tenir garder entretenir et acomplir perpétuellement sans fere ne venir en contre par aucun cas qui adveigne. Et sur les choses dessus dictes le d. Pasquier de son consentement et à sa requestre a esté jugé et condempné par le jugement de la court du dict scel aux contraictz à la juridicon et cohercion de laquelle court il a suppose et soubzmis soy ses hoirs et biens susd. quant ad ce. En tesmoing desquels choses nous Jehan Moquet clerc garde dudit scel au contraux, Icelluy a ces pn̄tes lr̄es, A la feal relacion des d. notaires cy dessoubz nom̄ez avons mis et appouse donne et fait pn̄tz ad ce Gilet de Lesbaupine bourgois de la d. ville d'Orléans et Clemens Dousseau bourgoys de la ditte ville de Poictiers, le viij jour de décembre l'an mil c^{t} c^{t} c^{t} c^{t} vint et huit.

Bouet. Gay.

Pour copie conforme :
Aubugeois de la Ville du Bost.

1428, 7 janvier. — Quittance de 20 livres payées à frère Jean Hillairet, carme de Poitiers, pour avoir porté à Orléans lettres closes et créance des maire et bourgeois de Poitiers. J. 784. N° 935 de l'Inventaire des archives de la ville de Poitiers.

Sachent touz que je frere Jehan Hillairet Religieux de l'ordre et couvent des frères de Nostre Dame des Carmes de Poictiers confesse avoir eu et receu de Pierre Ganter Receveur de la d. ville de Poictiers pour Mess. les mayre eschevins bourgeoys et habitans d'icelle la sôme de vint livres torn. A moy ordonn. par mesd. seigneurs pour mon salaire paine travail et despences d'avoir esté de Poictiers à Orléans porter lietres closes et creance de par mes d. seigneurs aux gens d'église bourgeois et habitans de la d. ville d'Orléans come plus a plain est contenu en mandement sur ce donne le ixe jour de décembre derrier passe et pour les causes contenues en ycelluy. Delaquelle some de x x l. t. je me tiens pour bien paie et contant et en quicte mesd. s. led. receveur et touz autres a qui quictance en peut et doit appartenir par ces pntes. Signe a ma requeste du seigne manuel du notaire cy dessoubz escript le VIIe jour de janvier l'an mil c^t^ c^t^ c^t^ c^t^ vint et huit.

Bouet, n. A la requeste du d. religieux.

Nota. — C'est par erreur que cette pièce est mentionnée dans l'inventaire au 1er février, tandis qu'elle est bien, comme il appert du texte même, du *7 janvier 1428.*

Pour copie conforme :

Aubugeois de la Ville du Bost.

1429, 15 juin. — Quittance de 2 écus d'or valant 8 livres payés à Jean Gantelet, chevaucheur du Roi, pour avoir apporté « des nouvelles comme ceux de Jargeau s'étoient rendus à la Pucelle ». J. 868. N° 943 des Archives de la ville de Poitiers.

Sachent touz que Je Jehan Gantellet chevaucheur du Roy confesse avoir eu et receu de Pierre Ganter procureur et rece-

veur de hon^{bles} hōmes messrs les mayre eschevins et bourgoys de la ville de Poictiers la sōme de deux escuz dor valens huit livres de la monnoye courant pour ma paine davoir apporté nouvelles à la d. ville cōme ceulx de Jargueau se sont renduz à la Pucelle de laq̄lle sōme de deux escuz d'or je me tiens pour bien paie et content et en quicte le dit Receveur et tous autres p. ces p̄ntes signée à ma requeste du seing manuel du notayre cy dessoubz escript. Donne et fait le xve jour de juign l'an mil c^{t} c^{t} c^{t} c^{t} vint et neuf.

Breionnea. n.

Pour copie conforme :
Aubugeois de la Ville du Bost.

1429, 25 juin. — Quittance de 2 écus d'or valant 8 livres payés à Guillaume Le Mairant, chevaucheur, pour avoir apporté la nouvelle « de « la journée que le Roi avoit eu sur les Angloys » et de la délivrance de Beaugency et de Jargeau. J. 873. N° 946 de l'Inventaire des archives de la ville de Poitiers.

Sachent touz que je Guillē Le Mairant chevaucheur confesse avoir eu et receu de Pierre Gantier procur. et Receveur de messrs les mayre eschevins et bourgoys de la ville de Poictiers la sōme de deux escuz d'or valens huit livres à moy donnez p. mes diz seigneurs pour ma paine davoir apporté lr̄es closes à la d. ville du Roy faisans moncion de la journée que le Roy avoit heu sur les Angloys et de la délivrance de Baugency et de Jargueau Desquelx deux escuz d'or je me tiens pour bien content et paié et en quicte ledit Receveur et touz autres p. ces p̄ntes signées a ma requeste du seing manuel du notayre cy dessoubz escript. Donné et fait le xxve jour de juign l'an mil c^{t} c^{t} c^{t} c^{t} vint et neuf.

Breionnea, n.

Pour copie conforme :
Aubugeois de la Ville du Bost.



DEUX PIÈCES

RELATIVES A « MAISTRE PHELIPES », EXÉCUTEUR DE LA VILLE D'ORLÉANS

(1494-1498)

I

1494 (v. s.), 15 avril. — Reçu donné par l'aide de l'Exécuteur des hautes œuvres à Orléans au Receveur de Sully, Guillaume Cochon.

Phelipot Jeslin, verlet de maistre Phelipes, exécuteur d'Orléans, confesse avoir receu de honneste personne Guillaume Cochon, receveur de Monsieur à Sulli (1), la somme de seize solz parisis pour son voiage d'estre venu dudit lieu d'Orléans audit Sully pour exécuter ung prisonnier qui avoit gaingné à estre exécuté, et pour sa despence cinq solz parisis. De laquelle somme ledit Phelipot s'en est tenu pour content....

Fait le XVe jour d'avril avant Pasques, l'an mil IIIIc IIIIxx et XIIII.

(1) Louis II de la Trémoille, prince de Talmont, vicomte de Thouars, baron de Craon, fils de Louis Ier et de Marguerite d'Amboise. C'est le héros des combats de Saint-Aubin-du-Cormier, où il fit prisonnier le duc d'Orléans, depuis Louis XII. Il guerroya en Italie et fut tué à Pavie en 1525. Il avait épousé Gabrielle de Bourbon-Montpensier, puis Louise Borgia, duchesse de Valentinois.

II

1498, 24 mai. — Certificat de Pierre Gouhaut constatant que le Receveur de Sully a paié à l'Exécuteur des hautes œuvres d'Orléans la somme de trente-deux sous parisis.

Je Pierre Gouhault, procureur de Monseigneur en sa seigneurie de Sully, certiffie à Messieurs les audicteurs des comptes de Guillaume Cochon, receveur dudit Sully, que ledit receveur a paié à l'exécuteur de la haulte justice d'Orléans la somme de trente deux solz parisis, à quoy j'ay mairchandé audit exécuteur pour venir dudit lieu d'Orléans audit Sully batre et fustiger de verges Anthoine Frangeon, natif de Chilleure (1) ou pays de Beausse, et dudit Sully le mener rebatre au lieu de Disde (2), distant dudit Sully de trois leues, pour ce qu'il avoit desrobé l'église dudit lieu. Et avec ce a paié ledit receveur pour la despence dudit exécuteur en venant dudit Orléans audit Sully, audit lieu de Sully et audit lieu Disde, la somme de six solz parisis. Et à tout ce j'ay esté présent, et ay mairchandé audit exécuteur, et l'ay amené audit Sully.

En tesmoing de ce que j'ay signé ceste présente le XXIIIe jour de may l'an mil IIII^c IIII^{xx} XVIII.

GOUHAULT.

Pour copie conforme des deux pièces ci-dessus:
André JOÛBERT.

(Extrait du *Chartrier de Thouars* appartenant à M. le duc de la Trémoille.)

(1) Chilleurs-aux-Bois, arrondissement et canton de Pithiviers (Loiret).
(2) Isdes, arrondissement de Gien, canton de Sully (Loiret).

Voici le plan annexé à la circulaire du 14 février 1887, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique demande aux membres des Sociétés savantes des études sur les généralités, les élections, les gouvernements ou les villes de leur région. « Il ne s'agit pas, dit-il, de faire œuvre d'historien, mais des descriptions aussi condensées que possible, ne contenant que les faits essentiels, ou des analyses appuyées sur un document authentique. »

PROJET DE PLAN

POUR L'ÉTAT DESCRIPTIF D'UNE GÉNÉRALITÉ OU D'UNE RÉGION DE LA FRANCE EN 1789.

ÉTAT DES PERSONNES.

Clergé. — Archevêchés, évêchés, chapitres diocésains, synodes, officialités, séminaires. Divisions du diocèse en archidiaconés, archiprêtrés, doyennés, paroisses (curés, vicaires). Nominations aux cures. Patronage. Collégiales et chapelles. Clergé régulier. Abbaye, prieurés. Régime administratif de ces établissements. Couvents. Établissements des ordres militaires et hospitaliers.

Faire connaître pour chaque titre ou établissement ecclésiastique l'état des droits et des biens, l'évaluation approximative des revenus (cens, dîmes, etc.), des devoirs et des charges. Oblations. Assemblées du clergé, don gratuit, décimes.

Protestants. Juifs. Actes de l'état civil.

Noblesse. — État de la noblesse par bailliages en 1789. Hiérarchie féodale. Propriétés seigneuriales. Droits de chasse. Transmission des biens nobles. Revenus divers de la noblesse. Valeur vénale et revenus des terres possédées par des personnes nobles.

Tiers-État. — Communautés d'habitants. Propriétés du Tiers-État. Villes. Privilèges des bourgeois. Compagnies de l'arc, etc.

Population. — Population urbaine et population rurale. Feux. Rapport de la population des paroisses en 1789 et aujourd'hui. Nombre des enfants par ménage. Mortalité.

ÉTAT DES TERRES.

Domaine royal. Apanage. Fiefs. Droit de franc-fief. Communaux. Pâturages et vaine pâture. Forêts. Droit de triage. Propriété roturière. Propriété urbaine et rurale.

Formes diverses de tenure et d'amodiation de la terre. Baux perpétuels. Bail à cens seigneurial, emphytéose, bail sur une ou plusieurs vies. Bail à rente foncière, à champart, à complant, etc.

Droits seigneuriaux. Banalité. Garenne et colombiers. Mainmorte. Redevances foncières en nature et en argent. Droits casuels. Lods et ventes, rachats, reliefs, plaids, etc.

ADMINISTRATION.

Administration générale. — Limites et étendue des circonscriptions administratives. Généralités, élections, subdélégations. Attributions des intendants et des subdélégués. Institutions municipales. Villes, communes, paroisses. Maires et échevins. Corps de ville. États provinciaux. Assemblées provinciales.

Finances. — Bureaux des finances. Élections. Greniers à sel. Maîtrises des eaux et forêts. Taille et crues. Capitation. Vingtièmes. Abonnements. Gabelles. Modes de perception de l'impôt du sel. Assiette, répartition et recouvrement des impôts en général. Péages et travers. Aides. Traites foraines. Impositions diverses : tabacs, marque d'or et d'argent, etc. Octrois des villes.

Indiquer, autant que possible, l'état des impôts par paroisses.

Hôtels des monnaies.

Justice. — Parlements. Présidiaux. Bailliages et sénéchaussées. Prévôtés. Juridictions seigneuriales et municipales. Juridictions diverses. Justice civile et criminelle. Coutumes et droit écrit. Peines et prisons.

État militaire. — Gouvernements. Gouverneurs. Fonctions et privilèges des lieutenants généraux et lieutenants du roi. Garnisons. Troupes de l'armée de terre. Enrôlements. Écoles militaires. Arsenaux. Châteaux-forts. Villes fortifiées. Poudres et salpêtres. Logement des gens de guerre. Maréchaussée. Milices. Gardes bourgeoises et tribunaux militaires. Invalides.

Marine. — Inscription maritime. Ports militaires. Armée de mer. Amirautés. Écoles de la marine. Invalides de la marine. Institutions spéciales.

Instruction et beaux-arts. — Universités. Collèges et autres écoles. Petites écoles. Congrégations enseignantes, couvents, etc. Revenus des établissements d'instruction. Nombre des élèves. Écoles spéciales, académies. Sociétés savantes. Bibliothèques. Théâtres. Expositions. Conservatoire. Presse et librairie.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Agriculture. — Principales cultures. Rendement des récoltes. Foires et marchés. Commerce des denrées agricoles. Importation et exportation de ces denrées à l'intérieur du royaume.

Industrie. — Mines et carrières. Administration des mines. Industries exercées à la campagne concurremment avec la culture. Industries principales des villes. Corps de métiers. Règlements de fabrique, inspecteurs. Manufactures royales et privilèges accordés à l'industrie.

Transports et commerce. — Postes. Messageries. Transports par terre et par eau. Compagnies de commerce. Banques et comptoirs. Commerce intérieur et extérieur. Douanes. Juges-consuls.

Travaux publics. — Ponts et chaussées. Corvées royales.

Péages. Canaux. Police des cours d'eau. Chemins entretenus par les seigneurs.

Assistance publique. — Hôpitaux et hospices. Établissements et institutions de charité. Mendicité.

LISTE

DES MONUMENTS HISTORIQUES DU LOIRET, CLASSÉS D'APRÈS LE RAPPORT DE M. VIOLLET-LEDUC, EN 1879.

(Extrait du Rapport de M. A. Proust, à la Chambre, sur la conservation des monuments et objets d'arts.)

I. — Monuments mégalithiques.

Chevannes. — Menhir.
Coulmiers. — Dolmen.
Erceville. — Dolmen, la pierre clouée.

II. — Monuments antiques.

Montbouy. — Amphithéâtre de Chennevière.

III. — Monuments du moyen age, de la renaissance et des temps modernes.

Beaugency. — Église Notre-Dame. — Église Saint-Étienne. — Hôtel-de-Ville. — Grosse tour du château.
Bellegarde. — Pignon de l'église.
Boiscommun. — Église.

La Chapelle-Saint-Mesmin. — Église.

Châteauneuf. — Tombeaux dans l'église.

Cléry. — Église Notre-Dame.

Ferrières. — Église Saint-Pierre.

Germigny-des-Prés. — Église.

Gien. — Ancien château (aujourd'hui Palais-de-Justice et Sous-Préfecture), maisons, rues.

Lorris. — Hôtel-de-Ville.

Meung. — Église.

Orléans. — Cathédrale de Sainte-Croix. — Crypte de l'église Saint-Aignan. — Crypte de Saint-Avit. — Ancien hôtel-de-ville (Musée). — Maison dite de Diane de Poitiers (Musée historique). — Maison dite d'Agnès Sorel. — Maison dite de François Ier. — Hôtel Groslot (hôtel-de-ville). — Salle des Thèses de l'ancienne Université (propriété communale). — Maison dite de la Coquille. — Maison rue Pierre-Percée, 4. — Maison, place du Marché, attribuée à Ducerceau. — Maison à l'angle des anciennes rues de l'Ormerie et Roche-aux-Juifs. — Pavillon dit de Jeanne d'Arc, rue du Tabour.

Puiseaux. — Église.

Saint-Benoît. — Église.

Sully. — Château.

Yèvre-le-Châtel. — Souterrains du château. — Chapelle de Saint-Lubin.

Total des monuments classés dans le Loiret : 38.

D'après le rapport de M. Antonin Proust, les départements qui renferment le plus grand nombre de monuments antiques sont: les Bouches-du-Rhône, 18; le Gard, 12; Vaucluse, 9.

Les départements les plus riches en édifices du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes, sont : le Calvados, 71, dont 52 religieux ; la Seine-Inférieure, 62; l'Oise, 60; Seine-et-Oise, 55; Puy-de-Dôme, 53.

RAPPORT

SUR LES

QUATRE MOMIES ÉGYPTIENNES

Acquises pour le Musée historique d'Orléans

Messieurs,

Je puis vous annoncer aujourd'hui une des plus importantes acquisitions que le Musée historique ait pu faire depuis son origine et qui le place maintenant au rang des plus beaux musées de province de la France: c'est l'entrée de quatre momies égyptiennes d'une authenticité irrécusable et d'une conservation parfaite.

Notre Musée possédait déjà une riche collection d'objets égyptiens que la science de notre collègue, M. Baillet, avait mis en lumière dans un travail lu à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres; mais je ne voulais pas me borner à cette collection, quelque riche qu'elle fût. Notre Musée devait posséder plus encore, et je résolus de le compléter en dirigeant mes recherches et mes tentatives vers Le Caire et son incomparable Boulacq. La chose était fort difficile, on le comprendra, en raison des sévères, bien que justes, prescriptions du gouvernement égyptien défendant la sortie d'Égypte des objets antiques, le Musée de Boulacq devant seul les renfermer. Une première tentative fut infructueuse; mais j'étais bien résolu à ne m'arrêter que devant l'impossible. Je renouai donc audacieusement mes dé-

marches, et enfin, après une année de correspondances, il me devint possible, par l'entremise et la bienveillance d'un vice-consul de Russie, d'acquérir pour notre Musée les quatre momies dont je vais vous parler.

Toutes les quatre sortent de la nécropole de la ville de Panopolis, située près de Thèbes ; le nom de cette ville est inscrit sur le sarcophage en caractères hiéroglyphiques.

Le soin avec lequel on a traité les corps des personnages, les peintures de la caisse et des ornements qui couvrent la momie, la dorure du masque du visage, annoncent que ces morts appartenaient à un rang distingué et remplissaient de hautes fonctions dans le temple de Panopolis. Deux sont titrés du nom de prophètes.

La première momie, n° 481, ne porte pas de nom de famille ; la taille du personnage est élevée ; on a placé sur lui, après le bandelettage, un grand suaire et des ornements symboliques en carton doré.

La seconde, n° 482, est appelée prophète de Horus dans *apou Horus* (Panopolis).

La troisième, n° 483, porte le nom de *Hapimen*, fils de *Pethor Ment*.

La quatrième, n° 484, porte le titre du premier prophète de Horus et le nom de *Nefrouch*.

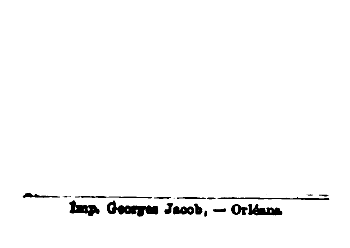
Les quatre caisses sont en bois de sycomore et leurs momies appartiennent à l'époque ptolémaïque, indiquée par Mariette Bey dans son savant Catalogue du Musée de Boulacq, dont il était directeur.

J'aime à redire que la conservation des sarcophages et des momies est parfaite, aussi parfaite que peut la donner un ensevelissement de près de trois mille ans. Après les détails dans lesquels je suis entré, après l'inspection des caractères hiéroglyphiques, après l'état des momies dont une a eu le pied cassé par la brutale maladresse des douaniers qui ont ouvert la caisse et laisse voir le système de momification, concevoir encore quelque doute serait un scepticisme ridicule et indigne d'un esprit sérieux.

Je dépose ici, Messieurs, le témoignage de ma reconnaissance pour le vice-consul de Russie qui a montré dans l'envoi de ces précieux objets une grande bienveillance, pour notre Conseil municipal qui m'a rendu plus facile l'acquisition des sarcophages, pour notre collègue, M. Baillet, qui a bien voulu consacrer de longues heures à l'étude et l'explication des inscriptions; il est, vous le savez avec joie, Messieurs, un des maîtres de la science égyptologique, et je lui dois les éléments de ce rapport.

Vous pouvez, Messieurs, être fiers de votre Musée; son importance s'accroît de jour en jour ; les arts, la science et l'histoire en ont fait un sanctuaire digne de la noble ville qui a deux fois sauvé la France, celle de Clovis et la France de Charles VII ; par les salles du Musée historique, nous témoignons le culte d'Orléans pour le savoir et l'intelligence ; par le Musée de Jeanne d'Arc, acquérant sans discontinuer de nouveaux trésors, nous témoignons notre vivante fidélité au souvenir de l'incomparable Française dont l'âme inspirée vit encore parmi les descendants de ses compagnons d'armes. Nous disparaîtrons tous, Messieurs, c'est la loi de la Providence ; mais il sera toujours dit d'âge en âge que la Société archéologique de l'Orléanais s'est dévouée à l'honneur scientifique d'Orléans et à la mémoire ardente de sa noble libératrice.

DESNOYERS.



Imp. Georges Jacob, — Orléans



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 133.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1887.

Séance du mardi 5 avril 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. Boucher de Molandon dépose sur le bureau, au nom de M. Hardy, bibliothécaire de Périgueux, le tirage à part de sa note sur la prédication faite en cette ville, en 1429, par Hélie Bodan sur la mission divine de Jeanne d'Arc.

— Le capitaine Piercy fait hommage à la Société des ouvrages suivants :

1° *Antiquités celtiques et antédiluviennes,* de BOUCHER DE PERTHES ;

2° *Contributions à l'archéologie du Missouri ;*

3° *Catalogue des minéraux du Morbihan.*

— M. Ulysse Chevalier, chanoine honoraire de Valence, fait hom-

mage d'une brochure intitulée : *Compte de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné.*

Des remercîments sont adressés à ces donateurs.

— M. le Président signale dans la *Gazette des Beaux-Arts* (numéro du 1er avril 1887, p. 324) un intéressant article de M. Bernard Prost, où il est fait mention de trois peintres orléanais : Évrard (1308-1357), Girard (1356), et François d'Orléans, valet de chambre et peintre de Charles VI (1408).

— Sont encore signalés par le Président :

Le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, n° 3-4, qui contient le compte-rendu des lectures faites à la Sorbonne en 1886, et, parmi elles, celles de MM. Loiseleur, Baguenault de Puchesse, Boucher de Molandon, Tranchau, G. Vignat, membres titulaires de la Société, et Grellet-Balguerie, associé correspondant ;

La Semaine religieuse de Rouen, 15, 22, 29 mai 1886, pour trois articles de M. l'abbé Julien Loth, intitulés : *Jeanne d'Arc et le clergé de Rouen ;*

Le volume du Congrès archéologique tenu à Montbrison en 1885, pour un savant article de M. Vachez sur les *Echœa*, — M. l'abbé Desnoyers dit qu'on a trouvé plusieurs de ces vases acoustiques dans diverses églises du Loiret, — et pour une *Étude de céramique gallo-romaine*, par M. le docteur Plicque.

— Plusieurs membres proposent au titre de membre honoraire élu M. Léon Gautier, membre de l'Institut. L'élection est remise à la première séance de mai, conformément au règlement.

— M. le Président de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans invite M. le Président de la Société archéologique à convoquer les membres de la Compagnie pour la réunion générale des Sociétés savantes qui aura lieu le vendredi 6 mai prochain. Trois Mémoires seront lus dans cette séance :

Des emblêmes d'Alciat, par M. Daniel Bimbenet;

Les origines et les principales toiles du Musée d'Orléans, par M. Pelletier ;

Les quatre momies égyptiennes réeemment acquises par le Musée historique d'Orléans, par M. Baillet.

— M. Poirier, instituteur à Fréville, prévient que M. Barrault, habitant de la commune, vient de découvrir, dans son champ, quatre nouvelles tombes en pierre. MM. Fournier jeune et Dumuys s'offrent à faire une exploration à Fréville, si elle est jugée utile.

— Un membre signale la découverte, dans l'église d'Aschères, de tombes en pierre avec inscriptions.

— M. Tournières, juge de paix à Orléans, envoie une notice relative à l'*Abbaye de Ferrières,* qu'il a lue devant les membres de la Société des amis des arts d'Orléans.

— M. Boucher de Molandon est invité, et il accepte, à fournir quelques indications sur des inscriptions commémoratives qu'il vient de faire poser dans l'église de Chécy.

— M. Louis Jarry donne lecture d'une note relative au manuscrit original du *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Beaugency*, publié par M. G. Vignat. Ce manuscrit, échappé en partie à un incendie chez un relieur de Paris, a été découvert par M. Jarry, qui en fait la description.

L'impression de sa note, dans le prochain *Bulletin*, est votée séance tenante (1).

— M. le Président dépose sur le bureau le 4e fascicule du *Bulletin* de 1886 qui vient de paraître, n° 131.

— Il annonce qu'un bon nombre de correspondants ont déjà fait parvenir leurs réponses au questionnaire archéologique, et il lit un extrait du travail de M. l'abbé Bernois, curé d'Autruy, pour donner une idée de l'intérêt que ces réponses ne manqueront pas de présenter.

(1) Voir plus loin, p. 69.

Séance du vendredi 22 avril 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président signale la mention faite dans la *Chronique des arts* (16 avril) : 1° De deux chartes relatives à l'abbaye du Mont-Sion et à son transfert de Jérusalem à Acre, puis en Sicile, et enfin à Saint-Samson d'Orléans, chartes communiquées par M. Rey à la Société des antiquaires de France ;

2° Du monument funéraire de Philippe Pot (1428-1494), seigneur de Chemault (Loiret), monument d'une grande valeur artistique, primitivement élevé dans l'abbaye de Citeaux, et qui est arrivé en la possession du comte de Vesvrotte, à Dijon.

Il relève, dans les *Annales* de la Société archéologique du Gâtinais (3e et 4e trimestres 1886) :

1° *Notice historique sur Saint-Maurice-sur-Fessard,* par M. Putois ;

2° *Montargis et les Ducerceau,* par M. Edm. Michel ;

3° *Saint-Mathurin*, par M. Thoison (2e partie) ;

4° *Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers,* par M. Jules Devaux (fin) ;

5° Une note de M. Stein sur le *Cartulaire de Saint-Avit,* par M. G. Vignat.

Dans le *Bulletin* de la Société archéologique d'Eure-et-Loir (n° 177), M. l'abbé Sainsot annonce qu'il a rencontré, dans le vieux cimetière de Loigny, nombre de vases funéraires de terre rouge samienne avec charbons.

Dans la *Revue du Maine* (t. XV) se trouve une liste d'étudiants manceaux à l'Université d'Orléans au XVIIe siècle, communiquée par Dom Piolin, qui rappelle en même temps le séjour, à cette Université, de René Dubois du Chastelet (1640), auteur d'une *Odyssée* où il raconte la vie libertine de quelques écoliers de ce temps. (*Revue du Maine*, t. XII, année 1882.)

— La *Revue d'Alsace* fait savoir que sa rédaction se transporte à Paris et sollicite un nouvel abonnement, lequel est voté à l'unanimité.

— M. le Président donne lecture d'une lettre du Président du *Congrès archéologique de France* invitant à la 54e session, qui se tiendra à Soissons et à Laon, du 23 au 27 juin 1887;

D'une lettre de M. Maxime Beauvilliers donnant sa démission de membre correspondant;

De M. Poirier, instituteur à Fréville (canton de Bellegarde), rendant compte de l'état des fouilles faites dans l'ancien cimetière; l'une des tombes récemment découvertes renfermait des ossements et trois crânes humains, une monnaie impériale, une plaque de fer oxydé et un anneau;

De M. Flouest, membre honoraire, envoyant les observations qu'il a présentées à la Société des antiquaires de France sur la Cloche que lui a soumise M. Eug. Vignat;

De la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la réunion des Sociétés savantes des départements, qui aura lieu du mardi 31 mai au samedi 4 juin, à la Sorbonne. M. le Président invite ceux de ses collègues qui se proposent d'être délégués à donner leurs noms, qui devront être adressés à M. le Ministre avant le 1er mai. Se font inscrire à cet effet :

M. G. Baguenault de Puchesse, qui doit lire, au nom de M. Desnoyers, la réponse à une question du programme : *Organisation des Musées archéologiques en province.*

M. Boucher de Molandon. — *Cimetières à incinération.* — *Salaires et prix des denrées.*

M. Tranchau. — Un *Album amicorum orléanais* au XVIIe siècle.

M. de Beaucorps. — *Anciennes corporations.*

M. G. Vignat. — *Étude sur les Cartulaires orléanais* et particulièrement celui de *Saint-Avit.*

M. L. Dumuys. — *Note sur des lentilles de verre trouvées dans des tombeaux anciens.*

M. Baillet. — *Étude sur quatre momies récemment acquises par le Musée historique d'Orléans.*

— M. le Président entretient la Société de la prétention émise par la ville de Gien d'être l'antique *Genabum*, à propos du projet d'ériger une statue de Vercingétorix.

Il fait connaître que le Conseil général, tout en votant une souscription de 200 fr., a formulé, sur la proposition de M. le marquis de Courcy, membre titulaire non résidant, des réserves expresses en ce qui concerne la question historique, et que le Conseil municipal d'Orléans a refusé toute allocation.

— M. Max. de Beaucorps lit, au nom de M. de Molandon, une note sur les inscriptions, gravées sur deux tables de marbre, qui relatent les noms des curés de Chécy ; ces tables ont été posées dans l'église de Chécy.

La Société décide que cette note sera insérée au *Bulletin* (1).

— Une étude de M. l'abbé Maître, sur *Saint-Péravy*, est renvoyée à la Commission des publications.

Séance extraordinaire du jeudi 5 mai 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président expose le but de cette réunion extraordinaire : répondre à la prétention hautement émise par la ville de Gien d'être le *Genabum* de la tribu Carnute. Cette prétention, formulée dans la circulaire relative à l'érection d'une statue de Vercingétorix à Gien, a vivement ému tous les Orléanais soucieux de nos glorieux souvenirs et de la vérité historique.

Il rappelle le vote du Conseil du Loiret au sujet de cette souscription, et donne lecture de la lettre qu'il a cru devoir adresser

(1) Voir plus loin, p. 73.

d'abord à M. le Préfet, puis à M. le Maire d'Orléans, pour défendre les droits de notre cité devant le Conseil municipal.

Il demande à la Société s'il n'est pas nécessaire de faire quelque chose de plus et s'il ne serait pas opportun de profiter de la réunion des trois Sociétés savantes d'Orléans, fixée au lendemain 6 mai, pour protester publiquement contre les prétentions de la ville de Gien.

Il résume, ainsi qu'il suit, l'état de la question :

1° Est-il opportun de publier une protestation ?

2° Est-il convenable de demander l'adhésion des deux autres Sociétés orléanaises ?

3° Qui prendra l'initiative de cette proposition?

4° Le projet de note étant rédigé, quelle forme lui donnera-t-on? A qui sera-t-elle adressée?

M. l'abbé Desnoyers adhère complètement à la proposition de M. le Président et donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. le Maire d'Orléans, au nom de la direction du Musée historique, pour remercier le Conseil municipal d'avoir refusé sa souscription et pour protester contre l'erreur formulée par le Conseil municipal de Gien.

Après diverses observations de MM. Bimbenet, Vignat, Thillier, de Molandon, Delorme, la Société décide qu'il est nécessaire de protester, qu'un projet de note sera lu à la réunion plénière du 6 mai par le Président de la Société archéologique, qui demandera l'adhésion des deux autres Sociétés, — enfin que son bureau est chargé de donner à cette affaire la suite qu'elle comporte.

M. le Président donne alors lecture du projet de protestation préparé par M. de Molandon de concert avec lui. Ce projet est approuvé à l'unanimité pour être soumis à l'adhésion de la réunion du 6 mai.



Séance du vendredi 13 mai 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président propose l'insertion au *Bulletin* du procès-verbal officiel de la séance générale des trois Sociétés savantes d'Orléans, rédigé par M. Davoust, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Cette proposition est adoptée.

La Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans, la Société archéologique de l'Orléanais et l'Académie de Sainte-Croix, se sont réunies, le 6 mai 1887, dans le local habituel des séances de la première. Il y a deux ans, sur l'invitation de M. Gustave Baguenault de Puchesse, alors président de la Société archéologique, les trois Sociétés s'étaient déjà trouvées réunies dans la Salle des Thèses pour entendre la lecture de la notice consacrée à M. Egger par M. Bailly. Frappé du caractère de cette solennité, M. Gustave Baguenault de Puchesse conçut la pensée de renouveler de semblables réunions. Son successeur, M. Tranchau, d'accord avec les présidents des deux autres Sociétés, poursuivit la réalisation de ce projet avec un zèle qui trouva chez tous les membres la plus chaleureuse adhésion. Un règlement sur les conditions d'une séance annuelle fut élaboré, et donna à la Société d'agriculture, par droit d'ancienneté, le privilège de recevoir la première les deux autres Compagnies.

La réunion du 6 mai, fort nombreuse, était présidée par M. Eugène Bimbenet, ayant à sa droite M. Tranchau, et à sa gauche M. l'abbé Hautin, vicaire général, président de l'Académie de Sainte-Croix.

La séance a été ouverte à huit heures par une excellente allocution du président, qui a fait nettement ressortir les avantages que la vie intellectuelle de nos trois Sociétés savantes devait

trouver dans ce rapprochement où les liens de confraternité qui les unissent allaient être plus étroitement resserrés.

Après ce discours très applaudi, M. Daniel Bimbenet a donné lecture d'un très intéressant mémoire sur le *jurisconsulte Alciat* et son livre des *Emblêmes*. Puis on a entendu une élégante notice sur le Musée de peinture d'Orléans, par M. Pelletier, enfin des explications très claires de M. Baillet sur les inscriptions hiéroglyphiques des momies récemment acquises par le Musée historique.

La question de l'emplacement de *Genabum*, à nouveau soulevée par l'administration municipale de Gien à propos d'une statue de Vercingétorix à élever dans cette ville, ne pouvait manquer d'être rappelée au cours de cette réunion.

En termes émus et marqués au coin du patriotisme le plus ardent, M. l'abbé Desnoyers, qualifiant d'erreur et d'usurpation cette prétention de la ville voisine à vouloir se donner au public comme étant le *Genabum* des Gaules, a brièvement résumé les indiscutables affirmations des savants les plus éminents, dont la compétence a démontré que le *Genabum* des *Commentaires* de César était bien l'Orléans d'aujourd'hui.

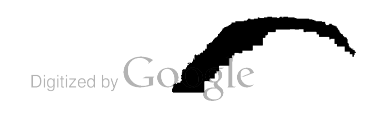
S'associant à son collègue, M. Tranchau présente alors à l'assemblée une protestation motivée, rédigée en séance spéciale par la Société archéologique, et propose à la réunion d'en approuver les conclusions. Cette proposition est adoptée par un vote unanime des trois Sociétés unies pour la défense d'une vérité qui intéresse au plus haut point l'histoire locale et l'histoire du pays tout entier.

— Est également décidée l'insertion au *Bulletin* du texte de la protestation approuvée par les trois Sociétés (1).

Ce document sera adressé à tous les membres honoraires, titulaires résidants et non résidants, associés correspondants, à tous les curés et instituteurs du Loiret, et aux présidents des Sociétés correspondantes.

— M. le Président annonce à la Compagnie l'honneur littéraire

(1) Voir plus loin, p. 79.



obtenu par un de ses membres titulaires non résidants : M. le marquis de Courcy vient de recevoir de l'Académie française, sur le rapport de M. de Broglie, pour son ouvrage sur *La Coalition de 1701*, le prix de Thérouanne, disputé par trente-cinq concurrents.

— Il signale la libéralité d'un de nos membres honoraires, M. de Witte, qui, dans la vente de M. le baron Ponton d'Amécourt, s'étant porté acquéreur d'un lot de sept pièces intéressantes, prisées 10,000 fr., en a ensuite fait don à la Bibliothèque nationale.

— M. Jahan, ancien sénateur du Loiret, conseiller général, fait hommage d'un portrait de son fils, M. Henry Jahan, décédé membre de la Compagnie. La Société remercie M. Jahan de ce précieux souvenir.

— M. Herluison dépose comme hommage à la mémoire de M. Edmond Michel un petit volume qu'il vient d'éditer après la mort de l'auteur : *La Muse des bords du Loing*.

— M. Léopold Delisle adresse à la Société divers mémoires qu'il vient de publier :

1° Une étude sur les *Anciens sacramentaires*, dans laquelle sont des notes intéressantes relatives au manuscrit n° 115 de la Bibliothèque d'Orléans ; le manuscrit n° 105 du catalogue de Septier, appartenant également à la Bibliothèque d'Orléans, et *Un Sacramentaire de l'abbaye de Saint-Amand*, approprié à la cathédrale de Sens, y sont l'objet d'une étude spéciale ;

Un bel atlas de 11 planches, obtenues par l'héliogravure, représentant les principaux feuillets des ouvrages cités, accompagne le texte de cette importante publication.

2° *Deux manuscrits de l'abbaye de Flavigny au XI° siècle*. Il est démontré qu'ils sont l'œuvre du moine Bénédictin Rahingus, auteur reconnu du manuscrit n° 79 de notre Bibliothèque publique.

3° *Commémoration du Domesday-Book à Londres, en 1886*, et une *Charte normande de 1088*.

4° Forme des abréviations et liaisons dans les lettres des papes au XIII° siècle.

— M. le docteur Demersay, membre titulaire non résidant, adresse

à la Compagnie : 1° un discours, par lui prononcé, à l'inauguration du buste du docteur Crevaux, élevé dans le jardin botanique de Nancy, par les soins des compatriotes du courageux explorateur massacré au Paraguay en 1882 ; 2° une conférence faite par lui sur les régions de l'Amérique du Sud qu'il a visitées en 1845.

— Le n° 19 de la *Chronique des arts* mentionne l'apposition de plaques commémoratives du passage de Jeanne d'Arc à Compiègne en 1429 et 1430, faite par les soins de la Société historique de cette ville.

La première, placée sur la façade de la maison située rue de Paris, n° 6, est ainsi conçue :

SOUVENIR DE JEANNE D'ARC
EMPLACEMENT DE L'HÔTEL DU BŒUF OÙ JEANNE D'ARC
A LOGÉ DU 18 AU 23 AOUT 1429
LORS DE L'ENTRÉE DE CHARLES VII.

La seconde plaque est placée à gauche de la grande porte fermant le passage qui se trouve rue de l'Étoile ; on y lit l'inscription suivante :

SOUVENIR DE JEANNE D'ARC
EMPLACEMENT DE LA MAISON OÙ A LOGÉ JEANNE D'ARC
LE 13 MAI 1430.

— MM. les curés de Germigny-des-Prés et de Bougy adressent leur réponse au questionnaire archéologique ; à ce sujet M. l'abbé Cochard signale la récente découverte faite, en la commune de Germigny, des fonts baptismaux de l'ancienne église. Ce monument du IXe siècle servait d'auge dans une ferme du pays.

— Le projet de *Bulletin* du premier trimestre de 1887 est renvoyé à la Commission des publications ; lui est également renvoyé le mémoire de M. l'abbé Desnoyers destiné au Congrès des Sociétés savantes, sur la sixième question du programme : *Organisation des Musées de province*.

— M. le Président fait savoir que la table du XVIIIe volume des



Bulletins est en voie d'achèvement ; il fait appel au dévoûment des membres présents pour dresser une table générale des vingt et un volumes de nos *Mémoires*.

— La Société, consultée sur le format à donner au nouveau volume de *Bulletins* (IXe), décide qu'il n'y sera pas fait de changement.

— La Commission de la Bibliothèque est autorisée à acheter le fascicule d'illustrations intitulé : *Châteaudun*.

— M. Boucher de Molandon fait connaître que M. Gaston des Francs, membre du Conseil municipal d'Orléans, aurait le projet de demander à ses collègues de faire établir dans la rue d'Escures, sur l'emplacement des maisons récemment incendiées, les façades des maisons historiques qui sont condamnées à disparaître dans le quartier des marchés couverts.

M. Desnoyers demande qu'une réserve soit expressément faite pour l'une de ces façades qu'il espère voir apposer dans la rue Neuve, près du Musée historique, lorsque la municipalité pourra procéder à l'agrandissement des locaux devenus insuffisants pour les collections.

Séance du vendredi 27 mai 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président*.

M. Herluison propose de souscrire à l'ouvrage en cours de publication intitulé : *Promenades pittoresques dans le département du Loiret*, composé par M. Pigelet, associé-correspondant, et M. Huet, ancien magistrat. Cette proposition est adoptée.

Hommages. — De M. Herluison : Un exemplaire du discours prononcé, le 8 mai dernier, dans la cathédrale d'Orléans, par Mgr Perrot : *Jeanne d'Arc, message de Dieu ;*

De M. le Préfet de l'Yonne : Trois volumes de l'*Inventaire des archives du département ;*

De M. Rey, associé correspondant, son ouvrage intitulé : *Étude historique et topographique de la tribu de Juda*, in-4°, avec carte et vues ;

De M. Dupré, associé correspondant, quatre brochures dont il est l'auteur, intitulées :

Les Promenades publiques de Bordeaux ;

Les Madelonnettes de Bordeaux ;

L'esprit chrétien des anciennes corporations d'arts et métiers de Bordeaux ;

Visite au Musée lapidaire de Bordeaux ;

De M. Stein, son mémoire intitulé : *Préparatifs faits, en 1608, pour l'entrée, à Chartres, de la reine Marie de Médicis ;*

De M. Haillant, avoué à Épinal, sa *Bibliographie vosgienne* (année 1884), où se remarquent 39 numéros relatifs à Jeanne d'Arc.

Des remercîments sont adressés à ces différents donateurs.

— M. le Président dépose sur le bureau divers spécimens d'impression phototypique de la maison Berthaud (rue Cadet, 9, Paris).

M. Herluison est invité à se procurer, sur ce procédé, des renseignements plus complets, au point de vue des conditions d'exécution et de prix.

— Le nombre des membres présents étant insuffisant pour qu'on puisse procéder à des élections, M. le Président prévient que les prochaines cartes de convocation contiendront une invitation spéciale à ce sujet.

— Il donne lecture de la lettre que M. le Préfet du Loiret lui a adressée, en réponse à celle qu'il lui avait écrite au sujet de la question *Genabum*-Gien.

— Un membre signale un article relatif à cette même question, inséré dans le numéro du 18 mai dernier du *Républicain orléanais*. Cet article, intitulé : *Un nouveau document sur Genabum*, a pour but d'établir que Beaugency aurait été l'*Emporium Carnutum*, et l'auteur y annonce la prochaine publication d'un ouvrage important sur la question.

— M. Leroy, avoué à Montargis, communique son avis sur la

question soulevée par la municipalité de Gien, et fournit quelques nouveaux arguments pour l'attribution de *Genabum* à Orléans.

Le même correspondant signale l'existence de onze monuments mégalithiques dans l'arrondissement de Montargis, note à joindre au dossier du Questionnaire archéologique.

- M. l'abbé Desnoyers donne lecture d'une réponse qu'il a reçue de M. Duruy au sujet de la question de Gien-*Genabum*. La Société décide que cette pièce importante, qui semble donner satisfaction aux prétentions orléanaises, sera transcrite sur le registre de ses procès-verbaux.

Le même membre signale la découverte faite, sur le territoire des Aydes (Loiret), d'une monnaie de billon à l'effigie de Gordien III. Le revers représente l'empereur debout, revêtu du costume militaire, tenant une lance et un globe.

— Parmi les associés correspondants qui font parvenir à la Société leurs réponses au questionnaire archéologique, le Président signale M. Ratouis pour sa notice très complète sur *Saint-Jean-le-Blanc*, et M. de Chasseval, pour ses renseignements sur la commune de la Bussière (canton de Briare).

— M. l'abbé Bernois demande par lettre l'avis de la Société sur une pierre, datée de 1557 (qu'il suppose une pierre d'autel), découverte dans son église d'Autruy.

— M. Gaston Vignat, au nom de la Commission des publications, propose l'insertion au *Bulletin* du travail de M. l'abbé Desnoyers intitulé : *Musées archéologiques de province.*

— M. Guerrier, au nom de la même Commission, propose d'adopter le projet de *Bulletin* du premier trimestre. Il propose également l'impression aux *Mémoires* du travail de M. Tranchau sur *Les représentations théâtrales, exercices publics et distributions de prix au XVIIIe siècle au collège d'Orléans.*

« Cette étude, dit notre honorable collègue, n'est qu'une page détachée d'un ouvrage complet sur le collège d'Orléans que prépare M. Tranchau, ouvrage dont tout le monde attend impatiemment la publication. »

— M. Tranchau présente à la Compagnie l'*Album amicorum* orléanais du XVII[e] siècle, qu'il se propose de communiquer au Congrès des Sociétés savantes. Il donne quelques explications relatives à ce recueil et à quelques autres albums allemands du XVI[e] siècle.

— M. G. Vignat annonce qu'il espère pouvoir présenter à la Sorbonne quelques « bonnes feuilles » de l'introduction du *Cartulaire de Voisins,* dont M. Doinel a entrepris la publication depuis 1879. Cette communication viendrait à l'appui d'une note que notre collègue a l'intention de présenter sur les cartulaires orléanais.

— M. Dumuys soumet à la Société six échantillons de grosses lentilles de verre et des débris d'objets semblables provenant de divers points du département. Quelques-unes de ces lentilles viennent des puits funéraires exploités par M. de Pibrac, à Beaugency, en 1857.

Il donne lecture du commencement du mémoire qu'il a préparé sur la découverte et la nature de ces objets, et qu'il compte lire au Congrès de la Sorbonne.

Séance du vendredi 10 juin 1887

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président annonce la mort de M. Alexis Germon, ancien maire de la ville d'Orléans, et qui fut, à ce titre, membre honoraire de la Société ; il rappelle les principales circonstances où elle a éprouvé sa bienveillance.

M. Boucher de Molandon, à titre d'ancien président de la Société, rend aussi hommage à la sollicitude de l'ancien maire dans la question de l'acquisition de la salle des Thèses, pour laquelle il obtint 5,000 fr. du Conseil municipal.

La Compagnie décide que l'expression des regrets dont son Président s'est fait l'interprète sera consignée au procès-verbal et au *Bulletin*.

Messieurs,

« Une fois de plus j'ai la pénible obligation d'ouvrir la séance par un hommage funèbre. Hier, nous avons rendu les derniers devoirs à un concitoyen éminent que la Société entourait justement de ses respects et de sa reconnaissance. M. Alexis Germon, comme maire de la ville d'Orléans, nous a appartenu en qualité de membre honoraire de droit, et ce titre n'a pas été seulement une vaine décoration pour son nom. Instruit et lettré, il s'intéressait vivement à nos travaux ; il se disait fier, au nom de la cité, des succès que notre Compagnie a obtenus, en 1875 et 1876, à la Sorbonne, où elle recevait successivement des sections d'archéologie et d'histoire deux prix de 1,000 fr. et deux médailles d'honneur. Il nous adressait, à ce sujet, des félicitations chaleureuses.

C'est M. Germon, maire, qui, sur les démarches de l'honorable Président d'alors, M. Boucher de Molandon, a fait inscrire au budget municipal une subvention de 200 fr. que nous avons continué de recevoir chaque année.

C'est lui qui, pour l'acquisition de la salle des Thèses, laborieusement négociée par le même Président, avec l'actif concours de MM. Bimbenet et Desnoyers, obtint du Conseil une allocation de 5,000 fr., laquelle, avec les 2,000 fr. de nos prix de Sorbonne, et les 3,000 fr. généreusement donnés par M. Boucher de Molandon, permit d'acheter enfin la salle où nous siégeons.

En 1876 également, M. Germon consultait la Société sur les noms à donner aux rues et places des nouveaux quartiers à créer au nord et à l'ouest de la ville ; il provoquait ainsi le très curieux rapport de M. de Molandon, inséré au tome VI de nos *Bulletins* (p. 320-325), et la ville devait mettre à profit les indications précieuses qu'il contient.

Ce sont là, Messieurs, des services qu'il ne nous est pas permis d'oublier, et je suis assuré d'être votre fidèle interprète en vous proposant de mentionner au procès-verbal et au *Bulletin* l'expression de nos regrets pour la perte de l'administrateur distingué et de l'homme excellent dont la ville porte le deuil. »

— M. le Président informe la Société que le prix Vitet de 6,600 fr. vient d'être décerné par l'Académie française, sur le rapport de M. Legouvé, à deux de nos compatriotes : MM. Georges Lafenestre, associé correspondant, et Jules Lemaître.

Il rend compte du Congrès des Sociétés savantes réunies à la Sorbonne du 31 mai au 4 juin dernier.

Sur les sept délégués inscrits pour représenter la Société à cette réunion, quatre seulement ont pu y prendre part, MM. Desnoyers, de Molandon et de Beaucorps ayant été retenus à Orléans.

MM. G. Vignat, Baillet, Tranchau et Dumuys, membres titulaires résidants, ont assisté aux séances et présenté les études mentionnées plus haut.

MM. Leroy et Grellet-Balguerie, associés correspondants, ont également pris la parole : le premier, pour signaler la découverte faite à Ferrières (Loiret), de substructions de fours à fondre le fer, qui lui paraissent d'origine celtique ; le second, pour donner lecture d'un mémoire sur les véritables dates des rois mérovingiens du VIIe siècle, et principalement celles de la mort de Clovis II et de Childéric II.

M. Leroy avait l'intention de présenter à la section d'archéologie de nouvelles observations en faveur de la cause de *Genabum*-Orléans, mais les membres du bureau ont déclaré que cette étude paraissait inutile, attendu que la question semble parfaitement tranchée en faveur d'Orléans.

M. le Pésident termine son compte-rendu en signalant la réunion des délégués qui a eu lieu le mercredi soir 1er juin, rue des Poitevins, dans l'hôtel récemment acquis par les Sociétés savantes de Paris. Cet hôtel est l'ancienne demeure du président de Thou et du grand éditeur Panckoucke. MM. de Lesseps, de Quatrefages, Dr Rochard, membres de l'Institut, et M. Desprez, du Conseil municipal de Paris, présidaient cette fête offerte par les Sociétés savantes de la capitale à leurs sœurs de province.

A la suite des allocutions de bienvenue faites par ces messieurs, des toasts ont été portés à la France, à la science, à l'avenir de ce cercle naissant dont le développement doit assurer le rapprochemen et l'union de tous les amis de la science répandus sur la surface de notre pays.

— M. le Président donne ensuite connaissance des ouvrages reçus : le premier numéro des *Promenades pittoresques dans le Loiret*, avec vignettes et gravures hors texte, d'une exécution tout à fait remarquable ;

De M. A. van Bastelaer, président de la Société archéologique de Charleroi (Belgique), un ouvrage, accompagné de nombreuses planches en couleur, intitulé : *Les Grès Wallons*.

Des remercîments sont adressés au donateur.

— M. Tranchau est autorisé à acheter la *Table de la Gazette des Beaux-Arts*, dont le troisième volume (1869-1886), vient d'être publié, dans le cas où cet ouvrage ne serait pas gratuitement accordé à notre bibliothèque par le ministère.

— La Société procède à l'élection de deux candidats proposés au titre de membres honoraires.

M. Valentin Smith, conseiller honoraire à la cour de Paris, résidant à Trévoux, et M. Léon Gautier, membre de l'Institut, sont élus.

— M. Bimbenet donne lecture d'une note sur un texte relatif aux *Armoiries de la famille d'Arc*.

Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Louis Jarry donne verbalement quelques détails sur une exploration faite, les 7 et 8 juin, en sa présence et celle de M. Dumuys, dans les caveaux de la chapelle de Saint-Jean, dépendante de l'église de Notre-Dame de Cléry. Il s'agit de constatations très intéressantes sur les sépultures des membres de la famille de Dunois.

M. Jarry est invité à rédiger un rapport détaillé sur cette exploration, et à le présenter aussi promptement que possible à la Société.

— M. Herluison appelle l'attention de ses collègues sur la vente des collections de M. de La Saussaye, qui doit avoir lieu au château de Troussay. Cette collection renferme quelques pièces intéressantes au point de vue de notre histoire locale, surtout des portraits.

M. Herluison est invité à rédiger une note relative aux objets touchant l'Orléanais.

Séance du vendredi 24 juin 1887.

Présidence de M. Tranchau, *président.*

M. Coulon, capitaine en retraite, à Toulouse, écrit pour avoir l'avis de la Société sur la découverte qu'il a faite, près de la petite ville de Mazères (Ariège), d'un médaillon en bronze où est représentée l'effigie de Ronsard, et dont il nous offre la reproduction en galvanoplastie.

M. le Président rappelle que, déjà, M. Chabouillet avait rencontré, dans l'atelier d'un artiste, le médaillon en plâtre du même personnage, gravé par l'italien Primavera.

Les deux médaillons sont identiques et du même graveur.

Celui de M. Coulon porte *Ætatis suæ LXV;* M. Chabouillet a lu sur son plâtre *LXI;* cette divergence rend douteuse l'année ou serait né le poète Vendômois, mort certainement en 1585.

M. Coulon fait appel aux lumières de la Société pour élucider cette question ; plusieurs membres s'engagent à l'étudier en vue d'expliquer cette différence dans l'âge indiqué par la médaille, laquelle entraînerait une différence de date pour la naissance du poète, communément attribuée à l'année 1524.

— M. l'abbé Paturange, curé de Montereau (Loiret), signale sur sa paroisse deux monticules qui portent le nom de *Mont-de-Brenne.*

Cette communication est classée dans le dossier du *Questionnaire archéologique.*

— M. l'abbé Maître annonce la découverte de tombes antiques à Cernoy.

— M. l'abbé Bernois, curé d'Autruy, sollicite l'avis de la Société pour ses travaux sur Lorris, afin d'avoir communication des minutes de notaires de cette ville, et de pouvoir faire copier des chartes aux Archives nationales. Le Président essaiera de donner satisfaction sur ces deux points à notre laborieux correspondant.



— M. E. Bimbenet annonce, en le motivant, le retrait de sa note sur *Les Armoiries de la famille d'Arc.*

— M. Le Roy, associé correspondant à Montargis, envoie la note qu'il a lue à la Sorbonne sur la découverte de forges antiques à Ferrières en Gâtinais. Il est décidé que sa note sera insérée au *Bulletin* (1).

— MM. Tranchau, de la Rocheterie, Pommier et Herluison présentent, à titre de membre correspondant, M. Marcel Brossard de Corbigny, capitaine de frégate en retraite, à Meung-sur-Loire.

— M. le Président présente, de la part de M. Blondel, notaire à Beaugency, une très belle hache en bronze, trouvée dans un déblaiement par un carrier, au lieu dit la *Vallée des Buis*, à Tavers. Elle mesure 18 centimètres de long. Le travail en est très soigné, mais elle n'offre aucun caractère qui la distingue de celles qui sont fréquemment trouvées et exposées dans les Musées. La Société, toutefois, remercie vivement M. Blondel de cette communication intéressante à cause de la belle exécution de la pièce, tout à fait digne de figurer dans une collection d'amateur.

— M. l'abbé Desnoyers lit son troisième mémoire sur *Les objets trouvés dans la Loire.*

Cet important travail est renvoyé à la Commission des publications.

M. Desnoyers désire qu'une ou deux planches représentent les objets les plus curieux, et fait savoir qu'il prend à sa charge la moitié des frais.

— M. L. Jarry commence la lecture de son mémoire intitulé : *Les sépultures des comtes de Dunois à Notre-Dame de Cléry*, — fouilles des 7 et 8 juin 1887 dans la chapelle Saint-Jean ou des Longueville.

(1) Voir page 78.

LE MANUSCRIT ORIGINAL

DE L'HISTOIRE DE L'ABBAYE DE N.-D. DE BEAUGENCY

Au cours de nos recherches historiques, nous n'avons que trop souvent l'occasion de constater la perte de documents inappréciables, et, bien plus rarement, au contraire, la chance de voir réapparaître ceux dont on se croyait à jamais privé. Il y a pourtant des exemples de ces résurrections. C'en est une que nous venons signaler ; elle s'est produite dans des conditions singulières et tout à fait inespérées.

Le XVIe volume des *Mémoires* de notre Société, dont le complément va bientôt paraître, contient, dans son premier fascicule, publié en 1879, le *Cartulaire de Notre-Dame de Baugency*. Notre confrère, M. G. Vignat, n'a pas uniquement borné ses soins à établir correctement le texte et à l'éclairer par des notes judicieuses et savantes, il y joint une intéressante introduction de 63 pages.

En outre, M. Vignat a donné, de son œuvre, un luxueux tirage à part, dans le format in-4°, où l'on trouve diverses additions notables, et, particulièrement, une *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Baugency, d'après le manuscrit de A. Duchalais,* ainsi que l'indique le titre de cette seconde partie de la publication. C'est de cette histoire et de son manuscrit, ou plutôt de l'histoire du manuscrit lui-même, que nous voulons dire quelques mots.

Dans son avertissement, M. Vignat explique comment l'original, venu des mains de Pellieux dans celles de Duchalais, fut copié par ce dernier, puis confié par lui à un relieur parisien, chez lequel il périt, en 1839, dans un incendie qui détruisit la maison du relieur avec tout ce qu'elle contenait. C'est le résumé

d'une note inscrite par M. Duchalais, à la fin de sa copie, deux jours après l'incendie.

Ces détails ont échappé, peut-être, à la mémoire de quelques-uns de nos confrères; en tout cas, nous l'avouons, ils étaient bien sortis de la nôtre, lorsque, il y a tantôt deux ans, chez un marchand parisien, on mit sous nos yeux deux feuillets sur papier in-folio écrits au XVIIe siècle, et portant en titre : *De l'incendie et ruynes de cette abbaye par les hérétiques, l'an 1567, chapitre 19.* Le texte indiquait assez qu'il s'agissait de l'abbaye de Beaugency; d'ailleurs, la note écrite sur une feuille d'enveloppe ne laissait aucun doute à cet égard.

Vivement excité par cette mention d'un chapitre 19, alors que nous voyions seulement deux feuillets, noircis par des flammes sur tous leurs bords, nous attirâmes l'attention du marchand sur cet état de dégradation, lui demandant de nous montrer tout ce qui avait la même provenance que ces papiers, et la même apparence.

Après quelques recherches, nous étions en possession de 91 feuillets détachés les uns des autres, rongés au bord comme les premiers. Dans tous, le bord extérieur a été le plus attaqué et les lettres finales de chaque ligne manquent souvent, ainsi que les chiffres de la pagination.

On a déjà compris que nous avions retrouvé le manuscrit original de l'*Histoire de l'abbaye de Beaugency,* confié au relieur dont il vient d'être parlé. Le manuscrit n'avait donc pas été détruit, mais seulement violemment atteint par les flammes, et comme les feuilles étaient serrées, et probablement enveloppées ou attachées, la morsure n'avait pas trop profondément pénétré.

Des renseignements subséquents nous ont appris que ces reliques historiques revenaient de Dunkerque! Voici comment : un fonctionnaire de l'administration de la marine, en résidence dans ce port, et qui descendait de Vergier, l'un des poètes légers que vit éclore le XVIIIe siècle, avait envoyé une grande quantité de volumes chez le même relieur que notre compatriote Duchalais. Après le sinistre, les épaves furent probablement expédiées, en bloc et sans vérification, au principal client de ce relieur,

c'est-à-dire à Dunkerque. Une vente récente a fait revenir notre document à Paris, ainsi que des lettres et des poésies de Vergier, réduites au même état par l'incendie. Cette destinée commune a seule permis de faire le rapprochement et de reconstituer la suite probable des faits.

Une main inexpérimentée avait bouleversé les feuilles et mis le manuscrit dans un désordre complet. Aussi le classement méthodique n'a-t-il pas été opéré sans quelque peine, même à l'aide du volume de M. Vignat, attendu que Duchalais avait négligé, dans sa copie, un grand nombre de passages, si bien que le fil se rompait, au moment même où l'on croyait sûrement le tenir.

De la comparaison des deux textes et d'une étude attentive de l'original nous avons déduit quelques observations, qu'il suffira de résumer, et dont notre confrère, M. Vignat, a bien voulu vérifier l'exactitude.

Ce manuscrit original est bien, en majeure partie, du XVIIe siècle. La composition en est attribuée, avec vraisemblance, au Père Claude du Molinet, qui a séjourné quelque temps à Beaugency, où il fut l'un de ceux qui apportèrent la Réforme, en 1642, dans l'abbaye même, dont il aura voulu éclaircir les origines et raconter l'histoire (1), avant d'être appelé à Sainte-Geneviève, où ses savants travaux lui méritèrent une place distinguée et quelque réputation. Son œuvre, continuée par différents Pères de l'abbaye, a passé dans les mains de Pellieux, l'historien de Beaugency, qui l'a mise à contribution, et dont il est facile de reconnaître l'écriture dans quelques corrections et dans plusieurs feuilles additionnelles, de Pellieux à Duchalais, puis chez le relieur; on connaît la suite.

Malheureusement une bonne chance n'est jamais parfaite;

(1) Le Père du Molinet semble être resté douze ans à Beaugency, de 1642 à 1654. Cette année est du moins la dernière où s'arrête l'écriture de la première et principale partie du manuscrit. Il avait été sous-prieur de l'abbaye, et aumônier en 1648. La Bibliothèque de Sainte-Geneviève possède dans les manuscrits de l'ancien fonds une histoire des seigneurs de Beaugency, qui semble devoir être attribuée au même auteur que celle de l'abbaye.

un certain nombre de feuillets ont absolument disparu, et tout espoir de les retrouver semble interdit, quoi qu'on ait tenté dans ce but. Ces lacunes se produisent, non de suite, mais à diverses reprises, par 1, 2, 3, 4 ou 5 feuillets. Et comme, d'ailleurs, il y a quelques erreurs de pagination dans ce qui a survécu, les chiffres ci-dessous doivent être considérés seulement comme approximatifs.

Le manuscrit compte, dans son état actuel, 91 feuillets; il en manque 27, soit à peu près le tiers : total 118. En déduisant les tables, on aurait 232 pages in-folio. D'autre part, l'impression de M. Vignat fournit 190 pages; une page et quart d'impression correspond à une page, en moyenne, du manuscrit. La copie de Duchalais, si elle avait été complète et publiée intégralement, aurait dû donner, d'après ces constatations, 290 pages, en chiffres ronds.

Notre confrère, tout en rendant à Duchalais un hommage bien mérité, se plaint, et avec raison, de la détestable écriture du savant numismatiste; d'autre part, cette besogne de copiste était assez fastidieuse; Duchalais aura voulu l'exécuter rapidement, et peut-être y aura-t-il apporté une certaine négligence. Il en est résulté quelques incorrections dans la lecture; des noms propres sont dénaturés, et aussi plusieurs passages présentent un sens assez obscur ou même erroné. Enfin, à diverses reprises, le texte se trouve notablement abrégé, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Duchalais n'en a pas moins rendu un grand service à l'histoire de sa ville natale, puisque le manuscrit original, bien que retrouvé, reste incomplet, et que les lacunes en peuvent être comblées, jusqu'à un certain point, grâce à cette copie.

Tout en nous félicitant de notre découverte, nous regrettons vivement qu'elle ait été aussi tardive. C'eût été un véritable plaisir pour nous, que de pouvoir mettre, en temps utile, le manuscrit original de l'*Histoire de l'abbaye de Beaugency* à la disposition de M. G. Vignat, pour sa belle publication.

L. JARRY.

NOUVELLES INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES

DANS L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE CHÉCY

La belle église de Chécy (Loiret) possédait déjà, à l'intérieur et au côté nord de son transept, trois monuments épigraphiques, consacrés aux *souvenirs historiques* du pays :

L'inscription commémorative du passage de Jeanne d'Arc, les 28 et 29 avril 1429 (1) ;

La pierre tumulaire des enfants de Jacques de Cailly, seigneur de Reuilly, gentilhomme de la chambre du roi, et père du poète (2) ;

Le bas-relief rappelant l'invasion prussienne et l'engagement du 4 décembre 1870 sur le territoire de cette commune (3).

Le côté méridional du transept vient, à son tour, d'être orné de deux inscriptions, destinées à perpétuer les *souvenirs religieux* de la paroisse.

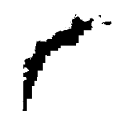
Antérieurement au XIIe siècle, la cure de la Prévôté de Chécy était divisée en deux portions, dont l'une appartenait au roi, l'autre à de simples particuliers.

Par lettres-patentes de 1112, Louis VI fit don, à la léproserie de Saint-Ladre d'Orléans, de tous les droits et dîmes qu'il possédait dans cette prévôté et du patronage de l'église Saint-Pierre; ces droits et privilèges constituaient l'une des portions de la cure.

Quelques années après, Jean II, évêque d'Orléans, devenu cessionnaire de l'autre portion, en fit l'abandon au prieur de Pont-aux-Moines, de l'ordre de Cluny, ainsi que du patronage de la seconde église, dédiée à Saint-Germain d'Auxerre.

Cet état de choses fut confirmé par l'évêque Guillaume de Bucy, en 1248.

(1) *Bulletins de la Société archéologique et historique*, t. IV, p. 427.
(2) *Mém. de la Soc. arch. et hist.*, t. XV, pp. 65 et 101.
(3) *Bulletins de la Société archéologique et historique*, t. V, p. 253.



Au XIIIe siècle, la prévôté royale de Chécy fut successivement assignée en douaire à la reine Ingeburge, femme de Philippe-Auguste, puis à Marguerite de Provence, femme de saint Louis. Il est donc permis de supposer, à défaut de titres authentiques, que la magnifique église du XIIIe siècle qui subsiste aujourd'hui fut construite sous les auspices du saint roi, qui possédait, dans cette paroisse, un vignoble administré par les officiers de son domaine.

L'église de Saint-Germain fut ruinée au XVIe siècle, et la cure, selon que le mentionne une des inscriptions ci-après, fut unie à celle de Saint-Pierre, par ordonnance épiscopale de 1632.

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, la présentation du curé appartint alternativement au prieur de Pont-aux-Moines (Mardié) et aux Chartreux d'Orléans, appelés par Louis XIII, en 1622, à succéder à la communauté de Saint-Ladre.

Des recherches poursuivies pendant plusieurs années ont permis de retrouver, soit dans les registres paroissiaux, à partir de 1570, soit, pour les siècles antérieurs, dans les archives du Loiret, et dans les anciennes minutes de plusieurs notaires au Châtelet d'Orléans, les noms de la plupart des curés qui administrèrent les deux paroisses.

Il n'a pas été sans difficultés de dresser cette double liste, plusieurs titulaires étant seulement mentionnés, dans les actes, sous la désignation de *curé de l'une des deux portions de la paroisse de Chécy*, sans indication de leur titre spécial.

Le 28 mai 1883, Mgr Coullié, dans une de ses visites pastorales, avait daigné bénir et encourager ces laborieuses investigations. Elles furent continuées, depuis lors, et c'est après avoir épuisé toutes les recherches que l'on a adopté, malgré quelques regrettables lacunes, le texte définitif des deux inscriptions qui viennent d'être posées dans le transept méridional de Chécy (1).

(1) Quelques personnes instruites et dévouées ont bien voulu concourir, avec les fondateurs et M. le Doyen de Chécy, à la rédaction de ces textes épigraphiques. Des remercîments sont dus particulièrement à M. l'Archiviste du département et à Mlle de F. de Villaret.

NOUVELLES INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES

DANS L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE CHÉCY

La belle église de Chécy (Loiret) possédait déjà, à l'intérieur et au côté nord de son transept, trois monuments épigraphiques, consacrés aux *souvenirs historiques* du pays :

L'inscription commémorative du passage de Jeanne d'Arc, les 28 et 29 avril 1429 (1) ;

La pierre tumulaire des enfants de Jacques de Cailly, seigneur de Reuilly, gentilhomme de la chambre du roi, et père du poète (2) ;

Le bas-relief rappelant l'invasion prussienne et l'engagement du 4 décembre 1870 sur le territoire de cette commune (3).

Le côté méridional du transept vient, à son tour, d'être orné de deux inscriptions, destinées à perpétuer les *souvenirs religieux* de la paroisse.

Antérieurement au XIIe siècle, la cure de la Prévôté de Chécy était divisée en deux portions, dont l'une appartenait au roi, l'autre à de simples particuliers.

Par lettres-patentes de 1112, Louis VI fit don, à la léproserie de Saint-Ladre d'Orléans, de tous les droits et dîmes qu'il possédait dans cette prévôté et du patronage de l'église Saint-Pierre ; ces droits et privilèges constituaient l'une des portions de la cure.

Quelques années après, Jean II, évêque d'Orléans, devenu cessionnaire de l'autre portion, en fit l'abandon au prieur de Pont-aux-Moines, de l'ordre de Cluny, ainsi que du patronage de la seconde église, dédiée à Saint-Germain d'Auxerre.

Cet état de choses fut confirmé par l'évêque Guillaume de Bucy, en 1248.

(1) *Bulletins de la Société archéologique et historique*, t. IV, p. 427.
(2) *Mém. de la Soc. arch. et hist.*, t. XV, pp. 65 et 101.
(3) *Bulletins de la Société archéologique et historique*, t. V, p. 253.



Au XIIIe siècle, la prévôté royale de Chécy fut successivement assignée en douaire à la reine Ingeburge, femme de Philippe-Auguste, puis à Marguerite de Provence, femme de saint Louis. Il est donc permis de supposer, à défaut de titres authentiques, que la magnifique église du XIIIe siècle qui subsiste aujourd'hui fut construite sous les auspices du saint roi, qui possédait, dans cette paroisse, un vignoble administré par les officiers de son domaine.

L'église de Saint-Germain fut ruinée au XVIe siècle, et la cure, selon que le mentionne une des inscriptions ci-après, fut unie à celle de Saint-Pierre, par ordonnance épiscopale de 1632.

Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, la présentation du curé appartint alternativement au prieur de Pont-aux-Moines (Mardié) et aux Chartreux d'Orléans, appelés par Louis XIII, en 1622, à succéder à la communauté de Saint-Ladre.

Des recherches poursuivies pendant plusieurs années ont permis de retrouver, soit dans les registres paroissiaux, à partir de 1570, soit, pour les siècles antérieurs, dans les archives du Loiret, et dans les anciennes minutes de plusieurs notaires au Châtelet d'Orléans, les noms de la plupart des curés qui administrèrent les deux paroisses.

Il n'a pas été sans difficultés de dresser cette double liste, plusieurs titulaires étant seulement mentionnés, dans les actes, sous la désignation de *curé de l'une des deux portions de la paroisse de Chécy*, sans indication de leur titre spécial.

Le 28 mai 1883, Mgr Coullié, dans une de ses visites pastorales, avait daigné bénir et encourager ces laborieuses investigations. Elles furent continuées, depuis lors, et c'est après avoir épuisé toutes les recherches que l'on a adopté, malgré quelques regrettables lacunes, le texte définitif des deux inscriptions qui viennent d'être posées dans le transept méridional de Chécy (1).

(1) Quelques personnes instruites et dévouées ont bien voulu concourir, avec les fondateurs et M. le Doyen de Chécy, à la rédaction de ces textes épigraphiques. Des remerciments sont dus particulièrement à M. l'Archiviste du département et à Mlle de F. de Villaret.

Gravées en lettres rouges sur deux dalles de marbre blanc, de chacune 1m 75 de hauteur sur 80 centimètres de largeur, elles sont ainsi conçues :

PREMIÈRE INSCRIPTION

†

CURÉS DE SAINT-PIERRE DE CHÉCY

Dont les noms ont été recueillis dans des titres authentiques.

Mementote præpositorum vestrorum.
Hébr. XIII.

1391	François LHUILIER.
1395	Jean BRANCHU.
1449	Jean SALMON.
1465	Étienne BAUDOIN.
1545-1559.	François LEMAISTRE.
1591-1628.	Philippe LOURS.
1628-1631.	Joseph DURAND.
1631-1638.	Charles DERGUY.
1638-1653.	Louis GAULTIER.
1653-1653.	F.-J. POTIER.
1653-1654.	E.-Toussaint BIDAULT.
1654-1656.	Jean ADDES.
1656-1673.	Pierre GONTIER.
1673-1692.	Jean LEFORT.
1693-1710.	Charles-Florent LEFORT.
1710-1715.	Jacques GAUBERT, chanoine de Saint-Aignan.
1715-1756.	Jacques CHAMBAULT.
1756-1769.	Jean-Baptiste LABLÉE.
1769-1772.	Guillaume DELAROQUE.
1772-1820.	Jean-Pierre PICQUERET.
1820-1832.	Jacques GALLOIS.
1832-1874.	Félix-Antoine ROMAIN, doyen et chanoine honoraire, bienfaiteur de l'église.
1874-1878.	Louis-Laurent GUIOT, doyen et chanoine honoraire.

SECONDE INSCRIPTION

†

CURÉS DE SAINT-GERMAIN DE CHÉCY

Dont les noms ont été recueillis dans des titres authentiques.

Nomen eorum vivit in generationem et generationem.
Eccli. XLIV.

1465 Raoul LEDRU.
1537-1550. Jean PAILLET.
1565 Gilles VINCENT.
1592-1596. Jacques LUILLIER.
1596-1598. Jean CANU.
1598-1603. Robert GRIPPON.
1603-1605. Michel HOYAU.
1605-1609. Michel GAISNON.
1609-1631. Claude LHUILLIER.

L'église Saint-Germain, d'une haute antiquité, fut ruinée au XVIe siècle. Par ordonnance du 12 novembre 1632, Mgr de Netz unit la cure à celle de Saint-Pierre. En souvenir des anciens patronages, la présentation fut alternativement attribuée au couvent des Chartreux d'Orléans et au prieur de Pont-aux-Moines.

CURÉS DE CHÉCY

Inscrits dans les titres, sans indication de paroisse.

1171 JUSTIN.
1443-1450. Nicole ANTES.
14.. Jean DELATOURBE.
1478-1482. Jean DASSELAY.
1507 Jean CHARLES.
1513 Philippe GODES.

Gravées en lettres rouges sur deux dalles de marbre blanc, de chacune 1m 75 de hauteur sur 80 centimètres de largeur, elles sont ainsi conçues :

PREMIÈRE INSCRIPTION

†

CURÉS DE SAINT-PIERRE DE CHÉCY

Dont les noms ont été recueillis dans des titres authentiques.

Mementote præpositorum vestrorum.
Hébr. XIII.

1391 François LHUILIER.
1395 Jean BRANCHU.
1449 Jean SALMON.
1465 Étienne BAUDOIN.
1545-1559. François LEMAISTRE.
1591-1628. Philippe LOURS.
1628-1631. Joseph DURAND.
1631-1638. Charles DERGUY.
1638-1653. Louis GAULTIER.
1653-1653. F.-J. POTIER.
1653-1654. E.-Toussaint BIDAULT.
1654-1656. Jean ADDES.
1656-1673. Pierre GONTIER.
1673-1692. Jean LEFORT.
1693-1710. Charles-Florent LEFORT.
1710-1715. Jacques GAUBERT, chanoine de Saint-Aignan.
1715-1756. Jacques CHAMBAULT.
1756-1769. Jean-Baptiste LABLÉE.
1769-1772. Guillaume DELAROQUE.
1772-1820. Jean-Pierre PICQUERET.
1820-1832. Jacques GALLOIS.
1832-1874. Félix-Antoine ROMAIN, doyen et chanoine honoraire, bienfaiteur de l'église.
1874-1878. Louis-Laurent GUIOT, doyen et chanoine honoraire.

SECONDE INSCRIPTION

†

CURÉS DE SAINT-GERMAIN DE CHÉCY

Dont les noms ont été recueillis dans des titres authentiques.

Nomen eorum vivit in generationem et generationem.
Eccli. XLIV.

1465	Raoul LEDRU.
1537-1550.	Jean PAILLET.
1565	Gilles VINCENT.
1592-1596.	Jacques LUILLIER.
1596-1598.	Jean CANU.
1598-1603.	Robert GRIPPON.
1603-1605.	Michel HOYAU.
1605-1609.	Michel GAISNON.
1609-1631.	Claude LHUILLIER.

L'église Saint-Germain, d'une haute antiquité, fut ruinée au XVIe siècle. Par ordonnance du 12 novembre 1632, Mgr de Netz unit la cure à celle de Saint-Pierre. En souvenir des anciens patronages, la présentation fut alternativement attribuée au couvent des Chartreux d'Orléans et au prieur de Pont-aux-Moines.

CURÉS DE CHÉCY

Inscrits dans les titres, sans indication de paroisse.

1171	JUSTIN.
1443-1450.	Nicole ANTES.
14..	Jean DELATOURBE.
1478-1482.	Jean DASSELAY.
1507	Jean CHARLES.
1513	Philippe GODES.

LE XXVIII MAI M DCCC LXXXIII
EN PRÉSENCE DE M[gr] PIERRE-HECTOR COULLIÉ
ÉVÊQUE D'ORLÉANS
LA PIÉTÉ RECONNAISSANTE
DES HABITANTS DE CHÉCY
A CONSACRÉ CE MONUMENT
A LA MÉMOIRE VÉNÉRÉE
DES CURÉS DE LEURS PAROISSES.

Érigé par les soins des familles Boucher de Molandon et de Beaucorps.

NOTE

SUR LES ANCIENNES FORGES DE FERRIÈRES.

J'ai constaté à Ferrières (*Ferrariœ*) les substructions d'anciennes forges, que je considère comme *celtiques* et non comme gallo-romaines. Il n'a été mis à jour que deux fours contigus, dont l'un s'appuie contre un épais massif de maçonnerie, et des fondations de murailles d'une certaine importance. Je soupçonne l'existence de trois autres fourneaux, peut-être cinq, à peu de distance. Ils sont situés tout près des murs de l'ancienne abbaye. Ceux qui viennent d'être constatés sont en face de la place des Forges, dans la vallée de la Clairis. Il doit en exister d'autres à 4 ou 5 kilomètres au-dessus de Ferrières, sur le plateau, au hameau des Fourneaux, d'autres à Thurelles sur Dordives (*Auri dives*), d'autres au moulin de la Forge, et probablement ailleurs. Ils sont du système des *forges catalanes*. Des gisements considérables de mine en grains (fer pisolithique) ont été exploités à ciel ouvert sur une grande étendue (depuis la Chapelle-Saint-Sépulcre jusqu'à Dordives). Le minerai s'y traitait au charbon de bois directement et sans fondants, car je n'ai point rencontré de laitier parmi les scories. La conquête romaine a ruiné là l'industrie du fer, détruit les fours, et ne paraît pas avoir rien fondé en ce lieu, que traverse la voie d'Auxerre à Chartres.

J'ai trouvé, sur les ruines de l'un des fourneaux, un petit bronze, où je crois lire : *Div. Hadrian*. La tête est ceinte, assez belle. Au revers, une femme debout tenant une couronne.

LE ROY.

GENABUM ET LA STATUE DE VERCINGÉTORIX

PROTESTATION

Orléans, 6 mai 1887.

Les Sociétés savantes d'Orléans :
La Société archéologique et historique de l'Orléanais,
La Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts,
L'Académie de Sainte-Croix,
réunies le 6 mai 1887,

Ont unanimement décidé d'opposer une protestation publique à une grave erreur historique émise par l'administration municipale de Gien.

L'administration municipale de Gien a récemment ouvert une « souscription nationale » pour ériger une statue à Vercingétorix, et voici les premiers mots de sa circulaire :

« La ville de Gien, qui, la *première,* se souleva contre la domination de Rome, ouvre une souscription, etc... »

Cette affirmation est contraire à la vérité historique.

Gien n'est pas l'antique *Genabum* (1) qui se souleva contre la domination de Rome.

Gien n'a jamais fait partie de la tribu des Carnutes, dont *Genabum* était le marché principal.

Gien, simple *vicus* de la tribu des Sénons, porte, dans tous les documents du moyen âge, les noms de *Giemus*, *Giem*,

(1) *Genabum* ou *Cenabum,* car les deux noms s'appliquent à une même localité, cela n'est aujourd'hui contesté par personne.

Giemis castrum, inscrits par ses seigneurs sur leurs monnaies et leurs chartes.

Les Sociétés savantes, instituées pour veiller à la conservation de nos glorieux souvenirs, ont le devoir de maintenir contre de téméraires assertions les vérités acquises à la science. Or, voici des faits incontestables :

Ce sont les Carnutes, qui, les premiers, en 52, pendant l'absence de César, parti pour l'Italie, jurèrent de former une confédération contre l'ennemi commun. (*Commentaires,* VII, 2.)

Ce fut *Genabum,* cité des Carnutes, *Oppidum Carnutum* (VII, 11), qui donna le signal de la révolte par le massacre des Romains établis en cette ville pour commercer, *negotiandi causâ.*

De là, la terrible vengeance de César. Il accourt, prend la ville, la livre au pillage et à l'incendie, mais ne la détruit pas, puisque, l'année suivante, il y met deux légions en quartiers d'hiver (VIII, 6), et que le pont qu'elle commandait était indispensable à ses opérations militaires.

Grâce à sa situation si favorable au commerce, grâce au réseau des grandes voies dont elle était le centre (*avantage dont Gien ne peut se prévaloir*), la vaillante cité ne tarda pas à se relever de ses ruines. Cinquante ans après, Strabon la signalait comme étant toujours le principal entrepôt des Carnutes : Κήναβον, τό τῶν Καρνούτων εμπόριον (l. IV, ch. II, § 3).

Dès l'introduction du Christianisme dans les Gaules, elle devenait le siège d'un des deux Évêchés créés dans la circonscription de cette ancienne tribu.

Dotée par les Romains de magnifiques monuments, dont les vestiges ont été retrouvés en grand nombre sur notre sol, elle dut, comme la plupart de nos villes celtiques, Paris, Tours, Autun, Clermont, etc., changer son nom gaulois contre une dénomination nouvelle.

Au Ve siècle, Attila était défait sous ses murs.

Au VIe siècle, d'importants Conciles s'y réunissaient, et les descendants de Clovis en faisaient la capitale d'un de leurs royaumes.

De ces temps lointains jusqu'à l'époque moderne, l'identité de *Genabum* et d'*Orléans* fut admise, sans conteste, par l'unanimité des historiens et des géographes.

Durant cette longue période, d'après une série de documents d'une indéniable authenticité, le *vicus* sénonais relevant, à ce titre, de l'évêché d'Auxerre et de l'archevêché de Sens, continuait, sous l'autorité de ses barons, puis de ses comtes et même de plusieurs de nos rois, et toujours sous le nom de *Giemus*, *Giemis castrum*, etc., son honorable mais modeste existence.

En 1634, un évêque d'Auxerre, dans une de ses visites pastorales à Gien, attribua, sans preuves, à cette ville le nom historique de *Genabum*.

Des prêtres de son diocèse, très instruits d'ailleurs, et plus tard l'abbé Lebeuf, acceptèrent, — toutefois avec de sages réserves, — une innovation non justifiée. Mais les savants les plus compétents d'alors, l'illustre d'Anville, l'académicien Lancelot, Adrien de Valois, dom Verninac, dom Duplessis, d'autres encore, combattirent cette usurpation par des arguments sans réplique.

Lorsque, de nos jours, une Commission, choisie parmi nos plus érudits géographes, fut chargée de dresser la carte raisonnée de l'ancienne Gaule, quelques esprits portés au paradoxe essayèrent de raviver le débat; mais la science avait marché, la lumière s'était faite; des monuments épigraphiques d'une concluante autorité avaient été mis au jour, des textes précieux soigneusement étudiés, des sondages dans le lit de la Loire minutieusement exécutés, des mesures itinéraires relevées avec une rigoureuse exactitude, des objets antiques et d'innombrables monnaies gauloises recueillis tant à Orléans qu'autour des piles de son antique pont sur le fleuve.

Après un examen approfondi, la Commission de la carte des Gaules, les membres de l'Académie des inscriptions, et ceux du Comité dest ravaux historiques, proclamèrent donc unanimement que, au point précis où est aujourd'hui Orléans, devait être inscrit le nom glorieux de *Genabum*.

Ce fut alors que M. de Caumont, dont l'autorité s'impose,

après avoir fait ressortir la haute valeur, pour cette question géographique, de l'inscription lapidaire découverte en 1865 à Mesve, écrivait, dans son *Bulletin monumental :* « Vouloir placer *Genabum* à Gien, après de si incontestables motifs en faveur d'Orléans, serait faire preuve d'un entêtement bizarre et impardonnable (1). »

Sans appliquer aux promoteurs de la souscription les sévères appréciations de l'éminent archéologue, du moins peut-on dire que, si l'amour exagéré du pays natal a parfois ses excuses, il doit avoir ses limites.

Bien que, au témoignage de César, Vercingétorix, dans sa lutte héroïque, n'ait jamais mis le pied sur notre territoire orléanais, bien que l'Auvergne sa patrie, bien qu'Alésia, qu'il défendit si vaillamment, lui aient déjà, et à juste titre, élevé des statues, la ville de Gien peut assurément lui en ériger une nouvelle; mais nous ne saurions admettre que, sous prétexte « *d'ardent patriotisme* », elle porte atteinte à la vérité de l'histoire, pour s'approprier un titre d'honneur qu'Orléans, appuyé sur des preuves irrécusables, a seul le droit de revendiquer.

Le Président de la Société archéologique
et historique de l'Orléanais,
TRANCHAU,
Inspecteur d'Académie honoraire.

Le Président de la Société d'agriculture,
sciences, belles-lettres et arts d'Orléans,
EUG. BIMBENET,
Membre fondateur de la Société archéologique.

Le Président de l'Académie
de Sainte-Croix,
HAUTIN,
Vicaire général.

(1) N° 1 de 1870 : *Quelques-uns des meilleurs mémoires d'archéologie publiés récemment en France.*

QUESTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE.

Au mois de février dernier, la Société envoyait à ses membres titulaires non résidants et associés correspondants, à Messieurs les curés, instituteurs et agents-voyers du département, un *Questionnaire* destiné à recevoir leurs réponses en vue d'aider à la confection d'une carte archéologique du Loiret.

Elle invoquait, pour obtenir cette coopération à ses travaux, le zèle, le savoir et le patriotisme de tous.

Elle a le regret de constater, en septembre, que son appel, sans rester absolument infructueux, n'a provoqué qu'un très petit nombre de communications. Elle n'a reçu en effet, jusqu'au 15 de ce mois, que :

29 réponses pour les 106 communes de l'arrondissement d'Orléans ;

20 pour les 95 de celui de Montargis ;

17 pour les 98 de celui de Pithiviers ;

8 pour les 49 de celui de Gien.

La Société renouvelle ses vives instances pour que tous ceux dont elle a sollicité le concours veuillent bien lui adresser, le plus tôt possible, les renseignements dont elle a besoin, afin d'achever un travail dont personne ne peut méconnaître l'utilité au point de vue de l'histoire orléanaise.

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 134.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1887.

Séance du vendredi 8 juillet 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président annonce à la Société le décès de deux de ses associés correspondants, M. Henry de Chasseval et M. Achille de Rancourt de Mimérand, et rappelle quels titres ils avaient à sa sympathie.

L'expression des regrets de la Compagnie pour la perte de deux collègues qui l'ont plus d'une fois intéressée par leurs communications sera insérée au procès-verbal.

Hommages : de M. l'abbé Cochard, *Vue cavalière de l'ancienne Chartreuse d'Orléans* (1705) ; de M. Bernois, curé d'Autry, une brochure intitulée : *Vercingétorix,* dont il est l'auteur ; de M. Lour : *Vue cavalière de Beaugency,* qu'il vient de publier ; de M. Jadart, secrétaire perpétuel de l'Académie de Reims, mémoire intitulé : *Jeanne d'Arc à Reims*. Une lettre accompagnant ce mémoire, adressée à M. le Prési-

dent, annonce que l'Académie de Reims accepte avec empressement l'échange de ses publications avec les nôtres.

Des remercîments sont votés à tous les donateurs.

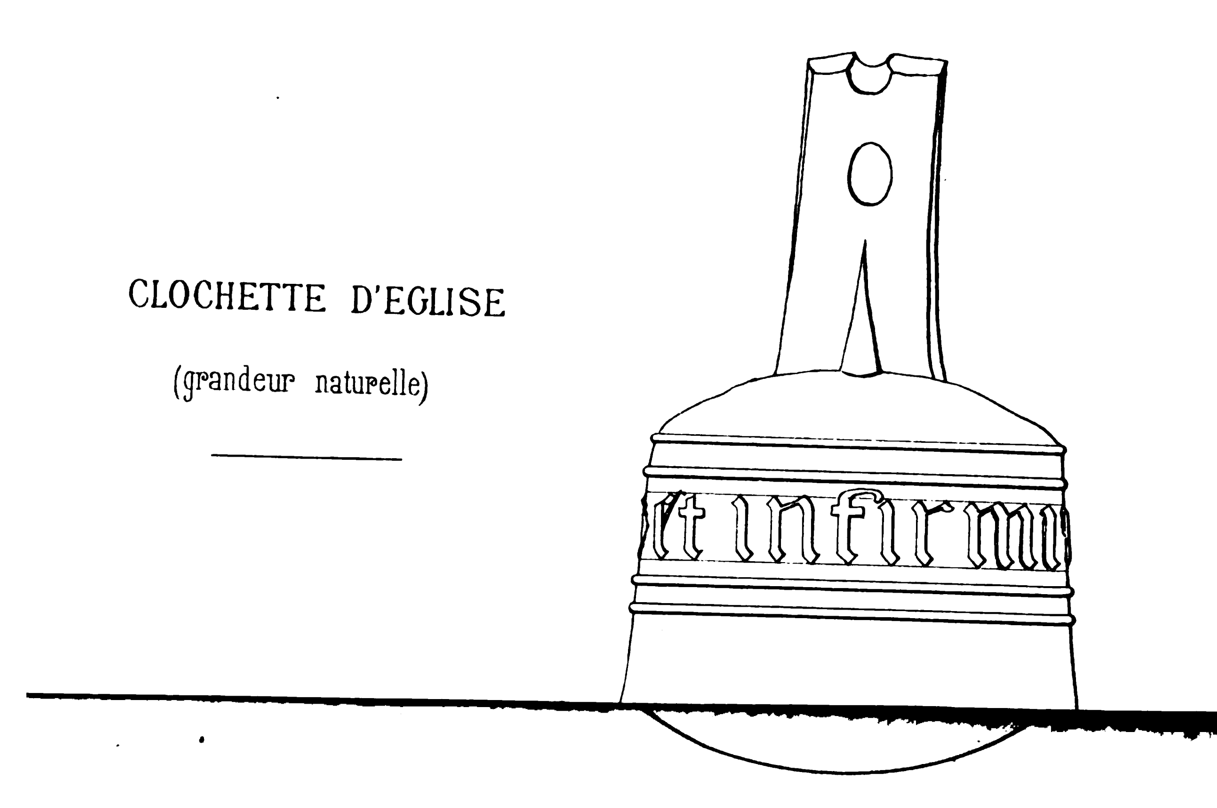
— M. Léon Gautier, membre de l'Institut, remercie chaleureusement la Société de sa nomination au titre de membre honoraire élu. La Société décide l'inscription au *Bulletin* d'un extrait de sa lettre :

Ce n'est pas mon humble personne, ni mes travaux, que votre Compagnie aura seulement voulu récompenser, mais ce grand amour pour la France, qui est, je crois, la « dominante » de toute ma vie. L'Orléanais est le vrai centre, le centre vivant de la chère patrie française, et voilà pourquoi votre Société a distingué en moi le Français qu'elle a voulu s'unir plus intimement. Merci à vous, merci à tous! Je vais maintenant essayer de payer la dette que je vous dois. Si je puis vous être bon à quelque chose, servez-vous de moi. Si ma plume ou ma voix vous peuvent être utiles, je les mets à votre service.

— M. G. Vignat, au nom de la Commission des publications, propose que le travail de M. Eugène Vignat sur *Une cloche dite des morts* soit publié aux mémoires avec dessin de l'objet. — Adopté. — La Société entend toutefois laisser à l'auteur l'entière responsabilité de ses conclusions, qu'elle ne partage pas entièrement, et sur la proposition de son rapporteur, elle décide que les observations faites sur ce travail par M. Flouest, membre de la Société des antiquaires de France, seront imprimées à la suite.

— M. Gaston Vignat soumet à la Société une clochette de bronze finement exécutée, portant cette inscription en caractères gothiques : *Et infirmis medicamen*. Il croit que cette clochette a dû servir pour annoncer aux fidèles le passage du prêtre porteur du Saint-Viatique. Il s'exprime en ces termes :

La clochette en métal fondu que j'ai l'honneur de faire passer sous les yeux de la Société appartient à M. Jules Laurand, notre confrère, qui l'acquit dans le cours d'une excursion que



CLOCHETTE D'EGLISE

(grandeur naturelle)

nous fîmes ensemble, il y a nombre d'années. Elle provient, si mes souvenirs sont exacts, de l'église d'une petite commune des environs de Bourges, Saint-Caprais, canton de Levet (Cher).

Moins ornementée que celle qui a été décrite dans nos Mémoires (1) et offerte à notre musée par notre savant et généreux confrère, M. l'abbé Desnoyers, moins fertile en renseignements, car elle ne porte ni le nom du fondeur, ni la date de la fabrication, la clochette de Saint-Caprais offre cependant un certain intérêt.

D'abord, elle parait remonter à une époque antérieure, — au XVe siècle probablement, — à en juger tant par son galbe que par les caractères employés pour l'inscription.

En second lieu, son usage peut être déterminé d'une manière précise. On y lit, en effet, ces trois mots en lettres gothiques :

ET INFIRMIS MEDICAMEN.

Nul doute donc qu'elle n'ait servi au clerc précédant le prêtre, lorsque ce dernier allait porter le Saint Viatique à un malade.

La coutume d'agiter une sonnette devant le prêtre portant le viatique est fort ancienne. D. Martène cite, à ce sujet, le passage suivant d'un vieux rituel :

« Ordo ministrandi Eucharistiæ sacramentum infirmis. — Clericus unus præibit qui aquæ benedictæ vasculum cum aspergillo deferet ; et *tintinnabulum item per certa intervalla pulsabit*, cujus sonitu populus ad religionis cultum sanctissimo sacramento tribuendum genibus flexibus excitetur. » (Édit. in-4, t. II, p. 234.)

Lorsque le prêtre allait seulement administrer l'Extrême-Onction, on ne se servait pas de la sonnette, « tintinnabulum vero non adhibebitur. » (*Ibid.*, p. 257.)

Dès 1314, Milon, évêque d'Orléans, avait fait les mêmes recommandations à son clergé : « Sacerdos cum magna reve-

(1) Tome XVIII, page 407.

rentia et maturitate deferat sanctum Corpus Domini,... cum lucerna et *campanula* præcedente, » et Jean d'Orléans ajoutait, en 1525 : « Tam eundo quam redeundo deferatur lumen, simul et *campana* pulsetur ante eum. » (*Statuts Synodaux*, Édit. de 1664, p. 284-285.)

Ces textes, on le voit, sont donc parfaitement d'accord avec l'induction qu'on peut tirer des termes de l'inscription, pour déterminer l'usage, ou du moins l'un des usages de la clochette ; car il est permis de se demander si une église aussi pauvre que celle de Saint-Caprais avait une sonnette uniquement affectée à un but si spécial. L'emploi de la conjonction *et* (Et infirmis medicamen) n'impliquerait-il pas aussi la suppression d'un premier membre de phrase, resté sous-entendu et faisant allusion aux autres emplois de la clochette, qui aurait servi, par exemple, aux cérémonies ordinaires de la messe ?

Le goujon, qui remplace ici les anses des grosses cloches, devait servir à adapter un manche en bois.

— M. Jarry achève la lecture de son mémoire sur *les Sépultures des Dunois-Longueville dans la Chapelle de Saint-Jean, à Cléry*.

Ce travail est renvoyé à la Commission des publications, qui est invitée à présenter, dans un délai aussi court que possible, le rapport sur cet important mémoire.

— M. G. Vignat donne lecture des principaux passages de l'introduction au *Cartulaire de Voisins*, rédigée par M. Doinel, archiviste du Loiret.

Ce travail est renvoyé à la Commission des publications, qui est invitée à faire son rapport pour la prochaine séance.

— M. le Président dépose sur le bureau le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1888.

Séance du vendredi 22 juillet 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président dépose sur le bureau le rapport de M. le Préfet du Loir-et-Cher au Conseil général (session d'avril).

— M. Herluison est chargé d'offrir au nom de M. Dureau, de Paris, ancien propriétaire du château de Vaux-la-Gaillarde, près Vitry-aux-Loges, un dossier de pièces manuscrites relatives à ce manoir féodal.

M. le Président adressera au donateur les remercîments de la Société. M. Thillier veut bien prendre le soin d'étudier ces documents.

— Au nom de la Commission des publications, M. Baguenault de Puchesse propose l'insertion aux *Mémoires*, du travail de M. Jarry, intitulé : *Découverte des tombes de Marie d'Harcourt, femme du bâtard d'Orléans, de Jean, leur fils et de François II et Louis I, ducs de Longueville, leurs petits-fils, dans l'église de Notre-Dame de Cléry* ; avec pièces justificatives et dessins joints au texte. — Adopté.

— M. Guerrier fait la même proposition pour le troisième *Mémoire* de M. l'abbé Desnoyers, *sur les objets trouvés dans la Loire*, avec composition d'une ou deux planches.

La Société émet un vote conforme.

— M. Guerrier propose ensuite d'accepter le texte de l'introduction du *Cartulaire de Notre-Dame de Voisins*, tel qu'il a été rédigé par M. Doinel, archiviste du Loiret.

La Société adopte.

— M. Guerrier rend compte verbalement d'une très curieuse étude de M. Henri Jadard, sur *Jeanne d'Arc à Reims ;* ses *Relations avec Reims ;* ses *Lettres aux Rémois.*

Cette publication, dit-il, est très-intéressante pour nous. Nous devons d'abord savoir gré à l'auteur de la pensée qui l'inspire : il a voulu répandre et faire réussir le projet patriotique d'élever une statue de Jeanne d'Arc à Reims. Le travail de M. Jadard se recommande aussi par l'exécution. C'est une notice excellente, écrite d'un style sobre et sans prétention, où l'auteur a consigné le fruit de ses recherches sur le séjour de la Pucelle à Reims, au moment du sacre, et sur les rapports qu'elle entretint, avant ou depuis, avec les Rémois. Vieilles chroniques, travaux récents, il a tout mis à profit ; et, aux renseignements qu'il y a puisés, il a joint quelques faits nouveaux et plusieurs documents inédits. Le fac-simile de deux lettres de Jeanne d'Arc, la reproduction d'une précieuse gravure devenue rare, plusieurs autres estampes, contribuent à donner au volume de M. Jadard encore plus d'utilité et d'attrait.

A ce propos, M. de Molandon donne des détails sur *trois lettres aux Rémois*, dont deux signées de Jeanne d'Arc, et qui jadis avaient été proposées à la Société par M. de Malessie. Il rappelle les circonstances qui ne permirent pas à la Société d'accepter cette offre ; invité à présenter l'exposé des négociations qu'il avait entreprises à ce sujet, il s'y engage volontiers.

— M. Baguenault de Puchesse signale dans une note deux ouvrages relatifs à deux personnages historiques de l'Orléanais :

1° *Correspondance de Louise de Coligny*, par M. Marlet, archiviste-paléographe, ancien élève du Lycée d'Orléans ;

2° *Étude sur Jacques Bongars*, par M. Anquez, inspecteur général de l'Université.

La Société décide que cette note sera insérée au *Bulletin*.

Deux ouvrages intéressants, se rapportant à des personnages orléanais, ont paru récemment et méritent d'être signalés, car ils ont une véritable valeur.

L'un est d'un de nos jeunes compatriotes, M. Léon Marlet, ancien élève de l'École des Chartes. C'est la correspondance de

Louise de Coligny, princesse d'Orange, préparée par M. Paul Marchegay, et publiée avec une préface et des notes très complètes. Née à Châtillon-sur-Loing, le 28 septembre 1555, après avoir vu mourir son premier mari, Téligny, à la Saint-Barthélémy, elle épousa le prince Guillaume d'Orange, en 1583, assassiné l'année suivante. Sa vie, pleine de vicissitudes, fut consacrée surtout à l'éducation de son fils. Elle avait adopté les Pays-Bas pour patrie; mais, fort liée avec Henri IV, elle le visitait souvent, en même temps qu'elle venait s'occuper des terres de l'Orléanais qu'elle avait héritées de son père l'amiral. Elle mourut à Fontainebleau, le 9 novembre 1620. M. Marlet ne nous dit pas où elle fut ensevelie; et c'est presque la seule lacune qui se trouve dans son livre.

Le second ouvrage, dont nous voulons dire un mot, est la belle étude sur Jacques Bongars, intitulée *Henri IV et l'Allemagne*. Une longue notice sur le grand publiciste et le grand patriote du XVIe siècle, qu'Orléans, sa ville natale, n'a honoré que d'une trop modeste statuette (sur la façade de l'hôtel de ville), précède le récit complet de ses campagnes diplomatiques en Allemagne, récit que M. L. Anquez a composé à l'aide d'un nombre énorme de documents, très habilement mis en œuvre. Ami dévoué de Henri IV, Bongars avait préparé, mieux que personne, la grande guerre que le roi allait entreprendre, en 1610, et qui eût placé la France à la tête de l'Europe. Ajoutons que c'est dans une maison située près la porte Renard qu'ont été retrouvés une partie des papiers de Bongars, ceux que possèdent aujourd'hui la Bibliothèque nationale et la collection Godefroy, à l'Institut.

— A propos de la vente prochaine du château de Troussay, M. Basseville offre de s'enquérir des papiers de feu M. de La Saussaye qui intéresseraient l'Orléanais, et qui vont être dispersés au hasard des enchères.

Séance du vendredi 14 octobre 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président rend compte à la Société de divers événements qui se sont produits au cours des vacances qui viennent de prendre fin.

La mort nous a enlevé un membre correspondant étranger, le très-savant numismate M. Morel-Fatio, décédé à Lausanne, au mois d'août dernier.

L'expression des regrets de la Société sera consignée au procès-verbal.

Notre collègue, M. Ludovic Guignard, a reçu de la Société nationale d'encouragement au bien une médaille d'honneur pour l'ensemble de ses travaux sur le Blésois.

Le deuxième fascicule du XVI[e] volume de nos *Mémoires* a pu être enfin distribué (*Cartulaire de Voisins*).

Le *Bulletin* du deuxième trimestre de 1887, n° 133, a paru.

Les troisième et quatrième trimestres paraîtront en un seul fascicule.

M. Herluison a bien voulu dresser la table des noms d'auteurs qui ont écrit dans les vingt premiers volumes de nos *Mémoires;* des remercîments sont adressés à notre dévoué collègue, pour le service qu'il vient de rendre à la Société.

— M. le Président fait savoir que la Société bibliographique lui a, sur sa demande, renvoyé, en six caisses, les exemplaires de nos *Mémoires* qu'elle avait en dépôt et qui n'ont pas été retirés par les destinataires. Le nombre des exemplaires qui lui seront désormais envoyés sera, non plus de soixante, mais de quarante seulement.

Il annonce que, grâce aux bons soins de M. Davoust, une Commission a pu prendre connaissance d'une première épreuve du portrait de M. Mantellier.

Tout fait espérer que cette œuvre d'art, qui fait le plus grand honneur





à l'éminent graveur, M. Bracquemond, pourra être achevée vers la fin de novembre.

M. le Président fait remarquer qu'il a fait insérer, dans le dernier *Bulletin*, une note destinée à rappeler que la Société recevrait avec plaisir les réponses au Questionnaire archéologique envoyé depuis huit mois déjà.

Quatre-vingt-dix réponses seulement sont rentrées jusqu'à cette heure ; quelques-unes d'entre elles offrent un véritable intérêt.

Le travail présenté par M. l'abbé Maître, sur les *Communes de Pithiviers et de Cernoy*, mérite une mention spéciale.

— M. Tranchau a reçu de M. Simon, Président du Tribunal de Gien, et il en fait hommage à la Société, deux grandes photographies dont il est l'auteur. L'une d'elles représente une série de figures en pied, dans le style du XVIe siècle, peintes à la détrempe sur le buffet des orgues de l'église de Boiscommun. Le symbolisme de ces figures demeure encore inexpliqué.

L'autre photographie reproduit une *Charte inédite de Louis XII*, datée de Vincennes et accordée aux habitants de Boiscommun pour les mettre à l'abri des pilleries des gens de guerre.

Cette charte, dont M. le Président donne lecture, faisait partie d'une liasse d'anciens titres concernant le château du Hallier, appartenant à la famille Pellerin et d'Illiers.

— M. Herluison fait hommage du catalogue dressé en vue de la vente publique des livres de la bibliothèque de M. de La Saussaye.

— M. l'abbé Hénault fait hommage d'une brochure intitulée : *Deux répliques à l'auteur de l'ouvrage intitulé: Les premiers évêques d'Orléans*, brochure dont les auteurs sont M. l'abbé Hénault et dom Piolin, prieur de Solesmes.

— M. Doinel adresse le tirage à part d'un Mémoire par lui publié dans les *Annales de la Société archéologique du Gâtinais* intitulé : *Guy Fabi* et *Guillaume Rebrachien*. Il croit que le neveu de Guy Fabi, Guillaume de Lorris, dit Le Doyen, pourrait être l'auteur du *Roman de la Rose*.

— M. Pérot, de Moulins, envoie une étude intitulée : *Jeanne d'Arc en Bourbonnais*, publiée dans un journal de Moulins.

— M. Pelletier, membre de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, fait hommage du tirage à part de son étude sur le *Musée de peinture d'Orléans*.

— M. René de Maulde adresse à la Société le discours de M. le duc de Broglie à l'Assemblée générale annuelle de la Société d'histoire diplomatique.

— M. Eudoxe Marcille fait hommage du portrait de son père.

Des remercîments sont votés à tous ces donateurs.

— M. Fr. Pérot comunique une note pleine d'intérêt sur une peuplade connue sous le nom de tribu des Charquereaux, établie de temps immémorial dans le Bourbonnais, près de Mayet-de-Montagne, à 1,400 mètres d'altitude.

Notre honorable collègue adresse avec cette note, un modèle de char grossier, sorte de traîneau, dans lequel il croit reconnaître le type du véhicule des premiers habitants de la région.

Les Charquereaux font encore usage de ce char à bœufs, avec cette différence qu'ils ont substitué des roues pleines aux patins de bois du modèle.

Conformément au désir exprimé par M. Pérot, ce modèle est offert à M. le directeur du Musée historique.

— M. Guerrier donne l'analyse succincte du dernier numéro du *Bullettino d'archeologia cristiana*.

La Société décide, tout en regrettant ce sacrifice, qu'elle ne pourra pas renouveler son abonnement.

— M. le Président signale, dans les nombreux volumes déposés sur le bureau, un article de M. Jules Devaux, avoué à Pithiviers, intitulé : *Le Gâtinais au temps de Jeanne d'Arc*, et publié dans les *Annales du Gâtinais* (3e trimestre 1887), et une étude de M. Martellière, associé correspondant, sur la découverte de souterrains refuges à Ormes, commune de Pithiviers-le-Vieil.

Il mentionne l'envoi de dix-sept volumes de l'Académie de Reims, avec laquelle l'échange de nos publications a été antérieurement voté.

— M. Desnoyers donne communication de deux découvertes de monnaies faites dans le département du Loiret (1).

Séance du vendredi 28 octobre 1887.

Présidence de M. Tranchau, *président.*

M. Basseville remplit les fonctions de secrétaire au lieu et place de M. Dumuys, absent et excusé.

— M. l'abbé Desnoyers fait hommage à la Société d'un manuscrit portant la date de 1565, et ayant pour titre :

Sentence de la Prevosté d'Orléans au prouffit des Archidiacres d'Orléans, pour raison du deppor par eux prétendu sur les cures.

— M. Pérot, membre correspondant de la Société, fait également hommage d'un travail dont il est l'auteur, intitulé : *Inventaire des découvertes archéologiques faites pendant l'année 1886, dans le département de l'Allier.*

— M. l'abbé Maître, au nom de Mlle Dappois de Cernoy, fait don à la Société d'une petite Bible en cinq volumes, imprimée à Cologne en 1630, et d'un lot de monnaies françaises de François II à Henri IV, trouvées dans les fondations de l'ancienne maison d'école de Cernoy.

— M. Tranchau offre à la Société la Thèse de philosophie, soutenue à Paris en 1692, par l'abbé Camille Le Tellier, quatrième fils

(1) Voir plus loin, page 116.

de Louvois ; la gravure est l'œuvre du peintre Mignard et du graveur François de Poilly.

La Société vote des remercîments à tous les donateurs.

— M. le Président signale parmi les publications déposées sur le bureau :

Deux articles de notre collègue M. de la Rocheterie, et un de M. Gustave Baguenault de Puchesse, insérés dans le *Polybiblion* d'octobre 1887.

— Communication est donnée d'une lettre de M. le Président de la Société Dunoise, qui, dans la pensée de dresser, comme le fait la Société, un répertoire archéologique, demande l'envoi d'un certain nombre d'exemplaires de son Questionnaire.

La Société adhère avec empressement à cette demande.

— Parmi les nouvelles notices archéologiques reçues depuis la dernière séance, M. le Président mentionne celle de M. Rivière, instituteur de Chailly.

— La Société, consultée sur l'opportunité de continuer son abonnement à l'*Alliance française*, fondée pour la propagation de notre langue à l'étranger, décide que, vu ses charges, elle cessera, non ses vives sympathies, mais son concours pécuniaire à cette œuvre.

— Sur la proposition du Président, un crédit de 50 fr. est voté pour la confection de tablettes et de tasseaux, destinés à établir un second rang de volumes dans les armoires de nos bibliothèques.

— M. le Président prie les membres de la Société qui auraient des lectures à faire de vouloir bien l'en prévenir d'avance, afin qu'il puisse indiquer sur les cartes de convocation l'ordre du jour.

— Lecture est commencée d'un travail déjà ancien de notre correspondant M. Le Roy, de Montargis, sur la *Ville antique des Closiers et les voies anciennes aboutissant à Montargis*.

Séance du vendredi 11 novembre 1887.

Présidence de M. Boegner, *préfet du Loiret.*

M. Tranchau invite M. le Préfet à vouloir bien prendre la présidence. M. Boegner exprime le regret de n'avoir pu se rendre plus tôt à l'invitation de M. le Président, en assistant à une réunion de la Société, mais elle peut être assurée de ses plus vives sympathies. Elle le trouvera toujours prêt à témoigner son intérêt aux travaux d'une Compagnie vouée à l'étude d'une province aussi profondément française que l'Orléanais.

M. Tranchau remercie M. le Préfet de sa visite; il rappelle le concours effectif que M. Boegner prêtait aux travaux de la Société d'émulation des Vosges, alors qu'il présidait à l'administration de ce département. « Nous nous souvenons, dit-il, d'une allocution chaleureuse prononcée par vous en 1885, devant la Société d'Épinal. Vous parliez avec émotion du culte de la grande patrie, la France, et du culte de la petite patrie, la Province.

« Nous avons, nous aussi, Orléanais, ce double culte comme les Vosgiens, et nos modestes travaux tendent à glorifier aussi la grande et la petite patrie.

« La Société savait déjà qu'elle pouvait compter sur la bienveillance du nouveau Préfet du Loiret, aujourd'hui il lui en donne une preuve dont elle est profondément reconnaissante. »

— M. Tranchau annonce la mort de M. Hippolyte Lazerge, peintre de talent, dont les œuvres décorent deux de nos principales églises d'Orléans, Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Recouvrance.

La Société décide que l'expression de sa sympathie pour l'artiste défunt sera consignée au procès-verbal.

— M. Boucher de Molandon fait hommage du tirage à part de son

travail intitulé : *Inscriptions de Saint-Pierre de Chécy* (suite des curés de la paroisse).

— M. Herluison dépose sur le bureau, au nom de M. de Félice, une notice sur le sculpteur Pierre Loyson.

— La Société Dunoise envoie à la Société l'ouvrage de M. Merlet, archiviste de Chartres, intitulé : *Les assemblées de communautés d'habitants dans le comté de Dunois.*

— M. Cochard offre à la bibliothèque, son introduction à l'*Histoire du Gâtinais : Dom Morin, sa vie et ses œuvres.*

M. le Président fait remarquer que cette publication a été analysée et très favorablement appréciée par M. Henry Stein, secrétaire de la Société archéologique du Gâtinais.

— L'instituteur de Saint-Loup-des-Vignes, M. Saulnier, envoie la reproduction d'une pierre tumulaire qui se voit dans l'église de cette commune et dont l'inscription reste inexpliquée.

— M. Flouest, ancien procureur général à Orléans, membre honoraire de la Société, lui adresse deux notes imprimées dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* : l'une sur un anneau sigillaire de l'époque mérovingienne, bijou d'or fin, provenant de Saint-Montan (Ardèche) ; l'autre sur trois bronzes de la haute antiquité, découverts près de Saint-Vallier (dans la Drôme), et attestant la sépulture d'un chef très-ancien.

Des remerciments sont adressés à ces divers donateurs.

— M. Tranchau signale : dans la *Revue historique* (numéro de novembre-décembre 1887) une note sur le Père Joseph, l'Éminence Grise, qui, en 1599, entra au noviciat des capucins de notre ville, où il devait fonder la maison, toujours existante, des Religieuses du Calvaire ; dans le septième volume des *Mémoires* de la Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, un article sur la Croix Pucelle, élevée par le comte de Dunois dans la forêt de Saint-Germain, en mémoire de Jeanne d'Arc.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Paturange, curé de Montereau (Loiret), contenant quelques détails sur la fouille de deux tumulus, connus sous le nom de Mont de Brenne, sis dans la forêt d'Orléans. Des travaux d'exploration ont été entrepris par M. Domet, inspecteur des forêts; ils n'ont fourni comme résultat qu'un bracelet de bronze et une certaine quantité d'ossements brûlés. Le bracelet a la forme d'un simple anneau de bronze ; quant aux ossements, ils paraissent avoir été déposés à même la terre. Aucun débris de vase n'a été recueilli au cours des travaux.

M. Dumuys dit qu'il a eu occasion de s'entretenir avec M. Domet de ces fouilles, et que M. l'inspecteur des forêts a bien voulu lui promettre une note avec plans explicatifs sur cette exploration.

La Société recevra avec reconnaissance les renseignements dont il s'agit.

— M. Tranchau demande à M. le Préfet s'il a reçu une réponse au sujet de statues de bois, reléguées dans le clocher de l'église de Fréville (Loiret), qu'il serait souhaitable de voir entrer au Musée historique.

M. le Préfet répond qu'il s'efforcera de donner à cette affaire une solution conforme aux désirs de la Société.

— M. le Président annonce à la Compagnie que les découvertes de Sanxay vont être enfin sauvées d'une destruction imminente, grâce à la décision que vient de prendre le Ministère à l'égard des monuments mis au jour par le Père de la Croix. Un crédit de 11,000 fr. vient d'être alloué par l'État, pour faire face aux dépenses d'aménagement nécessaires.

— M. Brossard de Corbigny, capitaine de frégate en retraite, en résidence à Meung-sur-Loire, est élu associé correspondant.

— M. Tranchau donne lecture, au nom de M. Cochard, de la première partie d'un travail intitulé : *Les jeux de Paume à Orléans.*

Séance du vendredi 25 novembre 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président annonce que, dans sa séance du 11 novembre dernier, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a nommé membre titulaire M. Anatole de Barthélemy, qui appartient, comme membre honoraire élu, à notre Société. Des félicitations lui seront adressées par le Président.

Hommages: De M. Dandonneau, avocat général à la Cour d'appel, le discours qu'il a prononcé à la séance de rentrée des Tribunaux (octobre 1887);

De M. Pierre Lanéry d'Arc, avocat à la Cour d'appel d'Aix, une brochure intitulée : *Le culte de Jeanne d'Arc au XVe siècle ;*

De M. A. Janvier, membre de la Société des antiquaires de Picardie, un volume qui a pour titre : *Messieurs les gardes du corps de la Compagnie de Luxembourg*, épisode de l'histoire d'Amiens;

De M. de Félice : La *Tragédie des Cordeliers d'Orléans,* plaquette in-16.

De M. Bonnardot : Fragment d'une traduction de la Bible du XIIe siècle.

Des remercîments sont votés à ces divers donateurs.

— M. Brossard de Corbigny adresse ses remercîments à la Compagnie pour son élection comme membre associé correspondant.

— M. l'abbé Cochard donne lecture de la deuxième partie de son travail sur les Jeux de paume à Orléans : *Confrérie des Paumiers.* Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Jarry demande l'autorisation d'augmenter son mémoire sur les *Fouilles de Notre-Dame de Cléry* de nouveaux documents fort importants qu'il vient de trouver, entre autres, le testament de Dunois.



Notre collègue est invité à s'entendre à ce sujet avec M. Baguenault de Puchesse, qui a fait le rapport au nom de la Commission, sa demande demeurant acceptée en principe.

— M. Baguenault de Puchesse qui a déjà fait don à la Société de la revue des *Questions historiques*, année 1886, y ajoute l'année 1887. Il signale, dans le tome III, des *Lettres de Louis XI* publiées sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, par MM. Vaesen et Charavay, un grand nombre de lettres datées de villes de l'Orléanais.

On sait, dit-il, que Louis XI y fit de fréquents voyages ; il résidait tantôt à Meung, tantôt à Orléans, dans la maison bien connue du cloître Saint-Aignan. Du 6 mars 1466 au 15 décembre de la même année, cinquante-huit lettres sont datées d'Orléans, de Jargeau, de Meung-sur-Loire, de Sully, de Montargis ; et un grand nombre d'autres pièces sont analysées dans les pièces justificatives. Il y a donc beaucoup à puiser pour notre histoire locale dans ce recueil, qui encore est loin d'être complet.

— M. le Président rappelle que, dans la séance du 28 octobre, un crédit lui a été ouvert en vue de faire confectionner, pour les armoires de la bibliothèque, des rayons destinés à recevoir un deuxième rang de volumes en profondeur. Sur les observations faites par plusieurs collègues consultés par lui, et qui opinent pour un agrandissement du corps même de nos bibliothèques, il a fait dresser un devis pour connaître le chiffre de la dépense d'un travail complet, qui consisterait à augmenter de 12 centimètres la profondeur de nos armoires, de façon à pouvoir mettre trois rangs de volumes. Ce devis s'élève à 508 fr.

Après délibération sur ce projet, il est ajourné comme trop coûteux pour nos ressources, et la Société, estimant que la confection des rayons déja votés suffirait encore pour longtemps à recevoir nos livres, renonce provisoirement à un agrandissement complet, et maintient son premier vote.

— Lecture est donnée par M. le Président d'une proposition signée



de douze membres et ayant pour objet d'élever de trente à trente-cinq le nombre des membres de la Société.

Il est immédiatement procédé au vote sur la prise en considération de la proposition, mais le nombre des votants s'étant trouvé inférieur à quinze, nombre exigé par l'article 37 du règlement, le vote a été déclaré nul, et la Société n'a point statué sur la prise en considération de la proposition qui lui était soumise.

Quant à l'augmentation, également proposée, du nombre des associés correspondants, la Société reconnait qu'il y aurait avantage à élargir cette catégorie de membres.

Séance du vendredi 9 décembre 1887.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. Desnoyers fait don à la Société de la clef de la porte d'entrée de la Salle des Thèses. Cette clef, du XVe siècle, fut trouvée en 1880, dans une cavité du mur qui se trouve à droite de l'entrée de l'édifice, par les ouvriers chargés des réparations.

— M. Herluison fait hommage d'une gravure de M. Foucher représentant la vue intérieure de la Salle des Thèses.

— M. Frédéric Moreau envoie un luxueux album contenant, en 11 planches, la reproduction chromo-lithographique des découvertes faites dans la villa d'Ancy et autres localités de l'Aisne. Cette publication fait suite à celle des fouilles de Caranda. Le nombre des sépultures explorées jusqu'à présent est de 730, et des objets recueillis, 872.

Des remercîments sont adressés à ces divers donateurs. Le Président adressera spécialement à M. Moreau l'expression de la gratitude de la Société.

— Plusieurs membres présentent à titre de membre honoraire,

M. Maspero, membre de l'Institut. L'élection du savant égyptologue est remise à la première séance de janvier, conformément au réglement.

D'autres membres présentent au titre d'associé correspondant M. l'abbé Paturange, curé de Montereau (Loiret).

— En rendant compte des ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président relève, comme complément de son exposé des récompenses obtenues par nos compatriotes dans les divers concours, celle qui a été décernée par l'Académie des beaux-arts au jeune sculpteur du Loiret Desvergnes, pour son *Œdipe à Colone* qui lui a mérité le premier second grand prix ; elle lui a accordé le prix Cambacérès.

Il signale également l'hommage rendu par la Société des antiquaires de Picardie à notre associé correspondant M. Garnier, membre de cette Société depuis 1836 et son secrétaire perpétuel depuis quarante-sept ans (1840). Elle lui a offert une magnifique coupe en bronze.

— M. Guerrier, rapporteur de la Commission des publications, propose l'impression aux mémoires du travail de M. l'abbé Cochard, sur les *Jeux de paume à Orléans*.

Cette proposition est adoptée.

— Lecture est donnée d'une lettre de M. A. de Barthélemy remerciant la Société des félicitations qu'elle lui a adressées par son Président, à l'occasion de son élection au titre de membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— M. l'abbé Desnoyers communique quelques découvertes de monnaies faites dans diverses communes du Loiret (1).

La parole lui est donnée pour la lecture d'une étude sur une crosse en bois sculpté du XVIIe siècle, provenant de l'Évêché d'Orléans.

Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

— M. Guerrier donne lecture d'un travail sur l'étymologie de quelques noms de lieux orléanais, et notamment sur celle de la rue des Bons-Enfants et de Saint-Pierre-Empont.

Renvoi à la Commission des publications.

(1) Voir plus loin, p. 117.



— M. Dumuys est invité par M. le Président à donner connaissance des résultats que lui ont fournis les recherches qu'il a récemment entreprises sur les souterrains d'Orléans.

Il existe sous la ville, dit l'auteur de cette communication, un réseau immense de galeries, dont M. de Buzonnière avait signalé la présence il y a une quarantaine d'années. Son travail consiste à étudier les tronçons épars de cet ouvrage souterrain presque inconnu, à les réunir et à en établir l'homogénéité.

Il appert de recherches faites depuis dix ans par M. Dumuys, que ce réseau souterrain chemine en tous sens à une profondeur de 11 mètres environ au-dessous de la surface du sol. Ces galeries n'ont pas même été coupées par les diverses enceintes de la cité, sous lesquelles elles passent en maint endroit.

On peut affirmer avec preuves matérielles à l'appui que ces galeries s'étendent de Saint-Laurent à Saint-Aignan par une série de parallèles se dirigeant de l'ouest à l'est, qu'elles circulent dans les mêmes conditions du sud au nord, depuis la Loire jusque dans la campagne, bien au delà des barrières du faubourg Bannier.

Ces galeries sont d'anciennes carrières d'où sont sorties les maisons d'Orléans. Elles sont creusées dans un tuf calcaire compact ; enfin, dans une grande partie de leur parcours, elles sont voûtées à l'aide de piliers carrés de 80 centimètres de côté, supportant des arcs en ogive ou en plein cintre, sous-tendus par une corde de 2^{m} 70 environ. La hauteur moyenne sous clef de ces passages maçonnés paraît être de $2^{m}20$.

Les maisons de la rue du Tabour, celles des rues des Carmes, Bourgogne, des Grands-Ciseaux, etc., en présentent de nombreux spécimens. Six cents mètres environ de ces galeries sont aujourd'hui relevés.

M. Dumuys achève l'exposé de sa découverte par un pressant appel qu'il adresse à ses nombreux collègues, pour obtenir leur collaboration dans l'immense travail de recherches que nécessite cette captivante étude d'Orléans souterrain.

La Société remercie vivement M. Dumuys de cette très intéressante communication.

Séance du vendredi 23 décembre 1887.

Présidence de M. Tranchau, *président.*

M. Desnoyers fait hommage à la Société de l'acte authentique constatant la vente de la maison jadis appartenant à M. Rouzeau-Montaut, imprimeur-éditeur orléanais (25 mai 1789).

— M. Dumuys dépose sur le bureau une brochure qu'il a publiée dans les *Mémoires* de la Société archéologique d'Angoulême, et intitulée : *Note sur l'Église d'Anais et la litre de François VI de la Rochefoucauld*, l'auteur des *Maximes*, dont deux planches reproduisent les armes.

— Sur la demande du Président, M. le Directeur des Beaux-Arts a obtenu de M. le Ministre pour la Société : 1° huit volumes de l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*, publication qui renferme de nombreux documents intéressant l'Orléanais ; 2° six volumes de la *Gazette des Beaux-Arts* qui manquaient à nos collections.

La table de la deuxième période de la *Gazette* ne pouvant être accordée par le Ministère, il est décidé que l'acquisition en sera faite sur le crédit des livres.

— M. le Préfet de Loir-et-Cher envoie son rapport et le procès-verbal de la session d'août.

— M. Léon Louis, propriétaire aux Fontaines (Loiret), fait hommage à la Société d'un jeton d'origine protestante par lui trouvé près de la route de La Ferté-Saint-Aubin.

— M. l'abbé Maître fait également don de deux jetons d'un Lejay, seigneur de la Touche-Hersant, d'une bague en argent portant le monogramme religieux de la Compagnie de Jésus, provenant de la

commune de Bricy, d'une empreinte du sceau de la prévôté de Patay, d'un lot de monnaies de Charles IX et de Henri IV.

Des remercîments sont votés à tous ces donateurs.

— M. Baguenault de Puchesse propose, au nom de la Commission des publications, l'impression au *Bulletin* des deux travaux suivants :

Étude sur quelques noms de lieux orléanais, par M. Guerrier (1) ;

Note sur une crosse en bois sculpté, par l'abbé Desnoyers (2).

La Société adopte cette conclusion et décide qu'une planche sera annexée au travail de M. Desnoyers.

— M. Émile Davoust soumet à la Société les épreuves du portrait de M. Mantellier, gravé par M. Bracquemond.

La Société remercie M. Davoust des soins qu'il a pris pour mener l'affaire à bonne fin, et décide après discussion que sept épreuves avant la lettre de cette gravure seront tirées et affectées de la façon suivante :

Deux épreuves à la famille du défunt, les cinq autres à MM. le Président, Davoust et de Molandon, au Musée de peinture et au Musée historique.

M. le Président demande d'ajouter à ces destinataires la ville d'Orléans et la Cour d'appel, qui ont également souscrit pour l'hommage à rendre à M. Mantellier.

Il est ensuite convenu que cent épreuves sur papier de Japon seront tirées et mises à la disposition des membres de la Compagnie, de l'Académie de Sainte-Croix et des autres souscripteurs.

— M. Frédéric Moreau, le savant et généreux explorateur des cimetières de l'Aisne, est présenté par plusieurs membres à titre de membre honoraire.

Cette candidature est admise avec empressement, et l'élection remise à la deuxième séance, conformément au règlement.

— M. le docteur Patay demande qu'une collection des volumes dis-

(1) Voir plus loin, p. 109.
(2) Voir plus loin, p. 121.

ponibles de nos *Mémoires* soit accordée à l'École normale des institutrices du département du Loiret.

Cette proposition est acceptée.

— M. Baguenault de Puchesse demande la parole pour lire la note suivante :

Le dernier numéro du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme* contient deux lettres de Simon Renard, l'ancien ambassadeur de Charles-Quint, adressées à la duchesse de Parme, Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe II, régente des Pays-Bas. Ces lettres, tirées des Archives nationales, sont datées, l'une de Paris, le 6 octobre 1564; l'autre d'Orléans, le 10 octobre. Le célèbre diplomate y annonce comme imminente une nouvelle prise d'armes des protestants, Condé et les Châtillon ne cessant de réunir leurs partisans et de réclamer près de la reine-mère l'entière exécution de l'édit de janvier. Lui-même, en venant de Paris à Orléans et en s'arrêtant à Étampes, a pu juger à quel point les esprits étaient animés, particulièrement à l'occasion des troubles de Tours, dont le duc de Montpensier est gouverneur. Il ajoute que « le prince de Condé et les siens sont déliberez de hasarder le tout pour le tout, qu'ilz ont de grandes intelligences au royaulme et dehors, que la partie de la religion nouvelle se fortifie de jour à aultre, comme l'on l'a veu le premier dimanche de ce mois en ce lieu (Orléans), où l'on compta plus de douze mil personnes qui furent à la Cène qu'ilz appellent, ès deux églises de ce lieu où l'on faict prescher les ministres de ladicte religion. »

Ce renseignement sur le nombre des protestants qui était alors à Orléans semble fort exact, et explique les excès auxquels ils se livrèrent, quand la seconde guerre civile éclata, trois ans plus tard.

— Il est procédé à l'élection des membres du bureau pour l'exercice 1888.

MM. Tranchau et Maxime de la Rocheterie, président et vice-président, tous deux rééligibles, sont maintenus dans leurs fonctions.

M. Guerrier est élu secrétaire en remplacement de M. Dumuys, parvenu au terme de son mandat et non rééligible.

M. Gaston Vignat est nommé vice-secrétaire archiviste en remplacement de M. l'abbé Cochard, dont le mandat est expiré.

Sont élus membres de la Commission des publications, M. Basseville, en remplacement de M. Guerrier, élu secrétaire, et qui avait encore deux années à accomplir dans cette fonction ; M. Dumuys, en remplacement de M. Vignat, dont le mandat triennal était achevé. En conséquence, le premier sortira en décembre 1889, et le deuxième en décembre 1890.

La Commission des publications se trouve donc composée de MM. Baguenault de Puchesse, Basseville et Dumuys.

M. Herluison, membre de la Commission de la bibliothèque, où il siégeait depuis trois ans, et rééligible, est réélu. Elle reste composée de MM. Delorme, Jarry et Herluison.

M. le Président invite ces Messieurs à se réunir pour désigner spécialement un d'entre eux comme bibliothécaire, afin de présider au remaniement des livres, devenu nécessaire par suite de l'installation de nouvelles tablettes dans les armoires.

RECHERCHES

SUR L'ORIGINE DE QUELQUES NOMS DE LIEUX

I. — LA RUE DES BONS-ENFANTS.
II. — L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-EMPONT.

Par la publication consciencieuse et savante des Cartulaires de Notre-Dame de Baugency, de Saint-Avit et de Voisins, M. G. Vignat a rendu à l'histoire de l'Orléanais et à nos études des services que nous ne saurions trop reconnaître. Je me suis déjà appliqué, quand parut le Cartulaire de Baugency, à faire voir les précieux renseignements que l'on y pourrait prendre, pour l'histoire de cette petite ville, et même pour l'histoire générale de l'Orléanais au moyen âge. (1). Les Cartulaires de Saint-Avit et de Voisins fournissent également, pour tout le pays d'alentour, et pour notre ville en particulier, des documents que l'on chercherait vainement ailleurs. Ils nous permettent de jeter quelque lumière sur des points restés obscurs, quelquefois même de poser et de résoudre des questions auxquelles personne ne semble avoir pensé jusqu'ici. Je n'en veux citer, aujourd'hui, que deux exemples.

Nous avons à Orléans, derrière le Grand-Séminaire, une rue parallèle à celle de l'Évêché, et qu'on appelle la *Rue des Bons-Enfants*. Cette désignation ne date pas d'hier ; nous la rencon-

(1) *Revue historique,* novembre 1880.

trons dès le XIIIe siècle, dans un acte où il est fait mention de la rue, et où il est dit que le chapitre de Saint-Avit y possédait une maison : *Viri venerabiles ecclesiæ Sancti Aviti Aurelianensis possident domum quamdam sitam Aurelianis, in vico Bonorum puerorum* (27 mars 1283) (1). Mais pourquoi cette petite rue des *Bons-Enfants*, dans une ville où les bons enfants ne furent jamais rares? où il y en a dans tous les quartiers? Que sont donc ces *Bons-Enfants*? Le Cartulaire ne le dit pas; il excite notre curiosité, mais il ne la satisfait pas tout d'un coup; il fait mieux : il nous met sur la voie et nous laisse le plaisir de la découverte.

Nous y voyons d'abord que la rue appartenait, du moins en partie, à de fort bons propriétaires. A côté de la maison du chapitre de Saint-Avit, s'en trouvait une autre qui était au curé de Saint-Liphard ; et en face s'élevait la grande maison du chapitre de Sainte-Croix : *Magna domus capituli sancte Crucis Aurelianensis* (2). Serait-ce parce qu'elle était ainsi fréquentée, et peut-être habitée par des prêtres et des chanoines, qu'on appela cette rue la *rue des Bons-Enfants*? Cela pouvait être; mais ce n'est pas.

Dans son testament, daté de 1244, Jean de Saint-Maurice fait un legs aux Frères-Mineurs, et un autre aux Bons-Enfants : *Item lego et dono fratribus minoribus sexaginta solidos, bonis pueris viginti solidos*, etc. (3). Voilà un rapprochement qui nous invite à croire que les *Bons Enfants* étaient, selon toute apparence, une sorte d'association, de corporation religieuse, comme étaient les Frères-Mineurs. Les choses en étant à ce point, il ne reste plus, pour être fixé, qu'à faire quelques recherches faciles dans Du Cange, dans La Curne de Sainte-Palaye, même dans le *Dictionnaire historique* de Chéruel, ou ailleurs. Nous y voyons que les Bons-Enfants étaient des écoliers pauvres, réunis en communautés ou collèges. On les ren-

(1) *Cartulaire de Saint-Avit*, p. 180.
(2) *Ibid.*
(3) *Cartulaire de Saint-Avit*, p. 103.

contre dans plusieurs villes de France, à Auxerre, en 1253 ; à Paris, où ils furent établis en 1250. A cette dernière date, il y avait déjà six ans, au moins, que nos Bons-Enfants avaient fixé leur demeure derrière le chapitre de Saint-Avit, dans la rue à laquelle ils ont donné leur nom.

L'autre question d'origine, que je vais maintenant aborder, offre beaucoup plus d'intérêt, à raison des idées et des discussions qui s'y rattachent : il s'agit de l'église de Saint-Pierre-Empont : *Sanctus Petrus in Ponte.*

Elle s'appelait originairement *Saint-Pierre-des-Hommes ;* mais plus tard, disent quelques-uns de nos historiens, on lui donna le nom de *Saint-Pierre-Empont*, parce qu'elle se trouvait située en face du pont primitif d'Orléans, sur un chemin qui menait à la Loire. Y eut-il jamais, à l'extrémité de la rue Croche-Meffroy ou de la rue de la Poterne, un pont gallo-romain ou un pont celtique ; on ne le saurait prouver. Ce n'est, jusqu'à présent, qu'un monument hypothétique, imaginé pour expliquer le nom d'une église. Il est vrai qu'en échange, le nom de l'église est utilisé pour prouver l'existence du pont ; comment, en effet, Saint-Pierre eût-il pu s'appeler *Saint-Pierre-Empont*, si l'on n'admet pas qu'en face de l'église il y eut autrefois un pont sur la Loire ? C'est ainsi que tout se tient et s'enchaîne, les erreurs comme les vérités.

On pourrait perdre bien du temps à tourner dans ce cercle et à raisonner dans le vide. Ne vaudrait-il pas mieux commencer par recourir aux textes, et rechercher à quelle époque l'église de *Saint-Pierre-des-Hommes* apparaît, dans l'histoire, sous le titre de *Saint-Pierre-Empont ?* Car, s'il allait être démontré que cette appellation est relativement récente, qu'on la rencontre pour la première fois dans un temps où il n'y avait plus ici, depuis plusieurs siècles, ni pont celtique, ni pont gallo-romain ; et où le seul pont que possédât Orléans était son pont du moyen

(1) Vergnaud, *Histoire de la ville d'Orléans*, 1830, p. 550. — De Buzonnière, *Histoire architecturale d'Orléans*, t. II, p. 135.

âge, en face de la rue Sainte-Catherine ; il faudrait bien renoncer, enfin, à l'idée si peu naturelle de rattacher l'un à l'autre, l'église de Saint-Pierre et le pont gallo-romain.

Il y a donc là une question d'origine, intéressante en elle-même, et qui serait décisive si l'on arrivait à la résoudre. Nos Cartulaires pourront y aider. Depuis le commencement du XII[e] siècle jusqu'aux premières années du XV[e], c'est vingt-trois fois que l'église de Saint-Pierre y figure : vingt-deux fois sous le titre de Saint-Pierre-des-Hommes : *Sanctus Petrus Virorum ;* une fois seulement sous celui de Saint-Pierre-Empont (1) ; et cela, dans un aveu, en français, des dernières années du XIV[e] siècle (3 mai 1387). Il est à remarquer que les recherches de M. Vergnaud l'ont conduit au même résultat. « Le nom français de cette église *Saint-Pierre-Empont* et *Saint-Pierre-en-Pont* est adopté, dit-il, depuis 1400 environ. — On la trouve néanmoins désignée, dit-il un peu plus haut, dans quelques actes antérieurs à 1300, sous le nom de *Sanctus Petrus in Ponte.* » Il est regrettable que l'historien, suivant sa méthode, n'ait pas cru devoir citer ni même désigner ces actes : son affirmation est à contrôler.

Ces faits méritaient d'être signalés, mais je me garderai d'en tirer des conclusions qu'ils ne comportent pas. Nos Cartulaires ne renferment pas tous les actes où il soit question de *Saint-Pierre ;* d'un jour à l'autre, des textes encore inconnus peuvent être lus et publiés. Aussi convient-il de ne se point enfermer dans des affirmations absolues, et de laisser un libre accès aux révélations possibles de l'avenir. Sous cette réserve, je ne crois pas qu'il y ait aucune exagération à dire que dans l'état présent de nos connaissances positives, le titre de *Saint-Pierre-Empont* apparaît, pour la première fois, à une époque assez récente, où les vieux ponts d'Orléans, à quelque endroit qu'ils aient été bâtis, avaient disparu depuis plusieurs siècles ; que l'église n'a

(1) Saint-Père-Empont, *Cartulaire de Saint-Avit,* p. 187.

(2) *Histoire d'Orléans,* p. 550. — Cf. DE BUZONNIÈRE, *Histoire architecturale,* t. II, p. 135.

pu tirer son nom d'un monument qui n'existait plus, et dont il ne restait rien peut-être, pas même un souvenir.

Et qu'importe, après tout? Eût-on démontré qu'un pont romain fut jeté sur la Loire, devant la rue de la Poterne; ce pont même subsistât-il encore, que ce ne put être, à aucune époque, un motif pour donner à l'église de Saint-Pierre le titre de *Saint-Pierre-Empont*, dans le sens où on l'interprète. Cette église s'élevait, dit-on, à peu près en face du pont, et son chevet se trouvait le long d'une rue qui conduit à la Loire. Soit; mais il faut ajouter qu'elle était à quelque 300 mètres du fleuve ! et que, du bord de l'eau, il n'était pas possible de la voir. Et c'est dans de semblables conditions que l'église aurait dépouillé son vieux titre de *Saint-Pierre-des-Hommes* pour prendre celui de Saint-Pierre-en-Pont?

C'est bien autrement en face de notre pont actuel, c'est en vue du pont, cette fois, et dans l'axe même de la voie royale qui y mène, que s'élève, sur la place du Martroi, la Jeanne d'Arc de Foyatier. Imagine-t-on que jamais la pensée nous vienne de l'appeler pour ce motif Jeanne d'Arc en-Pont: *Johanna in Ponte?* Ne serait-ce pas torturer à la fois les deux langues? Quoi qu'on fasse, *Sanctus Petrus in Ponte* ne peut signifier qu'une de ces deux choses: ou Saint-Pierre-*sur-le-Pont*, ou Saint-Pierre-*dans-le-Pont*. *Sur-le-Pont*, avec une distance de 300 mètres, est évidemment impossible; *dans le Pont*, dira-t-on sans doute, encore plus.

C'est pourtant cette seconde interprétation que je crois être la véritable : je ne désespère point de la faire prévaloir. Et pour empêcher qu'on ne se récrie, je ferai remarquer d'abord que si la dénomination latine est susceptible, en elle-même, de deux significations différentes; son équivalent français n'en peut avoir qu'une: *Saint-Pierre-en-Pont*, c'est *Saint-Pierre-dans-le-Pont*. Seulement, et tout est là, le *Pont* ne sera plus pour nous le pont même de la Loire, mais le nom donné à une circonscription territoriale et comme à un quartier de la ville.

Je m'explique. Il y avait autrefois, sur la rive gauche de la Loire, en face de la ville, le Portereau, *Porterellum*, ainsi

désigné dans un document du XIIIe siècle (1). C'était un petit port selon les uns ; et selon d'autres, un ouvrage militaire, un fort ; ce point mérite d'être éclairci. Quoi qu'il en soit, le Portereau donna son nom à tout le faubourg de la rive gauche, qu'on appela le quartier du Portereau, ou plutôt, tout uniment, le *Portereau*. Ce terme ayant ainsi deux sens, supposons que l'on ait à interpréter le vocable *Sanctus Petrus in Porterello ;* ira-t-on le traduire par Saint-Pierre *en face* du Portereau, en face du petit port ou de la forteresse ? Non, sans doute : *Sanctus Petrus in Porterello* sera Saint-Pierre en *Portereau*, c'est-à-dire dans le quartier du *Portereau*.

Or, n'était-il pas naturel que ce qui s'était fait sur la rive gauche se passât sur la rive droite ; que le pont donnât son nom à une partie de la ville, et qu'il y eût le quartier du pont et, par abréviation, le *Pont*, comme il y avait le *Portereau* de l'autre côté du fleuve ? Supposons que les limites de ce quartier s'étendissent jusqu'à Saint-Pierre-des-Hommes ; l'église, comprise ainsi dans le Pont, se sera appelée *Sanctus Petrus in Ponte*, Saint-Pierre-en-Pont.

Ce n'est qu'une hypothèse ; aussi n'ai-je en ce moment qu'une chose à demander : c'est que l'on veuille bien reconnaître à cette hypothèse le mérite, qu'elle paraît avoir, d'expliquer fort naturellement un vocable que l'on n'a fait, jusqu'ici, que tourmenter. Ce point établi, je vais, en me maintenant dans le même ordre d'idées, sortir de l'hypothèse et m'appuyer sur des textes.

Nous apprenons, par nos Cartulaires, qu'il existait à Orléans, durant le XIIIe siècle, une famille seigneuriale nommée *du Pont, de Ponte*. Une dame Du Pont, *Domina de Ponte*, apparaît dès 1214 (2) ; puis viennent des chevaliers : Thibaud du Pont (1234), Raoul du Pont (1238), un second Thibaud (1259). Philippe du Pont était prévost d'Orléans en 1264. Hubert conduit jusqu'à la fin du XVIIe siècle la généalogie de cette

(1) *Cartulaire de Voisins*, p. 234.
(2) *Cartulaire de Saint-Avit*, p. 103.

famille. Ses armes étaient : d'azur semé de fleurs de lys d'argent, au lion de même, armé, couronné et lampassé d'or (1).

Or, une famille seigneuriale nommée Du Pont, *De Ponte*, suppose un fief qui s'appelait *le Pont*. Cette seigneurie avait-elle emprunté son nom au pont de la Loire ? C'est assez probable, sans être certain. Quant à l'origine du fief, à sa nature, à sa position, à son étendue, à sa durée, les renseignements, jusqu'à présent, font défaut. Mais nous savons déjà ce qui importe à la question qui nous occupe : c'est que la censive du Pont s'étendait sur la paroisse de Saint-Maurice (Saint-Éloi) : *Duas vera cameras in dicta parrochia Sancti Mauricii sitas, in censiva domine de Ponte* (1214) (2). Il y a plus, et ceci paraît décisif : l'église de Saint-Pierre-des-Hommes était également comprise dans la censive du Pont : *Quæ domus sita est ante ecclesiam beati Petri Vivorum, in censiva Theobaudi de Ponte militis* (1234) (3). Et ailleurs : *Rodulphus de Ponte voluit et concessit quod moniales de Vicinis tenerent in perpetuum quamdam domum in parrochia Sancti Petri Virorum, in censiva ipsius militis* (1238) (4).

Que faut-il de plus ? L'église de Saint-Pierre-des-Hommes se trouvait enveloppée dans la seigneurie du Pont, dans le *Pont* ; c'est pour cette raison bien simple qu'on l'appela Saint-Pierre-en-Pont. Son vieux titre de *Saint-Pierre-des-Hommes* la distinguait, depuis un temps immémorial, de l'église de *Saint-Pierre-des-Filles* (Saint-Pierre-le-Puellier) ; cette autre dénomination, plus récente, tirée du lieu qu'elle occupait dans la ville, empêchait de la confondre avec une autre église, également dédiée à Saint-Pierre, mais située hors des murs, le long

(1) Hubert écrit : D'argent, semé de fleurs de lys d'azur, au lion de même, etc. J'adopte ici la correction de M. de Vassal.

(2) *Testam. magistri Johannis de Sancto Mauricio* (*Cartulaire de Saint-Avit,* p. 103).

(3) *Cartulaire de Voisins,* p. 119.

(4) *Cartulaire de Voisins,* p. 134. Notons que, d'après ce texte, l'église collégiale de *Saint-Pierre-des-Hommes* était paroisse au XIII[e] siècle Ce fait, croyons-nous, n'avait pas été signalé.

du grand chemin : Saint-Pierre-en-Sente-lée, *Sanctus Petrus in Semita lata.*

Mon intention avait été de ne point donner communication de cette étude avant d'en avoir développé plusieurs passages et fortifié les conclusions. J'y ai renoncé, et j'espère qu'on me le pardonnera. On est souvent longtemps avant de trouver ce qu'on cherche ; et j'avais hâte de témoigner à notre savant collègue quel prix nous attachons à ses Cartulaires ; et de signaler, par un ou deux exemples, les ressources que l'on y rencontre pour l'histoire de notre pays. Faible hommage, je le sais trop ; mais qui peut en appeler d'autres, et qui était bien dû, en attendant, à de longs et consciencieux travaux.

L. GUERRIER.

COMMUNICATIONS DE M. DESNOYERS

On m'a communiqué le 14 juillet une médaille consulaire en argent, dentelée, de la famille *fufia*, frappée vers l'an 692 (62 avant J.-C.).

Tête laurée de l'honneur Ho (*Honor*), et tête casquée de la vertu VIRT (*Virtus*), accolées. — ℟. Deux femmes debout se donnant la main : l'une tient une Corne d'abondance, l'autre appuie le pied sur un Globe, et tient une haste ; à gauche, un Caducée ailé ITAL (*Italia*), à droite Ro (*Roma*).

Frappée en souvenir de la réconciliation de Rome avec l'Italie, après la guerre sociale.

Trouvée à Orléans en 1880 à la porte Bourgogne, dans les démolitions de l'église de Notre-Dame-du-Chemin.

Acquise pour le Musée.

Patay, juillet 1887.

Trouvé à Patay en construisant une maison :

Deux haches en granit.

Hache en serpentine.

Hache en silex blond.

Deux grains de Collier gaulois, un en terre cuite, l'autre en terre perlée.

Une rondelle en bronze, gauloise.

Une boucle étamée, franque.

Un disque en plomb, moyen âge.

Une cuillère en cuivre, renaissance.

Acquis ces objets pour le Musée.

On vient de trouver dans un champ, auprès de Patay :

Deux deniers de Charles-le-Chauve, frappés à Melle, en Poitou.

Un denier du même roi, frappé à Angers.

J'ai vu ces pièces et n'ai pu les acquérir pour le Musée.

Orléans, faubourg Saint-Vincent, septembre 1887.

Les travaux de construction de la fabrique de tabac ont donné :

Marc Aurèle, grand bronze. — ℟. L'Abondance debout.

Herennius Etruscus, petit bronze billon. — ℟. Soldat debout : *principi juventutis*.

Tetricus 1er, petit bronze. — ℟. Autel.

Une clé romaine en fer.

Une entrée de serrure du XVe siècle.

28 *juin* 1886.

Dans la maison Huet, à 4 mètres, trouvé plusieurs grandes briques plates formant un âtre de four, beaucoup de blé brûlé, des fragments de meule en pierre volcanique, et quelques fragments de poterie rouge vernie.

Coudray, canton de Malesherbes.

Les récents labourages ont fourni les objets suivants :
Trois éclats de silex.
Une hache en silex taillé.
Une hache en silex poli.
Fragment de mosaïque.
Plusieurs fragments de vases romains en terre grise et rouge.
Gauloises en bronze frustes.
Gauloise Carnute, tête à droite. — ℞. Aigle.
Auguste, moyen bronze. — ℞. S. C.
Antonin, grand bronze. — ℞. Soldat debout.
Antonin, moyen bronze. — ℞. Fruste.
Faustine II, grand bronze. — ℞. Fruste.
Trajan, grand bronze. — ℞. L'Empereur debout.
Adrien, grand bronze. — ℞. L'Empereur debout.
Gratien, petit bronze. — ℞. Fruste.
Valens, petit bronze. — ℞. Fruste.
Tetricus Ier, petit bronze. — La Fortune.
Valentinien, petit bronze. — L'Empereur traînant un captif.

Tignonville, canton de Malesherbes.

En août 1885, les travaux de labours ont fait trouver dans les champs les objets suivants :
Deux silex taillés.
Une hache en silex taillé.
Un fragment de mosaïque.
Une lampe en terre cuite.
Deux fibules en bronze.
Agrafe à double crochet.
Fragment de clé en bronze.
Sommet en bronze d'une clé en fer.
Trois clés en fer.
Boucle en bronze.

Deux petits ornements mérovingiens, avec trace de dorure et argenture.

Très gros clou en fer à tête de diamant.

Clé en fer gallo-romaine.

Fer triangulaire de flèche du XVe siècle.

Éperon en fer du XVe siècle.

Cinq clés en fer du XVe siècle.

Deux boucles du XVe siècle.

Deux rivets en cuivre du XVe siècle.

Un anneau en plomb, à saillies, pareil à ceux trouvés dans la Loire.

Cuillère et fourchette à trois dents du XVIe siècle.

Carnute, aigle éployé.

Carnute, fruste.

Auguste, moyen bronze. — ℟. Autel de Lyon.

Néron, moyen bronze. — ℟. Temple de Janus.

Antonin, grand bronze. — ℟. Fruste.

Deux Antonin.

Trajan, grand bronze. — ℟. Femme assise.

Postume, grand bronze. — ℟. Fruste.

Postume, petit bronze. — ℟. Fruste.

Valérien, petit bronze. — ℟. Soldat debout.

Dix-huit moyen et petit bronze, frustes, du bas empire : Victorin, Tetricus, Constantin, etc.

Puiseaux.

On a trouvé en 1885, dans le Grand-Pré :

Silex taillé.

Une clef romaine en bronze.

Adrien, grand bronze. — ℟. L'Abondance.



CROSSE DU XVIII[e] SIÈCLE.

UNE CROSSE A L'ÉVÊCHÉ D'ORLÉANS

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

C'est à l'aide de quelques ossements que notre immortel Cuvier reconstituait les êtres perdus et nous les faisait voir dans leur ancienne réalité. Les antiquaires participent au glorieux privilège du savant académicien; un fragment, un reste inexplicable et incompréhensible pour les esprits vulgaires, devient une lumière pour leur esprit habitué à l'observation, à la comparaison et à toutes leurs fécondes conséquences.

Il y a plusieurs mois, je recevais de la générosité de M. Michau, caissier de la Caisse d'Épargne, une crosse en bois doré, à moitié brisée, admirablement sculptée et annonçant, avec toute évidence, par la beauté de son travail, la brillante époque de Louis XIV. Durant quelque temps, je me bornai à une simple admiration, j'aimais à la revoir, à la contempler, et, chaque fois que mes yeux reposaient sur cette crosse, j'éprouvais un nouveau sentiment de plaisir et d'estime pour l'artiste, bien qu'inconnu, qui avait si habilement travaillé, fouillé cet objet; mais, un jour, je me dis que cette belle crosse n'avait pas dû être faite sans un motif sérieux et uniquement pour le plaisir de la vue, qu'elle devait avoir une destination pratique; et alors, sortant de ma stérile admiration, je me livrai à une étude attentive, dont je viens vous communiquer le résultat.

Il faut d'abord exclure de l'époque où cette crosse a été travaillée celle de la Renaissance, elle ne porte aucun des caractères de cette époque : les finesses, les recherches, les élégances de l'art au XVIe siècle ne s'y aperçoivent pas ; le mouvement est sobre, les lignes simples. Il faut également renoncer à celle dite de Louis XIII : rien n'y annonce les formes un peu prétentieuses, un peu incertaines du XVIIe siècle. Nous arrivons donc à Louis XIV, et il est facile de voir dans notre crosse le caractère de ce règne ; la Renaissance, avec la coquetterie de son travail, la sécheresse de ses lignes, a disparu, laissant une trace brillante, sans doute, mais qui est bien loin d'effacer le souvenir des vigoureux et riches travaux des cinq cents ans dont il est le successeur ; le XVIIe siècle la remplace et introduit la force, la majesté et la science dans les ouvrages de l'art, qui s'élève jusqu'au sublime ; il est, je le sais, de bon goût, parmi les déclamateurs, les sophistes et les niais, qui s'attellent toujours à l'opinion des autres parce qu'ils n'ont pas la force de s'en faire une personnelle, d'abaisser le grand roi en le titrant de Roi-Soleil ; les esprits sérieux, et il y en aura toujours, grâce au ciel, dans notre France, tout en faisant la part aux défauts si blâmables de Louis XIV, ne consentiront jamais à laisser impunément s'éclipser la gloire de son règne ; il sera toujours, par leur défense réfléchie, celui de la grandeur, de la beauté, du génie, de toutes les œuvres éclatantes de l'intelligence humaine : il y aura toujours le siècle de Louis XIV !...

Notre crosse est, sans doute, un travail petit, mais, en la regardant avec soin, on y découvre les caractères de l'époque dont je parle ; les lignes sont bien étudiées, pures et puissantes, la sculpture savante quoique simple, riche quoique sans prétention ; on sent que la main d'un véritable artiste a passé sur ces volutes, sur ces rinceaux, sur ces têtes d'anges, et y a laissé l'inspiration de son intelligence, l'empreinte d'un goût élevé.

L'époque était trouvée, mais il fallait chercher l'occasion de ce beau travail, et c'est ici que j'ai besoin de raconter l'histoire de cette crosse, car c'est, je le pense, de son histoire que sortira

la cause de sa naissance et du prix que nous, Orléanais, devons attacher au précieux monument des siècles passés.

La crosse a été trouvée dans un grenier de l'Évêché, où elle avait été évidemment cachée pour la soustraire aux regards et aux recherches, car il est impossible de supposer qu'un pareil lieu fut d'abord sa première résidence; on ne place pas un objet remarquable dans un pareil endroit : on a dû obéir à une impérieuse nécessité, à d'inexorables circonstances. Or, nous savons que Mgr de Jarente quitta l'Évêché le 5 novembre 1793, époque à laquelle tous les objets du culte catholique étaient livrés ou à la profanation ou au brisement; les habitants de l'Évêché ont donc dû vouloir soustraire notre crosse à une inévitable destruction, et, pour éviter les recherches des pillards, ils n'ont trouvé rien de plus sûr, et c'était bien raisonné, que de jeter la crosse maudite dans les ténèbres du grenier. L'Évêché devint tour à tour le lieu de réunion de la section de Brutus (1), son jardin fut livré au public pour la promenade et les danses, et, sous le Directoire, un pensionnat de jeunes filles, dont j'ai vu les noms écrits sur les cloisons plâtrées de la cour, occupa les appartements ; mais, durant les neuf années où l'Évêché fut déshonoré par une destination étrangère, la crosse, grâce à ses habiles sauveurs, demeura tranquillement ensevelie dans son impénétrable asile Enfin, 1802 fit rentrer l'évêque d'Orléans dans son séjour, et Mgr Bernier le rendit à sa vie séculaire. L'Évêché fut parcouru, visité dans tous ses détails, et c'est alors que l'on retrouva la crosse ayant, sans doute, souffert les injures du temps, mais au moins exempte des injures plus cruelles encore de la profanation. Napoléon Ier avait donné à plusieurs évêchés une crosse en vermeil ; Orléans, dont l'évêque avait si heureusement conduit le Concordat libérateur de 1802, devait être un des privilégiés, et il possède encore la crosse de cette époque ; le travail est fort bien exécuté, mais beaucoup moins remarquable que celui de la nôtre : le sculpteur a vaincu l'orfèvre.

(1) On sculpta sur le fronton de la porte d'entrée un faisceau républicain qui se voyait encore en 1883, époque où la restauration de la porte le fit presque entièrement disparaitre.

L'Évêché possédant une crosse qui devait avoir la préférence par son origine, par son métal auquel, d'ailleurs, se joignait un bon travail, la crosse de bois sculpté fut menacée de rentrer dans l'oubli avec ses désastreuses conséquences ; mais, en même temps que l'évêque retrouvait son Évêché, le Séminaire retrouvait son existence, et Mgr Bernier plaçait à sa tête M. Mérault qui prit à cœur d'en faire un centre d'études et de prières ; les services pour les évêques défunts furent rétablis ; la présence d'une crosse pour la célébration des services épiscopaux était nécessaire, M. Mérault, apprenant que l'Évêché possédait une crosse inutile et qui ne semblait pas être de grande valeur, obtint de Mgr Bernier le don de notre crosse qui fut, annuellement plusieurs fois, dressée sur le cénotaphe de nos anciens évêques ; mais, hélas ! les sacristains, même d'un Séminaire, ne sont pas tous archéologues, la piété ne leur fait pas défaut, mais le soin, le respect, le culte des choses antiques, n'entrent pas toujours dans leur âme (qu'ils me pardonnent ce doux regret) ! Donc, la pauvre crosse fut si souvent maniée indiscrètement, bousculée précipitamment, que dorure, reliefs, reçurent des attaques démesurées; enfin la tige elle-même reçut, un jour néfaste, un coup si violent, qu'elle se brisa et conserva seulement la moitié de sa grandeur. L'infortunée allait périr dans un délaissement irrévocable, quand un de ces sacristains à qui le ciel a donné plus que le soin de nos églises, celui, plus délicat encore, de l'art et de l'histoire, M. l'abbé Gousset, alors sacristain du grand Séminaire, demanda à M. Mérault et obtint le présent de la crosse qu'il conserva soigneusement d'abord dans sa cellule de séminariste, puis l'emporta avec lui, quand il fut nommé successivement à Courcelles et à Corquilleroi.

Dans cette paroisse, qui lui laissait des loisirs, il éleva plusieurs jeunes gens, au nombre desquels se trouva M. Michau, caissier de la Caisse d'Épargne. M. Michau, je le dis hautement à sa louange, avait déjà quelques goûts d'artiste, développés fort heureusement plus tard, et quand il sortit du presbytère de son maître, il lui demanda la crosse qui avait frappé ses

yeux et attiré sa convoitise ; elle lui fut accordée, et c'est ainsi qu'elle revint à Orléans. L'âme des artistes, comme celle des archéologues, est grande et libérale : une demande adressée à M. Michau pour sauver à tout jamais la précieuse crosse, en la plaçant au Musée historique dans la Salle orléanaise, fut très bien accueillie, et ce don généreux fut accompagné des détails que je viens de raconter. M. Michau les tenait de M. Gousset que j'ai connu et dont la droiture était incontestée, et je les ai moi-même recueillis de la bouche de M. Michau, non moins digne de toute confiance.

La crosse est donc véritablement sortie de l'Évêché et lui appartenait : son authenticité est à l'abri de tout soupçon ; mais cela ne suffit pas pour lui assurer un intérêt complet ; il reste à savoir comment elle était la propriété des évêques d'Orléans et la cause qui l'a fait entrer dans leur possession.

Ici, j'apporte mes convictions, en vous exposant les preuves qui les ont formées ; il est loin de moi de vouloir les imposer, et je concéderai à chacun ou de suspendre ou de refuser son adhésion.

Notre crosse appartient au siècle de Louis XIV, cela ne souffre pas de difficulté ; j'ai suffisamment, je le crois, décrit son caractère sculptural ; il faut maintenant chercher, dans le règne de ce roi, la cause qui a pu ouvrir à cette crosse les portes de l'Évêché et la mettre dans les mains épiscopales.

Cette cause n'est pas ordinaire et tient à une des plus grandes et des plus douloureuses époques de la vie de notre France, comparable seulement à celle qui, en 1870, nous a fait verser tant de sang et de larmes.

Les conquêtes de Louis XIV et l'agrandissement de la France qui en avaient été les glorieux résultats, avaient, malgré la paix conclue à Nimègues, en 1679, laissé dans les cours de l'Europe une haine secrète contre Louis XIV ; une nouvelle ligue formée par la jalousie et la crainte commença à Augsbourg, en 1686, et Louis XIV fut obligé de recourir à de nouvelles guerres, qui, durant dix années, amoindrirent progressivement les ressources de la France. La paix de Riswick, en 1697,

arrêta, durant quelque peu de temps, cette inquiétante diminution financière; mais, quatre années seulement après, éclata la guerre dite de la Succession : la mort de Charles II, roi d'Espagne, en 1700, souleva contre la France l'Europe presque tout entière, et durant neuf années, Louis XIV eut à soutenir, contre des ennemis que la jalousie et la haine acharnaient à la perte et à la ruine de la France, des guerres continuelles et sanglantes; quelques succès ne purent empêcher les suites d'une lutte longue, opiniâtre et où les désastres furent plusieurs fois répétés : Hochstedt, en 1704, Ramillies, en 1706, Malplaquet, en 1709, épuisèrent successivement les ressources du pays, et le terrible hiver de 1709, succédant à Malplaquet, acheva cet épuisement : la gelée générale tua les arbres, compromit les récoltes et amena la famine. On vit les gens de la maison du roi mendier à Versailles, Mme de Maintenon manger du pain d'avoine (1). C'est alors que Louis XIV montra ce qu'il y avait de vraie grandeur dans cette âme que le faux-savoir s'étudie à abaisser ; il ne craignit pas, pour sauver la France, de s'humilier devant ses vainqueurs, et lui, autrefois l'arbitre de l'Europe, demanda la paix qu'on voulut lui imposer avec des conditions inacceptables. Louis XIV a été grand par la gloire des armes, des arts et du commerce, mais il a été plus grand encore dans le malheur : c'est là qu'il faut le chercher dans son vrai caractère et son admirable nature. Voyez-le, après la bataille de Hochstedt, malgré sa profonde douleur, travailler lui-même à réorganiser l'armée; voyez-le, après les trois fléaux de Malplaquet, de l'hiver, de la famine et du refus de la paix, écrire aux gouverneurs de provinces, aux évêques, aux communes, ces phrases que j'aime à citer à vos âmes françaises : « Quoique j'aie fait voir à toute l'Europe que je désire sincèrement la paix, je suis persuadé que mes sujets ne voudront pas la recevoir à des conditions contraires à la justice et à l'honneur français (2). » Entendez-le commander au maréchal de Villars,

(1) Duruy, *Histoire de France*, t. II.
(2) Abel, *Histoire de la monarchie française.*

qui hésite de livrer bataille à Denain, et lui dire : « Si vous la perdez, je monterai à cheval, je parcourrai Paris, votre lettre à la main, je réunirai deux cent mille hommes, et, s'il le faut, je m'ensevelirai avec eux sous les ruines de la monarchie (1). »

Quand on écrit de pareilles choses, quand on tient un semblable langage, dont l'écho s'est trouvé aux plaines de Waterloo, on est digne de porter à tout jamais le nom de *Grand ;* le soleil peut avoir de larges taches, et il en a, mais il a le droit incontestable d'être le roi de la nature, car sa splendeur ensevelit les taches.

J'ai parlé longuement de la dernière époque du règne de Louis XIV ; cela était nécessaire, et vous allez le comprendre, pour l'histoire de notre crosse. J'arrive maintenant à elle.

La France écouta noblement le cri de détresse de son roi, la noblesse montra la première l'exemple du sacrifice ; plusieurs grands seigneurs, pour venir en aide au trésor, portèrent leur argenterie à la Monnaie et la remplacèrent par la faïence, et leurs objets d'or pour les convertir en louis ; Saint-Simon écrit (2) : « Tout ce qu'il y eut de grand et de considérable se mit en huit jours à la faïence, M. le duc d'Orléans a envoyé sa vaisselle d'or à la Monnaie ; » et c'est, pour le dire en passant, l'origine de la prospérité et de la beauté de la faïencerie de Rouen dont les potiers produisirent alors des services dignes de paraître sur la table des grands (3).

Les évêques, dont la plus grande partie sortait des plus hautes et des plus riches familles de la France, écoutèrent certainement, avec la même émotion que la noblesse, le cri de douleur jeté par Louis XIV et l'appel fait au patriotisme de la nation ; leur mobilier ecclésiastique personnel dut être livré à la Monnaie, pour subvenir à la détresse des finances, et remplacé par un mobilier plus simple. Une de leurs plus grandes richesses était la crosse, où la valeur du métal n'avait pas été épargnée et répondait à la situation tout à la fois patrimoniale et

(1) ABEL, *Histoire de la monarchie française*, p. 387.
(2) *Mémoires,* année 1709.
(3) GARNIER, *Histoire de la céramique*, p. 279.

ecclésiastique de l'évêque. Celui qui, en 1709, gouvernait le diocèse d'Orléans était Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, sorti d'une illustre famille et riche lui-même, car il acheva les bâtiments du grand Séminaire, commencés par le cardinal de Coislin, ceux des Nouvelles-Catholiques et reconstruisit le château de Meung. Louis XIV avait distingué et honoré cette famille : le frère aîné de notre évêque était garde des sceaux. Il me paraît donc hors de doute que, mû par le double sentiment du patriotisme et de la reconnaissance, notre évêque dut imiter les offrandes de sa famille et sacrifier sa crosse dont il est facile d'apprécier la valeur ; mais Mgr Fleuriau a été un de nos évêques les plus attachés aux devoirs de son ministère, une autre crosse était donc nécessaire, et cette seconde, étrangère au métal de la première, ne devait pas lui être inférieure par le travail ; Mgr Fleuriau dut recourir à la main d'un grand artiste, qui s'appliqua, et il y réussit, à faire oublier la richesse métallique de la première, en imprimant sur l'œuvre que j'ai décrite, le caractère du grand siècle des arts.

Le successeur de Louis-Gaston fut son neveu, Nicolas-Joseph de Paris ; par respect pour son oncle qui l'avait demandé pour son coadjuteur, il dut conserver notre crosse, digne de toute main épiscopale, et qui, d'ailleurs, était le monument de la générosité patriotique de sa famille.

Louis-Joseph de Montmorency Laval succéda à Mgr de Paris ; son épiscopat ne dura que cinq ans et fut traversé par des luttes religieuses qui appelèrent toute son attention ; la crosse, n'ayant perdu ni son travail ni son éclat, conserva son emploi. Il faut bien dire, d'ailleurs, qu'à cette époque les fonctions épiscopales étaient moins multipliées que de nos jours, et partant le mobilier ecclésiastique moins exposé à la détérioration.

Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère succéda à Mgr de Montmorency, en 1758 ; il fut, durant dix années, chargé de la feuille des bénéfices et contraint ainsi de résider à Versailles. Il revint, en 1768, dans son diocèse, et, durant dix années, habita le château de Meung ; sa longue absence du diocèse et le séjour à Meung, où il fut atteint par de longues infirmités, ne lui per-

mirent évidemment pas, malgré sa richesse, de songer à une autre crosse que celle de ses trois prédécesseurs.

Son neveu et successeur, en 1788, Louis-François-Alexandre de Jarente d'Orgeval, se trouva tout de suite enveloppé par la tourmente de 1789 et n'eut pas le loisir de traiter une question mobilière que des questions plus graves encore faisaient disparaître ; et c'est ainsi, nous le redisons, que notre crosse oubliée, méconnue, fut, grâce à son exil et son emprisonnement, sauvegardée contre la destruction, pour venir dans le Musée historique raconter sa première gloire par les arts, le sacrifice et les mains épiscopales, ensuite sa déchéance et sa captivité, puis sa modeste rentrée dans quelques cérémonies funéraires, et enfin son dernier et définitif séjour dans le Musée historique de l'Orléanais, où chacun de nous pourra aller lui offrir son admiration et ses condoléances, en se rappelant ce qui avait lieu et se fait encore, je le crois, au jour du couronnement, à Rome, du Souverain-Pontife : un des assistants enflamme, sous les yeux du chef universel de l'Église, du roi de deux cents millions d'âmes, une étoupe légère, bientôt consumée, en prononçant ces mots :

Sic transit gloria mundi !...

PROGRAMME

DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1888.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux. — 2° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces. — 3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers. — 4° Origine, importance et durée des anciennes foires. — 5° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille. — 6° Liturgies locales antérieures au XVII° siècle. — 7° Étude des anciens calendriers. — 8° Origine et règlements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVII° siècle. — 9° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry. — 10° L'histoire des mines en France avant le XVII° siècle. — 11° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale. — 12° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution. — 13° De la piraterie entre les populations chrétiennes. — 14° Étudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge. — 15° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français. — 16° Étudier les cadastres ou compoids antérieurs au XVI° siècle, leur composition et leur utilité pour la répartition de l'impôt. — 17° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes, telles que la fête des Fous ou des Innocents, la fête de l'abbé

de la Jeunesse, le jeu de Soule, le jeu de la Tarasque, les feux de la Saint-Jean, la fête de Gayant, etc. — 18° Établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour prévenir leur propagation. — 19° Étudier quels ont été les noms de baptême, usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner autant que possible la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue. — 20° Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies. — 21° Faire connaître les travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France, antérieurement à la seconde édition de la *Gallia christiana*, et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, ayant existé dans les provinces. Rechercher dans les *archives*, en particulier dans celles *des notaires*, les *inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs* formés depuis le XVIe siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir. — 2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent. — 3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.). — 4° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. — 5° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans. — 6° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées. — 7° Signaler

dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères qui permettent de distinguer leurs produits. — 8° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

. . . .

7° Rechercher les traces des corporations de métier s'étendant à une région ou à une province, ou bien les unions ayant pu exister entre les corporations similaires de plusieurs villes.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes. — 2° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique. — 3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. (Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.) — 4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français. — 5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. Altitude maximum des centres habités. — 6° Tracer, sur une carte, les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.). — 7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes. 8° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.).

. . . .

COMITÉ DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS

DES DÉPARTEMENTS

M. Castagnary, conseiller d'État, directeur des Beaux-Arts, vient d'adresser aux Sociétés savantes des départements une circulaire et des instructions dont nous extrayons les passages suivants :

Le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements a pour but : 1° de provoquer la publication de documents inédits intéressant les maîtres de l'école française et les artistes étrangers ayant travaillé en France ; 2° d'accroître l'impulsion donnée par la Commission de l'*Inventaire* à la publication de l'*Inventaire général des Richesses d'art de la France ;* 3° d'obtenir toute communication relative aux monuments et aux objets d'art qui pourraient être en péril sur quelque point que ce soit, par suite de négligence ou pour toute autre cause.

§ I. — *Session annuelle des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements.*

Chaque année, les délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements sont invités par l'administration à se réunir à Paris.

C'est à compléter l'histoire de notre art national qu'ils doivent surtout concourir, par la mise au jour de pièces d'archives, comptes, marchés, actes d'état-civil, autographes, et par la description d'œuvres d'art peu connues.

Le Comité procède à l'examen des manuscrits qui lui sont soumis; il propose qu'ils soient lus en séance publique, et, s'il y a lieu, en



raison de leur valeur, insérés *in extenso* dans le compte-rendu de la session, qui est ensuite offert aux auteurs des mémoires publiés.

§ II. — *Inventaire général des Richesses d'art de la France.*

L'*Inventaire des Richesses d'art de la France* se poursuit activement. Huit volumes ont déjà été publiés (1er janvier 1888); cinq autres sont en cours d'impression. Quatre des volumes achevés intéressent la province. Ils ne renferment pas moins de cent quatre-vingt-dix monographies d'édifices civils ou religieux se rattachant aux départements des Hautes-Alpes, du Doubs, de l'Hérault, de la Loire-Inférieure, du *Loiret*, de Maine-et-Loire, de la Manche, de l'Oise, de l'Orne, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Seine-Inférieure et de Seine-et-Oise.

D'importants Musées, des hôtels de ville, des cathédrales, des églises plus modestes ont été décrits. L'administration des beaux-arts serait heureuse qu'il parût possible aux correspondants du Comité de stimuler autour d'eux le zèle de collaborateurs compétents, si eux-mêmes n'avaient pas le loisir d'entreprendre les monographies des édifices de leur région.

Des spécimens d'inventaires sont mis à la disposition des collaborateurs de la publication de l'État, sur leur demande.

Il convient d'ajouter que le concours donné à l'*Inventaire des Richesses d'art* n'est pas gratuit. Une indemnité de 7 fr. 50 par page d'impression est accordée aux auteurs des monographies publiées.

§ III. — *Communications diverses.*

En dehors de leur participation à l'*Inventaire des Richesses d'art* ou aux SESSIONS ANNUELLES de la Sorbonne, les membres non résidents et les correspondants du Comité sont vivement invités à ne pas négliger de faire toute communication de nature à intéresser un des services de l'administration des beaux-arts. Qu'il s'agisse d'un monument ou d'une œuvre d'art en péril, de Musées à ouvrir, de catalogues à rédiger, de Sociétés à encourager, d'expositions d'art ou de concours de musique à provoquer, etc., l'administration s'efforcera de tenir compte des renseignements qui lui auront été transmis.

Les correspondants se rendraient également utiles en tenant, à

l'aide de notices sommaires, les membres du congrès au courant des travaux originaux parus dans les Revues de leur région et relatifs aux artistes ou aux monuments provinciaux. On comprend facilement l'intérêt qui s'ajouterait aux comptes-rendus des congrès annuels, si, à la suite des communications inédites, on trouvait l'analyse de travaux disséminés dans cent publications différentes.

Enfin l'attention des collaborateurs du Comité est particulièrement appelée sur les faits qui donneraient lieu à l'application de la loi du 30 mars 1887, dont le texte est reproduit ci-après.

LOI DU 30 MARS 1887

Conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier.

CHAPITRE Ier. — *Immeubles ou Monuments historiques ou mégalithiques.*

ARTICLE PREMIER. — Les immeubles par nature ou par destination, dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés, en totalité ou en partie, par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

ART. 2. — L'immeuble appartenant à l'État sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en cas d'accord avec le Ministre dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'il y

devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ou des parties intéressées.

Art. 13. — L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle, et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du Code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires, et, à leur défaut, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Chapitre III. — *Fouilles.*

Art. 14. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le Maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts, et aviser immédiatement le Préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le Préfet en référera, dans le plus bref délai, au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le Maire en avisera le Préfet. Sur le rapport du Préfet, et après avis de la Commission des Monuments historiques, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain, en tout ou en partie, pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Art. 15. — Les décisions prises par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la Commission des Monuments historiques.

CHAPITRE IV. — *Dispositions spéciales à l'Algérie et aux pays de protectorat.*

ART. 16. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'État ou concédés par lui à des établissements publics, ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'État.

ART. 17. — Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France, et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

Disposition transitoire.

ART. 18. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails de l'application de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée commme loi de l'État.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
BERTHELOT.

a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du Ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. — L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par un arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sauf recours au Conseil d'État statuant au contentieux.

Art. 4. — L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé, en quelques mains qu'il passe.

Art. 5. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés, ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques, ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Art. 6. — Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé par le Ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé, par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'art. 2.

Art. 7. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'État n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois, après la réclamation que le propriétaire pourra àdresser au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

Chapitre II. — *Objets mobiliers.*

Art. 8. — Il sera fait, par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un classement des objets mobiliers appartenant à l'État, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

Art. 9. — Le classement deviendra définitif si le département, les communes, les fabriques et autres établissements publics n'ont pas réclamé dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret rendu en la forme des règlements d'adminisiration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. En .cas de contestation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposé au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et à la préfecture de chaque département, où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 10. — Les objets classés et appartenant à l'État seront inaliénables et imprescriptibles.

Art. 11. — Les objets classés et appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics, ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés, par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 12. — Les travaux, de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'État, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies

devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ou des parties intéressées.

Art. 13. — L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle, et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du Code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires, et, à leur défaut, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Chapitre III. — *Fouilles.*

Art. 14. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le Maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts, et aviser immédiatement le Préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le Préfet en référera, dans le plus bref délai, au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le Maire en avisera le Préfet. Sur le rapport du Préfet, et après avis de la Commission des Monuments historiques, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain, en tout ou en partie, pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Art. 15. — Les décisions prises par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la Commission des Monuments historiques.

Chapitre IV. — *Dispositions spéciales à l'Algérie et aux pays de protectorat.*

Art. 16. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'État ou concédés par lui à des établissements publics, ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'État.

Art. 17. — Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France, et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

Disposition transitoire.

Art. 18. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails de l'application de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée commme loi de l'État.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
BERTHELOT.

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1887.

I. — DONS DE L'ÉTAT.

M. le Ministre de l'Instruction publique. — *Le Comité des travaux historiques*, par M. Xavier Charmes, 3 vol. in-4°.

— *Procédures politiques du règne de Louis XII*, par M. René de Maulde, 1 vol. in-4°.

— *Inventaire des richesses d'art de la France*, 8 vol. in-8°.

— Discours de M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, au Congrès de la Sorbonne, 1887.

— *Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1887.*

— *Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, année 1886, 1, 2, 3; 1887, 1 et 2.

— *Bibliographie des Sociétés savantes.*

— *Gazette des Beaux-Arts :* les 12 numéros de l'année 1887, et 4 volumes manquant à la collection.

— *Chronique des Arts :* année 1887.

— *Répertoire des travaux historiques*, t. IV, n°s 1 et 2.

— *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, par R. de Lasteyrie et Lefèvre-Pontalis, 3e liv., 1887.

— *Revue historique*, année 1887.

— *Revue archéologique*, année 1887.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques :* année 1886, n°s 1, 2, 3, 4.

— *Bulletin historique et philologique*, année 1886, n°s 1-2, 3-4; 1887, n°s 1 et 2.

Journal des Savants, année 1887.

Association pour l'encouragement des études grecques. *Annuaire* de 1886.

II. — DONS ET HOMMAGES.

Préfet du Loiret. — *Rapport de la session d'avril 1887.*

Préfet de Loir-et-Cher. — *Rapport de la session d'avril 1887.*

Préfet du Cher. — *Inventaire sommaire des Archives du département du Cher*, 2 vol. in-4°.

Préfet de la Seine. — *Les métiers et les corporations de Paris, XIV-XVIIIe siècles*, par M. René de Lespinasse, 1 vol. in-4°.

Comité du Loiret, Société de secours aux blessés. — *Bulletin* n° 16.

Congrès archéologique de France, 52e session, à Montbrison, 1885.

M. Baguenault de Puchesse. — *Revue des questions historiques*, année 1887, 4 livraisons.

M. Van Bastelaer. — *Les grès Wallons.*

M. Bernois (l'abbé). — *Vercingétorix.*

M. Boucher de Molandon. — *Le Tumulus de Reuilly.*

— *Notice biographique de M. Germain-Philippe du Faur de Pibrac.*

— *Quatrième concours quinquennal.*

M. Ulysse Chevallier. — *Comptes de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné (1361-1369).*

M. Cochard (l'abbé). — *Dom Morin, sa vie et son œuvre*, introduction à l'*Histoire du Gastinois.*

M. Davoust. — *Jean Moyreau et son œuvre.*

M. Delisle (Léopold). — *Forme des abréviations dans les lettres papales.*

— *Commémoration du Domesday-Book.*

— *Deux manuscrits de l'abbaye de Flavigny.*

— *Mémoires sur d'anciens sacramentaires* (avec planches).

M. Demersay. — *Inauguration du buste du docteur Crevaux, au jardin botanique de Nancy.*

M. Dandonneau. — *Discours de rentrée, Attributions des cours d'appel* (octobre 1887).

M. Desnoyers. — *Découverte d'un cimetière antique à Garin* (Haute-Garonne).

M. Doinel. — *Guy Fabi et Guillaume Rebrachien.*

M. Dupré. — *Les promenades publiques de Bordeaux.*

— *Visite au musée lapidaire de Bordeaux.*

— *Les madelonnettes de Bordeaux.*

— *L'esprit chrétien des corporations de Bordeaux.*

M. de Félice. — *La tragédie des Cordeliers d'Orléans, 1534*, plaquette in-16.

— *La Réforme en Blésois.*

— *Mer, son Église réformée.*

— *Le sculpteur P. Loison.*

M. Flouest. — *Anneau sigillaire de l'époque mérovingienne.*

— *Notes sur trois bronzes de la haute antiquité, découverts dans le département de la Drôme.*

M. Fournier jeune. — *Plan du collège d'Orléans et de ses alentours en 1764.* Copié sur un plan des archives départementales, mars 1887.

M. Guignard. — *Salon blésois en 1887.*

M. l'abbé Guillaume. — *Istoria Petri et Pauli*, mystère en langue provençale.

— *Introduction au mystère de saint Antoine.*

M. Haillant. — *Bibliographie vosgienne (1883-1884).*

M. Hardy. — *La mission de Jehanne d'Arc, prêchée à Périgueux en 1429.*

M. Hénault et D. Piolin. — *Deux répliques à l'auteur des « Évêques d'Orléans ».*

M. Herluison. — *La muze des bords du Loing*, par Ed. Michel.

— *Jeanne d'Arc, message de Dieu*, par Mgr Perraud, évêque d'Autun. (Panégyrique du 8 mai 1887.

M. Jadart. — *Jeanne d'Arc à Reims.* (Extrait des travaux de l'Académie.)

M. A. Janvier. — *Messieurs les gardes du corps de la Compagnie de Luxembourg.*

M. Lemerle (l'abbé). — *Essai d'une bibliographie raisonnée de Jeanne d'Arc.*

M. Loiseleur. — *Manuscrits de la Bibliothèque publique d'Orléans.*

M. de Maulde. — *Discours du duc de Broglie.* (Société diplomatique.)

M. Morel Fatio. — *Histoire monétaire de Lausanne* (suite).

M. Merlet. — *Assemblées de communautés d'habitants dans l'ancien comté de Dunois.*

M. Pelletier. — *Le Musée de peinture d'Orléans.*

M. Fr. Pérot. — *Inventaire des découvertes archéologiques dans l'Allier en 1885.*

— *Notice sur deux moules en pierre pour fondre des monnaies.*

M. Pillet. — *Nouvelle description géologique et paléontologique du Léman.*

M. Piercy. — *Archeology of Missouri.*

— *Catalogue des minéraux du Morbihan*, par le comte de Limare, 1884.

— *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, par Boucher de Perthes.

M. Quesvers. — *Bibliothèque historique de l'Yonne*, par l'abbé Duru, 2 vol.

M. le commandant Quévillon. — *Rapport sur l'état des fouilles de Sanxay.*

M. Rey. — *Étude historique et topographique de la tribu de Juda*, 1 vol. in-4°.

M. Sainsot (l'abbé). — *La cathédrale de Chartres pendant la Terreur.*

M. Smith (Valentin). — *Bibliotheca Dumbensis*, 2 vol. in-4° (1854-1885), recueil de chartes et documents pour l'histoire de Dombes.

M. Stein. — *Préparatifs pour l'entrée de Marie de Médicis à Chartres en 1608.*

M. Tournière. — *Vue de Ferrières-en-Gâtinais* (crayon).

— *Dessin du château de Metz, près Dordives* (crayon).

M. Vignat (Gaston). — *Cartulaire de Saint-Avit d'Orléans.*

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES).

Abbeville. — Société d'émulation. — *Mémoires*, 1884-1887, t. XVI.

Agen. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Recueil des travaux*, t. X, 1886.

Alby. — Société archéologique du Tarn. *Revue du département du Tarn* : n°s 1 à 10, janvier à août 1887.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie. *Bulletin* n° 3 et 4

de 1886 ; 1 et 2 de 1887. — *Mémoires*, 3e série, t. IX, 1886. — *Album archéologique*, 1er fascicule.

Angers. — Société nationale d'agriculture. *Mémoires*, t. XXVIII, 1886.

Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente. *Bulletin*, t. VIII, 1886.

Arras. — Académie des sciences, lettres et arts. *Mémoires*, t. XVII et XVIII.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin*, t. XLI, 1886 (12e de la 3e série).

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. *Mémoires*, t. XIII, 1re partie, 1886.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs. *Mémoires*, 5e série, t. X, 1885.

Blois. — *Revue du Loir-et-Cher*, nos 1 et 2.

— Société des sciences et lettres. *Mémoires*, t. II, VII ; *Bulletins*, juillet 1873 (t. II, 1re livr.). — *Mémoires*, t. XI, 1re et 2e partie.

Bone. — Académie d'Hippone. *Bulletin* no 22, fascicules 1 et 2.

Bordeaux. — Société archéologique. *Bulletins*, t. XI, XII, 1er fasc.

Boulogne-sur-Mer. — Société académique. *Bulletins*, 4, 5, 6, 7, 1885 ; t. VIII.

Bourg. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales*, 3 livr. de 1887.

Bourges. — Société des antiquaires du Centre. *Mémoires*, t. XIV, 1887 et 1888.

— Société artistique, littéraire, historique et scientifique du Cher, 1887, 4e série, 3e vol.

Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. *Bulletin*, t. IX, 1re, 2e, 3e livr. de 1887.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. *Bulletins*, t. XI.

Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie. *Mémoires*, t. VII, 3e partie.

Chambéry. — Académie des sciences, arts et belles-lettres de la Savoie. *Mémoires*, 3e série, t. XII ; 4e série, t. Ier.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. *Bulletins*,

n°s 176, 177, 178, 179. — *Mémoires*, t. IV et V. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau, n°s 5, 6, 7.

Châteaudun. — Société archéologique dunoise. *Bulletin*, n°s 71 à 74.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique. *Annales*, années 1885, 1886.

Clermont-Ferrand. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Bulletin*, 7e année 1887. — *Mémoires*, t. XXVIII.

Dax. — *Société de Borda*, année 1887.

Dijon. — *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, années 1887 (4 livraisons).

— Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Mémoires*, t. IX, 1885-1886.

Épinal. — Société d'émulation des Vosges. *Annales*, année 1887.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales*, 1886 et 1887.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin*, les 4 numéros de 1887.

Grenoble. — Académie delphinale, 1887. *Bulletins*, t. XVII, XVIII, XIX, XX.

Le Havre. — Société d'études diverses. *Recueil des publications*, 52e année, 1885.

Langres. — Société historique et archéologique. *Bulletin*, t. III, n°s 35, 36, 37. — *Mémoires*, n° 6.

Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura. *Mémoires*, 4e série, 2e vol., 1886.

Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique. *Mémoires*, années 1882, 1883, 1884 et 1885.

Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine. *Revue*, t. XX.

— Société philotechnique du Maine. *Bulletin*, t. XXXI, années 1887, 1888.

Montbéliard. — Société d'émulation. *Mémoires*, t. XVIII.

Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin*, les 4 de 1886, t. XIV.

Montpellier. — Académie des sciences et lettres. *Mémoires*, t. VIII. 1er fascicule.

Moulins. — Société d'émulation. *Bulletin*, t. XVII, 3e et 4e livr.

Nancy. — Académie de Stanislas. *Mémoires*, 5e série, t. IV, 1886.

Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. *Annales*, t. VIII de la 6e série, 1886.

Nice. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. *Bulletin*, 27e année, 1887, nos 3 à 12.

Nîmes. — Académie du Gard. *Mémoires*, 8e série, t. VIII, 1885.

Orléans. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts. T. XXVI, nos 3 et 4.

Paris. — Société française de numismatique et d'archéologie. *Annuaire*, les 4 trimestres de 1886.

— Société de l'histoire de France. *Annuaire-Bulletin*, année 1886, t. XXIII (fin), XXIV.

— Société des études historiques. *Revue*, 4e série, t. III, 1885 ; IV, 1886.

— Musée Guimet. *Revue de l'histoire des religions*, t. XV, 3 livr.; t. XVI, no 1.

— Bibliothèque de l'École des chartes, année 1887, les 4 livraisons, t. XLVIII.

— Société des antiquaires de France. *Mémoires*, t. XLVI et XLVII. — *Bulletins*, 1885 et 1886.

Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletin*, les 6 livraisons du t. XIV, 1887.

Poitiers. — Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*, les deux premiers trimestres de 1887.

Reims. — Académie nationale. *Mémoires*, du 60e au 78e vol.

Rennes. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. *Mémoires*, t. XVII, 2e partie. — *Supplément à l'inventaire d'art des monuments mégalithiques*.

Rodez. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. *Mémoires*, t. XIII, 1881-1886.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Précis analytique des travaux de l'Académie*, 1885-1886.

— Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletin*, t. VII, 1re livr.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie. *Bulletin*, livr. de 141, 142, 143. — *Mémoires*, t. XX, 1886-1887.

Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Bulletins*, t. VII, 3 livr., 1887.

— *Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin*, t. VII, 3e et 4e livr.

— Société archéologique. *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques*, 3e série, t. I ; 4 livraisons, 1886.

Sens. — *Bulletin*, t. XII et XIII.

Toulon. — Société des sciences, belles-lettres et arts du Var. *Bulletin*, t. XIII, 1886.

Toulouse. — Société archéologique du midi de la France. *Bulletin des séances*, nouvelle série, n° 3. — *Mémoires*, t. XIV, 1re livr., 1886.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. *Mémoires*, t. II (1843) ; t. III (1874, 1875, 1876), et XXXIII. — *Bulletin*, 4 trimestres 1886.

— *Monographie de l'église Saint-Clément de Tours*, par Léon Palustre, in-4°.

Troyes. — Société académique du département de l'Aube. *Mémoires*, t. L (1886).

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*, de 41 à 49, 1886 et 1887.

— *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Gap*, 1887, 3e livr.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Revue*, t. XXXIX, nos 16 à 21.

Vendôme. — *Bulletin*, XXV.

Versailles. — *Commission de l'Inventaire des richesses d'art*, 7e volume, 1887.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique. *Bulletins*, t. VIII et IX. — *Annales*, 4e série, t. Ier.

Bruxelles. — Société royale de numismatique belge. *Revue de numismatique*, 1887, 43e année, 4 livr., avec planches.

Genève. — Société de géographie. *Le Globe*, t. V. — *Bulletin*, t. VI, nos 1 et 2, 1887.

— Société d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents*, 2e série, t. II, 1886. — *Histoire monétaire de Genève*, par Demole, t. Ier.

Gorlitz. — Commission de la Société des belles-lettres de Haute-Lusace, 2 fascicules 1886.

Liége. — Institut archéologique liégeois. *Bulletin*, t. XIX, 1re liv.

Lund. — *Universitas Lundensis. Acta universitatis*, t. XXII, (1885-1886), 2 vol.

Metz. — Académie. *Mémoires*, 3e série, années 1883-1884.

Namur. — Société archéologique. *Annales*, t. XVII, 1re et 2e livr. Rapport sur 1886.

Stockholm. — Académie royale. *Antiquités*, 1886.

Vienne. — Société impériale et royale de géographie. *Communications de la Société géographique*, t. XIX. (29e de la nouvelle série.)

Washington. — Smithsonian institution. 4e Rapport du *Bureau d'ethnologie*, 1882-1883. — *Annual report of the board of Regents*, 1885.

Zagreb (Agram). — Société archéologique croate. *Viestnik*, IX, 3 livr. de 1887.

V. — ACQUISITIONS.

Divers volumes de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et 3 tables.

Deuxième table de la *Gazette des beaux-arts*.

Châteaudun illustré.

Promenades pittoresques dans le Loiret, par MM. Huet et Pigelet.

VI. — ABONNEMENTS.

Bulletin de la Société bibliographique, les 12 livraisons de 1887.

Polybiblion, partie littéraire et partie technique, année 1887.

Revue critique, année 1887, 52 numéros.

Revue d'Alsace, nouvelle série, t. Ier, 1887 (Paris, Fischbacher).

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 135.

PREMIER TRIMESTRE DE 1888.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er JUIN 1888.

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

1 Le Général commandant le 5e corps d'armée à Orléans.
2 Le premier Président de la Cour d'Orléans.
3 Le Préfet du Loiret.
4 Le Préfet de Loir-et-Cher.
5 Le Préfet d'Eure-et-Loir.
6 L'Évêque d'Orléans.
7 L'Évêque de Blois.
8 L'Évêque de Chartres.
9 Le Maire d'Orléans.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris. 1859

2 CHABOUILLET, conservateur au département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12, Paris. 1865

3 GRANDPERRET, ancien garde des sceaux, sénateur, rue de Marignan, 24, Paris. 1865

4 WITTE (de), membre de l'Institut, rue Fortin, 5, Paris. 1869

5 ROZIÈRE (de), membre de l'Institut, sénateur, rue Lincoln, 8, Paris. 1874

6 BARTHÉLEMY (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris. 1874

7 WALLON, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais Mazarin, Paris. 1875

8 BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye. 1883

9 PICOT (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, Paris. 1883

10 TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, Gontaud (Lot-et-Garonne). 1883

11 LUCE (Siméon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, boulevard Saint-Michel, 95, Paris. 1885

12 LASTEYRIE (Robert de), professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques, rue des Saints-Pères, 13, Paris. 1885

13 BARDOUX, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur, avenue d'Iéna, 74, Paris. 1886

14 FLOUEST, ancien procureur général, membre de la Société des Antiquaires de France, rue de Rivoli, 158, Paris. 1886

15 VALENTIN SMITH, conseiller honoraire à la Cour de Paris, membre non résidant du Comité des travaux historiques, Trévoux. 1887

MM.

16 GAUTIER (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes. 1887

17 MOREAU (Frédéric), archéologue, ancien conseiller général de l'Aisne, rue de la Victoire, 98, Paris. 1888

18 MASPÉRO, membre de l'Institut, professeur au Collége de France et à l'École des Hautes-Études. 1888

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 * DESNOYERS, vicaire général, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, Directeur du Musée historique d'Orléans. 1849

2 CHOUPPE, professeur de dessin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1852

3 TRANCHAU, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris. 1852

4 BOUCHER DE MOLANDON, membre non résidant du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans. 1855

5 COLLIN, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1857

6 LOISELEUR, bibliothécaire de la ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1859

7 BASSEVILLE, avocat, conseiller général de Loir-et-Cher, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

(1) Les noms des membres fondateurs sont précédés d'un astérisque. — Ceux des membres sont inscrits à la date de leur admission.

MM.

8 **Gastines** (Léonce de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1860

9 **Vignat** (Gaston), propriétaire, lauréat de l'Institut. 1860

10 **Jarry** (Louis), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1865

11 **Beaucorps** (Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

12 **Baguenault de Puchesse** (Gustave), docteur ès lettres, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1869

13 **Rocheterie** (Maxime de la), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, président de la Société d'horticulture. 1869

14 Dr **Patay**, médecin, chef de service à l'Hôtel-Dieu, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1871

15 **Cochard** (abbé), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

16 **Baillet**, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

17 * **Bimbenet** (Eugène), président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

18 **Bailly**, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

19 **Danton**, chef de division à la Préfecture du Loiret. 1877

20 **Davoust** (Émile), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché au Musée historique. 1878

21 **Raguenet de Saint-Albin** (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

22 **Dumuys** (Léon), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché au Musée historique. 1880

MM.

23 THILLIER, notaire, ancien élève de l'École des chartes. 1881
24 DELORME, président du Comité départemental de secours aux blessés du Loiret. 1881
25 HERLUISON, libraire-éditeur. 1882
26 POMMIER, juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans. 1882
27 FOURNIER jeune, architecte. 1883
28 GUERRIER, docteur ès-lettres, professeur au Lycée, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1886
29 CHARPENTIER, avocat près la Cour d'appel d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Président les changements de domicile et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 DUPRÉ, ancien bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Donnissan, 41, à Bordeaux. 1849
2 MAÎTRE (abbé), mail Ouest, 26, à Pithiviers (Loiret). 1851
3 MARCHAND, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret). 1851
4 DELAUNE, avocat à Romorantin. 1851
5 LAURAND (Jules), levée du Foix, Blois (Loir-et-Cher). 1854
6 SAINT-LAUMER (de), ancien maire de Chartres, vice-président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. 1857
7 Dr DEMERSAY (Alfred), à Châtillon-sur-Loing (Loiret). 1858
8 DE LA TOUR, percepteur à Saint-Maurice-sur-Fessard, avenue de la Gare, 26, à Montargis (Loiret). 1859
9 PILLARD, docteur-médecin à Ladon. 1862

MM.

10 Courcy (marquis de), conseiller général du Loiret, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret), ou rue Saint-Dominique, 337, Paris. 1867

11 Maulde (de), archiviste paléographe, lauréat de l'Institut, ancien sous-Préfet, château de Flottin, près Boiscommun (Loiret), et boulevard Raspail, 10, Paris. 1870

12 Vernon (comte de), château de la Briais, à Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Inférieure). 1873

13 Aboville (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret). 1873

14 Filleul (Edmond), propriétaire, à Montbouy (Loiret), ou rue d'Amsterdam, 31, Paris. 1873

15 Foucher, curé-doyen de Meung (Loiret). 1874

16 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Grenelle-Saint-Germain, 142, à Paris. 1876

17 Buchet, ancien avoué, rue de Vaugirard, 114, à Paris. 1883

18 Besnard, ancien magistrat, maire de Montrieux, château de Courbanton (Loir-et-Cher). 1883

19 Dedrou (Paul), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, château du Mazuray, commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret). 1884

20 Vignat (Eugène), ancien député, ancien maire d'Orléans, château de la Salle, Boigny (Loiret). 1885

21 Domet (Paul), inspecteur des forêts, à Lorris. 1888

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 Duval (l'abbé), à Amiens. 1850

2 Courmont, directeur honoraire des beaux-arts, à Cannes (Var). 1850

3 Raoul-Duval, premier président honoraire de la Cour d'appel de Bordeaux, avenue de l'Alma, 12, à Paris. 1852

4 Garnier (Jules), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens. 1852

MM.

5 Barthélemy (Édouard de), membre non résidant du Comité des travaux historiques, rue Las-Cases, 22, à Paris. 1856
6 Mallet (Fernand), à Amiens. 1863
7 Rey, membre de la Société des Antiquaires de France, rue de la Néva, 10, à Paris. 1864
8 Ruelle, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869
9 Pérot, membre de la Société d'émulation de l'Allier (Moulins). 1870
10 Chollet (Alfred), rue Millevoie, à Abbeville (Somme). 1873
11 Duchateau, curé-doyen de Chécy (Loiret). 1873
12 Gourdon, vétérinaire, à Malesherbes (Loiret). 1873
13 Loreau, conseiller général du Loiret, à Briare (Loiret). 1874
14 Martellière, ancien magistrat, à Pithiviers. 1875
15 Le Curé de Saint-Benoît-sur-Loire. 1876
16 Rathoin, curé de Montigny (Loiret). 1876
17 Berton, curé de Saint-Brisson (Loiret). 1876
18 Morillon, cité Condorcet, 4, à Paris. 1876
19 Felice (Paul de), pasteur à Chartres (Eure-et-Loir). 1876
20 Audouard, curé de Trinay (Loiret). 1876
21 Lafenestre (Georges), conservateur-adjoint et professeur au Louvre, rue Jacob, 23, à Paris. 1876
22 Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret). 1878
23 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878
24 Le Roy, avoué à Montargis (Loiret). 1879
25 La Vallière (de), directeur d'assurances à Blois. 1879
26 Courtin (Henri), à Brainville, par Bourmont (Haute-Marne). 1879
27 Hauvette-Besnault, conservateur-adjoint à la bibliothèque de l'Université, rue Monsieur-le-Prince, 51, à Paris. 1879
28 Dorange, curé de Crottes (Loiret). 1879
29 Bonnardot, archiviste-paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, rue de la Santé, 46, Paris. 1879
30 Gillet, curé de Sougy (Loiret). 1880
31 Cartaud, curé-doyen de Puiseaux. 1881
32 Crochet, curé-doyen de Ferrières. 1882

MM.

33 SAINSOT, curé-doyen de Terminiers (Eure-et-Loir). 1882
34 LA CROIX (le R. P. de), membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Poitiers (Vienne). 1882
35 D'ARC (Pierre), avocat à la Cour d'Appel d'Aix (Bouches-du-Rhône), 18, rue du Quatre-Septembre, Paris. 1882
36 DE BRAUX, à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle). 1882
37 BENARD (Agricol), dessinateur, 17, rue de la Collégiale, Paris. 1882
38 GRELLET-BALGUERIE, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, rue Saint-Sulpice, 38, Paris. 1883
39 ARGANT, curé de Chevilly (Loiret). 1884
40 STEIN, archiviste aux Archives nationales, rue Saint-Placide, 54, Paris. 1884
41 SIMON (Gabriel), président du Tribunal civil de Gien. 1885
42 FOUCHER-VEILLARD, pharmacien, à Beaugency. 1885
43 GUIGNARD, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, à Chouzy, près Blois. 1885
44 PORCHER (l'abbé), docteur en théologie, chanoine honoraire, à Blois. 1886
45 CASATI, conseiller à la Cour de Paris, archiviste-paléographe, 12, rue Martignac, Paris. 1886
46 AUVRAY (Lucien), archiviste-paléographe, membre de l'École française de Rome. 1886
47 SOREL, président du Tribunal civil de Compiègne, membre de la Société historique de Compiègne. 1886
48 PRÉVOST (Alfred), curé de Germigny-des-Prés (Loiret). 1886
49 PIGELET, imprimeur à Gien. 1887
50 ROGER (l'abbé Georges), vicaire à Montargis. 1887
51 QUÉVILLON, chef de bataillon au 119e de ligne, membre de la Société française d'archéologie, boulevard de Strasbourg, 178, Le Havre. 1887
52 BROSSARD DE CORBIGNY (Marcel), capitaine de frégate en retraite, à Meung-sur-Loire, et faubourg Saint-Vincent, 11, Orléans. 1888
53 PATURANGE (l'abbé), curé de Montereau (Loiret). 1888
54 DUTERTRE, vicaire de Cléry. 1888
54 BERNOIS, curé d'Autruy. 1888

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 MARMOL (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur. 1849
2 CHALON (Renier), président de la Société belge de numismatique, rue du Trône, 113, à Bruxelles. 1852
3 L'ÉVÊQUE DE BETHLÉEM, abbé de Saint-Maurice-en-Valais (Suisse). 1852
4 ROACH-SMITH (Charles), à Londres. 1853
5 RIVIER (Alphonse), professeur de droit, à Bruxelles. 1876
6 Dr HAGEN (Hermann), professeur à l'Université de Berne (Suisse). 1883

VII

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
4 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
5 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
6 Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
8 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
9 Arras. — Commission des Antiquités du Pas-de-Calais.
10 Autun. — Société éduenne.
11 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
12 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
13 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
14 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

15 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
16 Bone. — Académie d'Hippone.
17 Bordeaux. — Société archéologique.
18 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
19 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
20 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
21 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
22 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
23 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
24 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
25 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
26 Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
27 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
28 Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie.
29 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
30 Châteaudun. — Société archéologique dunoise.
31 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
32 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
33 Constantine (Algérie). — Société archéologique.
34 Dax. — Société de Borda.
35 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
36 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
37 Dijon. — Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuses.
38 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
39 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
40 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
41 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
42 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
43 Grenoble. — Académie Delphinale.
44 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
45 Langres. — Société historique et archéologique.

46 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
47 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
48 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
49 Le Mans. — Société philotechnique du Maine.
50 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
51 Lons-le-Saulnier. — Société d'Émulation du Jura.
52 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
53 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
54 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
55 Marseille. — Société de Statistique.
56 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
57 Montbéliard. — Société d'émulation.
58 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
59 Moulins. — Société d'Émulation du département de l'Allier.
60 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
61 Nancy. — Académie de Stanislas.
62 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
63 Nantes. — Société archéologique.
64 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
65 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
66 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
67 Nîmes. — Académie de Nîmes.
68 Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
69 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
70 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; — *Comité des travaux historiques et scientifiques;* - *Répertoire des travaux historiques.*
71 Paris. — Institut de France; — *Journal des Savant*
72 Paris. — Société des Antiquaires de France.
73 Paris. — Société de l'Histoire de France.
74 Paris. — Société française de Numismatique et d'Archéologie.
75 Paris. — École des Chartes.
76 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.
77 Paris. — Société des études historiques.

78 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)
79 Paris. — Société bibliographique, rue Saint-Simon, 2 et 3.
80 Paris. — *Revue d'Alsace*. (Librairie Fischbacher, 33, rue de Seine.)
81 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
82 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
83 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
84 Rambouillet. — Société archéologique.
85 Reims. — Académie nationale.
86 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
87 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
88 Romans. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
89 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
90 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
91 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
92 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
93 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'archéologie de Saintes.
94 Senlis. — Comité archéologique.
95 Sens. — Société archéologique.
96 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
97 Toulon. — Académie du Var.
98 Toulouse. — Société archéologique du midi de la France.
99 Tours. — Société archéologique de Touraine.
100 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
101 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.
102 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
103 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
104 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
105 Verdun. — Société philomathique.
106 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
107 Avallon. — Société d'études.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
2 Bruxelles. — Commission royale des monuments.
3 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
4 Bruxelles. — Société des Bollandistes.
5 Genève. — Société de Géographie.
6 Genève. — Institut national genevois.
7 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
8 Gorlitz (Prusse). — Société scientifique de la Haute-Lusace.
9 Liège. — Institut archéologique liégeois.
10 Lund (Suède). -- Universitas Lundensis.
11 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
12 Metz. — Académie.
13 Namur. — Société archéologique.
14 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
15 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
16 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
17 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
18 Washington. — Smithsonian institution.
19 Zagreb. — Société archéologique croate de Zagreb (Agram, Croatie).
20 Christiania Université royale de Norwège.

IX

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS.

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.
4 — du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6 — administrative de la Préfecture du Loiret.
7 — des employés du Loiret.



8 La bibliothèque du Lycée d'Orléans.
9 — de l'École normale primaire des instituteurs du Loiret.
10 — de l'École normale primaire des institutrices du Loiret.
11 — de la réunion des officiers d'Orléans.
12 — publique de la ville de Montargis.
13 — publique de la ville de Pithiviers.
14 — publique de la ville de Blois.
15 — publique de la ville de Chartres.
16 — Mazarine (Paris).
17 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
18 — de la ville de Paris, à l'Hotel-de-Ville.
19 M. le Directeur des *Annales religieuses*, à Orléans.

X

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1888

Président. — M. Tranchau.

Vice-Président. — M. Max. de la Rocheterie.

Secrétaire. — M. Guerrier.

Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. G. Vignat.

Trésorier. — M. Pommier.

Commission des publications. — MM. Baguenault de Puchesse, Dumuys, en remplacement de M. Vignat (pour trois ans) ; Basseville, en remplacement de M. Guerrier (pour deux ans).

Commission de la Bibliothèque. — MM. Jarry, Delorme, Herluison.

Séance du vendredi 13 janvier 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président annonce le décès de M. Henri Lepage, président de la Société archéologique lorraine, dont les nombreux travaux sur Jeanne d'Arc ont toujours été lus avec intérêt dans l'Orléanais. L'expression des regrets de la Société sera consignée au procès-verbal.

— La Société, sur la proposition de M. le Président, décide que le nombre des épreuves avant la lettre du portrait de M. Mantellier sera porté à dix. Une de ces épreuves sera offerte à la Ville d'Orléans, l'autre à la Cour d'appel, qui ont concouru à la souscription.

— M. le Président invite les Conservateurs de la Bibliothèque à désigner un d'entre eux pour prendre le titre de bibliothécaire et en remplir les fonctions, conformément à l'article 36 du règlement de la Société.

Il signale, parmi les ouvrages déposés sur le bureau :

Monographie de l'église de Saint-Clément de Tours, par M. Léon Palustre.

Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc, par M. Pierre Lanéry d'Arc.

Il offre une *Étude sur les fortifications de la ville de Pithiviers*, par M. Léon de La Tour, titulaire non résidant.

Il mentionne : dans la *Revue archéologique*, numéros de novembre et décembre 1887, un article très intéressant pour l'histoire de notre ville. Il s'agit d'un récit étendu du séjour fait en Italie par un antiquaire français, de 1574 à 1578. Le manuscrit est au British Museum (nº 720) ; on n'en connaît pas l'auteur. M. P. de Nolhac l'attribue, avec vraisemblance, à Nicolas Audebert, d'Orléans, fils de ce Germain Audebert, surnommé, au XVIᵉ siècle, le Virgile Orléanais ;

Dans la *Revue historique*, un article de notre collègue, M. René de Maulde, sur *Marie de Clèves, duchesse d'Orléans, mère de Louis XII.*

— La Société procède aux élections annoncées pour la présente séance.

Sont proclamés membres honoraires : M. Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, et M. Frédéric Moreau, explorateur de Caranda et auteur du magnifique album relatif à ces fouilles ; associé correspondant, M. l'abbé Paturange, curé de Montereau, près Lorris.

— M. le Président appelle l'attention de ses collègues sur un procédé d'estampage exposé par M. Clermont-Ganneau à l'Académie des Inscriptions.

— M. Boucher de Molandon commence la lecture d'une étude intitulée : *Le trésorier général Jacques Boucher, sa famille, son monument funéraire. Souvenirs orléanais du temps de la Pucelle.* La suite de la lecture est remise à la prochaine séance.

— M. Dumuys annonce que M. Domet, inspecteur des forêts à Lorris, fait hommage à la Société des objets trouvés par lui dans les deux tumulus dits mont de Brenne, à Montereau, et qu'il a, dès à présent, connaissance de vingt-trois tumulus situés dans cette partie de la forêt d'Orléans.

Une note relative à cette découverte sera lue à la prochaine séance.

M. Dumuys donne lecture de deux études envoyées par Mgr Barbier de Montault, et relatives, l'une à un *Disque émaillé* provenant du château de Montpipeau, l'autre *aux fers à hostie* du Musée archéologique d'Orléans. Ces notes sont renvoyées à la Commission des publications.

— Sont remises à la même Commission plusieurs communications adressées à la Société par M. l'abbé Maître.

Séance du vendredi 27 janvier 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président annonce à la Société, en termes émus, la perte qu'elle vient de faire de l'un de ses membres les plus distingués, M. Ludovic de Vauzelles, décédé à Hyères, le 25 janvier 1888.

La mort, dit-il, vient de nous prendre encore un de nos collègues, M. Ludovic de Vauzelles, qui nous appartenait comme membre titulaire depuis 1875.

Son admission parmi nous était due principalement à une œuvre d'un grand intérêt pour Orléans et d'un réel mérite : *L'Histoire du prieuré de la Madeleine-les-Orléans de l'ordre de Fontevraud,* publiée en 1873. Cet ouvrage, édité avec luxe, orné de 5 planches gravées sur cuivre, en même temps qu'il comblait une lacune de notre histoire locale, a jeté une vive lumière sur la vie intime et la constitution de l'Ordre illustre fondé au XII[e] siècle par Robert d'Arbrissel, et qui s'établit à la Madeleine d'Orléans, en 1113, sous le patronage généreux de Louis VI.

Un pieux respect pour les restes du prieuré découverts par par ses soins, en 1870, lui inspira la pensée d'élever sur ses ruines un petit monument provenant des décombres mêmes : c'est une colonne ornée d'inscriptions commémoratives, qui rappellent les vicissitudes des bâtiments du prieuré de 1113 à 1799.

Ce livre et ce religieux hommage rendu à un monument orléanais donnaient largement à M. de Vauzelles le droit de siéger dans la Société archéologique. Il s'y présentait d'ailleurs avec un autre titre : une *Vie de Jacques de Vintimille,* littérateur et savant du XVI[e] siècle, publiée en 1865, œuvre d'un lettré et d'un érudit.

M. de Vauzelles n'aimait pas seulement l'histoire et l'archéo-

logie, c'était surtout un poète. Ses premières poésies datent du collège ; dès 1843 il publiait, sous le titre : *Quelques vers d'un écolier*, un recueil de douze pièces d'une poésie naïve, pleine de promesses qu'il a tenues. J'en ai sous les yeux un exemplaire portant ces mots : « Hommage de l'auteur à M. Lecomte, proviseur du collège d'Orléans, son très humble et très reconnaissant élève, qui prend entre ses mains l'engagement de ne plus faire de vers juqu'à la fin de ses études, 30 mars 1843. » A-t-il été fidèle à son serment ? Je ne sais, mais si sa muse fut condamnée au silence par les exigences jalouses du baccalauréat, elle prit amplement sa revanche de cette contrainte tyrannique. Ce n'est pas ici le lieu de rappeler tous les produits de sa verve féconde et spirituelle. Je mentionnerai seulement, parmi ses inspirations poétiques, une pièce d'un accent très chaleureux sur notre Jeanne d'Arc (fête du 8 mai 1868) ; ici je dois me borner à payer notre tribut de regrets à un collègue aimé. Si sa présence à nos séances et sa collaboration à nos travaux ont été rares par suite des nécessités de sa santé, qui le tenaient éloigné de nous, il nous témoignait toujours un très vif et très sympathique intérêt. Il laissera parmi nous les plus affectueux souvenirs.

La Société remercie son Président de s'être fait, auprès de la famille, l'interprète de ses regrets. Elle vote l'insertion au *Bulletin* des paroles qu'il vient de prononcer, et confie à M. Basseville le soin d'écrire une Notice sur la vie et les travaux du regretté défunt.

M. le Président annonce encore à la Société le décès de M. Geslin, associé correspondant, décédé le 7 août 1887. M. Boucher de Molandon demande l'autorisation de consacrer quelques lignes à cet homme distingué dont les bons offices envers la Société méritent de laisser une trace dans nos *Bulletins*.

Jean-Charles Geslin, inspecteur au département des antiques du Louvre dès 1863, était, depuis 1868, associé correspondant de la Société. A cet homme de mérite, que distinguaient ses talents d'architecte, de peintre et d'antiquaire, et, mieux encore

la noble indépendance de son caractère, vous aviez été heureux, Messieurs, de donner ce témoignage de votre affectueuse gratitude. Il nous avait, en effet, rendu un service signalé dans une circonstance que j'aime à rappeler à vos souvenirs.

M. Geslin était l'intime ami d'un de nos érudits collègues et de nos plus généreux bienfaiteurs, M. Jules-Alphonse Duleau, attaché, lors de son décès, au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, sous notre éminent membre honoraire, M. Anatole Chabouillet.

Une communauté de goûts, de fonctions et d'études unissait ces deux jeunes savants l'un à l'autre.

La mort inattendue de M. Duleau, le 19 avril 1866, vint prématurément mettre notre Société en possession du legs magnifique par lui fait, en notre faveur, de la totalité de ses collections de médailles, monnaies, méreaux, jetons, sceaux, insignes maçonniques et révolutionnaires, ainsi que de ses manuscrits et des livres de numismatique, antiquités et blason, compris en sa bibliothèque.

Cet acte de généreuse munificence fit surgir des questions graves et difficiles ; mais l'une d'elles s'imposa surtout aux sérieuses appréciations de la Société.

La sœur unique de M. Duleau, Mme Bourdon, nous fit exposer, au nom de ses enfants et au sien, que six années s'étaient écoulées entre le 23 août 1860, date de la signature du testament olographe, et le jour du décès du testateur ; que, dans ce long intervalle, la fortune de M. Duleau s'était considérablement amoindrie, tandis que ses collections, incessamment accrues, constituaient, au moment de sa mort, la presque totalité de son actif.

Elle demandait, en conséquence, si, malgré les termes formels du testament, nous ne jugerions pas équitable de nous dessaisir en faveur de la famille du testateur, soit de la totalité, soit, au moins, d'une notable partie du legs qui nous était attribué.

L'honneur, que j'avais alors, de présider la Société, me permet de rendre un légitime hommage aux sentiments de désinté-

ressement, en même temps que de respect pour les dernières volontés de notre généreux bienfaiteur, dont la Société se montra constamment animée dans les délicates négociations et dans la solution définitive de cette importante affaire.

Je dois ajouter que le dévoué directeur du Musée historique, M. le président Mantellier, appelé spécialement à recueillir, dans les collections de la Société confiées à ses soins, les précieuses séries qui devaient y ajouter tant de valeur, appuyait constamment, avec un honorable désintéressement et la loyale autorité de sa parole, les propositions les plus largement conciliantes.

Après mûre délibération, il fut statué, par un vote unanime, que la Société n'accepterait, *au maximum*, que la moitié de la donation, et que deux de ses membres, délégués par elle, se rendraient à Paris pour procéder, contradictoirement avec les représentants de la famille, à la consciencieuse évaluation et au partage des collections et des livres.

Sur la proposition de M. Mantellier, la Société confia cette délicate mission à M. l'abbé Desnoyers, premier directeur adjoint du Musée historique, que sa haute compétence désignait naturellement à nos suffrages.

Elle voulut bien honorer de la même confiance son Président, second directeur adjoint du Musée.

M. Geslin représentait la famille du testateur.

MM. Feuardent et Potier, libraire, choisis pour experts d'un commun accord, avaient tout d'abord estimé l'ensemble des collections numismatiques à 40,000 fr. *au minimum*, celle des livres de 9,000 à 10,000 fr.

Après de sérieuses appréciations, en respectant, autant que possible, conformément au vœu du testateur, les séries groupées par ses soins, un lot, tant de monnaies, jetons et médailles, que de livres relatifs à ces études, et d'une valeur de 20,000 à 24,000 fr., fut attribué à la Société, et le surplus délaissé à la famille.

M. Geslin avait loyalement concouru à ce partage ; il voulut bien se charger, de plus, de l'expédition des monnaies et mé-

dailles, des livres et même de quelques meubles accordés à notre Compagnie.

De retour à Orléans, nous fûmes heureux de faire connaître à la Société que ses intentions conciliantes avaient pu s'accomplir, et que nous avions rencontré, chez le représentant des intérêts de la famille, les sentiments d'équité, de bienveillance et de bon accord que, de notre côté, nous avions mission de manifester en votre nom.

Ce fut alors que, sur le vœu exprimé par ses délégués, la Société informa gracieusement M. Geslin qu'il serait, à l'avenir, inscrit sur la liste de nos membres.

Vingt ans se sont écoulés depuis lors, Messieurs; mais le temps, qui crée tant de deuils et laisse dans l'oubli tant de souvenirs, ne saurait effacer dans nos cœurs la mémoire de notre généreux bienfaiteur, non plus que des témoignages d'affection et de dévouement donnés à notre Société par M. Geslin.

Vous me pardonnerez donc, j'ose l'espérer, d'avoir évoqué ici quelques souvenirs personnels et d'unir, en un commun hommage de gratitude, les deux amis qui, dans une mesure assurément bien inégale, mais avec une même sympathie, ont enrichi, d'un don magnifique, les collections de notre Société, conservées dans le riche dépôt de notre Musée historique.

— *Hommages :* de M. l'abbé Duchâteau, doyen de Chécy, ***Histoire du diocèse d'Orléans***, 1 vol. in-8°, 1888 ; — de M. Lucien Auvray, brochure intitulée : *Une source de la « Vita Roberti regis »*, du moine Helgaud. (Extraite des ***Mélanges d'archéologie et d'histoire*** publiés par l'École française de Rome.)

Des remercîments sont votés à MM. l'abbé Duchâteau et Auvray.

— M. le Président signale, parmi les envois faits à la Société, le *Bulletin* de la Société archéologique d'Eure-et-Loir (janvier 1888), où se trouve une notice, très intéressante pour nous, sur le sculpteur orléanais François Marchand, à qui l'auteur, M. de Mély, attribue la statue couchée de la reine Claude de France, sur le tombeau de François Ier, et beaucoup d'autres œuvres de sculpture remarquables.

— M. le Président lit à la Société les lettres de remercîment de MM. Maspéro et Moreau pour leur élection en qualité de membres honoraires, et de M. l'abbé Paturange comme associé correspondant.

— Il donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique relative aux estampages d'inscriptions romaines que le ministère désirerait recueillir, pour les mettre, dans un établissement public, à la disposition des travailleurs. La Société ne possède point d'estampages ; elle ne peut que signaler la collection de M. Edmond Michel.

— C'est dans la salle des Thèses que doit avoir lieu, cette année, la séance commune aux trois Sociétés savantes d'Orléans.

Consultée par M. le Président sur la date, la Société choisit le vendredi 27 avril.

— M. le Trésorier donne lecture des comptes de l'année 1887. Ils sont approuvés et des remercîments votés à M. le Trésorier.

— M. Domet, inspecteur des forêts à Lorris, adresse à la Société une note sur les tumulus du mont de Brenne, avec une petite caisse d'ossements et un collier de bronze recueillis dans le monticule récemment exploré. Lecture est faite de la note ; il est statué qu'elle sera insérée au *Bulletin*, que les ossements et le collier seront déposés au Musée archéologique, et que des remercîments seront adressés à M. Domet (1).

— M. Dumuys signale la découverte d'une inscription hébraïque du moyen âge, qu'il a trouvée dans les démolitions de l'église Saint-Louis du Châtelet ; il se propose de la soumettre à l'examen de M. Renan, pour en connaître la date et le sens.

— Mlle de Villaret adresse à la Société la copie, précédée d'une introduction, d'un *Pouillé du diocèse d'Orléans* datant du milieu du XVIIIe siècle. Ce document est renvoyé à la Commission des publications.

(1) Voir plus loin, page 183.

— M. Thillier veut bien se charger d'examiner la liasse des documents relatifs au château de Vaux, près Vitry-aux-Loges, qui nous ont été offerts par M. Dureau.

Séance du vendredi 10 février 1888.

Présidence de M. Tranchau, *président.*

M. le Président informe la Société que notre collègue, M. Ruelle, bibliothécaire à Sainte-Geneviève, vient d'être nommé conservateur adjoint. La Société accueille cette promotion avec une satisfaction marquée.

— M. l'abbé Desnoyers offre à la Société une charte par laquelle Louis XII confirme le privilège accordé aux maîtres, frères et sœurs de la Maison-Dieu d'Orléans, au sujet des maisons qu'ils possèdent dans la ville. Cette charte est sur parchemin et datée de 1509.

— Parmi les ouvrages reçus, M. le Président signale : une brochure de notre collègue, M. Dumuys, intitulée : *Recherches sur les catacombes d'Orléans ;* c'est un appel adressé aux Orléanais pour l'aider dans l'étude qu'il a entreprise ; il invite à répondre à un questionnaire relatif aux caves ou carrières sises sous les maisons de la ville ou des faubourgs d'Orléans ;

Deux brochures de M. Casati, conseiller à la Cour d'appel de Paris, associé correspondant ayant pour titre : *Fortis Etruria* et *Épigraphie de la numismatique étrusque ; — origine étrusque du droit romain ;*

Une brochure de M. Pérot, intitulée : *Souvenirs du Bourbonnais : La chapelle du Rachat. ;*

La très intéressante étude de M. P. de Nolhac, sur : *Nicolas Audebert, archéologue orléanais* (Extrait de la *Revue archéologique*).

— M. Davoust annonce à la Société que l'on vient de découvrir sur le chemin de Jouy-le-Potier, au lieu dit Champ-Perdu, une quarantaine de vases en terre, parfaitement conservés et dont la forme n'est pas commune. On croit à l'existence, en cet endroit, d'un atelier important, probablement du XIVe ou XVe siècle. Les recherches seront poursuivies.

— La Société a reçu, depuis sa dernière séance, plusieurs réponses à son *Questionnaire archéologique*, entre autres de M. Marchand, sur Ouzouer-sur-Trézée. M. Heude, ingénieur en chef du département, en a transmis quelques-unes dressées avec soin par les agents des ponts et chaussées, pour les communes des cantons de Jargeau et de Châteauneuf.

Des remercîments sont votés à MM. Marchand et Heude.

— M. le Président communique une circulaire de M. le Directeur des beaux-arts contenant les *Instructions* du Comité des beaux-arts des départements sur les communications à lui adresser.

— Sur la proposition de M. Baguenault de Puchesse, au nom de la Commission des publications, la Société vote l'insertion au *Bulletin* des deux notices précédemment signalées de Mgr Barbier de Montault (1). Elle décide que cinq notes envoyées par M. l'abbé Maître seront résumées au *Bulletin* par M. Basseville.

— Au nom de la même commission, M. Basseville propose l'impression des procès-verbaux pour le *Bulletin* des troisième et quatrième trimestres 1887.

— M. le Président lit une note de M. de Saint-Venant, sous-inspecteur des forêts à Bourges, sur trente-deux tumulus relevés dans la forêt d'Orléans, note qui complète celle de M. Domet. Deux cartes de la forêt, avec indication de ces tumulus, accompagnent l'envoi. Quatorze de ces buttes, au dire de M. de Saint-Venant, ont été fouillées anciennement ; toutes sont formées de terre naturelle ou de sable. On

(1) Voir plus loin, page 187.

n'y a trouvé que des ossements, des cendres et des débris de poterie, une seule a fourni un poignard de bronze. M. de Saint-Venant paraît disposé à continuer les fouilles. Des remercîments lui seront adressés.

— M. Boucher de Molandon continue la lecture de son mémoire sur le *Trésorier général Jacques Boucher.*

— M. Gaston Vignat lit une note relative à une localité citée dans une charte de Senlis et qui paraît être notre *Combleux*. La Société décide que cette note sera insérée au *Bulletin* du premier trimestre 1888.

NOTE SUR COMBLEUX (*COMBLOSIUM*).

Dans le dernier volume, récemment paru, des Mémoires du *Comité archéologique de Senlis* (t. Ier, 3e série), nous remarquons la troisième partie d'une histoire très-intéressante et très-complète du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy, près de Senlis, écrite par M. l'abbé Vattier sous le titre modeste de *Notes historiques.*

Parmi les pièces justificatives extraites du cartulaire de ce prieuré figure une charte de 1181 contenant la ratification par Guy le Bouteiller des dons faits par son ayeul Guy de La Tour. Guy le Bouteiller ajoute : *Ego quoque concedo et confirmo vinagium scilicet de* Comblizio in pago Aurelianensi. C'est, dit l'auteur, un vignoble dans l'Orléanais à *Comblizy*, *in villa* Comblorio, d'après les termes d'une autre charte portant la suscription de Louis VI et datée de 1124. (T. VI, 1re Série, p. 232.)

Comblizy nous paraissant complètement inconnu dans l'Orléanais, et d'autre part les formes *Comblizium*, *Comblorium*, ayant une analogie frappante avec *Comblosium*, *Combleux*, c'est à cette dernière localité que nous proposerons d'attribuer la mention faite dans les chartes précitées, soit que les bénédictins de Saint-Pierre d'Acy y possédassent alors un clos de



vigne, soit qu'ils eussent plutôt le droit de percevoir une redevance en nature sur les vignes de Combleux, ainsi que l'indiquerait le mot *vinagium*, pris dans son sens exact.

On sait que le territoire de Combleux, canton d'Orléans Nord-Est, est encore de nos jours occupé en grande partie par des vignes et que cette petite commune est voisine de celle de Saint-Jean-de-Braye, dont le crû jouit d'une certaine réputation.

Quant aux Bouteiller de Senlis, M. Jules Doinel, archiviste de notre département, rappelait encore dernièrement dans un travail inséré dans nos bulletins (1), que cette famille puissante avait de nombreuses possessions dans notre pays. Rien d'étonnant donc qu'elle n'en ait détaché quelque parcelle en faveur du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy.

Séance du vendredi 24 février 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. Herluison dépose sur le bureau la table, qu'il a bien voulu rédiger, du VIIIe volume de nos *Bulletins*, et M. Desnoyers une liasse de pièces, en parchemin pour la plupart, et relatives à l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

— *Hommages :* de notre correspondant, M. Pierre Lanéry d'Arc, une brochure sur *La propriété prétorienne à Rome*, et un volume intitulé : *Du franc alleu*. M. Basseville se charge de rendre compte de ces ouvrages ;

De M. Bovet, président de la Société d'émulation de Montbéliard, deux magnifiques volumes in-4°, édition de luxe sur vélin blanc, intitulés : *Lettres autographes composant la collection de M. Alfred Bovet,*

(1) T. VIII, p. 501.

décrite par Alf. Charavay. L'Orléanais est largement représenté parmi les autographes de personnages célèbres : (Lettres de Lambert Daneau, Renée de France, Bongars, M. Guyon, etc.)

La Société vote des remercîments à ces donateurs, et très particulièrement à M. Bovet, dont l'ouvrage, plein d'intérêt, est une merveille d'exécution typographique de l'imprimeur Motteroz. La savante et lumineuse introduction de M. Charavay est un traité complet sur la matière.

— M. le Président signale : dans les *Mémoires* de la Société historique de Langres, un savant mémoire de M. Flouest, membre honoraire de notre Compagnie, sur les *Tumulus de Montsaugeon* (Haute-Marne) ; dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (6e livraison de 1887), un article de M. Molinier sur le *Cartulaire de Saint-Avit*, édité par M. G. Vignat. M. Vignat fait ses réserves sur plusieurs observations critiques de M. Molinier ; le même travail est mentionné, avec éloge, dans la *Revue critique ;*

Dans la *Revue archéologique* (no 2 de 1887), le compte-rendu des réunions de la Sorbonne (section d'archéologie), et la mention des communications faites par plusieurs de nos collègues, MM. Baillet, Dumuys, etc.

— M. Guignard envoie une note sur la découverte, faite en Loir-et-Cher, de plusieurs puits funéraires, et s'offre à venir en entretenir la Société. La Société accueille avec plaisir l'offre de M. Guignard.

— M. le Président lit une circulaire signée de notre associé correspondant, M. Morillon, qui fait appel à tous les membres des Sociétés archéologiques pour l'aider à créer une Société d'architecture française du XIe au XVIe siècle. Aucune décision n'est prise, quant à présent, relativement à ce projet dont on ne peut que souhaiter la réussite.

— Deux nouvelles notes de M. l'abbé Maître sont renvoyées à la Commission des publications.

— Une proposition signée de MM. Tranchau, Dumuys et Vignat

est faite à la Société d'admettre, parmi ses membres titulaires non résidants, M. Domet, inspecteur des forêts à Lorris. Conformément aux statuts, l'élection est renvoyée à la deuxième séance de mars.

Séance du vendredi 9 mars 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président met à la disposition de chacun des membres de la Société un exemplaire du portrait de M. Mantellier, avec la signature autographe du graveur, M. Braquemond.

Il lit une lettre de M. Mantellier fils, remerciant la Société d'avoir contribué à l'exécution de ce beau portrait de son père.

— *Hommages :* de M. Flouest, un exemplaire de son mémoire sur les *Tumulus de Montsaugeon ;*

De M. Herluison, une brochure, dont il est l'éditeur, ayant pour titre : *Mgr Bougaud, évêque de Laval, son sacre dans la basilique de Sainte-Croix d'Orléans*, par M. Huet ;

De M. l'abbé Bernois, curé d'Autruy, une brochure sur *Teillay-Saint-Benoît* (Loiret) ;

De M. Guignard : *Un cimetière du premier âge de fer à Chouzy.* Un exemplaire de ce mémoire est offert à chacun des membres de la Société.

— M. le Président signale, dans la *Chronique des arts* (8 mars 1888), un article sur la réintégration dans la Bibliothèque nationale, grâce aux efforts de M. L. Delisle, des manuscrits entrés dans la bibliothèque de lord Ashburnham par suite des vols faits à diverses bibliothèques, entre autres celle d'Orléans ;

Dans la *Revue du département du Tarn*, un article mentionnant un manuscrit du *Roman de la Rose* qui se trouve dans la bibliothèque d'Alby ;

Dans le volume XXVI des mémoires de la Société du Vendômois, la publication d'un manuscrit sur les *Miracula Beatæ Virginis*, par notre compatriote, M. Isnard, président du tribunal civil, manuscrit qui, après avoir appartenu au monastère de la Trinité de Vendôme, est à la bibliothèque de cette ville.

— *Correspondance :* Lettre de M. le Préfet du Loiret, relative à une demande de renseignements sur l'état de l'agriculture avant 1789 ;

Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant la vingt-sixième réunion des Sociétés savantes qui se tiendra au ministère du 22 au 25 mai, et invitant le Président à lui indiquer, avant le 29 avril, les délégués de la Société qui prendront part aux travaux de cette session.

— Consultée sur la question de savoir s'il y a lieu de renouveler l'échange de ses publications avec l'Université de Christiania, la Société donne un avis favorable.

— M. Boucher de Molandon termine la lecture de son mémoire sur *Jacques Boucher et sa famille.*

— M. Guignard, associé correspondant, présent à la séance, est invité à exposer les communications qu'il a bien voulu venir faire à la Société.

Il lit d'abord une affiche, signée de M. de Cypierre, et imprimée par Couret de Villeneuve : c'est une Ordonnance de Mr l'Intendant de la généralité d'Orléans, qui condamne à 50 livres d'amende et à un mois de prison un soldat provincial reconnu infirme après le tirage au sort (24 mars 1785). La pièce originale appartient à M. Hanriau, de Chartres ; il sera prié, par le Président, de vouloir bien en faire don à la Société.

Il présente ensuite un jeton de Gaston d'Orléans (1641), portant l'effigie de Louis XIII, et, au revers, le soleil et la lune, avec ces mots en exergue : *Alterna luce refulget,* des fragments de poterie, et une intéressante statuette en bronze du moyen âge. Enfin il parle avec détail des sépultures qu'il recherche et étudie depuis vingt ans. M. Guignard est persuaddé que les silex taillés se rencontrent à

toutes les époques, depuis les temps préhistoriques jusqu'au XII[e] siècle, et il en conclut qu'il est très difficile, une sépulture étant donnée, d'en déterminer l'âge avec précision.

M. le Président remercie M. Guignard de ces diverses communications.

Séance du vendredi 23 mars 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président informe la Société qu'il a écrit à M. Léopold Delisle pour le féliciter du succès de ses négociations relatives à la restitution des manuscrits français de la collection de lord Ashburnham. Il lui a exprimé le désir et l'espérance que nous avons de voir réintégrer dans notre bibliothèque publique ceux de ces manuscrits qui nous ont été dérobés. M. Delisle a répondu qu'il désire vivement que cette réintégration soit possible, mais que son devoir est de soutenir, en cette affaire, les intérêts de la Bibliothèque nationale.

Il fait hommage à la Société d'une publication précieuse : *Le premier registre de Philippe-Auguste*. C'est la reproduction héliotypique du plus ancien monument de la chancellerie des rois de France. L'original est au Vatican. Plusieurs des pièces qu'il contient intéressent l'Orléanais : M. Boucher de Molandon en a déjà fait apprécier l'importance dans son étude intitulée : *Documents orléanais du règne de Philippe-Auguste* (*Mémoires*, t. XVIII, p. 76). Le Président remerciera M. L. Delisle de ce précieux cadeau.

— M. Maurice Prou, archiviste paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, fait hommage d'une brochure intitulée : *Notice et extraits du manuscrit 863 du fonds de la reine Christine au Vatican*, Rome, 1888. Ce manuscrit contient entre autres pièces le deuxième cahier d'un *Cartulaire de Saint-Pierre-Empont*, soit vingt-sept pièces que M. Prou reproduit, selon leur importance, intégrale-

ment ou par extraits. L'écriture est, d'après M. Prou, de la fin du XIIIe siècle. Le document le plus ancien est daté de 1188 ; le plus récent du 21 septembre 1272. Vingt de ces actes ont été passés devant l'official d'Orléans. M. Vignat en avait déjà présenté une analyse sommaire, p. 34 du *Bulletin* n° 42 (t. IV).

— M. le Président offre à la Société plusieurs brochures de M. Vergnaud-Romagnési (*Antiquités découvertes à Orléans en 1846*, *Clocher de Pont-aux-Moines*, etc.

— Il signale, dans la *Revue archéologique* du mois de mars, un *Projet d'inventaire de nos Musées d'archéologie gallo-romaine*, par M. Gaidoz. Dans la liste de ces Musées, celui d'Orléans et son excellent catalogue, publié par M. Desnoyers, ont été omis. M. le Président se charge de signaler cette omission à l'auteur.

— Il signale encore un article de M. Salomon Reinach sur une statuette en bronze du Musée britannique, représentant une femme gauloise dont la pose a quelque ressemblance avec celle de la statue de Jeanne d'Arc, par Chapu ;

Plusieurs communications de notre collègue, M. Casati, sur l'Étrurie ;

Une analyse des savants articles de M. L. Delisle, sur les *Templiers comme banquiers du Roi* ;

Dans le *Globe*, journal de Genève, une *Étude géologique sur les bords de la Loire*, par M. le docteur Dufresne ;

Dans les *Mémoires* de Loir-et-Cher, une notice de M. Dufay sur *Armand Baschet*.

— M. le Préfet de la Seine informe le Président que, sur sa demande, il met à sa disposition un exemplaire du premier volume du *Cartulaire général de Paris*, par M. Robert de Lasteyrie.

— M. de la Rocheterie offre à la Société, de la part de M. Michon, ancien Préfet du Loiret, une monnaie de Constance, trouvée à Aléria, en Corse.

— Avec le dessin du jeton de Gaston d'Orléans, M. Guignard

envoie le résumé écrit des communications qu'il a faites à la dernière séance. Ce manuscrit sera déposé aux archives.

— A propos du soldat condamné à l'amende et à la prison pour avoir été trouvé, au moment de l'incorporation, atteint d'une hernie, M. le Président fait connaître la disposition légale qui enlève à cette mesure le caractère odieux qu'elle semblait avoir. Aux termes de l'article 9 de l'ordonnance du 1er décembre 1774, tout homme atteint d'une infirmité était tenu d'en faire la déclaration avant le tirage. Le soldat de 1785 fut donc condamné, non parce qu'il était infirme, mais parce qu'il ne l'avait pas déclaré en temps opportun.

— L'Académie nationale de Reims, ayant décidé qu'une statue de Jeanne d'Arc serait érigée sur le parvis de la cathédrale, invite les Sociétés savantes à l'aider dans sa patriotique entreprise. La Société archéologique et historique de l'Orléanais souscrit pour une somme de 100 fr.

— M. Domet est élu membre titulaire non résidant.

— La Société fixe à la première séance de mai l'élection d'un membre titulaire résidant, en remplacement de M. L. de Vauzelles.

— M. le Président fait appel à ceux de ses collègues qui seront en mesure de faire des lectures à la réunion générale des trois Sociétés fixée au 27 avril ; MM. l'abbé Desnoyers et Jarry s'inscrivent pour cette séance.

— La Société délègue, pour la représenter à la vingt-sixième réunion des Sociétés savantes du 22 au 25 mai, MM. Desnoyers, Boucher de Molandon, Maxime de Beaucorps, G. Vignat, Dumuys et Tranchau. M. L. Jarry s'inscrit pour la section des beaux-arts.

— Sur la proposition de M. Basseville, au nom de la Commission des publications, la Société décide que le *Pouillé du diocèse d'Orléans*, communiqué par Mlle de Villaret, sera, ainsi que l'*Introduction*, inséré au *Bulletin* (1).

(1) Voir plus loin, page 199.

— Une étude de M. Tranchau, sur un *Album amicorum du XVIIe siècle*, est renvoyée à la Commission des publications.



— M. Dumuys communique une lettre de M. Renan, qui fixe, d'une manière précise, au 12 février 1293, la date de l'inscription hébraïque trouvée dans les murs de la chapelle Saint-Louis, au Châtelet.

La Société vote l'insertion au *Bulletin* de la lettre de M. Renan (1).

M. Dumuys dépose ensuite sur le bureau deux grandes aquarelles offertes par M. Brossard de Corbigny, notre associé correspondant, et représentant une des caves les plus curieuses visitées par M. Dumuys dans le sous-sol d'Orléans.

Parmi les nombreuses découvertes récemment faites par notre vaillant collègue, qui a exploré plus de deux cents caves, il nous signale des *graffiti* du XVe siècle, représentant des soldats de l'époque, et un certain nombre de moules de fondeur en étain trouvés dans le quartier de Saint-Paul, dans une deuxième cave, à 10 mètres de profondeur.

(1) Voir plus loin, p. 227.

LES TUMULUS DITS DU MONT DE BRENNE

DANS LA FORÊT D'ORLÉANS

L'extrémité sud-est de la forêt actuelle d'Orléans est dénommée dans une transaction de 1157, entre l'abbaye de Saint-Benoît et Louis VII, *nemus, sancti petri Mons berniæ* (Condition forestière de l'Orléanais, par de Meaulde, p. 18.)

En 1385, l'abbé Jean III de Chamboac achète du chevalier Gervais d'Escrennes..... un usage dans la forêt d'Orléans, au canton de *Monte Brenna*.

En 1519, dans un concordat passé entre Louis XII et Étienne Porcher, abbé commandataire de Saint-Benoît, il est fait mention du « climat du Mont de Brenne ».

Ce n'est qu'à la fin du XVIIe siècle que ce canton, alors d'une surface de 3,627 arpents, surface qui n'a pas sensiblement varié depuis lors, commence à prendre le nom de : *petite forêt de Saint-Benoît*, qui prévalut définitivement et s'est conservé jusqu'à nos jours.

Ces souvenirs nous donnèrent l'envie d'explorer, au moins sommairement, deux amas de terre, en forme de cône, qui se trouvent vers le centre de cette partie de la forêt, sur le territoire de la commune de Montereau.

Ainsi que le croquis n° 1 l'indique, ces deux tumulus, distants de 78 mètres environ, sont situés : de chaque côté de la route de Courcambon, ouverte en 1835 ; à 280 mètres de celle de la Brosse-Cadet, prolongation de la route de Romeux, qui date du commencement du dernier siècle ; à 640 mètres du

vieux chemin de Gien à Lorris, beaucoup plus ancien et dont l'origine nous est inconnue ; enfin, à 450 mètres au nord-ouest de l'étang de Courcambon, dont le nom se retrouve dans plus d'une pièce du moyen-âge.

Le tumulus n° 1 a environ 84 mètres de circonférence et 3 mètres de hauteur.

Le tumulus n° 2 a la même hauteur, mais est un peu plus étendu ; sa circonférence est de 90 mètres environ.

Le premier repose sur un terrain argilo-siliceux où l'argile domine ; le second, sur un terrain profondément argileux. Ils sont, tous deux, formés de sable quartzeux qu'il a fallu aller chercher à une certaine distance, car il ne s'en trouve pas de semblable dans les environs immédiats. Celui du premier s'est aggloméré plus fortement et présente l'aspect d'une sorte de tuf, que la pioche a parfois peine à entamer ; un commencement de fouille y a été pratiqué, à une époque inconnue, mais ne paraît pas avoir dépassé quelques décimètres de profondeur.

Nous avons fait ouvrir à travers chacun de ces tumulus, jusqu'à ce que nous ayons été certain d'avoir rencontré et même un peu entamé le sol naturel, une tranchée ayant, au plafond, 1ᵐ 60 dans le premier et 2 mètres dans le second. Ces tranchées, de 14ᵐ 60 et 15ᵐ 80 de long, ont été poussées jusqu'au-delà des centres des tumulus ; elles vont s'élargissant jusqu'à 2ᵐ 10 et 3 mètres à l'ouverture, ainsi que l'indique le croquis n° 3 de la coupe, suivant un plan passant par les centres et perpendiculaire aux tranchées.

Dans le sable enlevé du tumulus n° 1, à 0ᵐ 60 à peine de la surface, vers le centre, il a été trouvé uniquement un bracelet ou collier en cuivre guilloché, que nous prions la Société de vouloir bien accepter.

Dans le tumulus n° 2 on a trouvé, vers l'axe, à des hauteurs diverses et sur des verticales différentes, trois petites veines nettement différenciées du sable au milieu duquel elles étaient déposées et formées de terre noirâtre, un peu grasse, mêlée d'une multitude de fragments d'os, plus ou moins calcinés, et de très rares débris de poterie grossière. Ces os ont été mon-

trés à plusieurs médecins et chirurgiens; l'un d'eux seulement a affirmé reconnaître des débris d'os humains, les autres sont restés dans le doute. La plus grande partie de ces débris est remis à la Société.

Ces deux tumulus du Mont de Brenne sont loin d'être les seuls qui existent dans la forêt d'Orléans. Il s'en trouve, notamment, sur toute la partie, recouverte par la forêt, de la Petite Falaise, terminant le val de la Loire. Il en a été constaté, rien que dans cette région, vingt-trois dont l'emplacement a été relevé et au sujet desquels les quelques observations suivantes ont été faites :

Le n° 19 est remarquable par son volume, il a 4 mètres de haut et plus de 100 mètres de circonférence, il a déjà été fouillé.

Tous les autres ont une hauteur qui varie de 0m 50 à 1m 80 et ont de 40 à 70 mètres de circonférence.

Tous sont sensiblement ronds, sauf le n° 3 qui est à peu près elliptique.

Les nos 11, 12, 14, 15, 19, 20, 22, 24, 25 ont déjà été fouillés, les autres paraissent intacts.

DOMET.

LES FERS A HOSTIES DU MUSÉE D'ORLÉANS

Les anciens fers à hosties, fort communs en France, occupent en ce moment la sagacité d'un certain nombre d'archéologues. Quel but se proposent-ils donc ? Leur dessein est multiple et varié, car l'ustensile liturgique peut être examiné sous plusieurs aspects. C'est d'abord, le *style*, qui permet de lui assigner une date précise ; puis l'*iconographie*, qui s'attache aux représentations figurées ; le *symbolisme*, qui vise la pensée de l'artiste ou de son inspirateur ; la *technique*, qui concerne spécialement le procédé d'exécution.

Tous les fers connus peuvent se réduire, selon l'époque, à quelques types principaux. Après cela, on pourrait croire la question promptement épuisée : il n'en est rien. Avant de faire une synthèse et de poser des conclusions, qui, dans l'état actuel de cette branche de la science, seraient peut-être hâtives, continuons à analyser les découvertes au fur et à mesure qu'elles se produisent. Ce sera tout profit pour nos études archéo-liturgiques que de montrer en quoi les fers récemment signalés concordent ou diffèrent avec les types déjà constatés.

Le Musée archéologique d'Orléans possède trois fers à hosties (1), dont M. Dumuys a bien voulu m'envoyer des estampages. En indiquant leur intérêt propre, il en résultera, comme conséquence pratique, que, non seulement ils ne sont pas à

(1) Ils ont été achetés par M. Desnoyers, depuis quarante ans environ, chez des brocanteurs qui en ont tu la provenance : « Il faut donc renoncer à retrouver leur patrie d'origine », m'écrit M. Dumuys.

dédaigner, mais que, sortant de l'obscurité où ils se dérobaient aux regards, ils méritent à la fois d'être catalogués et mis en évidence, accompagnés d'empreintes en plâtre qui faciliteront leur examen, car la gravure montre les sujets à rebours.

I. — Les fers du moyen âge sont, d'ordinaire, carrés ou rectangulaires. Ils donnent l'empreinte de deux grandes hosties et de deux petites, de deux grandes et de trois petites, de trois grandes et de trois petites. Le plus ancien fer d'Orléans offre à la fois quatre grandes hosties aux quatre angles et une petite au centre. Ses dimensions sont aussi plus développées que d'habitude, c'est-à-dire 15 centimètres de largeur sur 16 de hauteur.

Ce type est assez rare. Dans ma collection d'estampages, je lui trouve deux similaires, l'un et l'autre du XIV[e] siècle : à Murat, en Auvergne, et à Martel (Lot), à cette différence près que la petite hostie n'existe pas sur ce dernier.

Quatre grandes hosties supposent un nombreux clergé, une quantité de messes considérable, relativement aux communions des fidèles représentées par une seule petite hostie. Un fait semblable ne peut se rencontrer que dans une abbaye. Il y aurait donc lieu de rechercher pour quelle abbaye de l'Orléanais ce fer fut gravé.

La rouille l'a tellement envahi que l'étude en devient à peu près impossible. Cependant, grâce au nettoyage opéré par M. Dumuys et au dessin qu'il en a fait, on peut encore mesurer les hosties et indiquer les sujets qu'elles représentent. Le diamètre est de 55 millimètres pour les grandes et de 3 centimètres pour la petite : c'est la mesure normale à l'époque.

Le sujet est unique, la crucifixion. En réunissant des éléments épars, je distingue nettement le soleil et la lune au-dessus de la croix, un nimbe crucifère autour de la tête du Christ, un long clou transperçant ses pieds et, dans le champ, pour le désigner, son nom en monogramme. Or ce nom, comme sur des fers analogues (1), se lit *Ihesus Xpistus* ou, dans sa

(1) Je citerai entre autres, à la même date, pour la Vienne, les fers de Messemé, Pressac, Saint-Léger Montbrillais, Le Bouchet, La Trémouille;

forme traditionnelle, IHS XPS. La petite hostie donne le second monogramme seul, XPS (1), dans un cercle perlé.

La forme des lettres me fait songer au XIIIe siècle, qui est, en effet, l'époque où il a été gravé le plus de fers à hosties. Comme alors, le type est vulgaire et dépourvu d'art : c'est de l'industrie pure.

II. — Le second fer appartient au XVIIe siècle. Ses palettes, larges de 185 millimètres et hautes de 135, sont arrondies aux extrémités. Celle qui est gravée présente deux grandes hosties et deux petites, avec cette particularité peu commune que les hosties, au lieu de se montrer toutes de face, sont adossées. Les unes ont un diamètre de 75 millimètres et les autres de 3 centimètres. C'est l'époque précisément où elles commencent à développer leur circonférence jusqu'à l'exagération.

Une des grandes figure la Crucifixion et l'autre la Résurrection. Le supplice appelait la gloire et les deux sont associés en plusieurs endroits de la messe (2), instituée pour commémorer le mystère de la Rédemption.

Deux bandeaux, avec dents de scie sortantes ou rentrantes, délimitent le pourtour et forment médaillon. La croix, mince et plate, taillée en tau, est surmontée du titre aux quatre initiales et plantée sur une colline gazonnée, où poussent des épis. Le froment est, en effet, la matière du sacrifice non sanglant de l'autel et le sang divin, en tombant sur la terre desséchée et

pour la Haute-Vienne, ceux de Château-Ponsac et de Bussière-Poitevine; pour l'Indre, celui de Villedieu; pour Tarn-et-Garonne, celui de Marsac; pour Maine-et-Loire, celui de Montreuil-Bellay; pour la Charente-Inférieure, ceux de Mortiers et de Saint-Maigrin.

(1) Les deux petites hosties des fers limousins de Château-Ponsac et de Bussière-Poitevine ont chacune un monogramme, semblable aux précédents, IHS, XPS.

(2) A l'offertoire, le prêtre dit : *Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem, quam tibi offerimus ob memoriam Passionis, Resurrectionis et Ascensionis Jesu Christi Domini nostri ;* puis, après l'élévation : *Unde et memores, Domine, nos servi tui, sed et plebs tua sancta, ejusdem Christi Filii tui tam beatæ Passionis, necnon et ab inferis Resurrectionis, sed et in cœlos gloriosæ Ascensionis.*

stérile (1), l'a fait germer pour notre sanctification. Le Christ incline à droite sa tête radiée, comme pour nous convier par un baiser à la table eucharistique (2).

Sur l'autre hostie éclate un symbolisme des plus heureux. Si les dents de scie se maintiennent à la bordure, en souvenir de la passion douloureuse, elles ont pour complément une auréole lumineuse, où voltigent de petites têtes d'anges. De la sorte est exprimé le ciel, avec son cortège d'esprits aériens et la gloire où entre le Christ ressuscité. Les rayons sont alternativement droits et ondulés, suivant le type du temps. Jésus, le chef rayonnant, l'étendard de victoire à la main, s'élance comme un triomphateur. Sous ses pieds est son nom monogrammatisé d'après le modèle mis en vogue par les Jésuites, IHS. Les lettres sont élégamment découpées en fuseaux et, au-dessous, un cœur, surmonté de trois clous, rappelle les cinq plaies que la Résurrection n'a pas fait disparaître, mais a transformées en stigmates glorieux.

La gloire céleste inonde l'hostie de ses clartés et, mieux que tout autre symbole, rend parfaitement aux yeux le passage de la mort à la vie, de l'humiliation à l'exaltation, de la servitude à la liberté.

Sur les petites hosties, le monogramme IHS porte, sur la lettre médiane, le Christ en croix, avec une bordure en dents de scie, comme pour dire que la croix a commencé à attirer la vénération sur le nom de Jésus (3).

Ce fer est gravé avec soin et élégance, mais aussi avec un peu

(1) Le Samedi saint, à l'office du matin, l'Église répète, la veille de la Résurrection, ce texte de la Genèse : *Terra autem erat inanis et vacua et tenebræ erant super faciem abyssi.*

(2) Il est à propos de rappeler ce texte si touchant de saint Augustin : *Inspice vulnera pendentis, sanguinem morientis, pretium redimentis, cicatrices resurgentis : caput habet inclinatum ad osculandum, cor apertum ad diligendum, brachia extensa ad amplectendum, totum corpus expositum ad redimendum.*

(3) L'antienne du *Benedictus* est ainsi conçue, d'après un texte de saint Paul, aux ténèbres du Vendredi saint : *Christus factus est pro nobis obediens usque ad mortem, mortem autem crucis ; propter quod Deus exaltavit illum et dedit illi nomen quod est super omne nomen.*

de maigreur, ce qui occasionne de la sécheresse au dessin. Nous sommes ici en plein règne de Louis XIV, c'est-à-dire à une époque qui n'est pas à dédaigner sous le rapport de l'art. Mais, au point de vue pratique, l'ustensile a le défaut du temps, qui est le manque de profondeur dans le trait ; aussi ces fers s'usent-ils très vite et ne donnent-ils que des empreintes d'un faible relief.

III. — Avec le troisième fer, la forme et l'ornementation n'ont pas varié, mais le style a dégénéré, car on avance vers le XVIII[e] siècle.

Les dimensions sont de 20 centimètres de largeur sur 15 de hauteur. La palette est cintrée par le haut, arrondie sur les côtés ; elle se raccorde au manche par une courbe gracieuse. Les hosties se présentent de face, d'une manière normale, et les deux petites sont posées entre les deux grandes, un peu au-dessus et au-dessous.

Les petites, de 3 centimètres de diamètre, ne sont pas exactement semblables : sur l'une, le crucifix saillit sur le monogramme IHS ; sur l'autre, la croix est plantée sur le calvaire. Dans les deux cas, le titre désigne le Sauveur.

Les grandes hosties ont un diamètre de 8 centimètres et la crucifixion s'y reproduit deux fois, mais avec quelque variante, tandis que la bordure, à têtes d'anges ailées et rayons droits et ondulés, ne subit pas de modification. D'une part, le Christ en croix, tête rayonnante, surmonte le monogramme de son nom, gravé en lettres épaisses et accompagné d'un cœur percé de trois clous ; de l'autre, il a près de lui les témoins ordinaires de sa mort, la Vierge et saint Jean, nimbés. Des gouttes de sang, comme à l'hostie précédente, tombent des plaies. Le titre porte les quatre initiales traditionnelles, INRI. Un linge très étroit déguise à peine la nudité. Sur le calvaire, au sol raboteux, gît le crâne d'Adam (1). A genoux, un personnage nimbé enlace le

(1) J'ai cité quelques textes et monuments à l'appui de cette interprétation, qui est généralement admise, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1887, p. 467.

bas de la croix de ses deux bras et approche ses lèvres des pieds du Sauveur. A cette place, l'on voit ordinairement sainte Madeleine : ici, la tête rasée et le capuchon se réfèrent à un religieux, que l'on peut indifféremment nommer saint Bernard ou saint François, car tous les deux eurent une grande dévotion à la Passion.

Cette dernière figure prouve péremptoirement la destination du fer, qui dut servir à un monastère de Cisterciens ou à un couvent de Franciscains, deux ordres très répandus en France.

X. BARBIER DE MONTAULT,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

LE DISQUE ÉMAILLÉ DU CHATEAU DE MONTPIPEAU

M. le général Delpech, commandant la subdivision de Poitiers, a prêté à l'exposition de cette ville, en 1886, un disque émaillé qui provient du château de Montpipeau (Loiret).

Cet objet ne doit pas passer inaperçu, car il offre aux archéologues un intérêt multiple. En effet, on peut l'étudier au point de vue de la technique, de la destination première et de la transformation.

I

Il appartient, par sa fabrication, à l'école limousine, qui rehaussait souvent son orfèvrerie d'émaux champlevés. La date d'exécution doit être descendue à la seconde moitié du XIII[e] siècle.

Au premier coup d'œil il paraît circulaire : cependant, il ne l'est pas absolument, car il est un peu plus large que haut de quelques millimètres seulement ; dans ce dernier sens il mesure 10 centimètres.

Formé d'une lame de cuivre fondu (1), il a été ensuite tra-

(1) Le Père de la Croix, qui m'a fait connaître ce disque, tenait pour le repoussé ; je me serais rendu à son observation, vu la difficulté du contrôle, sans cette réflexion d'un maître très expert qui affirme que le champlevé est toujours coulé.

« Les figurines des châsses, quand elles sont en matières précieuses, sont faites au coquillé, et si elles sont en cuivre doré et émaillé, elles sont coulées. » (BAPST, *Les Germain*, p. XX.)

La chose est rendue plus certaine encore par ce passage du *Livre des*

vaillé au ciselet, puis doré. Le fond a été enlevé, de manière à mettre à jour les trois dragons qui courent sur les trois côtés de l'écu. La bordure extérieure est plate, avec une ligne ondulée pour en rompre la monotonie.

En cinq endroits, on remarque des trous ronds, préparés pour les clous, à tête arrondie, qui devaient fixer cette applique sur un ais qu'elle était chargée de décorer.

Les dragons, espèce de salamandre fantaisiste, dont la nature ne présente pas le type, rampent sur deux pattes basses, le cou allongé et tordu, la tête levée. Un trou, pratiqué à l'endroit de l'œil, permet de supposer une goutte d'émail, d'un bleu foncé, qui, suivant la coutume traditionnelle, dessine une prunelle à l'aspect dur et sauvage. Le dessus du corps et le cou sont squammeux, c'est-à-dire plaqués de fines écailles arrondies. La queue, qui traîne, se prolonge en un rinceau touffu et bifurqué. D'autres feuillages se voient sous la gorge et la croupe.

Ces rinceaux sont plats et striés, tandis que l'animal se relève en forte saillie.

Au milieu du disque émerge un écusson, en triangle allongé, dont les côtés se découpent en ogive. Il tient au fond par une bordure, qui fait comme un orle et que nécessitait le passage d'une surface bombée à une surface plane. Cet écu a été traité par le procédé du champlevé, très visible en quelques endroits égratignés.

Le champ est d'azur, couleur bleu lapis, mais un peu terne. De chaque côté, à droite et à gauche, s'enroulent des rinceaux, maigres et étirés, afin de ne pas laisser trop d'espace pour l'émail, qui, à la cuisson, aurait pu se craqueler. Le meuble héraldique consiste dans une aigle, à la tête petite et vue de

métiers de Paris, de l'an 1309 : « Que nulz ouvriers desd. mestiers ne puissent esmailler chose qui soit férue en taz, qui soit cruese dessouz.... Que nulz ne puisse esmaillier pièces férues en taz, qui viengnent tailliés du taz,.... et que celle dite pièce soit plaine et plannée par dessouz, porce que l'enfesoit grans pièces pour ceintures, férues en tar, qui estoient si flèbles d'argent que l'esmail ne povait demourer longuement entiers sur telle fausse taille. »



profil, aux ailes éployées et à la queue tombante (1); les plumes sont déchiquetées ou isolées, pour produire plus d'effet. Sur la cloison de métal on remarque très distinctement une ligne non rigide, obtenue à l'aide d'un outil poussé par un marteau, dont on constate sans peine les coups successifs et répétés.

Ces armoiries sont-elles réellement héraldiques ou purement de convention? Je n'oserais me prononcer d'une façon catégorique; cependant, la comparaison avec des plaques similaires rend fort probable une attribution personnelle.

II

Isolé, ce disque ne s'explique pas et on peut faire à son sujet bien des hypothèses. Au contraire, il reçoit du rapprochement suivant une vive lumière, de nature à dissiper toute hésitation. En effet, il existe à Aix-la-Chapelle, dans le trésor du dôme, où elle a été transformée en châsse à reliques, une caisse de bois, rectangulaire et peinte en rouge. Chacune de ses faces, antérieure, supérieure et latérales, est garnie de médaillons en cuivre émaillé, au nombre de trente. Or tous, à part huit, sont faits sur le même modèle; circulaires, avec dragons courants, ils sont armoriés. L'écu varie trois fois : d'abord, c'est un lion seul, ou trois lions rampants, posés deux et un, ce qui donne les armes du mari; puis, un bandé, qui reproduit celles de la femme. Ceci n'est point une conjecture, car les deux écussons, en certains endroits, sont juxtaposés de manière à n'en plus faire qu'un seul, qu'on nomme, en conséquence, *écu d'alliance*.

(1) « De l'oiseau réel, le blason se préoccupait fort peu : il ne visait qu'à perpétuer un symbole héréditaire. En outre, les graveurs de sceaux et les peintres d'armoiries, astreints à copier des types immuables, manquaient surtout de l'expérience nécessaire pour bien comprendre la nature et animer des matières inertes. Il en résulte que les ouvrages de ce genre, sceaux, armoiries, etc., du XIII[e] siècle, ont une apparence archaïque; ils sont anguleux et étriqués. » (*Revue de l'Art chrétien*, 1888, p. 272.)

Ce coffret a été publié en gravure sur bois et décrit par le chanoine Franz Bock, dans son savant ouvrage *Karl's des grossen Pfalzkapelle, kunstgeschichtlige beschreibung des karolingischen octogons zu Aachen*, pages 1-8.

La similitude est frappante et le médaillon qui nous occupe n'a pas dû avoir, à l'origine, une autre destination que celle que lui assigne le beau coffre d'Aix-la-Chapelle. Il a donc été fait pour être plaqué et, s'il reste seul aujourd'hui, dans le principe il fut accompagné d'un certain nombre de disques analogues. Le fond rouge ou vert du panneau de bois ressortait à travers les ajours de la plaque perforée, qui gagnait en éclat à son voisinage.

Si le procédé est le même, si la main qui exécuta l'objet peut presque aussi être dite la même, il en ressort naturellement identité tant pour la date que pour l'affectation du meuble domestique. C'est une œuvre incontestablement du XIII[e] siècle, mais d'un style plus avancé que la fameuse cassette de saint Louis, qui est au Louvre, et que Ganneron a donnée en couleur, en 1855 (1). Le chanoine Bock l'a fait graver, page 5, comme terme de comparaison.

Ces cassettes servaient aux cadeaux de noces et l'épouse y renfermait ses bijoux précieux (2).

(1) *La Cassette de saint Louis, roi de France, donnée par Philippe-le-Bel à l'abbaye du Lis*, reproduction en or et en couleurs de la grandeur de l'original, in-fol. de 67 pages, avec 24 blasons gravés sur bois et 6 chromolithographies. — Voir ce qu'en a écrit Didron dans les *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 200.

(2) « Nous devons mentionner dans cette série d'objets domestiques, les coffrets décorés de plaques ou d'écussons émaillés, particulièrement le coffret de mariage que possède le Musée du Louvre (D, 149), et qui est certainement le plus complet et le plus curieux parmi ceux qui subsistent aujourd'hui. Ce coffret, qui date du XIV[e] siècle, est émaillé sur toutes ses faces d'écus triangulaires aux armes de France et d'Angleterre, entourés de monstres à tête humaine et de dragons en forme d'oiseaux. Sur le couvercle, deux scènes personnifient la *rencontre* et l'*accord*, et une inscription en réserve ne laisse aucun doute sur la destination de cet intéressant objet. » (GARNIER, *Histoire de la verrerie et de l'émaillerie*, p. 446)

Cependant, pour être aussi précis que possible, il me faut ajouter que l'inventaire du trésor du Saint-Siège, sous Boniface VIII, en 1295, signale de grands flacons d'ivoire ou de bois peint en rouge, que décoraient des plaques circulaires de cuivre doré et des écussons émaillés de l'œuvre de Limoges ; mais je n'en connais pas d'exemple : *2 flascones de ebore, cum quibusdam circulis de ere deaurato. 2 flascónes de ligno, depictos in rubeo colore, cum circulis et scutis de opere lemovicence.*

III

Le coffret fut brisé ou une plaque en fut enlevée. Cette plaque dépareillée tomba entre les mains d'un homme d'église, qui chercha à l'utiliser. Ce qui fut, dans le principe, essentiellement civil et domestique, devint, avec le temps, ecclésiastique et religieux.

La transformation se fit sans trop de difficulté. On mit un fond de cuivre à la plaque, qui fut assujettie au pourtour par une série de petits clous plats, pour lesquels il fallut percer de nouveaux trous. Puis, au revers, on adapta une poignée horizontale, assez relevée pour laisser passer les doigts de la main droite et fixée à ses extrémités par deux clous. Cet appendice était nécessité par la destination du disque, qui allait devenir un instrument de paix.

Pour l'adapter à son usage spécial, on cloua un crucifix sur l'émail, qui eut peu à en souffrir ; l'aigle fut assez mal dissimulée. On la reconnaît toujours derrière cette application maladroite, où le Christ, en l'air pour ainsi dire, n'a même pas la croix qu'exigent son supplice et sa mort.

Fondu grossièrement, ce crucifix est conçu dans le type du XIVe siècle, qui persiste jusqu'au XVe. J'en citerai trois exemples : l'un se voit à la vraie croix de Baugé (Maine-et-Loire) ; l'autre, sur un ancien retable, dans l'église de Saint-Laon, à Thouars (Deux-Sèvres) ; le troisième, sur une croix

trouvée récemment à Saint-Marc-la-Lande (Deux-Sèvres). Les bras ont cessé d'être tendus horizontalement ; ils montent obliquement et les mains sont vues par la paume. La tête, légèrement inclinée à droite, semble tomber en avant. Le torse reste droit, mais les hanches, recouvertes d'une ample draperie, se déboîtent pour tourner de côté ; les jambes, serrées l'une sur l'autre, vont en sens inverse et les pieds se superposent (1). Il n'y a de clous ni aux mains ni aux pieds et, en effet, on pouvait les supprimer, puisque la croix fait défaut.

Ce crucifix a une hauteur de 53 millimètres. Sa présence fut motivée par l'affectation liturgique de la plaque, que les fidèles devaient baiser en des circonstances déterminées. Je serais d'avis qu'on l'enlevât et qu'on rendît au disque son aspect primordial. Le disque serait d'un effet plus saisissant si on avait soin de l'appliquer, en manière de tableau, sur un fond de velours rouge qui ferait encore mieux valoir ses découpures, évidées pour donner à l'ensemble plus d'élégance et de légèreté.

X. BARBIER DE MONTAULT,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Poitiers, novembre 1887.

(1) Voir, sur les crucifix tordus, la *Revue de l'Art chrétien*, 1886, p. 368.

NOTE

SUR

UN POUILLÉ DE L'ANCIEN DIOCÈSE D'ORLÉANS

D'APRÈS UN MANUSCRIT DE L'ÉVÊCHÉ.

Lorsque nous rassemblions les éléments de notre travail sur l'ancien chapitre de l'église d'Orléans, nous trouvâmes dans les archives de l'évêché un document fort curieux et qui nous parut d'un réel intérêt pour l'histoire ecclésiastique de notre province. C'est la nomenclature, ou, comme on disait autrefois, le *pouillé* des bénéfices et autres établissements religieux compris dans l'étendue du diocèse. Mais un *pouillé* n'est pas seulement un état de bénéfices, c'est, en outre, un état tenu à jour; et, dès lors, ce ne peut être une liste immuable, puisqu'en l'espace de moins d'un demi-siècle — comme on peut s'en assurer en comparant ensemble les deux pouillés déjà publiés — le nombre des bénéfices peut ou diminuer ou s'accroître.

Avant notre découverte de cette nouvelle énumération des bénéfices du diocèse d'Orléans, l'on en connaissait déjà deux du même genre mises au jour l'une par le doyen Charles de la Saussaye à la fin de ses *Annales*, l'autre par Symphorien Guyon, à la suite de son *Histoire de la ville, diocèse et Université d'Orléans*.

Ni l'un ni l'autre de ces documents ne porte de date et l'on ne peut leur assigner que celle de l'époque à laquelle écrivaient



ces deux auteurs, c'est-à-dire le commencement et le milieu du XVIIe siècle. Tous deux ont reproduit le pouillé tel qu'il avait été dressé de leur temps, ce qui explique les variations numériques que l'on constate dans les cures et autres bénéfices de chaque archidiaconé lorsqu'on les met en parallèle à ces deux époques différentes. Nous ne connaissons pas les noms de ceux qui ont dressé ces listes bénéficiales. Il est vraisemblable qu'elles furent rédigées par les soins et sous la surveillance de l'autorité diocésaine.

Un troisième pouillé, postérieur au nôtre, vient d'être récemment publié sous le N° VIII des notes et éclaircissements de la nouvelle *Histoire du diocèse d'Orléans* due à M. l'abbé Duchâteau, curé-doyen de Chécy, et il lui assigne la date de 1789. Il est transcrit de l'imprimé du pouillé général de France.

Le nôtre est donc, par son âge intermédiaire, le chainon qui relie celui-ci à celui de Symphorien Guyon. Mais, avant de passer à l'examen de ses particularités distinctives, nous croyons utile d'analyser rapidement les deux spécimens les plus anciens de ce genre de documents et d'en noter les points divergents.

Dans le pouillé de La Saussaye, les bénéfices sont répartis entre les divers archidiaconés auxquels ils se rattachent. Sous ce rapport, du reste, tous nos anciens pouillés sont semblables. Après l'énoncé des chapitres et prébendes de tout le diocèse, La Saussaye passe à la nomenclature des cures et prieurés de chaque archidiaconné, et, dans celui d'Orléans, par exception, il nomme les trois chapelles des trois maladreries de Saint-Antoine, Saint-Mathurin et Saint-Lazare. La même marche est suivie pour les cinq autres divisions archidiaconales, à cette différence près que les chapelles y sont partout omises.

Dans ce classement des bénéfices, La Saussaye semble n'avoir suivi d'autre ordre que celui de l'ancienneté, ou peut-être de l'importance du bénéfice, ce qui, joint au mélange des cures paroissiales et des prieurés en un même chapitre, nuit à la clarté et rend les recherches difficiles. Mais le docte doyen qui écrivait en latin a communiqué à son œuvre un avantage tout

spécial : c'est celui d'avoir placé en regard des vocables latins les noms français de tous les bénéfices, méthode qui facilite utilement l'assimilation topographique de ces noms de lieux, quand on les rencontre aujourd'hui dans les chartes.

Le pouillé de Symphorien Guyon, sauf dans sa disposition, ressemble beaucoup à celui de La Saussaye, et il omet aussi l'énumération des chapelles. Il suit l'ordre à peu près alphabétique, soit des noms de paroisses, soit des vocables, et ses listes sont plus rationnellement disposées en ce que les prieurés simples sont énoncés à part des bénéfices curiaux.

Quant au nôtre, il est certainement le plus complet de tous. Non seulement il donne tout ce qui est contenu dans les deux autres, mais il y ajoute encore la nomenclature de toutes les chapelles fondées existantes alors, et surtout le revenu afférent à tous les bénéfices ecclésiastiques, de quelque genre qu'ils soient, revenu qui n'avait jamais été publié. Sous ce dernier rapport on ne constate, dans notre manuscrit, qu'un nombre insignifiant de lacunes.

Le savant chanoine Dubois, dont les écrits abondent en matériaux pour l'histoire du diocèse, a consigné, dans un de ses précieux manuscrits, le revenu souvent exact, souvent approximatif, d'un grand nombre de bénéfices et notamment de chapellenies comprises dans le périmètre diocésain, à des époques assez reculées, et principalement les revenus des paroisses de l'archidiaconé de Sologne en 1749. Son travail, déjà intéressant de ce chef, le serait plus encore s'il s'étendait aux cinq autres archidiaconés de l'ancien diocèse d'Orléans.

En confrontant les chiffres de l'abbé Dubois avec ceux de notre pouillé, nous notons certaines différences qui peuvent se rattacher à deux causes : 1° la variation des époques, et, dès lors, celle du pouvoir monétaire ; 2° la modification accidentelle de la valeur intrinsèque des bénéfices, puisqu'il paraît certain que beaucoup d'entre eux se donnaient par voie d'adjudication ou de ferme, au plus offrant. L'abbé Dubois en cite notamment

pour exemple le prieuré de Saint-Sulpice de La Ferté, affermé 300 livres en 1732 (1).

De même que les dénombrements de bénéfices mis au jour par La Saussaye et Symphorien Guyon, le nôtre, qui est du milieu du XVIIIe siècle, ne porte ni date ni signature. Cependant, un examen attentif de son texte nous a permis d'en fixer approximativement la date. Il doit être, d'une part, postérieur au 7 mars 1750, et, d'autre part, antérieur à 1758. En voici la raison : l'on sait qu'il existait simultanément autrefois deux cures dans l'église de Saint-Paul d'Orléans, l'une sous le vocable de ce saint, l'autre sous celui de Notre-Dame-des-Miracles. Malgré la fusion des deux églises en un même édifice, les deux portions subsistèrent et les deux titulaires furent maintenus. Ce régime ne prit fin que le 7 mars 1750, par la réunion des deux portions sur la tête d'un même titulaire. Or, dans notre document, l'article de Saint-Paul ne mentionne qu'une seule cure et un curé, resté, comme par le passé, au patronage du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier.

Notre document est donc postérieur au 7 mars 1750 (1). Il est aussi, disons-nous, antérieur à 1758.

Le chapitre de Saint-Pierre ne fut aboli qu'en 1775. Nous pourrions donc adopter cette seconde date comme limite extrême de la période où se place la rédaction de notre pouillé. Cependant cette limite nous semble devoir être resserrée bien davantage et circonscrite entre 1750 et 1758, attendu que l'église paroissiale de Saint-Germain fut supprimée cette année même par Mgr de Jarente de la Bruyère, dès son avènement à l'épiscopat. Or, nous la voyons figurer dans la liste des bénéfices diocésains ; notre document ne peut donc être postérieur à 1758.

On a conservé dans la rédaction de ce document l'ordre adopté dans celui de Symphorien Guyon, et, pour lui laisser

(1) Manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans, t. IV, mém. 47, p. 181.
(2) Ce décret fut confirmé par Louis XV au mois de juillet suivant.

absolument le caractère original de son époque, nous en donnons la copie textuelle, soigneusement collationnée, en nous bornant à placer, en des colonnes distinctes, les titres des bénéfices, les patrons, les collateurs et le revenu, qui n'ont pas cet ordre dans le manuscrit original. Nous avons aussi joint au texte des notes et éclaircissements.

M. le chanoine Pelletier, de docte et pieuse mémoire, aux lumières duquel nous avions tenu à soumettre notre pouillé, le considérait comme un document d'un très grand intérêt et d'une authenticité indiscutable. Pour notre part, si nous n'en avions déjà pour garant l'abondance et l'exactitude des renseignements qu'il fournit, le soin avec lequel il est conservé dans les archives épiscopales en offrirait une nouvelle preuve.

Selon l'opinion du savant chanoine, c'était un manuscrit à l'usage de l'ancienne chancellerie épiscopale, ou, peut-être, du bureau des décimes. Nous possédons, en effet, un rôle de cette administration où les bénéfices sont taxés d'après le produit déclaré au pouillé.

Pour faire mieux apprécier les différentes variations numériques des cures du diocèse aux trois époques de nos pouillés, nous en donnons ici le tableau comparé par archidiaconés, en rectifiant toutefois les erreurs de numérotage de Symphorien Guyon.

ARCHIDIACONÉS.	LA SAUSSAYE commencement du XVIIe siècle.	SYMPH. GUYON milieu du XVIIe siècle.	NOTRE MANUSCRIT de 1750 à 1758.
	paroisses.	paroisses.	paroisses.
Grand archidiaconé d'Orléans.	60	56	51
Pithiviers.	47	46	46
Beauce.	44	44	44
Sologne	53	53	52
Baugency.	32	32	32
Sully.	44	44	45

L'écart entre les chiffres de La Saussaye et de Symphorien

Guyon, pour le grand archidiaconé, est, en apparence, de cinq, mais de quatre en réalité. 1° On remarque dans le numérotage de ce dernier une répétition du N° 46, quand il devrait y avoir 46 et 47, ce qui donne déjà, au total, une paroisse de moins; 2° au lieu d'attribuer un numéro distinct aux deux cures de Saint-Paul et de Notre-Dame-des-Miracles, on les a groupées en un article unique. Voilà donc bien réellement 56 paroisses au lieu de 54. Il en manque néanmoins 4 pour arriver aux 60 énumérées par La Saussaye; ce sont : Sainte-Colombe, qui perdit son titre paroissial en 1645; Saint-Avit, ruiné en 1562 et annexé au Grand Séminaire en 1667, mais dont l'autel Saint-Georges, qui avait le titre curial, avait été uni à Saint-Michel dès 1632; Saint-Loup, supprimé par sentence du bailliage d'Orléans en 1609, et enfin Saint-Germain de Chécy, uni en 1632 à la cure de Saint-Pierre.

Dans l'archidiaconé de Pithiviers, La Saussaye inscrit 47 cures et Guyon 45 ou plutôt 46, par une erreur de numérotage semblable à celle que nous venons de signaler et qui porte sur la répétition successive du N° 6. Il se trouverait donc, dans la liste de Guyon, deux paroisses de moins : Châtillon-aux-Bois, devenu prieuré simple, et Courcelles-le-Roi, détachée du diocèse d'Orléans et annexée à celui de Sens, comme en témoignent à la fois le plan de ce diocèse, dressé en 1741, par l'abbé Outhier, et les Almanachs Tarbé. Mais l'équilibre se rétablit, à une cure près, par la création de la paroisse d'Ascoux, hameau de celle de Laas, qui fut érigée par décret du 12 novembre 1643.

Si nous n'avons à signaler aucune différence de nombre entre La Saussaye et Guyon dans l'archidiaconé de Beauce, nous y remarquons néanmoins une variante de vocables pour les cures de Lumeau et Poupry : la première appelée par La Saussaye Saint-Loup-Saint-Gilles, et la deuxième Saint-Sulpice, tandis que Guyon les nomme Saint-Pierre-de-Lumeau et Notre-Dame-de-Poupry. Nous ne pouvons nous expliquer cette

différence de vocables qu'en admettant l'hypothèse d'anciennes églises détruites et de vocables tombés en désuétude.

Si nous établissons maintenant un nouveau parallèle entre le pouillé de Guyon et le nôtre, nous remarquons, au milieu du XVIIIe siècle, une diminution effective de trois cures dans l'archidiaconé d'Orléans, et non de cinq, comme il semble à première vue. En effet, pour éviter les répétitions, les deux curés de Saint-Pierre-en-Pont et de Saint-Pierre-le-Puellier, qui étaient toujours choisis en la personne du chefcier de leurs chapitres respectifs, ont déjà figuré à l'article de ses collèges capitulaires, avec indication de leur bénéfice curial. Reste donc trois paroisses réellement abolies : Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, devenue prieuré simple en 1709 et annexée à la collégiale de Saint-Pierre-en-Pont ; Saint-Étienne, dont le titre antique fut aboli en 1655, et enfin la deuxième portion de Saint-Paul, annexée à la première en 1750.

Il suffit d'une confrontation rapide pour constater une parfaite conformité numérique dans les archidiaconés de Pithiviers, de Beauce et de Baugency, entre Symphorien Guyon et notre manuscrit ; car, si la division archidiaconale de Beauce perd Acquebouville, elle gagne, en compensation, Saint-Victor d'Artenay. Il n'en est pas de même pour l'archidiaconé de Sologne, qui a cédé, sans dédommagement, à l'archevêché de Sens, la cure de Saint-André de Villy.

Mais, par contre, l'archidiaconé de Sully s'adjoint la cure de La Motte-Beuvron, qu'il conserva jusqu'aux remaniements définitifs qui annexèrent ce bénéfice au diocèse de Blois.

Nous devons remarquer aussi que les maladreries énumérées par Symphorien Guyon ne se retrouvent plus dans notre document ; cela s'explique par le fait de leur suppression à la fin du XVIIe siècle et de la réunion de leurs biens et revenus aux centres hospitaliers fondés dans la contrée, à la charge d'ouvrir leurs portes à tous les pauvres malades des paroisses desservies par les anciennes maladreries et maisons-Dieu. (*Arrêts de 1692 et 1696.*)

En publiant ce nouveau pouillé avec l'indication du revenu, nous nous sommes proposé d'ouvrir aux travailleurs une nouvelle source d'informations ; mais ce n'était pas assez ; nous avons cherché à faire mieux encore, et, dans la pensée qu'un document de la nature de celui-ci doit, pour répondre à son but, grouper, autant que possible, tous les renseignements qu'on peut en attendre, nous avons cru utile de placer en regard du produit bénéficial en 1750-1758 celui d'une autre période qui y correspond précisément, mais antérieure d'un siècle, 1641-1648. Nous avons emprunté ces nouveaux chiffres au *Pouillé général de l'archevêché de Paris*, avec ses suffragants, dont le manuscrit original est conservé à la bibliothèque publique d'Orléans. Ce document a été publié, moins les revenus ; et en mettant pour la première fois au jour le tableau complet, nous avons eu l'intention de combler une lacune du pouillé de Symphorien Guyon, à l'époque duquel ces derniers chiffres conviennent précisément.

Nous rétablissons, en outre, à la suite du document, le revenu de toutes les cures supprimées avant 1750 et qui, dès lors, n'y figurent pas ; enfin, nous donnons la liste et le produit de nos treize maladreries diocésaines, tels qu'on les trouve dans le pouillé de 1641.

Ces préliminaires posés, nous passons à la transcription de l'état des bénéfices.

A. DE FOULQUES DE VILLARET.

POUILLÉ

DES BÉNÉFICES DU DIOCÈSE D'ORLÉANS

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
ÊCHÉ.	le Roy.	le Pape.	35,000 liv.	17,000 liv.
ainte-Croix (le chapitre de).				35,000 l.
doyen.	le chapitre élit.	l'Evêque confirme.	988 l. 15 s.	1,500 l.
Au doyenné est annexé de temps immémorial le grand archidiaconé.				
chantre		l'Evêque confère.	12 l.	150 l.
NOTA. — *On se trompe pour revenu.*				
sous-doyen.		l'Evêque confère.	1,739 l. 15s	1,500 l.
sous-chantre.		l'Evêque confère.		»
rchidiacre de Pithiviers. . . .		l'Evêque confère.	300 l.	»
rchidiacre de Beauce.		l'Evêque confère.	280 l.	»
rchidiacre de Sologne		l'Evêque confère.	700 l.	»
rchidiacre de Baugency. . . .		l'Evêque confère.	7 l.	»
rchidiacre de Sully.		l'Evêque confère.	358 l. 10 s.	»
scholastique, qui est chancelier de l'Université		l'Evêque confère.	83 l. 12 s.	1,000 l.
rchiprêtre		l'Evêque confère.	77 l.	600 l.
pénitencier		l'Evêque confère.	800 l.	800 l.
Le chevecier était anciennement la quatrième dignité, mais depuis longtemps elle est unie à l'évêché.				
Le chapitre est composé de cinquante-neuf prébendes ou portions et demie, dont deux sont données à Jésus-Christ, qui est le premier sur toutes les tables de distributions, et l'Hôtel-Dieu reçoit pour lui. Cinq autres prébendes sont affectées à cinq dignités qui prennent à double. Toutes les prébendes sont conférées par l'Evêque. Chaque prébende est estimée valoir.				1,007 l.
ux chanoines mamertins . . .	le chapitre élit.	l'Evêque confère.		
nq chanoines semi-prébendés .		le chapitre confère.		
atre marguilliers clercs. . . .		le chapitre confère.		

Chapelles qui ne sont point réunies.

int-Aignan-St-Louis, 1re portion			350 l.	
int-Aignan-St-Louis, 2e portion			13 l.	
s Apôtres			16 l.	

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALE[…] du BÉNÉF[…] 1641-[…]
Saint-Crépin et Saint-Crépinien. .			127 liv.	
Saint-Clément.			33 l.	
Saint-Côme et Saint-Damien. . .			14 l.	
Du Crucifix.			112 l.	
Saint-Denis.			120 l.	
Saint-Euverte, 1re portion			107 l.	
Saint-Euverte, 2e portion.			301 l.	
Saint-Fabien et Saint-Sébastien. .			52 l.	
Saint-Jacques et Saint-Christophe.			17 l.	
Saint-Jean *in opere novo*.			56 l.	
Saint-Jean *in opere veteri*. . . .			44 l.	
Saint-Leu et Saint-Gille.			7 l.	
La Magdeleine			407 l.	
La Main-Morte			332 l.	
Saint-Martin			38 l.	
Saint-Maturin.			60 l.	
Saint-Maturin en l'église de Mardié			163 l.	
Notre-Dame à l'autel Saint-Cosme et Saint-Damien.			300 l.	
Notre-Dame-Blanche, 1re portion.			220 l.	
Notre-Dame-Blanche, 2e portion .			506 l.	
Notre-Dame-Blanche, 3e portion .			95 l.	
Notre-Dame de-Pitié *in opere novo* ou de Saint-Étienne.			42 l.	
Saint-Nicolas, 1re portion			166 l.	
Saint-Nicolas, 2e portion.			164 l.	
Saint-Thomas.			89 l.	
La Communité des confrères chapelains.				
Toutes lesdittes chapelles sont à la collation du chapitre, le chanoine en semaine présente.				
Saint-Aignan.				25,(C
Le doyen.		le roi ou le duc d'Orléans.	2,043 l.	200
Le sous-doyen		le doyen.	100 l.	du g
Le chantre		le doyen.	160 l.	outr
Le chefcier.		le doyen.	100 l.	distr
Le prevost de Tillay.		le doyen.	302 l.	tio
Le prevost de Sologne.		le doyen.	555 l.	
Le prevost d'Herbilly		le doyen.	85 l.	
Le sous-chantre.		le doyen.		
Deux chanoines semi-prébendés.		le chapitre.		150 l.
Quatre marguilliers clercs. . . .		le doyen.	403 l.	cu
Le chapitre de laditte église est composé de trente-sept portions électives. Le chantre et le prevost de Tillay prennent à double. Chaque portion est estimée valoir			750 l.	60(

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
Chapelles.				
te-Agathe.			400 liv.	
t-Aignan, Saint-Jean			239 l.	
t-Benoist.			334 l.	
te-Catherine			»	
t-Cosme et Saint-Damien . .			141 l.	
t-Etienne, 1re portion			304 l.	
t-Etienne, 2e portion.			100 l.	
t-Jean-Baptiste			315 l.	
Innocens, 1re portion			135 l.	
Innocens. 2e portion.			50 l.	
t-Laurent.			16 l.	
t-Liphard.			91 l.	
t-Louis.			250 l.	
Magdeleine			39 l.	
t-Mamert.			134 l.	
t-Martin			90 l.	
t-Michel			191 l.	
re-Dame-de-Pitié, 1re portion.			551l 17s 3d	
re-Dame-de-Pitié, 2e portion .			551l 17s 3d	
t-Sulpice.			200 l.	
Vierge-Marie *in opere novo* .			36l 10s	
Vierge-Marie *in opere veteri* .			100 l.	
t-Vrain.			177 l.	
Communité des confrères chapelains.				
Toutes lesdittes chapelles sont à la collation du chapitre. Le chanoine en semaine présente.				
Notre-Dame de Cléry.				20,000 liv.
Doyen.		l'Évêque.	60 l.	
prébendes.		le roy ou le duc d'Orléans.		
re autres prébendes.	le seigneur de la Salle			
sixième prébende est annexée à cure de Saint-André. . . .	l'abbé de Saint-Mesmin.	l'Évêque.		
ue prébende est estimée va-.			1,000 l.	300 l. plus
grands vicaires		l'Évêque.	234 l.	les distrib.
Chapelles.				
te-Anne			77 l.	
te-Barbe			168 l.	
t-Fiacre			65 l.	
t-Martin			14 l.	
e-Dame-de-Pitié.			60 l.	
t-Pierre-de-la-Tour			128 l.	
t-Pierre-du-Sépulchre. . . .			95 l.	
t-Sauveur.			237l 10s	
Toutes lesdittes chapelles sont à la collation dudit chapitre.				

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALE du BÉNÉF 1641-1
Saint-Pierre-Empont				12,000
Le doyen.		l'Évêque.	248 liv.	
Le chefcier, curé de Saint-Pierre-en-Pont.		le doyen.	600 l.	
Les prébendes, au nombre de dix-huit, sont estimées valoir chacune par chaque année			400 l.	200 l. les di
Saint-Pierre-le-Puellier.				4,000
Le doyen.		l'Évêque.	390 l.	
Le chefcier curé		le doyen.	370 l.	
Les prébendes, au nombre de douze, sont estimées valoir chacune par chaque année . . . . Elles sont toutes, ainsi qu'à Saint-Pierre-en-Pont, à la collation de l'Evêque.			300 l.	150 l. les dis
Saint-Liphard de Meung.				9,00
Le doyen.		l'Évêque.	406l 13s	
Le chantre.		l'Évêque.	56 l.	
Les prébendes, au nombre de vingt-une, sont à la collation de l'Evêque et chacune vaut . . .			700 l.	150 l. les di
Saint-George de Pithivier.				8,0
Il y a huit portions électives, dont chacune vaut par an.			400 l.	200 l. les d
Notre-Dame de Remorentin				6,0
Il y a huit portions électives, dont chacune vaut par an.			450 l.	150 les
Le chefcier.		le chapitre.	192 l.	
Chapelles.				
Sainte-Barbe			23 l.	
Saint-Eloy (1).			147 l.	
Saint-Guillaume (2)			65 l.	
Saint-Jacques (3)			41 l.	
Saint-Jean-la-Grande (4).			35 l.	

(1) Dans l'église Notre-Dame et transférée à l'autel Saint-Sébastien.
(2) A l'Hôtel-Dieu.
(3) Dans l'église.
(4) Dans l'église.

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
lean-la-Petite (1)			76 liv.	
Martin (2).			42 l.	
Dame-de-Pitié			15 l.	
Nicolas (3)			51 l.	
Pierre (4).			68 l.	
utes lesdittes chapelles sont collation du chapitre.				
nt-Ythiers de Sully.				7,000 liv.
treize portions toutes à la tion du seigneur temporel ully. La valeur de chacune le			309 l.	200 l.
nt-Vrain de Jargeau.				8,000 l.
en.		l'Evêque.	70 l.	
ntre.		l'Evêque.	92 l.	
douze portions toutes à la tion de l'Evêque, dont cha-est estimée			507 l.	200 l. plus les distrib.
pelle de Sainte-Geneviève.		le chapitre.	236 l.	

GRAND ARCHIDIACONÉ

Abbayes et prieurés.

ye de Saint-Euverte, de re de Saint-Augustin . . .	le roy ou le duc d'Orléans.	le pape.	10,000 l.	10,000 l.
ye de Saint-Mesmin-de-Micy	le roy ou le duc d'Orléans.	le pape.	10,017 l.	4,000 l.
ye de Saint-Loup	le roy.	le pape.	10,000 l.	2,000 l.
é de Bonne-Nouvelle . . .		l'abbé de Marmoutier	6,462 l.	400 l.
é de Saint-Denis-en-Val . .		l'abbé de St-Mesmin.	125 l.	300 l.
é de Saint-Gervais, *alias* -Phallier.	l'abbé de Saint-Benoît.		377 l.	600 l.
é de Saint-Laurent-des-Or-.		le prieur de la Charité-sur-Loire.	3,645 l.	1,000 l.
é de Saint-Marceau	l'abbé de Saint-Mesmin.		550 l.	400 l.
é de Saint-Jérosme-du-Faux-Moines		l'abbé de Cluny.	2,080 l.	1,200 l.
é de Saint-Paterne.		l'abbé de Saint-Père-en-Vallée.	289 l.	600 l.

(1) Dans l'église.
(2) Chapelle sise au cimetière.
(3) Dans l'église.
(4) A l'autel du chœur.

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALE… du BÉNÉFIC… 1641-16…
Prieuré de Saint-Barthélemy de Semoy		l'abbé de N.-D. de Grande-Selve, diocèse de Bourdeaux.	2,530 liv.	300 …
Prieuré de Saint-Vincent		l'abbé de Bourg-Dieu	100 l.	500 …
	Cures du grand archidiaconé.			
L'Aleu Saint-Mesmin	l'abbé de Saint-Mesmin.	l'Evêque.	400 l.	700 l.
Saint-André de Cléry	l'abbé de Saint-Mesmin.	l'Evêque.	606 l.	900 l.
Saint-André de Fleury	le prieur de Saint-Phallier.	l'Evêque.	600 l.	358 l.
Saint-Pierre d'Ardon	le doyen d'Orléans.	l'Evêque.	850 l.	546 l.
Saint-Benoist-du-Retour	le chambrier de l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire.	l'Evêque.	500 l.	570 l.
Saint-Pierre-de-Boigny	le doyen d'Orléans.	l'Evêque.	400 l.	356 l.
Saint-George de Bou			700 l.	342 l.
Sainte-Catherine (1)	le pénitencier.	l'Evêque.	900 l.	600 l.
Saint-Symphorien de Chaingy	l'abbé de Saint-Mesmin.	l'Evêque.	800 l.	346 l.
Saint-Remy de Chauteau	le prieur de Saint-Phallier.		360 l.	358 l.
La Chapelle-Saint-Mesmin	l'abbé de Saint-Mesmin.		800 l.	350 l.
Saint-Germain et Saint-Pierre de Chécy (2)	le prieur de Pont-a.-Moines et les Chartreux *alternativè*.	l'Evêque.	1,000 l.	360 l.
Saint-Symphorien de Combleux	le prieur de Semoy.	l'Evêque.	150 l.	355 l.
Le Crucifix-Saint-Agnan		le chapit. S[t]-Aignan.	144 l.	600 l.
Saint-Cyr-en-Val	le doyen d'Orléans et le chapitre de Jargeau alternativement.	l'Evêque.	650 l.	568 …
Saint-Denis-en-Val	l'abbé de Saint-Mesmin.		850 l.	650 …
Prieuré-cure de Saint-Donatien	l'abbé de Saint-Euverte.		1,551 l.	548 …
Saint-Maurice, *alias* Saint-Eloy		l'Evêque.	700 l.	700 …
Prieuré-cure de Saint-Euverte	l'abbé de Saint-Euverte.	l'Evêque.	379 l.	600 …
Prieuré-cure de Saint-Flou, *alias* la Conception	l'abbé de Saint-Jean de Sens		1,758 l.	1,200
Saint-Germain	le chapitre de Saint-Aignan.		600 l.	660
Prieuré-cure de Saint-Hilaire	l'abbé de Saint-Euverte.	l'Evêque.	900 l.	600
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	l'abbé de Saint-Mesmin.	l'Evêque.	800 l.	600
Saint-Jean-de-Braye	le prieur de Semoy.		800 l.	360
Saint-Jean-de-la-Ruelle	le chapitre d'Orléans.	l'Evêque.	400 l.	360
Saint-Jean-le-Blanc	le prieur de la Conception.	l'Evêque.	471 l.	486
Saint-Loup-d'Ingré	le prevost d'Ingré, à Chartres.		1,246 l.	358
Saint-Laurent et Recouvrance	le baron de Saint-Laurent.	l'Evêque.	1,800 l.	700
Saint-Liphard	le chapitre de Meung.		400 l.	460
Saint-Maclou, Saint-Sulpice	l'abbé de Baugency.		1,505 l.	2,00…
Saint-Marc	le commendeur du même lieu.	l'Evêque.	800 l.	550
Saint-Marceau	l'abbé de Saint-Mesmin.	l'Evêque.	1,300 l.	600

(1) A cette église était réunie la chapelle Saint-Jacques, qui rapportait en 1709 plus de 50 l. (DUBOIS, *Ms.*, t. IV, …

(2) L'écart considérable que l'on remarque entre le revenu bénéficial de 1641 et celui de 1750 provient vraisem… blement de ce qu'on n'aura tenu compte ici que du produit d'une seule des portions de la cure de Chécy, bien q… réunion des deux cures fût prononcée depuis 1632. Cette énorme disproportion de 360 livres à 1,000 livres n'a… pas l'importance absolue qu'elle semble présenter tout d'abord.

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
int-Martin de Mardié	le chanoine en semaine.		774 liv.	347 liv.
int-Hypolitte de Mareau-aux-Prez	le doyen d'Orléans.	l'Evêque.	875 l.	354 l.
int-Saturnin de Marigny	le doyen d'Orléans.	l'Evêque.	330 l.	»
int-Avit de Mézière	l'abbé de Saint-Mesmin.	l'Evêque.	620 l.	500 l.
int-Michel	l'abbé de Saint-Mesmin.	l'Evêque.	1,000 l.	600 l.
int-Nicolas-Saint-Mesmin	l'abbé de Saint-Mesmin.		400 l.	500 l.
tre-Dame-du-Chemin	le chapitre de Saint-Aignan		559 l.	40 l.
int-Martin d'Olivet	le chapitre d'Orléans.		1,200 l.	600 l.
tre-Dame d'Orme	l'archiprêtre.	l'Evêque.	400 l.	354 l.
int-Paterne	l'abbé de Saint-Père-en-Vallée-de-Chartre.	l'Evêque.	2,200 l.	660 l.
int-Paul	le chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier.	l'Evêque.	3,500 l.	400 l.
int-Pierre-Ensentelée	le pénitencier.		1,200 l.	550 l.
int-Pierre-Lentin	le prieur de la Conception.		700 l.	1,200 l.
nt-Privé	le chanoine en semaine.		491 l.	600 l
int-Martin de Saran	le doyen d'Orléans.		800 l.	336 l.
tre-Dame de Semoy	le prieur de Semoy.	l'Evêque.	400 l.	346 l.
nt-Symphorien de Venecy	le chapitre de St-Avit (1).		830 l.	350 l.
nt-Victor	le chapitre d'Orléans.	l'Evêque.	800 l.	580 l.
nt-Vincent	l'abbé du Bourg-Dieu, à Bourges.	l'Evêque.	535 l.	600 l.
Chapelains du grand archidiaconé.				
Caprais du Martroy-aux-Corps.			125 l.	
nte-Colombe			333 l.	
nt-Etienne (2)			600 l.	
nt-Etienne, Saint-Mesmin différent de la Maladrerie			114 l.	
nt-Esprit en l'église de Saint-Paul (3)			196 l.	
nt-Jean en l'église de Saint-Paul (4)			185 l.	
tre-Dame du Martroy-aux-Corps			207 l.	
prestimonie de Saint-Privé			150 l.	

ARCHIDIACONÉ DE PITHIVIERS

Abbayes et prieurés.

baye de Notre-Dame de la Cour-Dieu, ordre de Citeaux	le roi ou le duc d'Orléans.	le pape.	8,000 l.	6,000 l.
ieuré de Chantemêle	l'abbé de Saint-Euverte		94 l.	800 l.
ieuré de Châtillon-aux-Bois (5).	l'abbé de Saint-Benoist.		45 l.	400 l.

(1) Le séminaire d'Orléans avait été substitué aux droits du chapitre de Saint-Avit.
(2) C'est sans doute la chapelle de Saint-Étienne-de-la-Conception, ci-devant paroisse. Le chapelain était nommé par la famille Angran, qui y avait fondé un obit de 42 messes.
(3) Le Sr Charles, de Baugency, en était patron. (Abbé Dubois, *Ms.*, IV, mém. 47, p. 157.)
(4) Les marguilliers en avaient le patronage. (*Ibid.*)
(5) A Chilleurs.

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEU[R] du BÉNÉFI[CE] 1641-16[..]
Prieuré de la Couture (1), près Mareau-aux-Bois	l'abbé de Saint-Euverte.		234 liv.	800 l
Prieuré de S[t]-Nicolas-des-Landes à Chilleurs			75 l.	
Prieuré de S[t]-Pierre-de-Pithiviers.	le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris.		1,700 l.	
Prieuré de Saint-Thomas de Courcy (2)	l'abbé de Saint-Euverte.		83 l.	
Prieuré de Vitry-aux-Loges . . .	l'abbé de Saint-Benoît.		667 l.	600
Prieuré d'Yèvre-le-Châtel (3). . .	l'abbé de Saint-Benoît.		450 l.	400
Cures.				
Saint-Charles d'Acoux (4)	l'archidiacre.	l'Evêque.	800 l.	
Saint-Pierre d'Atray.	l'archidiacre.	Id.	860 l.	346
Saint-Martin de Boisly	l'archidiacre.	Id.	1,285 l.	500
Saint-Agnan-de-Bondaroy	l'archidiacre.	Id.	300 l.	365
Notre-Dame-de-Bourgneuf de Loury	le chapitre d'Orléans.	Id.	200 l.	350
Saint-Benoist de Bouzonville-aux-Bois	l'abbé de S[t]-Benoist-sur-Loire.	Id.	894 l.	354
Saint-Laurent (5) de Bouzenville-en-Beauce	le même.	Id.	400 l.	360
Saint-Pierre de Chilleurs	le chanoine en semaine.	le chapitre de l'église d'Orléans.	800 l.	354
Saint-Pierre de Combreux. . . .	l'archidiacre.	l'Evêque.	472 l.	358
Saint-Prix de Courcy	l'archidiacre.	Id.	650 l.	364
Saint-Pierre de Crottes	l'archidiacre.	Id.	800 l.	357
Saint-Denis de Dadonville	l'archidiacre.	Id.	1,000 l.	
Prieuré-cure de Saint-Etienne de Donnery	l'abbé de Baugency.	Id.	830 l.	358
Saint-Denis d'Engenville.	l'archidiacre.	Id.	2,500 l.	361
Saint-Lubin d'Escrennes.	le chanoine en mois de Pithiviers.	Id.	1,200 l.	348
Notre-Dame de Fay.	l'archidiacre.	Id.	1,300 l.	368
Saint-Germain-le-Grand.	l'archidiacre.	Id.	550 l.	362
Saint-Pierre de Grigneville . . .	le chapitre de Saint-Pierre-en-pont.	Id.	1,090 l.	36
Saint-Hilaire de Guigneville. . .	le chapitre de Pithiviers (comme Escrennes).		1,545 l.	35
Saint-Félix de Guignonville . . .	le chapitre d'Orléans.	Id.	1,150 l.	35
Saint-Jean-en-Val de Pithiviers. .	le commendeur.	Id.	300 l.	78
Saint-Médard d'Ingrannes	l'archidiacre.	Id.	700 l.	35
Saint-André de Jouy en Pithiveraye	l'archidiacre.	Id.	1,000 l.	36
Saint-Cristophe d'Izy	l'archidiacre.	Id.	1,000 l.	35

(1) *Saint-Thomas*, dans le *Pouillé de 1641.*
(2) Près de Mareau-aux-Bois, d'après S. Guyon, qui le dénomme prieuré de Saint-Thomas.
(3) Prieuré de *Saint-Gault* d'Yèvre-le-Châtel. (*Pouillé de 1641.*)
(4) Ascoux, hameau du village de Laas, fut érigé en paroisse par ordonnance du 12 novembre 1643. DUBOIS, *Ms.*, IV, *n°* 47.)
(5) On avait écrit Saint-Benoist; on a effacé *Benoist* et on l'a remplacé par *Laurent.*

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
Martin de Laz.	l'archidiacre.	l'Evêque.	1,030 liv.	357 liv.
Pierre de Limiers	l'archidiacre.	Id.	300 l.	446 l.
Bon et Saint-Dulcide de ry	le chapitre d'Orléans.	Id.	700 l.	630 l.
é-cure de Saint-George de eaux-aux-Bois.	l'abbé de Saint-Euverte.	Id.	1,232 l.	900 l.
Martin-le-Seul.	l'archidiacre ou le prieur de Lorris.	Id.	400 l.	358 l.
Aignan de Montigny. . . .	l'archidiacre.	Id.	550 l.	354 l.
Symphorien de Neuville-Loges	le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris.	Id.	1,372 l.	358 l.
Dame de l'Abbaye.	l'archidiacre.	Id.	264 l.	340 l.
Gervais et Saint-Protais de iviers-le-Vieil.			1,200 l.	460 l.
Dame de Rebréchien . . .	le chapitre d'Orléans.	Id.	900 l.	352 l.
Salomon de Pithiviers . . .	le chapitre de Pithiviers.	Id.	1,939 l.	625 l.
Germain de Santeau. . . .	le chapitre de St-Aignan.	Id.	1,100 l.	364 l.
Sulpice de Sébouville . . .	le chapitre de Pithiviers.	Id.	554 l.	375 l.
Martin et Saint-Nicolas de hebrières.	l'archidiacre.	Id.	200 l.	358 l.
Sulpice de Sully-la-Chapelle	l'archidiacre.	Id.	900 l.	356 l.
George de Sury-aux-Bois. .	l'archidiacre.	Id.	1,400 l.	376 l.
Saint-Benoît	l'abbé de Saint-Benoît.	Id.	400 l.	365 l.
Pierre de Traisnou	le chanoine en semaine.	le chapitre de l'église d'Orléans.	529 l.	346 l.
Médard de Vitry.	l'abbé de Saint-Benoît.	l'Evêque.	1,050 l.	376 l.
Dame de Vrigny.	le chapitre d'Orléans.	Id.	669 l.	368 l.
Brigide d'Yèvre-la-Ville. .	l'abbé de Saint-Benoît.	Id.	850 l.	357 l.
Gault d'Yèvre-le-Châtel (1).	l'abbé de Saint-Benoît.	Id.	663 l.	352 l.
Chapelles.				
on-le-Roy			661 l.	
Aubin d'Yèvre-le-Châtel. .			40 l.	

ARCHIDIACONÉ DE BEAUCE

Prieurés.

é de St-Etienne-du-Puiset .	l'abbé de Marmoutier.		695 l.	800 l.
é de Notre-Dame d'Yenville	le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris.		1,500 l.	

(1) On lit dans l'*Annuaire général du diocèse d'Orléans pour 1851*, p. 152, que l'ancienne église d'Yèvre-le-[Châ]tel, où fut déposé le corps de saint Gault à l'époque de l'invasion normande, était dédiée sous le vocable de saint [Aub]in et qu'elle est en partie détruite. D'après l'opinion du savant chanoine Pelletier, l'*ancienne église* devait porter [le ti]tre de Saint-Gault. A laquelle des deux églises, l'une qui subsiste encore, l'autre qui est en ruines, appartient le [t]itre de Saint-Gault et dès lors le titre d'*ancienne église paroissiale?* Les registres de l'évêché donnent à la [c]ité le titre de Saint-Gault à l'église actuelle. Il ne serait pas impossible qu'une méprise se fût glissée dans le grand [trava]il de réorganisation qui suivit le Concordat.

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEU[R] du BÉNÉFI[CE] 1641-164[.]
Cures.				
Notre-Dame d'Achères	le chapitre d'Orléans.	l'Evêque.	800 liv.	366 li[v.]
Saint-Martin et Saint-Phallier d'Halaine.	l'archidiacre.	Id.	780 l.	362 l.
Saint-Germain d'Andeglou. . . .	le chapitre d'Orléans.	Id.	1,100 l.	356 l.
Prieuré-cure de Saint-Victor d'Artenay.	l'abbé de Saint-Euverte.		1,800 l.	
Sainte-Croix de Bagnaux	l'archidiacre.	Id.	500 l.	365 l.
L'Assomption de Notre-Dame et Saint-Bethaire de Bazoches-les-Gallerandes.	le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris.	Id.	900 l.	374 l.
S[t]-Martin de Bazoches-les-Hautes	l'archidiacre.	Id.	1,000 l.	346 l.
Saint-Sulpice de Bougy	l'abbé de Saint-Benoit.	Id.	600 l.	368 l.
Saint-Aignan de Boulet	l'archidiacre.	Id.	500 l.	354 l.
Saint-Sulpice de Bricy.	l'archidiacre.	Id.	800 l.	466 l.
Prieuré-cure de Saint-Sulpice de Bucy-le-Roy.	l'abbé de S[t]-Victor de Paris.	Id.	2,000 l.	365 l.
Saint-Martin de Cercottes	l'archidiacre.	Id.	293 l.	360 l.
Saint-Fiacre de Chaussy.	l'abbesse de Fontevrault.	Id.	700 l.	368 l.
Saint-Martin de Coinces.	l'archidiacre.	Id.	1,050 l.	340
Saint-Pierre de Creusy	le chapitre de Saint-Pierre-en-pont.	Id.	345 l.	374
Saint-Sulpice d'Amberon.	l'archidiacre.	Id.	1,050 l.	460
Saint-Pierre de Faronville. . . .	le chapitre de Saint-Pierre-Puellier.	Id.	860 l.	365
Saint-Sulpice de Gidy	l'archidiacre	Id.	800 l.	368
Saint-Pierre de Guilleville. . . .	l'archidiacre.	Id.	1,050 l.	354
Saint-Germain de Huestre. . . .	l'archidiacre.	Id.	790 l.	345
Saint-Lié.	le chapitre de Pithiviers.	Id.	700 l.	354
Saint-Protais de Lion-en-Beauce.	l'archidiacre.	Id.	520 l.	350
Saint-Pierre de Lumeau.	le chapitre de Saint-Pierre-en-pont.	Id.	430 l.	357
Saint-Fiacre de Mervilliers. . . .	l'archidiacre.	Id.	300 l.	352
Saint-Aignan et Saint-Laurent d'Outarville.	l'archidiacre.	Id.	900 l.	376
Saint-Sulpice d'Oison	le seigneur temporel du lieu		419 l.	367
Saint-Péravy-Epreux.	l'archidiacre.	Id.	1,050 l.	358
Saint-Péravy-la-Colombe.	l'abbé de Bonneval à Chartres.	Id.	1,050 l.	364
Saint-Denis de Poinville.	l'archidiacre.	Id.	873 l.	344
Notre-Dame de Poupry	l'archidiacre.	Id.	590 l.	468
Saint-Etienne du Puiset	l'abbé de Marmoutier.	Id.	645 l.	374
Rouvray-Sainte-Croix	le chanoine en semaine.	le chapitre de l'église d'Orléans.	350 l.	372
Saint-Félix de Ruan.	le chapitre de Saint-Aignan.	l'Evêque.	764 l.	363
Saint-Pantaléon de Santilly . . .	le chapitre de Saint-Aignan.	Id.	517 l.	348
Saint-Laurent de Sougy	le chanoine en semaine.	le chapitre de l'église d'Orléans.	473 l.	356
Saint-Liphard de Therminiers . .	le chanoine en semaine.	Id.	600 l.	357
Saint-Etienne de Thivernon . . .	l'abbé de S[t]-Denis en France	l'Evêque.	1,000 l.	356
Saint-Aignan de Tillay-le-Gaudin.	l'archidiacre.	Id.	600 l.	360

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
…nt-Aignan de Tillay-le-Peneux	le chapitre de Saint-Aignan.	l'Evêque.	800 liv.	354 liv.
…nt-Denis de Thoury en Beauce.	l'abbé de Saint-Denis en France.	Id.	1,200 l.	367 l.
…nt-Denis de Trinay.	l'archidiacre.	Id.	384 l.	354 l.
…ssomption de Notre-Dame de …illereau.	le chanoine en semaine.	le chapitre de l'église d'Orléans.	408 l.	365 l.
…nt-Etienne d'Yenville.	le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris.	l'Evêque.	1,800 l.	900 l.
Chapelles.				
…enay (1).			223 l.	
…nt-Barthélemy en l'église d'Andeglou (2)			380 l.	
…monville (3).			150 l.	
…nt-Jacques d'Andeglou			80 l.	
…ouis en l'église d'Yenville (4).			172 l.	

ARCHIDIACONÉ DE SOLOGNE

Abbayes et prieurés.

…aye du Lieu-Notre-Dame, près …omorentin, ordre de Citeaux .	le roi ou le duc d'Orléans.	le pape.	9,000 l.	4,000 l.
…uré de Choussy.	l'abbé de Pont-Levoy.		75 l.	
…uré de Contres			325 l.	
…uré de Cornilly	l'abbé de Saint-Benoit (5).		800 l.	800 l.
…uré de la Ferté-Hubert ou aux …ignons	l'abbé de Saint-Mesmin (6).		400 l.	400 l.
…uré de Saint-Martin de Giy. .	l'abbé de Pont-le-Voy.		80 l. (*sic*)	800 l.
…uré de Monton-sur-Cher (*sic*).	l'abbé de Beaulieu près Loches.		550 l.	400 l.

(1) Cette chapelle, dédiée à saint Barthélemy, était en ruines en 1772.

(2) Le séminaire de Saint-Magloire de Paris en était titulaire. Elle était chargée d'une messe par semaine. (DUBOIS, …, t. IV, nº 47, *p.* 120.)

(3) Germonville est compris dans la paroisse de Tillay-le-Gaudin. C'était une chapelle domestique avec clocher et …oche. Elle avait été fondée par Mme Claude le Boulanger, veuve du seigneur de Montauglon et de Germonville, et …tée de 300 l. en 1677. Le chapelain était tenu de faire l'école. (*Ibid.*)

(4) Elle était à la collation du prieur de Saint-Martin-des-Champs; le prieuré produisait un revenu net de 500 l. en …16 et la chapelle 1 muid 1/2 de blé. (*Ibid.*)

(5) L'abbé de Chezal Benoit, dans le *Pouillé* de 1641.

Cette remarque nous fournit l'occasion d'en émettre une autre : nous voyons que les personnes indiquées comme …ollateurs de certains prieurés simples, dans le *pouillé* de Guyon et dans le manuscrit de celui de 1641, qui est vrai…mblablement la base du tableau bénéficial annexé à son œuvre, ont le titre de *patrons* dans notre manuscrit de …. Ceci semblerait bizarre si l'on oubliait qu'en ce qui est des *prieurés simples*, le collateur cumulait souvent le …roit de patronage, c'est-à-dire conférait *pleno jure*. En voici la preuve : Nous avons examiné plusieurs listes des …énéfices diocésains imprimées à part, et nous ne les voyons pas toutes d'accord sur ce point. Ainsi, celle qui figure …la suite de l'*Etat de la ville d'Orléans et ses dépendances,* imprimée chez Charles Jacob en 1743, donne souvent …aison au manuscrit de l'évêché.

Cette observation concerne les vingt prieurés suivants : Saint-Gervais, Chantemerle, Châtillon-aux-Bois, Saint-…omas près Mareau-aux-Bois, Vitry-aux-Loges, Saint-Etienne du Puiset, Notre-Dame d'Yenville, Saint-Corneille de …rnilly, la Ferté-Hubert, Saint-Martin de Gy, Monthou-sur-Cher, Notre-Dame-du-Bourg, Soing, Saint-Etienne de …augency, Nids, Saint-Sigismond, Saint-Aignan-le-Jaillard, la Ferté-Saint-Aubin, le Gué-de-l'Orme, Vanne.

(6) Prieuré régulier. (DUBOIS, *Ms.*, *ibid.*)

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEU du BÉNÉFI 1641-16
Prieuré de la Couture (1), près Mareau-aux-Bois	l'abbé de Saint-Euverte.		234 liv.	800 l
Prieuré de St-Nicolas-des-Landes à Chilleurs.			75 l.	
Prieuré de St-Pierre-de-Pithiviers.	le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris.		1,700 l.	
Prieuré de Saint-Thomas de Courcy (2)	l'abbé de Saint-Euverte.		83 l.	
Prieuré de Vitry-aux-Loges . . .	l'abbé de Saint-Benoit.		667 l.	600 l
Prieuré d'Yèvre-le-Châtel (3). . .	l'abbé de Saint-Benoit.		450 l.	400 l
Cures.				
Saint-Charles d'Acoux (4)	l'archidiacre.	l'Evêque.	800 l.	
Saint-Pierre d'Atray.	l'archidiacre.	Id.	860 l.	346 l
Saint-Martin de Boisly	l'archidiacre.	Id.	1,285 l.	500 l
Saint-Agnan-de-Bondaroy	l'archidiacre.	Id.	300 l.	365 l
Notre-Dame-de-Bourgneuf de Loury	le chapitre d'Orléans.	Id.	200 l.	350 l
Saint-Benoist de Bouzonville-aux-Bois	l'abbé de St-Benoist-sur-Loire.	Id.	894 l.	354 l
Saint-Laurent (5) de Bouzenville-en-Beauce	le même.	Id.	400 l.	360
Saint-Pierre de Chilleurs	le chanoine en semaine.	le chapitre de l'église d'Orléans.	800 l.	354
Saint-Pierre de Combreux. . . .	l'archidiacre.	l'Evêque.	472 l.	358
Saint-Prix de Courcy	l'archidiacre.	Id.	650 l.	364
Saint-Pierre de Crottes	l'archidiacre.	Id.	800 l.	357
Saint-Denis de Dadonville	l'archidiacre.	Id.	1,000 l.	
Prieuré-cure de Saint-Etienne de Donnery	l'abbé de Baugency.	Id.	830 l.	358
Saint-Denis d'Engenville.	l'archidiacre.	Id.	2,500 l.	361
Saint-Lubin d'Escrennes.	le chanoine en mois de Pithiviers.	Id.	1,200 l.	348
Notre-Dame de Fay.	l'archidiacre.	Id.	1,300 l.	368
Saint-Germain-le-Grand.	l'archidiacre.	Id.	550 l.	362
Saint-Pierre de Grigneville . . .	le chapitre de Saint-Pierre-en-pont.	Id.	1,090 l.	366
Saint-Hilaire de Guigneville. . .	le chapitre de Pithiviers (comme Escrennes).		1,545 l.	350
Saint-Félix de Guignonville . . .	le chapitre d'Orléans.	Id.	1,150 l.	358
Saint-Jean-en-Val de Pithiviers. .	le commendeur.	Id.	300 l.	785
Saint-Médard d'Ingrannes	l'archidiacre.	Id.	700 l.	358
Saint-André de Jouy en Pithiveraye	l'archidiacre.	Id.	1,000 l.	365
Saint-Cristophe d'Izy	l'archidiacre.	Id.	1,000 l.	350

(1) *Saint-Thomas*, dans le *Pouillé de 1641*.
(2) Près de Mareau-aux-Bois, d'après S. Guyon, qui le dénomme prieuré de Saint-Thomas.
(3) Prieuré de *Saint-Gault* d'Yèvre-le-Châtel. (*Pouillé de 1641*.)
(4) Ascoux, hameau du village de Laas, fut érigé en paroisse par ordonnance du 12 novembre 1643. (Dubois, *Ms.*, IV, *n°* 47.)
(5) On avait écrit Saint-Benoist; on a effacé *Benoist* et on l'a remplacé par *Laurent*.

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
Aignan de Nouan-sur-Loire.	le chanoine en semaine.	le chapitre de l'église d'Orléans.	900 liv.	376 liv.
Sylvain de Nozers (1) . . .	le chapitre de Saint-Aignan en Berry.	l'Evêque.	850 l.	358 l.
Hipolite d'Oisly	le prieur de Saint-Cosme.	Id.	800 l.	600 l.
Jean-Baptiste de Pruniers .	l'abbé de Pont-le-Roy.	Id.	600 l.	300 l.
Etienne de Saint-Romain. .	le même.	Id.	700 l.	362 l.
Dame de Remorentin. . .	le chapitre du lieu.	Id.	1,100 l.	760 l.
Martin et St-Jean de Rougou	le commendeur de St-Marc.	Id.	400 l.	354 l.
Pierre de Sassay.	le prieur de Cornilly.	Id.	650 l.	354 l.
Jean-Baptiste de Soing. . .	l'abbé de Pont-le-Roy.	Id.	1,100 l.	354 l.
George de Thesée.	le même.	Id.	700 l.	364 l.
Pierre de Toury en Sologne	le chapitre d'Orléans.	Id.	650 l.	356 l.
Viatre de Tremblevif. . . .	le chapitre d'Orléans.	Id.	1,300 l.	365 l.
Martin de Veillain (2) . . .	le prieur de Saint-Cosme.	Id.	1,200 l.	350 l.
Dame de Vernon	l'abbé de Saint-Mesmin.	Id.	900 l.	364 l.
Euverte de Villeherbier (3).	l'archidiacre.	Id.	730 l.	362 l.
Jean de Villeneuve-sur-Beu-)	l'archidiacre.	Id.	200 l.	366 l.
Martin de Vilny.	l'archidiacre.	Id.	900 l.	346 l.
Caprais d'Yvoy.	l'archidiacre.	Id.	1,200 l.	340 l.
Chapelles.				
isudan			82 l.	
Eloy, paroisse de Saint-Cyr-iblecy.			133 l.	
Jean, paroisse de la Ferté-ert (4)			344 l.	
Sauveur de Bruchel			100 l.	
gdeleine, au château de Re-antin.			32 l.	

ARCHIDIACONÉ DE BAUGENCY.

Abbayes et prieurés.

ye de Notre-Dame de Bau-cy, ordre de Saint-Augustin.	le roi.	le pape.	6,885 l.	4,000 l.
ye de Voisin, ordre de Citeaux	le roi.	le pape.	3,662 l.	2,000 l.
ré d'Epieds (5).			615 l.	

1) Noyers. (SYMPH. GUYON.)
2) Viglain. (SYMPH. GUYON.)
3) Villervié. (*Id.*)
4) Le seigneur de La Ferté en était le patron. (DUBOIS, *Ms.* IV, *n°* 49, *p.* 136.)
5) « Le prieuré de Saint-Georges, *régulier dans sa fondation*, dans la paroisse d'Epiers, situé dans le village de ntry, qui dans les titres de fondation dudit prieuré est nommé *in sintriaca*, a été fondé par Hugues comte d'Al-gne, qui avoit épousé une dame de France en l'année ...., et qui a donné pour cette fondation une métairie de itre charrues, telle qu'elle est encor aujourd'huy, et outre cette métairie un droit d'usage dans la forêt d'Orléans coupe de bois tant pour bâtir que pour chauffage, ce qui ne subsiste plus.
Depuis un temps considérable, ce bénéfice avoit été obtenu en cour de Rome *per obitum* et l'on n'avoit plus à sent aucune connaissance du collateur.
M. l'abbé de Ledeignine (?), chanoine de Saint-Thomas, à présent de Saint-Louis du Louvre, à Paris, qui l'avoi t

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEU du BÉNÉFI 1641-164
Cures.				
Notre-Dame d'Achères	le chapitre d'Orléans.	l'Evêque.	800 liv.	366 l
Saint-Martin et Saint-Phallier d'Halaine.	l'archidiacre.	Id.	780 l.	362 l
Saint-Germain d'Andeglou. . . .	le chapitre d'Orléans.	Id.	1,100 l.	356 l
Prieuré-cure de Saint-Victor d'Artenay.	l'abbé de Saint-Euverte.		1,800 l.	
Sainte-Croix de Bagnaux	l'archidiacre.	Id.	500 l.	365 l
L'Assomption de Notre-Dame et Saint-Bethaire de Bazoches-les-Gallerandes.	le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris.	Id.	900 l.	374 l
St-Martin de Bazoches-les-Hautes	l'archidiacre.	Id.	1,000 l.	346 l
Saint-Sulpice de Bougy	l'abbé de Saint-Benoît.	Id.	600 l.	368 l
Saint-Aignan de Boulet	l'archidiacre.	Id.	500 l.	354 l
Saint-Sulpice de Bricy.	l'archidiacre.	Id.	800 l.	466 l
Prieuré-cure de Saint-Sulpice de Bucy-le-Roy.	l'abbé de St-Victor de Paris.	Id.	2,000 l.	365 l
Saint-Martin de Cercottes	l'archidiacre.	Id.	293 l.	360 l
Saint-Fiacre de Chaussy.	l'abbesse de Fontevrault.	Id.	700 l.	368 l
Saint-Martin de Coinces.	l'archidiacre.	Id.	1,050 l.	340 l
Saint-Pierre de Creusy	le chapitre de Saint-Pierre-en-pont.	Id.	345 l.	374 l
Saint-Sulpice d'Amberon.	l'archidiacre.	Id.	1,050 l.	460 l
Saint-Pierre de Faronville. . . .	le chapitre de Saint-Pierre-Puellier.	Id.	860 l.	365 l
Saint-Sulpice de Gidy	l'archidiacre.	Id.	800 l.	368 l
Saint-Pierre de Guilleville. . . .	l'archidiacre.	Id.	1,050 l.	354 l
Saint-Germain de Huestre. . . .	l'archidiacre.	Id.	790 l.	345 l
Saint-Lié.	le chapitre de Pithiviers.	Id.	700 l.	354 l
Saint-Protais de Lion-en-Beauce.	l'archidiacre.	Id.	520 l.	350 l
Saint-Pierre de Lumeau.	le chapitre de Saint-Pierre-en-pont.	Id.	430 l.	357 l
Saint-Fiacre de Mervilliers. . . .	l'archidiacre.	Id.	300 l.	352 l
Saint-Aignan et Saint-Laurent d'Outarville.	l'archidiacre.	Id.	900 l.	376
Saint-Sulpice d'Oison	le seigneur temporel du lieu		419 l.	367
Saint-Péravy-Epreux.	l'archidiacre.	Id.	1,050 l.	358
Saint-Péravy-la-Colombe.	l'abbé de Bonneval à Chartres.	Id.	1,050 l.	364
Saint-Denis de Poinville.	l'archidiacre.	Id.	873 l.	344
Notre-Dame de Poupry	l'archidiacre.	Id.	590 l.	468
Saint-Etienne du Puiset	l'abbé de Marmoutier.	Id.	645 l.	374
Rouvray-Sainte-Croix	le chanoine en semaine.	le chapitre de l'église d'Orléans.	350 l.	372
Saint-Félix de Ruan.	le chapitre de Saint-Aignan.	l'Evêque.	564 l.	363
Saint-Pantaléon de Santilly . . .	le chapitre de Saint-Aignan.	Id.	517 l.	348
Saint-Laurent de Sougy	le chanoine en semaine.	le chapitre de l'église d'Orléans.	473 l.	356
Saint-Liphard de Therminiers . .	le chanoine en semaine.	Id.	600 l.	357
Saint-Etienne de Thivernon . . .	l'abbé de St-Denis en France	l'Evêque.	1,000 l.	356
Saint-Aignan de Tillay-le-Gaudin.	l'archidiacre.	Id.	600 l.	360

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
[Sa]int-Aignan de Tillay-le-Peneux	le chapitre de Saint-Aignan.	l'Evêque.	800 liv.	354 liv.
[Sa]int-Denis de Thoury en Beauce.	l'abbé de Saint-Denis en France.	Id.	1.200 l.	367 l.
[Sa]int-Denis de Trinay.	l'archidiacre.	Id.	384 l.	354 l.
Assomption de Notre-Dame de Villereau.	le chanoine en semaine.	le chapitre de l'église d'Orléans.	408 l.	365 l.
[Sa]int-Etienne d'Yenville.	le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris.	l'Evêque.	1.800 l.	900 l.
Chapelles.				
[...]tenay (1).			223 l.	
[Sa]int-Barthélemy en l'église d'Andeglou (2)			380 l.	
[G]ermonville (3).			150 l.	
[Sa]int-Jacques d'Andeglou			80 l.	
[Saint]-Louis en l'église d'Yenville (4).			172 l.	

ARCHIDIACONÉ DE SOLOGNE

Abbayes et prieurés.

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
[A]bbaye du Lieu-Notre-Dame, près Remorentin, ordre de Citeaux .	le roi ou le duc d'Orléans.	le pape.	9.000 l.	4.000 l.
[Pr]ieuré de Choussy.	l'abbé de Pont-Levoy.		75 l.	
[Pr]ieuré de Contres			325 l.	
[Pr]ieuré de Cornilly	l'abbé de Saint-Benoit (5) .		800 l.	800 l.
[Pr]ieuré de la Ferté-Hubert ou aux Oignons	l'abbé de Saint-Mesmin (6) .		900 l.	900 l.
[Pr]ieuré de Saint-Martin de Giv. .	l'abbé de Pont-le-Voy.		800 l.	800 l.
[Pr]ieuré de Monton-sur-Cher (*sic*).	l'abbé de Beaulieu près Loches.		770 l.	900 l.

(1) Cette chapelle, dédiée à saint Barthélemy, était en ruines en 1772.

(2) Le séminaire de Saint-Magloire de Paris en était titulaire. Elle était chargée d'une messe par semaine. (DUBOIS, *ms.*, *t.* IV, *no* 47, *p.* 120.)

(3) Germonville est compris dans la paroisse de Tillay-le-Gaudin. C'était une chapelle domestique avec [illegible] et cloche. Elle avait été fondée par Mme Claude le Boulanger, veuve du seigneur de M[illegible] et de Germonville, et dotée de 300 l. en 1677. Le chapelain était tenu de faire l'école. (*Ibid.*)

(4) Elle était à la collation du prieur de Saint-Martin-des-Champs ; le prieuré produisait un revenu net de 500 l. en 1716 et la chapelle 1 muid 1/2 de blé. (*Ibid.*)

(5) L'abbé de Chezal Benoit, dans le *Pouillé* de 1641.

Cette remarque nous fournit l'occasion d'en [illegible] une autre : nous voyons que les personnes [illegible] comme *collateurs* de certains prieurés simples dans le [illegible] de Guyon et dans le manuscrit de [illegible] de 164[illegible] [illegible] semblablement la base du tableau bénéficial annexé à son œuvre, ont le titre de [illegible] dans notre [illegible] de 1750. Ceci semblerait bizarre si l'on oubliait qu'en ce qui est des [illegible] [illegible] souvent le droit de patronage, c'est-à-dire conférait *pleno jure*. En voici la preuve : Nous avons [illegible] plusieurs listes des bénéfices diocésains imprimées à part, et nous ne les voyons pas toutes d'accord sur ce point. Ainsi [illegible] qui figure en tête de l'*Etat de la ville d'Orléans et ses dépendances*, imprimée chez Charles Jacob en 17[illegible], donne souvent raison au manuscrit de l'évêché.

Cette observation concerne les vingt prieurés suivants : Saint-Gervais, [illegible], Ch[illegible]-B[illegible], Saint-Thomas près Mareau-aux-Bois, Vitry-aux-Loges, Saint-Etienne du Puiset, Notre-Dame d'Yenville, Saint-[illegible] de Cornilly, la Ferté-Hubert, Saint-Martin de Gy, M[illegible]-sur-Cher, Notre-Dame-du-B[illegible], [illegible] Saint-Etienne de Baugency, Nids, Saint-Sigismond, Saint-Aignan-le-Jaillard, la Ferté-Saint-Aubin, le Gué-de-l'Orme, Vaune.

(6) Prieuré régulier. (DUBOIS, *Ms.*, *ibid.*)

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEU du BÉNÉFIC 1641-164
Prieuré de Saint-Etienne de Baugency	l'abbé de la Trinité de Vendôme.		4,000 liv.	800 liv
Le sacristain dudit prieuré. . . .			300 l.	
Prieuré de St-Martin de Tavers (1)			687 l.	
Prieuré de Nids.	l'abbé de Saint-Père-en-Vallée à Chartres.		627 l.	400 l.
Prieuré de Saint-Sigismond . . .	l'abbé de Saint-Mesmin.		228 l.	300 l.
	Cures.			
Notre-Dame d'Avaray.	le chapitre de Saint-Avit.	l'Evêque.	720 l.	357 l.
Saint-Ay	l'abbé de Saint-Mesmin.	Id.	800 l.	360 l.
Saint-Quintin de Bacon	le chapitre d'Orléans.	Id.	619 l.	345 l.
Prieuré-cure de Saint-Aignan de Baule.	l'abbé de Baugency.	Id.	1,400 l.	364 l.
Saint-Blaise de Brion (2).	l'archidiacre.	Id.	300 l.	346 l.
Bucy-Saint-Liphard	le chapitre de Meung.	Id.	220 l.	356 l.
Prieuré-cure de Saint-Martin de Charsonville	l'abbé de Baugency.	Id.	800 l.	612 l.
Saint-Firmin de Concrier	l'archidiacre.	Id.	663 l.	366 l.
Saint-Aignan de Coulmier. . . .	l'archidiacre.	Id.	300 l.	355 l.
Prieuré-cure de Saint-Saturnin de Courbouzon.	l'abbé de Baugency.	Id.	1,000 l.	630 l.
Saint-Martin de Cravant.	l'évêque d'Orléans (3).	Id.	924 l.	362 l.
Saint-Privé d'Epied.	le prieur de Saint-Laurent d'Orléans.	Id.	947 l.	600 l.
Prieuré-cure de Saint-Firmin de Baugency.	l'abbé du lieu.	Id.	1,400 l.	600 l.
Saint-Symphorien de Gémigny. .	le chanoine en semaine.	le chapitre de l'église d'Orléans.	600 l.	358 l.
Saint-Aignan d'Herbilly	le chapitre de Saint-Aignan.	l'Evêque.	850 l.	353 l.
Saint-Pierre d'Huisseau	l'abbé de Saint-Euverte.	Id.	767 l.	660 l
Saint-Médard de Josne	le chapitre d'Orléans.	Id.	760 l.	356 l.
Saint-Sulpice de Letiou	le chapitre d'Orléans.	Id.	796 l.	346 l.
Saint-Martin de Lorge.	l'abbé de Pont-le-Roy (*sic*).	Id.	1,500 l.	354 l.
Saint-Sébastien de Messas. . . .	l'abbé de Baugency.	Id.	600 l.	715 l.

obtenu en cour de Rome *per obitum*, étant malade au mois de may mil sept cent cinquante, en a fait une perm tation qui a été admise par Monsieur l'évêque d'Orléans. Depuis la prise de possession du permutant, sur des p visions obtenues de Monsieur l'évêque d'Orléans, on a reconnu que Monsieur l'abbé de Tyron en Perche en é collateur, sur des titres par lesquels il paroit que un gros fondateur luy avoit donné la collation de ce bénéfice. titres retrouvés auxquels on n'avoit fait aucune attention, M. l'abbé de Tyron, usant de son droit, a nommé de peu au bénéfice et le pourveu en a pris possession sur ses provisions. Pourquoy il y a présentement procès pend au grand conseil entre le nommé par M. l'abbé de Tyron et le pourveu par permutation, [procès] qui n'a été jugé. pourveu par M. l'abbé de Tyron s'est désisté de son droit, parce que le permutant se défiant de sa permutation a envoyé *per obitum* à Rome et prévenu par sa date M. l'abbé de Tyron, et comme le bénéfice est régulier, il demandé en commande, ce qui a empêché le procès. »

(*Extrait textuel du registre des actes de paroisse de Saint-Pryvé d'Epieds pour l'année mil sept cent ci quante, f°s 15 v° et 16 r°.*)

(1) Saint-Martin de Tavers, cité par La Saussaye et omis par S. Guyon et le manuscrit de 1641, était réuni au m nastère des religieuses de Beaumont, près Tours. (Dub., *ib.*, *p.* 150.)

(2) Briou. (S. Guyon.)

(3) L'Evêque est indiqué comme collateur dans Guyon et dans le manuscrit de 1641. Voir ci-dessus page 217, note

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
ieuré-cure de Saint-Nicolas de Baugency.	l'abbé du lieu.	l'Evêque.	1,138 liv.	700 liv.
int-Nicolas de Meung	le chapitre du lieu.	l'Evêque approuve.	259 l.	670 l.
int-Nicolas de Nids	l'abbé de Saint-Père-en-Vallée.	l'Evêque.	400 l.	354 l.
ieuré-cure de Saint-Martin d'Ouzouer-le-Marché.	l'abbé de Saint-Euverte.	Id.	1,278 l.	675 l.
int-Pierre de Meung.	le chapitre du lieu.	l'Evêque approuve.	979 l.	500 l.
int-Etienne de Roche	l'archidiacre.	l'Evêque.	580 l.	358 l.
int-Martin de Rozière.	l'archidiacre.	Id.	650 l.	340 l.
int-Hilaire de Seris	le chapitre d'Orléans.	Id.	600 l.	348 l.
int-Sigismond	l'abbé de Saint-Mesmin.	Id.	797 l.	348 l.
ieuré-cure de Saint-Jean de Taers	l'abbé de Baugency.	Id.	900 l.	625 l.
ieuré-cure de Saint-Pierre de Villorceau	le même.	Id.	640 l.	665 l.
ieuré-cure de Saint-Pierre de Villermain et de Poisly son annexe.	l'abbé de Baugency.	Id.	1,200 l.	756 l.
Chapelles.				
int-Barthélemy en la maison de la Salle.			60 l.	
int-Jean réunie au séminaire. .			180 l.	
ice à Séris (1).			105 l.	

ARCHIDIACONÉ DE SULLY

Abbayes et prieurés.

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
baye de Saint-Benoit-sur-Loire.	le roi.	le pape.	1,983 l.	45,000 l.
ieuré de St-Aignan-le-Jaillard.	l'abbé de Saint-Benoist.		1,200 l.	500 l.
ieuré de La Ferté-Saint-Aubin.	l'abbé de Saint-Mesmin.		95 l.	
ieuré du Val (2), *alias* prieuré de Lorme.	l'abbé de Saint-Euverte.		430 l.	
ieuré de Fromel (3) réuni aux Jésuites de Blois			520 l.	
ieuré de Vanne.	l'abbé de Saint-Mesmin.		300 l.	
Cures.				
int-Aignan de Sandillon. . . .	l'archidiacre.	l'Evêque.	660 l.	363 l.
int-Aignan-le-Jaillard.	l'abbé de Saint-Benoist.	Id.	600 l.	360 l.
int-Martin de Bonnée	l'archidiacre.	Id.	780 l	350 l.
int-Martin de Bouzy.	l'abbé de Saint-Benoist.	Id.	1,000 l.	348 l.
int-Jacques de Bray.	les moines de Saint-Benoist	Id.	900 l.	350 l.
int-Barthélemy de Brinon . . .	l'archidiacre.	Id.	1,150 l	358 l.

(1) La Chapelle-Saint-Denis à Séris n'existait plus en 1750. — Celle-ci était dédiée à sainte Marguerite; le seigneur d'Avaray en était patron.
(2) Sous le vocable de Saint-Cyr.
(3) A Brinon.

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1756.	VAL du BÉNÉ 1641-
Sainte-Margueritte de Cerdon . .	l'archidiacre.	l'Evêque.	1,000 liv.	354
Saint-Pierre de Chaon.	l'archidiacre.	Id.	950 l.	346
Saint-Martial de Châteauneuf . .	le chapitre de Jargeau.	Id.	3,500 l.	378
Saint-Pierre de Dampierre. . . .	l'abbé de Saint-Benoist.	Id.	1,800 l.	358
Saint-André de Darvoy	le chapitre de Jargeau.	Id.	823 l.	347
Saint-Denis-de-l'Autel de Jargeau	le chapitre du lieu.	Id.	1,390 l.	356
Saint-Pierre de Férolles.	le chapitre de Jargeau.	Id.	1,000 l.	36
Saint-Florent.	l'archidiacre.	Id.	1,200 l.	364
Fleury-Saint-Benoit.	l'abbé de Saint-Benoist	Id.	1,400 l.	369
Saint-Germain de Sully	le chapitre de Sully.	Id.	900 l.	700
La Trinité de Germigny.	l'abbé de Saint-Benoist.	Id.	700 l.	361
Saint-Martin de Guilly.	l'abbé de Saint-Benoist.	Id.	1,100 l.	357
Saint-Etienne de Jargeau.	le chefcier du lieu.	Id.	851 l.	673
La Ferté-Saint-Aubin	l'abbé de Saint-Mesmin.	Id.	1,320 l.	36
Saint-Gault de la Quœuvre. . . .	l'archidiacre.	Id.	700 l.	33
Saint-Martin des Bordes.	l'abbé de Saint-Benoist.	Id.	700 l.	35
Saint-Etienne de Lyon-en-Sullias.	l'archidiacre.	Id.	750 l.	35
Prieuré-cure de Saint-Etienne et St-Blaise de Marcilly-en-Villette.	l'abbé de Baugency.	Id.	1,184 l.	66
Prieuré-cure de St-Martin-d'Abat.	l'abbé de Saint-Euverte.	Id.	1,789 l.	67
Notre-Dame de Menestreau-en-Villette.	l'archidiacre.	Id.	760 l.	36
Saint-Michel de La Ferté (1). . .	l'abbé de Saint-Mesmin.	Id.	339 l.	35
Prieuré-cure de La Mothe	l'abbé de Baugency.	Id.	648 l.	
Saint-Jean de Neuvy-en-Sullias. .	l'abbé de Saint-Benoist.	Id.	900 l.	3
Saint-Martin de Nouan-le-Fuselier	le chapitre de Jargeau.	Id.	820 l.	36
St-Pierre d'Ouvrouer-les-Champs.	le chapitre de Saint-Pierre-en-pont.	Id.	500 l.	33
Saint-Martin d'Ouzouer-sur-Loire.	le prieur de Boigny.	Id.	700 l.	3
Saint-Patrice de Sandillon. . . .	l'archidiacre.	Id.	1,020 l.	3
Saint-Père-les-Sully.	l'abbé de Saint-Benoist.	Id.	500 l.	3
Saint-Etienne de Pierrefitte . . .	le chapitre de Jargeau.	Id.	1,400 l.	3
Prieuré-cure de Saint-Jean de Senely	l'abbé de Saint-Euverte.	Id.	1,600 l.	6
Saint-Martin de Sigloy.	le chapitre de Jargeau.	Id.	656 l.	3
Saint-Martin de Souvigny	l'archidiacre.	Id.	700 l.	3
Saint-Martin de Tigy	l'abbé de Saint-Benoist.	Id.	1,150 l.	3
Saint-Martin de Vanne.	l'abbé de Saint-Mesmin.	Id.	1,000 l.	3
Prieuré-cure de Saint-Martin de Vienne.	l'abbé de Baugency.	Id.	945 l.	7
Saint-André de Viglain.	l'archidiacre et le chapitre de Jargeau, alternativem.	Id.	1,000 l.	3
Sainte-Anne de Villemurlin . . .	l'archidiacre et le chapitre de Jargeau, alternativem.	Id.	935 l.	3
Prieuré-cure de Saint-Pierre et Saint-Eloy de Vouzon	l'abbé de Baugency.	Id.	2,200 l.	3
Saint-Marc d'Ydes.	l'archidiacre.	Id.	837 l.	3
Chapelles.				
Saint-Clément et Saint-André à Fleury-Saint-Benoit.			74 l.	

(1) La Ferté-Nabert.

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
t-Denis audit lieu.			31 liv.	
iacre de Narbonne audit lieu.			166 l.	
chapelle du château de La erté-Senneterre			118 l.	
re-Dame de la Conception à leury-Saint-Benoit.			30 l.	
nte-Scholastique à Fleury-St-enoist (1)			60 l.	

COMMUNAUTÉS FONDÉES ET LEURS REVENUS.

maison de l'abbaye de Saint-uverte a de revenus			7,349 l.	
Feuillants de l'abbaye de St-lesmin ont de revenus			8,550 l.	
chefcier de ladite abbaye . . .			80 l.	
bbesse et le couvent de Saint-oup ont de revenus			10,000 l.	
s Cisterciens de l'abbaye de la Cour-Dieu ont			7,029 l.	
bbesse et le couvent du Lieu-Notre-Dame près Remorantin ont			9,000 l.	
s chanoines réguliers de l'ab-baye de Baugency ont.			6,747 l.	
bbesse et le couvent de Voisin ont.			3,662 l.	
s Bénédictins de l'abbaye de Saint-Benoit ont.			23,241 l.	
trésorier de ladite abbaye a par an			1,052 l.	
prevost, moine de ladite abbaye			550 l.	
chambrier de ladite abbaye. .			2,100 l.	
nfirmier a			742 l.	
maître de l'œuvre.			481 l.	
aumônier a.			660 l.	
prieur et le couvent des Béné-dictins de Bonne-Nouvelle ont.			6,462 l.	
s Célestins d'Ambert ont de re-venus			14,441 l.	
s Chartreux d'Orléans.			15,794 l.	
prieure et le couvent de la Magdelaine ont.			13,602 l.	
s Jésuites ont			15,616 l.	
s Augustins ont.			2,745 l.	
s religieuses du Calvaire . . .			1,822 l.	
s Carmélites ont			4,187 l.	
s Carmes anciens ont.			2,200 l.	

(1) Toutes les chapelles de Fleury-Saint-Benoît ont pour patron l'abbé dudit lieu. (DUBOIS, *Ms.*, *t.* IV, *n°* 47, *p.* 163).

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEU du BÉNÉFIC 1641-164
Les Carmes déchaussés ont . . .			555 liv.	
Les Jacobins ont			1,200 l.	
Les Minimes ont			2,910 l.	
Les prêtres de l'Oratoire ont. . .			1,933 l.	
La Visitation a			5,604 l.	
Les Urselines de la ville ont. . .			6,000 l.	
Les Urselines de Saint-Charles ont			5,035 l.	
Les Urselines de Baugency ont . .			7,510 l.	
Les Récollets n'ont point de fonds				
Les Capucins n'ont point de fonds				
Les Frères de l'Ecole chrétienne n'ont point de fonds.				
L'Hôtel-Dieu d'Orléans de l'ordre de St-Augustin n'a point de fonds.				
Les nouvelles catholiques de la Croix n'ont point de fonds.				
Les Filles pénitentes du Bon-Pasteur n'ont point de fonds.				

REVENUS DES BÉNÉFICES ET DES MALADRERIES SUPPRIMÉS ANTÉRIEUREMENT A 1750.

Grand archidiaconé.

Chapitre de Saint-Avit				6,000 li
Dix prébendes, l'une, outre les distributions				200 l.
Cure de Saint-Etienne d'Orléans.				200 l.
Cure de Saint-Pierre-le-Puellier annexée à la collégiale				500 l.
Notre-Dame de Bonne-Nouvelle .				420 l.
Cure de Saint-Pierre-Empont annexée à la collégiale.				600 l.
Cure de Saint-Paul, 2e portion. .				400 l.

Archidiaconé de Beauce.

Cure de Saint-Jacques d'Acquebouville				350 l.

Archidiaconé de Sologne.

Cure de Saint-André de Villy (1).				357 l.
Prieuré de Nids.				400 l.
Prieuré de Saint-Martin de Lorge.				400 l.
Prieuré de Saint-Sigismond . . .				300 l.
Chapitre de La Ferté-Avrain. . .				2,000 l.
Dix prébendes, outre les distributions, l'une.				120 l.

(1) Villay. (SYMPH. GUYON.)

BÉNÉFICES.	PATRONS.	COLLATEURS.	VALEUR du BÉNÉFICE 1750-1758.	VALEUR du BÉNÉFICE 1641-1648.
	Maladreries.			
erie près Orléans, de fon-n royale	le grand aumônier.			500 liv.
erie de Meun-sur-Loire, de ation pareille.	le même.			500 l.
erie près Cléry, même fond.	le même.			600 l.
erie de Baugency, même f.	le même.			800 l.
erie de Romorantin, m. f.	le même.			300 l.
erie de Fleury-Saint-Benoit, ndation seigneuriale . . .	l'abbé de Saint-Benoît.			45,000 l.
erie de Sully, de fondation nune	l'évêque.			600 l.
erie de Jargeau, fond. roy.	le grand aumônier.			1,000 l.
erie de Pluviers (Pithiviers), ndation royale	le même.			600 l.
erie d'Yenville, de fonda-commune	l'évêque.			400 l.
erie de La Ferté-Imbault, ndation commune	le même.			500 l.
erie d'Herbilly, même fond.	le même.			300 l.
erie de Marolles en Beauce, ie fondation	le même.			300 l.

NOTE

SUR

UNE STÈLE HÉBRAÏQUE DU XIII[e] SIÈCLE

TROUVÉE A ORLÉANS.

Le 20 janvier 1888, des ouvriers employés à la démolition de l'ancien quartier du Châtelet d'Orléans firent une découverte sur laquelle nous croyons intéressant de fournir quelques renseignements.

Il nous a semblé que les détails suivants avaient leur place marquée dans le *Bulletin* de la Société archéologique de l'Orléanais, attendu qu'il s'agit ici d'un monument d'épigraphie locale d'une espèce fort peu commune (1).

Nous voulons parler d'une stèle hébraïque du XIII[e] siècle, trouvée dans un mur de l'antique chapelle royale de Saint-Louis du Châtelet (*aliàs :* de Saint-Étienne et de Saint-Vincent) (2).

DESCRIPTION DU MONUMENT.

La stèle dont il s'agit est légèrement incomplète. Elle est formée d'une belle dalle en pierre de Malvau, mesurant environ

(1) Les nombreuses fouilles entreprises à diverses époques à Orléans n'ont fourni à notre connaissance que deux fragments d'inscriptions hébraïques : celui-ci, le seul important, et un second trouvé dans les fondations de la porte Parisis, vers 1825. Il a été publié, en 1836, par M. Jollois, dans ses *Antiquités du Loiret*, pl. 23, fig. 15.

(2) Voir plus loin les renseignements historiques concernant cette chapelle et ses vocables divers.

10 centimètres d'épaisseur, 35 centimètres de largeur et parfaitement dressée.

La partie supérieure du monument, très anciennement brisée, n'a pas été retrouvée, mais deux éclats importants, recueillis au cours de la démolition, ont pu être rapprochés du fragment principal.

Telle qu'elle est, la stèle mesure 43 centimètres de hauteur.

Cinq lignes de texte y sont tracées, et quelques jambages de lettres, appartenant à une sixième ligne, sont encore apparents.

Les caractères hébraïques, dont l'inscription est composée, mesurent 4 centimètres de hauteur, ils sont perlés et profondément entaillés; leur netteté, la pureté des lignes, l'harmonie des courbes dont ils sont formés, dénotent l'habileté professionnelle du graveur.

Chaque ligne de l'inscription est séparée de ses voisines par un double filet plus légèrement tracé, aboutissant, à droite et à gauche, à deux traits verticaux parallèles servant d'encadrement.

EMPLACEMENT OCCUPÉ PAR LA STÈLE DANS LE MUR DE LA CHAPELLE.

De nos observations faites sur place, en présence de plusieurs témoins compétents, au moment même de la découverte de ce monument, il semble résulter ce qui suit :

La stèle n'a pas été rencontrée dans la place qui lui avait été primitivement destinée. Il est, au contraire, certain, qu'après avoir été enlevée et mutilée, elle a dû être finalement employée comme simple moellon.

En effet, l'un des deux éclats signalés plus haut et la cassure supérieure étaient séparément recouverts d'une gangue de mortier semblable à celui qui a été employé pour la construction du mur environnant; de plus, sa partie gravée n'était pas placée d'une manière apparente, mais elle était disposée de telle façon que les caractères en étaient tournés vers le sol.

LA CHAPELLE SAINT-LOUIS.

Avant d'aller plus loin, nous voici amené à dire quelque mots de la chapelle Saint-Louis, sous peine de rendre cette note incompréhensible pour le lecteur ; toutefois, nous nous efforcerons d'être aussi concis que possible dans nos explications.

L'ancien oratoire des rois de France et des ducs d'Orléans (1) s'élevait, au nord du Châtelet, sur l'emplacement des jardins de cette résidence, au milieu desquels il avait été bâti (2).

Il y a quelques mois, son pignon se dressait sur la rue au Lin, et sa nef unique, divisée en plusieurs étages, renfermait l'établissement hydrothérapique connu sous le nom de « Bains du Châtelet (3). »

(1) En 1464, Charles, duc d'Orléans et de Milan, écrivit au pape Pie II une longue lettre écrite en latin, relative à cette chapelle qu'il dit avoir été *de tout temps* celle des rois.

« In urbe meâ Aurelianensi, per predecessores meos aliàs jam longissimo tempore præterito fundata fuit quædam capella in honorem sancti Hilarii in quâ tunc temporis esse solebat unus capellanus qui in eadem capellâ et *in aliâ capellâ propinquiori domui mansionis meæ* in eadem civitate quæ eciam nunc appellatur curia regis (la cour le roy), quæ capella fundata fuit per dictos predecessores meos, celebrare solebat duas missas et alia divina officia. » (Ms. de Polluche, n° 433 *bis*, Biblioth. d'Orléans.)

(2) « Capella sancti Stephani in nostro virgulto sita », dit la Charte de donation de Louis VII, dont l'original était déposé dans le trésor de Saint-Hilaire.

La copie ancienne de cette charte se trouve dans le fonds de Saint-Hilaire, aux Archives départementales du Loiret. — Elle a été également copiée par Polluche.

« En 1176, dit le martyrologe manuscrit de Saint-Hilaire (même fonds, série G), Louis-le-Jeune, successeur de Louis-le-Gros, donna au prieur de Saint-Hilaire, pour l'affection et le respect singulier qu'il avait pour le vénérable Roger, abbé de Saint-Euverte, la chapelle de Saint-Étienne, *nommée depuis Saint-Vincent*, qui était alors sa chapelle domestique.

« Cette chapelle a pris depuis le nom de Saint-Louis, à cause que les huissiers royaux y avaient leur confrairie. »

(3) En 1758, la chapelle Saint-Louis menaçait ruine. Son pignon ouest, largement fissuré, s'inclinait vers la rue; des pierres se détachaient

Anciennement, cet édifice affectait la forme d'un parallélogramme mesurant environ 20 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur. Il était orienté.

Ses murs latéraux, épais de 90 centimètres environ, étaient percés de petites baies en plein cintre, inégalement ébrasées à l'intérieur et à l'extérieur, et dont l'arcature était formée de claveaux étroits et longs.

La toiture venait s'appuyer sur un entablement en pierre dure orné de dents de scie et supporté par des modillons non sculptés, régulièrement espacés.

Le style général de la construction dénotait la période romane. Ajoutons en passant que cette attribution est justifiée par les documents écrits, puisque la chapelle Saint-Louis, primitivement dédiée à saint Étienne puis à saint Vincent, passe pour avoir été construite par le roi Robert, et qu'elle est mentionnée dans une charte de donation du roi Louis VII, datée de 1176.

Vers le milieu du mur latéral de l'édifice, exposé au nord, avait été pratiquée, fort anciennement, une porte dont les jambages en pierre de taille furent mis en évidence au cours de la démolition.

Rien n'avait permis, jusqu'alors, d'en constater la présence, attendu qu'à l'intérieur un crépi uniforme recouvrait toute la muraille et qu'à l'extérieur, l'ancienne chapelle, transformée en maison d'habitation, était enveloppée par d'autres constructions, elles-mêmes remaniées à diverses époques.

chaque jour de l'entablement. Il y avait urgence à prendre une décision, ainsi que le constate le procès-verbal de visite dressé par les experts.

En conséquence, le 18 janvier de cette même année, l'interdit était prononcé par les vicaires généraux, le siège épiscopal vacant, sur la requête des officiers du duché.

Le 17 mars suivant, elle était vendue par adjudication à M. Martin Benoist, négociant, au profit du trésor ducal, à charge pour l'acquéreur d'abattre *immédiatement* le pignon ruiné, dans lequel s'ouvrait la principale porte d'entrée de l'édifice.

Voilà pourquoi ce pignon avait seul disparu pour faire place à une façade ordinaire de maison d'habitation.

A quelle date cette porte avait-elle été ouverte? C'est ce que nous ne saurions dire avec certitude. Toutefois, nous pensons que cette issue n'avait pas été ménagée dans la construction primitive, mais qu'elle y avait été pratiquée vers le XIVe siècle.

Ce détail, bien futile en apparence, présente, à notre point de vue, un réel intérêt. Seule, la constatation d'un remaniement certain peut nous permettre d'expliquer la présence d'un monument écrit, daté, comme nous le verrons, de 1293, dans un pan de mur percé de baies romanes, faisant partie d'un édifice signalé comme existant au XIIe siècle (1176).

Nous ne saurions résister au désir de faire remarquer en passant l'extrême difficulté que peut présenter l'étude d'un monument ancien, de faire ressortir, à l'aide de l'exemple que nous fournit le cas présent, avec quelle prudence un archéologue consciencieux doit tirer ses conclusions.

Dans le mur construit vers le XIe siècle avait donc été pratiquée postérieurement (vers le XIVe siècle) une brèche assez grande pour qu'on pût établir une porte mesurant environ 2m 50 de largeur. — Des pieds droits en pierres de taille munis de feuillures avaient été disposés dans cette brèche, puis une solide maçonnerie avait relié les nouveaux jambages aux pans de mur conservés.

Or, c'est dans cette reprise de maçonnerie que fut employée comme moellon la stèle dont nous nous occupons.

Elle était placée à 0m 60 cent. au-dessus du sol, et noyée dans la maçonnerie à quelque distance du jambage le plus éloigné du sanctuaire.

Des ossements de gros animaux, un jeton de cuivre portant les mots « *Ave Maria* », et orné de motifs fleurdelysés, furent rencontrés par les ouvriers dans le mortier résistant qui assemblait les vieux matériaux employés par les constructeurs.

Ce jeton, que nous possédons, fut reconnu par nos collègues les plus compétents pour une pièce du XIVe siècle.

Il résulte de ces diverses observations que nous pouvons

fixer sans trop de chance d'erreur au XIV[e] siècle la date de l'enfouissement de notre monument.

Dans un paragraphe suivant nous entendrons une voix autorisée déclarer que cette conclusion est absolument concordante avec les données de l'histoire.

MISE EN LUMIÈRE DU MONUMENT ÉPIGRAPHIQUE.

Aussitôt que la découverte de la stèle nous fut signalée, nous nous transportâmes sur le lieu même de l'invention, et après avoir pris tous les renseignements utiles, relevé toutes les cotes nécessaires en présence de témoins (1), nous la fîmes déposer au Musée historique, où elle demeurera désormais.

Des ordres furent aussitôt donnés aux ouvriers en vue de rechercher les fragments disparus et une prime leur fut même promise pour le cas ou leur vigilance amènerait quelque découverte nouvelle.

Toutes les précautions étant prises, nous attendîmes quelque temps le résultat des recherches subséquentes, mais ce fut en vain.

Il ne restait donc plus qu'à déchiffrer l'inscription du monument recueilli et à tenter, s'il était possible, sa restitution.

M. Lévesque, professeur d'hébreu au grand Séminaire d'Orléans, M. Isidore Bernstein, ministre du culte israélite en cette même ville, voulurent bien se charger de ce soin; nous sommes heureux de leur donner ici un témoignage de notre reconnaissance pour leur bienveillant concours.

Enfin, comme l'interprétation de certaines abréviations et la restitution de certains mots disparus présentait quelque doute dans l'esprit des traducteurs, il fut convenu d'accord avec eux que leur lecture et l'estampage de l'inscription seraient soumis à

(1) MM. Tranchau, Jarry, membres de la Société archéologique; Cuissard, ~~de l'Académie~~ de Sainte-Croix; Reynaud, directeur des travaux municipaux.

l'examen de la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum* de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Dans sa séance du 28 mars dernier, l'Académie entendit le rapport de M. Renan sur la question pendante (1) et l'illustre savant daigna nous honorer d'une réponse que nous croyons devoir reproduite intégralement, ainsi que nous y sommes autorisé.

Cette lettre a l'avantage de répondre en quelques lignes aux principaux *desiderata* que fait naître l'étude de notre stèle ; la voici :

ACADÉMIE
des
INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES

COMMISSION
du
Corpus Inscriptionum Semiticarum

Paris, le 20 mars 1888.

MONSIEUR,

Une indisposition prolongée et le désir que j'avais de communiquer le curieux texte dont vous m'avez envoyé l'estampage et la photographie aux savants les plus compétents en la matière m'ont mis un peu en retard pour vous répondre. Veuillez agréer mes excuses et mes regrets.

L'inscription hébraïque en question ne présente aucune difficulté. Elle est conçue dans les formules ordinaires du XIIIe siècle. Il ne manque aucune partie ; seulement, la première ligne a disparu presque entière. Elle était remplie par des formules initiales et honorifiques que les nombreuses inscriptions qui restent de ce temps permettent de rétablir à peu près.

(1) Le 15 avril suivant cette inscription fut signalée par M. Bernstein dans les *Archives israélites*, V : n° 17, du jeudi 26 avril 1888, p. 131.

Voici la transcription du monument :

1 [פה נטמן מורינו רבי]
2 ברוך בן רבינו יהודה
3 רמייוש שנפטר לגן
4 עדן יום בֿ פֿ משפטים
5 שנת נֿגֿ לפרט לאלף
6 ששי תֿנֿבֿהֿ :

1 « [Ci-gît notre maître Rabbi]
2 « Baruch, fils de Rabbénu Juda
3 « de Mieux, qui est parti pour le jardin
4 « d'Éden, le lundi de la section de *Mischpatim*
5 « de l'année 53 du comput du millésime
6 « sixième. (Que son âme repose dans la terre des vivants !) »

Cette interprétation n'offre absolument aucun doute. M. Joseph Derenbourg et M. Neubauer, à qui j'ai communiqué le monument, sont complètement d'accord pour la supputation de la date. Le lundi de la semaine où on lisait à la synagogue la parascha *Mischpatim* répond au 2 février. Les synagogues de France étaient encore, en ce moment, très florissantes. Les grandes expulsions de Juifs eurent lieu dans les premières années du XIV[e] siècle. Les cimetières des communautés proscrites durent se trouver alors à l'abandon. A partir de 1310 ou 1315, la pierre a pu être réemployée.

Quelle est la localité dont Rabbi Baruch, ou son père Juda, portait le nom comme une sorte de nom de famille, à la façon des Juifs de tous les temps ? La transcription à laquelle on est conduit serait *Mieux*, ou *Meyeux*, ou *Meyoux ;* peut-être *Muis*, qui me rappelle le nom de l'un de mes prédécesseurs au Collège de France, le célèbre Muis, qui était d'Orléans. M. Neubauer, qui connaît si à fond la géographie rabbinique de la France, n'a jamais rencontré la forme מייוש ; il songerait à Meaux. Mais il s'objecte à lui-même une forme bien plus complète que l'on possède pour la transcription

du nom de cette dernière ville. M. Neubauer m'affirme n'avoir jamais rencontré la transcription hébraïque du nom de Meung, ce qui est singulier. Mais j'ai peine à croire que les anciennes consonnes du nom de cette ville se fussent à ce point oblitérées. J'incline pour *Muis*, si, comme je le crois, vous possédez près d'Orléans quelque localité de ce nom.

L'inscription est remarquablement bien gravée, avec les enjolivements de lettres qui étaient alors à la mode. Elle atteste une communauté nombreuse et florissante. Vous trouverez beaucoup de faits de détail sur les Juifs d'Orléans, dans le grand travail sur les Rabbins français inséré au tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France*. D'autres paraîtront dans un travail analogue qui fera partie d'un des prochains volumes.

Vous voyez, Monsieur, combien l'attention que vous avez donnée à ce monument était justifiée. C'est à vous qu'il appartient d'en tirer les conséquences archéologiques, au sujet de la bâtisse où la pierre a été employée. En toute hypothèse, considérez la date du 2 février 1293 comme un point absolument fixe. Je vois, du reste, par votre lettre, que les savants auxquels l'inscription fut d'abord communiquée étaient arrivés au même résultat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

E. RENAN.

Comme on en peut juger, cette lettre, conçue en termes à la fois clairs et précis, rend toute hésitation impossible en ce qui concerne la date du monument et sa destination.

Mais cette savante réponse soulève du même coup de nouvelles questions, d'un ordre secondaire, il est vrai, que nous allons nous efforcer de résoudre.

En même temps qu'elle satisfait la première curiosité du lecteur, elle stimule l'ardeur de l'archéologue et rappelle au chercheur orléanais qu'à son tour il doit se mettre en campagne en suivant la direction que ses maîtres dans la science lui ont tracée.

Loin de faillir à la tâche qui nous incombe, nous avons fait tous nos efforts pour la remplir de notre mieux et c'est le résultat de nos investigations qu'il nous reste à faire connaître.

Dès le premier moment, MM. Lévesque et Bernstein nous avaient signalé le mot רמיויש (*de Meiosch ou Mayoche*) comme étant la traduction hébraïque d'un nom propre de lieu, désignant vraisemblablement une localité orléanaise.

En conséquence nous avions demandé à M. Renan s'il était possible de traduire ce mot par le nom de Meung-sur-Loire, le « *Magdunum* » des vieilles chartes.

Cette petite localité, sise entre Orléans et Beaugency, passe pour avoir possédé au moyen âge, comme les deux villes voisines, une communauté juive assez importante.

Devant la réponse de l'illustre académicien nous n'avions qu'à nous incliner et à chercher s'il se trouverait dans nos environs un bourg ou écart du nom de Muis. C'est ce que nous avons fait.

Le département du Loiret possède en effet au moins deux localités de ce nom : l'une dépend de la commune de La Ferté-Saint-Aubin et l'autre de celle de La Chapelle-Saint-Mesmin.

Il se pourrait même que ce fût le dernier de ces lieux dits qui fournit le *cognomen* de Siméon Marotte, plus connu sous le nom de Siméon de Muis, professeur d'hébreu au Collège de France.

En effet, Dom Gérou, dans ses notes manuscrites sur les hommes illustres de l'Orléanais, s'exprime en ces termes au sujet de notre savant compatriote (1) :

« Siméon Marotte est plus connu sous le nom de Muis, que son père lui fit porter dans sa jeunesse parce qu'il possédait une maison de vignes dans le territoire appelé le Muis, situé sur le chemin d'Orléans à Saint-Mesmin.

« C'est le seul nom qu'il prit à la tête de ses ouvrages. »

Comme on le voit par cette note, le professeur d'hébreu au

(1) Bibliothèque municipale d'Orléans, manusc. 467, p. 73. — Siméon Marotte, dit de Muis, naquit à Orléans, en 1587, de Siméon Marotte et de Jeanne Gault. Il reçut à Tours, le 24 juillet 1614, ses provisions de lecteur et professeur d'hébreu, et succéda, à l'âge de vingt-sept ans, à Victor Cayet dans la chaire du Collège de France. Il mourut en 1644. Son portrait a été gravé par Lasne en cette année 1644.

Collège de France vivant au XVIIe siècle s'appelait Marotte de son vrai nom : il était prêtre et chanoine de l'église de Soissons et ce serait très vraisemblablement faire fausse route que de chercher à trouver en lui un descendant du juif Judas de Muis vivant au XIIIe siècle. — Telle n'est pas d'ailleurs, empressons-nous de le faire remarquer, la proposition de M. Renan.

Cette observation n'enlève aucune valeur à celle que renferme la lettre précitée et relative à la coutume des Juifs de tous les temps d'adjoindre à leur nom propre celui du lieu qu'ils habitaient.

Bien au contraire, nous pourrions citer à l'appui de cette assertion nombre d'exemples tirés de notre histoire locale.

C'est ainsi que nous trouvons parmi les Tosaphistes les plus célèbres du XIIe siècle, ou dans les archives du duché d'Orléans, les noms d'Éliézer de Beaugency, de Samsom de Sens, de Salomon de Châteaulandon, de Jacob, Joseph, Isaac d'Orléans, d'Abraham de Trévoux, etc.

DE LA PROVENANCE DE LA STÈLE HÉBRAÏQUE.

Nous avons donné dans un précédent paragraphe les preuves que le monument élevé à la mémoire de Baruch fils de Rabbénu Juda n'avait pas été trouvé à la place qu'il occupait primitivement ; il nous reste à rechercher sa provenance jusqu'ici inconnue.

En l'absence de documents authentiques nécessaires pour nous permettre de fournir une affirmation positive, nous en sommes réduit à émettre des hypothèses aussi fondées que possible et à les appuyer de preuves solides.

Disons tout d'abord que nous n'hésitons pas à regarder cette pierre gravée, employée à titre de moellon sans valeur, comme un débris de monument élevé par la colonie juive orléanaise. Nous n'avons jamais entendu faire d'objection sur l'origine locale des sculptures et inscriptions monumentales ou tumulaires romaines trouvées dans les fondations des murs d'enceinte du IVe siècle.

D'autre part, si nous tenons compte des coutumes du moyen âge, nous devons conclure que le monument élevé à la mémoire d'un Juif de distinction devait se trouver dans le centre même de la communauté israélite, c'est-à-dire près de la synagogue ou dans son cimetière.

Essayons donc de déterminer l'emplacement occupé à la fin du XIII[e] siècle par le temple et le champ de repos des Juifs d'Orléans.

A cette époque, leur cimetière était établi en dehors de l'enceinte sur un terrain dépendant à la fois des paroisses de Saint-Euverte et de Saint-Victor. En effet les Rentes d'Orléans nous apprennent que pour jouir de ce cimetière les Juifs payaient annuellement une somme de 16 sous parisis, dont 10 revenaient au roi, 3 à Saint-Euverte et 3 à Saint-Victor pour droit de paroissage (1).

D'autre part, un acte notarié de 1554 nous confirme que ce cimetière était sis entre les rues des Noyers et des Raquettes (2).

Quant à la synagogue, nous pensons qu'elle devait se trouver dans le voisinage du Châtelet et non pas, comme on l'a dit, au nord et en dehors de l'enceinte et près de Saint-Vincent-des-Vignes.

Quelques mots d'explication sont indispensables pour justifier cette opinion personnelle contraire à celle de quelques écrivains orléanais.

En 1183, la synagogue occupait l'emplacement actuel de

(1) *Rentes d'Orliens,* p. 243. (Le cahier de ces rentes fut rédigé à la fin du XIII[e] siècle.) « Le cemetière aux Juifs : x s. ne creist ne decreist. Ils paient xvi s. à la Sainte-Croix, mais l'on en doit à Saint-Euverte iii s. et à Saint-Victor iii s. pour paroissage. » — Nous devons cette note à l'obligeance de M. l'abbé Cochard, auteur d'une histoire inédite des Juifs d'Orléans.

(2) *28 août 1554.* Acte passé en présence de Dubois, notaire à Orléans, entre Durant et autres individus qui reconnaissent qu'ils possèdent un verger en la paroisse de Saint-Victor, appelé le cimetière des Juifs, en la rue des Noyers, tenant par-devant sur ladite rue, et par derrière sur la rue aux Raquettes. (Lottin, I[re] part., t. I[er], p. 400.)

Cet emplacement est voisin de celui de la rue des Juifs actuelle.

l'école libre des Frères des écoles chrétiennes, établie rue Bourgogne, n° 218, non loin de l'Hôtel de la Préfecture.

A cette date (1183) Philippe II chassa pour la quatrième fois les Juifs du royaume de France et confisqua leurs biens. Leur synagogue fut remplacée conformément à l'édit royal par une église qui reçut le nom de Saint-Sauveur (1).

En 1198, le roi autorisa les expulsés à rentrer en France. Il semble qu'on leur rendit alors la jouissance de leur cimetière, mais l'emplacement de leur synagogue ne leur fut pas restitué.

En effet, en 1199, l'église Saint-Sauveur fut octroyée par charte royale aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (2).

Rentrés à Orléans, les Juifs prirent soin d'élever une nouvelle synagogue pour remplacer celle qu'ils avaient perdue.

(1) Les Orléanais créèrent des prébendes, ce qui permit à l'autorité ecclésiastique d'ériger Saint-Sauveur en collégiale :

« In ecclesiâ quæ quondam Aurelianis fuerat synagoga, præbendas perpetuo' instituerunt. » (*Rigord*, cité par Beauvais de Préau. — *Essais historiques*, p. 81.)

Cette fondation fut honorée d'une bulle du pape Célestin III, en date du 14 mai 1193, assurant la protection de l'autorité ecclésiastique suprême aux personnes et aux biens de la collégiale. (*Revue des Études juives*, 1er vol., p. 118.)

(2) Nos historiens locaux les plus autorisés avancent que cette donation aurait été faite aux *Templiers*. — Beauvais de Préau cite même des lettres de donation *datées de Lorris*, dit-il, et portant la date de 1200.

D'après eux, cette chapelle serait venue en la possession des Chevaliers de Saint-Jean, vers 1314, en vertu de la bulle : « Ad providam », affectant les biens de l'ordre supprimé auxdits hospitaliers.

Nous croyons qu'il y a là une erreur à rectifier. En effet, aux *lettres de Lorris datées de 1200* que nous ne connaissons que par une citation sans texte de Beauvais de Préau, nous opposons la charte de 1199, datée de Sully, par laquelle Philippe-Auguste fait don de la collégiale aux Hospitaliers.

Voici le texte de cette charte : « Ecclesiam sancti Salvatoris aurelianensis, ubi fuit synagoga Judæorum, dilectis nostris fratribus *Hospitalibus Ierosolomitanis* dedimus, sicut eam dederamus cantori ejusdem ecclesiæ et canonicis (donation de 1183) : ita quod iidem fratres eam tenebunt ex quo prædictus cantor decesserit vel eam dimiserit. » (*Revue des Études juives*, p. 117.)

Comme on le voit, il est bien question ici des Frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et non des Templiers, car ceux-ci étaient dési-

Tous les historiens semblent d'accord sur ce fait, et un document de 1326 nous prouve qu'à cette date, au moins, la communauté israélite possédait un centre de réunion.

Il s'agit ici de lettres par lesquelles Charles IV donna à Jean de Cherchemont (1), doyen de Poitiers, chancelier de France, la nouvelle synagogue élevée par les Juifs, pour en disposer à sa volonté et passer à sa famille après sa mort.

Nous n'avons pu malheureusement nous procurer la pièce authentique à laquelle nous faisons allusion et notre érudit collègue, M. l'abbé Cochard, nous a déclaré qu'il avait fait dans le but de la retrouver de vaines recherches dans les archives du duché d'Orléans.

Lottin (2) et Vergnaud-Romagnesi (3) commentent tour à tour ce document, qu'ils semblent avoir eu sous les yeux.

Lottin nous apprend que cette synagogue était sise près de *Saint-Vincent*, au nord, et en dehors des murs d'Orléans; — Vergnaud la place auprès du cimetière de la rue des Juifs.

En présence de cette divergence d'opinion, qui permet de supposer l'insuffisante clarté du texte cité, nous nous demandons si la dernière partie du renseignement de Lottin ne serait pas un commentaire erroné de l'historien orléanais et nous sommes porté à croire qu'il conviendrait d'entendre ici par « église Saint-Vincent » non pas Saint-Vincent-des-Vignes,

gnés vers cette même époque par le nom de « Frères de la milice du Temple »; possesseurs de la Commanderie de Saint-Marc. « Fratres militiæ templi, S. Marci Aurelianensis », selon un texte de 1213 trouvé par M. Cochard dans les Archives du duché d'Orléans.

Disons enfin que M. Mannier, dans son *Histoire des Commanderies du Grand Prieuré de France* (p. 158), n'hésite pas à donner au texte que nous avons reproduit le sens que nous lui attribuons nous-même.

Nous ne prétendons pas trancher définitivement une question aussi délicate, étrangère à notre travail, mais nous croyons devoir justifier par ces observations l'opinion que nous pensons devoir adopter.

(1) Jean de Cherchemont, Poitevin, trésorier de Laon, doyen de Poitiers (1317), chancelier de France (1321), mort le 25 octobre 1328. (*Répertoire des Sources du Moyen-Age*, d'Ulysse Chevalier.)

(2) *Recherches historiques sur Orléans*, Ire part., t. Ier, pp. 140 et 163.

(3) *Histoire de la ville d'Orléans*, Ire part., p. 206.

mais l'ancienne chapelle royale de Saint-Vincent, dont nous avons parlé plus haut (1).

De nombreuses pièces authentiques nous permettent d'affirmer que précisément, au XIVe siècle, cette chapelle était sous le vocable de Saint-Vincent (2) et qu'elle ne changea son nom contre celui de Saint-Louis qu'en 1568.

Or, au moment où Lottin écrivait, l'ancien vocable de la chapelle royale était absolument oublié et la ville d'Orléans ne possédait plus qu'une seule église de Saint-Vincent, c'est-à-dire celle qui existe encore aujourd'hui dans le faubourg de ce nom. Ce fait pourrait expliquer l'erreur commise par cet auteur.

Il nous semble en effet bien difficile d'admettre que les membres de la communauté juive, tous commerçants, changeurs, boutiquiers et partant nécessairement établis dans le centre de la ville, aient été bâtir leur synagogue à plus d'un kilomètre en dehors de l'enceinte de la cité.

On pourrait nous objecter que cet éloignement leur avait été imposé par l'autorité royale, mais en l'absence de preuve posi-

(1) Dans quelques textes anciens, cette chapelle est qualifiée « église ».

(2) *8 juillet 1374.* Lettres de *vidimus* de Philippe, fils du roy de France, duc d'Orléans, ordonnant à Gilles Turpin, receveur de la Baillée, d'avoir à payer 60 liv. 8 d. à son chapelain.

9 juillet 1374. Gilles Turpin confesse avoir payé, *pendant dix-huit ans*, des deniers de la recette au prieur de Saint-Hilaire, pour cause de chanter chaque jour une messe en la chapelle *Saint-Vincent*, 60 liv. 8 d. parisis.

1409. Compte de la Graineterie du duché d'Orléans : « Au prieur de Saint-Hilaire d'orls, pour 2 muids de vin de rente qui vallent 32 jallayes qu'il prend chacun an sur la recepte, pour desservir la *chapelle Saint-Vincent*, estimée chacune jallaye à 4 s. parisis. »

1439. Id. au prieur de Saint-Hilaire, membre de Saint-Euverte, chapelain de la chapelle royale de Saint-Vincent, 4 muids de bled hyvernage..., 2 muids de vin de rente perpétuelle du don et aumône du roy Loïs de France par lettres de l'an 1176..., etc. (Archives départementales, fonds Saint-Hilaire, série G.)

La rente dont il s'agit est mentionnée dans la Charte de Louis VII citée plus haut, et dans laquelle le roi donateur dénomme la chapelle « Saint-Étienne ». Il résulte de ces observations que les chapelles Saint-Louis, Saint-Étienne, Saint-Vincent ne font bien qu'un seul et même édifice.

tive, cette objection ne nous paraît pas fondée, car à toutes les époques antérieures et postérieures au XIII[e] siècle, nous voyons cette même autorité accorder aux Israélites la jouissance d'une synagogue établie au centre de leur quartier.

Il semble qu'au XIII[e] siècle les Juifs habitâssent en plus grand nombre à l'entour des halles et du Châtelet. Les relations commerciales auxquelles nous avons fait allusion plus haut devaient nécessairement les attirer dans cette partie de la ville, et d'ailleurs la destruction récente de leur première synagogue justifiait l'abandon qu'ils avaient fait de l'ancienne Juiverie, sise entre Saint-Pierre-Empont et Saint-Germain (1).

Lorsqu'au mois de juillet 1308 Philippe-le-Bel les expulsa de nouveau, « le quartier qu'ils habitaient demeura désert et abandonné », nous dit Lottin (2). Et quand en 1377 ils reparurent à Orléans, celui qui leur fut assigné à l'exclusion de tout autre eut pour centre la rue au Lin, sise au levant du Châtelet.

N'est-il pas naturel de penser qu'on dût tout d'abord leur laisser reprendre possession du quartier qu'ils avaient abandonné ? Cependant nous ferons remarquer que c'est là une hypothèse que nous n'entendons pas imposer comme un fait certain :

« Il leur fut permis, ajoute notre auteur, d'avoir une synagogue près des halles, *non loin de leurs demeures*, avec ordre de ne pas exercer leur culte dans un autre endroit de la ville. »

(1) Les rues Roche-aux-Juifs et de la Juiverie, du XII[e] siècle, ne sont autres que les rues actuelles de la Poterne (partie nord) et du Poirier (partie-est). — C'est dans ce quartier que se trouvait encore le puits de Jacob *ou de la Circoncision.*

Disons toutefois qu'une pièce datée de 1245, trouvée par M. Cochard, dans le *fonds de Saint-Pierre-Empont* (Arch. départementales), nous donne le nom d'un certain Crisselin, juif, qui possédait une maison dans la Juiverie : « In Judæaria ». Il résulte de cette observation que la Juiverie pouvait être délaissée, mais non *complètement* abandonnée par les Israélites au XIII[e] siècle.

C'est là une simple remarque dont nous ne voulons tirer aucune conclusion particulière, attendu que les détails précis et les documents écrits, propres à lui donner une valeur, font absolument défaut.

(2) LOTTIN, I[re] part., t. I[er], p. 133.

Cette synagogue fut entièrement détruite en 1385 lors de l'expulsion définitive des Juifs ordonnée par Charles VI (1).

Avant de clore cette série de renseignements, il nous semble utile de consigner ici une découverte faite il y a une quinzaine d'années dans le sol d'une maison sise à l'entrée de la rue au Lin et au chevet de la chapelle Saint-Vincent.

Des ouvriers terrassiers employés à creuser les fondations d'un appentis trouvèrent en cet endroit, et à une faible profondeur, des ossements humains accostés de lampes à pied en terre cuite affectant la forme de celles dont se servent encore aujourd'hui les Israélites dans leurs cérémonies religieuses (2).

CONCLUSION.

De tout ce que nous venons de dire ressort ce fait essentiel au point de vue de la présente étude : c'est qu'il est admissible, voire même probable, que la stèle hébraïque enfouie au XIVe siècle dans le mur de la chapelle Saint-Vincent avait une provenance locale; il n'est pas impossible qu'elle ait été prise dans le quartier même et à une faible distance du lieu où elle a été utilisée, à moins qu'elle provienne du cimetière de la rue des Juifs.

Il résulte des observations de M. Renan et de nos recherches que le monument élevé à la mémoire de Rabbi Baruch fils de Rabbénu Juda (de Meaux, de Mieux ou de Muis), Juif de distinction, probablement inhumé à Orléans le 2 février 1293, avait bien été gravé au cours de la période la plus florissante de la colonie juive à Orléans (3).

(1) Lottin, Ire part., t. Ier, p. 165.

(2) Renseignement fourni par M. Tim. des Francs, témoin de la découverte et possesseur des lampes dont il est ici question.

(3) En 1286, Philippe IV avait dispensé les Juifs de porter la « roëlle » ou pièce d'étoffe jaune et la corne qu'ils devaient attacher à leur bonnet pour les distinguer des autres habitants; or il semble qu'à cette époque le

Quant à la date de destruction du monument, nous proposons de la fixer, d'accord avec notre savant correspondant, au cours d'une des années comprises entre 1308 et 1326, c'est-à-dire au temps de l'exil imposé aux Juifs par le roi Philippe-le-Bel. En tout cas nous ne pensons pas que ce monument ait résisté à la dévastation définitive des établissements israélites, consommée en 1385.

port de ces marques extérieures demeurât la seule obligation pénible imposée aux Juifs. (LOTTIN, Ire part., t. Ier, p. 126.)

En 1360, l'usage d'un signe extérieur leur fut imposé de nouveau par ordonnance du roi Jean Ier. (*Id.*, p. 157.)

Enfin, au cours des dernières années du XIIIe siècle, les Juifs d'Orléans avaient deux écoles (une grande et une petite), qui furent adjugées, en 1306, aux prix de 340 et 140 l. parisis. (*Revue des Études juives*, no 3.)

Cette organisation scolaire si complète est une preuve nouvelle à l'appui de notre assertion.

L. DUMUŸS.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

N° 136.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1888.

Séance du vendredi 13 avril 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président annonce le décès de M. Jacques Garnier, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Picardie, qui, depuis 1852, faisait partie de la Société archéologique de l'Orléanais, comme associé correspondant. « M. Garnier, dit-il, qui, pendant cinquante-deux ans, a occupé une place considérable dans une des plus savantes et des plus laborieuses Compagnies de province, était un homme de très haute valeur, un travailleur infatigable, d'un savoir très étendu. Ses travaux, nombreux et variés, ont toujours été très appréciés de notre Compagnie. » L'expression de ses regrets sera insérée au procès-verbal et au *Bulletin* du deuxième trimestre.

— *Hommages :* de M. Van Bastelaer, vice-président du Comité archéologique de Bruxelles, *Les grès wallons ;* — de M. de Bligny,

ancien conseiller à la cour d'appel de Rouen, *Les reliques de Saint-Pair d'Avranches et l'église Saint-Paterne d'Orléans;* — de M. le commandant Quévillon, conférence sur la *Topographie* faite à la Société de géographie du Havre; — de M. le Préfet de la Seine, *Topographie du vieux Paris*, t. V. Des remercîments sont votés pour tous les donateurs.

— *Correspondance :* M. Jadart, secrétaire du Comité de souscription pour la statue de Jeanne d'Arc, à Reims, remercie la Société de son concours. — M. P. Domet remercie de son élection comme membre titulaire non résidant. — M. l'abbé Maître annonce l'envoi du 6e fascicule de son *Histoire de Saint-Péravy.*

— M. le Président signale, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1er avril), un article de M. Paul Sédille sur le livre de M. Geymuller, les *Ducerceau*, dont le premier, Jacques-Androuet, est l'architecte du chœur de la Madeleine de Montargis; — dans le *Bulletin* de Montauban (2e, 3e, 4e trimestres 1887), des articles avec planches sur les *Cloches liturgiques,* dont plusieurs rappellent celle qui a été décrite par M. l'abbé Desnoyers au tome XVIII de nos *Mémoires.*

— La série des lectures qui doivent être faites, le 27 courant, à la séance commune de nos Sociétés, est arrêtée comme il suit :

Nouveaux documents sur Chambord et Cléry, par M. Jarry.

Le chien de Montargis, par M. l'abbé Desnoyers.

— Sur l'invitation de M. le Président, MM. Jarry, Dumuys, Desnoyers, de Beaucorps et Vignat désignent les numéros du programme auxquels se rattachent les communications qu'ils ont l'intention de faire au Congrès des Sociétés savantes.

— La Société arrête la liste des candidatures pour l'élection qui doit avoir lieu à la première séance de mai : MM. Charpentier, Dr Vacher, Alb. Didier.

— M. Baguenault de Puchesse rend compte, au nom de la Commission des publications, de l'étude récemment lue à la Société par M. Boucher de Molandon, sur les documents relatifs à *Jacques Bou-*

cher et à sa famille. Il en propose l'insertion aux *Mémoires.* La proposition est adoptée.

— M. Jarry lit la première partie de son mémoire intitulé : *Nouveaux documents sur la construction de Chambord.*

Séance du vendredi 27 avril 1888.

RÉUNION DES TROIS SOCIÉTÉS SAVANTES D'ORLÉANS

Présidence de M. TRANCHAU, *président de la Société archéologique.*

C'est dans la salle des Thèses, conformément à l'ordre convenu, que se sont réunies, cette année, pour la seconde fois, nos trois Sociétés savantes. La séance s'est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Tranchau, assisté de M. Bimbenet, président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, et de M. Th. de La Taille, président de l'Académie de Sainte-Croix.

— M. le Président prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Je n'abuserai pas du privilège qui m'est malheureusement échu de parler le premier. Quelques mots seulement, et bien simples.

Et d'abord, je souhaite la bienvenue à nos confrères des deux autres Sociétés, et je les remercie cordialement d'avoir répondu si nombreux à notre invitation.

Nous avons failli avoir au milieu de nous M. le Préfet, dont nous connaissons les goûts et les sympathies pour tout ce qui touche aux études d'histoire et d'archéologie. Prévenu *officieusement* par moi, d'après l'avis du bureau et de plusieurs collègues, qu'il y aurait ce soir deux lectures qui pourraient l'intéresser, il m'a exprimé au dernier moment le regret d'être retenu par une séance du Conseil d'hygiène, où sa présence est absolument nécessaire ; nous aurions été heureux de le recevoir.

Je saluerai d'un court hommage les collègues dont nous avons à déplorer la perte depuis l'an dernier ; enfin, je rappellerai brièvement les principaux travaux présentés à nos trois Sociétés depuis notre réunion de 1887.

C'est la troisième fois que la Société archéologique a l'honneur de vous recevoir dans cette salle. Le 23 janvier 1882, vous en avez fêté avec nous l'inauguration. Le 27 novembre 1885, vous y êtes venus encore pour entendre M. Bailly, retraçant dans une notice, où il a mis autant de cœur que de savoir, la vie de M. Egger, une des gloires de l'érudition française, qui avait de si particulières attaches à Orléans par sa famille et par son titre de membre de nos trois Sociétés.

Ce fut cette réunion qui suggéra au Président de notre Compagnie, M. Gustave Baguenault de Puchesse, la pensée d'instituer une séance annuelle, qui serait la manifestation et le resserrement des liens de fraternité rattachant l'une à l'autre nos trois Compagnies ; vouées à des études diverses, elles ont en effet comme inspiration commune le culte des sciences, des lettres, des arts, et, par suite, le développement du patrimoine intellectuel de notre cher pays.

De là, Messieurs, cette bonne soirée du 6 mars 1887, où vous avez eu le plaisir d'entendre, après l'allocution savante et très justement applaudie du vénéré Président de la Société des Sciences, l'esquisse, d'un goût si fin, faite par M. Pelletier, des plus remarquables toiles de notre Musée ; l'explication si claire de M. Baillet, sur les quatre momies récemment entrées dans le Musée historique, et l'étude si délicate de M. Daniel Bimbenet sur le jurisconsulte Alciat et son livre des *Emblêmes*.

Le nom de M. Bimbenet éveille en nous, Messieurs, les plus douloureux souvenirs. La voix qui, ce soir-là, nous avait tous tenus sous le charme, cette voix qui tant de fois s'était fait entendre avec une autorité mêlée de séduction, au Palais, au Conseil municipal, et dans les deux Sociétés dont il était un des membres les plus laborieux, elle s'est éteinte à jamais ! A jamais nous garderons le souvenir de cet homme excellent, à l'esprit si net, au jugement si sûr, au cœur si chaud, au caractère si aimable, qu'on ne pouvait pratiquer sans l'aimer.

Plusieurs autres ont aussi disparu de nos listes. M. *Alexis Germon*, chez qui le maniement des affaires commerciales et administratives n'avait ni détruit ni altéré les goûts littéraires, et qui notamment, comme Maire, s'était acquis un titre inoubliable à la gratitude de la Compagnie qui a la bonne fortune de vous recevoir dans cette salle, car son bon vouloir en avait puissamment secondé l'acquisition (12 janvier 1877).

Membre de nos trois Sociétés, M. *Ludovic de Vauzelles*, quoique sa présence parmi nous fût devenue rare, se rendait présent par les spirituelles et charmantes poésies qui nous venaient souvent de cette villa Corali où la mort l'a frappé si prématurément. J'avais espéré que nous entendrions ce soir l'hommage que lui destine un de nos collègues, M. Basseville; une absence forcée l'a contraint à ajourner son travail ; tous bientôt nous pourrons lire la notice dont la plume émue d'un ami fait précéder l'édition complète des œuvres poétiques de M. de Vauzelles (1).

Enfin, Messieurs, nous avons perdu, non par l'atteinte de l'impitoyable faucheuse, mais par un éloignement imposé à sa modestie, Monseigneur Bougaud, que ses vertus et son beau talent d'orateur et d'écrivain ont appelé à une dignité qui fait Orléans jaloux de Laval, mais où il rendra des services encore plus éclatants à l'Église et au pays.

Ces vides seront difficiles à combler parmi nous. Mais, au milieu des agitations et des inquiétudes du présent, la phalange des amoureux du passé et des chercheurs patients se recrute sans cesse ; l'ardeur pour les études désintéressées, pour la conquête de la vérité et de la lumière sur toutes les routes du domaine intellectuel, ne s'épuise pas. La sève coule abondante et féconde dans toutes les branches de l'arbre de la science ; témoins, Messieurs, vos recherches et vos travaux si variés.

Voici qu'un des doyens les plus aimés de nos Compagnies achève, avec une activité juvénile, qui se rit de son acte de naissance, le quatrième volume de l'*Histoire d'Orléans*, laquelle, malgré quelques imperfections inévitables, mêlées aux plus sérieux mérites, restera un véritable monument, riche arsenal, où puiseront à pleines mains les travailleurs de l'avenir, soucieux de connaître les glorieuses annales de notre vieille cité (2).

A côté, c'est un de nos plus jeunes collègues qui poursuit, avec une persévérance que rien ne lasse, des explorations d'un immense intérêt sur les constructions souterraines d'Orléans (3).

Un autre ressuscite en quelque sorte dans leurs tombeaux de Cléry tous les membres de la famille du plus illustre des compagnons de notre Jeanne d'Arc (4), tandis que celui qui, parmi nous, a le plus contribué à éclaircir quelques points obscurs de la vie de la Pucelle, met en pleine lumière la figure du Trésorier qui eut

(1) M. Bailly, professeur honoraire au Lycée d'Orléans.
(2) M. E. Bimbenet.
(3) M. L. Dumuÿs.
(4) M. L. Jarry.

l'honneur de l'abriter pendant le siège, et celles de ses descendants (1).

Puis-je oublier le vénérable collègue qui, depuis plus de cinquante ans, travaille si vaillamment à exciter chez nous le goût des études archéologiques, celui dont les libéralités incessantes ont peuplé de si précieuses richesses notre Musée historique, et dont l'infatigable labeur vient de nous donner son troisième mémoire sur les trouvailles faites dans le lit de la Loire (2) ?

Outre les productions relatives à l'histoire locale, comme les cartulaires de Beaugency, de Saint-Avit, de Voisins, comme les Chartreux et les Paulmiers d'Orléans, comme l'origine du nom de Saint-Pierre-en-Pont (3), — et je n'entends parler, Messieurs, que de vos travaux les plus récents, — voici que d'autres parmi vous nous transportent en Palestine, pour y saisir le plan divin (4), en Égypte, pour nous révéler le sens mystérieux des hiéroglyphes de Memphis (5) ; celui-ci révèle et explique les proverbes de l'Évangile (6) ; celui-là élucide une haute question d'esthétique sur le caractère et la puissance respective des différents arts (7) ; un autre enfin, grâce au privilège d'une Compagnie dont les sections multiples favorisent les productions les plus diverses, expose le diagnostic et le traitement d'une maladie qui est la plus grande terreur de toutes les mères (8).

Voilà, Messieurs, sauf d'involontaires omissions que je serais heureux de réparer, le rapide et trop incolore tableau des principales productions soumises à nos trois Sociétés depuis notre réunion de 1887.

Ces travaux témoignent, ce me semble, de la vitalité de chacune d'elles ; j'avais donc le droit de vous dire tout à l'heure que les ouvriers ne manquent pas à la culture du vaste champ qui comprend les sciences, les lettres, les arts. Et ce sera la marque et l'honneur de notre temps d'être allé, pour tous les genres d'études, aux sources mêmes, et d'en avoir fait jaillir la vie. Jamais la recherche des documents authentiques n'a été plus ardente et plus fructueuse que de nos jours, et permettez que je rende hommage en

(1) M. Boucher de Molandon.
(2) M. l'abbé Desnoyers.
(3) MM. G. Vignat, Doinel, Cochard, Guerrier.
(4) M. l'abbé de Saint-Aignan.
(5) M. Baillet.
(6) M. F. Baguenault de Puchesse.
(7) M. l'abbé Rivet.
(8) M. le docteur Geffrier.

passant, à cet érudit si obstiné dans ses investigations, Armand Baschet, qui, étant né à Blois, appartenait à l'Orléanais, et qui a si bien mérité la belle biographie écrite par un de ses compatriotes (1).

A l'exemple d'Armand Baschet, beaucoup d'entre vous, Messieurs, sont de sagaces et habiles metteurs en œuvre des vieux matériaux avec lesquels se bâtit l'histoire. Vous en aurez encore dans un instant la preuve, en entendant M. Jarry nous apprendre, d'après de nouveaux documents, la date de la construction et le nom du premier architecte de Chambord, et M. l'abbé Desnoyers nous dire à son tour ce qu'il faut penser de l'antique légende du *Chien de Montargis* déjà si rudement fouetté et relégué dans la fable.

Eh bien, Messieurs, ces réunions annuelles, inaugurées par notre sœur aînée, outre l'attrait d'un rapprochement tout amical, auront pour résultat, nous l'espérons, d'exciter notre mutuelle émulation dans la poursuite passionnée du vrai en tout ce qui fait l'objet de nos diverses études.

Je ne retiendrai pas plus longtemps, Messieurs, votre bienveillante attention ; vous attendez des communications autrement attrayantes. Je me hâte de donner la parole à M. Jarry.

— M. Louis Jarry lit son mémoire sur les constructions *du château de Chambord et de l'église de Cléry*. Il établit, sur des documents nouveaux, que les travaux de Chambord ont commencé en 1519 et non en 1526, comme on l'a cru communément jusqu'ici. Il a découvert un architecte de Chambord dont personne n'avait fait mention : c'est Denis Sourdeau, de Loches, dont le nom figure en cette qualité dans un compte de clôture de 1525-1526. (V. le t. XXII des *Mémoires* de la Société.)

— M. l'abbé Desnoyers entretient ensuite l'assemblée de la fameuse *Histoire du chien de Montargis*. L'accepter comme on la raconte conviendrait mieux à son patriotisme d'Orléanais; mais le savant directeur de notre Musée historique a pris l'habitude de faire, en toutes choses, céder ses préférences à son amour pour la vérité. Il lui est facile de démontrer, après F. Guessard (*Macaire*, chanson de geste, 1866), que le *Chien de Montargis* est une légende transmise de siècle en siècle depuis le temps de Charlemagne, depuis

(1) M. Dufay, sénateur de Loir-et-Cher.

les Grecs, aurait-il pu ajouter, puisque nous la trouvons dans Plutarque (1).

La séance est levée à dix heures, et l'on se sépare en emportant de cette réunion un bon souvenir, et en se promettant de se retrouver ensemble, l'année prochaine, dans la salle des séances de l'Académie de Sainte-Croix.

Séance du vendredi 11 mai 1888.

Présidence de M. Tranchau, *président.*

M. le Président ouvre la séance par un hommage à la mémoire d'un de nos collègues les plus distingués, M. Baguenault de Viéville, décédé, il y a quelques jours, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il s'exprime en ces termes :

Je suis encore dans la pénible obligation d'ouvrir la séance par un mot d'hommage funèbre au vénérable collègue dont la perte, suivant de si près la mort de M. de Vauzelles, jette un nouveau deuil dans notre Société.

M. Baguenault de Viéville nous appartenait depuis trente-un ans (1857), et son nom se trouve presque à chaque page de nos *Bulletins*, jusqu'au jour où les infirmités lui imposèrent le chagrin de ne plus assister à nos séances. Vous savez quelles lumières il y apportait, quel intelligent et actif concours il donnait à nos travaux.

Membre de toutes les commissions qui avaient un mandat laborieux et délicat, comme celle de la *Topographie des Gaules*, du *Dictionnaire des communes de France*, du projet d'une *Bibliothèque orléanaise*, du *Répertoire archéologique*, etc., il nous a fait entendre maintes fois des rap-

(1) Voir tome XXII des *Mémoires*.

ports excellents, qui révélaient le soin minutieux que mettait à l'étude de toutes les questions cet esprit si lettré, si judicieux, si fin.

Le premier de nos Concours quinquennaux, en 1869, l'a eu pour rapporteur, et tous ceux qui ont assisté à la séance où les récompenses ont été décernées se rappellent ses appréciations d'une si grande autorité, marquées au coin du bon goût, et où la sévérité d'une critique équitable s'enveloppait des formes les plus courtoises. Enfin, nous lui devons des *Notices nécrologiques*, écrites avec une remarquable élévation d'idées, une grande sûreté de jugement et une exquise bonté de cœur, sur plusieurs de nos collègues, entre autres MM. Alexandre Jacob et Mauge du Bois des Entes.

Bibliophile distingué, M. Baguenault de Viéville laisse une très belle collection de livres qui ne sera pas le moins précieux héritage du vénéré défunt; mais, bien plus encore que ses livres et ses publications littéraires et historiques, sa bienfaisance, la noble et simple aménité de ses manières, la fermeté de ses convictions, son amour de vieil Orléanais pour le pays natal, toutes ses vertus enfin, à la fois si aimables et si fortes, perpétueront sa mémoire, dans sa famille, parmi ses compatriotes et surtout parmi ses anciens collègues.

Messieurs, un hommage bien autrement complet que ces courtes paroles lui a été rendu par un d'entre nous, son plus vieil ami. Vous avez tous lu les pages émues écrites au lendemain de sa mort par M. Boucher de Molandon.

Je vous propose de les insérer au procès-verbal, avec la lettre que j'ai reçue de M. Joseph Baguenault de Viéville, en réponse à celle que je lui avais adressée le jour même de la mort de son père.

La Société décide que la lettre de M. Joseph Baguenault sera copiée au procès-verbal à la suite des paroles du Président, ainsi que la notice publiée par M. Boucher de Molandon.

— M. Bimbenet veut bien se charger d'écrire la biographie de



M. Baguenault de Viéville, en sa double qualité de membre de la Société archéologique et de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

— *Hommages :* de M. l'abbé Desnoyers, Registre ayant pour titre : *Compte de la Recette de MM. de l'Église d'Orléans pour l'année commençant le jour de saint Jean-Baptiste 1722 et finissant à pareil jour de saint Jean 1723,* rendu par Aignan Provenchère; — de M. Herluison, *Panégyrique de Jeanne d'Arc,* par Mgr Gonindard (1888); — de M. Thoizon, *Le séjour des rois de France dans le Gâtinais (481-1789);* — de M. Guignard, *Conférences sur les peintures et les puits funéraires des Vernous* (Chouzy); — de M. Agricol Bénard, *La maison de Diane de Poitiers* (hôtel Cabut, Musée historique), eau-forte d'un très beau travail. Des remerciments sont votés à tous ces donateurs.

— *Correspondance :* de M. le Ministre de l'instruction publique, circulaire relative au classement des objets d'art mobiliers; - de M. le Président de la Société des Bollandistes, une demande d'échange de nos publications contre les *Analecta Bollandiana.* L'échange est voté.

— *Élection :* Il est procédé à la nomination d'un membre titulaire en remplacement de M. Ludovic de Vauzelles. M. P. Charpentier est élu.

— *Présentations :* MM. Guillon, ingénieur en chef du service de la Loire, et O'Mahony, conseiller de préfecture, sont proposés pour remplir la place laissée vacante par le décès de M. Baguenault de Viéville. — MM. les abbés Bernois, curé d'Autruy, et Dutertre, vicaire du Cléry, sont présentés comme associés correspondants.

— M. Basseville, au nom de la Commission des publications, propose l'insertion aux *Mémoires* de l'étude M. l'abbé Desnoyers sur le *Chien de Montargis,* et de celle de M. Tranchau sur un *Album amicorum du XVIIe siècle.* Ces propositions sont adoptées.

— Lecture est donnée, par M. Jarry, d'un mémoire de M. Loiseleur ayant pour titre : *Les droits de la ville d'Orléans à la propriété*

des manuscrits de sa bibliothèque publique. L'auteur demande que ce mémoire soit imprimé au *Bulletin* (1). L'insertion est votée.

— MM. Vignat et Tranchau rendent compte à la Société des communications qu'ils ont l'intention de faire au Congrès des Sociétés savantes, le premier sur les *Noms de baptême*, le second sur les *Familles orléanaises transportées à Arras par ordre de Louis XI* (*1479*).

Séance du vendredi 25 mai 1888.

Présidence de M. l'abbé DESNOYERS, *vice-président.*

Mme veuve Ludovic de Vauzelles fait hommage à la Société des *Œuvres poétiques* de notre regretté collègue, récemment publiées avec une notice de M. Bailly. Des remercîments sont votés à Mme de Vauzelles.

— M. l'abbé Desnoyers communique une lettre de M. Loiseleur, destinée à servir de préambule au mémoire dont l'impression a été votée à la séance précédente. Il est décidé que cette lettre sera également insérée au *Bulletin* (2).

— Lecture est faite de la première partie d'une *Monographie de Saint-Martin-d'Abbat*, par M. l'abbé Berton, curé de cette paroisse.

---

(1) Voir plus loin, page 265.
(2) Voir plus loin, page 263

Séance du vendredi 8 juin 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président offre en ces termes ses félicitations et celles de la Société à deux collègues qui viennent d'être l'objet d'une distinction honorifique :

Forcé trop souvent d'ouvrir nos séances par un hommage de regrets à des collègues que nous avons perdus, il m'est très agréable d'inaugurer celle-ci par un hommage de félicitations à deux collègues qui viennent de recevoir une distinction honorifique. Dans la séance solennelle de Sorbonne, qui a clos le Congrès des Sociétés savantes, M. Herluison a été proclamé Officier de l'instruction publique, et M. L. Jarry, Officier d'Académie. Nous sommes tous très heureux de voir ainsi récompensés des travaux justement remarqués, et des efforts incessants pour le progrès des études historiques et archéologiques dans notre pays. C'est un honneur qui rejaillit sur la Société tout entière; aussi, Messieurs, je crois exprimer votre pensée à tous en complimentant, au nom de la Société, deux collègues qui ont depuis longtemps notre affection et notre estime.

— *Hommages :* de M. Fournier jeune, neuf *Panégyriques de Jeanne d'Arc* et deux brochures relatives à la gare d'Orléans; — de M. Cuissard, brochure intitulée : *La bataille de Mauriac;* — de M. Valentin Smith, *Souvenirs d'un ancien magistrat*, et *Étude sur les fouilles faites à Forcamp* (Ain); — de Mlle Jeanne Rochoux, une pièce du XVIIIe siècle sur parchemin, ayant pour titre : *Nominationes Domini Couet presbyteri;* cette pièce est munie des deux sceaux en cire rouge de l'Université d'Orléans; — de M. Guignard, l'estampage de deux monnaies romaines trouvées en Vienne (Blois) : l'une est d'Agrippa Vipsanius, l'autre de Commode.

— M. le Président signale, dans le *Bulletin* du Comité des travaux historiques, une enquête sur les prix de détail des denrées alimentaires avant la Révolution et de nos jours. — Il rend compte des travaux présentés par plusieurs membres de la Société aux différentes sections du Congrès.

Section d'archéologie. — Mémoire de M. Dumuys sur *Les quatre enceintes et les souterrains de la ville d'Orléans.* Ce travail a donné lieu à une intéressante discussion à laquelle ont pris part MM. de Lasteyrie, Guignard, Valette, de Marsy, l'abbé Muller. — M. Guignard, associé correspondant, a fait une communication sur les puits funéraires de Chouzy, et M. Grellet-Balguerie sur une niche à reliques pratiquée au mur méridional de Saint-Benoît.

Section d'histoire et de philologie. — M. Boucher de Molandon a pris la parole sur la question des pèlerinages, particulièrement sur celui de Saint-Sigismond; M. Gaston Vignat, sur les noms de baptême. Une longue discussion s'est engagée sur ce sujet, à laquelle ont pris part MM. Léopold Delisle, Alfred Maury, Paul Meyer. M. Delisle a félicité M. G. Vignat sur l'ensemble de ses travaux. — Dans la même section M. Grellet-Balguerie a exposé le résultat de ses recherches sur Clovis III, et M. Tranchau a lu une étude sur *Les familles orléanaises transportées, par ordre de Louis XI, dans la ville d'Arras.* Les renseignements fournis par l'auteur ont paru intéresser l'auditoire. M. Delisle a exprimé le vœu qu'un grand travail d'ensemble fût entrepris sur cet épisode du règne de Louis XI, qui n'est connu que par quelques publications locales.

Section des sciences économiques et sociales. — M. Boucher de Molandon a exposé, d'après le *Registrum veterius* de Philippe-Auguste, la situation des tisseurs d'Orléans au moyen âge. Cette communication reçoit les remercîments du président de la section, M. Levasseur.

Section des beaux-arts. — Au nom de M. Herluison empêché. M. de Montaiglon a fait connaître les conditions d'un marché passé à Cléry (1617) pour la reconstruction du tombeau de Louis XI. M. Louis Jarry a lu son mémoire *Sur la date de la construction et le nom du premier architecte de Chambord.*

— M. Dumuys appelle l'attention de la Société sur deux questions de détail qui l'ont frappé au Congrès. M. Massillon, architecte à Nevers, a signalé des tombeaux en pierre qui semblent être du VIe ou du VIIe siècle. Ces tombeaux sont tout semblables à ceux qui ont été récemment découverts à Orléans, dans la rue de l'Oriflamme. — D'un autre côté, M. l'abbé Muller a eu occasion de parler de Pot, neveu de Blanchefort, évêque de Senlis, et auteur d'une statuette en argent de la Vierge. Il semble intéressant à M. Dumuys de rechercher si cet artiste ne serait pas le même que Pot de Roddes, abbé de Saint-Euverte.

— M. le Président continue la lecture de la notice de M. l'abbé Berton sur *Saint-Martin-d'Abbat ;* elle est renvoyée à la Commission des publications.

Séance du vendredi 22 juin 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président rend compte de la visite faite à la salle des Thèses par les membres du Congrès des architectes de Paris, au nombre de quarante environ. Ces messieurs ont exprimé chaudement leur admiration pour le style de cet édifice et le goût avec lequel il a été restauré et meublé.

— *Hommages :* de M. Léopold Delisle, *Catalogue des manuscrits anciens et des chartes de la collection Jules Desnoyers ;* — de M. Baudouin, président de la Société d'études d'Avallon, deux brochures : *L'ancien hôtel des princes de Condé, à Avallon,* et *Les vignes de l'Avallonais et leur culture du XIIe au XVIIe siècle;* — de M. le Préfet du Loiret, son rapport sur les travaux du Conseil général (session d'avril 1888); — de M. Tranchau, trois *Panégyriques de Jeanne d'Arc* (1866, 1869, 1875). Des remercîments sont votés à ces différents donateurs.

— M. l'abbé Prévost, curé de Germigny-des-Prés, fait don à la Société d'une monnaie romaine à l'effigie de Crispine, femme de l'empereur Commode.

— M. le Président dépose sur le bureau un extrait imprimé du registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 23 avril 1888. Cette délibération est relative aux négociations engagées avec le ministère de l'instruction publique, en vue d'obtenir la restitution à la bibliothèque d'Orléans des manuscrits dérobés par Libri et rachetés par la Bibliothèque nationale.

— M. le Président entretient la Société du besoin de plus en plus urgent de trouver les moyens d'accéder aux combles de la salle des Thèses. Après une discussion sur diverses idées émises par plusieurs membres, la question est ajournée pour qu'il en soit fait une étude approfondie, capable d'amener une solution.

— MM. Bernois et Dutertre sont élus associés correspondants.

— M. Basseville donne lecture d'une Notice biographique sur M. Ludovic de Vauzelles. La Société vote l'insertion de cette Notice au prochain *Bulletin* (1).

— M. Davoust présente une note sur la découverte d'objets gallo-romains récemment faite dans le sous-sol de son immeuble, faubourg Saint-Vincent, nº 10. L'insertion de cette note au *Bulletin* du deuxième trimestre est votée (2).

(1) Voir plus loin, page 273.
(2) Voir plus loin, page 260.

DÉCOUVERTES AU FAUBOURG SAINT-VINCENT D'ORLÉANS

Au cours des travaux exécutés faubourg Saint-Vincent, n° 10, à une trentaine de mètres de la rue environ, il a été fait certaines découvertes intéressantes que je me fais un devoir de signaler à la Société.

Une partie du tracé des fondations passait sur un sol formé de terres rapportées, dont la coupe figurait une vaste cuvette pouvant mesurer une dizaine de mètres de diamètre. A en juger d'après la nature du terrain non remblayé, je me suis trouvé en présence d'une fouille d'où l'on avait tiré de l'argile.

Les terres et matériaux rapportés formant le remblai permettent de reconnaître l'existence d'une ancienne fabrique de poterie et de briques sur cet emplacement à l'époque gallo-romaine.

En effet, parmi des détritus informes de terre cuite de toutes sortes, formant à eux seuls presque tout le remblai, mélangés de sable et de quelques traces de terre végétale, j'ai pu recueillir des fragments importants de poterie. Ce fut d'abord une partie du col et une anse d'un large vase ventru dont l'ouverture pouvait mesurer 20 centimètres environ de diamètre, et, à la partie renflée, à en juger par l'origine de la courbe, le double environ ; puis un col d'amphore ; le goulot, muni d'une anse, d'une élégante bouteille en terre extrêmement fine ; des fragments innombrables de briques de différentes épaisseurs, mais appartenant tous à des types connus, dont j'ai pu mettre de côté quelques pièces : par exemple, la grande tuile à rainures latérales mesurant 45 sur 33 centimètres ; la grande brique, absolument plane, de 40 sur 25 centimètres, munie vers l'un de ses petits côtés d'un cran profond pris dans son épaisseur et permettant de la manier facilement ; des poids de tisserands ou autres de différentes grandeurs, et enfin un tuyau de canalisation pour ainsi dire intact. Ce tuyau présente une section carrée

de 10 centimètres de côté, mesure extérieure; sa longueur est de 17 centimètres, et l'épaisseur des parois est de 1 centimètre.

Tous ces objets sont en terre rouge de différentes qualités et d'un grain plus ou moins fin. Le plus grossier se présente sur la brique plate ; la tuile est d'une qualité meilleure, tandis que, comme je l'ai signalé, le goulot de bouteille est d'un grain de la plus grande finesse. Ce qui nous fait croire à l'existence d'une fabrique de poterie sur cet emplacement, c'est d'abord la vaste fouille dans l'argile, mais de plus et aussi la particularité que présentent tous ces fragments, de ne porter aucune trace d'usage et d'être, bien que brisés, pour me servir d'une expression généralement employée, dans leur neuf.

La tranchée destinée à recevoir les fondations, orientée dans la direction E.-O., semblait, nous l'avons dit, traverser cette cuvette dans sa plus grande largeur; mais l'on dut arrêter les fouilles à 14 mètres de profondeur vers le point central de la cuvette; sans renconter le solide, la sonde se trouvait toujours en présence du même remblai déjà décrit.

Si maintenant nous suivons la tranchée vers l'est, nous pouvons reconnaître le fond de la cuvette par la différence de la nature du terrain, puisque la couche inférieure est de l'argile, et que les parties remblayées sont formées de détritus de poterie.

Cette ligne de démarcation remonte vers le sol pour rencontrer à un moment donné la couche de terre végétale. C'est vers cette section qu'une découverte nouvelle fut faite à 10 mètres de distance environ, vers l'est du point où nous pouvons fixer le centre de la fouille; les terrassiers, à cet endroit, mirent à jour, à 4 mètres environ de la surface actuelle du sol, une sorte de petite voûte de 70 centimètres de diamètre en briques de mêmes nature et qualité que les fragments décrits. Cette sorte de niche devait reposer sur la surface primitive du sol, et ses fondations s'appuyaient sur l'argile.

Malheureusement, elle s'effondra sous le pic. Il fut possible, cependant, sinon de la reconstituer, du moins d'en reconnaître l'usage. La forme générale, les traces laissées sur la brique calcinée par un foyer ardent, des fragments pulvérisés de terre



réfractaire, nous mettaient en présence d'un petit four et de son creuset. Ajoutons que certains fragments de briques brillaient du reflet verdâtre et métallique du cuivre; nous nous trouvons ainsi en face de deux suppositions, ou bien un atelier d'émaillerie destinée à l'ornementation de la terre cuite, ou bien un creuset à fondre le bronze. Je dois ajouter, cependant, qu'aucun des fragments grossiers ou délicats mis à jour ne porte la moindre trace d'émaillerie. Malgré tous mes soins, vu l'état de ce fourneau, il m'a été impossible de conserver quoi que ce soit qui pût permettre de compléter ces observations, et de donner à son usage une attribution certaine.

Cependant, Messieurs, mes recherches ne furent pas vaines; car, sans faire prolonger la fouille au delà du nécessaire, à cause des difficultés et des dangers mêmes que présentait la nature du sol, j'ai pu recueillir, à très faible distance de ce fourneau, au niveau pour ainsi dire de la surface primitive du terrain, plusieurs médailles et une bague d'or d'un haut intérêt artistique, que je suis heureux de vous présenter.

Ces médailles sont au nombre de quatre. Elles gisaient dans le sol à quelques pieds de distance les unes des autres et à quelques pas du fourneau.

Ce sont :

1° Commode. — ℟. La Fortune debout.

2° Auguste. — ℟. Espérance, moyen bronze.

3° Antonin. — ℟. Une Femme debout tenant une lyre, grand bronze.

4° Lucile (femme de Commode). — ℟. Femme debout tenant la haste, grand bronze.

La bague en or devait appartenir à une femme ou à un enfant. Elle présente la forme légèrement aplatie au chaton habituelle aux bagues romaines.

Le chaton est gravé en creux d'une fine ciselure représentant un Capricorne au corps allongé et aux pattes écartées.

E. DAVOUST.

Orléans, le 20 mai 1888.

Le Bibliothécaire de la ville d'Orléans à Monsieur le Président de la Société archéologique de l'Orléanais.

Monsieur le Président,

Vous connaissez l'affaire Libri ; vous savez les pertes que cet habile escroc a infligées à diverses bibliothèques de Paris et des départements, pertes qui s'élèvent, pour ce qui nous concerne, à six manuscrits entiers (1) et quinze fragments. Vous n'ignorez pas non plus la longue odyssée de ces trésors, ni les habiles et persévérants efforts par lesquels M. Léopold Delisle est parvenu à en rendre la majeure partie à la France. C'est beaucoup assurément qu'ils soient à Paris ; ce serait mieux encore qu'ils fussent chez eux, dans les dépôts littéraires d'où ils sont sortis et où des générations d'érudits sont venues les consulter.

Sur la foi des promesses solennelles faites à ce sujet au congrès des Sociétés savantes de 1883 par M. Jules Ferry, alors ministre de l'instruction publique, les bibliothèques communales spoliées comptaient sur la restitution intégrale et gratuite des richesses qui leur ont été ravies. Elles étaient, elles sont encore d'autant plus fondées à l'espérer que la responsabilité de l'État envers elles n'est pas douteuse, à raison du caractère dont Libri était revêtu à l'époque où se placent ses larcins, par suite d'une mission spéciale du gouvernement.

Cependant les démarches faites, en vue de cette restitution, près de M. le Ministre de l'Instruction publique, par les maires de Tours, Lyon et Orléans, n'ont point encore abouti. Au premier rang des objections qu'elle rencontre, se place une fin de non-recevoir tirée d'un décret de février 1809, d'après lequel l'État serait propriétaire de tous les manuscrits des bibliothèques publiques de France. Bien que formulée en termes assez timides, cette allégation n'en est pas moins de nature à émouvoir tous ceux qu'anime un sentiment de patriotisme local et qui résistent à l'absorption, par la capitale, des

(1) Plus un registre provenant de l'ancienne Université d'Orléans dont les papiers appartiennent aujourd'hui aux Archives départementales.

richesses littéraires et artistiques dont les provinces se font honneur. C'est pour la refuter qu'a été rédigé l'exposé que j'ai l'honneur de vous transmettre et où j'ai essayé de mettre en pleine lumière les droits de notre ville à la propriété des manuscrits de sa bibliothèque publique.

Écrit sur la demande de M. le Maire d'Orléans, ce petit mémoire a été par lui communiqué au Conseil municipal dans sa séance du 23 avril dernier et il a trouvé place dans la délibération où cette assemblée, après avoir affirmé notre droit de propriété, a, de plus, établi le caractère public de Libri, et, par suite, la responsabilité de l'État et l'étroite obligation où il est de réparer les méfaits de son agent.

Les Sociétés savantes sont les protectrices naturelles des bibliothèques publiques des villes où elles résident et avec lesquels elles sont en nécessaires et constantes relations. C'est pourquoi j'ai pensé que notre Société archéologique voudrait bien témoigner l'intérêt qu'elle porte à la réintégration sur nos rayons des précieux volumes qui sont notre légitime propriété, en décidant l'insertion dans son *Bulletin* du court mais substantiel exposé que je vous envoie. Si nos justes revendications devaient être repoussées, il resterait comme un témoignage de nos efforts, et nos neveux y trouveraient des armes pour reprendre et soutenir la lutte où nous aurions succombé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes affectueux sentiments.

J. LOISELEUR.

P.-S. — Dans la délibération du 23 avril 1888, il a été dit à tort que Libri, au moment où il commettait ses larcins, était inspecteur général des bibliothèques de France : ce titre appartenait alors à M. Ravaisson ; mais Libri avait d'autres fonctions non moins officielles et de telle nature que la responsabilité de l'État s'en trouve plutôt aggravée qu'amoindrie. Cela a été établi dans une annexe à la délibération susmentionnée, annexe autographiée par les soins de l'administration municipale d'Orléans et ayant pour titre : *Note sur les fonctions officielles dont Libri était revêtu et qui lui donnaient droit de libre accès et d'examen dans les bibliothèques publiques.*

LES DROITS DE LA VILLE D'ORLÉANS

A LA PROPRIÉTÉ DES MANUSCRITS DE SA BIBLIOTHÈQUE.

Voici sur quels faits historiques, sur quelle suite de décrets, d'ordonnances, d'arrêtés ministériels et de mesures administratives, la ville d'Orléans fonde son droit à la possession de la majorité des livres et des manuscrits qui composent sa bibliothèque publique. Les difficultés que rencontre en ce moment la demande de restitution, par l'État, des manuscrits dérobés, il y a près d'un demi-siècle, aux bibliothèques de Tours, de Lyon et d'Orléans, ont rendu ce travail nécessaire.

Le 25 nivôse an II (14 janvier 1794), le Directoire du département du Loiret reconnaît « que la bibliothèque, léguée par Guillaume Prousteau pour l'utilité générale des habitants, doit être considérée comme un établissement public et ne peut être assimilée à celle des maisons ecclésiastiques et autres corps supprimés. » Cette bibliothèque contenait à la fois des imprimés et des manuscrits.

Deux jours après, le 27 nivôse an II, le Directoire du département du Loiret nomme M. Septier bibliothécaire conservateur de tous les livres ayant appartenu aux établissements religieux supprimés.

Le 8 pluviôse an II (27 janvier 1794), important décret relatif à l'établissement des bibliothèques publiques dans les districts. En voici les deux premiers articles :

« Article premier. — Les administrations du district feront dresser un récolement des inventaires qu'elles ont dû faire des

livres et manuscrits des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques et de ceux qu'elles sont tenues de faire encore des biens des émigrés.

« Art. 2. — Les administrations du district proposeront, parmi les édifices nationaux situés dans leur arrondissement, un emplacement convenable pour y établir une bibliothèque publique : elles en enverront au département l'indication avec le devis estimatif de la dépense nécessaire pour recevoir la bibliothèque. »

Le 3 brumaire an iv (25 octobre 1795) intervient la loi sur l'établissement des Écoles centrales et d'un dépôt littéraire près de ces écoles, dont voici deux articles :

TITRE II

« Article premier. — Il sera établi une école dans chaque département de la République.

« Art. 4. — Il y aura près de chaque école centrale une bibliothèque publique. »

Le dépôt littéraire dont il est question dans ce dernier article réunit successivement à Orléans tous les livres et manuscrits des anciennes abbayes du département, et finit par comprendre près de 60,000 volumes, qui furent entassés dans l'église des Bénédictins de Bonne-Nouvelle, dépendant du couvent qui est devenu la Préfecture. La bibliothèque Prousteau était dans le même monastère, mais occupait une salle distincte.

Le Ministre de l'Intérieur, par une lettre du 5 novembre 1806, approuva les dispositions prises par le Préfet du Loiret, M. Maret, pour ajouter 20,000 volumes choisis dans ce dépôt littéraire aux 8,000 que possédait déjà la bibliothèque municipale.

Le même Ministre avait précédemment accordé un grand nombre de volumes du dépôt à la bibliothèque de Montpellier et 6,000 à la bibliothèque particulière du comte Auguste de Talleyrand, chambellan de l'empereur. L'évêque d'Orléans, le

Séminaire et la Grande-Aumônerie obtinrent la même faveur. Le dépôt fut encore amoindri par des ventes, des dilapidations et par la formation d'une bibliothèque particulière de la Préfecture.

Nous bornons là ce que nous voulons dire des livres et ne parlerons plus que des manuscrits.

Ceux de la célèbre abbaye de Fleury ou Saint-Benoît, au nombre de 238, avaient d'abord été rassemblés à Gien par les soins de l'abbé Carré, archiviste du district d'Orléans depuis 1791, et chargé par les administrateurs « de confectionner les inventaires des livres et manuscrits qui existaient dans les différents dépôts littéraires du ressort. »

Les livres et manuscrits de Saint-Benoît furent envoyés directement de Gien, par l'abbé Carré, à M. Septier, alors bibliothécaire d'Orléans, et le dernier envoi de livres eut lieu le 15 floréal an x (5 mai 1802). La bibliothèque possède une lettre qui constate ce fait.

Les manuscrits de Saint-Benoît, à cause de leur grande valeur, furent annexés à la bibliothèque publique, avec beaucoup d'autres manuscrits provenant de diverses institutions ecclésiastiques, la bibliothèque publique d'Orléans s'étant trouvée substituée à celle de Gien en vertu de la loi du 3 brumaire an IV (1).

Le 14 thermidor an IX (2 août 1801), le citoyen Chardon-la-Rochette avait reçu la mission : « 1° D'examiner le nombre des volumes que renfermaient les dépôts littéraires de chaque département ; 2° de faire le relevé des manuscrits précieux, des éditions du XVe siècle, des livres rares et de ceux qui sont enrichis de notes de savants, etc. ; 6° d'envoyer successivement au Ministre les notes prises dans chaque département, notes qui serviront, quand le travail sur tous les départements sera terminé, pour dresser le catalogue général des richesses de la République et *en faire une juste répartition.* »

(1) Tous les manuscrits dérobés par Libri, à Orléans, proviennent de Saint-Benoit, sauf un seul, qui a appartenu à Prousteau ; c'est le n° 3 du Catalogue dressé par D. Fabre, en 1777.

On lit à ce sujet, dans la préface du tome II du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements* (Paris, 1855), page VI : « Cet examen minutieux de tous les dépôts de livres, confié à un seul homme, était une œuvre de longue durée ; aussi, quoique l'opération eût été commencée en 1801, ce ne fut qu'à la fin de février 1804 que le commissaire du gouvernement vint à Troyes. »

Sur environ 2,600 manuscrits appartenant à cette ville, 147 furent choisis par Chardon pour entrer à la Bibliothèque nationale.

La bibliothèque de Metz en perdit 16, qui eurent le même sort.

La collection d'Orléans, infiniment moins nombreuse, n'eut à donner à la Bibliothèque nationale que deux manuscrits : *Les Harangues de Thucydide* et *un livre des épîtres pour les fêtes annuelles de l'église cathédrale d'Orléans*, qui furent réclamés par le Ministre de l'Intérieur, Chaptal, aux termes d'une lettre en date du 19 floréal an XII (9 mai 1804).

On peut conclure, de là, qu'après tous ces prélèvements, la ville d'Orléans, comme celles de Troyes et de Metz, et comme toutes les autres qui ont eu à subir ces exigences, a dû se croire à l'abri de toute réclamation ultérieure et l'on ne voit pas, en effet, qu'il s'en soit produit d'autres jusqu'à présent.

Disons ici qu'un arrêté du Préfet du Loiret, en date du 7 avril 1820, ajouta à la collection de la bibliothèque publique 94 manuscrits qui restaient encore déposés aux archives de la Préfecture. Cette concession de 94 manuscrits nominativement désignés corroborait évidemment toutes les précédentes relatives à des richesses analogues ; car il est manifeste que si, en 1820, tous les manuscrits déjà précédemment accordés à la bibliothèque publique avaient encore été dans le dépôt préfectoral, on n'eût pas hésité à les joindre aux 94 qu'on accordait à cette époque. Dans ces derniers figuraient 75 registres provenant de l'ancienne Université de lois d'Orléans, et, parmi eux, un manuscrit curieux entre tous et dont les érudits orléanais ont longtemps déploré la perte, le *Livre de la nation de*

Picardie en l'Université d'Orléans, contenant un recueil des privilèges et des statuts de l'Université, formé vers l'année 1340 (1).

La loi du 3 brumaire an IV et le décret du 8 pluviôse an II constituent, comme on vient de le voir, la première base légale des droits de la ville d'Orléans à la propriété de ses manuscrits.

Mais la ville en a une autre dans l'ordonnance royale du 3 août 1841, qui statua qu'il serait publié un catalogue général et détaillé de tous les manuscrits existants dans les bibliothèques publiques des départements. Pour atteindre le but qu'on se proposait, il fallait que les manuscrits les plus difficiles à analyser fussent transportés à Paris, et l'on s'attendait à rencontrer sur ce point qnelque résistance de la part des administrations locales qu'effarouchaient certaines velléités d'absorption par Paris de leurs richesses littéraires et aussi les assertions tranchantes et non justifiées d'un décret impérial du 20 février 1809, empreint de cet esprit autoritaire et absolu qui affolait alors Napoléon (2).

On crut donc nécessaire de les rassurer en leur garantissant qu'elles n'avaient rien à redouter de ce décret et que les manuscrits par elles envoyés à Paris leur seraient fidèlement rendus, et en consacrant de nouveau leur droit de propriété sur ces trésors.

Qu'on lise avec soin l'article 2 de l'ordonnance du 3 août 1841 :

(1) Ce manuscrit est un de ceux qui furent dérobés par Libri à la bibliothèque d'Orléans : il est en ce moment exposé à la Bibliothèque nationale, sous le nº 54, avec beaucoup de trésors analogues récemment recouvrés par la France, grâce à l'habileté et au zèle infatigable de M. L. Delisle. Ce serait au Conseil général du Loiret de le revendiquer ; car tous les papiers de l'ancienne Université d'Orléans sont aujourd'hui la propriété des Archives départementales.

(2) Voir ce décret *in fine*. Il peut se résumer en deux mots : les archives et les bibliothèques appartiennent à l'État ; nul n'a le droit d'en rien publier sans sa permission. Ce qui l'a inspiré, c'est surtout la peur de voir mettre au jour certains documents, compromettants pour la politique et les prétentions impériales, qui pouvaient se trouver dans les archives et les manuscrits.



« Chacun desdits manuscrits, de quelque dépôt antérieur qu'il provienne, sera, après les communications nécessaires, laissé ou immédiatement rétabli dans celle des bibliothèques publiques dont il fait maintenant partie, sauf le cas où la translation dans une autre bibliothèque en serait faite par voie d'échange ou autrement, après délibération des autorités locales régulièrement approuvée par notre Ministre de l'instruction publique (1). »

Voilà un article qui devrait donner à réfléchir à ceux qui, s'appuyant sur le décret impérial de 1809, songeraient, par impossible, à nier les droits des villes sur les manuscrits de leurs bibliothèques. Ils devraient reconnaître au *minimum* que, si ce droit n'est pas absolu comme l'est la propriété ordinaire, qui est la faculté d'user et d'abuser, il constitue, au moins, un usufruit perpétuel que rien ne peut diminuer ni entraver. Un pareil usufruit est si voisin du droit de propriété entière et absolue que les villes pourraient à la rigueur s'en contenter.

Ce qui est arrivé à Orléans pour les manuscrits provenant des établissements religieux supprimés s'est passé dans toutes ou presque toutes les grandes villes ; car partout il y a eu des écoles centrales, des dépôts littéraires, des bibliothèques publiques

(1) Dans le rapport au roi qui précède l'ordonnance, M. Villemain, alors ministre de l'Instruction publique, avait déjà inséré cette phrase rassurante : « La publication d'un pareil travail, exécuté avec le concours et l'appui des communes, qui *conserveraient tous leurs droits sur les manuscrits que possèdent actuellement leurs bibliothèques,* ajouterait au prix de ces collections. »

Ce même rapport faisait connaître que le ministre avait déjà, à cette date, prescrit des inspections dans les bibliothèques de plusieurs villes des départements. M. Villemain compléta ladite ordonnance par un arrêté en date du 2 septembre, où il instituait près du ministère une commission de cinq membres pour assurer la confection des travaux du Catalogue, et investie du droit de demander la communication même des manuscrits. M. Libri faisait partie de cette commission, et c'est comme tel qu'il rédigea et publia dans le premier volume du Catalogue général celui des manuscrits des deux bibliothèques de la ville et de la faculté de médecine de Montpellier et celui des manuscrits d'Albi, villes dont il pilla largement la bibliothèque. Il était chargé de plus de préparer le catalogue prescrit par l'ordonnance, et c'était là une des fonctions officielles qui lui ouvraient toutes grandes les portes des bibliothèques publiques.

constituées avec les richesses provenant de ces établissements religieux.

Qu'on songe à l'immense protestation qui s'élèverait de toutes nos cités, s'il leur était prouvé que l'État, adoptant les idées antilibérales de l'empire, se croit en droit, aujourd'hui, de s'approprier, selon son bon plaisir, ce qu'il pourra convenir à la Bibliothèque nationale de réclamer.

NOTE ADDITIONNELLE

DÉCRET DU 20 FÉVRIER 1809.

Voici le texte du décret dont on a pu lire plus haut l'explication en note et auquel la sage, juste et libérale ordonnance d'août 1841 a heureusement enlevé toute portée pratique. Ce décret était monstrueux, car il est en contradiction avec les lois antérieures sur la matière, et, de plus, si, en 1809, même après les prélèvements opérés par Chardon-la-Rochette, l'État pouvait encore se croire quelques droits sur les manuscrits provenant des congrégations supprimées à la Révolution, il ne pouvait élever la même prétention sur ceux que leurs possesseurs avaient jadis donnés aux villes pour l'utilité de leurs habitants. Or, l'empereur les déclarait tous indistinctement propriété de l'État.

« ARTICLE PREMIER. — Les manuscrits des archives de notre ministère des relations extérieures et ceux des bibliothèques impériales, départementales et communales, ou des autres établissements de notre Empire, soit que ces manuscrits existent dans les dépôts auxquels ils appartiennent, soit qu'ils en aient été soustraits, ou que les minutes n'y aient pas été déposées aux termes des anciens règlements, *sont la propriété de l'État* et ne peuvent être imprimés et publiés sans autorisation.

« ART. 2. — Cette autorisation sera donnée par notre Mi-

nistre des relations extérieures pour la publication des ouvrages dans lesquels se trouveront des copies, extraits ou citations des manuscrits qui appartiennent aux archives de son ministère, et par notre Ministre de l'intérieur pour celle des ouvrages dans lesquels se trouveront des copies, extraits ou citations des manuscrits qui appartiennent à l'un des autres établissements publics mentionnés dans l'article précédent.

J. LOISELEUR.

NOTICE SUR M. DE VAUZELLES

Au commencement de cette année et à quelques jours de distance seulement la tombe s'ouvrait pour recevoir les restes mortels de deux de nos compatriotes les plus justement distingués (28 janvier, 3 février 1888).

A peu près du même âge, élevés sur les mêmes bancs, ayant suivi la même carrière, vécu de la même vie pendant de longues années, partageant leurs jours entre les devoirs de leurs fonctions et le culte des belles-lettres, tous deux semblaient, en quelque sorte, n'avoir pas voulu se séparer au jour de la mort ; aussi eût-il été logique de les confondre dans le même souvenir et dans le même regret, mais M. Daniel Bimbenet ne faisait point partie de notre compagnie et quelque doux qu'il eût été pour moi, un peu son condisciple et qui l'ai beaucoup connu, de vous montrer cette existence, trop courte, hélas ! et cependant si bien remplie, de vous faire voir le magistrat intègre et studieux, l'homme aimable et bon, l'esprit fin et délicat, j'ai dû me renfermer dans la mission qu'une louable et religieuse tradition impose à chacun de nous à tour de rôle et ne vous entretenir que de notre collègue M. de Vauzelles.

Il existe, d'ailleurs, entre nos deux compatriotes, tant de points de ressemblance, une telle conformité de sentiments et d'esprit, que retracer la vie de l'un ce sera, sur certains côtés, vous initier à la vie de l'autre.

M. Ludovic de Vauzelles est né à Paris le 4 avril 1828, mais son père, ayant été, en 1829, nommé conseiller à la Cour d'Orléans, vint habiter avec sa famille notre ville, qu'il ne quitta plus et où il mourut en 1859, après avoir été successivement président de Chambre et premier président ; c'est donc à bon droit que nous revendiquons M. Ludovic de Vauzelles comme appartenant à notre cité.

La famille de Vauzelles était originaire du Lyonnais (1), quelques-uns de ses membres se distinguèrent dans la magistrature et dans l'armée ; certains d'entre eux même conquirent un nom dans la république des lettres ; quelques-uns de leurs ouvrages sont venus jusqu'à nous, comme nous aurons l'occasion de le constater quand nous vous entretiendrons des travaux historiques de notre ancien collègue.

M. Ludovic de Vauzelles fit toutes ses études au collège d'Orléans. Sa nature douce, impressionnable, un peu mélancolique même, son imagination vive et brillante, le portaient vers la poésie ; aussi fit-il de bonne heure des vers.

Dès 1843, — il n'avait point encore quinze ans, — il publiait un recueil sous ce titre : *Quelques vers d'un écolier*, avec cette épigraphe empruntée à Virgile :

Forsan et hœc olim meminisse juvabit,

qu'il traduit ainsi :

Peut-être un jour ces vers charmeront mon vieil âge.

Ce recueil, qui comprend quatorze pièces, très courtes d'ailleurs, est précédé d'une dédicace en prose qui porte la date du 8 avril 1843, avec cet intitulé : *A moi-même quand j'aurai soixante ans*. Lorsque cette épître, ajoute notre jeune poète, et ces *Juvenilia* poétiques iront à leur adresse, ils auront quarante-cinq ans.

(1) M. Natalis-Rondot, dans un travail sur les orfèvres de Lyon du XIV[e] au XVIII[e] siècle, inséré dans la *Revue de l'Art français*, numéro de mars 1888, cite cinq orfèvres du nom de Vauzelles. Ce sont :

Jean de Vauzelles (1539-1540), orfèvre, député des orfèvres en 1540.

Pierre de Vauzelles (1543-1546), maître orfèvre, député des orfèvres en 1546 et en 1551.

Antoine de Vauzelles (....-1546), orfèvre.

Jacques de Vauzelles (1546-1568), orfèvre, député des orfèvres en 1555.

Nicolas de Vauzelles (1554-1558), orfèvre, fils de Jacques.

Les armoiries des de Vauzelles sont d'azur à trois demi-vols d'argent, posés deux et un, avec cette légende empruntée au psaume XVI : *Sub umbra alarum tuarum protege nos,* et selon l'ancienne traduction française : « Abriez nous sous vos esles. »

Le rêve du poète ne devait pas se réaliser, et cependant quelques coups de rames encore, sa barque touchait le port qu'elle avait entrevu, mais il était écrit qu'elle devait échouer avant qu'elle eût pu l'atteindre.

Il ne lui fallait plus, quand il est mort, que quelques mois pour que ses vers arrivassent à l'adresse qu'il avait indiquée.

Nous devons à l'obligeance de notre honorable président communication d'un exemplaire de cette première production, offert à M. Lecomte, alors proviseur du collège d'Orléans, et portant sur la première page cet envoi autographe qu'il nous a paru intéressant de transcrire littéralement :

« Hommage de l'auteur à M. Lecomte, proviseur du collège d'Orléans.

« Son très humble et très reconnaissant élève, qui prend entre ses mains l'engagement de ne plus faire de vers jusqu'à la fin de ses études.

« LUDOVIC DE VAUZELLES.

« Orléans, 30 mai 1843. »

Engagement limité, tout juste suffisant pour donner satisfaction à la rigueur des principes du savant proviseur trouvant peut-être que les thèmes et les versions étaient trop facilement sacrifiés au plaisir de la rime, mais qui laissait bien voir que la muse avait envahi le logis du jeune poète et que celui-ci ne se sentait pas le courage de l'en chasser pour toujours. M. de Vauzelles ne la laissa pas longtemps sommeiller, car, dès qu'il fut sorti du collège et qu'il eut conquis sa liberté, il ne tarda pas à donner de nouveau carrière à ses instincts poétiques.

Dans une pièce datée du 4 avril 1846 et qui porte pour titre : *Dix-huit ans*, il compare la vie à un fleuve sur lequel chaque homme a sa nef pour le conduire à l'éternité ; lui aussi a la sienne, mais comme il ne semble pas vouloir faire seul le voyage, il a fait choix d'une compagne. Quelle est cette compagne ? le poète va vous répondre :

Poésie est son nom, je me crois aimé d'elle.

Il avait raison, la poésie l'aimait comme il aimait lui-même la poésie ; elle fut la compagne fidèle de sa vie, partageant ses joies comme ses tristesses.

Pendant sa carrière de magistrat, elle charma les heures de loisirs que lui laissaient les devoirs da sa charge.

Lorsque l'état de sa santé le contraignit à se démettre de son fauteuil pour aller chercher un ciel plus clément que le nôtre, c'est elle qui l'aida à supporter les amertumes de l'exil.

Enfin, lorsque la mort, à deux reprises différentes, vint frapper à la porte du poète et lui ravir ses plus chères espérances, elle fut là encore pour le consoler et apporter comme un baume sur la plaie de son cœur.

M. de Vauzelles a publié un grand nombre de vers et a abordé avec une égale facilité et un égal bonheur tous les genres, depuis l'idylle et l'élégie jusqu'au conte badin.

Il a même composé deux tragédies imitées de l'antique, *Alceste* et *Polyxène*, qui furent jouées par des amis dans les salons de sa mère, et un drame historique en prose, *Marc de Vintimille* ou *Les Chevaliers de Rhodes*.

Nous n'avons pas l'intention d'examiner l'œuvre poétique de M. de Vauzelles ; c'est surtout comme archéologue et comme historien que nous voulons l'envisager, car c'est à ce titre seul qu'il appartient à notre Société.

M. de Vauzelles préparait depuis longtemps une édition définitive de ses œuvres poétiques, son travail était presque achevé lorsque la mort est venue le surprendre, et nous savons qu'un de nos collègues, que ses relations d'amitié avec l'auteur et sa haute compétence en pareille matière désignaient naturellement au choix de la famille, s'est chargé d'y mettre la dernière main et de préparer, pour être placée en tête du premier volume, une étude approfondie sur notre poète.

Le premier ouvrage historique de M. de Vauzelles est une *Vie de Jacques de Vintimille, conseiller au Parlement de Bourgogne, littérateur et savant du XVIe siècle*, que l'auteur publia en 1865 avec une dédicace à ses collègues de la Cour d'Orléans.

Vintimille, comme nous le raconte M. de Vauzelles, est une petite ville située sur la côte d'Italie entre Nice et Gênes, qui devint, vers la fin du Xe siècle, avec le district qui l'entourait, le partage des comtes auxquels elle a donné son nom.

La famille de Vintimille étant devenue très nombreuse, ses membres se dispersèrent dans diverses contrées; plusieurs d'entre eux se firent chevaliers de Rhodes.

Au nombre de ces derniers fut Alexandre de Vintimille, qui périt au siège de cette ville en 1522.

Pendant son séjour à Rhodes, Alexandre de Vintimille avait fait connaissance et s'était lié d'une étroite amitié avec l'un des ancêtres de notre collègue, le frère George de Vauzelles, Lyonnais.

Rhodes ayant été obligé de capituler et les chevaliers ayant obtenu de sortir de leur ville avec tout ce qu'ils possédaient, George de Vauzelles emmena avec lui la veuve de son ami et ses enfants; puis, comme celle-ci n'avait plus d'autres ressources que celles qu'elle pouvait obtenir de la charité des chevaliers, il prit à sa charge le plus jeune de ses enfants, Jacques, alors âgé de dix ans, et le conduisit à Lyon, où habitaient plusieurs membres de la famille de Vauzelles et entre autres deux de ses frères, Mathieu et Jean.

M. de Vauzelles, qui, dans la *Biographie générale de Didot*, a rédigé une notice sur ces deux membres de sa famille, nous fait connaître que le premier, Mathieu de Vauzelles, qui fut échevin de Lyon en 1524 et avocat général au Parlement de Dombes de 1535 à 1559, s'était fait une réputation non seulement comme jurisconsulte, mais même comme littérateur. Il est auteur d'un *Traité des péages* qui fut imprimé à Lyon en 1550, que Lacroix du Maine dit être plein de fort belles et doctes recherches, et il aurait composé un livre d'*Emblêmes* en vers français qui serait aujourd'hui perdu.

L'autre, Jean de Vauzelles, fut successivement curé de Saint-Romain, puis prieur commendataire de Montrottier, dépendance de l'abbaye de Savigny, maître des requêtes de Marguerite de Navarre et aumônier de François Ier.

Il a laissé un certain nombre d'ouvrages dont quelques-uns portaient son nom et d'autres sa devise : *D'un vray zèle ou crainte de Dieu vault zèle*. Nous citerons particulièrement, parce qu'on les rencontre plus souvent, une *Histoire de l'humanité de Jésus-Christ* (Lyon, 1539) et les *Simulachres et historiées faces de la mort* (Lyon, 1538), livre que les bibliophiles couvrent d'or à cause surtout des figures d'Holbein dont il est décoré.

C'est sous les auspices des frères de Vauzelles et grâce à leur généreux concours que grandit Jacques de Vintimille, qui devint plus tard conseiller au Parlement de Bourgogne et fut l'un des plus savants hommes de son siècle.

Il a laissé un grand nombre d'ouvrages dont la notice insérée dans la *Biographie générale* de Didot, due également à la plume de M. de Vauzelles, nous donne la liste.

Il avait composé un poème latin sur la guerre de Rhodes qui n'a jamais été imprimé, que la Bibliothèque nationale conserve et qu'il dédia à titre de reconnaissance à Jean de Vauzelles, prieur de Montrottier, frère de son bienfaiteur.

Notre collègue, pour écrire la *Vie de Jacques de Vintimille*, n'a pas seulement mis à contribution tous les historiens et biographes qui se sont occupés de ce savant, mais il a puisé aussi dans des documents inédits enfouis dans les dépôts publics et sur lesquels il a eu la bonne fortune de mettre la main.

Le livre de M. de Vauzelles est une œuvre d'érudition et de patientes recherches, écrit tout à la fois avec simplicité et élégance, et qui nous montre que l'auteur savait aussi bien tenir la plume de l'historien que celle du poète.

Les relations de ses ancêtres avec la famille de Vintimille avaient certainement conduit M. de Vauzelles à écrire la vie de l'un des plus illustres membres de cette famille, comme aussi à composer son drame historique de *Marc de Vintimille*. Ce fut une circonstance analogue qui l'engagea, plus tard, à écrire l'*Histoire du prieuré de la Magdeleine*.

En 1854, M. de Vauzelles père avait fait l'acquisition de l'enclos et des quelques bâtiments assez délabrés qui restaient du

prieuré de la Magdeleine de l'ordre de Fontevrault, et y avait bâti une maison de campagne plus agréable que magnifique, dit M. Ludovic de Vauzelles, et planté un jardin.

C'était là que s'étaient écoulées la majeure partie de son enfance et les plus belles années de sa jeunesse, en face de cette Loire qu'il aimait si profondément et de ces riants vallons, que les magnificences même de la Méditerranée ne pouvaient lui faire oublier, et qu'il aimait à revenir contempler tous les ans avec un bonheur toujours nouveau pour lui.

« Le souvenir et l'habitude, dit-il dans la préface, l'amour des champs, la beauté du site, m'ont retenu dans cette retraite, en sorte qu'elle a toujours été pour moi cette chose très douce et très grande, le foyer, c'est-à-dire une patrie dans la patrie. »

En écrivant l'*Histoire de la Magdeleine*, il avait répondu à un besoin de son cœur, aussi le sujet de cet ouvrage s'était-il plutôt imposé à lui qu'il ne l'avait choisi.

L'*Histoire du prieuré de la Magdeleine* parut en 1873, au lendemain de la mort du fils unique de l'auteur, à la mémoire duquel il dédia son livre dans des vers touchants où s'exhale toute la douleur du père.

L'ouvrage de M. de Vauzelles comprend quatre chapitres qui sont entièrement consacrés à l'histoire du prieuré, l'un des premiers et des plus importants de l'ordre. Nous assistons successivement avec l'historien à sa fondation par Robert d'Arbrissel, à son accroissement successif par suite de pieuses et abondantes donations, à sa dévastation lors de la guerre de Cent-Ans, à son relèvement et à sa prospérité, particulièrement sous l'administration de Marie de Bretagne, vingt-sixième abbesse de Fontevrault, à sa ruine à nouveau lors des guerres de religion, enfin à sa décadence et à sa disparition à la suite des décrets rendus par l'Assemblée législative les 17 et 18 août 1792.

Il est suivi de pièces justificatives et d'une table alphabétique des noms de personnes et de lieux ; il est, en outre, accompagné de cinq planches, dont l'une représente le prieuré de la Magdeleine, d'après un plan manuscrit dressé en 1640 par Jean

Fleury, arpenteur, juré au bailliage d'Orléans. L'auteur n'a rien négligé pour rendre son travail aussi complet, aussi fini que possible ; tous les dépôts publics et privés ont été par lui fouillés, tous les historiens spéciaux interrogés ; aussi son livre fit-il sensation à son apparition, et c'était justice. C'est un livre bien fait dont M. de Vauzelles, ce qui n'est pas le moindre mérite, a su rendre la lecture agréable, malgré l'aridité du sujet, en exposant les faits avec ordre, en même temps qu'avec simplicité, et en dégageant son récit, qui coule avec aisance et limpidité, de toute espèce de citations ou hors-d'œuvres susceptibles de l'entraver.

Il restait peu de chose de l'ancien prieuré, lorsque M. de Vauzelles en fit l'acquisition. L'église, notamment, sous le chœur de laquelle, d'après les documents, avait du être enterrée Marie de Bretagne en 1477, avait été complètement rasée. La tombe de Marie de Bretagne avait été fouillée pendant les guerres de religion et ses restes jetés au vent, mais l'emplacement devait exister ; c'est ce que M. de Vauzelles entreprit de chercher à l'aide d'un plan géométral qu'il possédait.

Il nous a donné, dans les pièces justificatives de son ouvrage, le procès-verbal des fouilles qui furent faites sous ses auspices au mois de juillet 1870 ; elles aboutirent à la découverte d'une chambre sépulcrale située sous le sanctuaire de l'église et d'un caveau où l'auteur suppose, avec vraisemblance, que devait reposer le corps de Marie de Bretagne.

Pour perpétuer le souvenir de cette intéressante découverte, M. de Vauzelles fit élever, en 1871, un petit monument en pierre avec une inscription commémorative. La planche 5 de son ouvrage reproduit d'ailleurs fidèlement le résultat des fouilles entreprises par ses soins.

Les travaux historiques de M. de Vauzelles l'appelaient naturellement dans notre Société. Il en fut élu membre le 12 mars 1875 ; il faisait partie également de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. La nécessité où le mettait l'état de sa santé d'aller habiter la majeure partie de l'année le Midi, l'empêchait d'as-

sister à nos séances aussi assidûment qu'il l'aurait désiré ; cependant on l'y voyait quelquefois, dans la belle saison, lorsqu'il venait passser quelques jours dans sa chère Magdeleine, qu'il ne quittait jamais qu'avec un profond regret.

M. de Vauzelles avait embrassé la carrière de la magistrature, dans laquelle son père occupait une haute situation. En 1853, il était nommé substitut du procureur impérial à Montargis, où il ne resta pas longtemps, puisqu'en 1854 nous le trouvons en la même qualité à Tours.

En 1856, il est appelé comme substitut du procureur général à Orléans, qu'il ne devait plus quitter.

Conseiller en 1852, il conserva ses fonctions jusqu'en 1874, époque où, en raison de sa santé, il fut obligé de donner sa démission, et fut alors nommé conseiller honoraire.

M. de Vauzelles fut un magistrat intègre, soucieux de rendre la justice ; il prêtait à la discussion la plus grande attention, ne se décidant qu'à bon escient et après mûre réflexion.

Comme ministère public, sa parole était sobre et élégante, mais elle manquait de cette chaleur qui entraîne les convictions ; aux Assises, où nous l'avons souvent entendu, il semblait mal à l'aise ; porté par sa nature douce et bonne plutôt vers l'indulgence que vers la rigueur, il lui répugnait de requérir avec sévérité.

M. de Vauzelles était un homme aimable et modeste, accueillant tous ceux qui l'abordaient avec simplicité et bienveillance, plein d'affection et de dévoûment pour sa famille et ses amis. Sa conversation était aisée et spirituelle, sans affectation ni pédantisme ; l'amabilité et la douceur de son caractère lui avaient attiré de nombreux amis ; aussi, à Hyères comme à Orléans, la nouvelle de sa mort fut-elle accueillie avec une douleur dont la presse locale fut unanime à se faire l'écho. Les présidents des Sociétés dont il était membre ont ouvert la séance qui a suivi l'annonce de cette perte cruelle par un hommage ému à la mémoire d'un collègue qui avait leur plus affectueuse estime.

A. BASSEVILLE.

RÉGLEMENT

POUR LA RÉUNION COMMUNE ANNUELLE DES TROIS SOCIÉTÉS SAVANTES D'ORLÉANS.

La Société d'agriculture, la Société archéologique et l'Académie de Sainte-Croix, désireuses de resserrer les liens de confraternité qui les unissent, conviennent entre elles des dispositions suivantes :

Article premier. — Chacune d'elles tiendra, à tour de rôle, dans le lieu ordinaire de ses réunions, une séance où seront communiqués des travaux de ses membres (lectures ou expositions verbales), et à laquelle seront invités les membres des deux autres Sociétés.

Art. 2. — Ces séances seront triennales pour chacune des trois Sociétés, la Société d'agriculture tenant la réunion la première année, la Société archéologique la deuxième année, l'Académie de Sainte-Croix la troisième année, puis de nouveau la Société d'agriculture... et ainsi de suite.

Art. 3. — Les séances auront lieu, autant que possible, dans le premier trimestre de chaque année, ce trimestre commençant le 1er janvier. Elles ne seront pas publiques ; y seront seuls invités de droit les membres des trois Sociétés. Pourront être invitées, après avis de la Société recevante, les personnes qu'elle jugerait convenable de recevoir.

Art. 4. — Les invitations seront adressées par les soins du Président de la Société invitante, collectivement aux Présidents des deux autres, pour être transmises par eux à leurs Compagnies respectives, et individuellement à chacun des membres des trois Sociétés.

Art. 5. — Pour la tenue de la séance, le bureau sera composé des Présidents des trois Sociétés et des autres membres du bureau de la Société invitante. Le Président de cette dernière, à son défaut le Vice-Président et à défaut de celui-ci un des membres de la

Société, présidera la réunion. Pour les deux autres Présidents, qui seront assesseurs de droit, les préséances seront réglées selon le rang d'ancienneté des Sociétés qu'ils représentent.

Art. 6. — Les sujets des lectures ou conférences choisis par la Société invitante seront communiqués au moins quinze jours d'avance aux Présidents des deux autres Compagnies. Ils pourront être mentionnés sur les lettres d'invitation.

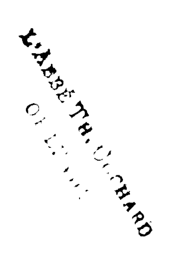
Dispositions particulières à la Société archéologique pour la séance de réunion des trois Sociétés d'Orléans.

Article premier. — Les sujets de communications verbales, les travaux et les mémoires destinés à la séance des trois Sociétés seront approuvés par la Société au moins un mois avant l'époque fixée pour la séance. Ces lectures restent soumises à toutes les conditions d'examen, d'approbation, et, s'il y a lieu, d'impression, que le règlement impose aux travaux ordinaires.

Art. 2. — Ces séances de réunion des trois Sociétés ne seront jamais confondues avec les séances solennelles où la Société distribue ses récompenses, et si, dans le cours d'une même année, se rencontraient les deux séances, les dates en seraient distinctes.

Art. 3. — La Société offrira un de ses jetons à chaque assistant.

ORLÉANS. IMP. DE G. JACOB, RUE SAINT-ÉTIENNE, 8.



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome IX. — N° 137.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1888.

Séance du vendredi 13 juillet 1888.

Présidence de M. Tranchau, *président.*

M. le Président souhaite la bienvenue à M. P. Charpentier, récemment élu membre titulaire et présent à la séance, ainsi qu'à M. Grellet-Balguerie, associé correspondant, venu pour faire une communication à la Société.

M. le Président annonce le décès de deux de nos associés correspondants : M. Hauvette-Besnault, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Université, secrétaire honoraire de l'École des hautes études, savant traducteur du *Baghavata-Purana*, quatrième volume, qu'il a bien voulu offrir à la Société; et M. Édouard de Barthélemy, auteur de très nombreux ouvrages d'histoire et d'archéologie, qui témoignent d'une vaste érudition et d'une rare facilité de travail : la Société lui doit plusieurs communications importantes mentionnées dans ses *Bulletins*.

La Société vote l'insertion au procès-verbal des regrets que lui inspire cette double perte.

— *Hommages :* De M. Delorme, président de la Société de secours aux blessés, *Compte-rendu de l'assemblée générale du 13 juin 1888 ;*

De M. Herluison, une série de catalogues de bibliothèques vendues à Orléans;

De M. Morgand, par l'entremise de M. Herluison, les huit volumes du beau catalogue de sa librairie. C'est une œuvre remarquable d'exécution typographique et une collection précieuse que la Société est heureuse de mettre dans sa bibliothèque ;

De M. l'abbé Barbier, vicaire de Saint-Aignan, un volume de poésies intitulé : *Premières veilles*, et une *Vie de saint Hilaire de Poitiers ;*

De M. Frédéric Moreau, ingénieur civil des mines, une notice sur des silex taillés recueillis en Tunisie ;

De M. Bondurand, archiviste du Gard, le *Manuel de Dhuoda (849): Éducation carolingienne*, livre plein de détails curieux sur l'histoire du IXe siècle ;

De M. Charles Normand, un numéro de la *Semaine des architectes*, où il raconte la visite du congrès des architectes à Orléans, et donne un dessin très réussi de la *Maison de la Coquille.*

Des remercîments sont adressés à tous ces donateurs.

— M. le Ministre de l'Instruction publique envoie le IXe volume des *Richesses d'art de la France* (*Paris, Monuments religieux*, t. II).

— M. le Président signale, parmi les publications reçues, un rapport très élogieux de M. Arthur Desjardins sur le livre de notre associé correspondant, M. Lanéry d'Arc, intitulé : *Le Franc-Aleu.*

— *Correspondance :* Lettres de remercîment de M. l'abbé Bernois et de M. l'abbé Dutertre, élus associés correspondants à la séance du 15 juin.

— M. Bimbenet lit une note dans laquelle il soutient l'ancienne étymologie de Saint-Pierre-en-Pont.

M. Guerrier répond à ses arguments.

— M. Grellet-Balguerie entretient la Société d'une niche géminée qui se trouve dans le mur méridional de l'église de Saint-Benoît. Au-

dessus est l'épitaphe de l'abbé Vrain *(Veranus)*. Il pense que cette niche était une monstrance destinée à l'exposition des reliques de saint Vrain. Parlant d'une visite récente à Saint-Benoît, il déplore, de concert avec M. Boucher de Molandon, le déplorable état dans lequel est laissé cet admirable monument. C'est, ici, une inscription précieuse, exposée aux injures du temps, qui s'effrite de jour en jour et s'efface ; c'est, là, au portail du nord, un précieux bas-relief, jadis protégé par un auvent dont il ne reste plus que la charpente, etc. La Société, émue, prie son président de faire des démarches auprès des autorités compétentes afin de remédier au mal, s'il est possible, et de prévenir de nouvelles dégradations.

— M. Boucher de Molandon fait une communication relative au *Journal du siège de 1429*. Le manuscrit original a disparu des archives de l'hôtel-de-ville. On en a retrouvé deux nouvelles copies du XVe siècle : l'une est au Vatican, l'autre à Saint-Pétersbourg. M. Boucher de Molandon a eu l'heureuse idée de faire comparer chacun de ces manuscrits avec le texte publié par M. Quicherat (t. IV, p. 95), lequel est la reproduction du manuscrit de la bibliothèque nationale, dit de *Saint-Victor*. Le travail a été fait avec le plus grand soin, à Saint-Pétersbourg, par M. Gustave Bertrand, et à Rome, par M. Lucien Auvray. Il a été constaté que le texte imprimé se trouve, sauf quelques détails sans importance, conforme aux deux manuscrits, qui sont, par conséquent, conformes entre eux. Il s'ensuit que les manuscrits de Saint-Victor, du Vatican et de Saint-Pétersbourg semblent être des reproductions exactes de l'original perdu.

— M. le Président fait une analyse sommaire du travail de M. l'abbé Prévost sur *Germigny-des-Prés* et en lit le préambule, réservant la suite de la lecture à la prochaine séance.

— M. Boucher de Molandon est autorisé à joindre à son mémoire sur *Jacques Boucher* diverses pièces relatives à l'habitation de Cousinot, chancelier du duché d'Orléans. C'est tantôt chez Jacques Boucher, d'autres fois chez Cousinot, que le conseil de guerre se réunissait durant le siège. (Voir tome XXII de nos *Mémoires*.)

Séance du vendredi 27 juillet 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président annonce à la Société que M. Dumuys vient d'être nommé associé correspondant de la Société des Antiquaires de France. Cette nouvelle est accueillie avec une grande satisfaction, et des félicitations sont adressées à M. Dumuys.

— *Hommages :* De M. Dumuys, le tirage à part de sa *Note sur une stèle hébraïque du XIIIe siècle ;*

De Mlle de Villaret, le tirage à part du *Pouillé de l'ancien diocèse d'Orléans ;*

De M. Baudouin, président de la Société d'études d'Avallon, *Histoire du Protestantisme et de la Ligue en Bourgogne*, 2 vol. in-8°, ouvrage d'un haut intérêt ;

De M. de Braux, brochure intitulée : *Éloge de Jeanne d'Arc*, extrait des *Éloges des illustres français* publiés à Caen en 1652 ;

De M. de Saint-Venant, trois brochures : *Stations néolithiques à Jussy-Champagne* (*Cher*), *Voies antiques manifestées par la nature de la végétation*, *Essai sur la théorie des Mardelles ;*

De M. Grellet-Balguerie, *Documents inédits concernant la seigneurie de Fronsac* (*Gironde*) ;

De Mgr Barbier de Montault, *La croix de Bouillac* (*Tarn-et-Garonne*).

Remercîments votés aux donateurs.

— Parmi les ouvrages déposés, M. le Président signale le *Bulletin* de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, où un de nos compatriotes, M. Amblard, a publié une harangue inédite, adressée, à Chartres, au roi Henri III, par l'ambassadeur d'Espagne, Mendoza (1588).

— La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire demande à se mettre en rapport avec notre Société par l'échange de nos publications. L'échange est voté.

— Une proposition, signée de quatre membres, est déposée pour l'admission, à titre d'associé correspondant, du fils de notre savant collègue récemment décédé, M. Amédée Hauvette, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. L'élection est remise à une séance ultérieure.

— M. Basseville, au nom de la Commission des publications, propose l'insertion au *Bulletin* du mémoire de M. Tranchau sur la *Transplantation de familles orléanaises à Arras*. L'impression est votée (1).

— M. le Président donne lecture des plus importants passages du mémoire de M. l'abbé Prévost sur *Germigny-des-Prés*.

Séance du vendredi 12 octobre 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

Hommages : De M. l'abbé Desnoyers, acte de la vente d'une maison par M. et Mme Roget, au profit de M. l'abbé Mérault, prix : 20,000 fr. Cette maison, sise rue Saint-Étienne, n° 16, est celle où fut établi le moyen Séminaire jusqu'en 1847.

De M. Frédéric Moreau, la suite de l'*Album Caranda*, 22 planches d'une très belle exécution. L'ouvrage complet comprend 152 planches; nous n'en possédons que 90.

De M. le duc Louis de la Trémoille, deux volumes grand in-4°, intitulés, l'un, *Livre de comptes (1395-1406) de Guy de la Trémoille et de Marie de Sully;* l'autre, *Inventaire de François de la Trémoille et Anne de Laval*, publications précieuses par les renseignements qu'on y trouve sur les dépenses de la vie journalière et le prix des objets de luxe. On y rencontre des mentions relatives à l'Orléanais, où François de la Trémoille possédait les seigneuries de Sully, de Sennely, de Saint-Gondon, etc.

(1) Voir plus loin, page 318.

De M. Haillant, *Bibliographie vosgienne de l'année 1885*.

De M. Tranchau, une liasse de pièces relatives à l'histoire d'Orléans.

De M. le Président de la Société archéologique de Constantine, trois planches en chromolithographie de la belle mosaïque découverte à Tebessa.

— M. l'abbé Maître, dont le travail, maintenant complet, sur *Saint-Péravy* est déposé sur le bureau, offre à la Société de lui soumettre la *Statistique ancienne et moderne du diocèse d'Orléans*; proposition acceptée.

— M. Baguenault de Puchesse, au nom de la Commission des publications, rend compte à la Société des notices sur *Saint-Martin-d'Abbat*, par M. l'abbé Berton, et sur *Germigny*, par M. l'abbé Prévost : ces travaux, recommandables et intéressants à plus d'un titre, sont jugés trop étendus pour être intégralement reproduits dans les publications de la Société, vu les dépenses qu'ils entraîneraient. — C'est avec un vif sentiment de regret qu'elle se voit forcée d'adopter cette conclusion.

— M. Boucher de Molandon commence la lecture d'une *Notice sur l'hôtel du trésorier Jacques Boucher*, aujourd'hui maison, rue du Tabour, 35. Le but de l'auteur est de montrer que cette veille demeure, dont la façade est moderne, est restée, quant à l'intérieur, telle, à peu près, qu'elle était au temps de Jeanne d'Arc, et que le pavillon Renaissance, construit vers 1580, n'a fait que remplacer un retrait existant au temps de la Pucelle, et où vraisemblablement elle aurait couché.

Séance du vendredi 26 octobre 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

Hommages : De M. l'abbé Cochard, *La chapelle Saint-Sauveur d'Orléans ;*

De M. l'abbé Ulysse Chevalier, *Des règles de la critique historique ;*

De M. Ernest Jovy, *Guillaume Prousteau et ses lettres inédites à Nicolas Thoynard.*

— M. Baguenault de Puchesse lit, sur cette dernière brochure, la note suivante :

MESSIEURS,

Un jeune Orléanais, ancien élève de notre lycée, M. Ernest Jovy, licencié ès-lettres et professeur au collège de Vitry-le-François, vient de publier une brochure sur Orléans au XVII[e] et au commencement du XVIII[e] siècle. C'est un recueil annoté de lettres inédites de Guillaume Prousteau à l'Orléanais Nicolas Thoynard, de 1678 à 1698.

La série de ces vingt-six lettres s'ouvre par une active correspondance, relative à l'acquisition, par Prousteau, de la célèbre collection de livres de Henri de Valois, qui formera plus tard le plus beau noyau de notre bibliothèque publique. Il s'agissait de traiter cette affaire avec la veuve, M[me] de Valois, née Marguerite Chesneau. Prousteau en offrait comptant 3,300 livres, et il doutait que, « soit qu'elle les vende en gros, soit qu'elle les vende en détail, elle en puisse trouver plus, tous frais faits. » Cependant, ne voulant pas manquer l'affaire, il chargeait un ami d'offrir encore « jusqu'à dix pistolles, soit à une fois, soit à plusieurs, » et il ajoutait : « pourvu que, de bonne foi, on me remette entre les mains tous les livres de feu M. de Valois. »

Puis, dans un billet joint à cette lettre du 8 novembre 1678, il ajoutait ce mot, qui peint au vif le collectionneur à la fois impatient et économe : « Vous m'obligeriez infiniment si, quelque jour de commodité, vous trouvant au quartier de l'Échelle-du-Rempart, vous alliez voir et examiner les livres de M[me] de Valois, comme si vous les vouliez acheter pour vous ou pour quelqu'un de vos amys, sans nommer personne ; vous en offririez un peu moins que moy, et vous me diriez encore mieux votre avis de cet achat que j'ay à cœur. »

Pour décider Mme de Valois, il se servait encore de l'influence de son ami, le fameux janséniste Jacques de Sainte-Beuve, et de celle de l'abbé Renaudot. Mais l'affaire n'aboutissait pas. Le 5 avril, il écrit de nouveau à Thoynard : « M. l'abbé de Sainte-Beuve me mande que Mme de Valois se relâche à douze cents écus. Cela approche du but. Il n'y a plus que cent escus à dire que nous ne soyons d'accord. Je crois qu'elle y viendra, et que, ne se trouvant personne qui lui en offre davantage, elle me les donnera à 3,300 livres ; car elle a affaire d'argent pour le rétablissement d'une maison, ainsi que je l'ai appris. Mais je ne voudrais pas que ce marché m'échappast pour neuf ou dix pistolles. » Le marché n'échappa point à Prousteau, et il eut la bibliothèque d'Henri de Valois, sans y mettre une pistole de plus que les 3,300 livres, somme assez considérable pour l'époque. On sait le noble usage qu'il en fit.

La petite brochure de M. Jovy contient encore de très intéressantes pièces : une du 26 juin 1696, dans laquelle G. Prousteau soutient théologiquement la légitimité du divorce, et plusieurs lettres de l'abbé Alleaume écrites en 1700 de Rome, où il avait accompagné le cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, ainsi qu'une notice sur *Raymond Formentin*, grand vicaire d'Orléans, mort en 1703. Ces recherches, Messieurs, méritaient d'être signalées dans notre *Bulletin.*

— M. de Maulde, membre titulaire non résidant, propose à la Société de publier dans ses *Mémoires* la chronique latine de Nicolas Barthélemy, prieur de Bonne-Nouvelle (1519-1537). La Société accepte, en principe, la proposition de M. de Maulde. Son œuvre, quand elle sera présentée, sera lue en séance et transmise, comme tous les travaux, à la Commission des publications, pour qu'il en soit fait rapport.

— M. Boucher de Molandon termine la lecture relative à l'hôtel de Jacques Boucher. Il consacre en outre un appendice à la maison du chancelier Cousinot, dans laquelle le conseil de guerre se tint plusieurs fois durant le siége. Sa conclusion est que la maison de Cousinot

occupait, au nº 11 de la rue actuelle des Grands-Ciseaux, l'emplacement où s'éleva, au siècle suivant, le grand hôtel dit *Maison du Chevalier du Guet*, occupé aujourd'hui par l'école des sœurs de la Sagesse.

Séance du vendredi 9 novembre 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président annonce le décès de Mgr Bagnoud, évêque de Bethléem, abbé de Saint-Maurice-en-Valais, membre correspondant de la Société depuis 1852, et celui de M. Buchet, ancien avoué à Orléans, membre titulaire non résidant.

— M. de Maulde écrit qu'il va se mettre immédiatement au travail pour la publication de la chronique de Nicolas Barthélemy, et qu'il entend se conformer aux règlements de la Société.

— Mlle de Villaret demande à rectifier dans son *Introduction au Pouillé de l'ancien diocèse d'Orléans* une phrase qui, paraît-il, a donné lieu à une fausse interprétation. Cette demande est accordée.

Voici cette rectification :

« Dans la phrase suivante : « Il paraît certain que les bénéfices se « donnaient par voie d'adjudication ou de ferme au plus offrant (1), » on a cru voir la pensée d'accuser l'Église d'avoir trafiqué des bénéfices. C'est une interprétation erronée que nous repoussons.

« Ce que nous avons voulu dire, c'est que le titulaire d'un bénéfice, une fois en possession, baillait souvent à ferme, par voie d'enchères, les biens d'église attachés à son bénéfice, et aussi les revenus quelconques qui en dépendaient. »

— Il est procédé à l'élection d'un membre titulaire résidant. Trois tours de scrutin ayant eu lieu sans résultat, l'élection, conformément aux statuts, est remise à deux mois.

(1) *Bulletin*, t. IX, nº 135, p. 201.

— M. Baguenault de Puchesse, au nom de la Commission des publications, rend compte du mémoire de M. Boucher de Molandon sur *Jacques Boucher*, les souvenirs orléanais que son nom rappelle, et sur les appendices joints à ce travail ; il conclut à l'insertion aux *Mémoires* de la Société. Cette conclusion est adoptée.

— M. Pérot, de Moulins, associé correspondant, présent à la séance, est invité à faire ses communications à la Société. Il donne lecture : 1° d'une notre relative à Mathurin Jacquet, natif d'Orléans et trésorier à Moulins ; 2° d'une note sur des débris de poteries trouvés à Orléans dans le jard de la Loire, déposé sur une route ; — dans sa pensée, ces poteries, fabriquées en Auvergne, seraient descendues, entraînées par les eaux de l'Allier et de la Loire, jusqu'à Orléans ; 3° d'un mémoire sur les Pions, qui habitent un village du Bourbonnais, et qui lui semblent originaires de l'Asie.

Séance du vendredi 23 novembre 1888.

Présidence de M. TRANCHAU, *président.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Boucher de Molandon, par laquelle il annonce la restitution faite à la Société de plusieurs volumes, plans, pièces diverses, disparus de nos collections depuis un certain nombre d'années. — C'est à la discrétion connue, au caractère généreux de M. Boucher de Molandon, à la confiance qu'il inspire, que la Société doit de rentrer en possession de ces objets, dont plusieurs ont un grand prix pour elle, et elle l'en remercie vivement.

— M. le Président signale, dans la *Revue critique* (n° 45), une note relative au mémoire de M. Siméon Luce sur *La nationalité et l'origine provinciale de Jeanne d'Arc.*

— M. Merlet, président de la Société archéologique d'Eure-et-

Loir, informe la Société d'un projet de réunir à Chartres, dans une sorte de Congrès, au mois de mai 1889, les Sociétés savantes de la région. La Société accueille cette idée avec faveur, et se déclare, en principe, très disposée à prendre part à ce Congrès.

— M. Dumuys rend compte, au nom de la Commission des publications, des notes lues et déposées à la dernière séance par M. Francis Pérot. Il conclut à l'insertion au *Bulletin* de la note relative à *Mathurin Jacquet* et de celle qui a pour objet les débris de poterie trouvés en Loire. Ces conclusions sont adoptées (1). La troisième note de M. Pérot, relative au clan montagnard appelé *Chez Pion*, sera l'objet d'un examen ultérieur.

— M Hauvette, maître de conférences à la faculté des lettres de Paris, proposé à titre d'associé correspondant, est élu à l'unanimité.

Séance du vendredi 14 décembre 1888

Présidence de M. Tranchau, *président.*

Sur la proposition de M. le Président, il est décidé, en principe, que la Société publiera, pour la période des quarante ans écoulés depuis sa fondation, la table des travaux insérés dans ses *Mémoires* et ses *Bulletins*. Il sera statué ultérieurement sur les moyens d'exécution.

— M. l'abbé Desnoyers dépose sur le bureau un mémoire de M. de Saint-Venant sur des antiquités gallo-romaines trouvées dans la forêt d'Orléans. — Il propose à la Société de voter une allocation pour faire opérer des fouilles dans la butte *des Élus*, à Mézières-lès-Cléry, et pour faire explorer un cimetière de lépreux sur la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel.

(1) Voir plus loin, p. 314.

Une commission, composée de MM. Jarry, Dumuys et Fournier, est chargée d'une étude préliminaire relativement aux fouilles de la butte La question du cimetière des lépreux sera ultérieurement discutée.

— M. l'abbé Desnoyers signale à la Société un certain nombre de médailles recueillies à Saint-Benoît, à Yèvre-le-Châtel et à Janville, ainsi qu'une lampe en terre, de travail mérovingien, trouvée à Trinay.

— M. Gaston Vignat donne lecture d'une notice sur plusieurs objets en bronze récemment découverts dans sa propriété de l'Hermitage, commune de Bucy-Saint-Liphard. Le dessin de ces objets et les pièces mêmes sont présentés à la Société. Toutes ces pièces, au jugement de M. l'abbé Desnoyers, sont de travail gallo-romain (1).

Séance du vendredi 28 décembre 1888.

Présidence de M. Tranchau, *président.*

La Société décide qu'elle fera, pour chacun de ses membres titulaires résidants, l'acquisition du portrait, gravé à l'eau-forte, de M. Baguenault de Viéville ; que la notice consacrée par M. Bimbenet à M. Baguenault, ayant été publiée dans les *Mémoires* de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans, ne sera pas insérée dans les publications de la Société archéologique, mais que l'on imprimera au *Bulletin* une note rédigée en commun par MM. Bimbenet, G. Baguenault de Puchesse et Loiseleur. A cette note sera joint un Index complet des publications de M. Baguenault de Viéville.

— M. Gustave Baguenault de Puchesse donne lecture d'une analyse sommaire de treize documents originaux appartenant à la première moitié du XVe siècle, relevés par M. André Joubert, lauréat

(1) Voir plus loin, p 316.

de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et membre de la Société de l'histoire de France, dans les collections manuscrites du *British Museum*, à Londres.

Ces treize petites chartes, qui paraissent avoir échappé aux savantes investigations de Joseph Stevenson, sont relatives, pour la plupart, à notre siège d'Orléans en 1429, et donnent de curieux détails sur quelques capitaines de l'armée anglaise, et sur le nombre d'hommes d'armes et d'archers qui constituaient les *réserves* placées sous leurs ordres.

Des remerciments sont adressés par la Société à M. Baguenault de Puchesse et à M. André Joubert, et il est décidé que cette intéressante communication sera publiée au *Bulletin* (1).

— La Société procède à l'élection de son président, en remplacement de M. Tranchau, président depuis trois ans et non rééligible.

M. Maxime de La Rocheterie est élu et proclamé président, pour l'année 1889.

M. Basseville est élu vice-président en remplacement de M. de La Rocheterie.

M. Jarry, membre de la Commission des publications, en remplacement de M. Basseville.

M. l'abbé Cochard, membre de la même commission, en remplacement de M. Baguenault de Puchesse, non rééligible; — M. Tranchau, membre de la Commission de la bibliothèque, en remplacement de M. Delorme, qui désire ne pas être réélu.

— M. Tranchau, en quittant la présidence, adresse à ses collègues l'allocution suivante :

Messieurs,

Au moment de quitter la fonction dont l'amicale obstination de votre bienveillance m'a honoré, la gratitude, plus encore que la tradition, m'impose un devoir que je remplis avec grand plaisir.

Je vous remercie du fond du cœur, Messieurs, des sentiments affectueux que vous m'avez si particulièrement témoi-

(1) Voir plus loin, p. 307.



gnés pendant ces trois années ; ils m'ont rendu plus facile l'accomplissement d'une tâche dont j'avais le droit d'être fort effrayé. Je n'ai qu'un seul regret, en la remettant à mon très digne successeur, c'est de n'avoir pas mérité qu'on puisse dire de ma présidence : *Albo notanda lapillo.*

Dans l'allocution qui a suivi mon installation, en 1886, je rappelais les travaux d'ensemble projetés par notre Compagnie, entre autres la Carte des voies romaines du département, un *Dictionnaire topographique*, et la suite de notre *Répertoire archéologique ;* or, je l'avoue à ma honte, ces travaux ne sont guère plus avancés qu'il y a trois ans, et nous avons à peu près échoué dans notre tentative pour obtenir du zèle de nos correspondants les éléments d'une carte des monuments anciens du Loiret. Ce sont des entreprises à achever ; elles se recommandent à l'attention de notre nouveau président.

Toutefois, il s'en faut bien que ces trois années aient été inutiles à l'honneur de la Société. Grâce aux labeurs féconds de beaucoup d'entre vous, vos *Bulletins* ont été grossis de notes d'une réelle valeur, et le XXII[e] volume de nos Mémoires, qui est à la veille de paraître, ne sera pas, ce nous semble, indigne de ses aînés. J'aime à constater, Messieurs, que notre Jeanne d'Arc tient toujours une grande place dans vos études, et vous avez tenu à honneur de souscrire à la statue que Reims a demandée au grand artiste Paul Dubois. Tout ce qui se rattache à cette merveilleuse histoire a le don d'enthousiasmer les cœurs, même hors de France, et ce n'est pas sans un sentiment de surprise émue et de patriotique fierté que nous avons lu, ces jours-ci, la réponse faite, par la majorité des lecteurs anglais, à la question posée par un journal anglais : « Quelle est la femme la plus illustre du monde ? — C'est la Pucelle d'Orléans ! »

Je ne veux pas rappeler ici toutes les lectures que nous avons eu le plaisir d'entendre. Vous me permettrez, cependant, de saluer d'un reconnaissant hommage spécialement MM. Desnoyers, Loiseleur, Vignat, Cochard, B. de Molandon, Dumuys et Jarry, pour l'importance de leurs communications. Ils ont

dignement représenté la Société au Congrès de la Sorbonne, et c'est avec une vive satisfaction que nous avons vu l'un (1) admis dans la Société des Antiquaires de France, l'autre (2) nommé correspondant du Comité des travaux historiques, et trois de vos collègues décorés des palmes d'or ou d'argent (3).

A ces joies de bonne confraternité se sont malheureusement mêlées des tristesses. Nous portons le deuil de bien des confrères aimés ou hautement estimés de nous tous, et d'abord : MM. Du Faur de Pibrac, Lud. de Vauzelles, Baguenault de Viéville, qui nous touchaient de si près et dont le souvenir restera vivant parmi nous, grâce à leurs écrits et aux notices qui ont retracé leur laborieuse existence. Ceux que vous avez choisis pour les remplacer ont à cœur, nous le savons déjà, de nous consoler de ces pertes.

Nous en avons fait beaucoup d'autres dans nos diverses catégories d'associés. Ont disparu de nos rangs : MM. Clouet, docteur Ballot, H. de Chasseval, Ach. de Rancourt, Buchet, titulaires non résidants ; trois correspondants étrangers, MM. de Kohne, Morel Fatio, Mgr Bagnoud, évêque de Bethléem, M. Edmond Michel, qui nous était si cher, MM. Jourdain, Geslin, abbé Corblet, Jacques Garnier, Hauvette Besnault, Édouard de Barthelemy, savants d'une grande notoriété dont nous suivions les travaux avec tant d'intérêt.

Espérons que longtemps nous applaudirons aux études et aux recherches des dix-neuf membres que vous vous êtes adjoints sous divers titres pendant ces trois années (4).

En même temps que la liste de nos associés, s'est allongée aussi celle des Sociétés correspondantes ; cinq sont entrées en

(1) M. L. Dumuys.

(2) M. Desnoyers.

(3) M. Herluison, officier de l'Instruction publique, Jarry, Basseville, officiers d'Académie.

(4) Membres honoraires élus : MM. Bardoux, Flouest, Valentin Smith, Fréd. Moreau, Léon Gautier, Maspero ; titulaire non résidant : M. Domet ; associés correspondants : MM. Casati, L. Auvray, Sorel, Prévost, Pigelet, G. Roger, Quévillon, Marcel Brossard de Corbigny, Paturange, Dutertre, Bernois, Amédée Hauvette.

échange de publications avec nous (Dax, Avallon, Le Puy, Troyes et Reims). Les échanges, faits avec cent huit sociétés, rendront bientôt nos armoires insuffisantes.

D'autre part, notre bibliothèque s'est grossie de quelques dons importants ; ainsi, plusieurs volumes des *Documents inédits sur l'histoire de France* et des *Documents historiques de la ville de Paris*, l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, le Recueil des séances de la section des beaux-arts, l'*Album de Caranda*, les deux magnifiques volumes d'autographes de M. Alfred Bovet, les grands ouvrages consacrés par M. le duc de la Trémoille aux archives de sa maison, le très précieux catalogue de la librairie Morgand, enfin diverses publications de l'éminent et infatigable érudit qui administre la Bibliothèque nationale, où les manuscrits volés à la bibliothèque d'Orléans et réintégrés par ses habiles et persévérants efforts pourront être consultés, en attendant leur retour chez nous, s'il est possible.

Malheureusement la réintégration de ces pièces soustraites ne se fera pas si facilement que celle des cartes, plans, bulletins et volumes détournés de nos collections, sans doute dans le désordre de l'incendie du 11 janvier 1880, et que vient de nous rapporter, intermédiaire généreux de cette restitution, un de nos collègues qui se crée souvent de nouveaux droits à la reconnaissance de la Société (1).

Tout ce que je viens de vous dire, Messieurs, c'est de la statistique ; mon amour-propre de président souffre de ne pouvoir vous présenter autre chose. Je ne partage pas l'avis de l'auteur qui a dit : « Heureuses les nations qui n'ont pas d'histoire ; » mais je suis bien forcé de reconnaître qu'il ne s'est produit sous ma présidence aucun incident qui puisse faire époque dans nos annales. L'inauguration des réunions annuelles des trois Sociétés d'Orléans avait été préparée par l'heureuse initiative de mon prédécesseur (2) ; appellerai-je incident la très vive mais

(1) M. Boucher de Molandon.
(2) M. G. Baguenault de Puchesse.

passagère émotion, née des prétentions de la ville de Gien à se faire reconnaître comme la Genabum de César? Nous avons protesté, et, en dépit de quelques épigrammes, nous n'avons pas à nous repentir d'avoir cédé à un premier mouvement pour défendre encore une cause que nous avions crue définitivement gagnée.

J'aurais fini, Messieurs, si, pour l'exactitude de ma statistique, je ne tenais à vous dire un mot de nos finances, si bien gérées par notre excellent trésorier. Ah ! ici encore je n'ai pas lieu d'être très fier ! Il n'y a en caisse, comme reliquat des recettes de l'année 1888, qu'une somme de 700 fr.; encore va-t-elle disparaître pour régler l'imprimeur. Restent seulement les 1,770 fr. déposés à la Caisse d'épargne, non compris le fonds destiné à l'impression de l'ouvrage de M. Collin sur les *Ponts d'Orléans*. D'une part, nos recettes restent toujours à peu près les mêmes, et, d'autre part, nos dépenses, pendant ces trois années, se sont accrues assez notablement.

En dehors du *Cartulaire de Voisins,* qui a coûté 1,050 fr., et de nos *Bulletins,* qui ont été plus nourris que d'ordinaire, ne fût-ce que par les notices nécrologiques, — l'étude si remarquable de M. Bailly *sur M. Egger* a coûté. . . . . 854 fr.

Notre protestation au sujet de Genabum. 105

Notre questionnaire archéologique et la carte des signes conventionnels. 102

La table du VIIIe volume des *Bulletins*. 238

Enfin, en dehors de nos dépenses ordinaires, nous avons eu une réparation très dispendieuse du calorifère. 250

De là, Messieurs, la faiblesse de l'excédant de 1888.

Du moins puis-je vous offrir en manière de consolation l'inscription, votée hier, au budget de la ville, d'une subvention de 500 fr. au lieu des 200 fr. qui nous étaient alloués depuis 1876. L'Administration municipale et le Conseil, qui ont si favorablement accueilli la demande que j'ai faite en votre nom, ont droit à nos plus vifs remerciments.

Le Conseil, en nous donnant ce témoignage d'estime et de sympathie, a exprimé un vœu, qui, d'ailleurs, n'est pas une con-

dition ; c'est que notre salle soit ouverte au public une fois par semaine, le dimanche ou le jeudi, pendant une heure ou deux. Un cinquantenier serait mis à notre disposition ; mais nous aurons à l'indemniser, — dépense légère, que vous voterez, je pense, avec empressement. Vous aurez à prendre une décision à cet égard, et, s'il y a lieu, à faire un réglement pour mesures d'ordre dans la salle.

Encore une fois merci, Messieurs, pour les relations cordiales que vous m'avez permis d'avoir avec chacun de vous ; merci très particulièrement à mes collaborateurs du Bureau et des Commissions, pour le concours empressé qu'ils m'ont toujours prêté. L'espérance que j'exprimais en prenant possession de ce fauteuil s'est réalisée ; nous avons vécu dans l'harmonie et la paix ; l'esprit de concorde et la courtoisie ont présidé à nos discussions, l'intérêt et l'honneur de la Société ont seuls inspiré nos votes.

J'exprimais un désir d'une autre nature, et celui-là, malheureusement, ne s'est pas réalisé ; c'est de trouver les moyens de nous donner accès aux combles de cette salle pour y loger nos archives et nos collections, que bientôt elle ne pourra plus contenir. Ces moyens, je n'ai pas su les trouver ; ce sera, espérons-le, l'œuvre de notre nouveau président.

— La Société, sur la proposition de M. Boucher de Molandon, exprime à M. Tranchau la reconnaissance qu'elle lui doit pour son dévoûment et ses services, et en particulier pour le vote si précieux, et dû principalement à ses soins, du Conseil municipal. — Des remercîments sont votés à l'administration municipale et au Conseil.

CINQUIÈME CONCOURS QUINQUENNAL

OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE.

Le 7 mai 1885, à la séance solennelle du quatrième Concours, la Société fit connaître :

1° Qu'un cinquième Concours sur l'histoire et les antiquités de notre Orléanais était dès ce moment ouvert ;

2° Que les prix en seraient décernés au mois de mai 1890 ;

3° Que les mémoires destinés à concourir devraient être adressés au président de la Société *avant le 1er janvier 1890.*

Nous reproduisons le programme général.

PROGRAMME DÉFINITIF ET CONDITIONS DES CONCOURS.

Article 1er. — Un prix de MILLE francs sera tous les cinq ans, à partir du 8 mai 1885, décerné à Orléans, en séance publique, le 8 mai ou un jour très rapproché de cette fête traditionnelle, à l'auteur du meilleur mémoire adressé à la Société : sur l'histoire, l'archéologie, la numismatique, la géographie, la biographie, la bibliographie de l'ancienne province de l'Orléanais, correspondant approximativement aux trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir ; — sur une localité particulière ; — sur une institution religieuse, civile ou militaire, de cette circonscription.

Art. 2. — Ce prix de 1,000 fr. pourra être attribué à un seul ouvrage, ou partagé entre plusieurs, et divisé, s'il y a lieu, en premiers ou seconds prix.

A chaque prix sera jointe une médaille d'argent du module de soixante-dix millimètres, au type adopté pour les précédents Concours. Des médailles de bronze, du même module, pourront être accordées aux mentions honorables.

Art. 3. — Il sera loisible à la Société de prélever sur la dotation du Concours quelques médailles, soit d'argent, soit de bronze, qu'elle croirait devoir décerner, en séance publique, aux auteurs d'ouvrages conçus dans les conditions du présent programme et publiés durant la période quinquennale, sans lui avoir été adressés pour concourir.

Art. 7. — Les mémoires présentés au Concours devront être adressés *franco* au président de la Société, au siège des réunions habituelles, *avant le 1er janvier de la dernière année de la période qninquennale.*

Art. 8. — Les mémoires ne seront pas signés; ils porteront une devise ou épigraphe, reproduite sur l'enveloppe d'une lettre cachetée, jointe au travail. Cette lettre contiendra le nom, l'adresse de l'auteur, et la déclaration que son ouvrage est inédit et n'a été couronné à aucun Concours antérieur.

Art. 9. — Tout auteur qui se sera volontairement fait connaître avant le jugement du Concours pourra être exclu du droit de concourir par décision de la Société rendue à la majorité des suffrages exprimés; les suffrages exprimés devront toutefois atteindre les deux tiers au moins du nombre des membres résidants inscrits au tableau.

Art. 12. — Les ouvrages couronnés appartiendront à la Société, *si elle déclare être dans l'intention de les publier dans le plus prochain volume de ses Mémoires*. Les auteurs auront droit d'en faire un tirage à part, à leurs frais.

Art. 13. — Les mémoires couronnés que la Société ne voudrait pas publier, et ceux qui n'auraient pas été couronnés, seront remis dans les trois mois qui suivront la séance publique aux auteurs qui en auront fait la demande.

Nota. — La Société, pour alléger la tâche du jury d'examen, invite les auteurs à devancer, autant qu'il leur sera possible, l'échéance du terme de rigueur.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES EN 1889.

I

Le Congrès des Sociétés savantes de la province aura lieu pendant la semaine de la Pentecôte, du mardi 11 juin au samedi 15, au Ministère de l'Instruction publique.

Voici le programme des questions sur lesquelles le Comité des travaux historiques appelle l'attention des archéologues.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées dans les provinces

du XVIe au XVIIIe siècle. (Rechercher dans les *archives*, en particulier dans celles *des notaires*, les *inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs* formés depuis le XVIe siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos Musées provinciaux. On ne demande pas d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.) — 2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent. — 3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique. — 5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle contenant des renseignements sur la Biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées, soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés. — 6° Signaler les objets conservés dans les Musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces objets se trouvent. — 7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.). — 8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. — 9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans. — 10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les Musées. — 11° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères qui permettent de distinguer leurs produits. — 12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits, centres de fabrication.

II

L'ouverture de la treizième session des Sociétés des beaux-arts des départements est fixée au mardi de la Pentecôte, 11 juin. Elle se tiendra dans l'hémicycle de l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

Les Mémoires doivent être adressés au Ministère (Direction des beaux-arts) *avant le 22 avril*, terme de rigueur, pour être soumis au Comité chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique.

La durée de chaque communication sera de vingt minutes environ ; pour les Mémoires trop étendus, les auteurs se borneraient à en donner un résumé.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux. — 2° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces. — 3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers. — 4° Histoire des anciennes foires et des marchés. — 5° Anciens livres de raison et de comptes. — Journaux de famille. — 6° Vieilles liturgies des églises de France. — 7° Étude des anciens calendriers. — 8° Origine et règlements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVIIIe siècle. — 9° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes, de communes ou de coutumes. — 10° Recherches sur les mines et les salines en France avant la Révolution. — 11° De l'organisation et du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution. — 12° De la piraterie avant le milieu du XVIIe siècle. — 13° Étudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge. — 14° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français. — 15° Étudier les cadastres ou compoids antérieurs au XVIe siècle. — 16° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes. — 17° Établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour en prévenir la propagation. — 18° Histoire de l'alimentation en France jusqu'à la fin du XVIIe siècle. — 19° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue. — 20° Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies. — 21° Indication et critique des travaux imprimés ou ma-

nuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France antérieurement à la *Gallia christiana* des Bénédictins et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage. — 22º Les anciens ateliers typographiques en France. — 23º Renseignements historiques ou autres qu'on peut tirer des privilèges accordés aux auteurs et aux libraires (1).

III

Le Comité des travaux historiques (Section de géographie) a fait dresser et a envoyé aux Présidents des Sociétés savantes un questionnaire pour l'étude de l'*habitat* en France.

Ce questionnaire, déposé sur le bureau de la Société archéologique, est à la disposition de tous ceux qui désirent concourir à ce travail important sur les « bourgs, villages, hameaux et habitations isolées des diverses régions de la France ».

Analyse sommaire d'une série de pièces inédites du « British Museum », de Londres, relatives au siège d'Orléans (1428-1430).

13 mars 1428. — Henry Lisle s'engage à servir le roi d'Angleterre au siège d'Orléans, à la place de son frère, Lancelot de Lisle. Sa troupe se composera de 43 hommes d'armes, lui compris, et d'un corps d'archers. (*British Museum*, add. chart. 105.)

9 novembre 1428. — Une partie de la garnison de Rouen est envoyée au siège d'Orléans. (*Ibid.*, chart. 110.)

2 décembre 1428. — Guillaume Glasdall, bailli d'Alençon, reçoit 843 livres 15 sols pour les gages de 29 hommes d'armes et 80 archers montés ayant servi à la Bastille au pied du pont d'Orléans. (*Ibid.*, chart. 3636.)

17 janvier 1428. — Quittance de Thomas Guérart, capitaine

(1) Pour la *Section de géographie historique et descriptive,* se reporter au programme de 1888, publié au *Bulletin* nº 134, p. 132 (t. IX).



de 29 hommes d'armes et de 50 archers servant au siège d'Orléans, 17 janvier 1428. (*Ibid.*, chart. 3637 et 11010.)

2 juin 1429. — Jean de Saveuzes, gouverneur de Blois, apprend du capitaine d'Amboise que les Anglais menacent « à grant puissance » les frontières de Touraine; il ordonne de faire bonne garde au château de Château-Regnault. (*Ibid.*, chart. 4059.)

15 décembre 1428. — Richard Wodeville, chevalier, s'engage à servir pendant 3 mois au siège d'Orléans. (*Ibid.*, chart. 7951.)

9 mars 1428. — Henri VI, roi d'Angleterre, emprunte de l'argent pour le siège d'Orléans. (*Ibid.*, chart. 7952.)

13 septembre 1430. — On lève des aides en Normandie, pour certains paiements, parmi lesquels le paiement d'une somme de 10.000 livres tournois pour l'achat de Jehanne la Pucelle, prise par les Bourguignons. (*Ibid.*, chart. 10976.)

13 janvier 1428. — Montre des troupes sous les ordres de J. Fastoff, chevalier au siège d'Orléans. (*Ibid.*, chart. 11611.)

29 janvier 1428. — Montre des troupes sous les ordres de Talbot au siège d'Orléans. (*Ibid.*, chart. 11612.)

7 février 1428. — Montre à Corbeil de 13 lances et 31 archers qui se rendent, sous les ordres de Thomas Rempoton, au siège d'Orléans. (*Ibid.*, chart. 11614.)

12 avril 1429. — Une lance et 6 archers de la garnison de Château-Gaillart sont détachés pour accompagner un convoi de vivres envoyés aux troupes assiégeant Orléans. (*Ibid.*, chart. 11624.)

8 mars 1428. — Montre de 20 lances et de 64 archers sous les ordres de Henry de Lisle, devant Orléans. (*Ibid.*, chart. 11617.)

G. Baguenault de Puchesse.

Découverte de Bronzes antiques à l'Hermitage (Bucy-Saint-Liphard).

Au mois de mai dernier, un terrassier travaillait dans mes bois à ouvrir une large percée en face de mon habitation de l'Hermitage, située près de Bucy-Saint-Liphard, afin d'en dégager la vue et les abords.

En défrichant le bois et en fouillant la terre pour extraire les souches, il trouva sous une grosse racine de chêne, à la profondeur de 40 centimètres environ du sol, et réunis ensemble comme s'ils y avaient été enfouis ou déposés à dessein, divers objets et débris informes d'un métal dont il ne put déterminer l'espèce, mais qu'il soupçonna avoir quelque valeur. A tout hasard il recueillit sa petite trouvaille, nettoya les pièces et me les remit un jour que j'étais allé examiner son travail.

Au premier abord, je n'eus pas de peine à reconnaître que le métal en question n'était autre que du bronze, recouvert de cette patine que le temps dépose sur les objets antiques. Un examen plus attentif me convainquit que ces bronzes appartenaient à l'époque romaine ou gallo-romaine.

Deux pièces seulement sont intactes, ou à très peu de chose près ; le reste consiste en fragments dont il me semble difficile de préciser la provenance. Je serais heureux que mes savants confrères voulussent bien me venir en aide à ce sujet.

Voici, au surplus, la nomenclature exacte des pièces découvertes (1) :

1° Cinq lamelles de bronze, dont trois surtout sont minces et flexibles et d'une même longueur (0,125) ; l'une d'elles présente une courbure légère.

2° Pièce de la forme d'une calotte sphérique, de 0,09 de

(1) Je dois à l'obligeance et au talent de notre confrère, M. Fournier, le dessin que je joins à cette note et auquel se rapportent les cotes des objets décrits.



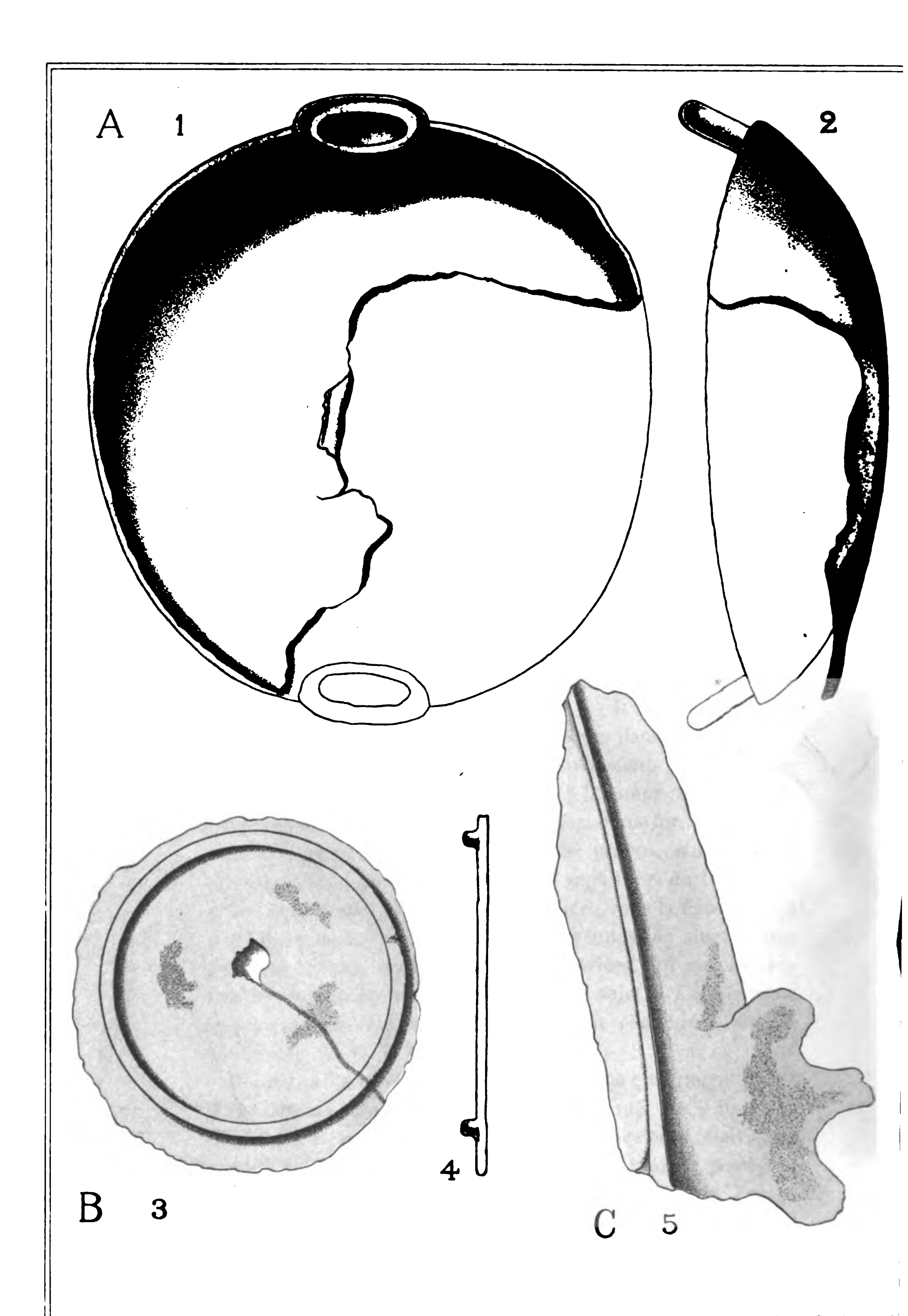
diamètre, en partie brisée et faussée légèrement. Elle est munie à sa circonférence, du côté de la face concave, d'un anneau soudé. Il est probable qu'il en existait un second diamétralement opposé au premier, et que ces deux anneaux servaient à fixer ou à suspendre la pièce. Le bronze est très épais et indiquerait un usage exigeant beaucoup de solidité et une grande force de résistance. (A, 1 et 2.)

3° Rondelle en bronze, mince et dont les bords sont rongés. Elle présente sur une face une saillie circulaire et pourrait avoir été appliquée comme ornement à un meuble, un coffret, harnachement de cheval, etc. (B, 3 et 4)

4° Feuille de bronze découpée, portant une nervure en saillie dans le sens de la longueur ; elle paraît avoir servi au même usage que la précédente. (C, 5.)

5° Bouton-agrafe à double rivet ; — c'est du moins sous cette dénomination qu'ont été classées au musée Saint-Germain (salle de comparaison, vitrine 57) deux agrafes identiques à celle-ci, quoique de moindre dimension. — D'autres, également beaucoup plus petites, se trouvent dessinées dans l'*Album Caranda*, où elles sont ainsi désignées : *ornements de ceinturon à double rivet.* (Pl. 80, nouvelle série.) L'auteur rapporte dans l'explication des planches que ces agrafes, d'une forme élégante, mais « toute particulière » qui leur est propre, n'ont encore été rencontrées par lui que dans des sépultures du IVe siècle. « Ces ornements, ajoute-t-il, représentés sous la figure 3, au nombre de sept, faisaient partie d'une réunion de vingt autres de même forme, mais de dimensions variées, qui ont été recueillis sur la poitrine d'un seul et même sujet. » La pièce que je présente est légèrement faussée et un peu ébréchée à ses extrémités. (D, 6, 7, 8.)

6° Jolie petite clochette en bronze de forme quadrangulaire et d'une conservation parfaite. Le battant manque, mais deux petites fissures marquent à l'intérieur la place où il était suspendu. Les musées de Saint-Germain, d'Orléans, possèdent plusieurs types de ces sonnettes (*tintinnabula*), dont l'usage était très répandu chez les Romains, soit qu'on les employât

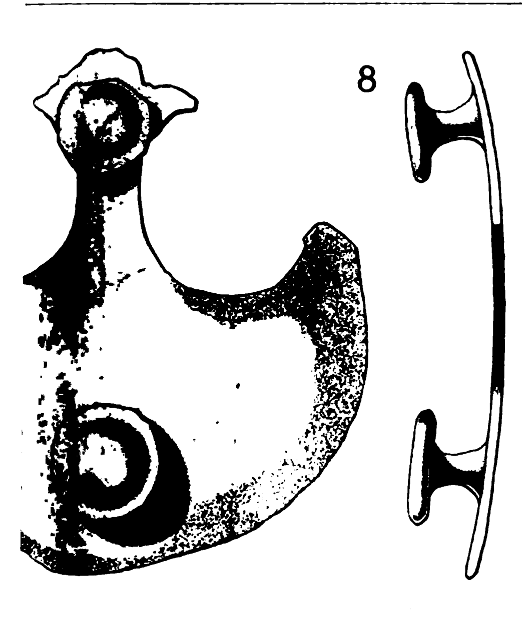


BRONZ

trouvés à l'Hermitage

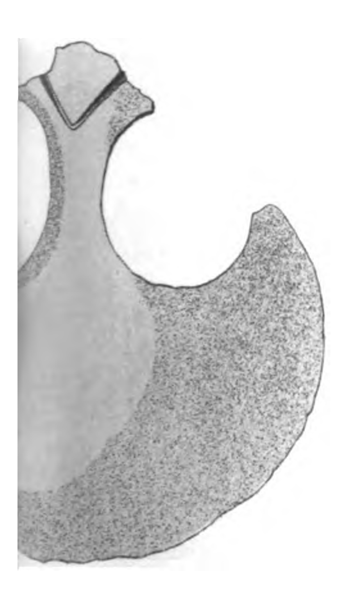
Ces objets so

Fournier J^{ne} del 1888.

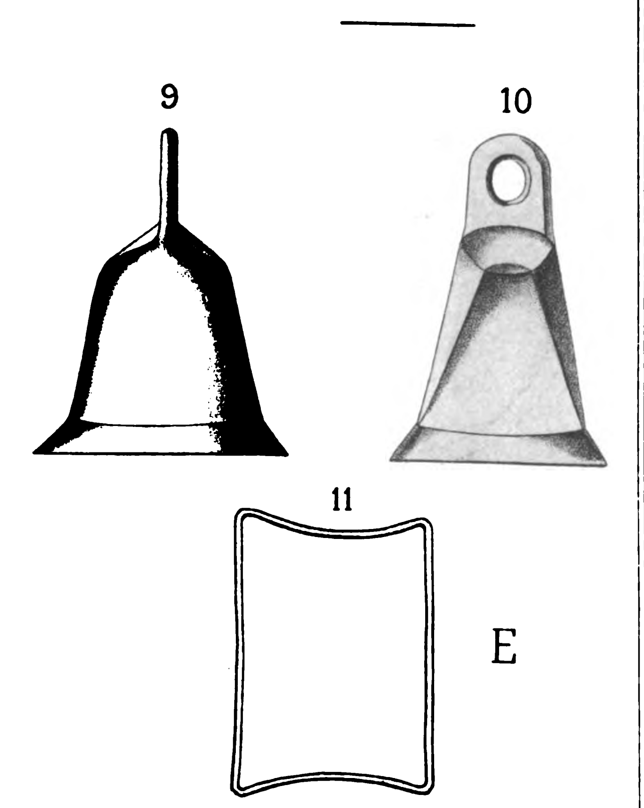


Légende.

A. 1_Vue de la face concave.
   2_Profil.
B. 3_Vue en plan.
   4_Profil.
C. 5_Fragment d'Ornement.
D. 6_Agrafe_Vue du côté des rivets.
   7_Vue de face.
   8_Profil.
E. 9_Clochette, Vue de Face.
   10_Profil.
   11_Plan.



D 7



'IQUES.

y-St.-Liphard, (Loiret).

de Gdeur. Nelle.

Lith G. Jacob Orléans.

comme objets d'utilité, ou qu'on en fit de simples ornements. (E, 9, 10, 11.)

Maintenant, ces débris ont-ils une certaine connexité entre eux, une communauté d'origine, comme provenant par exemple de l'armure d'un guerrier, du harnachement d'un cheval, ou bien se sont-ils trouvés fortuitement rassemblés dans la main de celui qui les a recueillis et enfouis, bien qu'ayant servi aux usages les plus variés? C'est une question qui me paraît bien difficile à résoudre, en raison de l'état dans lequel nous sont parvenues la plupart des pièces.

Il est permis aussi de se demander si leur présence à une centaine de mètres d'un lieu habité est un pur effet du hasard, ou si elle n'impliquerait pas plutôt l'existence d'un centre d'habitations à une époque bien antérieure à la date qui nous est fournie par les documents écrits. Dans cette dernière hypothèse, il faudrait se reporter d'un seul bond à sept ou huit siècles en arrière.

En effet, le document le plus ancien que nous fournit sur l'Hermitage le cartulaire de Voisins est une charte de 1207, par laquelle on voit qu'il y avait alors dans cette solitude un prieur et des frères, par conséquent une petite communauté d'hommes. Appelés le plus souvent *fratres de Buciaco*, *fratres in heremitagio de Buciaco commorantes*, ces religieux sont plus clairement désignés dans une charte de 1210 sous le nom de *Boni homines ecclesie Beate Marie de Nemore* (1). Or, la qualification de *Bons-hommes*, bien que donnée à divers religieux, s'appliquait le plus souvent aux ermites de l'ordre de Grammont; c'est donc à cet ordre qu'il faut rattacher les solitaires de Notre-Dame-du-Bois. Plusieurs prieurés du même ordre furent du reste établis dans notre contrée, à Cléry, à La Coudre dans la forêt d'Orléans, à Boulogne dans la forêt de ce nom, près de Chambord.

(1) *Cartulaire de Notre-Dame de Voisins, de l'ordre de Citeaux*, publié par Jules DOINEL, archiviste du Loiret, pp. 1 et 28. (*Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XVI, 2e fasc.)

Mais l'ordre de Grammont ne fut fondé qu'à la fin du XIe siècle ; l'installation des ermites dans la vieille forêt *du Loge,* près de Bucy-Saint-Liphard, ne peut donc être reculée au delà du XIIe siècle. Est-ce à eux qu'on doit le petit essart qui entoure aujourd'hui les bâtiments de l'Hermitage, est-ce de leurs propres bras qu'ils défrichèrent en pleine forêt un espace de terre suffisant pour établir quelques constructions et subvenir par la culture à leurs besoins les plus pressants ? ou bien ne furent-ils pas plutôt mis en possession d'un lieu anciennement habité, envahi peut-être par les broussailles et ne présentant plus que quelques ruines de la plus haute antiquité ? C'est ce que pourrait faire supposer la découverte, si peu importante qu'elle soit, dont j'ai l'honneur d'entretenir en ce moment la Société.

Je rappellerai, en terminant, que la propriété de l'Hermitage de Notre-Dame- du-Bois fut transférée, vers le commencement du XIIIe siècle, avec toutes ses dépendances aux religieuses de l'ordre de Citeaux, lesquelles, après y avoir séjourné quelques années à peine, l'abandonnèrent bientôt pour aller se fixer à Voisins (1), prétextant le manque d'eau, et la position défavorable du lieu, *propter aquarum penuriam et loci importunitatem* (2). Elles trouvèrent à Voisins un vallon verdoyant, des sources abondantes, le voisinage du riant val de la Loire, et partout un heureux contraste avec la sévère et monotone clairière de la « forêt d'ennuyeuse tristesse ».

G. VIGNAT.

(1) Commune de Saint-Ay (Loiret), et à une lieue et demie environ de l'Hermitage. Voyez l'*Histoire de l'abbaye de Voisins*, par M. le comte DE PIBRAC. Orléans, Herluison, 1882.

(2) *Cartulaire de Voisins*, p. 2.

Mathurin Jacquet, d'Orléans.

Mathurin Jacquet, natif d'Orléans, devint président-trésorier des finances à Moulins. Il succéda, le 30 septembre 1767, à Jean-Jacques Rousseau de Paris, écuyer. Ce fut Philibert Griffet de La Baume qui lui succéda, le 16 janvier 1770, l'auteur de la Messe et des Vêpres de Guide, parodie spirituelle, mais vraiment scandaleuse.

Le trésorier Jacquet, en bon Orléanais, habitait très rarement Moulins ; il résidait soit à Orléans, soit à Paris. Contrairement aux autres trésoriers qui ont laissé des souvenirs à Moulins, nous n'avons trouvé aucun dossier aux archives se rapportant à lui ; quelques quittances qu'il avait données pour toucher ses émoluments sont les seules pièces qui témoignent de son passage aux affaires de son administration. Nous avons même remarqué que ces pièces ne portent aucunement le lieu de leur origine, qu'elles avaient été préparées, puis expédiées pour avoir la signature du trésorier titulaire.

Jacquet était possesseur de plusieurs terres en Bourbonnais ; il était seigneur des Blassons et de Bayeux ; ces fiefs sont à quelques kilomètres de Moulins, paroisse d'Izeure, et peu éloignés l'un de l'autre. Aux Blassons existait un château édifié à la renaissance ; nous en avons vu quelques débris de sculpture d'un haut intérêt, un écusson, puis un dais ou pinacle de l'école de Jean Cousin. Nous avons décrit ces pièces dans la *Revue Bourbonnaise*, 3e année, 1886.

Le château de Bayeux, longtemps possédé par la famille Ripaud de La Salle, existe encore, mais dépouillé de ses terres, vendues partiellement. Seul ce joli manoir, construction en briques noires et rouges du XVIIe siècle, reste isolé au milieu de ces bois, de ces vignes, de l'étang du moulin et du charmant petit ruisseau qui l'enserre encore de sa ceinture argentée. Ce château est formé d'un corps de logis à un étage, au toit aigu, flanqué de deux grosses tours rondes à lanterneaux, et encore

percées de meurtrières. Une terrasse forme la porte d'entrée; les cintres retombent sur de gracieux piédroits; à côté, un petit oratoire délabré rappelle encore sa destination primitive.

Le souvenir du président Jacquet y est enseveli dans l'oubli le plus profond; en moins de quatre ans, Bayeux a changé trois fois de propriétaire! Les choses d'ici-bas sont vraiment peu durables...

Bayeux, situé dans une jolie position, avait été construit sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine dont on découvre encore les traces; nous y avons découvert deux stations préhistoriques.

FRANCIS PÉROT,
Associé correspondant.

Moulins, 25 octobre 1888.

Poteries anciennes trouvées dans le jard (cailloux pour routes), au boulevard de Châteaudun, à Orléans.

J'ai reconnu dans le caillou que la drague ramène du fond de la Loire, et que l'on dépose aux abords du boulevard de Châteaudun, non seulement une grande quantité de tuiles à rebords, des tuiles creuses de revêtement, mais encore des débris de vases en terre rouge qui me paraissent provenir des officines des Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme). Les fours des céramistes sont très près de l'Allier; leurs produits étaient embarqués sur des bateaux, puis descendaient l'Allier et la Loire; une certaine quantité de ces vases semble avoir passé le détroit; le British muséum possède beaucoup de vases de ces officines. Dans son remarquable travail *Roman-London*, sir Roach-Smith a retrouvé une quantité de poteries rouges vernissées, ou d'autres plus grossières qui provenaient des céramistes des Martres-de-Veyre ou de Toulon (Allier).

On ne fabriquait aux Martres-de-Veyre, petit village au-

dessus de Clermont-Ferrand, que de belles poteries rouges à engobe et toujours décorées. Nous avons pu remarquer que c'était dans ces officines que la poterie était le plus richement décorée et les formes le plus variées. Toutes ces poteries étaient ordinairement signées ; nous avons même recueilli plusieurs sigles dans les débris mélangés aux cailloux de la Loire, et parmi ces derniers, un nom qui entoure une rosace ; c'est le premier exemple que nous connaissions ; il vient de l'officine de Bani, dont le nom est bien connu ; c'est un fragment de vase à bords droits de grande dimension. Ces vases sont très rares ; ils sont ornementés de guirlandes délicates en forme de panaches de plumes.

Mais les débris les plus importants sont ceux qui appartenaient aux jattes, vases très grands, plats, portés sur un pied et munis d'un déversoir à bec formé par une dépression souvent très artistement obtenue ; les bords sont larges et épais, et tous portent l'estampille du potier. Ces grosses poteries se fabriquaient à Talène, commune de Coulanges, canton de Dampierre (Allier). Sur un emplacemeut de deux hectares, nous avons compté soixante-dix fours à poteries. Les magasins sont encore visibles sur le haut d'une berge élevée de la Loire ; c'est par milliers que l'on retrouve les débris de ces poteries.

Il y avait à Talène un ancien *emporium*, qui semble avoir été un marché spécial de poteries ; on y venait de toutes parts. Aujourd'hui, à dix-huit siècles de là, cette foire, qui a lieu en juillet, se tient au milieu d'un communal, où n'existe pas une maison ; les marchands de poteries y affluent de tous côtés, et pendant huit jours ils y plantent leurs abris ; les jeux, les divertissements y sont nombreux. Il est bien singulier de voir ce rassemblement de marchands et d'acheteurs, établis sur les bords du fleuve, continuant une tradition qui existe depuis plus de vingt siècles.

Nous avons vu à cette foire les poteries noires de Lourdy près de Gannat ; elles sont ornées au pouce, c'est-à-dire avec des impressions faites par l'extrémité du pouce sur une petite bande d'argile molle disposée en ruban autour du col ou de la

panse du vase ; la forme de ces vases est à peu près unique. C'est une jarre avec anses latérales ; la forme, les ornements et la terre de ces singulières poteries sont identiques, pour ne pas dire exactement semblables aux poteries gauloises de Bibracte près Autun, et le savant président de la Société Éduenne, M. J. Bulliot, fut saisi d'étonnement, en traversant cet *emporium* du XIXe siècle, d'y retrouver les poteries analogues à celles qu'il a découvertes au mont Beuvray. Il en a rapporté plusieurs, qui sont exposées au musée d'Autun à côté de celles de la cité gauloise ; il n'y a aucune différence, sinon que deux mille ans les séparent les unes des autres (1).

FRANCIS PÉROT,
Associé correspondant.

Orléans, 4 novembre 1888.

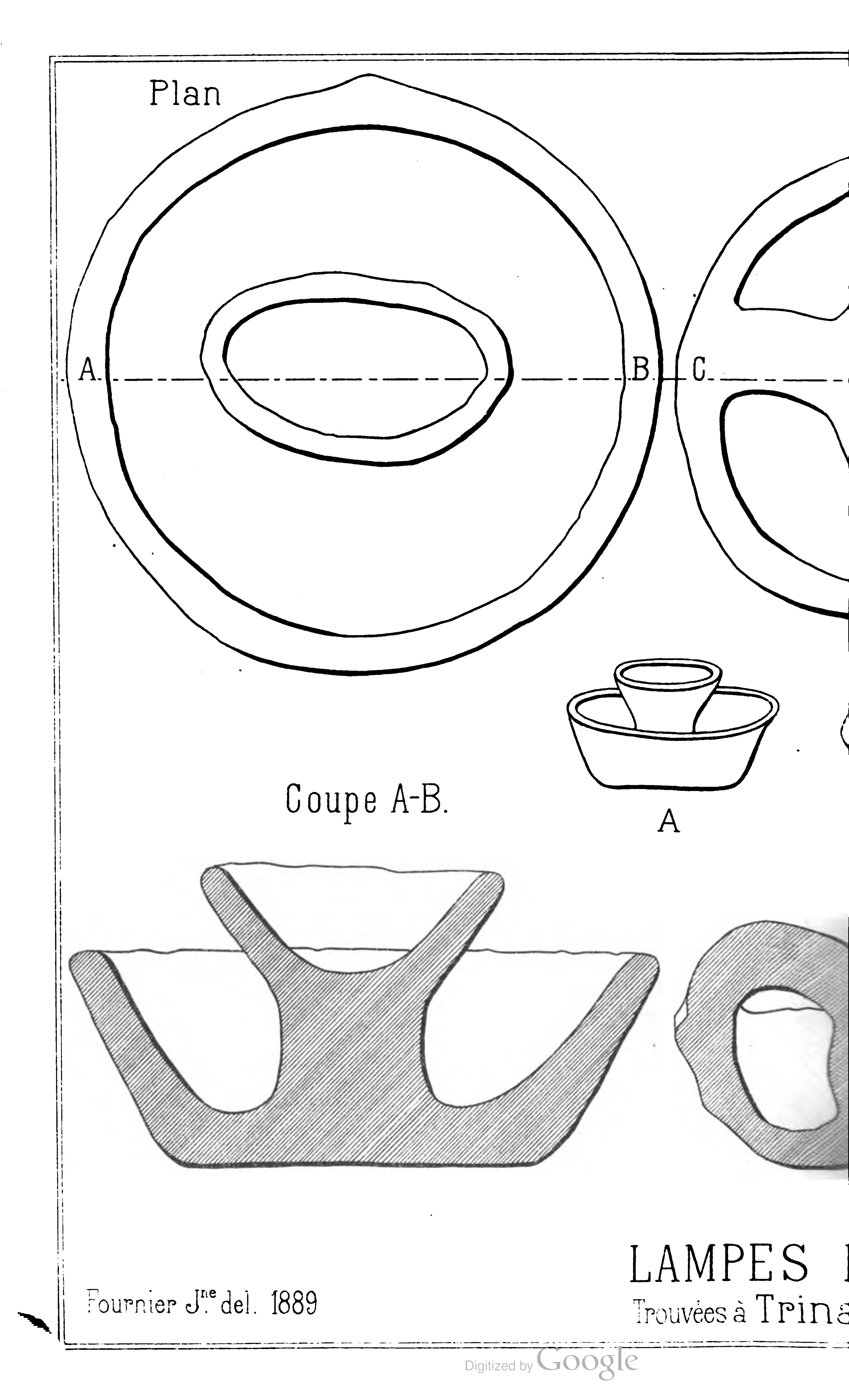
Lampes franques trouvées à Trinay (canton d'Artenay).

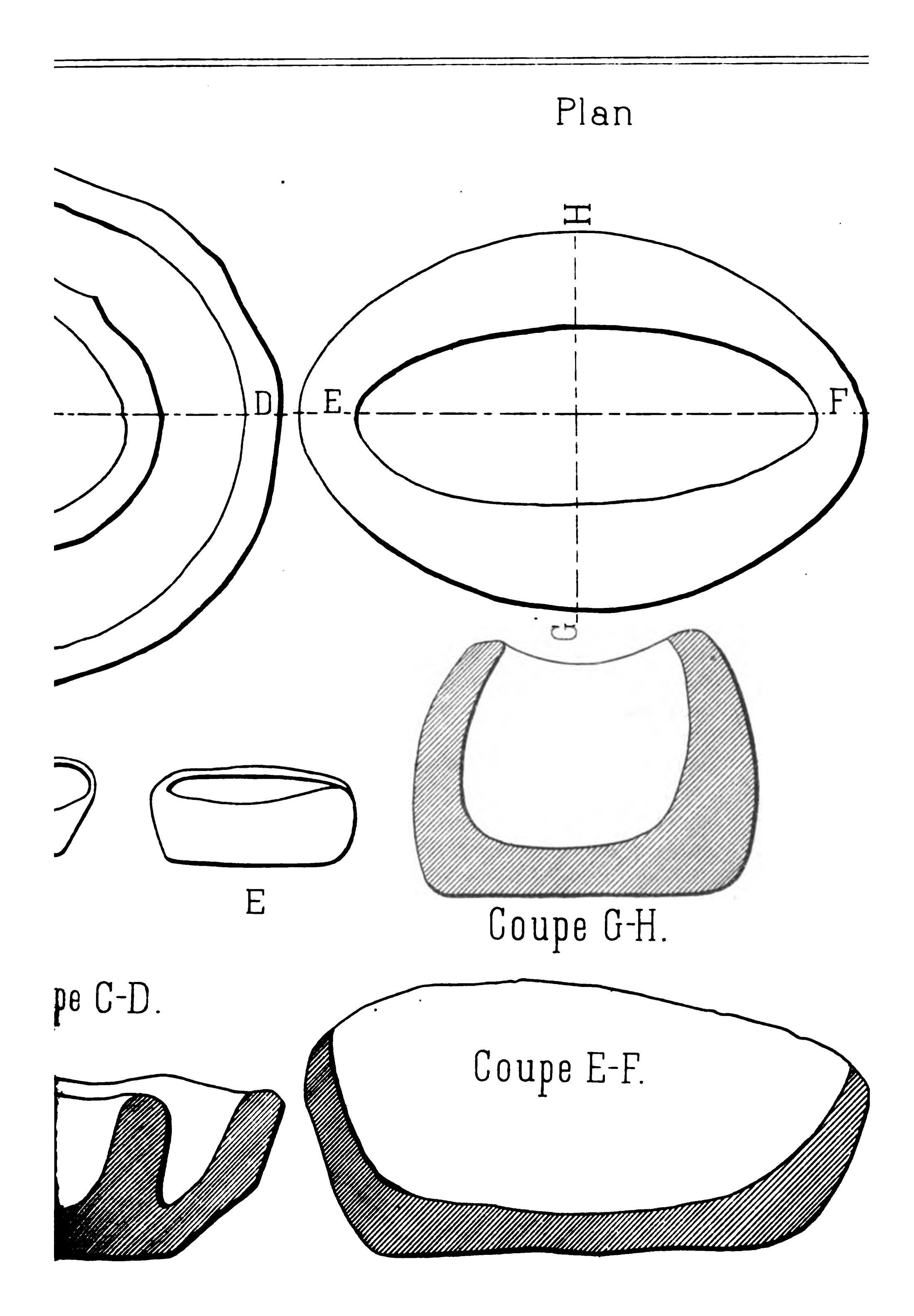
Trois lampes en terre cuite rouge viennent d'entrer au Musée archéologique, pour lequel je les ai acquises. Elles ont été trouvées dans le labourage d'un champ en 1875, à Trinay, canton d'Artenay.

Ces lampes, évidemment fabriquées avec la terre du pays et de travail grossier, n'ont, au premier abord, rien de remarquable, mais en les étudiant un peu, elles acquièrent un intérêt tout particulier et sont une page d'histoire de notre France.

Vous savez, Messieurs, que, après l'envahissement des Gaules par les Romains, les habitudes gauloises s'allièrent successivement avec celles des vainqueurs, alliance qui a été si justement appelée *époque gallo-romaine :* c'est une loi des sociétés humaines lorsqu'elles sont conquises et que la conquête

(1) L'an dernier, j'ai recueilli à Talène un collier de dix-huit perles en verre de formes et de couleurs différentes et une dent de loup perforée pour être suspendue comme talisman.


Plan
A.
B.
C.
A
Coupe A-B.
Fournier J.ne del. 1889
LAMPES
Trouvées à Trina



NGIENNES.

lessins de Gdeur Nlle

Lith. G. Jacob Orléans

est persévérante ; nos aïeux, malgré leur patriotisme, ont dû nécessairement la subir. Cette loi atteignit également les *Gallo-Romains*, lorsque les Francs de la Germanie firent la conquête de notre sol ; notre pays, sans renoncer de suite à ses anciennes habitudes, s'est revêtu progressivement des usages des Francs que la conquête avait fixés chez lui ; les habitudes mérovingiennes n'ont pas été, sans doute, rapidement victorieuses, mais chaque année leur influence est devenue plus forte, et un jour les Mérovingiens ont fondé tout à la fois un règne et une école.

Nos trois lampes sont l'œuvre du passage lent, mais toujours progressif, des factures *gallo-romaines* vers le travail *mérovingien*. Il y a dans les deux premières une réminiscence vive de la forme antique, et, cependant, on y voit une modification sensible ; la troisième est plus indépendante et se donne une allure toute neuve ; l'artiste est un Franc qui a simplement resserré les bords en forme de bateau.

Nos lampes n'ont jamais été vernies, ce qui les sépare des lampes romaines, élégantes, légères et souvent vernies, pour empêcher l'infiltration de l'huile dans l'intérieur de la pâte ; l'huile des nôtres devait, à la longue, pénétrer l'intérieur, et en se durcissant former un vernis naturel. Disons que pour demeurer chaque jour dans une chambre remplie par l'épaisse fumée d'une mèche grossière et imbibée d'une huile qu'on ne savait certainement pas encore épurer, il fallait être un Germain sorti de sa noire forêt ; le *Gallo-Romain* avait quelque délicatesse, le rude Germain, si bien décrit par Tacite, ne connaissait pas les recherches soigneuses ; son épée était tout pour lui, le reste était chose indifférente à ses yeux.

C'est ainsi, Messieurs, que par les petits détails de nos trois lampes, nous arrivons à un nouveau témoignage de l'établissement des Francs dans les Gaules et dans notre Orléanais ; ces pauvres lampes, malgré leur grossièreté, sont, je le dis encore, une page d'histoire qui vaut bien les brillantes chroniques et en témoigne l'incontestable vérité.

Il nous faut donc, Messieurs, malgré les indifférents, les

incrédules, et quelquefois les moqueurs, dire sans crainte, affirmer avec le front levé et une fière parole, que l'archéologie est une science sérieuse et indispensable pour un véritable historien ; elle le guide, le complète ; car on peut soupçonner un écrivain, hésiter devant un texte ; mais devant un monument, il faut s'incliner et en admettre l'irrécusable parole.

Je suis heureux, Messieurs, et vous le serez avec moi, d'avoir placé dans notre Musée historique, déjà si riche en sujets d'études, ces trois nouveaux objets dignes de l'attention des savants.

L'obligeance de M. Fournier, notre collègue, place sous vos yeux le dessin exact de ces trois lampes.

Desnoyers.

Note sur la transplantation à Arras de familles orléanaises, par ordre de Louis XI (1479-1482).

Il y a, dans l'histoire de la ville d'Orléans au XVe siècle, un épisode qui a été peu étudié par nos annalistes, et qui cependant mérite d'être mis en lumière ; c'est l'émigration forcée de familles orléanaises pour la ville d'Arras.

Le 8 mai 1477, à la suite d'actes perfides et sanguinaires qu'il n'y a pas lieu de rappeler ici, Louis XI avait assiégé et pris cette place à Marie de Bourgogne, comtesse d'Artois. Son artillerie, dont une pièce s'appelait le *Chien d'Orléans*, avait fait grand dommage à ses remparts et à ses édifices. Le 9 mai, le roi y était entré par la brèche, et, malgré des lettres de rémission qui promettaient le maintien des privilèges, us et coutumes de la vaillante cité, il l'écrasa d'exactions et de cruautés, tout en lui montrant, par intervalles, des semblants de bienveillance et de générosité. Il y bâtit deux forteresses pour la tenir en respect ; il expulsa les gens d'armes et les Religieux de la vieille abbaye de Saint-Waast. Mais ce fut seulement deux ans après

que, par lettres du 2 juin 1479, datées de Château-Landon, il ordonna l'expulsion en masse des habitants d'Arras, et l'abolition même de son nom remplacé — ironie cruelle ! — par celui de Franchise (1).

On sait que, pour repeupler la malheureuse cité, il somma un grand nombre de villes d'y envoyer des ménages de gens de métier et de marchands. Les Archives municipales des villes à qui son despotisme imposait cet étrange tribut ont gardé, plus ou moins, la trace de leur obéissance à des ordres auxquels on ne résistait pas impunément. Des travaux importants ont été publiés sur la transplantation des familles ainsi envoyées à Franchise, par Tours, Angers, Troyes, Limoges, etc. L'Orléanais paya largement sa contribution à cette transportation arbitraire ; avec Orléans, plusieurs villes de notre province, Chartres, Châteaudun, Blois, Vendôme, Romorantin, et, dans notre région même, Gien, Pithiviers, Sully, Jargeau, Beaugency, Meung, d'autres peut-être encore.

Dans son *Bulletin* d'avril 1887, la Société dunoise a publié quelques pages, signées de son président, M. Brossier-Geray, qui, grâce à un document échappé à la dispersion des Archives de Châteaudun, a raconté un épisode du retour des commissaires de cette ville qui étaient allés conduire ses colons à Arras. Ils s'étaient joints, pour regagner leur pays, aux commissaires

(1) Il était admis communément que cette proscription générale était le résultat de la colère de Louis XI après son échec devant Douai assiégé, échec qu'il attribuait à un avis secret donné aux Douaisiens par les gens d'Arras. Mais le dernier auteur qui s'est occupé de cet événement, M. Paris, membre de l'Académie d'Arras (ancien ministre, sénateur du Pas-de-Calais), a démontré que la résolution violente du roi était prise avant sa défaite devant Douai, laquelle arriva seulement dans la nuit du 16 au 17 juin 1479 ; l'expulsion en masse avait commencé dès le 15 mai 1479, bien que les lettres-patentes qui ordonnent cet acte de farouche tyrannie soient datées seulement du 2 juin. (Voir A.-J. Paris, *Louis XI et la ville d'Arras*, in-8° de 45 pages, 1868. Arras, Rousseau-Leroy.)

A citer encore sur la question qui nous occupe : dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras :* La Roche, *Une vengeance de Louis XI ;* Boutiot, *Louis XI et la ville d'Arras*, et dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers,* Paul Lachèze, *Translation d'Angevins et de Tourangeaux à Arras.*

de Jargeau, Meung, Beaugency, et, avec plusieurs d'entre eux, ils furent faits prisonniers en route (21 août 1479) par des partisans à la solde de l'archiduc Maximilien. On ne leur rendit la liberté que moyennant une forte rançon. L'un des commissaires, nommé Leclerc, réclama à la ville de Châteaudun la somme qu'il avait payée et les frais de son voyage, d'où un procès, et une enquête faite à Orléans et à Beaugency par le bailli du Dunois. M. Brossier a reproduit les détails de cette enquête sans pouvoir cependant en donner la solution. (Procès-verbal du bailli du Dunois, 13 décembre 1482.)

C'est la publication de ce document qui nous a suggéré le dessein de rédiger quelques notes, depuis longtemps recueillies, sur cette douloureuse histoire de l'expatriation d'Orléanais à Arras. Nous n'en ferons pas un tableau complet, mais une simple esquisse, destinée, dans notre pensée, à provoquer la publication intégrale des documents dont nos Archives municipales permettent de disposer.

Ces documents sont les *Comptes de forteresse* (les Comptes de commune nous manquent pour ces années), tenus du 23 mars 1478 (vieux style) au 23 mars 1480, c'est-à-dire de 1479 à 1481, par Hervé Paris, receveur de la ville d'Orléans.

Le registre de ces Comptes de deux années, coté 564, contient 139 feuillets écrits au recto et au verso sur parchemin très blanc. Le feuillet 86 a pour titre :

« Mise et despence faicte par Hervé Paris touchant les voyages, voitures et despens à l'occasion des mesnagiers envoyez par l'ordonnance du Roy nostre seigneur demourer de ceste ville d'Orleans à Arras. » Ce compte spécial va du feuillet 86 au feuillet 128 : 42 feuillets, 84 pages.

Il nous servira à essayer une ébauche, prélude d'un travail étendu qu'un chercheur, plus heureux et plus habile que nous, ne manquera pas de fournir à nos *Mémoires* avec pièces justificatives.

Louis XI, en vue du repeuplement de Franchise, « demanda d'abord 300 bons mesnagiers de tous métiers, avec bons et

notables marchands de draps, soye et laine, etc., pour faire le commerce. » Orléans fut taxé à 70 ménagers « puissants de corps et bien entendus en leur état et vacacion, et 4 marchands, riches chacun de 1,000 écus au moins (1). » Cette sommation était faite par les commissaires du roi réunis à Tours, où ils avaient convoqué les députés de quinze villes de la région voisine pour leur notifier les ordres du maître, et aviser à leur exécution. La volonté royale parut dure à nos procureurs. Ils députèrent à Louis XI, qui se trouvait alors à Provins, trois des leurs : Jehan Boileaue, Jacques des Contes et Pierre Compaing, avec huit serviteurs en leur compagnie. Partis le 18 juin 1479, ils durent aller jusqu'à Troyes en Champagne pour rencontrer le roi ; peine perdue d'ailleurs ! Ils demandaient une réduction dans le nombre des ménagers et un délai pour leur départ ; ils n'obtinrent rien, et ce voyage inutile coûta à la ville 56 liv. 2 s. parisis, dont le détail minutieux est donné au compte (f° 87).

Il fallait pourvoir aux moyens de se procurer de l'argent, et beaucoup, car les lettres royaux ordonnaient aux villes de faire conduire à leurs frais les ménagers avec leurs femmes, enfants, mobilier et outils. Le 24 juin 1479, les bourgeois et manants « convoqués par cri publique solempnellement faict ès lieux et en la manière acoustumez, » s'assemblèrent « en grand nombre » aux Halles, et, après délibération, décidèrent un emprunt. On lit dans les premières pages du registre (f° 7) la « copie des lettres dressées par Antoine Billart, licencié-ès-lois, garde de la Duchesse d'Orléans, mère de Louis XII, par lesquelles « les

(1) Troyes, avec sept villes de Champagne désignées dans un mandement du 2 juin 1479, est imposé à 94 ménages, y compris 6 riches marchands, nombre qui fut porté successivement jusqu'à 150.

Tours fut taxé seulement à 40 ménages et 3 marchands, Angers à 40 familles, ce qui semble indiquer qu'Orléans était réputé plus riche que ces deux villes par le commerce et l'industrie. Romorantin dut fournir 4 ménages; Pithiviers, Sully, Meung, 2. — Ces chiffres furent augmentés, car on a des lettres-patentes, datées de Cléry, 3 juin 1481, par lesquelles Louis XI, mécontent des résultats obtenus pour le repeuplement de Franchise, exige encore de différentes villes 350 ménages.

« bourgeois, manans et habitans ont consenti et accordé que, « en obtempérant au plaisir du Roy et pour satisfaire aux « charges à ce nécessaires, en attendant tems convenable de « faire assiette sur les habitans de ladicte ville et forsbourgz, — « les procureurs puissent emprunter par vendition de rentes à « réméré sur eulz et autres particuliers des bourgeois de ladicte « ville en leurs privez noms... à perte de finance ou autrement, « ainsi qu'ils verrōt estre plus expedient, jusques à quatre, « cinq ou six mil escuz... et pour acquitter, desdommager et « rendre indempnes les procureurs et autres qu'il appartiendra, « lesdicts bourgeois et habitans ont obligé eulx et toute la com- « munité d'icelle ville, ensemble tous les biens d'icelle, meubles « et immeubles. » (F° 7.)

Les rentes à servir aux prêteurs furent garanties par les procureurs Guillaume Aubelin, Hervé Paris et Colin Colas (f° 91). Nous le voyons par une procuration qu'ils donnent à Gillet de l'Aubespine, assurant sur leurs habitations, possessions et biens une rente de 100 livres tournois au chapitre de Notre-Dame de Paris dont il sera fait mention plus bas.

Quels furent les prêteurs ?

D'abord le trésorier de la duchesse d'Orléans, Loys Ruzé, vers qui fut dépêché à Blois un des procureurs, Gillet de Laubespine, dont le voyage de deux jours — on le voit par les Comptes — coûta à la ville 30 sols parisis pour lui et son cheval. Le trésorier prêta, sans intérêts, 1,000 écus, dont Hervé Paris fit le remboursement le 24 mars 1480.

Puis ce fut le Chapitre de Monseigneur Saint-Aignan, qui fournit également 1,000 écus, moyennant une rente qui fut rachetée le 14 novembre 1480.

Enfin une somme de 800 liv. parisis fut prêtée par le doyen et le chapitre de Notre-Dame de Paris, laquelle fut remboursée le 27 juillet 1480, grâce à une taille établie par lettres royaux sur tous les habitants de la ville, privilégiés ou non.

Une démarche avait été faite près les seigneurs de l'église de

Cléry. Un des procureurs de la ville, Pierre Lebreton, reçut pour sa peine et le loyer de son cheval 9 sols 4 d. parisis. On ne voit pas qu'il ait rien obtenu à Cléry.

Comment se fit la désignation des ménagers destinés à l'exil? On peut conjecturer que les inscriptions volontaires étaient rares. Ils furent, suivant l'ordre du roi, élus par les corporations mêmes et les procureurs. Louis Sevin, notaire-juré au Châtelet, — dont le nom revient très fréquemment dans les Comptes pour ses offices en cette affaire, — passa trois semaines à l'Hôtel-de-Ville à écrire les noms des émigrants et les sommes allouées à chacun pour la dépense du voyage, sommes variant suivant le nombre des enfants. Sevin reçut pour sa besogne 6 sols parisis (fº 92).

Le départ fut-il simultané pour tous? Non, d'après les Comptes. Le gros des colons partit le 6 juillet 1479 et arriva à Arras le 12 août.

Les soixante-dix ménages comprenaient trente-deux métiers. Lottin (1) en a donné la liste, que nous reproduisons, en y introduisant l'ordre alphabétique :

2 barbiers, 1 boucher, 4 boulangers, 1 bourrelier, 2 chapeliers, 3 charpentiers, 1 charron, 2 chausseliers, 2 cordiers, 3 cordonniers, 1 corroyeur, 1 coutelier, 1 couturier, 1 faiseur d'œuvre blanche (ferblantier), 1 hostelier, 3 maçons, 3 maréchaux, 1 mégissier, 2 menuisiers, 1 mercier, 1 pâtissier, 1 peigneur-cardeur, 2 pelletiers, 1 savetier, 1 sergier, 1 sellier, 1 serrurier, 1 tavernier, 1 teinturier, 1 texier en drap (2), 1 texier en toile, 1 tondeur.

Nous ne voyons pas là beaucoup d'artisans aptes à travailler les draps et la tapisserie de haute lisse, qui faisaient la renommée et la principale richesse d'Arras. Louis XI pourtant avait fort à cœur d'y restaurer cette industrie ; il accorda de grands privilèges aux ouvriers employés au travail de la laine, et il força

(1) *Recherches historiques sur Orléans*, I, p. 527.

(2) Tours fut taxé à 5 drapiers, indice que l'industrie du drap y était plus pratiquée qu'à Orléans.

certaines villes, entre autres Tours, de n'acheter que des draps venant de Franchise, et encore à la moitié seulement du prix courant.

Connaît-on les noms des ménagers orléanais transportés à Tours? Oui, beaucoup du moins, par les Comptes d'Hervé Paris. Nous n'en citerons que quelques-uns :

Amery Mulot, cordier, qui, pour lui, sa femme et un enfant, reçut 11 liv. 13 s. 8 d. parisis ;

Colin Villedieu, cordier, à qui, pour lui, sa femme et deux enfants, fut payée une somme de 15 liv. tournois (f° 103) ;

Colin de Fremlier, texier en drap ;

Paulin Torchon ;

Guillaume Barnon, boulanger ;

Simon Gillet ;

Jean Hilairet, qui reçut pour lui, sa femme et trois enfants, 17 liv. tournois.

Lorenz Rouzeau, renvoyé de Franchise pour « insuffisance de métier » (nous reviendrons sur ces renvois), y reçut, pour la dépense de la voiture qui le ramena avec sa femme et trois enfants, 60 s. tournois (3 livres), et autant à son retour à Orléans.

29 ou 30 pages du Registre sont remplies des sommes payées aux ménagers pour le voyage, sommes remboursées au procureur Jehan Boileaue, qui en avait fait l'avance. La journée était généralement de 3 onzins pour un homme. Un ménage, composé du mari, de la femme et de deux enfants, recevait 7 onzins par jour (f° 87).

Le nom de Jehan Boileaue est répété plus de 235 fois dans les comptes ; c'est qu'il était le trésorier-payeur de la caravane qui partit d'Orléans le 6 juillet. Deux autres commissaires l'accompagnaient, Pierre Compaing et Gillet de Laubespine, munis chacun d'un double de leur commission rédigée par le notaire Louis Sevin (f° 92). Les deux fourriers du convoi étaient Charlot Leberche et Robin Lecointe, auxquels fut adjoint le varlet de la ville, Estienne Chartier. Le voyage, pour le gros du convoi, paraît avoir duré 38 jours, voyage en charrettes ; on voit un achat de paille fait en route pour mettre sous les femmes ;

un compte pour paille et courroies d'attelage s'élève à 3 s. 8 d. parisis.

C'est avant d'arriver à Arras, au pont de Meurlant, que les trois commissaires d'Orléans devaient livrer à ceux du Roi les ménagers. On lit au Registre que la ville dépêcha après eux un messager à cheval, Jehan Aubert, pour savoir « comment ils avaient besoigné, et quand devaient partir les quatre marchands ; » ce courrier reçut pour son salaire 43 s. parisis, dont 25 s. pour son cheval, à 5 s. par jour (f° 88).

Une fois installés à Arras, les colons reçurent, aux frais de leur ville, pour leur vivre et entretien de deux mois, à partir du 15 août, qui suivit leur arrivée : chaque chef de ménage, 60 s. par mois ; la femme, 40 s. ; chaque enfant, 20 s., et chaque serviteur ou servante, 20 s. S'il y avait un enfant laissé au pays, il devait être nourri jusqu'à un an aux dépens de la ville, et si une femme accouchait durant les deux mois, on devait lui donner un écu d'or pour se relever. Un colon mourait-il, sa veuve obtenait une indemnité pour revenir dans son pays, témoin le mandement par lequel Hervé Paris paie 32 s. parisis à Charlot Sauvage, voiturier, pour avoir ramené la veuve de Simon Gillet (f° 117).

Ce sont là des mesures charitables, et on en voit beaucoup de ce genre dans les comptes du Receveur. Ainsi, au cas où les ménagers n'étaient pas acceptés par les Commissaires royaux comme trop pauvres ou inexperts dans leur métier, on les ramenait dans leur pays. Hervé Paris (f° 93), le 19 janvier 1480, paie 4 liv. 16 s. parisis à Colin Bernard, pour sa voiture à deux chevaux qui a conduit d'Arras à Orléans une partie du ménage des gens renvoyés. Ce renvoi, du reste, n'était pas absolument arbitraire. Les Commissaires des villes étaient appelés pour examiner contradictoirement avec ceux du roi les ressources et la capacité des artisans. On a, pour Tours, le procès-verbal de cette *Revue ;* il donne le nom des malheureux ainsi congédiés et celui des ménagers choisis par la ville pour les remplacer. Nous en trouvons aussi quelques-uns dans notre Registre.

Combien l'affaire d'Arras coûta-t-elle à la ville d'Orléans? Nous avons fait le relevé des comptes du Receveur, qui, lui-même, à une distance variable de trois à dix feuillets, additionne les sommes payées, et nous avons trouvé, sauf erreur, comme total de 21 additions : 6,401 liv. 7 s. 8 d., ce qui, d'après les évaluations de Bally (*Histoire financière de la France*), équivaudrait à environ 268,000 fr. de notre monnaie. (La livre tournois, sous Louis XI, valait 42 fr.)

Entrons dans quelques détails. Pierre Compaing, pour 47 journées passées en route, reçut 25 liv. 17 s. parisis ; c'était, par jour, 6 s. pour lui, 2 s. pour son cheval, 3 s. pour son serviteur. Mais ces frais de voyage furent sensiblement augmentés par la désagréable aventure dont nous avons parlé à propos des Commissaires de Châteaudun. Assailli à quelques lieues d'Arras, « au bois de Soty (Saulty) », par un parti de Bourguignons, Pierre Compaing, avec Gillet de Laubespine, le varlet de la ville, Estienne Chartier, et Jehan Le Royer, serviteur de Jehan Boileaue, fut conduit prisonnier à Aire. La ville d'Orléans y envoya un de ses procureurs, Pierre Lebreton, — celui que nous avons déjà vu député à Cléry, — pour porter la rançon d'Estienne Chartier. Quant à Pierre Compaing, il resta trois mois prisonnier. Rendu à la liberté moyennant finances, il se remit en route ; mais, malade et forcé de s'arrêter plusieurs fois en chemin, il lui fallut trente jours avant d'arriver à Orléans. Pour ses trois mois de captivité, il réclama à la ville 27 liv. 18 s., — c'était 6 s. par jour, — et, pour son voyage de retour, 21 liv. 15 s. 2 d., que le receveur Hervé Paris lui paya par mandement du 1er août 1480. Mais, en outre, comme il avait perdu, dans la bagarre, sa mule et sa malle, il se fit payer l'une et le prix des objets contenus dans l'autre. Ainsi, pour une robe et un manteau, 6 liv. parisis; pour trois aulnes de serge noire et une aulne et demie de toile, — qui lui avaient coûté 44 s., — 19 s. parisis ; pour une barrette d'écarlate, pour une chemise et une paire de chausses noires 28 s., pour un bonnet d'écarlate 12 s., etc.

Gillet de Laubespine, l'autre commissaire fait prisonnier avec

Pierre Compaing, resta à Aire vingt-quatre jours. L'ennemi lui avait pris 502 écus d'or et 48 sols parisis en monnaie, « qu'il avait en sa bougette, ainsi qu'il a duement fait apparoir tant par les deppositions de plusieurs témoings que par certification des butiniers des adversaires du Roy notre seigneur. » Tant pour cette perte constatée que pour son voyage (46 liv. 4 s. 4 d.), il réclama et reçut 692 liv. 17 s. parisis. (Les 502 écus d'or valaient 646 liv. 12 s. 8 d. parisis, d'où la valeur de l'écu d'or 1 liv. 5 s. 8 d.)

De plus, Pierre Compaing et Gillet de Laubespine ensemble obtinrent 1,200 liv. parisis ; « en vertu de lettres royaux par eux obtenues, les habitans de la ville et forsbourgs ont été condempnés envers lesd. à les desdommaiger et rendre indempnes des pertes de deniers et rançons à quoy ilz ont esté mis par les ennemis et adversaires du Roy, par leur prise à leur retour de la ville d'Arras, à présent nommée Franchise, où ilz avoient esté envoyez par lad. ville pour les faits et affaires d'icelle, ainsi que plus à plain est énoncé dans les lettres données au prouffit desd. Pierre Compaing et Gillet de Laubespine, à l'encontre des manans et habitans de lad. ville et forsbourgs, pour ce : xx^{c} liv. parisis. » (1,200 liv.)

En ce qui concerne Jehan Boileaue, qui avait échappé à l'attaque du bois de Saulty, il reçut, pour cinquante-trois jours de voyage, 21 liv. 4 s. parisis. Lui aussi avait perdu son argent ; il réclamait de ce chef 436 liv. 18 s. 1 d., qu'il affirma avoir été perdus par son serviteur, Jehan Le Royer, « qui l'avait dans une bougette à l'arçon de la selle de son cheval. » Il intenta procès à la ville et, après sentence des « gouverneur et prévôt d'Orléans, gardien des privilèges de l'Université », on lui restitua la somme réclamée (f° 126).

Le même Jehan Boileaue fut encore député à Arras avec le lieutenant du prévôt d'Orléans, Richard Nepveu, dont le nom se rencontre bien des fois aussi, notamment dans les lettres royales datées de Cléry le 3 juin 1481, qui ordonnaient l'envoi à Franchise de 350 nouveaux ménagers de diverses villes. Il fut un des trois Commissaires, avec Pierre Compaing et

Jehan Boileaue, qui, à la suite de cette nouvelle levée, furent expédiés vers le roi, qui était alors à Chinon, pour lui remontrer l'épuisement de la ville et son impuissance à subvenir à tant de dépenses répétées. Les députés ne rencontrèrent pas Louis XI en ce lieu; on suppose cependant que leur requête fut accueillie, car il n'est plus fait mention dans les Comptes d'un nouvel envoi de colons. Orléans dut en être affranchi comme Tours, au moyen d'une taxe; on croit en avoir la preuve dans le mandement d'une somme de 825 liv. tournois payée par le Receveur à Jehan Briçonnet, commis par le roi pour lever sur la ville un subside de pareille somme (f° 125).

Dans le nouveau voyage d'Arras dont nous venons de parler, Boileaue et Nepveu emmènent avec eux chacun un serviteur, outre Estienne Chartier, varlet de la ville et son serviteur Philippot Malappert. L'objet de cette nouvelle mission, c'est la *Revue* des gens de métiers établis à Arras depuis un an, et que les commissaires royaux voulaient renvoyer. Le souvenir de l'embuscade où il avait failli être pris fit que Boileaue, par précaution, se fit accompagner, d'Amiens à Arras, d'une escorte, qu'il paya 10 s. 10 d. parisis. Il acheta en outre à Amiens, pour se défendre en cas d'attaque, cinq javelines au prix de 13 sols. 8 d. parisis, et des brigandines neuves au prix de 52 sols. 2 d. — Ce voyage coûta à la ville 116 liv. 9 s. 4 d.

Nous n'avons encore rien dit des quatre marchands requis, dès le début, en dehors des soixante-dix artisans. Nous connaissons leur nom par les Comptes. C'étaient deux frères, Jehan et Guillaume Levassor, Estienne Ouvien et François Cailluau. On voit qu'une somme de 128 liv. 6 s. 8 d. leur fut allouée « pour leur ayder à supporter les grans frais, voiture et despense, que leur convient faire à mener d'icelle ville audict lieu d'Arras leurs femmes, enffans et mesnage. » (F° 93.)

Les noms de ces marchands se lisent plusieurs fois dans notre registre. Ainsi à Jehan Levassor fut remboursée une somme de 39 liv. 6 s. tournois pour l'achat de vingt-huit *salades* destinées aux ménagers orléanais pour leur défense personnelle dans une

ville livrée à toutes sortes de désordres, et où la sécurité était sans cesse menacée. Le même Jehan Levassor et François Cailluau avaient prêté de l'argent à des compatriotes, trop pauvres pour suffire à leurs besoins. Jehan Boileaue les remboursa de leurs avances. Un simple compte de deniers nous montre ainsi le sentiment de solidarité qui, dans leur commun exil, rapprochait le riche du pauvre.

Nos marchands orléanais furent vraisemblablement du nombre de ceux à qui le roi imposa, par les lettres de Cléry mentionnées plus haut (3 juin 1481), une sorte d'association commerciale qui, au moyen de quatre bourses communes de 5,000 écus d'or chacune (environ 450,000 fr. de notre monnaie, d'après Leber), devait travailler à relever « le métier et artifice » de draperies et tissus qui constituait autrefois la prospérité d'Arras (1). Ces tentatives d'ailleurs ne devaient pas réussir ; Arras ne recouvra jamais son antique fortune industrielle.

On sait que, par le traité d'Arras, conclu le 23 décembre 1482 avec Maximilien d'Autriche, Louis XI permit aux anciens habitants qui s'étaient réfugiés dans les États de l'archiduc, et aux religieux de Saint-Waast également expulsés, de rentrer dans leurs maisons et dans leurs biens ; mais c'est Charles VIII qui répara la violence inique dont les Arrageois et les nouveaux colons avaient été victimes. Par lettres-patentes du 23 janvier 1484 (n. s.), il rappela expressément dans la ville tous ceux qui en étaient sortis, les réintégra dans leurs biens, et les exempta d'impôts pendant six ans, en donnant congé aux ménagers et colons expatriés de se retirer où bon leur semblerait. C'était encore de l'arbitraire ; comme beaucoup de pauvres gens, ne sachant comment partir et où aller, n'obéissaient pas assez vite, il leur ordonna (24 mars) de quitter la ville avant huit jours. On sait qu'ils partirent tous du 26 avril au 4 mai 1484.

Que devint après cet ordre *Jean du Lys*, neveu de Jeanne

(1) Boutiot, *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série, 1er volume.

d'Arc, fils, soit de son frère aîné Jacquemin, soit de son frère cadet Jean, prévôt de Vaucouleurs, dont Louis XI, en juillet 1481, avait fait un des quatre échevins d'Arras? Conserva-t-il l'échevinage? Nous ne saurions le dire. Ce qu'il serait surtout intéressant de rechercher, ce sont des documents qui permissent de constater le retour à Orléans et dans les autres villes de l'Orléanais de ceux qui avaient été transportés en 1479.

Ces villes, c'est-à-dire Chartres, Châteaudun, — Blois, Vendôme, Romorantin, — et, dans le Loiret, Pithiviers, Gien, Sully, Jargeau, Meung, Beaugency, et d'autres peut-être encore, ont-elles gardé dans leurs Archives des souvenirs du fait d'Arras? Il y aurait grand intérêt à faire sur ce point des investigations.

Peut-être en avons-nous dit assez pour montrer combien serait précieux pour l'histoire de l'Orléanais un tableau d'ensemble où prendraient place toutes les villes de ce pays qui subirent cette *presse* d'hommes et de deniers. Les documents de nos archives, dont cette simple étude provoque la publication, ont déjà par eux-mêmes une grande valeur, ne fût-ce qu'au point de vue économique, par exemple pour le prix des denrées, des étoffes, des armes, des ustensiles, des chevaux, du louage des voitures, etc.

Il y a là une laborieuse et attachante étude à poursuivre; nous l'attendons d'un collègue plus habitué que nous à fouiller et à mettre en lumière les secrets encore cachés dans les vénérables manuscrits de nos dépôts orléanais.

TRANCHAU.

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1888.

I. — DONS DE L'ÉTAT.

M. le Ministre de l'Instruction publique. — *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 10°, 11° et 12° sessions, 1886-1888.

— *Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1888.*

— *Gazette des Beaux-Arts* : les 12 numéros de l'année 1888.

— *Chronique des Arts* : année 1888.

— *Répertoire des travaux historiques*, t. III, supplément. — Index.

— *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques*, par R. de Lasteyrie, 4° liv., 1888.

— *Revue historique*, année 1888, et la 2° table générale.

— *Revue archéologique*, année 1888.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* : année 1887, n° 2; année 1888, n°s 1, 2.

— *Bulletin historique et philologique*, année 1887, n°s 1, 2, 3, 4; 1888, n°s 1 et 2.

— *Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, année 1887, n° 3, année 1888, n° 1.

Journal des Savants, année 1888.

Association pour l'encouragement des études grecques. *Annuaire* de 1887.

II. — DONS ET HOMMAGES.

Préfet du Loiret. — *Rapport de la session d'août 1888.*

Préfet de Loir-et-Cher. — *Rapport de la session de 1888.*

Préfet de la Seine. — *Topographie historique du vieux Paris. Région occidentale de l'Université.*

M. Lanéry d'Arc. — *Bibliographie des ouvrages relatifs à Jeanne d'Arc.*

— *Du franc-aleu.*

— *Histoire de la propriété prétorienne à Rome.*

M. Léon Palustre. — *Monographie de l'église de Saint-Clément de Tours.*

M. Léon de la Tour. — *Fortifications de la ville de Pithiviers.*

M. Duchâteau (l'abbé). — *Histoire du diocèse d'Orléans* (in-8°, papier vergé).

M. Ulysse Chevalier (l'abbé). — *Itinéraire des dauphins de la troisième race.*

— *Des règles de la critique historique.*

M. L. Auvray. — *Une source de la Vita Roberti regis*, du moine Helgaud.

M. Léon Dumuys. — *Note sur l'église d'Anais* (Charente) *et la litre de François VI, duc de la Rochefoucauld.*

— *Recherches sur les catacombes d'Orléans.*

— *Note sur une stèle hébraïque du XIIIe siècle trouvée à Orléans.*

— *Voyage au pays des Fiords* (1 vol. in-12).

E. Flouest. — *Les tumulus de Montsaugeon* (Haute-Marne).

Herluison. — *Mgr Bougaud, évêque de Laval, son entrée*, etc., par Huet.

— *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, par Mgr Gonindard (1888).

— Catalogues de ventes de livres.

— *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé par Mgr Dupanloup en 1855.

— Catalogue de la bibliothèque de M. Latour-Dumoulin.

— Portrait gravé de M. Baguenault de Viéville.

M. Bernois (l'abbé). — *Teillay-Saint-Benoît (Loiret).*

M. Léopold Delisle. — *Le premier registre de Philippe-Auguste* (in-folio de 96 feuillets).

— Collection de M. Jules Desnoyers : *Catalogue des manuscrits anciens et des chartes.*

MM. L. Delisle et Tamizey de Larroque. — *Fabri de Peiresc.*

Mme de Vauzelles. — *Œuvres poétiques de Ludovic de Vauzelles* (2 vol. in-12, papier vergé).

M. Ludovic Guignard. — *Conférence sur les puits funéraires des Vernous* (Chouzy).

— *Estampage de deux monnaies romaines trouvées faubourg de Vienne près Blois (Agrippa, Commode).*

— *Le poème d'un archéologue.*

— *Découvertes archéologiques dans le Loir-et-Cher en 1887.*

M. Desnoyers (l'abbé). — *Une charte de Louis XII concernant les maisons possédées dans la ville par la Maison-Dieu d'Orléans (1509).*

— *Une liasse de pièces relatives à la Maison-Dieu d'Orléans.*

— *Journal du compte de la recette de MM. de l'Église d'Orléans, 1722-1723* (in-folio ms).

— *Acte de la vente d'une maison par M. et Mme Roget au profit de M. l'abbé Merault* (maison sise rue Saint-Étienne, 16, où fut établi le moyen Séminaire jusqu'en 1847).

M. Casati. — *Épigraphie de la numismatique étrusque.*

— *Fortis Etruria* (Origines étrusques du droit romain).

M. Pérot. — *Souvenirs du Bourbonnais : la chapelle du Rachat.*

— *Les Pions et leur industrie.*

M. P. de Nolhac. — *Nicolas Audebert, archéologue orléanais.*

M. Bovet. — *Lettres autographes composant la collection de M. Alfred Bovet,* décrites par Étienne Charavay (2 vol. in-4°, nombreux fac-simile).

M. Tranchau. — *Deux notices de M. Vergnaud-Romagnesi sur les antiquités découvertes à Orléans en 1846 et sur la cloche de Pont-aux-Moines.*

— *Une liasse de pièces relatives à l'histoire d'Orléans.*

M. Maurice Prou. — *Notice et extraits du manuscrit 863 du fonds de la reine Christine au Vatican.*

M. Van Bastelaer. — *Les grès wallons* (1 vol. in-8°).

M. Bligny. — *Les reliques de Saint-Pair d'Avranches et l'église Saint-Paterne d'Orléans.*

M. Quévillon. — *Conférence faite au Havre sur la topographie* (mars 1888).

M. Thoizon. — *Le séjour des rois de France dans le Gâtinais.*

M. A. Bénard. — *La maison de Diane de Poitiers* (hôtel Cabut, Musée historique), eau-forte.

M. Fournier jeune. — Neuf panégyriques de Jeanne d'Arc et deux brochures relatives à la gare d'Orléans, 1855-1856.

M. Cuissard. - *La bataille de Mauriac.*

M. Valentin Smith. — *Souvenirs d'un ancien magistrat.*

— *Étude sur des fouilles faites dans la vallée de Formans* (Ain) *en 1862.*

Mlle Jeanne Rochoux. — Une pièce sur parchemin du XVIIIe siècle : *Nominationes domini Couet presbiteri.*

M. Prévot (l'abbé). — Monnaie romaine à l'effigie de Crispine, femme de Commode.

M. Delorme. — *Compte-rendu de l'assemblée générale de la Société de secours aux blessés, du 13 juin 1888.*

M. Morgant. — Huit volumes du catalogue de sa librairie.

M. Barbier (l'abbé). — *Premières veilles*, poésies.

— *Vie de Saint-Hilaire-de-Poitiers.*

M. Frédéric Moreau. — *Notice sur les silex taillés recueillis en Tunisie.*

M. Bondurand. — *Le manuel de Dhuoda*, éducation carolingienne.

M. Charles Normand. — Un numéro de la *Semaine des Architectes.*

Mlle de Villaret. — *Le pouillé de l'ancien diocèse d'Orléans.*

M. Baudouin. — *Histoire du Protestantisme et de la Ligue en Bourgogne* (2 vol. in-8o avec pièces).

— *Vignes de l'Avallonnais et leur culture du XIIe au XVIIe siècle.*

— *Ancien hôtel des princes de Condé à Avallon.*

M. de Braux. — *Éloge de Jeanne d'Arc*, extrait des *Éloges des illustres français*, publiés à Caen en 1652.

M. de Saint-Venant. — *Station néolithique à Jussy-Champagne* (Cher).

— *Voies antiques manifestées par la nature de la végétation.*

— *Essai sur la théorie des Mardelles.*

M. Grellet-Balguerie. — *Documents inédits concernant la seigneurie de Fronsac* (Gironde).

Mgr Barbier de Montault. — *La croix de Boreillac* (Tarn-et-Garonne).

M. Frédéric Moreau. — Suite de l'*Album Caranda.*

M. le duc de la Trémoille. — *Livre de comptes, 1395-1406, de Guy de la Trémoille et Marie de Sully*, 1 vol. in-4°.

— *Inventaire de François de la Trémoille et d'Anne de Laval*, 1 vol. in-4°.

M. Haillant. — *Bibliographie vosgienne de l'année 1885.*

M. le docteur Hagen. — *Le vieil Horace et le manuscrit de Servius de la bibliothèque de Berne.* (En allemand.)

M. Cochard (l'abbé). — *La chapelle Saint-Sauveur d'Orléans.*

M. Ernest Jovy. — *Guillaume Prousteau et ses lettres inédites à Nicolas Thoynard.*

M. Fachot. — *Du Juge d'instruction.* (Discours de rentrée de la cour d'appel, 16 octobre 1888.)

M. Charles Quin. — *Mirabeau, l'ami des hommes, et ses aïeux.*

M. Weber. — Documents inédits : *Par-devant notaire, XVIIe et XVIIIe siècles.*

M. de Maulde. — Société d'histoire diplomatique. *Rapport du secrétaire général pour l'année 1887-1888.*

M. Amédée Hauvette. — *Statue d'Athénée trouvée à Athènes.*

— *Inscriptions de l'île de Cos.*

— *Un épisode de la deuxième guerre Médique : Hérodote et les Ioniens.*

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES).

Abbeville. — Société d'émulation. — *Procès-verbaux* de 1886-1887.

Alby. — Société archéologique du Tarn. *Revue du département du Tarn :* n°s 10, 11, 12 de 1887 ; 1 à 8 de 1888.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie. *Bulletin* n°s 1, 2 et 3 de 1888. — *Documents inédits*, t. XI.

Angers. — Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXVII.

— Société nationale d'agriculture. *Mémoires*, t. Ier, 4e série, 1887.

Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente. *Bulletin*, t. IX, 1887.

Arras. — Académie des sciences, lettres et arts. *Mémoires*, t. XIX,

Autun. — Société éduenne. *Mémoires* t. XV.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin*, t. XLI, 1887 (17e de la 3e série).

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. *Mémoires*, t. XIII, 2e partie.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs. *Mémoires*, 6e série, t. I et II, 1886-1887.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire. *Bulletin*, 2e série, t. XIV, 1re livr.

Blois. — Société des sciences et lettres. *Mémoires*, t. XII, 1re partie.

Bone. — Académie d'Hippone. *Bulletin* nos 23 et 24.

Bordeaux. — Société archéologique. *Bulletins*, t. X, 3e fascicule; t. XII, 2e, 3e et 4e fascicules; t. XIII, 1er fascicule.

Boulogne-sur-Mer. — Société académique. *Mémoires*, t. XIV, 1888.

Bourg. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales*, 3 livr. de 1887, octobre, novembre et décembre 1887 et l'année 1888.

Bourges. — Société des antiquaires du Centre. *Mémoires*, t. XV, 1887 et 1888.

— Société artistique, littéraire, historique et scientifique du Cher, 1888, 4e série, 4e vol.

Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. *Bulletin*, t. IX, livr. de 1887 et 4 livr. de 1888.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. *Bulletin*, t. XII.

Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie. *Mémoires*, t. VII, 4e partie.

Châlons sur-Marne. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Mémoires*, 1886-1887.

Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et Documents*, t. XXVI, 1887.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. *Bulletin*, nos 181, 182, 183. — *Mémoires*, t. IV et V. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau, t. II, nos 1 et 2.

Châteaudun. — Société archéologique dunoise. *Bulletin*, nos 75 à 78.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique. *Annales*, année 1887.

Clermont-Ferrand. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires*, t. XXVIII.

Constantine. — Société archéologique. *Recueil des Notices et Mémoires*, 3e série, t. III.

Dax. — *Société de Borda*, année 1888.

Dijon. — *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, année 1887 (2 livraisons), année 1888 (6 livraisons).

— Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Bibliographie bourguignonne*, supplément.

Épinal. — Société d'émulation des Vosges. *Annales*, année 1888.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales*, 4e trimestre 1887, 1er, 2e et 3e trimestres 1888.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin*, les 4 numéros de 1888.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. II, 2e série, 2e *Bulletin*.

Langres. — Société historique et archéologique. *Bulletin*, t. III, nos 38, 39. — *Mémoires*, no 7, 1888.

Limoges. — Société archéologique du Limousin. *Bulletin*, t. XXXV; t. XXXVI, 1re livr.

Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura. *Mémoires*, 4e série, 3e vol., 1888.

Mâcon. — Académie. *Annales*, 2e série, t. VI.

Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine. *Revue*, t. XXII, 2e semestre 1887 ; t. XXIII, 1er semestre 1888.

— Société d'agriculture, sciences et arts. *Bulletin*, t. XXIII, 2e série, 2e, 3e et 4e fascicules, 1887, 1888.

Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin*, t. XV, 1er trimestre.

Montpellier. — Académie des sciences et lettres. *Mémoires*, t. VIII, 2e fascicule.

Nancy. — Société d'archéologie lorraine. *Mémoires*, 3e série, t. XV. — *Journal*, 36e année, 1887.

— Académie de Stanislas. *Mémoires*, 5e série, t. V, 1887.

Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. *Annales*, t. VIII de la 6e série, 1887; t. IX, 1er semestre, 1888.

— Société archéologique. *Bulletin*, t. XXVI et XXVII.

Nevers. — Société nivernaise des lettres, sciences et arts. *Bulletin*, 3e série, t. III, 1er fasc.

— *Cartulaire de la Charité-sur-Loire*, par René de Lespinasse.

Nice. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. *Bulletin*, 28e année, 1888.

— Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. *Annales*, t. XI, 1887.

Nîmes. — Académie du Gard. *Mémoires*, 7e série, t. IX, 1886.

Orléans. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts. T. XXVII, nos 1, 2, 3 et 4.

Paris. — Société française de numismatique et d'archéologie. *Annuaire*, les 4 trimestres de 1887.

— Société de l'histoire de France. *Annuaire-Bulletin*, année 1886, t. XXIV (fin), XXV, nos 1 à 7.

— Société des études historiques. *Revue*, 4e série, t. V, 1887.

— Musée Guimet. *Revue*, t. XVI, XVII et XVIII, no 1. — *Annales*, t. XIII et XIV.

— Bibliothèque de l'École des chartes, année 1888.

— Société des antiquaires de France. *Bulletin*, 1887.

Pau. — Société des sciences, lettres et arts. *Bulletin*, 2e série, t. XV et XVI, *Mémoires*, t. IX, 1886.

Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletin*, les 6 livraisons du t. XV, 1888.

Poitiers — Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*, 3e et 4e trimestres de 1887, 1er, 2e et 3e de 1888.

Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. *Mémoires et Procès-verbaux*, t. I, II, III, IV.

Rambouillet. — Société archéologique. T. VIII, 1887-1888.

Reims. — Académie nationale. *Mémoires*, 80e volume.

Rennes. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. *Mémoires*, t. XVIII.

Rodez. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. *Mémoires*, t. XIII, 1881-1886.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Précis analytique des travaux de l'Académie*, 1886-1887.

— Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletin*, t. VII, 2e livr.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie. *Bulletin*, livr. de 144 à 147. — *Bibliographie historique de l'arrondissement de Saint-Omer*. — *Les Chartes de Saint-Bertin*, t. II, 1er fasc.

Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. *Bulletins*, t. VII, 3 livr., 1887.

— *Revue de Saintonge et d'Aunis*. *Bulletin*, t. VIII, 1888.

Senlis. — Comité archéologique. *Mémoires*, 3e série, t. Ier, 1886.

Toulon. — Société des sciences, belles-lettres et arts du Var. *Bulletin*, t. XIV, 1er fascicule, 1887.

Toulouse. — Société archéologique du midi de la France. *Bulletin des séances*, nouvelle série, nos 1 et 2. — *Mémoires*, t. XIV, 2e livr., 1886.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. *Bulletin*, t. VII, 1er et 2e trimestres 1887.

— *Monographie de l'église Saint-Clément de Tours*, par Léon Palustre, in-4°.

Troyes. — Société académique du département de l'Aube. *Mémoires*, t. LI (1887).

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*, nos 84, 85 et 87, année 1888.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Revue*, t. XXXIX, nos 22, 23 et 24 ; t. XL, nos 1 à 10.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie archéologique de Belgique. *Bulletin*, t. X à XV. — *Annales*, 4e série, t. II.

Bruxelles. — Société royale de numismatique belge. *Revue de numismatique*, 1888, 44e année, 4 livr., avec planches.

Bruxelles. — Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana*, t. I à VII.

Genève. — Société de géographie. *Le Globe*, t. V. — *Bulletin*, t. VIII, nos 1 et 2, 1888, et août 1888.

— Société d'histoire et d'archéologie. *Mémoires et documents*, t. XX, livr. 3e, 1879-1888 ; 2e série, t. III, livr. 1re. — *Catalogue des livres appartenant à la Société*, par A. Cartier et E. Rivoire.

— Institut national genevois. T. XXVIII, 1888.

Gorlitz. — Commission de la Société des belles-lettres de Haute-Lusace, 2 fascicules 1887 et 1888.

Liége. — Institut archéologique liégeois. *Bulletin*, t. XX, 1re et 2e livr.

Lund. — *Universitas Lundensis. Acta universitatis*, t. XXIII (1887-1888), 3 vol.

Metz. — Académie. *Mémoires*, 3e série, années 1884-1885.

Namur. — Société archéologique. *Annales*, t. XVII, 3e et 4e livr.

Vienne. — Société impériale et royale de géographie. *Communications de la Société géographique* (en allemand), t. XIX.

Washington. — Smithsonian institution. — *Annual report of the board of Regents*, part II, july 1885.

Zagreb (Agram). — Société archéologique croate. *Viestnik*, IX et X, 4e livr. de 1887, et 4 livr. de 1888.

V. — ACQUISITIONS.

Promenades pittoresques dans le Loiret, par MM. Huet et Pigelet, 4e et 5e livraisons.

Troisième table de la *Gazette des Beaux-Arts*, de 1869 à 1880.

VI. — ABONNEMENTS.

Revue critique, année 1888.

Polybiblion, année 1888.

Bulletin bibliographique, année 1888.

Revue d'Alsace, année 1888.

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome IX. — N° 138.

PREMIER TRIMESTRE DE 1889.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er AVRIL 1889.

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

1 Le Général commandant le 5e corps d'armée à Orléans.
2 Le premier Président de la Cour d'Orléans.
3 Le Préfet du Loiret.
4 Le Préfet de Loir-et-Cher.
5 Le Préfet d'Eure-et-Loir.
6 L'Évêque d'Orléans.
7 L'Évêque de Blois.
8 L'Évêque de Chartres.
9 Le Maire d'Orléans.



II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris. 1859

2 Chabouillet, conservateur au département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12, Paris. 1865

3 Grandperret, ancien garde des sceaux, sénateur, rue de Marignan, 24, Paris. 1865

4 Witte (de), membre de l'Institut, rue Fortin, 5, Paris. 1869

5 Rozière (de), membre de l'Institut, sénateur, rue Lincoln, 8, Paris. 1874

6 Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris. 1874

7 Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais Mazarin, Paris. 1875

8 Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye. 1883

9 Picot (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, Paris. 1883

10 Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, Gontaud (Lot-et-Garonne). 1883

11 Luce (Siméon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, boulevard Saint-Michel, 95, Paris. 1885

12 Lasteyrie (Robert de), professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques, rue des Saints-Pères, 13, Paris. 1885

13 Bardoux, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur, avenue d'Iéna, 74, Paris. 1886

14 Flouest, ancien procureur général, membre de la Société des Antiquaires de France, rue des Pyramides, 2, Paris. 1886

15 Valentin Smith, conseiller honoraire à la Cour de Paris, membre non résidant du Comité des travaux historiques, Trévoux. 1887

MM.

16 Gautier (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes. 1887

17 Moreau (Frédéric), archéologue, ancien conseiller général de l'Aisne, rue de la Victoire, 98, Paris. 1888

18 Maspéro, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études. 1888

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 * Desnoyers, vicaire général, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, Directeur du Musée historique d'Orléans. 1849

2 Chouppe, professeur de dessin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1852

3 Tranchau, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris. 1852

4 Boucher de Molandon, membre non résidant du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans. 1855

5 Collin, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1857

6 Loiseleur, bibliothécaire de la ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1859

7 Basseville, avocat, conseiller général de Loir-et-Cher, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions. — Ceux des fondateurs sont précédés d'un astérisque.

MM.

8 GASTINES (Léonce de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1860

9 VIGNAT (Gaston), propriétaire, lauréat de l'Institut. 1860

10 JARRY (Louis), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1865

11 BEAUCORPS (Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

12 BAGUENAULT DE PUCHESSE (Gustave), docteur ès lettres, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1869

13 ROCHETERIE (Maxime de la), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, président de la Société d'horticulture. 1869

14 Dr PATAY, médecin, chef de service à l'Hôtel-Dieu, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1871

15 COCHARD (abbé), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

16 BAILLET, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

17 * BIMBENET (Eugène), président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

18 BAILLY, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

19 DANTON, chef de division à la Préfecture du Loiret. 1877

20 DAVOUST (Émile), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché au Musée historique. 1878

21 RAGUENET DE SAINT-ALBIN (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

22 DUMUYS (Léon), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché au Musée historique. 1880

23 THILLIER, notaire, ancien élève de l'École des chartes. 1881

MM.

24 Delorme, président du Comité départemental de secours aux blessés du Loiret. 1881

25 Herluison, libraire-éditeur. 1882

26 Pommier, juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans. 1882

27 Fournier jeune, architecte. 1883

28 Guerrier, docteur ès-lettres, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1886

29 Charpentier, avocat près la Cour d'appel d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

30 O'Mahony, vice-président du Conseil de Préfecture. 1889

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 Dupré, ancien bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Donnissan, 41, à Bordeaux. 1849

2 Maître (abbé), mail Ouest, 26, à Pithiviers (Loiret). 1851

3 Marchand, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret). 1851

4 Delaune, avocat à Romorantin. 1851

5 Laurand (Jules), levée du Foix, Blois (Loir-et-Cher). 1854

6 Saint-Laumer (de), ancien maire de Chartres, vice-président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. 1857

7 Dr Demersay (Alfred), à Châtillon-sur-Loing (Loiret). 1858

8 De la Tour, percepteur à Saint-Maurice-sur-Fessard, avenue de la Gare, 26, à Montargis (Loiret). 1859

9 Pillard, docteur-médecin à Ladon. 1862

MM.

10 COURCY (marquis de), conseiller général du Loiret, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret), ou rue Saint-Dominique, 337, Paris. 1867
11 MAULDE (de), archiviste paléographe, lauréat de l'Institut, ancien sous-Préfet, château de Flottin, près Boiscommun (Loiret). 1870
12 VERNON (comte de), château de la Briais, à Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Inférieure). 1873
13 ABOVILLE (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret). 1873
14 FILLEUL (Edmond), propriétaire, à Montbouy (Loiret), ou rue d'Amsterdam, 31, Paris. 1873
15 FOUCHER, curé-doyen de Meung (Loiret). 1874
16 HARCOURT (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Grenelle-Saint-Germain, 142, à Paris. 1876
17 DEBROU (Paul), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, château du Mazuray, commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret). 1884
18 VIGNAT (Eugène), ancien député, ancien maire d'Orléans, château de la Salle, Boigny (Loiret). 1885
19 DOMET (Paul), conservateur des forêts, à Orléanss. 1888

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 DUVAL (l'abbé), à Amiens. 1850
2 COURMONT, directeur honoraire des beaux-arts, à Cannes (Var). 1850
3 RAOUL-DUVAL, premier président honoraire de la Cour d'appel de Bordeaux, avenue de l'Alma, 12, à Paris. 1852
4 REY, membre de la Société des Antiquaires de France, rue de la Néva, 10, à Paris. 1864
5 RUELLE, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869

MM.

6 **Pérot**, membre de la Société d'émulation de l'Allier (Moulins). 1870

7 **Chollet** (Alfred), rue Millevoie, à Abbeville (Somme). 1873

8 **Duchateau**, curé-doyen de Chécy (Loiret). 1873

9 **Gourdon**, vétérinaire, à Malesherbes (Loiret). 1873

10 **Loreau**, conseiller général du Loiret, à Briare (Loiret). 1874

11 **Martellière**, ancien magistrat, à Pithiviers. 1875

12 Le Curé de Saint-Benoît-sur-Loire. 1876

13 **Rathoin**, curé de Montigny (Loiret). 1876

14 **Berton**, curé de Saint-Brisson (Loiret). 1876

15 **Morillon**, cité Condorcet, 4, à Paris. 1876

16 **Felice** (Paul de), pasteur à Chartres (Eure-et-Loir). 1876

17 **Audouard**, curé de Trinay (Loiret). 1876

18 **Lafenestre** (Georges), conservateur-adjoint et professeur au Louvre, rue Jacob, 23, à Paris. 1876

19 **Amelot**, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret). 1878

20 **Chagot** (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878

21 **Le Roy**, avoué à Montargis (Loiret). 1879

22 **La Vallière** (de), directeur d'assurances à Blois. 1879

23 **Courtin** (Henri), à Brainville, par Bourmont (Haute-Marne). 1879

24 **Dorange**, curé de Crottes (Loiret). 1879

25 **Bonnardot**, archiviste-paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, rue de la Santé, 46, Paris. 1879

26 **Gillet**, curé de Sougy (Loiret). 1880

27 **Cartaud**, curé-doyen de Puiseaux. 1881

28 **Crochet**, curé-doyen de Ferrières. 1882

29 **Sainsot**, curé-doyen de Terminiers (Eure-et-Loir). 1882

30 **La Croix** (le R. P. de), membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Poitiers (Vienne). 1882

31 **D'Arc** (Pierre), avocat à la Cour d'Appel d'Aix (Bouches-du-Rhône), 18, rue du Quatre-Septembre, Aix. 1882

32 **De Braux**, à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle). 1882

33 **Benard** (Agricol), dessinateur, 17, rue de la Collégiale, Paris. 1882



MM.

34 Grellet-Balguerie, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, rue Saint-Sulpice, 38, Paris. 1883
35 Argant, curé de Chevilly (Loiret). 1884
36 Stein, archiviste aux Archives nationales, rue Saint-Placide, 54, Paris. 1884
37 Simon (Gabriel), président du Tribunal civil de Gien. 1885
38 Foucher-Veillard, ancien pharmacien, à Beaugency. 1885
39 Guignard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, à Chouzy, près Blois. 1885
40 Porcher (l'abbé), docteur en théologie, chanoine honoraire, à Blois. 1886
41 Casati, conseiller à la Cour de Paris, archiviste-paléographe, 12, rue Martignac, Paris. 1886
42 Auvray (Lucien), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits). 1886
43 Sorel, président Tribunal civil de Compiègne, membre de la Société historique de Compiègne. 1886
44 Prévost (Alfred), curé de Germigny-des-Prés (Loiret). 1886
45 Pigelet, imprimeur à Gien. 1887
46 Roger (l'abbé Georges), vicaire à Montargis. 1887
47 Quévillon, commandant d'état-major, membre de la Société française d'archéologie, 12, avenue Bosquet, Paris. 1888
48 Brossard de Corbigny (Marcel), capitaine de frégate en retraite, à Meung-sur-Loire, et faubourg Saint-Vincent, 11, Orléans. 1888
49 Paturange, curé de Montereau (Loiret). 1888
50 Dutertre, vicaire de Cléry. 1888
51 Bernois, curé de Cravant. 1888
52 Hauvette (Amédée), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 47, rue Sainte-Placide, Paris. 1888
53 Besnard, curé de Mardié (Loiret). 1889
54 Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron (Loiret). 1889

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 Marmol (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur. 1849
2 Roach-Smith (Charles), à Londres. 1853
3 Rivier (Alphonse), professeur de droit, à Bruxelles. 1876
4 Dr Hagen (Hermann), professeur à l'Université de Berne (Suisse). 1883

VII

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
4 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
5 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
6 Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
8 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
9 Arras. — Commission des Antiquités du Pas-de-Calais.
10 Autun. — Société éduenne.
11 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
12 Avallon. — Société d'Études.
13 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
14 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
15 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

16 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
17 Bone. — Académie d'Hippone.
18 Bordeaux. — Société archéologique.
19 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
20 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
21 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
22 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
23 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
24 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
25 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
26 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
27 Châlons-sur-Marne. — Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
28 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
29 Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie.
30 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
31 Châteaudun. — Société archéologique dunoise.
32 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
33 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
34 Compiègne. — Société historique.
35 Constantine (Algérie). — Société archéologique.
36 Dax. — Société de Borda.
37 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
38 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
39 Dijon. — Comité d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
40 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
41 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
42 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
43 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
44 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
45 Grenoble. — Académie Delphinale.
46 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
47 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.

48 Langres. — Société historique et archéologique.
49 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
50 Lons-le-Saulnier. — Société d'Emulation du Jura.
51 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
52 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
53 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
54 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
55 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
56 Le Mans. — Société philotechnique du Maine.
57 Marseille. — Société de Statistique.
58 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
59 Montbéliard. — Société d'émulation.
60 Montbrison. — *La Diana.*
61 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
62 Moulins. — Société d'Émulation du département de l'Allier.
63 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
64 Nancy. — Académie de Stanislas.
65 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
66 Nantes. — Société archéologique.
67 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
68 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
69 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
70 Nîmes. — Académie de Nîmes.
71 Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
72 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
73 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; — *Comité des travaux historiques et scientifiques; — Répertoire des travaux historiques.*
74 Paris. — Institut de France; — *Journal des Savants.*
75 Paris. — Société des Antiquaires de France.
76 Paris. — Société de l'Histoire de France.
77 Paris. — Société française de Numismatique et d'Archéologie.
78 Paris. — École des Chartes.
79 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.
80 Paris. — Société des études historiques, rue Garancière, 6.
81 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)

82 Paris. — Société bibliographique, rue Saint-Simon, 2 et 3.
83 Paris. — *Revue d'Alsace.* (Librairie Fischbacher, 33, rue de Seine.)
84 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
85 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
86 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
87 Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
88 Rambouillet. — Société archéologique.
89 Reims. — Académie nationale.
90 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
91 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
92 Romans. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
93 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
94 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
95 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
96 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
97 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'archéologie de Saintes.
98 Senlis. — Comité archéologique.
99 Sens. — Société archéologique.
100 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
101 Toulon. — Académie du Var.
102 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
103 Tours. — Société archéologique de Touraine.
104 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
105 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.
106 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
107 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
108 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
109 Verdun. — Société philomathique.
110 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
2 Bruxelles. — Commissions royales d'art et d'archéologie.
3 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
4 Bruxelles. — Société des Bollandistes.
5 Christiania. — Université royale de Norwège.
6 Genève. — Société de Géographie.
7 Genève. — Institut national genevois.
8 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
9 Gorlitz (Prusse). — Société scientifique de la Haute-Lusace.
10 Liège. — Institut archéologique liégeois.
11 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
12 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
13 Metz. — Académie.
14 Namur. — Société archéologique.
15 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
16 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
17 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
18 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
19 Washington. — Smithsonian institution.
20 Zagreb. — Société archéologique croate de Zagreb (Agram, Croatie).

IX

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS.

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.
4 — du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6 — administrative de la Préfecture du Loiret.
7 — des employés du Loiret.

8 La bibliothèque du Lycée d'Orléans.
9 — de l'École normale primaire des instituteurs du Loiret.
10 — de l'École normale primaire des institutrices du Loiret.
11 — de la réunion des officiers d'Orléans.
12 — publique de la ville de Montargis.
13 — publique de la ville de Pithiviers.
14 — publique de la ville de Blois.
15 — publique de la ville de Chartres.
16 — Mazarine (Paris).
17 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
18 — de la ville de Paris, à l'Hôtel-de-Ville.
19 M. le Directeur des *Annales religieuses*, à Orléans.

X

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1888

Président. — M. Max. de la Rocheterie.
Vice-Président. — M. Basseville.
Secrétaire. — M. Guerrier.
Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. G. Vignat.
Trésorier. — M. Pommier.
Commission des publications. — MM. Dumuys, Cochard, L. Jarry.
Commission de la Bibliothèque. — MM. Jarry, Herluison, Tranchau.

Séance du vendredi 11 janvier 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

M. le Président prononce, en prenant possession du fauteuil, une allocution dont l'impression est votée par la Société.

MESSIEURS,

Ma première pensée, en prenant possession de ce fauteuil, est une pensée de reconnaissance ; je suis entièrement touché, plus touché que je ne saurais le dire, du grand honneur que vous m'avez fait. Pourtant, quelque profonde que soit ma gratitude, je serais bien tenté de vous adresser non pas un reproche, mais tout au moins une critique. Dans une Compagnie comme la vôtre, qui compte tant de membres distingués, vétérans de la science, vieillis dans la poussière des archives, les fouilles des tumulus, l'exploration de nos fleuves, ou, néophytes plus jeunes, chez qui le feu sacré, jailli en quelque sorte des entrailles de la terre, ne s'éteint pas même au contact des glaces du pôle Nord, vous êtes allés chercher le moins laborieux et le moins compétent. Vous aviez devant vous les historiens de notre ville et de notre héroïne nationale, de nos querelles civiles et religieuses, de nos vieilles basiliques ou de nos glorieuses abbayes, de nos antiques corporations ou de nos traditionnels usages, des maîtres en science philologique et dans l'art de restituer les civilisations disparues, les fondateurs et les bienfaiteurs de nos Musées, les conservateurs de nos grandes collections, et, de tant de héros, vous avez choisi... Childebrand. Ne serait-ce pas le cas de rééditer le mot de Beaumarchais : « Il fallait un archéologue, ce fut un... horticulteur qui l'obtint? »

La chute est plus sensible encore quand je songe à celui auquel vous m'avez appelé à succéder. Vous aviez le maître,

vous n'avez plus que l'élève. Le maître, l'élève, deux mots qui éveillent en moi tout un monde de souvenirs, lointains déjà, mais toujours chers. Je me revois encore, dans notre vieux lycée, avec mes condisciples d'alors, mes collègues d'aujourd'hui, suivant avidement les attachantes leçons de celui que nous regrettons tous de n'avoir plus à notre tête, et puisant à cette savante école le goût de l'histoire, cette sœur aînée de l'archéologie, l'amour du sol natal, et ce respect du passé qui aide à mieux comprendre le présent. Tel nous avons connu M. Tranchau dans ces années de notre jeunesse, tel nous l'avons retrouvé ici, opiniâtre au travail, passionné pour l'ordre et l'exactitude, ne négligeant aucun détail, d'un zèle infatigable et d'un inépuisable dévoûment à tout et à tous. Ai-je besoin de rappeler les services rendus à la Société pendant son triennat, services couronnés par l'heureux succès de la négociation entamée avec la ville pour l'augmentation de notre subvention? Ces services sont dans votre mémoire à tous, et dans le poste auquel vos unanimes suffrages l'ont appelé, ils ne seront pas les derniers.

Puisse l'élève n'être pas trop indigne du maître! Il espère que ce maître voudra bien ne pas lui refuser ses conseils. Il compte aussi, Messieurs, sur votre bienveillance, dont vous lui avez déjà donné tant de preuves, sur le concours du bureau, dont il sait tout le mérite, sur l'amitié du vieux camarade que vous lui avez fait le très grand plaisir de lui adjoindre comme frère d'armes, avec lequel il sera si heureux de reprendre la collaboration commencée il y a quelque trente-cinq ans. Ce ne sera pas trop de tous ces appuis pour maintenir notre Société à la hauteur à laquelle l'ont placée tant d'éminents prédécesseurs.

Je n'ai pas la présomption, Messieurs, de vous tracer un programme; je n'en aurais pas le droit, ne vous ayant jamais donné que l'exemple de la paresse et de l'inexactitude. Je vous dirai simplement : le champ de vos explorations est vaste, et votre zèle, que je vois à l'œuvre depuis vingt ans, ne connaît pas les défaillances. Marchez en avant, toujours en avant; il faudra bien que je vous suive, puisque vous m'avez nommé votre chef.

Hommages : Le Château de Chambord, par M. Louis Jarry.

Installation de M. Dubec, premier président de la Cour d'appel d'Orléans.

Élection : M. O'Mahony est élu membre résidant de la Société, en remplacement de M. Baguenault de Viéville.

— La Société décide que la Salle des Thèses sera ouverte au public tous les dimanches de deux à quatre heures.

— M. Boucher de Molandon appelle de nouveau l'attention de la Société sur l'intéressante inscription placée dans le mur méridional de l'église de Saint-Benoît et qui ne tardera pas, si l'on n'y remédie, à disparaître.

— M. Domet, membre titulaire non résidant, donne lecture d'une Note sur le tumulus exploré par lui, au lieu dit Chaumontois, dans la forêt d'Orléans.

— M. le Président lit un Mémoire de M. de Saint-Venant sur les *Vestiges antiques trouvés dans la forêt d'Orléans.*

Ces deux Mémoires sont renvoyés à la Commission des publications.

Séance du vendredi 25 janvier 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

Le Secrétaire lit une note relative à la valeur des bulletins blancs dans les élections et au compte que l'on en doit tenir.

— M. Tranchau annonce à la Société que M. de La Tour, membre titulaire non résidant, est nommé officier d'Académie.

Hommages : Les ateliers monétaires mérovingiens, par M. Maurice Prou.

Fabri de Peiresc, par M. Léopold Delisle.
L'apostolat de saint Savinien, par M. l'abbé Mémain.
Correspondance : La Société archéologique de Compiègne accepte la proposition de faire échange de publications avec notre Société.

— M. le Trésorier fait l'exposé de la situation financière de la Société. Les comptes sont approuvés et des remercîments votés à M. le Trésorier.

— Le Secrétaire donne lecture du projet de *Bulletin* pour le troisième et le quatrième trimestre 1888.

— La Société, sur la proposition de la Commission des publications, vote l'impression au *Bulletin* du Mémoire de M. de Saint-Venant et de celui de M. Domet.

— M. l'abbé Desnoyers informe la Société qu'une statuette en bronze de Mercure vient d'être trouvée à Saint-Benoît-sur-Loire.

Séance du vendredi 8 février 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

Hommages : Le chevalier de Sinceny et Le commandeur de Chauny, par M. de Brant de Galametz.
Jeanne d'Arc en Bourbonnais, par M. Francis Pérot.
Découverte faite à Vineuil, par M. Ludovic Guignard.

Correspondance : M. le Ministre de l'instruction publique demande à la Société s'il lui convient de participer à l'Exposition universelle de 1889 par l'envoi de ses travaux publiés depuis dix ans. L'envoi est voté.

— M. Grellet-Balguerie signale à la Société un intéressant chapiteau de Saint-Benoît sur lequel figure, au milieu de personnages

connus, une femme nommée Oda. Il signale également un poème en langue provençale, relatif à Jeanne d'Arc, et dont M. Quicherat ne fait pas mention.

— La Société décide, sur la proposition de M. Fournier, qu'il sera placé, dans la salle des Thèses, un tableau contenant les noms de tous les membres résidants, depuis la fondation de la Société.

— L'impression du *Bulletin* du troisième et du quatrième trimestre 1888 est votée.

— Est également votée l'insertion aux *Mémoires* d'une note de M. Boucher de Molandon relative à diverses missions remplies par Jacques Boucher en Angleterre, pour la mise en liberté du comte d'Angoulême et du duc Charles d'Orléans, faits prisonniers à Azincourt.

— M. le Président donne lecture d'un mémoire de M. le docteur Vacher sur *Raymond de Massac.*

Séance du vendredi 22 février 1889.

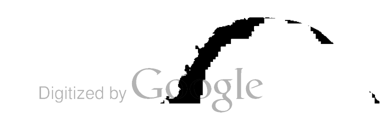
Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

Hommages : De M. l'abbé Desnoyers, une pièce sur parchemin contenant un contrat fait par Pierre Lepiat, conseiller du roi, prévost de la ville et comté de Gien, le 26 mars 1574.

De M. Léopold Delisle : *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois.*

De M. Flouest, brochure relative à un autel laraire récemment découvert à Nîmes.

— M. le Président signale, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France (1887)*, quelques lignes consacrées par le président sortant, M. Saglio, à la mémoire de M. du Faur de Pibrac.



— La Société, sur la proposition de la Commission des publications, vote l'insertion au *Bulletin* d'un résumé de la lettre de de M. Grellet-Balguerie, relative à un chapiteau de Saint-Benoît.

Ce résumé est confié à M. Tranchau.

— M. Tranchau rappelle l'empressement chaleureux que l'administration et le Conseil municipal ont mis récemment à voter les fonds nécessaires pour l'agrandissement du Musée historique. Ce vote, émis à l'unanimité, est un hommage public rendu au zèle et à la générosité du savant directeur.

— M. Boucher de Molandon rappelle que c'est au mois de mai 1890 que doit avoir lieu le cinquième concours quinquennal sur l'histoire et les antiquités de l'Orléanais. La Société décide qu'il en sera donné avis au public par la voie des journaux et que le programme du concours sera en même temps publié.

— M. Tranchau donne lecture des premières pages d'une *Histoire du collège d'Orléans* à laquelle il consacre en ce moment ses loisirs.

Séance du vendredi 8 mars 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

M. le Président annonce le décès de M. Besnard, ancien président du tribunal civil de Blois, associé correspondant. La Société exprime les vifs regrets que lui inspire cette triste nouvelle.

Hommages : Jeanne d'Arc à Compiègne, par M. Alexandre Sorel.

M. Fournier offre une série d'*Annuaires du Loiret*.

— M. de Larnage envoie des renseignements précis au sujet de la butte de Mézières, de ses dimensions et des travaux qu'il y faudrait pratiquer. La Société, en raison du chiffre des dépenses, se voit obligée de renoncer au projet d'explorer la butte.

— M. Tranchau rend compte de plusieurs notes adressées par M. l'abbé Maître. La Société vote l'insertion au *Bulletin* de l'une de ces notes relative aux anciennes cérémonies du mariage, et aussi du résumé de la lettre de M. Grellet-Balguerie relative à un chapiteau de Saint-Benoît.

I

Dans le courant de l'année dernière, M. l'abbé Maître nous a envoyé plusieurs notes qui ont été remises à la commission des publications, laquelle m'a prié d'en prendre connaissance. En voici le résumé :

1° Note sur un sceau dont M. Maître a envoyé l'empreinte et qu'il dénomme *Sceau de la prévosté de Pathay*. Il aurait été gravé de 1710 à 1721 aux armes de Jacqueline de Bourbon, dame de Pathay, comtesse de Dunois, femme de Philippe-Albert de Luynes.

2° Note sur la mention qui se lit aux registres paroissiaux de Gemigny relativement à la confirmation donnée aux paroissiens de Saint-Péravy-la-Colombe et de Gemigny (ceux-ci au nombre de 90) par Mgr Jarente de La Bruyère, accompagné de l'évêque de Fréjus. Les évêques d'Orléans possédaient, dans la paroisse de Saint-Péravy, un fief appelé le *Poirier de la Soufflière* ou *de la Souffletière*.

3° Note sur la généalogie de la famille Lejay, qui possédait la seigneurie de La Touche-Hersant.

4° Note tirée des registres paroissiaux de Saint-Sigismond; c'est l'ordre donné au curé, en 1685, par Mgr de Coislin, qui était venu donner la confirmation, de mettre sous le poêle un enfant né hors mariage et dont les parents allaient faire consacrer leur union à l'église. M. Maître prend occasion de cette cérémonie pour rappeler un antique usage disparu, du moins dans les églises de France.

« Pendant la grande prière qui suit le *Pater*, dit-il, le voile était étendu par deux assistants sur la tête des conjoints. Quand il n'existait pas d'enfant né avant la bénédiction nup-

tiale, cette oraison ne s'appliquait qu'à la fiancée, et avait pour but d'implorer pour elle le don d'une heureuse fécondité. Dans le cas contraire, les enfants nés hors mariage, ou pendant la période d'une union illégale, *passaient sous le poêle en même temps que les époux*, en signe de la légitimation de leur naissance. Cette cérémonie était de rigueur avant l'établissement du mariage civil. Elle fut en usage dans le diocèse d'Orléans, comme dans les autres, jusqu'à l'époque très moderne de l'introduction de la liturgie romaine en France. »

II

M. Grellet-Balguerie, associé correspondant de la Société, appelle, dans une lettre, son attention sur le chapiteau d'une colonne de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire.

Cette colonne est à gauche de la chapelle de la Vierge. Dans son *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît* (1865), M. l'abbé Rocher a décrit ce chapiteau, reproduit à la planche XVI. Autour du Christ, bénissant de la main droite et tenant un livre de la gauche, sont cinq personnages : trois debout, deux à sa droite, un à sa gauche, et deux agenouillés à ses pieds.

Les noms de chacun d'eux sont gravés sur la corbeille du chapiteau. M. Rocher en a lu trois : *Cleopas miles*, — c'est le premier à gauche du spectateur; *Hugo miles*, — agenouillé à gauche; *Petrus miles*, — c'est le personnage debout à droite. « Les autres noms, dit M. Rocher, sont illisibles. Ce sont là, sans doute, autant de donateurs. »

A ces trois noms, M. Grellet-Balguerie ajoute dans sa lettre :

1° Hugo A. — C'est, pense-t-il, Hugues, trente-cinquième abbé de Saint-Benoît (1060-1067), que l'on croit fils naturel de Hugues Capet : c'est le personnage debout à droite de la tête du Christ (1).

(1) Cette lecture nous paraît douteuse, nous lisons M et non A.

2° *Oda*, mot écrit au-dessus de la tête de la femme agenouillée à gauche du Christ.

Quelle est cette femme? se demande notre correspondant. Il ne connaît pas de sainte du nom d'Oda. Serait ce une comtesse Oda, fille ou femme du comte Eudes ou Odo d'Orléans? En tout cas, c'est une bienfaitrice de Fleury, peut-être une fondatrice de quelque monastère de nonnes dans le voisinage de Fleury ou d'Orléans. Serait-ce une abbesse? Abbon parle d'une de ses nobles parentes (Ermentrude?) qui avait fondé un monastère de femmes et dont il appuie une supplique au pape Grégoire V, son ami, à l'effet d'obtenir un privilège d'exemption pour ce monastère, voisin de Fleury.

Quel est ce monastère?

Outre l'intérêt général qui s'attache à savoir ce qu'étaient Oda et les autres personnages du chapiteau, il y en a un autre, tout orléanais. Il existe, en effet, à la suite d'un catalogue des manuscrits d'un monastère encore inconnu, — catalogue du Xe siècle, — une série de noms de moines ou d'abbés, peut-être un nécrologe, à la fin duquel on lit le nom de quatre femmes, ou bienfaitrices ou religieuses, dont on voulait honorer la mémoire. En tête figure le nom d'*Oda* suivi de trois autres : *Bezela*, *Liezenna*, *Emma*. Il serait important de découvrir quelles étaient cette Oda et les trois autres, car il pourrait en résulter la découverte de l'origine de ce catalogue et le nom du monastère auquel appartiennent les manuscrits catalogués. M. Grellet-Balguerie conjecture que ce monastère est Fleury ou Micy, d'après les noms des moines ou abbés inscrits dans ce catalogue ou nécrologe : *Wernerus*, *Waremboldus*, *Letaldus*, *Azelinus*, *Bavo*, *Bernerius*, *Dominicus*, *Constantinus*, *Erinardus* ou *Euvardus*, *Hubertus*, *Warnerus* (Garnier), et les noms des quatre femmes cités ci-dessus.

« A Micy, dit-il, outre *Letaldus*, qui écrivit la *Vie de saint Maximin* (V. Mabillon, *Acta SS. O. B.*), il y a eu, parmi les abbés, *Letaldus*, *Bernerius*, *Euvrardus*, etc., noms identiques à ceux du catalogue. Un Constantinus, ami de Gerbert, construisit des orgues à Fleury. »

En résumé, la pensée de M. Grellet-Balguerie est de provoquer des recherches sur le nom du monastère auquel appartient le manuscrit en question.

Il termine sa communication par l'interprétation suivante des caractères abrégés du chapiteau que M. l'abbé Rocher n'a pas lus :

III FRATRES BENEFACTORES
HUJUS ECCLESIÆ

Sa lecture est-elle exacte?

Le champ est ouvert aux recherches des savants en épigraphie et en histoire ecclésiastique.

— M. l'abbé Théophile Besnard, curé de Mardié, est présenté comme candidat au titre d'associé correspondant par MM. Boucher de Molandon, Desnoyers et de Beaucorps.

Séance du vendredi 22 mars 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

Hommages : Rapport sur une mission à Luxembourg, par M. Bonnardot.

Notice sur la tête de Mme Guyon, par M. l'abbé Desnoyers.

Jugements de l'échiquier de Normandie (1244 - 1248), par M. Lucien Auvray.

Jean Marois, professeur de mathématiques à Orléans au XVIIIe siècle, par M. Tranchau.

La basilique de Théodulfe et la paroisse de Germigny-des-Prés, par M. l'abbé Prévost.

Mélanges d'histoire et d'archéologie, par M. Léon Palustre.

Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, par M. Eugène Jarry. 1 vol. in-8.

M. le Président rend compte, dans les termes suivants, de ce dernier ouvrage :

J'ai l'honneur et le très grand plaisir de déposer sur le bureau un beau volume, hommage d'un jeune écrivain orléanais, chez qui l'amour de l'histoire et l'érudition sont des traditions de famille. Le sujet est essentiellement orléanais aussi : c'est la *Vie politique du second duc d'Orléans, Louis de France, frère de Charles VI.* M. Eugène Jarry a entrepris de reconstituer cette figure, singulièrement altérée par la légende et par la passion. Les sources historiques sont rares pour cette époque, et elles sont presque toutes d'origine bourguignonne, et, par conséquent, hostiles à la victime de Jean Sans-Peur : Pierre Cochon, le Religieux de Saint-Denys, Monstrelet, n'ont guère fait que reproduire et développer, avec plus ou moins de haine, plus ou moins d'habileté, les calomnieuses insinuations de Jean Petit; seul, Guillaume Cousinot est sympathique au duc d'Orléans, et sa chronique n'est malheureusement parvenue jusqu'à nous qu'à l'état de fragments. Mais la science historique a, grâce à Dieu, de nos jours, d'autres sources que les souvenirs plus ou moins frelatés, plus ou moins partiaux, des contemporains; elle a des pièces authentiques, des documents officiels, les contrats, conservés aux archives et qui fixent, avec une précision irréfutable, les dates et les faits. C'est à ces documents que M. Eugène Jarry a eu recours : avec une ardeur toute juvénile, il a compulsé, non seulement les archives de France, mais celles d'Angleterre et d'Italie, sans oublier la riche collection paternelle, où il a puisé largement, et il a réussi, grâce à ses savantes investigations, à rétablir la vérité.

Ce qui ressort très nettement de son livre, c'est que Louis d'Orléans fut un zélé propagateur de l'influence française, un énergique défenseur des intérêts français.

En Italie, par son alliance avec le duc de Milan, Jean-Galéas Visconti, dont il a épousé la fille et dont il arrive à fixer l'ondoyante politique, il donne à la France Asti, Savone et Gênes. En Alle-

magne, il soutient la maison de Luxembourg qui nous est sympathique, contre la maison de Bavière, qui nous est hostile; par ses traités avec le duc de Gueldre, avec le marquis de Bade, et un grand nombre de princes et seigneurs rhénans, par l'acquisition à prix d'or d'importantes possessions sur la frontière de Lorraine et d'Alsace, il crée une barrière solide contre les empiètements de l'empire germanique. A l'intérieur, il est le chef avoué des entreprises du parti national contre l'Angleterre et contre Henri de Lancastre, l'usurpateur du trône de Richard II, renversé à cause de ses tendances françaises. Enfin, dans la question religieuse, si grave et si troublée à cette époque, tout en étant dévoué au pape d'Avignon, qu'il regarde comme le légitime détenteur du trône pontifical, il ne cesse de souhaiter de toute son âme et de préparer de tous ses efforts l'extinction du schisme, et cela non pas par les moyens de rigueur, comme le veulent certains conseillers du roi, mais par la douceur et la conciliation, afin de rétablir plus sûrement la paix de l'Église. Et quelques mois seulement avant sa mort, il semblait que ses louables efforts allaient être couronnés de succès.

Louis de France n'a donc point été le jeune homme avide et débauché que se sont ingéniés à représenter les apologistes d'un assassin et que la plupart des historiens ont accepté avec trop de crédulité; il a été un prince, ambitieux sans doute, mais d'une noble ambition, celle qui voulait l'union de l'Église et la grandeur de la patrie. « La sollicitude du duc d'Orléans, a écrit un érudit de nos jours, se portait sur toutes les grandes entreprises de son temps. » Ce que M. Léopold Delisle a affirmé, M. Eugène Jarry l'a démontré par la plus vive et la plus attachante des démonstrations. Son livre est plus qu'une restitution, c'est une révélation. Qu'il en reçoive ici nos plus chaleureuses félicitations, et que notre cher collègue, qui doit être légitimement fier du brillant début de son fils, veuille bien les lui transmettre.

Correspondance : M. de La Taille, président de l'Académie de Sainte-Croix, informe la Société que la séance commune aux trois

Sociétés savantes d'Orléans aura lieu, cette année, le 29 du mois courant, dans une des salles de l'évêché.

— M. Paul Besnard annonce que son père a légué une somme de 250 fr. à la Société archéologique et historique de l'Orléanais. La Société vote des remercîments à la famille du généreux et très-regretté donateur.

— M. le Président lit une partie du travail de M. l'abbé Maître sur l'*Histoire de Saint-Péravy-la-Colombe*.

---

vers le centre, une seconde tranchée de 3 mètres de largeur a été ouverte, sur 2 mètres de longueur, perpendiculairement à la première (croquis nos 2 et 3).

J. Domet.

Vestiges antiques dans la forêt d'Orléans.

Un important travail dont je fus chargé, dans la forêt d'Orléans, nécessita l'examen minutieux d'une grande partie de cette vaste masse boisée qui a joué un rôle important dans l'histoire locale, et me permit de découvrir d'anciens restes qui peuvent intéresser les archéologues orléanais. J'ai donc rédigé les notes et croquis suivants dans le but de fixer, pendant qu'il en est temps encore, le souvenir de quelques vieux témoins du passé qui tendent chaque jour à disparaître.

VOIE ROMAINE DANS LA FORÊT D'ORLÉANS.

J'ai développé ailleurs (1) le moyen que j'ai employé pour découvrir et suivre, entre autres, les vestiges d'une voie romaine dans son passage à travers la forêt d'Orléans. La chaussée avait complètement disparu sous d'épais dépôts de terre végétale, mais les pierres calcaires enfouies, ainsi que la chaux du mortier, ont influencé, à la longue, la végétation superficielle, en provoquant la venue de plantes spéciales typiques qui font absolument défaut dans le pays. En effet, partout ailleurs, le terrain, formé de sables et argiles de la Sologne, de l'étage tertiaire miocène supérieur, est complètement privé de l'élément calcaire.

(1) *Voies antiques manifestées par la nature de la végétation*. (Société des Antiquaires du Centre, séance du 20 avril 1887. — *Mémoires* de 1888.)

onde (C^ne de Chambon) Cantonnement de Vitry (1ère Serie)

Pepiniere
Fouille morte
K³
C³
B³
Foulaubin
Cne DE CHAMBON
Mte Roussieres
b
c
E³
Rte St Alexandre
Rte forestière de St Charles
Terres
Ste Radegonde Anne Chapelle
Fme de Ste Radegonde
Legué
Echell
2
Gardes

86

Coupe c (parcelle K³)

Terre végétale 0.25
Est
2m
4.50

86

G
F
Argile Blanchâtre
1m

Il en est résulté une ligne de végétation absolument caractéristique, de largeur variable (1), qui m'a permis de suivre pas à pas, sur plus de 7 kilomètres, un tronçon de route certainement romaine, depuis le village d'Ingrannes jusqu'à sa sortie de la forêt au nord-est, proche la ferme de Sainte-Radegonde, commune de Chambon.

Cette section est une ligne droite parfaite, dirigée à peu près du sud-ouest au nord-est, qui, prolongée, va tomber juste au bourg de Nancray, où la carte du dépôt de la guerre indique le commencement de la voie antique d'Orléans à Sens. Le tronçon que j'ai étudié a échappé à l'observation des officiers d'état-major, et appartient très probablement à la même voie.

J'ai pratiqué, toujours avec succès, des fouilles sur le tracé reconnu; je reproduis trois de ces coupes par les croquis ci-joints à l'échelle de 2 centimètres pour 1 mètre.

Le temps et d'autres causes ont dû amener des perturbations dans la disposition des matériaux de la chaussée; néanmoins, j'ai trouvé des couches généralement en place et en assez bon état relatif, sans doute grâce à la protection d'une épaisse couverture d'humus variant de 20 à 65 centimètres de puissance, qui atteste que la route est abandonnée depuis un fort long temps : de fort belles futaies recouvrent parfois ces vestiges, et toujours au moins des taillis dont les souches sont vieilles de plusieurs siècles. Une route forestière non empierrée, conduisant d'Ingrannes à Chambon, se tient sans cesse à proximité de l'ancien tracé, avec lequel elle fait un angle très faible : son sol, des plus défectueux souvent, se défonce facilement, alors qu'il eût été aisé d'employer le premier tracé au terrain si stable; il aurait pu au moins servir à procurer un cube considérable d'excellents matériaux d'empierrement, qu'on hé-

(1) La largeur de cette bande correspond en effet à la partie influencée par le voisinage du calcaire d'apport et par le réensemencement des végétaux qui y ont crû spontanément : elle atteint jusqu'à 50 mètres par endroits. Bien entendu, la voie proprement dite, même élargie fort souvent par l'éboulement des matériaux de la chaussée, n'occupe qu'une faible partie centrale de cette bande.

site à faire venir de très loin, en raison du prix élevé des transports (1).

Les fouilles ont fait rencontrer, à peu près partout, une couche au moins de pierres disposées en radier. Ces pierres sont du calcaire d'eau douce, quelquefois caverneux avec géodes de chaux carbonatée; elles proviennent de l'étage miocène inférieur, appelé calcaire de Beauce, qui se rencontre en nombreux points du département du Loiret, entre autres aux alentours de Fay-aux-Loges, à 10 kilomètres environ au sud-ouest du point où la route étudiée pénètre en forêt.

La couche empierrée est unique dans les sols sains et solides comme les sables; elle est formée de pierres plates de la grosseur de 1 à 3 poings, généralement posées *de champ*, plus ou moins obliquement, et calées par de plus petites; quelques-unes sont posées horizontalement à plat. Ces pierres sont parfois consolidées par un mortier de chaux et sable fin, mais plus souvent semblent avoir été employées sèches ou calées avec du sable gras tassé.

L'épaisseur assez constante de cette couche, que nous appellerons *summa crusta*, varie, autant qu'on peut juger, seulement de 16 à 30 centimètres.

Coupe a. — Le terrain est un sable résistant; on voit, sur $1^{m}40$ seulement, une *summa crusta*, avec mortier, qui n'a que 16 à 20 centimètres d'épaisseur, reposant sur un sol qui semble naturel. A $2^{m}40$ à l'ouest et à 35 centimètres de profondeur, on trouve quelques pierres cubiques en forme de pavés et un peu de mortier, qui peuvent provenir des antiques marges.

A l'est, sur une largeur de $4^{m}20$, se voit un sable un peu durci, peut-être par un mortier, et quelques pierrailles cal-

(1) Pour donner une idée de l'importance des matériaux, un entrepreneur m'a raconté que, chargé de la construction d'une route nouvelle dans le Gâtinais, il s'aperçut, en faisant ses terrassements, que, sur une grande partie de son parcours, elle coïncidait avec une ancienne route enterrée, et il trouva sur place une telle abondance de matériaux, que non seulement il eut de quoi remplir son coffre, mais il en vendit de notables quantités aux gens du pays, pour lesquels ils avaient un grand prix. Cette portion de vieille route appartenait également à celle d'Orléans à Sens.

caires disséminées. Il paraît peu probable que la chaussée comprît toute ces largeurs additionnées.

Une terre végétale de 25 centimètres, formée d'humus mêlé de sable léger, recouvre le tout.

Coupe c. — Terrain assez résistant et sain. Sous une couche de terre végétale meuble de 25 centimètres apparaît une mince chaussée assez régulière. Au milieu, une *summa crusta* de 2 mètres de large, pareille à la précédente, mais plus épaisse (25 centimètres) et sans traces de mortier.

De chaque côté, on trouve deux couches de 1^{m}25 de largeur chacune, de même épaisseur que la précédente, mais simplement constituées par de petites pierrailles noyées dans un mortier et formant comme des accotements, ce qui donne à la chaussée une largeur totale de 4^{m}50.

Coupe b. — Cette coupe est pratiquée au sud-ouest de la précédente, dans un vallon où coule un petit ruisseau ; la voie est construite à mi-côte et occupe le versant sud-est du vallon. Le sol est une argile blanchâtre, très peu sableuse. Outre sa nature défectueuse pour l'assiette d'une route, sa situation dans un fond la rend humide, aussi les travaux ont-ils été considérables sur ce point.

Le croquis montre, au centre, sur une largeur de 3^{m}60 et une hauteur de 1^{m}05 à 95 centimètres (sans compter 25 centimètres de terre végétale), des couches distinctes de matériaux superposées, qui sont assez caractéristiques des voies romaines.

Au fond, sur le sol naturel, un *stratumen* formé d'un lit de grosses pierres, de forme plus ou moins parallélipipédique, de 20 à 38 centimètres d'épaisseur, plus souvent 20 centimètres, hauteur d'ordinaire obtenue au moyen d'une seule pierre, parfois au moyen de deux plus minces.

Au-dessus, une épaisse couche de mortier de 60 à 70 centimètres de puissance, formant une *ruderatio* avec menues pierrailles calcaires variant de la grosseur d'une noix à celle d'un œuf, quelques rares plus volumineuses et quelques petits cailloux siliceux roulés, le tout noyé dans le mortier en formant un béton très dur.

Plus haut, une *summa crusta* de 25 centimètres analogue à celles déjà signalées, c'est-à-dire formées de pierres plates, ordinairement sur champ, sans mortier, et calées par d'autres arrondies. Quelques rares pierres sont rougeâtres, peut-être à cause de l'oxydation du fer provenant des roues ou de la ferrure des chevaux.

La *ruderatio* déborde peu à l'est, où le terrain est sain, mais à l'ouest, où le sol s'abaisse, se trouve, sur 2 mètres de large et 80 centimètres d'épaisseur moyenne, une couche de mortier très dur avec très menues pierrailles, remplaçant les trois couches précédentes.

A l'ouest et au niveau du *stratumen*, le béton est maintenu par une borne équarrie assez régulièrement.

Près de cette pierre, un anneau de fer fut rencontré à une profondeur de 1m 25.

A 1 mètre plus à l'ouest que ce grand bain de mortier, on voit de grosses pierres empilées sur un rang, sans doute les anciennes marges formant péré de soutènement du côté de la pente du vallon. C'est sans doute de ce péré que proviennent quelques pierres analogues trouvées 1 mètre plus à l'ouest dans la couche végétale.

A part l'anneau de fer signalé, les déblais ne m'ont fourni aucun objet intéressant : il faudrait des fouilles nombreuses et importantes pour retrouver des objets contemporains aux environs de la voie, car rien ne trahit à la surface ce que renferme le sous-sol, et la culture forestière ne remuant pas le terrain aux exploitations, on s'explique que les reliques du passé dorment encore sous la couche végétale. Mais les champs cultivés bordant la voie, après sa sortie de la forêt, contiennent souvent des débris de constructions anciennes, entre autres des tuiles à rebord. On m'a même dit que des monnaies, aujourd'hui dispersées, y avaient été trouvées (1).

(1) J'ai constaté aussi la présence de rameaux de vieux chemins secondaires qui se détachent de la voie principale décrite ici, mais je ne les ai pas suivis et n'y ai pas pratiqué de fouilles. Les signes par lesquels

L'emplacement de l'antique pèlerinage de Sainte-Radegonde devait certainement être habité à l'époque gallo-romaine, puisque c'est un des très rares points du pays où se voit une fontaine, et celle-ci n'est distante de la voie qui nous occupe que de 300 mètres à peine : des fouilles en ces lieux, surtout dans cette fontaine, auraient sans doute d'intéressants résultats.

Un peu avant d'arriver à hauteur de cet endroit célèbre dans le pays, la voie passe à très peu de distance d'une enceinte de terre qui doit se rattacher à son existence, et il ne sera pas déplacé d'en dire ici quelques mots.

ENCEINTE DITE CHATEAU DE MONTFRAS.

A 100 mètres environ au sud-est de la voie ancienne, un peu avant sa sortie des limites actuelles de la forêt, se rencontrent dans le bois, et non loin du périmètre, des fossés continus, larges, profonds et réguliers, à profils assez bien conservés, délimitant une enceinte quadrilatère à angles légèrement arrondis, d'une surface de 1 hectare 20 ares, et connue dans le pays sous le nom de château de Montfras. Des vieillards m'ont dit se souvenir d'y avoir vu de nombreux matériaux de construction, devenus la proie des riverains.

Je n'ai pu y trouver le moindre débris, mais je dois dire que mes fouilles ont été très superficielles.

L'agger n'existe pas partout et son relief est toujours assez faible ; parfois, le glacis a une importance plus considérable, mais celui-ci manque souvent aussi.

Les dimensions du terre-plein, qui se rapproche de la forme trapézoïdale, sont 150 mètres, 91 mètres, 140 mètres et 75 mètres. Les fossés ont de 8 à 10 mètres d'ouverture à la gueule, et 2^m50 à 3 mètres de cuvette, avec une profondeur moyenne de 1^m50 à 2 mètres ; ils occupent une surface de 51 ares, ce qui donne 1 hectare 71 ares de contenance totale à l'ouvrage.

ils manifestent leur existence sont du reste peu sensibles et peu continus : l'un d'eux semble aboutir dans la parcelle J' en venant du sud.

Aucune porte en chaussée n'interrompt ces fossés, où l'eau peut librement circuler pour se déverser par deux rigoles de sortie, au nord-est et sud-est, et contribuer à former l'amorce du petit ruisseau, qui se grossit des eaux de la fontaine de Sainte-Radegonde. On trouve simplement deux coupures dans le rempart et l'escarpe du fossé, l'une vers le centre du côté est, l'autre, moins importante, au nord-est dans le retranchement nord, qui établissent des pentes douces pour gagner, du fond des fossés, le terre-plein.

Celui-ci est plat, à peu près horizontal; c'est tout au plus s'il présente au centre une légère dépression plus humide. Cette absence de mouvement dans le sol, l'homogénéité dans la consistance et la composition du massif boisé qui le recouvre en entier, semblent rendre peu probable l'existence de constructions dans le sous-sol. Sans vouloir nier que cette enceinte ait pu être utilisée à des époques plus récentes, sa forme régulière, géométrique, ses défenses rectilignes, l'absence de toute butte ou motte, le voisinage de la voie antique, font naître l'idée d'un petit camp romain, un *castrum stativum* qui pouvait contenir trois cohortes.

Il est en effet établi sur une hauteur saine et à proximité (500 mètres) d'une des rares sources du pays, la fontaine de Sainte-Radegonde.

Il est vrai de dire que les dimensions des fossés sont plus considérables que celles usitées d'ordinaire dans la castramétation romaine, et, de plus, on ne rencontre pas trace des quatre portes qui existaient d'une manière assez constante dans les camps romains : il est même difficile de dire si les deux entrées existantes sont anciennes ou si elles ont simplement été établies pour la vidange des bois.

Néanmoins, ces deux considérations sont d'ordre secondaire et insuffisantes pour ôter de la valeur aux conclusions ci-dessus : les fossés se sont évidemment élargis par l'éboulement des talus, dont les pentes sont adoucies, et les chaussées accédant aux portes ont pu être enlevées pour permettre aux eaux de s'écouler dans un but d'assainissement.

ANCIEN CHATEAU DE JARNONCE.

Au centre d'une langue boisée qui sépare les territoires des communes de Seichebrières et de Vitry, et dépendant de la même forêt d'Orléans, une route forestière nouvellement établie coupe d'écharpe le nord d'une double enceinte régulière connue sous le nom de château de Jarnonce. Son emplacement dépend du territoire de la commune de Vitry-aux-Loges, dont le chef-lieu est distant de 2,400 mètres au sud. Cet emplacement, dépendant de la cinquième série du cantonnement forestier de Vitry, est plat, dans un bas-fond assez humide.

J'ai relevé de ces restes le plan détaillé ci-joint.

Il n'y a plus guère de visible qu'un double système de fossés à profils assez nets, et encore remplis d'eau une partie de l'année. La deuxième enceinte, au centre, est un carré régulier de 33 mètres de côté constituant le château proprement dit. On peut suivre encore les traces de murailles, formant une enceinte continue, par les débris des assises inférieures des fondations dégagées par des fouilles récentes (1). Les quatre angles sont flanqués de quatre petites tours rondes de 4 mètres de diamètre dont il ne reste également que des lambeaux dans le sol. Des fouilles m'ont montré les fondations de l'une d'elles au sud-ouest (en A), établies sur des pièces de bois reposant à plat sur le sol à 60 centimètres du fond actuel du fossé, ce qui correspond sensiblement au niveau de son ancienne cuvette, disposition utile dans ces argiles humides et peu stables.

Une surélévation notable du terrain le long de tout le côté nord, où mes fouilles ont mis à jour des restes de murailles, des briques, des carrelages, etc., en désordre, indique que le bâtiment principal occupait cette partie de la cour : il pouvait avoir 9 mètres de profondeur.

(1) J'ai appris depuis que ces fouilles avaient été pratiquées sous la direction d'un membre de la Société archéologique, M. le comte M. de Beaucorps.

Je fus assez heureux pour retrouver le puits à 1 mètre sous le sol contre le milieu du côté ouest : en déblayant encore 1 mètre plus bas, on dégagea un beau péré circulaire de 1m 10 de diamètre, en maçonnerie de moëllons réguliers bien appareillés, sans mortier.

Les murailles baignaient dans des fossés de 11 mètres de largeur, dont les bords extérieurs forment un carré de 55 mètres de côté. Ces fossés ont été comblés par des éboulements ou limons d'apport sur des épaisseurs variant de 50 centimètres à 1 mètre et devaient primitivement avoir 2m 20 à 2m 50 de profondeur. Un canal, au nord-ouest, rejoignant les fossés extérieurs, amène les eaux, qui se déversent au sud-est par un autre canal de sortie oblique.

Au milieu du fossé sud, face aux bâtiments principaux B, se voit une porte en chaussée pour entrer dans la cour : elle fait suite à une autre, qui interrompt de même le fossé extérieur sud, où aboutit une avenue, allant sur Vitry, encore bien visible dans la futaie.

Les fossés de la première enceinte, ou extérieurs, sont parallèles aux autres ; ils ne sont plus disposés en carrés, mais suivant un rectangle qui mesure à l'extérieur 99 mètres sur 84. Aussi la bande de terrains qui sépare les deux systèmes n'a pas une largeur constante ; celle-ci est de 8m 50 à 10 mètres à l'ouest, au nord et à l'est, mais elle atteint 22 mètres au sud en formant une espèce de baille ou d'avant-cour.

La largeur de ces derniers fossés est généralement de 5m 50 à 6 mètres, mais elle est plus considérable au sud-est, sur le parcours du canal de sortie, où se trouve comme un réservoir. Leur profondeur, mesurée jusqu'au sol solide, en ne tenant pas compte des alluvions qui les ont comblés parfois sur 1 mètre, est de 2 mètres à 2m 40.

Les deux fossés du grand côté du rectangle dépassent au nord le fossé du même système qui ferme l'enceinte dans cette direction, celui de l'est de 13 mètres, celui de l'ouest de 27 mètres. Le premier se prolonge ensuite par un petit fossé de 2 mètres de large avec rejet de terre extérieur, qui se recourbe deux fois

à angle droit de manière à circonscrire un enclos de 48 ares, peut-être l'ancien jardin : il s'interrompt au sud-ouest pour permettre de pénétrer dans cet enclos (1).

Un deuxième passage est formé par un remblai sur le fossé extérieur est de telle sorte que chacune des parties de la banquette entre fossés, parties qui sont séparées par les canaux d'arrivée et de sortie des eaux, peuvent isolément communiquer directement avec l'extérieur. Le niveau de cette banquette est à peu près partout celui du sol naturel ; elle est commandée sur trois côtés, surtout à l'ouest et à l'est, par un important glacis, ou remblai extérieur à la première enceinte, de 5 mètres de large et 66 centimètres de hauteur : seul, le fossé nord a son rejet à l'intérieur, c'est-à-dire au sud.

On trouve un peu partout, tant dans l'ancienne cour que dans les fossés, des pierres taillées, des briques, des carreaux de terre se rapprochant beaucoup des matériaux modernes ; il en est de même de nombreux débris de poteries grossières en terre et en grès, qui prouvent que le château a dû être habité à une époque relativement récente. Notons, parmi ces débris, une brique de forme spéciale, malheureusement incomplète, présentant sur son petit côté un tenon demi-cylindrique, chose que je n'ai pas encore rencontrée. Peut-être cette disposition était-elle destinée à obtenir des cordons en relief, des nervures toriques : je serais plutôt porté à penser que son but, identique à celui des queues d'aronde réunissant certaines pierres d'antiques maçonneries, était de donner aux murs une grande cohésion en engageant ces tenons dans des mortaises correspondantes de briques voisines.

Vers l'angle sud-est de l'enceinte extérieure, en C, une fouille

(1) Le prolongement du grand fossé ouest, avec sa petite ramification d'équerre allant proche le fossé de l'enclos sans le joindre, était-il destiné à protéger l'entrée de ce dernier en faisant *avancée* et forçant à faire un détour en présentant le flanc ? On ne peut guère lui trouver d'autre raison d'être, bien que ces mots soient un peu prétentieux pour une fortification aussi modeste que cet enclos : il est vrai que nous ne savons rien de l'importance des palissades qui pouvaient exister.

a rencontré le squelette d'un cheval ; aucun objet ne permet de préciser l'époque de son enfouissement, qui peut être récent, les fers n'ayant rien de caractéristique.

Aucun objet trouvé ne permet donc de fixer une date. On peut seulement fixer une limite minimum au temps écoulé depuis l'abandon du château, par cette considération que l'emplacement des constructions est complètement recouvert d'arbres de futaie, quelques-uns séculaires. La forme générale, tant des enceintes que des constructions, rappelle la disposition du château de Vaux, proche Vitry, encore debout bien que mutilé, qui montre encore quatre tourelles aux angles d'une enceinte carrée, avec des bâtiments occupant également le côté nord.

La situation en bas-fond dominé au nord par une éminence, la faiblesse ou l'absence des remparts de terre de la première enceinte, indiquent plutôt une habitation de plaisance, tout au plus à l'abri d'un coup de main, qu'un château sérieusement fortifié. Sa construction ne doit pas remonter au-delà du XVe, peut-être même du XVIe siècle.

J. DE SAINT-VENANT.



IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

Pl. II

Echelle $\frac{1}{2000}$

N

Rte forêt de Foulaubin

Chau de Montfras

forme de Brique

An

Enclos 48 ares

Rte forêt de Jarnonce

C

B

M

puits

N

A

Rte

Echelle $\frac{1}{1000}$

Anc. Chau de Jarnonce.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome IX. — N° 139.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1889.

Séance du vendredi 12 avril 1889.

Présidence de M. de la Rocheterie, *président*.

Hommages. La Société reçoit les publications suivantes :

Deux actes inédits du XVe siècle sur Domrémy, par M. Chapellier.

Étude sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc, par M. Chapellier.

Notice sur M. Baguenault de Viéville, par M. Max. de La Rocheterie.

La géographie d'Hérodote, par M. Hauvette.

M. Fournier fait hommage à la Société de deux plans du XVIIe siècle ;

M. l'abbé Desnoyers, de plusieurs parchemins des XIIIe, XVe, XVIIe et XVIIIe siècles ;

M. Baguenault de Puchesse, de deux livraisons de la *Revue des questions historiques*. Dans la 90e livraison se trouve un article inti-

tulé : *Jeanne d'Arc, sa vie, par un Italien du XVe siècle*, par M. le comte de Puymaigre.

Correspondance : Circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique relative à l'Exposition universelle de 1889. Il y est demandé si la Société a l'intention de se faire représenter à l'Exposition. La Société décide qu'elle y sera représentée par son Président.

Élection : M. l'abbé Besnard, curé de Mardié, est élu associé correspondant.

M. l'abbé Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron, est présenté, comme candidat au même titre, par MM. Cochard, Jarry, Herluison et Desnoyers.

Séance du vendredi 26 avril 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

M. le Président signale, parmi les ouvrages reçus, la *Revue de la Société des ouvrages historiques*, 4e série, t. VI. Il s'y trouve une *Étude sur les mémoires de Dufort de Cheverny* et un *Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. Concours de 1887.*

— M. le docteur Pilate fait hommage à la Société de sa brochure ayant pour titre : *Une visite aux lépreux de Jérusalem en 1888.*

Délégués au Congrès des Sociétés savantes. Ont été désignés : MM. G. Vignat, Dumuys et Boucher de Molandon.

M. Vignat a l'intention de faire une communication sur les bronzes antiques recueillis dans sa propriété de Bucy-Saint-Liphard ; M. Dumuys, sur les lentilles de verre trouvées dans des sépultures gauloises. M. Boucher de Molandon prend pour sujet : *Les trois frères de Jeanne*

d'Arc et les lettres patentes du 25 octobre 1612, obtenues par Charles du Lys.

— M. Jarry rend compte à la Société de l'exploration qu'il a faite, avec son fils, en compagnie de M. Léon Dumuys, de l'ancien tombeau de Louis XI, dans l'église de Cléry. Le caveau ne se trouve pas sous le monument actuel, mais à un mètre, à peu près, au sud; il est vide. Quelques fragments de sculpture ont été trouvés dans les alentours (1).

— M. l'abbé Desnoyers demande que les noms des recteurs de l'Université d'Orléans soient recherchés et affichés dans la Salle des Thèses. Cette demande est accueillie par la Société, et une commission est aussitôt nommée, composée de MM. Bimbenet, Desnoyers, Jarry, Vignat, Herluison et Cochard.

Séance du vendredi 10 mai 1889.

Présidence de M. Basseville, *vice-président.*

M. le Président signale, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* un mémoire intitulé : *Un écolier de l'Université d'Orléans au XVIIe siècle,* par M. le comte de Dienne.

— M. Boucher de Molandon fait hommage à la Société du tirage à part de son mémoire sur *Jacques Boucher, trésorier général du duc d'Orléans.* Il offre aussi, de la part de M. Sorel, un beau volume ayant pour titre : *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne.*

La Société apprend avec satisfaction que M. Grellet-Balguerie, un de ses associés correspondants, a été, par arrêté du 4 mai, nommé officier de l'Instruction publique pour ses travaux historiques.

(1) Voir plus loin, page 405.

— M. l'abbé Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron, est élu associé correspondant.

— M. Boucher de Molandon donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Léopold Delisle. Son éminent correspondant lui apprend qu'un manuscrit, récemment entré à la Bibliothèque nationale, renferme quelques particularités intéressantes, relatives à la ville d'Orléans et à son Université. M. Boucher de Molandon est invité à rédiger une note à ce sujet (1).

Séance du vendredi 24 mai 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

M. le Président rend compte du bon accueil fait par la Société archéologique d'Eure-et-Loir à ceux de nos collègues qui se sont rendus à Chartres, le 16 mai, pour y assister à la réunion des Sociétés archéologiques de la région.

Orléans s'y trouvait représenté avec Alençon, Rambouillet, Châteaudun, Vendôme. Visite du Musée et de la bibliothèque dans la matinée, séance à une heure ; à la suite, visite des églises de Saint-Brice, de Saint-Pierre et de la cathédrale ; banquet le soir : tout s'est passé avec beaucoup d'ordre, de cordialité et d'entrain, et chacun s'est retiré en emportant de cette journée le meilleur souvenir.

M. Guerrier a lu, à la séance, la première partie d'une étude sur *La correspondance spirituelle de Godet des Marais, évêque de Chartres, avec Mme de Maintenon.*

Hommages : Jean et Jacques de La Taille, par M. G. Baguenault de Puchesse.

(1) Voir plus loin, page 395.

Étude sur l'emploi des clochettes chez les anciens, par M. Morillot, curé de Beire-le-Châtel.

Courtempierre, par Mme de Wettnall.

— M. Jarry rend compte, au nom de la Commission des publications, du travail de M. René de Maulde sur la *Chronique de Nicolas Barthélemy de Loches, prieur de Bonne-Nouvelle d'Orléans*. La Société décide que la proposition sera faite à l'auteur d'imprimer son introduction et des extraits de la chronique.

— M. Thillier communique à la Société le résultat de l'étude qu'il a faite des anciens titres du château de Vaux. La Société vote l'insertion au *Bulletin* de la notice de M. Thillier.

Séance du vendredi 14 juin 1889.

Présidence de M. Basseville, *vice-président.*

M. l'abbé Morillot fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *L'ancienne église de Saint-Julien-en-Val.*

— M. Paturange, curé de Montereau, associé correspondant, signale un puits ancien, récemment découvert, au-dessous du sol actuel, dans le jardin du presbytère de Saint-Benoît-sur-Loire.

— M. Cochard informe la Société du décès de M. Hénault, chanoine honoraire de Chartres, archéologue et historien.

M. Hénault publia, en 1884, un ouvrage intitulé : *Recherches historiques sur le fondateur de l'église de Chartres et des églises de Sens, de Troyes et d'Orléans*. La Société archéologique de l'Orléanais lui décerna une de ses médailles au concours de 1885.

— M. l'abbé Desnoyers donne lecture d'une lettre adressée par lui à M. Courajod, au sujet d'une prétendue tête de Jeanne d'Arc existant

au Musée historique d'Orléans, et qui n'est autre chose que la tête d'une statue de saint Maurice, provenant de l'église du même nom. Il lit ensuite deux notes, relatives, l'une à une statuette de Vénus, trouvée à Saint-Ay ; l'autre à des fouilles récemment opérées à Sceaux en Gâtinais.

— M. Guerrier commence la lecture d'une étude intitulée : *Correspondance spirituelle de Godet des Marais, évêque de Chartres, avec Mme de Maintenon.*

Séance du vendredi 28 juin 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

Hommages : De M. Herluison : *L'Oraison dominicale et plusieurs autres prières traduites en langage des montagnards du Canada*, par le R. P. Massé.

De M. Léopold Delisle : *Mémoire sur les opérations financières des Templiers.*

Le Polybiblion, 2e série, t. XXIX, p. 551 et suivantes, rend compte du XXIIe volume des *Mémoires* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

— La Société adopte, en principe, l'idée d'explorer le puits de Saint-Benoît et charge MM. Fournier et de Beaucorps d'aller, sur les lieux mêmes, se rendre compte des conditions dans lesquelles on pourrait opérer.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

PROGRAMME

DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1890.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Convocation, composition et tenue des États provinciaux, avant 1610.

2° Transformations successives et disparition du servage.

3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

4° Histoire des anciennes foires et marchés.

5° Anciens livres de raison et de comptes. — Journaux de famille.

6° Vieilles liturgies des églises de France.

7° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.

8° Recherches sur les mines et les salines en France avant la Révolution.

9° De la piraterie dans les mers d'Europe avant le milieu du XVII[e] siècle.

10° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français,

11° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

12° Origine, commerce et préparation des aliments usités avant le XVIIe siècle.

13° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner, autant que possible, la forme exacte et rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue.

14° Recueillir les témoignages relatifs aux eaux thermales antérieurement au XVIIe siècle.

15° Les anciens ateliers typographiques en France.

16° Étudier l'origine et les variations des circonscriptions administratives dans les diverses régions de la France jusqu'au XVIe siècle.

17° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la renaissance.

18° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVIe au XVIIIe siècle.

Nos Musées, tant ceux de Paris que de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier; tous les archéologues se rappellent les étranges illusions dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs: ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments; ils servent, tout au moins, à détruire ces légendes qui entourent bien souvent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne

saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVIe siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos Musées provinciaux On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens ou chrétiens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit pas de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt, mais serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un recueil analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers Musées ou églises de province, et qu'on étudie les légendes qui, fort souvent, se sont attachées à ces monuments, et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Étudier, dans une région déterminée de l'Afrique, les édifices antiques tels que : arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

Les savants qui, dans ces dernières années, se sont livrés à la recherche et à l'étude des antiquités du nord de l'Afrique, ont, généralement, consacré la meilleure part de leurs efforts à l'épigraphie. Le Comité pense que l'étude des monuments d'architecture, dont les ruines se dressent encore en si grand nombre en Algérie et en Tunisie, pourrait fournir des résultats non moins intéressants. Il appelle notamment l'attention des travailleurs sur les édifices chrétiens des premiers siècles dont les restes ont pu être signalés jusqu'ici par divers explorateurs, mais qui n'ont point fait l'objet d'une étude archéologique détaillée.

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle conte-

nant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possédait d'autre part.

6° Signaler les objets antiques conservés dans les Musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces Musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de Musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au Musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. C'est donc surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à recon-

naître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent, de ces ruines, on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que: granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

10° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les Musées.

On peut répondre de deux façons à cette question: soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée, soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, il importe tout particulièrement de donner des renseignements précis sur le dessin, la largeur et le style des bordures, s'il y en a, et de signaler avec soin les signatures, marques ou monogrammes existant dans la lisière ou galon. Enfin, on devra donner, autant que possible, des dessins ou des photographies des objets décrits et des calques des monogrammes ou signatures.

11° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de

fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui, bien souvent même, n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets et d'en dresser des listes raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de retracer l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Voilà longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant, dans nos collections provinvinciales, de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues, on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite, que l'on ramasse en si grand nombre sur tous les points de l'ancienne Gaule, sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. On la complètera utilement en recherchant si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique, et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Rechercher les traces de la fabrication du verre en Gaule. Indiquer à quelle époque elle peut remonter.

Cette question est tout à fait analogue à la précédente et demande à être traitée de même.

On devra s'efforcer, autant que possible, de reconnaître si les ateliers antiques ont persisté pendant le moyen âge.

15° Étudier au point de vue de la langue, de la prosodie et de l'histoire, les inscriptions métriques de la Gaule.

Cette question ne vise que les inscriptions des premiers siècles de notre histoire. Une étude du même genre pourrait être faite sur les inscriptions carolingiennes ou du commencement de l'époque romane. Pour la faire complète, il importe de ne pas s'en tenir aux inscriptions actuellement existantes, mais il faudrait rechercher dans les ouvrages anciens le texte des inscriptions disparues et ne pas négliger les *epitaphia* épars dans les manuscrits, ou recueillis dans les œuvres des poètes du moyen âge.

16° Étudier dans les *Acta Sanctorum*, parmi les biographies des Saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les Vies de Saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorée. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

2° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition, dans chaque contrée, des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan. Sologne, etc.), d'après les coutumes, le lan-

gage et l'opinion traditionnelle des habitants. -- Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes.

8° Dresser la carte d'une localité d'une portion du territoire français dont les noms présentent une terminaison caractéristique, tels que ac, oz, ville, court, etc.

9° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.).

10° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France.

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique : traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au-delà de la période historique, tels que : déplacements des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou creusement dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc.

13° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.



Note de M. Boucher de Molandon.

M. Boucher de Molandon donne lecture de la note suivante :

Le vieil adage, *de minimis non curat prætor*, ne saurait assurément s'appliquer à notre éminent membre honoraire, M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Tandis que ses savants écrits : *La Vie de Gauzlin, abbé de Saint-Benoît, Les Écoles d'Orléans aux XII*e *et XIII*e *siècles, Les Bibles de Théodulfe, Le plus ancien manuscrit du Miroir de saint Augustin, La Complainte orléanaise du XIII*e *siècle et sa notation musicale*, retrouvées dans la bibliothèque de Florence, *Le nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc et à la délivrance d'Orléans*, bien d'autres encore que nous ne saurions oublier, projettent sur nos souvenirs orléanais une éclatante lumière, il aime à nous signaler avec une égale sollicitude les témoignages de moindre importance, mais honorables encore pour notre cité, qui tombent sous ses yeux dans ses érudites recherches.

C'est en cette pensée d'affectueuse coopération aux travaux de notre Société que M. Delisle a bien voulu me faire connaître, il y a quelques jours, un curieux passage par lui recueilli dans un manuscrit du XIIIe siècle, récemment acquis par la Bibliothèque nationale.

Je ne saurais mieux faire que de reproduire ici la lettre qu'il a eu la bonté de m'écrire à ce sujet :

« Tout ce qui touche à l'honneur d'Orléans étant essentiellement du ressort de notre Société, je me permets de vous signaler un petit manuscrit, récemment entré à la Bibliothèque nationale, où se trouve un recueil de faits et de dictons rapprochés les uns des autres, au nombre de quatre (*de variis in quaternarium numerum redactis*).

« Ce recueil renferme un passage relatif aux quatre villes les plus célèbres de l'univers, parmi lesquelles Orléans, grâce à sa renommée littéraire, figure avec honneur :

Quatuor sunt urbes
Pre ceteris preheminentes ;
Parisius scienciis,
Salernum medicis,
Bononia legibus,
Aurelia auctoribus.

« Ces vers se trouvent au folio 79 du manuscrit latin 468 des nouvelles acquisitions. Ils y ont été tracés au XVe siècle, par une main italienne. Voilà un éclatant témoignage rendu à vos écoles. Je suis porté à croire qu'il date du XIIIe siècle... »

La Société ratifiera, je n'en saurais douter, les remercîments qu'en notre nom, à tous, je me suis empressé d'offrir à M. L. Delisle pour sa bienveillante communication.

Note sur les anciens titres du château de Vaux.

Les anciens titres du château de Vaux, dont M. Dureau a bien voulu faire don à la Société archéologique, comprennent les originaux ou les copies d'une soixantaine de pièces allant du milieu du XVe siècle à la fin du XVIIIe siècle. Sans offrir un grand intérêt historique, ces documents permettent, du moins, de reconstituer la série des familles seigneuriales qui ont possédé Vaux durant cette période.

La paroisse de Vitry-aux-Loges, dans laquelle était situé le fief de Vaux, a eu la bonne fortune d'avoir pour historien M. Quicherat. Dans la notice qu'il a consacrée à cette localité (tome II des *Mémoires* de notre Société), l'éminent auteur ne consacre au château de Vaux qu'une brève mention : il le cite,

ainsi que la Motte et le Plessis, parmi les maisons à créneaux et à tourelles qui s'étaient élevées autour du château de Vitry et « où de petits seigneurs vivaient noblement dans les liens du devoir qu'ils accomplissaient envers le donjon royal ». — « Le manoir de Vaux, ajoute-t-il ailleurs, est un charmant édifice en briques du XVe siècle. Il consiste en quatre corps de logis établis autour d'une cour carrée avec fossés par dehors, colombier, portail, et tourelles sur l'enceinte. »

Les plus anciens de nos titres remontent précisément à l'époque assignée par M. Quicherat à la construction du château; mais loin de fournir des éclaircissements sur cette construction, ils ne parlent pas même du fief de Vaux, et concernent seulement des maisons, des terres ou des étangs qui y furent réunis par la suite. En revanche, nous y trouvons des renseignements sur le fief du Plesis, situé aussi à Vitry, et dont Pierre de Hannelles était seigneur en 1447 et Baudrain de Hannelles en 1474. Ce dernier laissa pour seules héritières trois filles issues de son mariage avec dame Philippe de Brisay, et dont l'une, nommée Paule, épousa Philippe de Bridiers, écuyer, originaire de la Marche, et possesseur de divers fiefs aux environs d'Aigurande. Philippe de Bridiers vivait encore en 1513; il fit diverses acquisitions à Vitry et aux environs, mais il ne porte dans aucun acte le titre de seigneur de Vaux. C'est en 1519 que Jean de Bridiers, probablement fils de Philippe, paraît pour la première fois avec cette qualification, à laquelle il joint celle de maître de la garde de Vitry et de capitaine du château de Vitry. Ce Jean de Bridiers épousa Philiberte Couraud, originaire comme lui de la Marche, et leur fils, nommé aussi Jean, figure comme seigneur de Vaux dans divers actes compris entre les dates de 1557 et de 1602. Sa fille, Marguerite de Bridiers, qui mourut avant lui, avait épousé, par contrat devant Meunier, notaire à Courtenay, du 23 février 1582, Jean de Picot, baron de Dampierre et de Châtenoy. Leur fils, Eustache de Picot, succéda à son aïeul, Jean de Bridiers, comme seigneur de Vaux, et on le trouve mentionné avec ce titre dans un acte de 1610. De son mariage avec Mlle Lemaistre de Ferrière, il eut un fils, François de

Picot, chevalier, baron de Dampierre et de Vaux, qui épousa Marie Gargam.

A la mort de François de Picot, la terre de Vaux passa dans une nouvelle famille par la vente que sa veuve et ses enfants en firent, en 1699, à Mlle Lemaistre de Ferrière. Celle-ci légua le fief de Vaux à Marie-Madeleine Lemaistre, fille de Gilles Lemaistre, marquis de Ferrière, laquelle épousa depuis Louis-Auguste, marquis de Ruzé.

Mme de Ruzé vendit Vaux en 1719 à Jacques d'Estrades, seigneur de la Motte-Vitry, contrôleur provincial de l'artillerie. Celui-ci mourut avant 1724; l'une de ses filles, Catherine-Julie d'Estrades, femme de Gilles-Marin Brunet, capitaine du château de Vitry, eut en partage la terre de Vaux et la transmit par héritage, vers 1779, à sa fille Catherine-Berthe-Geneviève Brunet, épouse de Jean-Pierre-Joseph Lebert de Fontenay, capitaine du château de Vitry.

Le chanoine Hubert, dans ses généalogies orléanaises, ne fait mention d'aucune des familles dont nous venons de parler, à l'exception toutefois de la famille de Picot, dont il blasonne ainsi les armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois falots de sable allumés, au chef de gueules.

Le fief de Vaux ne semble pas avoir eu d'arrière-fiefs. Il relevait lui-même de la châtellenie de Vitry, sauf quelques-unes de ses annexes tenues d'autres fiefs voisins, tels que Chambon, Soisy, Centimaisons et la Rivière, appelé aussi la Motte-Pillaurine (à Sury-aux-Bois).

Vitry-aux-Loges, dont le château fut habité par plusieurs rois de France, au moyen âge, avait, sous l'ancien régime, une véritable importance. C'était le chef-lieu d'une châtellenie, d'un bailliage, d'une garde forestière, et l'un des dix membres du duché-pairie d'Orléans. Les divers fonctionnaires militaires, judiciaires et administratifs de cette circonscription, tels que capitaine du château, maîtres de la garde, gruyers, lieutenants particuliers et gardes du sceau aux contrats, étaient en général choisis parmi les gentilshommes de la contrée; les seigneurs de Vaux semblent avoir été les personnages les plus marquants de

cette aristocratie locale, et on les trouve le plus souvent investis de la capitainerie du château de Vitry.

Leur fief de Vaux, dont ils paraissent avoir affectionné le séjour et fait leur résidence habituelle, était entouré de bois et surtout couvert d'étangs dont l'entretien et l'accroissement semblent avoir été l'une des préoccupations principales de leurs possesseurs. Les plus anciens de nos titres s'occupent surtout du régime de ces étangs : il y est question à chaque instant d'achats de terrains destinés à les agrandir, d'exhaussements de leurs chaussées, de chemins submergés que les réclamations du public obligent de rétablir. Les bois du domaine de Vaux donnaient lieu, de leur côté, à certaines difficultés. Contigus à la forêt d'Orléans, ils se trouvaient, pour la plupart, soumis au droit de gruerie, c'est-à-dire qu'ils étaient situés dans une sorte de zone neutre dont le domaine ducal d'Orléans et les propriétaires riverains se partageaient les produits. De nombreux litiges s'élevaient au sujet de l'exercice de ce droit entre les officiers du duché et les seigneurs de Vaux : on peut trouver dans les pièces de procédure qui s'y rattachent un certain nombre de renseignements sur la condition de la forêt domaniale d'Orléans et des bois voisins au XVIIe siècle.

Si nous ajoutons à ces incidents les diverses acquisitions au moyen desquelles les seigneurs de Vaux arrondirent progressivement leurs domaines, et, enfin, au XVIIIe siècle, la fixation des indemnités auxquelles donna lieu la création du canal d'Orléans, nous aurons résumé le contenu et signalé le principal intérêt du volumineux dossier des titres de Vaux.

J. Thillier.

Objets trouvés commune de Sceaux, canton de Ferrières.

Messieurs,

Vous connaissez le savant travail que M. Jollois a placé en 1836 dans son ouvrage sur les *Antiquités du Loiret*, où il a parlé de la commune de Sceaux, canton de Ferrières, accompagnant son texte de planches qui représentent la commune et les objets qu'on y avait trouvés. M. Cosson, notre regretté collègue, s'est livré avec ardeur à de nouvelles fouilles, et par leurs résultats, insérés dans nos *Mémoires*, a démontré l'importance de la localité de Sceaux, que tout porte à croire, ainsi que le croyait M. Jollois, avoir été *Vellannodunum* et contribuer puissamment à la solution de la question de *Genabum*.

Je viens, Messieurs, vous dire que des travaux récemment exécutés au hameau de La Bottière par le sieur Henri, cultivateur, lui ont fait découvrir, dans un terrain bouleversé, ayant des murailles noircies par le feu et contenant des cendres, sept tombes en pierre avec des ossements ; chaque défunt avait une monnaie près de lui ; l'une de ces tombes était celle d'un enfant.

Voici les objets provenant de ces fouilles :

Hache en pierre dure grise.

Deux boucles de bronze et fragment d'une troisième.

Agrafe de ceinturon : elle doit être remarquée à cause du jour qu'elle jette sur une question controversée, l'origine des fleurs de lys dans les armoiries françaises ; on voit au centre un ornement ayant la forme très accusée de notre fleur de lys ; les ornements floriformes, fructiformes, se voient dans les monuments égyptiens et assyriens ; il faut donc rejeter l'opinion qui attribue l'origine de la fleur de lys à la francisque gauloise, ou à la hallebarde du XI[e] siècle. L'Orient et l'Occident ont tous deux trouvé cette forme dans celle de la fleur, qui par la simplicité de sa grâce a conduit nos ancêtres à une imitation facile ; puis le temps a introduit une dégénérescence dans la forme de

la fleur, et nos rois sont arrivés, par degrés, à la fleur de lys moderne.

Petite boucle de ceinturon.

Ornement de ceinture en cuivre repoussé.

Fibule en bronze.

Cinq fragments de fibule.

Deux boucles d'oreille en bronze et fragment de troisième.

Instrument en deux lames de cuivre repliées pour former les deux tiges et ressemblant à un compas.

Fragments de vase en terre grise, orné de feuillages en relief.

MÉDAILLES.

Gauloise carnute en potin, tête à gauche. — ℟. Aigle éployé.

Gauloise carnute en bronze, tête à droite. — ℟. Cheval galopant.

Quinaire, ℣. Tête de Rome. — ℟. Cavalier combattant.

Auguste, moyen bronze. — ℟. Autel de Lyon.

Néron, moyen bronze. — ℟. Victoire.

Antonin, grand bronze. — ℟. Femme debout, sacrifiant sur un autel.

Antonin, grand bronze. — ℟. Femme assise.

Deux Antonin, grand bronze. — ℟. Femme debout.

Trois Antonin, grand bronze. — ℟. L'Abondance.

Deux Antonin, moyen bronze. — ℟. L'Abondance.

Antonin, moyen bronze. — ℟. Femme debout.

Antonin, moyen bronze. — ℟. Fruste.

Deux Trajan, grand bronze. — ℟. Fruste.

Trajan, moyen bronze. — ℟. L'Abondance.

Adrien, moyen bronze. — ℟. L'Abondance : *Annona Augusti*.

Adrien, moyen bronze. — ℟. Fruste.

Marc Aurèle, grand bronze. — ℟. Victoire debout.

Marc Aurèle, grand bronze. — ℟. Femme assise.

Marc Aurèle, moyen bronze. — ℟. Fruste.

Faustine Ier, moyen bronze. — ℟. Fruste.

Faustine II. — ℟. Femme sacrifiant.

Alexandre Sevère, grand bronze. — ℟. Mars debout : *Mars Ultor.*

Postume, grand bronze. — ℟. La Victoire debout.

Victorin, petit bronze. -- ℟. Fruste.

Tétricus, petit bronze. — ℟. Soldat debout.

Constantin Ier, petit bronze. — ℟. Victoire tenant une palme auprès d'un trophée : *Sarmatia devicta.*

En joignant ces dix-huit objets et trente-deux médailles trouvées à Sceaux à ceux décrits par M. Jollois, il est facile d'admettre que Sceaux a succédé à *Vellannodunum :* une population importante y a laissé des traces d'un séjour de grande ville, traces retrouvées par M. Cosson, que la mort est venue malheureusement arrêter dans ses travaux, qui, continués par son infatigable dévoûment, eussent donné des résultats encore plus sérieux.

Quelque chose manquerait à la portée des découvertes faites à Sceaux si je ne rappelais qu'en 1844, un habitant de cette commune a trouvé enfoui dans la terre un vase en terre cuite contenant une vingtaine de médailles romaines en or, toutes impériales, qu'il a vendues à M. Jarry, père de notre collègue.

Les objets dont je viens de parler ont été par moi acquis pour le Musée historique, qui possédait déjà un petit Bacchus en bronze et un petit mortier en pierre volcanique avec son pilon d'écrasement sortis de la même localité.

Objet trouvé à Saint-Ay.

Un paysan vient de trouver en labourant son champ à Saint-Ay, auprès de l'ancienne abbaye de Voisins, une statuette de Vénus Anadyomène.

Elle est en terre blanche pareille aux Vénus que l'on fabriquait dans l'Allier, avec la terre blanche du pays, et que Audot a décrites dans son savant ouvrage sur les terres cuites du Bourbonnais.

DESNOYERS,

Lettre écrite à l'auteur du travail intitulé : « La polychromie dans la statuaire du moyen âge et de la renaissance, » inséré dans les *Mémoires des Antiquaires de France*, tome XLVIII, page 193.

Monsieur,

Dans votre travail sur la *Polychromie dans la statuaire du moyen âge et de la renaissance*, travail que je viens de lire avec un vif intérêt à cause de sa véritable érudition, vous parlez « d'une jolie tête peinte de jeune femme casquée, du Musée d'Orléans, qui passe pour une représentation de Jeanne d'Arc ».

Si votre travail n'appartenait pas à l'un des maîtres de la science et n'était pas mis en relief par sa présence dans les *Mémoires* des antiquaires de France, j'aurais peut-être gardé le silence et continué seulement, comme je l'ai déjà fait, à protester contre cette attribution quand j'étais interrogé, mais votre autorité et le nom des antiquaires de France me commandent d'avoir l'honneur de vous écrire, et vous me permettrez de vous donner les preuves fort claires de la fausse attribution de cette tête à Jeanne d'Arc.

Cette tête, que vous qualifiez à juste titre de *jolie* et qui, par sa sculpture et sa polychromie, mérite plus que ce titre, est effectivement un petit trésor de notre Musée lapidaire, mais elle ne représente pas, malheureusement, notre Jeanne d'Arc. Hélas ! au XVI[e] siècle, cette immortelle libératrice de la France vivait peu, il faut l'avouer, dans la mémoire du pays qu'elle a sauvé, à l'exception d'Orléans, qui, durant cinq cents ans, n'a jamais interrompu sa reconnaissance, et s'il est reçu maintenant d'adresser à Charles VII le reproche très discutable d'ingratitude, notre cher pays de France a mérité longtemps celui de sommeil de mémoire : c'est à la seconde moitié du XIX[e] siècle que notre patrie s'est glorieusement réveillée et que Jeanne a reçu enfin les hommages éclatants dont elle aurait dû être toujours couronnée.



Mais cette observation n'est qu'une preuve assez indirecte; j'arrive à celle qui est positive.

Orléans possédait au XVIe siècle, dans la rue Saint-Éloi, une église qui portait le nom de Saint-Maurice. Elle fut abattue en 1567 par les protestants, qui ravagèrent toutes les églises de notre ville, et lorsqu'elle fut reconstruite, elle perdit le nom de Saint-Maurice pour prendre celui de Saint-Éloi. Les débris de la statue du patron primitif restèrent ensevelis sous la reconstruction jusqu'en 1827, où l'église de Saint-Éloi fut à son tour démolie pour y faire passer la rue Jeanne-d'Arc; les ouvriers trouvèrent alors la tête du premier patron, et, soit que le corps ait été, en 1567, tellement brisé que les fragments aient disparu, soit qu'on n'ait pas songé, en 1827, à opérer des fouilles sérieuses pour les trouver, la tête seule a été mise au jour et portée au Musée par les soins de M. de Bizemont, son directeur.

Je donne pour garantie de ces détails la vue de l'entrée de cette tête au Musée par le concierge, qui me l'a raconté; l'affirmation de l'un des anciens conservateurs du Musée par moi très connu; l'insertion au premier catalogue du musée, en 1828, de l'origine de cette tête.

Quant à l'expression, je dirai féminine, de cette tête, — et elle l'est, sans aucun doute, — votre science sait qu'à cette époque, on donnait souvent sans scrupule, bien que contrairement à la vérité historique, une figure douce et jeune à saint Georges et à saint Maurice: nous avons au Musée une peinture qui a fait longtemps illusion, comme représentant Jeanne d'Arc; le personnage est à cheval, casqué, armé, brandissant une épée, portant une longue chevelure et combattant un dragon que l'on prenait pour le symbole de l'Angleterre. Une étude plus sérieuse a montré que ce guerrier est un saint Georges, et je l'ai fait sortir du Musée de Jeanne d'Arc pour entrer dans celui de peinture.

Je crois savoir l'origine de l'attribution à Jeanne d'Arc de la tête dont vous parlez: cette attribution fausse n'aurait pas eu lieu si, n'écoutant pas les illusions, si souvent trompeuses, d'une imagination échauffée, on eût simplement adressé une question





au directeur du Musée ; la question était facile, je dirai même nécessaire, et la réponse n'eût pas été longue ; elle eût, au moins, épargné aux inventeurs de cette fable le regret d'une erreur grossière et le chagrin d'un démenti irréfutable.

Vous terminez, Monsieur, votre remarquable travail par cette phrase :

« Le beau et le bien ne peuvent jamais être séparés du vrai. »

Voilà une excellente pensée, et c'est pour lui donner raison que je me suis permis de vous écrire cette lettre : quand la science n'est pas d'accord avec la vérité, c'est le mensonge perfide ; quand les deux sont unies, c'est la splendeur de Dieu.

Je vous remercie d'avoir rendu un si bel hommage à une alliance qui fait la joie des âmes honnêtes.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

DESNOYERS.

Nouvelles explorations dans l'église de Cléry.

Autorisé par M. le préfet du Loiret à continuer les fouilles entreprises en 1887 dans le sol de l'antique collégiale, et après concert préalable avec MM. l'architecte départemental, le curé-doyen et le maire de Cléry, nous avons repris le chemin de cette ville, le 24 avril dernier, avec notre confrère M. Léon Dumuys et M. Eugène Jarry.

Nos efforts, récompensés déjà par le résultat obtenu dans la chapelle de Longueville, se concentrèrent cette fois autour du tombeau de Louis XI. Sans l'atteindre lui-même, nous voulions chercher, dans son périmètre, les insaisissables sépultures de fidèles serviteurs de Charles VII, comme André de Villequier et Tanneguy du Chastel, ou de Louis XI lui-même, son confesseur Martin Le Maistre, ou son fameux grand-prévôt, Tristan Lhermite. Sur ce point, nos vœux n'ont pas été exaucés ; mais,



comme en toutes choses, la compensation ne s'est pas fait attendre.

Le pilier auquel s'adosse l'œuvre de Michel Bourdin fut pris comme centre. Une clôture de planches, établie de trois côtés, s'avançait, le long des piliers voisins, presque jusqu'au milieu de la grande nef et dans son axe. Elle s'appuyait, du quatrième, au mur du nord-est, à l'endroit où s'élevait avant sa destruction la chapelle de Joyeuse.

Toutes les dalles du pavage furent enlevées. Les sondages de la basse-nef restèrent sans succès ; aucune inhumation importante n'y avait été faite. Du côté opposé, presque au centre de la grande nef et suivant son orientation, exactement à $2^{m}91$ de l'arête intérieure du pilier, l'on mit à jour un caveau qui avait subi les mêmes injures que le tombeau du roi, et probablement au même temps. Enfoncé à 45 centimètres sous le carrelis actuel (plus près du tombeau de Louis XI, nous avons relevé l'existence de deux anciens dallages à 49 et 73 centimètres), ce caveau mesure $2^{m}57$ de longueur sur 70 centimètres de largeur et $1^{m}47$ de profondeur. Quelques ossements s'y sont rencontrés, mélangés à des débris de toute sorte et de toute provenance.

Le plus important de ces débris frappa de suite notre attention. C'est un fragment de pierre de Bourré brisé en diagonale, mesurant actuellement environ 55 centimètres de haut sur 45 centimètres de large. On reconnaît qu'il était originairement de forme quadrangulaire et sculpté sur les deux faces extérieures. La décoration, sur chaque face, consiste en un semis de fleurs de lis en relief, entouré d'un cadre aussi en relief coupant le champ. Ce tableau est accosté de deux étroits pilastres, bordant chaque face, et composés d'un cadre rectangulaire interrompu par une rosace formée simplement par la circonvolution des moulures du cadre. Les fleurs de lis, longues de 10 centimètres, sont espacées dans la hauteur par un intervalle d'égale mesure ; comme la seconde se trouve en face de la rosace placée naturellement au centre du pilastre, on peut estimer que la pierre, dans son intégrité, avait de 70 à 80 centimètres de hauteur au maximum.

Ces dimensions modestes, la décoration, dont le style indique la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe, l'endroit où le fragment a été trouvé, tout nous fait croire que la pierre provient du soubassement du tombeau royal, brisé en même temps que l'effigie de Louis XI, à l'époque des violations du XVIe siècle. Le métal a été emporté à l'arsenal d'Orléans, tandis que la pierre fut dédaigneusement jetée dans le caveau voisin.

Nous venons de rappeler que le monument primitif de Louis XI était en métal ; on dut avoir plus tard l'idée de rehausser l'image royale par un soubassement, et notre pierre convenait parfaitement à cet emploi. Mais ne fournit-elle pas aussi l'explication, qui faisait défaut, de la quittance du 12 septembre 1517, par nous retrouvée dans les archives du tabellionage de Cléry (1)? Elle était ainsi formulée : « Jehan Gobereau, maçon, demorant à Cléry, confessa avoir eu et receu, de Messieurs de Cléry, la somme de quinze livres tournois sur le marché de la sépulture du Roy. »

Cet intéressant fragment sculpté, que l'on pourrait ainsi attribuer à Jean Gobereau, le futur architecte et décorateur de Chambord, est mis de côté et sera conservé.

En comblant l'excavation avec des terres prises auprès du monument royal, un sondage indiqua une certaine résistance dans le sol ; et le déblai mit au jour un escalier, qui est celui du tombeau de Louis XI.

Il était rempli de débris jetés précipitamment lors du pillage de 1562, et n'avait pas été visité depuis. Nous savons, en effet, qu'en 1792, l'invasion du caveau s'opéra par la voûte, restée béante jusqu'au rétablissement du mausolée de Bourdin, en 1818 (2). En 1873, notre confrère, M. de Vernon, prit à peu près la même route ; et, s'il avait découvert l'orientation de l'escalier en même temps que celle du tombeau qu'il cherchait,

(1) Cf. notre article sur *Le Château de Chambord*, à la p. 565 du t. XXII des *Mémoires* de la Société.
(2) *Histoire de Cléry*, par M. de Torquat, p. 103.

il nous en aurait fait part dans l'intéressant rapport qu'il nous communiqua (1). Il ne vit, de l'intérieur du caveau, que la dernière marche, qui ne pouvait renseigner, comme on va le voir, sur la direction de cet escalier.

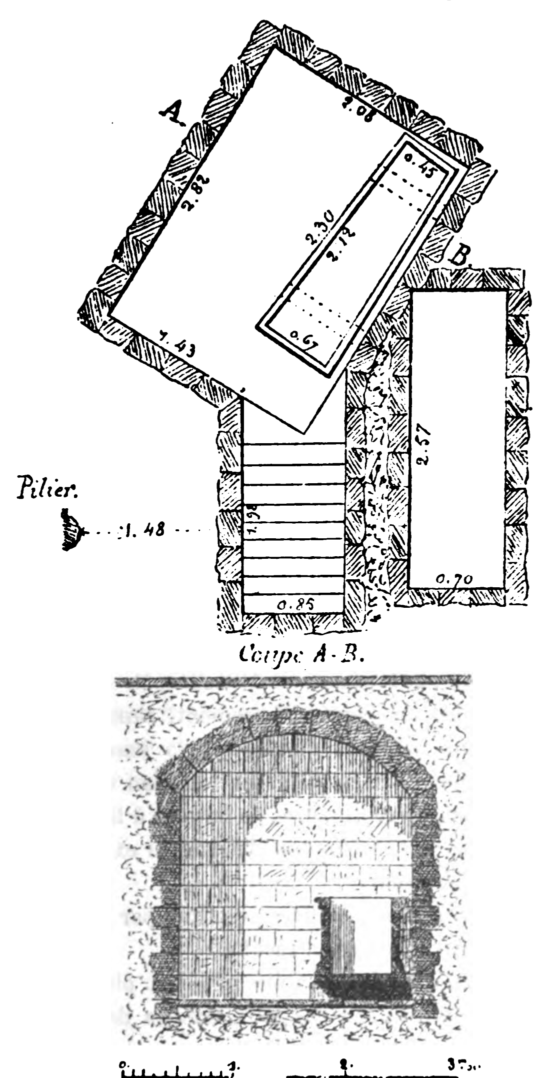
Nous n'avons rencontré là qu'un fragment de terre cuite dorée, de la grosseur du poing, provenant sûrement d'une des statues mutilées par les religionnaires iconoclastes, et des morceaux peu importants d'une belle dalle tumulaire en pierre de Tonnerre. On y lit, en grands caractères gothiques de la fin du XVe siècle, ces mots qui n'apprennent rien : ... PAR IVSTES LOIX... et... PRES DE SON FILZ... Ils sont écrits dans un interligne de 11 centimètres, en ont 4 de hauteur et sont gravés en profondeur de 2 millimètres.

Comme le caveau dont on vient de parler et dont le sépare un intervalle de 58 centimètres, l'escalier, droit et large de 85 centimètres, suit l'orientation de la nef, descendant du sud-ouest au nord-ouest. Une ligne figurée, partant de l'arête intérieure du pilier gauche, touche à 1m48, dans son milieu, le mur gauche, qui a 1m88 de longueur, tandis que celui de droite a 2m18. Ces deux murs viennent s'appliquer inégalement et de biais aux deux côtés de l'angle sud-ouest du caveau. On y descend par neuf marches, dont la dernière est profondément entaillée en équerre conformément au plan du caveau.

Cette bizarre disposition explique l'expresse volonté de Louis XI d'être enterré *aux pieds de la Vierge*, et sa défense absolue, sous peine d'excommunication, de déplacer jamais son corps. En effet, l'axe du tombeau coupe l'axe de la grande nef en un point exactement situé entre les deux premiers piliers du transept, du côté de la nef. Ce point est le centre d'un massif de maçonnerie découvert en 1873 par M. de Vernon. Il le regarde avec raison comme le lieu même où s'élevait, avant son déplacement, la Vierge miraculeuse ; le massif était construit pour

(1) *Recherches historiques faites dans l'église de Cléry.* (*Bulletins*, 1873.)

supporter l'autel. Sous Louis XIII, elle fut reportée à l'endroit



qu'elle occupe actuellement dans le chœur, afin de faciliter l'accès des pèlerins dans la basilique.

Le procès-verbal, rédigé en 1818 et publié par M. de Torquat, donne des renseignements suffisants sur les ossements déposés dans le caveau ; il n'y a rien à changer, mais nous en ajouterons quelques autres sur le caveau lui-même, dont la complaisance de notre collègue, M. Fournier, nous permet d'offrir ici le plan et la coupe.

Construit en belles pierres de taille de Malveau et d'Apremont, layées et jointoyées avec soin, il forme un rectangle de 2m82 de long sur 2m 08 de large. La profondeur du sol au carrelage actuel est de 2m35 et de 1m98 au centre de la voûte. Cette voûte en berceau commence à 1m53, et a été refaite en partie en 1818. A la naissance de la voûte sont deux litres superposées, larges de 7 à 8 centimètres, et séparées seulement par un égal espace. On y a épargné, dans le mur du fond, deux places blanches carrées. Nous supposons qu'on y aura fixé des écussons en carton peints aux armes du roi et de la reine, et que le temps aura détruits. Au milieu de cette muraille et au niveau de la naissance du cintre, est un culot rapporté par incrustation au mur du fond, large de 0m20 avec 0m12 de relief portant un chou frisé assez finement sculpté.

La sépulture du roi est placée très près du mur de droite, sur deux chantiers de pierre, hauts de 16 centimètres, dressés aux extrémités. Elle est en pierre d'Apremont, sans sculptures ni inscriptions ; mais quelques moulures à la base et à l'ouverture indiquent que ce n'est point un tombeau vulgaire. Elle a 2m30 de longueur, 85 centimètres de largeur à la tête et 63 centimètres aux pieds, 80 centimètres de hauteur extérieurement et 9 centimètres d'épaisseur.

De toutes ces mesures, vérifiées avec soin par notre obligeant collègue, M. l'abbé Dutertre, il résulte :

1° Que cette énorme pierre a été mise en place pendant la construction du caveau, sous les yeux mêmes de Louis XI, ce qui est conforme aux traditions historiques. Exactement aussi large que l'escalier, elle ne pouvait emprunter cette voie, même placée sur champ, qu'avec une extrême difficulté.

2° Que la tombe de Louis XI n'a pas été déplacée dans le

caveau. On voit bien trois scellements, espacés régulièrement, dans le mur du nord, et correspondant à d'autres scellements en terre. Il devait y avoir là des barres de fer coudées à angle droit, analogues à celle qui subsiste encore au mur de l'est et s'y reliant. Mais ces barres n'auraient pu supporter le poids du tombeau royal, et la hauteur de la voûte eût été insuffisante. Nous pensons que ces tiges de fer soutenaient le cercueil de la reine Charlotte de Savoie, et maintenaient sa dépouille au niveau de celle de Louis XI.

Tel est le résultat de notre nouvelle expédition à Cléry. M. le curé Saget, heureux d'avoir retrouvé l'entrée du tombeau de Louis XI, a eu l'excellente idée de poser sur l'ouverture de l'escalier une large dalle qui en marquera désormais l'emplacement.

L'effigie de Louis XI semble avoir suivi, dans son évolution, la statue de la Vierge de Cléry, et l'implorer du regard. Elle ne recouvre pourtant plus qu'une minime partie du caveau, et la plus éloignée de la sépulture du roi. Il y aurait lieu d'examiner si le monument ne doit pas occuper exactement l'emplacement primitif. On sait que les colonnes, les anges, l'architrave, ont été rendus à Cléry, par le Musée des Petits-Augustins, en même temps que la statue de Bourdin. Ces pièces accessoires, déposées provisoirement dans l'ancienne *Librairie*, au-dessus de la sacristie, attendent patiemment une restauration qui s'impose, malgré tous les délais qu'on y apporte.

L. JARRY.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome IX. — N° 140.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1889.

Séance du vendredi 12 juillet 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

Hommages : M. Frédéric Moreau offre à la Société : *Album de Caranda,* nouvelles fouilles, 1888.

M. Tranchau, *Histoire de la commune de Montpellier*, par A. Germain, 3 vol. in-8°.

M. Courty-Bravais, une pièce de vers latins imprimée sur soie et entourée de fleurs peintes à la main. Ce sont des vers adressés, en 1760, à leur supérieur, par les élèves du séminaire de Namur.

— M. le docteur Patay communique une inscription latine trouvée dans une maison située rue des Carmes, n° 36. Elle est ainsi conçue :

ARTEM PHARMACIÆ PARVI NON ESSE MEMENTO ;
HANC PENES EST SIQUIDEM MORSQUE SALUSQUE TUA.



— La Société apprend, avec une vive satisfaction, que M. Grellet-Balguerie, associé correspondant, est nommé officier de l'instruction publique.

— M. Eugène Jarry, qui vient d'obtenir de l'Académie des inscriptions la première médaille, au concours des antiquités de la France, est présenté comme candidat au titre de membre titulaire non résidant de la Société. La présentation est signée de MM. Desnoyers, Herluison, Delorme, Cochard, Tranchau, de La Rocheterie, Basseville et Guerrier.

— M. Guerrier termine la lecture de son étude sur la *Correspondance de l'évêque de Chartres*. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 26 juillet 1889.

Présidence de M. BASSEVILLE, *vice-président.*

Hommages : M. Herluison offre à la Société, en qualité d'éditeur, une brochure intitulée : *Général de la Motte-Rouge. Un mois de commandement au 15e corps de l'armée de la Loire.*

La Société française de secours aux blessés fait hommage de son Bulletin n° 18, consacré au compte-rendu de l'assemblée générale du 4 juin 1889.

— M. Jarry, au nom de la Commission des publications, donne lecture d'un rapport sur *La correspondance de Godet des Marais, évêque de Chartres, avec Mme de Maintenon*, par M. Guerrier. La Commission conclut à l'impression dans les *Mémoires;* elle ajoute qu'elle ne voit aucun inconvénient, au contraire, à ce que cette étude, particulièrement intéressante pour Chartres, soit également publiée dans les *Mémoires* de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Ces conclusions sont adoptées par la Société.

— M. Boucher de Molandon donne connaissance d'une communication qu'il a reçue de M. Léopold Delisle et de laquelle il résulte qu'Orléans était souvent, au XIVe siècle, désigné sous le nom de *Genabum*. La Société vote l'insertion au *Bulletin* de cette intéressante communication.

— M. Jarry lit une note relative à la découverte d'un petit trésor faite, au printemps dernier, dans la commune d'Oison, canton d'Outarville. On recueillit 6 pièces d'or, 15 d'argent et 170 de billon, du XVIe siècle. La Société décide que la note de M. Jarry sera insérée au *Bulletin*.

Séance du vendredi 11 octobre 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

M. le Président annonce à la Société la perte qu'elle a faite (28 juillet) d'un de ses membres honoraires les plus éminents, M. le baron de Witte, correspondant de l'Institut. Il nous appartenait depuis 1849. Le premier volume de nos *Mémoires* s'ouvre par un article de lui sur l'*Église de Celles-Saint-Eusice* (*Cher*). Le Musée historique et la bibliothèque ont reçu de lui plusieurs dons.

— MM. Baguenault de Puchesse, Flouest, Dupré, le R. P. de La Croix, membres de la Société à différents titres, sont nommés correspondants du Ministère de l'instruction publique. M. Loiseleur est nommé correspondant honoraire. Une médaille d'argent est décernée à M. Herluison, à raison de sa participation à l'Exposition universelle ; une autre à la Société archéologique et historique de l'Orléanais, pour l'ensemble de ses travaux.

Hommages : Paul Véronèse, par M. Armand Baschet.
Saint Bénezet, patron des ingénieurs, par M. B. de Saint-Venant.

Note sur les Catalogues de la Bibliothèque nationale, par M. Léopold Delisle.

Études d'archéologie celtique, par Henri Martin, offert par M. Pommier.

Correspondance : Le comité directeur du *Bulletin des commissions royales d'art et d'archeologie*, à Bruxelles, a perdu sa bibliothèque dans un incendie, et cherche à la reconstituer. La Société décide qu'elle enverra celles de ses publications dont il lui est possible de disposer.

— MM. Desnoyers, Herluison, Tranchau, présentent, comme candidat au titre d'associé correspondant, M. Julien de Saint-Venant, inspecteur adjoint des forêts, en résidence à Bourges.

— Cinq mémoires sont déjà parvenus à la Société en vue du concours de 1890. Pour hâter et faciliter les travaux, la Société décide :

1° Que la Commission du concours est, dès à présent, composée des membres qui acceptent d'en faire partie : MM. Thillier, Raguenet de Saint-Albin, Boucher de Molandon, Tranchau, de Beaucorps et Guerrier ;

2° Que la Commission reste ouverte, et que la Société pourra y faire entrer ultérieurement ceux de ses membres dont les lumières seront jugées utiles, ou qui en manifesteront le désir.

— M. Boucher de Molandon donne lecture, par extraits, d'un manuscrit de quarante pages, obligeamment adressé à la Société par M. Léopold Delisle, et relatif au *Formulaire de Tréguier* (XIVe siècle). Ce manuscrit est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 25 octobre 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

Hommages : Dieu et la création, par M. Ludovic Guignard.

Catalogue des livres appartenant à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

— M. l'abbé Paturange, associé correspondant, signale la découverte, récemment faite à Vitry-aux-Loges, dans la propriété de M. Bouilly, d'une dizaine de cadavres inhumés là, depuis plusieurs centaines d'années peut-être. L'ensevelissement offre cette particularité que les corps ont été déposés sur le sol, étant revêtus d'un simple linceul. Chacun d'eux a ensuite été entouré de deux planches épaisses en chêne, et recouvert d'une troisième. Ces planches semblent avoir été obtenues en fendant le tronc des arbres, au lieu de le débiter à la scie. Il n'y a aucune trace d'assemblage ni de clous.

— M. Francis Perrot adresse des notices sur *Mathurin Jacquet* et un autre personnage orléanais, décédés à Moulins. Renvoyées à la Commission des publications.

— La Société vote un crédit de 25 fr. pour l'acquisition des *Recherches historiques* de Lottin.

— M. Tranchau soumet à la Société le plan d'une table générale de nos *Mémoires* dont M. Herluison et lui ont préparé et réuni tous les éléments.

Le projet est adopté en principe, et il est en même temps décidé, sur la proposition de M. l'abbé Cochard, qu'à la table des *Mémoires* sera jointe une table des *Bulletins*. La Commission des publications est chargée de discuter les détails de l'exécution.



Séance du vendredi 8 novembre 1889.

Présidence de M. Basseville, *vice-président.*

Parmi les hommages déposés sur le bureau, M. le Président signale une brochure de M. Martellière, de Pithiviers, intitulée : *L'agronome Duhamel de Monceau.*

— M. le Ministre de l'instruction publique adresse à la Société 19 volumes du catalogue des manuscrits possédés par nos bibliothèques publiques. Un de ces volumes, contenant le catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, a été rédigé par M. Cuissard.

— La Société, sur la demande de l'éditeur, souscrit au *Martyrologe de l'église de Chartres.*

— M. Cochard, au nom de la Commission des publications, rend compte de notes adressées par M. Francis Pérot, de Moulins, et relatives à quatre personnes nées dans l'Orléanais. Trois de ces notes, se rapportant à une époque postérieure à 1789, se trouvent en dehors de la limite assignée à nos travaux. L'autre personnage est Mathurin Jacquet, d'Orléans, sur lequel une note a été publiée au n° 137 du *Bulletin* (t. IX, p. 313). Son acte de décès (1787), trouvé aux archines municipales de Moulins, pourrait être publié en complément de la dite note. Ces conclusions sont adoptées.

— Au nom de la même Commission, M. Jarry propose de publier : 1° au tome XXIII de nos *Mémoires* les documents copiés de la main même de M. Léopold Delisle sur un *Formulaire manuscrit de Tréguier.* On y lit des formules de lettres adressées à des écoliers de l'Université d'Orléans ou écrites par eux, aux XIIIe et XIVe siècles, lettres qui prouvent qu'à cette époque encore Orléans était souvent désigné sous le nom de *Genabum ;* 2° dans le prochain numéro de nos *Bulletins*, la note de M. Boucher de Molandon expliquant l'intérêt

que présentent les documents communiqués par M. L. Delisle. Cette proposition est adoptée.

— M. Bimbenet offre à la Société le moulage en plâtre d'un gaufrier portant la date de 1634. La Société apprend avec satisfaction que le moule a été acquis par M. Desnoyers, pour le Musée historique.

— M. Jarry développe, dans une note écrite, la communication verbale qu'il a faite précédemment, au sujet des fouilles opérées dans l'église de Cléry, en vue surtout de retrouver l'accès du tombeau de Louis XI. La Société vote l'insertion de ce travail au *Bulletin* du deuxième trimestre.

Séance du vendredi 22 novembre 1889.

Présidence de M. de la Rocheterie, *président.*

M. le Président signale, dans la *Revue d'Alsace* (juillet, septembre 1889), un compte-rendu du XXIIe volume des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

Correspondance : L'Académie d'Hippone envoie à la Société les fascicules de ses publications dont elle peut disposer ; elle réclame, en échange, les volumes encore disponibles de la Société archéologique de l'Orléanais.

Un envoi et une demande du même genre sont adressés par la Société archéologique de Touraine.

— M. l'abbé Maître adresse un nouveau fascicule de son *Histoire de Saint-Péravy.* Renvoyé à la Commission des publications.



Séance du vendredi 13 décembre 1889.

Présidence de M. Basseville, *vice-président.*

A l'occasion des intéressantes communications faites à la Société par M. Léopold Delisle et du nom de *Genabum* donné à Orléans dans des documents du XIVe siècle, M. Bimbenet dit que cette désignation n'est pas sans exemple au moyen âge, et qu'il l'a plusieurs fois rencontrée dans les registres de l'Université. M. Bimbenet est invité à vouloir bien rédiger une note à ce sujet.

Hommages: M. Herluison offre les *Panégyriques de Jeanne d'Arc* prononcés par M. Nutein (1814), par Mgr Germain (1882), et par M. Chapon (1884).

M. P. Lanéry d'Arc, un volume intitulé : *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc.*

Mme Egger, *Notice sur la vie et les travaux de M. Egger*, lue à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique du 22 novembre 1889, par M. Wallon, secrétaire perpétuel.

Correspondance : Un septième mémoire, intitulé : *Courcy-aux-Loges*, est envoyé en vue du concours.

Lettre de M. Grellet-Balguerie relative à l'intéressant chapiteau de la chapelle de la Vierge dans l'église de Saint-Benoît. La lettre a pour objet de rectifier ce qui a été dit précédemment au sujet de ce chapiteau. Le personnage représenté debout, à droite du Christ, porte, au-dessus de sa tête, l'inscription : HVGO A et non HVGO M. Il faut donc lire *Hugo abbas*. Serait-ce Hugues, le trente-cinquième abbé de Saint-Benoît, fils naturel, croit-on, de Hugues Capet ? Non ; selon l'auteur de la lettre, c'est un personnage d'une autre importance : c'est Hugues l'abbé, ou Hugues-le-Grand, duc de France, le père de Hugues-Capet. Quant aux deux personnages agenouillés aux pieds du Christ, l'un, à droite, porte, au-dessus de sa tête, *Hugo M*, *Hugo Miles*, c'est Hugues-Capet ; l'autre, à gauche, *Oda*, c'est Odon,

second fils de Hugues-le-Grand. Trompé par la désinence, M. Grellet-Balguerie y avait vu d'abord un nom de femme. Il se réserve, du reste, de rédiger un mémoire sur tout ce qui concerne ce chapiteau de Saint-Benoît.

— M. Vignat est adjoint, sur sa demande, à la Commission du concours.

— M. l'abbé Cochard rend compte de l'étude faite par la Commission des publications du projet de M. Tranchau relatif aux tables des *Mémoires* et *Bulletins* de la Société. Ce projet comprend trois parties :

Première partie : Table des *Mémoires* et des principaux articles des *Bulletins*, avec indication des planches ; table des noms des auteurs avec indication de leurs travaux ; table méthodique des matières.

Deuxième partie : Table analytique comprenant les matières, les noms de personnes et les noms de lieux, disposés alphabétiquement.

Troisième partie : Table des membres qui ont, à différents titres, appartenu à la Société, depuis son origine.

La Société reconnaît l'utilité que ne manquerait pas de présenter la publication de ce vaste ensemble ; mais, obligée de compter avec les difficultés d'exécution, elle décide : 1° que la publication de la première partie est adoptée ; 2° que, relativement au reste, toute résolution est ajournée.

— M. Tranchau fait circuler le moulage en plâtre d'un second moule à gaufres ; et M. Vignat une hachette, en silex poli, trouvée dans sa propriété de Bucy-Saint-Liphard.

— M. Boucher de Molandon dit à ce sujet qu'il a, de son côté, recueilli une hachette en silex taillé, dans sa propriété de Reuilly, près du tumulus qu'il a récemment exploré.

— La Société, sur la proposition de M. l'abbé Desnoyers, décide que M. de Lasteyrie sera invité, en son nom et par son président, à venir visiter les substructions récemment mises au jour dans la cathédrale.

— M. Tranchau signale une rectification faite par M. l'abbé Marquis du nom du page de Jeanne d'Arc. Ce nom serait Louis de Coutes et non de Contes, comme on l'écrit ordinairement.

Séance du vendredi 27 décembre 1889.

Présidence de M. DE LA ROCHETERIE, *président.*

M. le Président annonce l'envoi de cinq nouveaux *Mémoires* pour e concours. Ils sont intitulés :

Notice sur Saint-Gondon. — Des superstitions locales. — Superstitions locales. — Louis Guillard et Charles Guillard, évêques de Chartres. — Études historiques et morales sur les œuvres de Téodulfe ou l'église d'Orléans au IXe siècle.

— M. Boucher de Molandon donne communication d'une dépêche annonçant que M. Bailly, membre titulaire résidant de la Société, vient d'être élu, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, correspondant de l'Institut. L'élection s'est faite dans des conditions particulièrement honorables pour notre collègue : sur 28 votants, il a obtenu 24 suffrages.

— Il est procédé aux élections. M. de la Rocheterie, président sortant, rééligible, déclare décliner toute candidature. Il n'en est pas moins élu à la presque unanimité. Comme l'honorable président persiste dans sa résolution malgré les instances qui lui sont faites, il est procédé à un second tour de scrutin, et M. Basseville est élu président.

M. Baguenault de Puchesse est élu vice-président en remplacement de M. Basseville ; M. Thillier, trésorier, en remplacement de M. Pommier, non rééligible.

A la Commission des publications, M. de La Rocheterie remplace M. Jarry, non rééligible.

A la Commission de la bibliothèque, M. Jarry, rééligible, est réélu.

Le bureau de la Société est composé, pour 1890, de la manière suivante :

Président : M. Basseville; *Vice-Président :* M. Baguenault de Puchesse; *Secrétaire :* M. Guerrier; *Archiviste :* M. Vignat; *Trésorier :* M. Thillier.

Commission des publications : MM. Dumuys, Cochard, de La Rocheterie.

Commission de la bibliothèque · MM. Herluison, Tranchau, Jarry.

— M. Jarry donne verbalement à la Société quelques renseignements sur la sépulture de Guillaume *de Buxiis*, récemment découverte à la cathédrale, et sur les objets que l'on y a trouvés : un anneau épiscopal, la volute très intéressante d'une crosse, et une inscription sur métal. Un *fac-simile* de cette inscription est mis sous les yeux de la Société. M. Jarry se réserve d'écrire une notice sur cette précieuse découverte.

— M. Boucher de Molandon lit une note de M. Léopold Delisle, qui signale un manuscrit de la fin du XVe siècle portant, à la Bibliothèque nationale, le n° 1368 du fonds latin. Ce manuscrit s'ouvre par un calendrier dans lequel on lit, au 8 mai, cette mention : « La feste d'Orléans. »



Acte de sépulture de Mathurin Jacquet.

L'an 1787 et le 22 février a été inhumé, au cimetière de cette paroisse (1), mort de la veille, muni de tous les sacrements de l'Église, âgé de soixante-quinze ans, messire Mathurin Jacquet, né à Orléans, écuyer, conseiller du roy, président trésorier de France au bureau des finances de la générallité de Moulins, veuf de Madame Marie-Thérèse Hayey. Présens à la sépulture René Jaucoux, dit Mauriac, et Joseph Augerand, tous deux chantres en cette église, qui ont signé avec nous.

Signé : VILLEFORT, vicaire; MAURIAC, AUGERAND.

Le formulaire de Tréguier.

Communication de M. Léopold DELISLE, administrateur général de la Bibliothèque nationale, membre honoraire de la Société.

MESSIEURS,

La Bibliothèque nationale a récemment acquis un recueil manuscrit de modèles de lettres, composé vers le commencement du XIV[e] siècle, au pays de Tréguier (arrondissement de Lannion, — Côtes-du-Nord).

Ce manuscrit appartenait originairement à la bibliothèque publique de Tours. Il se trouva, vers 1830, chez un marchand de parchemins de la rue Saint-Jacques, à Paris, et entra dans la collection de M. Jules Desnoyers, membre de l'Institut. A la mort de ce savant, il fut acheté par la Bibliothèque natio-

(1) Saint-Pierre des Ménestreaux, entièrement détruit en 1793.

nale. Il y est inscrit, aujourd'hui, avec le titre de *Formulaire de Tréguier*, sous le n° 426 du fonds latin des nouvelles acquisitions.

En préparant, sur ce manuscrit, une notice spéciale pour le XXXIe volume de l'*Histoire littéraire de la France*, notre éminent membre honoraire, M. L. Delisle, dont l'inépuisable et bienveillante érudition nous a déjà maintes fois révélé des documents et des faits relatifs à l'Orléanais, y a remarqué des énonciations d'un haut intérêt pour notre histoire locale. Il a bien voulu nous charger de vous les transmettre par la lettre pleine de bonté que nous sommes heureux de mettre ici sous vos yeux.

8 septembre 1889.

MON CHER CONFRÈRE ET AMI,

Je vous adresse, par la poste, le petit travail que je vous avais promis sur le *Formulaire de Tréguier et les écoliers bretons à l'Université d'Orléans*. J'ai modifié la forme primitive de la notice, et j'y ai ajouté vingt lettres, dans lesquelles il est question de vos écoles et, notamment, celles qui parlent du *studium Genabense*.

Vous ferez, du tout, ce que bon vous semblera.

J'ai été satisfait, en préparant ce travail, d'avoir l'occasion de penser à vous et à mes confrères orléanais qui m'ont souvent témoigné leur bienveillance.

Croyez-moi, cher et honoré confrère et ami, votre entièrement dévoué.

L. DELISLE.

Ce vieux formulaire, édité, aux XIIIe et XIVe siècles, au fond de la Bretagne, contient, en effet, pour notre histoire orléanaise, des détails intéressants et peu connus, que M. Léopold Delisle a mis en pleine lumière.

Tout d'abord, nos Écoles d'Orléans y sont vingt fois mentionnées, tandis que l'Université de Bologne n'y est nommée que deux fois, et celle de Paris, qu'une seule, ce qui semble suffisamment indiquer le renom dont jouissaient, en ces contrées



lointaines, nos vieilles Écoles épiscopales et notre Université de lois, récemment fondée alors.

On y remarque encore qu'en Bretagne, ainsi, d'ailleurs, qu'en la plupart des provinces françaises, et tout spécialement dans la nôtre, les enfants des classes populaires recevaient, dès cette époque, dans de petites écoles élémentaires, un enseignement approprié à leur âge et à leur condition.

Mais le fait le plus curieux assurément, et que nous ne saurions assez remercier M. L. Delisle de nous avoir signalé, c'est qu'en ce vieux recueil, témoin rétrospectif des formes de langage et des opinions traditionnelles de la Bretagne au temps où il fut composé, notre cité orléanaise était considérée comme la légitime héritière de l'antique *Genabum*, puisque ce nom et celui d'*Aurelianis*, les dénominations de *studium Genabense* et de *studium Aurelianense,* lui étaient indistinctement attribués.

Cette preuve nouvelle de l'identité d'Orléans et de *Genabum*, dans la conviction des savants bretons du XIIIe siècle, méritait d'être ajoutée au faisceau d'inductions légitimes et de preuves de tout genre que nous possédons déjà.

Nous l'ignorions encore, lorsqu'en 1887, nos Sociétés savantes protestèrent, avec une énergique unanimité, contre les velléités fort ardentes et fort peu justifiées de la ville de Gien de s'approprier l'héritage du glorieux *Emporium* de la tribu carnute.

Nous la tiendrons en réserve, et, grâce à M. L. Delisle, nous saurions en faire usage si une nouvelle prise d'armes devenait nécessaire pour maintenir les droits légitimes de notre cité.

BOUCHER DE MOLANDON.

Découverte de monnaies, commune d'Oison.

Une découverte de 191 monnaies a été faite, au printemps de l'année 1889, dans la commune d'Oison, dans un champ dépendant du domaine cultivé par M. Lefebvre-Gandrille, conseiller général du canton d'Outarville, qui nous a mis sous les yeux le petit trésor trouvé par hasard sous les racines d'un vieux poirier. L'enfouissement s'est fait précipitamment, car il n'y avait aucun fragment de poterie.

Voici comment se décompose la trouvaille :

Six pièces d'or :

Un écu de Henri III, roi de France, 1556.

Pour l'Angleterre, un noble à la rose d'Édouard, et un angelot de Marie.

L'Espagne est représentée par deux castillans d'or de Ferdinand et Élisabeth, et par un écu d'or de Philippe II.

Quinze pièces d'argent usées et frottées par l'inventeur :

Quatre testons et deux demi-testons d'Henri II.

Quatre testons et un demi-teston de Charles IX ; le plus récent est de 1567.

Un teston au nom de Charles, frappé à Nancy.

Une cruzade de Jean, roi de Portugal.

Pour l'Espagne, deux pièces de Ferdinand et Élisabeth.

Il faut y joindre cent soixante-dix pièces de billon assez frustes.

Dix-huit de Charles VIII.

Quinze de Louis XII, dont une assez barbare, avec un B dans le nom du prince : LVDOBICVS ; la légende commence par une ancre.

Trente-six de François Ier.

Quatre-vingt-seize de Henri II.

Trois de Charles IX ; la plus récente est de 1566.

Une pièce d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret pour le Béarn.

Une pièce de Philippe de Savoie.

M. l'abbé Desnoyers a fait entrer au Musée les plus curieuses de ces pièces.

Cette trouvaille est analogue à celle qui a été faite à Tournoisis en 1884 ; la monnaie la plus récente était de 1565 (1).

Les deux enfouissements doivent remonter à la troisième guerre de religion (1568-1570). Nous les attribuons à des soldats allant rejoindre le duc d'Anjou pour vaincre à Jarnac et à Moncontour, ou à des huguenots des bandes de Coligny, qui répara ces défaites à la Roche-Abeille et à Arnay-le-Doc.

L. JARRY.

(1) *Bulletin de la Société archéologique*, t. VIII, p. 308.

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1889.

I. — DONS DE L'ÉTAT.

M. le Ministre de l'Instruction publique. — *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 10e, 11e et 12e sessions, 1886-1888.

— *Annuaire des Bibliothèques et des archives*, année 1889.

— *Gazette des Beaux-Arts :* les 12 numéros de 1889.

— *Chronique de la Gazette :* année 1889.

— *Revue historique*, année 1889.

— *Revue archéologique*, année 1889.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques :* année 1888, no 3 ; année 1889, nos 1, 2.

— *Bulletin historique et philologique*, année 1888, nos 3, 4 ; année 1889, nos 1 et 2.

— *Bulletin de la section des sciences économiques et sociales*, année 1888.

— *Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, année 1888, no 3 ; année 1889, no 1.

Musée Guimet. — *Revue des religions*, t. XVIII, no 3, novembre-décembre ; t. XIX, no 1, janvier-février.

— *Annales. Les moines égyptiens*, par Amélineau, 1 vol. in-12.

— *Journal des savants*, année 1889.

— *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLIX, 6e livraison ; t. L, livraisons 1 à 6. — Table des tomes XXXI à XL.

II. — DONS ET HOMMAGES.

M. Auvray (Lucien). — *Jugements de l'échiquier de Normandie.*

M. Baguenault de Puchesse. — *Revue des questions historiques*, XXIIIe année, 89e et 90e livraisons 1889.

— *Jean et Jacques de La Taille*, 1889.

M. Bonnardot. — *Rapport sur une mission à Luxembourg et à Clervaux-d'Ardenne*. Paris, E. Leroux. 1888.

M. Boucher de Molandon. — *Jacques Boucher, sa famille*, etc.

M. de Brant de Galametz. — *Le Chevalier de Sinceny et le commandeur de Chauny.*

M. Chapellier. — *Deux actes inédits du XVe siècle sur Domremy.*

— *Étude sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc.*

M. L. Delisle. — *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barrois*. Champion, Paris, 1888.

— *Mémoire sur les opérations financières des Templiers*, in-4°.

— *Note sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale.*

— *L'hôtellerie de Saint-Sauveur-le-Vicomte au XIIe siècle.*

M. Delorme, président de la Société de secours aux blessés. — *La Croix rouge de France*, par Max. du Camp, broch. in-16.

— Société départementale de secours aux blessés, *Bulletin* n° 18, 1889.

M. Desnoyers (l'abbé). — *Contrat fait par Me Lepiat dans la ville et comté de Gien, 1574.* (Parchemin.)

— *Notice sur la tête de Mme Guyon.*

— *Quatre documents sur parchemin : 1° Quittance du bureau de Beaugency pour impôts, 1695. — 2° Diplômes de l'Univerité de Paris avec sceaux, 1774-1777. — 3° Dénombrement de la paroisse de Chevillon (Gâtinais), en 1452. — 4° Rente donnée à l'abbaye de Fontevrault, en 1218, par Thibaut, comte de Blois, pour l'anniversaire de son décès.*

Mme Egger. — *Notice sur la vie et les travaux de M. Egger*, par Wallon.

M. Flouest (Ed.). — *Autel laraire découvert à Nîmes.*

— *Extrait des procès-verbaux de la Société nationale des antiquaires de France.*

M. Fournier. — *Quinze années de l'Annuaire du Loiret.*

— *Deux plans de la propriété de l'Étang, commune de Saran, appartenant à M. Regnard de Villetron, 1686, à M. Bardin, sieur d'Origny, 1649.*

MM. Grellet-Balguerie et Pierre Lannery d'Arc. — *La Piuzela d'Orliens,* récit contemporain en langue romane de la mission de Jeanne d'Arc. (Archives de la ville d'Alby.)

M. Guignard (Ludovic). – *Decouverte faite à Vineuil.* — *Dieu et la création*, brodh. in-12. Chartres, 1889.

Guillaume (Paul). — *Vita di Sant' Alferio.* — *Vita di S. Constabili di Lucania.* — *Vita di S. Pietro Salernitano.* 3 broch. in-8°.

M. Hauvette (A.). — *Géographie d'Hérodote.* (Extrait de la *Revue de philologie.*)

M. Herluison. — *L'Oraison dominicale et autres prières traduites en langage des montagnards du Canada*, par le R. P. Massé, in-8°, Orléans, Herluison.

— *Éloge de Jeanne d'Arc*, par J.-B. Soret, prieur de Saint-Donatien, 1781.

— *Éloge de Jeanne d'Arc, prononcé dans l'église de Saint-Pierre Ensentelée le 8 mai 1809*, par Nutein, vicaire de Sainte-Croix.

— *Un mois de commandement au 15e corps de l'armée de la Loire, septembre et octobre 1870*, par le général de la Motte-Rouge.

— *Panégyriques de Jeanne d'Arc 1814, 1882, 1884.*

— *Paul Véronèse au tribunal du Saint-Office à Venise, 1573*, par Armand Baschet.

D'Hulst (Mgr). — *Oraison funèbre de Mgr Regnault, évêque de Chartres (7 août 1889).*

Institut de France. — *Lois, statuts et règlements concernant les anciennes Académies et l'Institut, de 1635 à 1889*, par Aucoc, 1 vol. in-8°, Imprimerie nationale.

M. Jarry (Eugène). — *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, 1372-1407*, 1 vol. in-8°, 1888.

M. Jarry (Louis). — *Le château de Chambord.* (Extrait.)

M. Lannery d'Arc (Pierre). — *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc*, 1 vol. in-8°, Paris, Alphonse Picard, 1889.

M. Marquis (l'abbé). — *La Voix de Notre-Dame de Chartres* de décembre 1889 : *Le page de Jeanne d'Arc, Jean de Coutes.*

P. Martellière. — *Duhamel du Monceau.*

M. Memain (l'abbé). — *L'Apostolat de saint Savinien.*

Ministère de l'Instruction publique. — *Discours de M. Lockroy à la Sorbonne, mai 1888.*

— *Discours de M. Gaston Paris : Les Parlers de la France.*

— *Discours de M. Fallières à la Sorbonne, juin 1889.*

— *Discours de M. Renan, à la Sorbonne, juin 1889.*

— *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques en France,* 19 vol. in-8°. Paris, Plon, 1885-1887-1889.

M. Moreau (Frédéric). — *Album Caranda* (suite) : *Les nouvelles fouilles de Chasserny et fin de celles de la villa d'Ancy.* Saint-Quentin, 1889, in-4°, texte et planches.

M. Morillot (l'abbé). — *Étude sur l'emploi des clochettes chez les anciens et depuis le triomphe du christianisme,* broch. in-8°, Dijon, 1888.

— *L'ancienne église de Saint-Julien-en-Val,* broch. in-8°, avec planches, Dijon, 1884.

M. Palustre (Léon). — *Mélanges d'histoire et d'archéologie : Objets exposés à Tours en 1887,* 1 vol. in-4°, Tours, 1889.

M. Perot (Francis). — *Jeanne d'Arc en Bourbonnais.*

M. Pilate (docteur). — *Une visite aux lépreux de Jérusalem en 1888.*

M. Pommier. — *Études d'archéologie celtique,* par Henri Martin. Paris, 1872, 1 vol. in-8°.

Préfet du Loiret. — *Rapport au Conseil général : Session d'avril 1889.*

— *Session d'août 1889.*

M. Prévost (l'abbé). — *La basilique de Théodulphe et la paroisse de Germigny-des-Prés.* 1 vol. in-8°, 1889.

M. Prou (Maurice). — *Les ateliers monétaires mérovingiens.*

M. La Rocheterie (Max. de). — *Notice sur M. Baguenault de Viéville.*

M. Saint-Venant (J. de). — *Saint Benezet, patron des ingénieurs,* par A.-B. de Saint-Venant, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées. (Œuvre posthume.)

M. Sorel (Alexandre). — *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne,* 1 vol. in-8°.

— *Séjours de Jeanne d'Arc à Compiègne.*

M. Tranchau. — *Jean Marrois, professeur de mathématiques à Orléans au XVIIIe siècle.*

— *Histoire de la commune de Montpellier*, par A. Germain, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. 3 vol. in-8°, 1851.

— *Les antiquités et choses mémorables de l'Église et diocèse d'Orléans*, par Fr. Lemaire, conseiller au présidial d'Orléans. Orléans, 1645, 1re édition, in-4°.

M. Vallière (H. de La). — *Les menhirs ou supports de dolmens ayant la forme ogivale.* Blois, 1889.

Mme Wettnall (de). — *Courtempierre, 1357-1889.* Orléans, Herluison, 1889.

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES).

Alby. — Société archéologique du Tarn. *Revue du département du Tarn :* nos 10 à 12, 1888 ; 1 à 10, 1889.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie. *Bulletin*, année 1888 ; année 1889, n° 1. — *Mémoires*, 3e série, t. X. — *Album archéologique*, 1er, 2e et 3e fascicules, 1886, 1887, 1888, gr. in-4°.

Angers. — Société académique de Maine-et-Loire. — *Souvenir du deuxième centenaire de la fondation de l'Académie.*

— Société nationale d'agriculture. *Mémoires*, t. II, 4e série, 1888.

Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente. *Bulletin*, t. X, 1888.

Arras. — Académie des sciences, lettres et arts. *Mémoires*, 2e série, t. IX, 1889.

— Commission des antiquités du Pas-de-Calais. *Bulletin*, t. Ier, 1re livraison. — *Mémoires*, t. Ier, 1re livraison.

Autun. — Société éduenne. *Mémoires*, t. XVI.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin*, année 1889, 43e volume.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. *Mémoires*, t. XIII, 3e partie.



Besançon. — Société d'émulation du Doubs. *Mémoires*, 6e série, t. III, 1888.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire. *Bulletin*, 2e série, t. XIV, 2e livr.

Blois. — Société des sciences et lettres. *Mémoires*, t. XII, 1re partie.

Bone. — Académie d'Hippone. *Bulletin*, nos 22 et 23.

Bordeaux. — Société archéologique. *Bulletins*, t. XI, 2e fascicule; t. XIII, 2e et 3e fascicules.

Bourg. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales*, année 1889.

Bourges. — Société des antiquaires du Centre. *Mémoires*, t. XVI, 1888-1889.

— Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, 1888, 4e série, t. V.

Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. *Bulletin*, t. XI, 1e, 2e et 3e livr.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. *Bulletin*, t. XIII, 1888.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. *Bulletin*, nos 185, 186, 187, 188. — *Mémoires*, t. X. *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau, t. II, nos 3, 4, 5.

Châteaudun. — Société archéologique dunoise. *Bulletin*, nos 80, 81, 82.

Château-Thierry. — Société historique et archéologique. *Annales*, année 1888.

Clermont-Ferrand. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires*, t. XXIX. — *Bulletin*, nos 1 à 12.

Compiègne. — Société historique. *Bulletin*, t. VII, 1888.

Constantine. — Société archéologique. *Recueil des Notices et Mémoires*, 3e série, t. IV.

Dax. — *Société de Borda*. *Bulletin*, année 1889.

Dijon. — *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, année 1889.

Draguignan. — Société d'études scientifiques et archéologiques. *Bulletin*, t. XVI, 1886-1887.

Épinal. — Société d'émulation des Vosges. *Annales*, année 1889.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales*, 4e trimestre 1888, 1er, 2e et 3e trimestres 1889.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin*, les 4 numéros de 1889.

Grenoble. — Académie delphinale. *Mémoires*, t. II, 4e série, plus les 15 premiers volumes de la 3e série, 1866-1879. — *Bulletin*, 1862 à 1864, 2e série, t. I et II. — *Documents inédits relatifs au Dauphiné*, par Ulysse Chevalier, t. I, II.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. II, 2e série, 3e *Bulletin*.

Langres. — Société historique et archélogique. *Bulletin*, t. III, nos 40, 41, 42.

Le Havre. — Société havraise d'études diverses, Recueil des travaux, 54e et 55e années, 1887-1888.

Limoges. — Société archéologique du Limousin. *Bulletin*, t. XXXVI, 2e livr. — Registres consulaires, t. IV.

Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura. *Mémoires*, 4e série, 4e vol., 1888.

Lyon. — Société académique des sciences, lettres et arts, 24e, 25e et 26e vol.

Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine. *Revue*, t. XXIV, 2e semestre 1888.

— Société d'agriculture, sciences et arts. *Bulletin*, t. XXXII, 2e série, 1er et 2e fascicules, 1889.

Marseille. — Répertoire des travaux de la Société de statistique, t. XLI, 2e et 3e parties, 1888.

Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin*, année 1888.

Montbéliard. — Société d'émulation, t. XIX.

Montbrison. — *Bulletin de la Diana*, t. V, nos 1, 2 et 3. — Catalogue de la bibliothèque, 1889.

Montpellier. — Académie des sciences et lettres. *Mémoires* de la section des lettres, t. VIII, 3e fascicule.

Nancy. — Société d'archéologie lorraine. *Mémoires*, 3e série, t. XVI. — *Journal*, 37e année, 1888.

— Académie de Stanislas. *Mémoires*, 5e série, t. VI, 1888.

Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. *Annales*, t. IX de la 6e série, 1888 ; t. Ier de la 7e série, 1er semestre.

Nevers. — Société nivernaise des lettres, sciences et arts. *Bulletin*, 3e série, t. III.

Nice. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. *Bulletin*, 29e année, 1889.

Nîmes. — Académie du Gard. *Mémoires*, 7e série, t. X, 1887.

Orléans. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts. T. XXVIII, nos 1, 2, 3 et 4 ; t. XXIX, nos 1 et 2.

Paris. — Société française de numismatique et d'archéologie. *Annuaire*, les 6 livraisons de 1888.

— Société de l'histoire de France. *Annuaire-Bulletin*, t. XXV, feuilles 10 à 19 ; t. XXVI, 1 à 10.

— Société des études historiques. *Revue*, 4e série, t. VII, 2e part.

— Société des antiquaires de France. *Bulletin*, 1887. — *Mémoires*, 1887, 5e série, t. VIII.

— *Revue des études grecques*, nos 4 à 7.

Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletin*, t. XVI, 1889.

Poitiers — Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*, 4e trimestre de 1888, 1er, 2e et 3e de 1889.

Reims. — Académie nationale. *Mémoires*, 83e volume, année 1887-1888, t. I.

Romans. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, fin de l'année 1888 et 1889, plus 60e livraison supplémentaire.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Précis analytique des travaux de l'Academie*, 1887-1888.

— Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletin*, t. VIII, 1re livr.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie. *Bulletin*, livraisons 149, 150, 151. — *Mémoires*, t. XXI.

Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — *Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin*, t. IX, livraisons 3 à 6, 1889.

— Commission des arts et monuments historiques. *Recueil,* 3e série, t III, 2e et 3e livr.

Soissons. — Société archéologique. *Bulletin*, t. XVII, 2e série.

Toulon. — Société des sciences, belles-lettres et arts du Var. *Bulletin*, t. XIV, 3e fascicule, 1888.

Toulouse. — Société archéologique du midi de la France. *Bulletin des séances*, nouvelle série, no 3. 1889.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. *Bulletin*, t. VII, 3e et 4e trimestres 1888, t. VIII, 1er et 2e trimestres 1889.

Troyes. — Société académique du département de l'Aube. *Mémoires*, t. XXV, 3e série.

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*, nos 89 à 91.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Revue*, nos 11 et 12 de 1888 ; nos 1 à 8 de 1889.

Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire. *Bulletin*, t. XXVII, 1888. — *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*, par G. Launay, broch. in-8o, 1889.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Bruxelles. — Société royale de numismatique belge. *Revue de numismatique*, 1889, 45e année, 2e, 3e, 4e livraisons, avec planches.

— Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana*, t. VIII, 1er, 2e et 3e fascicules.

Christiania. — Onze volumes d'histoire et de littérature ; programmes de l'Université de Christiania.

Genève. — Société de géographie. *Le Globe*, t. VIII. — *Bulletin*, nos 1 et 2, 1889.

— Société d'histoire et d'archéologie. *Catalogue des livres de la Société*, 1 vol. in-8o, 1887. - *Bulletin*, t. XXIX, 1889.

— Institut national genevois. *Mémoires*, t. XVII, 1886-1889.

Gorlitz. — Commission de la Société des belles-lettres de Haute-Lusace, 1re et 2e livr. (Magasin), 1888.



Liège. — Institut archéologique liégeois. *Bulletin*, t. XIX, 2e livr.; t. XXI, 1re livr., table des vingt volumes, 1re série. — *Rapport sur les travaux*, 1887.

Lund. — *Universitas Lundensis, Acta universitatis*, t. XXIV (1887-1888).

Luxembourg. — Institut royal grand ducal, section historique, t. XL, 1889.

Namur. — Société archéologique. *Annales*, t. XVIII, 1re livr.

Washington. — Smithsonian institution. — *The old new world by Syluerter Baxter.*

Zagreb (Agram). — Société archéologique croate. *Viestnik*, XI, 2e, 3e et 4e livr.

V. — ACQUISITIONS.

Promenades pittoresques dans le Loiret, par MM. Huet et Pigelet, 6e livraison.

Dom Morin, 3e vol., *Notice sur la vie et les œuvres de D. Morin, notes, armorial et table*, par M. l'abbé Cochard.

VI. — ABONNEMENTS.

Revue critique, année 1889.

Polybiblion, année 1889, partie littéraire et partie technique.

Bulletin bibliographique, année 1889.

Revue d'Alsace, année 1889.

Revue de Loir-et-Cher, nos 1, 2, 3 (janvier-mars).

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome IX. — N° 141.

PREMIER TRIMESTRE DE 1890.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AU 1er AVRIL 1890.

I

MEMBRES HONORAIRES DE DROIT.

MM.

1 Le Général commandant le 5e corps d'armée à Orléans.
2 Le premier Président de la Cour d'Orléans.
3 Le Préfet du Loiret.
4 Le Préfet de Loir-et-Cher.
5 Le Préfet d'Eure-et-Loir.
6 L'Évêque d'Orléans.
7 L'Évêque de Blois.
8 L'Évêque de Chartres.
9 Le Maire d'Orléans.

II

MEMBRES HONORAIRES ÉLUS.

MM.

1 DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, Paris. 1859

2 CHABOUILLET, conservateur au département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12, Paris. 1865

3 ROZIÈRE (de), membre de l'Institut, sénateur, rue Lincoln, 8, Paris. 1874

4 BARTHÉLEMY (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, Paris. 1874

5 WALLON, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais Mazarin, Paris. 1875

6 BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye. 1883

7 PICOT (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54, Paris. 1883

8 TAMIZEY DE LARROQUE, correspondant de l'Institut, Gontaud (Lot-et-Garonne). 1883

9 LUCE (Siméon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, boulevard Saint-Michel, 95, Paris. 1885

10 LASTEYRIE (le comte de), membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clers, 10 *bis*, Paris. 1885

11 BARDOUX, ancien ministre de l'Instruction publique, sénateur, membre de l'Institut, avenue d'Iéna, 74, Paris. 1886

12 FLOUEST, ancien procureur général, membre de la Société des Antiquaires de France, rue des Pyramides, 2, Paris. 1886

13 VALENTIN SMITH, conseiller honoraire à la Cour de Paris, membre non résidant du Comité des travaux historiques, Trévoux. 1887

14 GAUTIER (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes. 1887

MM.

15 Moreau (Frédéric), archéologue, ancien conseiller général de l'Aisne, rue de la Victoire, 98, Paris. 1888

16 Maspéro, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Études. 1888

III

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS (1).

MM.

1 * Desnoyers, vicaire général, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, Directeur du Musée historique d'Orléans. 1849

2 Chouppe, professeur de dessin, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1852

3 Tranchau, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris. 1852

4 Boucher de Molandon, membre non résidant du Comité des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans. 1855

5 Loiseleur, bibliothécaire de la ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1859

6 Basseville, avocat, vice-président du conseil général du Loir-et-Cher, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1860

7 Gastines (Léonce de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1860

* 8 Vignat (Gaston), propriétaire, lauréat de l'Institut. 1860

9 Jarry (Louis), avocat, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1865

(1) Les noms des membres sont inscrits dans l'ordre des admissions. — Ceux des fondateurs sont précédés d'un astérisque.



MM.

10 Beaucorps (Maxime de), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1868

11 Baguenault de Puchesse (Gustave), docteur ès lettres, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1869

12 Rocheterie (Maxime de la), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, président de la Société d'horticulture, lauréat de l'Académie française. 1869

13 Dr Patay, médecin, chef de service à l'Hôtel-Dieu, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1871

14 Cochard (abbé), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix. 1873

15 Baillet, ancien élève de l'École des Chartes, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

16 * Bimbenet (Eugène), président de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

17 Bailly, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1876

18 Danton, chef de division à la Préfecture du Loiret. 1877

19 Davoust (Émile), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché au Musée historique. 1878

20 Raguenet de Saint-Albin (Octave), ancien élève de l'École des Chartes, membre de l'Académie de Sainte-Croix. 1879

21 Dumuys (Léon), membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, attaché au Musée historique. 1880

22 Thillier, notaire, ancien élève de l'École des chartes. 1881

23 Delorme, président du Comité départemental de secours aux blessés du Loiret. 1881

24 Herluison, libraire-éditeur. 1882

25 Pommier, juge d'instruction au Tribunal civil d'Orléans. 1882

26 Fournier jeune, architecte. 1883

MM.

27 Guerrier, docteur ès-lettres, professeur honoraire de l'Université, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1886

28 Charpentier, avocat près la Cour d'appel d'Orléans, membre de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1888

29 O'Mahony, ancien vice-président du Conseil de Préfecture. 1889

30 Domet (Paul), conservateur des forêts en retraite. 1890

IV

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS.

MM. les Sociétaires sont instamment priés d'indiquer à M. le Secrétaire les changements de domicile ou de titres et toutes les rectifications de nature à assurer l'envoi exact de nos publications.

MM.

1 Dupré, ancien bibliothécaire de la ville de Blois, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Donnissan, 41, à Bordeaux. 1849

2 Maître (abbé), mail Ouest, 26, à Pithiviers (Loiret). 1851

3 Marchand, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret). 1851

4 Delaune, avocat à Romorantin. 1851

5 Laurand (Jules), levée du Foix, Blois (Loir-et-Cher). 1854

6 Saint-Laumer (de), ancien maire de Chartres, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. 1857

7 Dr Demersay (Alfred), à Châtillon-sur-Loing (Loiret). 1858

8 De la Tour, percepteur à Saint-Maurice-sur-Fessard, avenue de la Gare, 26, à Montargis (Loiret). 1859

9 Pillard, docteur-médecin à Ladon. 1862

10 Courcy (marquis de), ancien conseiller général du Loiret, au château de Claireau, Sully-la-Chapelle (Loiret), ou rue Saint-Dominique, 337, Paris. 1867

11 Maulde (de), archiviste paléographe, lauréat de l'Institut, château de Flottin, près Boiscommun (Loiret). 1870

MM.

12 Vernon (comte de), château de la Briais, à Saint-Julien-de-Vouvantes (Loire-Inférieure). 1873

13 Aboville (vicomte d'), ancien député, au château de Rouville, près Malesherbes (Loiret). 1873

14 Filleul (Edmond), propriétaire, à Montbouy (Loiret), ou rue d'Amsterdam, 31, Paris. 1873

15 Foucher, curé-doyen de Meung (Loiret). 1874

16 Harcourt (marquis Bernard d'), ancien député du Loiret, rue de Grenelle-Saint-Germain, 142, à Paris. 1876

17 Debrou (Paul), conseiller général du Loiret, château du Mazuray, commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret). 1884

18 Vignat (Eugène), ancien député, ancien maire d'Orléans, château de la Salle, Boigny (Loiret). 1885

19 Jarry (Eugène), archiviste paléographe, lauréat de l'Institut, auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, boulevard Haussmann. 1889

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS FRANÇAIS.

MM.

1 Duval (l'abbé), à Amiens. 1850

2 Courmont, directeur honoraire des beaux-arts, à Cannes (Var). 1850

3 Raoul-Duval, premier président honoraire de la Cour d'appel de Bordeaux, avenue de l'Alma, 12, à Paris. 1852

4 Rey, membre de la Société des Antiquaires de France, rue de la Néva, 10, à Paris. 1864

5 Ruelle, conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, Paris. 1869

6 Pérot, membre de la Société d'émulation de l'Allier (Moulins). 1870

7 Chollet (Alfred), rue Millevoie, à Abbeville (Somme). 1873

MM.

8 Duchateau, curé-doyen de Chécy (Loiret). 1873
9 Gourdon, vétérinaire, à Malesherbes (Loiret). 1873
10 Loreau, député, conseiller général du Loiret, à Briare (Loiret). 1874
11 Martellière, ancien magistrat, à Pithiviers. 1875
12 Le Curé de Saint-Benoît-sur-Loire. 1876
13 Rathoin, curé de Montigny (Loiret). 1876
14 Berton, curé de Saint-Brisson (Loiret). 1876
15 Felice (Paul de), pasteur à Chartres (Eure-et-Loir). 1876
16 Audouard, curé de Trinay (Loiret). 1876
17 Lafenestre (Georges), conservateur et professeur au Louvre, professeur au Collège de France, rue Jacob, 23, à Paris. 1876
18 Amelot, curé de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret). 1878
19 Chagot (Ludovic), château de Rastignac, par la Bâchellerie (Dordogne). 1878
20 Le Roy, avoué honoraire, à Montargis (Loiret). 1879
21 La Vallière (de), directeur d'assurances à Blois. 1879
22 Courtin (Henri), à Brainville, par Bourmont (Haute-Marne). 1879
23 Dorange, curé de Crottes (Loiret). 1879
24 Bonnardot, archiviste-paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, rue de la Santé, 46, Paris. 1879
25 Gillet, curé de Sougy (Loiret). 1880
26 Cartaud, curé-doyen de Puiseaux. 1881
27 Crochet, curé-doyen de Ferrières. 1882
28 Sainsot, curé-doyen de Terminiers (Eure-et-Loir). 1882
29 La Croix (le R. P. de), membre de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Poitiers (Vienne). 1882
30 D'Arc (Pierre), avocat à la Cour d'Appel d'Aix (Bouches-du-Rhône), 18, rue du Quatre-Septembre, Aix. 1882
31 De Braux, à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle). 1882
32 Grellet-Balguerie, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, rue Saint-Sulpice, 38, Paris ; ou Hargrave Road upper Holloway, nº 11, Londres. 1883
33 Argant, curé de Chevilly (Loiret). 1884

MM.

34 Stein, archiviste aux Archives nationales, rue Saint-Placide, 54, Paris. 1884
35 Simon (Gabriel), président du Tribunal civil de Gien. 1885
36 Foucher-Veillard, ancien pharmacien, à Beaugency. 1885
37 Guignard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, à Chouzy, près Blois. 1885
38 Porcher (l'abbé), docteur en théologie, chanoine honoraire, à Blois. 1886
39 Casati, conseiller à la Cour de Paris, archiviste-paléographe, 12, rue Martignac, Paris. 1886
40 Auvray (Lucien), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale (département des manuscrits). 1886
41 Sorel, président Tribunal civil de Compiègne, membre de la Société historique de Compiègne. 1886
42 Prévost (Alfred), curé de Germigny-des-Prés (Loiret). 1886
43 Pigelet, imprimeur à Gien. 1887
44 Quévillon, commandant d'état-major, membre de la Société française d'archéologie, 12, avenue Bosquet, Paris. 1888
45 Brossard de Corbigny (Marcel), capitaine de frégate en retraite, à Meung-sur-Loire, ou faubourg Saint-Vincent, 11, Orléans. 1888
46 Paturange, curé de Montereau (Loiret). 1888
47 Dutertre, vicaire de Cléry. 1888
48 Bernois, curé de Cravant. 1888
49 Hauvette (Amédée), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 21, rue Jacob, Paris. 1888
50 Besnard, curé de Mardié (Loiret). 1889
51 Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron (Loiret). 1889
52 De Saint-Venant, sous-inspecteur des forêts, à Bourges. 1890
53 Colas de la Noue, docteur en droit, ancien substitut du Procureur général, à la Cour d'Angers. 1890

VI

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

MM.

1 Marmol (Eugène del), président de la Société archéologique de Namur. 1849
2 Roach-Smith (Charles), à Londres. 1853
3 Rivier (Alphonse), professeur de droit, à Bruxelles. 1876
4 Dr Hagen (Hermann), professeur à l'Université de Berne (Suisse). 1883

VII

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1 Abbeville. — Société d'Émulation.
2 Agen. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
3 Albi. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn.
4 Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
5 Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
6 Angers. — Société académique de Maine-et-Loire.
7 Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente.
8 Arras. — Académie des Sciences, Lettres et Arts.
9 Arras. — Commission des Antiquités du Pas-de-Calais.
10 Autun. — Société éduenne.
11 Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
12 Avallon. — Société d'Études.
13 Beauvais. — Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise.
14 Besançon. — Société d'Émulation du Doubs.
15 Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

16 Blois. — Société des Sciences et Lettres.
17 Bone. — Académie d'Hippone.
18 Bordeaux. — Société archéologique.
19 Boulogne-sur-Mer. — Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
20 Bourg. — Société d'Émulation de l'Ain.
21 Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
22 Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
23 Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
24 Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
25 Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.
26 Chalon-sur-Saône. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
27 Châlons-sur-Marne.—Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
28 Chambéry. — Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
29 Chambéry. — Académie des Sciences, Lettres et Arts de Savoie.
30 Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.
31 Châteaudun. — Société archéologique dunoise.
32 Château-Thierry. — Société historique et archéologique.
33 Clermont-Ferrand. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
34 Compiègne. — Société historique.
35 Constantine (Algérie). — Société archéologique.
36 Dax. — Société de Borda.
37 Dijon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
38 Dijon. — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
39 Dijon. — Comité d'histoire et d'archéologie religieuses du diocèse de Dijon.
40 Douai. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
41 Draguignan. — Société d'Études scientifiques et archéologiques.
42 Épinal. — Société d'Émulation des Vosges.
43 Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
44 Gap. — Société d'Études historiques, scientifiques et littéraires des Hautes-Alpes.
45 Grenoble. — Académie Delphinale.
46 Guéret. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
47 Le Havre. — Société havraise d'études diverses.

48 Langres. — Société historique et archéologique.
49 Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin.
50 Lons-le-Saulnier. — Société d'Emulation du Jura.
51 Lyon. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
52 Lyon. — Société littéraire, historique et archéologique.
53 Mâcon. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
54 Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
55 Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine.
56 Le Mans. — Société philotechnique du Maine.
57 Marseille. — Société de Statistique.
58 Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne.
59 Montbéliard. — Société d'émulation.
60 Montbrison. — *La Diana.*
61 Montpellier. — Académie des Sciences et Lettres.
62 Moulins. — Société d'Émulation du département de l'Allier.
63 Nancy. — Société d'Archéologie lorraine.
64 Nancy. — Académie de Stanislas.
65 Nantes. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.
66 Nantes. — Société archéologique.
67 Nevers. — Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts.
68 Nice. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
69 Nice. — Société d'Agriculture, d'Horticulture et d'Acclimatation des Alpes-Maritimes.
70 Nîmes. — Académie de Nîmes.
71 Orléans. — Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts.
72 Orléans. — Académie de Sainte-Croix.
73 Paris. — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; — *Comité des travaux historiques et scientifiques;* — *Répertoire des travaux historiques.*
74 Paris. — Institut de France; — *Journal des Savants.*
75 Paris. — Société des Antiquaires de France.
76 Paris. — Société de l'Histoire de France.
77 Paris. — Société française de Numismatique et d'Archéologie.
78 Paris. — École des Chartes.
79 Paris. — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.
80 Paris. — Société des études historiques, rue Garancière, 6.
81 Paris. — Musée Guimet. (Ministère de l'Instruction publique.)



82 Paris. — Administration du *Polybiblion*, rue Saint-Simon, 2 et 3.
83 Paris. — *Revue d'Alsace*. (Librairie Fischbacher, 33, rue de Seine.)
84 Pau. — Société des Sciences, Lettres et Arts.
85 Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord.
86 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
87 Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
88 Rambouillet. — Société archéologique.
89 Reims. — Académie nationale.
90 Rennes. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.
91 Rodez. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
92 Romans. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.
93 Rouen. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
94 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
95 Saint-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
96 Saintes. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
97 Saintes. — Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'archéologie de Saintes.
98 Senlis. — Comité archéologique.
99 Sens. — Société archéologique.
100 Soissons. — Société archéologique, historique et scientifique.
101 Toulon. — Académie du Var.
102 Toulouse. — Société archéologique du Midi de la France.
103 Tours. — Société archéologique de Touraine.
104 Troyes. — Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
105 Valence. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme.
106 Valenciennes. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
107 Vannes. — Société polymathique du Morbihan.
108 Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.
109 Verdun. — Société philomathique.
110 Versailles. — Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VIII

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1 Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
2 Bruxelles. — Commissions royales d'art et d'archéologie.
3 Bruxelles. — Société royale de Numismatique.
4 Bruxelles. — Société des Bollandistes.
5 Christiania. — Université royale de Norwège.
6 Genève. — Société de Géographie.
7 Genève. — Institut national genevois.
8 Genève. — Société d'Histoire et d'Archéologie.
9 Gorlitz (Prusse). — Société scientifique de la Haute-Lusace.
10 Liège. — Institut archéologique liégeois.
11 Lund (Suède). — Universitas Lundensis.
12 Luxembourg. — Société archéologique et historique.
13 Metz. — Académie.
14 Namur. — Société archéologique.
15 Saint-Pétersbourg. — Société impériale d'Archéologie.
16 Stockholm. — Académie royale des antiquités.
17 Tongres. — Société des Sciences et Lettres du Limbourg.
18 Vienne (Autriche). — Institut géographique.
19 Washington. — Smithsonian institution.
20 Zagreb. — Société archéologique croate de Zagreb (Agram, Croatie).

IX

BIBLIOTHÈQUES QUI REÇOIVENT LES PUBLICATIONS.

1 La bibliothèque publique de la ville d'Orléans.
2 — de la Cour d'appel d'Orléans.
3 — du grand Séminaire d'Orléans.
4 — du petit Séminaire de La Chapelle-Saint-Mesmin.
5 — du petit Séminaire de Sainte-Croix.
6 — administrative de la Préfecture du Loiret.
7 — des employés du Loiret.



8 La bibliothèque du Lycée d'Orléans.
9 — de l'École normale primaire des instituteurs du Loiret.
10 — de l'École normale primaire des institutrices du Loiret.
11 — de la réunion des officiers d'Orléans.
12 — publique de la ville de Montargis.
13 — publique de la ville de Pithiviers.
14 — publique de la ville de Blois.
15 — publique de la ville de Chartres.
16 — Mazarine (Paris).
17 — de l'Université, à la Sorbonne (Paris).
18 — de la ville de Paris, à l'Hôtel-de-Ville.
19 M. le Directeur des *Annales religieuses*, à Orléans.

X

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1890

Président. — M. BASSEVILLE.

Vice-Président. — M. Gustave BAGUENAULT DE PUCHESSE.

Secrétaire. — M. GUERRIER.

Vice-Secrétaire-Archiviste. — M. G. VIGNAT.

Trésorier. — M. THILLIER.

Commission des publications. — MM. DUMUYS, COCHARD, MAX. DE LA ROCHETERIE.

Commission de la Bibliothèque. — MM. HERLUISON, TRANCHAU L. JARRY.

Séance du vendredi 10 janvier 1890.

Présidence de M. Basseville, *président.*

M. le Président prononce, en prenant possession du fauteuil l'allocution suivante :

Messieurs,

Lorsque, l'année dernière, vous faisiez choix pour vous présider de mon vieux et honorable ami, M. de la Rocheterie, vous étiez certainement guidé par le sentiment le plus louable, celui de ne pas rompre la chaîne des hommes distingués par leur science et leur autorité qui, depuis 1849, date de la fondation de notre Société, en ont dirigé les travaux avec tant de zèle et d'intelligence.

Vous obéissiez certainement à un sentiment différent en m'accordant vos suffrages pour la vice-présidence ; car, membre des plus humbles parmi vous, n'ayant pour justifier votre préférence ni l'éclat de travaux importants, ni le prestige d'une situation qui s'impose, je ne pouvais guère avoir d'autre mérite à vos yeux que celui de mon assiduité à vos séances et de mon dévoûment sincère à vos intérêts depuis bientôt trente années.

Je n'ignorais pas, Messieurs, en acceptant l'insigne honneur que je devais à votre bienveillance, qu'il me conduisait, suivant vos traditions, à un plus grand encore ; mais j'avais trois ans devant moi, et je pensais, encouragé surtout par l'exemple que j'étais sûr de rencontrer dans le président que vous m'aviez choisi, avoir le temps suffisant d'acquérir assez d'expérience pour me permettre d'être digne de la confiance que vous aviez mise en moi.

J'étais donc à peu près rassuré, lorsque m'est arrivée la nouvelle qu'à la suite de la persistante résolution de M. de la

Rocheterie de se démettre de ses fonctions, contre laquelle vous avez eu raison de protester jusqu'au bout, vous m'avez, à votre dernière séance, appelé à lui succéder.

Ce n'est pas sans une certaine inquiétude que j'ai envisagé la tâche, lourde pour mes épaules, que vous veniez de m'imposer, sans que j'aie eu le temps de me préparer à l'accomplir, et à la veille d'un concours qui, si j'en crois le nombre et l'importance des manuscrits, semble s'annoncer comme l'un des plus sérieux et des plus brillants.

J'ai accepté cependant, craignant, si je refusais, de faire injure à la bienveillante indulgence que vous avez montrée pour moi, et je viens aujourd'hui, avec mes sincères remercîments, vons offrir tout ce que j'ai de bonne volonté et de dévoûment, vous demandant, en échange, de m'accorder votre sympathique concours.

Fort de votre appui, aidé des conseils de ceux qui m'ont précédé sur ce fauteuil, conseils qu'ils ne me refuseront pas, j'en suis bien sûr, je ferai tous mes efforts pour assurer la prospérité de notre Société, maintenir le rang honorable qu'elle occupe dans le monde de la science, et, en même temps, ne pas vous faire trop regretter le choix que vous avez fait en me désignant comme votre président.

Depuis quelques jours, la mort fait de nombreuses victimes autour de nous ; les deuils succèdent aux deuils, et j'ai le pénible et douloureux devoir, en prenant possession de la présidence, de vous annoncer la perte de deux de nos collègues les plus émérites : MM. Collin et Grandperret.

C'est en 1855 que M. Collin, nommé ingénieur en chef de la Loire, vint résider à Orléans. Ses connaissances pratiques, son goût reconnu pour les études archéologiques, l'appelaient naturellement à faire partie de notre Société. Il y entra en 1857, et ne tarda pas à y conquérir une légitime influence. Élu président en 1865, il donnait sa démission lors de la terrible inondation de 1866, à l'occasion de laquelle il rendit de signalés services à notre pays.

Nommé en 1867 inspecteur général des ponts-et-chaussées,

il alla habiter Paris ; mais l'heure de la retraite ayant sonné pour lui, il revint à Orléans, dont il avait fait sa patrie d'adoption et où il avait résolu de finir ses jours. Pendant tout le temps que sa santé lui permit d'assister à nos séances, il prit une part active à tous les actes, à tous les travaux de la Société.

Nous le voyons successivement faire partie de la commission pour la restauration de Saint-Euverte, de celle de la statue de Pothier, de la grotte de Saint-Mesmin.

Vos annales contiennent de lui un rapport sur le mémoire de M. de Molandon relatif à la bataille de Fleury, un mémoire sur la question de *Genabum*, un autre sur le fort des Tourelles.

Enfin, il avait entrepris un immense travail sur les ponts d'Orléans, dont il vous avait lu certaines parties, et qu'il a eu peut-être le temps, nous en avons du moins l'espoir, d'achever complètement avant de mourir.

Quoique la maladie dont il était atteint depuis nombre d'années le tînt éloigné de la Société, il n'était point indifférent à ce qui s'y passait ; il prenait le plus vif plaisir, comme il le disait lui-même, à lire nos publications, et applaudissait de grand cœur à nos succès.

Retiré dans le faubourg Saint-Marc, il partageait son temps entre le travail et les bonnes œuvres ; il était la véritable providence de ce quartier, qu'il a enrichi de ses bienfaits ; aussi ses habitants ont-ils tenu à lui en témoigner leur reconnaissance en assistant en foule à ses obsèques, et l'on a pu dire avec raison sur sa tombe que sa mort n'a pas été seulement un deuil pour ses amis, mais pour notre cité tout entière.

M. Grandperret était procureur général à Orléans lorsqu'il fut élu par vous membre honoraire en 1865.

En 1867, il quitta notre ville pour aller occuper le siège de procureur général à Paris.

Garde des sceaux sous le ministère du général Montauban, il était rentré dans la vie privée après les événements du 4 septembre ; en 1877, il fut élu sénateur inamovible.



C'était un homme de mérite, dont le patronage ne pouvait que faire honneur à la Société.

Enfin, nous conduisions encore hier à sa dernière demeure un homme de bien et de dévoûment, universellement estimé de tous, M. le docteur Lorraine, qui, s'il ne faisait plus partie de notre Société, en avait été l'un des membres fondateurs, et, à ce titre, m'a semblé avoir un droit acquis à notre reconnaissance et à nos regrets.

— M. Bailly exprime à la Société sa reconnaissance pour les témoignages d'affectueuse sympathie qui lui ont été donnés à l'occasion de son élection comme correspondant de l'Institut.

Hommage : Récit contemporain en langue romane de la mission de Jeanne d'Arc, par MM. Grellet-Balguerie et Lanéry d'Arc.

— Trois nouveaux mémoires sont adressés à la Société pour le concours. Ils ont pour titre :

Lorris en Gastinois.

Montbouy, son amphithéâtre, etc.

Essai historique sur le Grand Séminaire d'Orléans.

— Lettre de M. le curé de Bouzy annonçant la découverte de substructions intéressantes et invitant la Société à envoyer des délégués pour les étudier. Cette mission est confiée à MM. Fournier et Jarry.

— M. Dumuys donne lecture d'un mémoire sur une sépulture découverte à Cyran, près de La Ferté-Saint-Aubin, dans la propriété de M. le docteur Martin. Cette sépulture, où l'on a découvert une grande amphore, deux vases, une urne et une épée, paraît dater du IVe ou du Ve siècle. Renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 24 janvier 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

La Société vote une souscription au *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, publié par la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

Hommages : Nos martyrs de la foi. Les prêtres orléanais dans les prisons de la Gironde, par Mlle de Foulques de Villaret.

Général de La Motte-Rouge. Un mois de commandement au XVe corps d'armée de la Loire. Offert par Mme de La Motte-Rouge.

— La Société reçoit un nouveau mémoire parvenu en retard, mais adressé en temps opportun. Il est intitulé : *Les loisirs d'un curé de campagne, ou chronologie par paroisses, des curés et vicaires du diocèse de Chartres.*

— Reddition des comptes du trésorier. Ces comptes sont approuvés, et la Société offre ses remercîments à M. le Trésorier pour le zèle et le dévoûment qu'il a apportés à remplir ses fonctions pendant toute la durée de son triennat.

Séance du vendredi 14 février 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

Hommages : Histoire de Marie-Antoinette, par M. Maxime de la Rocheterie.

Journal de Fontainebleau, par M. Domet.



La fausse Jeanne d'Arc, Claude des Armoises, par M. le comte de Marcy.

Catalogue des manuscrits du fonds de La Trémoille, par M. Léopold Delisle.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— M. Domet, membre titulaire non résidant de la Société, maintenant fixé à Orléans, demande à occuper, en vertu de l'article 8 des statuts, la place laissée vacante par le décès de M. Collin.

Il est fait droit à sa demande.

— Lettre de Mlle de Villaret revendiquant son droit de priorité, au sujet du nom porté par le page de Jeanne d'Arc, et qui est Louis de Coutes et non de Contes, comme on l'a écrit jusqu'à ce jour.

— M. Basseville, président, et MM. Boucher de Molandon et Tranchau se sont rendus au domicile de M. Collin pour se faire remettre, s'il était possible, l'important travail de notre regretté collègue sur les *Ponts d'Orléans*. Le frère du défunt avait déjà disposé du manuscrit ; mais nous espérons qu'il pourra être donné satisfaction aux revendications de la Société.

— M. l'abbé Desnoyers informe la Société que M. Collin a, par son testament, légué au Musée de Jeanne d'Arc : 1° un dessin au crayon de M. Pensée ; — c'est une réduction de la vue d'Orléans, par Martin, dit *des Batailles* ; 2° la photographie d'un projet de vitrail à placer dans la cathédrale, par Lorrin, peintre verrier de Chartres.

— Sur la proposition de M. le Président, la Société décide que c'est à M. Léopold Delisle que sera adressée l'invitation de présider, cette année, la distribution des prix du concours.

— M. de la Rocheterie rend compte, au nom de la Commission des publications, de la note de M. Dumuys sur la *Découverte d'une sépulture antique au Cyran, commune de Menestreau*, et conclut à l'insertion au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée.

— M. Fournier entretient la Société de la visite qu'il a faite, à

Bouzy, des substructions précédemment signalées. Il y a trouvé un théâtre romain dont il a dressé le plan. Des remercîments lui sont offerts, ainsi qu'à M. l'abbé Bernard. M. Vignat est invité à rédiger une note à ce sujet.

— M. l'abbé Desnoyers donne lecture d'un mémoire sur les *Fouilles exécutées pour la construction des marchés neufs et les objets qu'on y a découverts*. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 28 février 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

Hommages : De Mlle de Villaret : *Identification des nom et surnom du page de Jeanne d'Arc, à propos de l'apetissement de la pinte, à Châteaudun.*

De M. Herluison : *Le Bibliophile orléanais*, deux numéros.

— La Société décide qu'une planche, au trait, sera jointe à la note de M. Dumuys sur les *Sépultures de Cyran.*

— M. Dumuys, au nom de la Commission des publications, rend compte du projet de *Bulletin* des troisième et quatrième trimestres 1889, et conclut à l'impression.

Cette conclusion est adoptée.

— M. Cochard fait un rapport verbal sur le mémoire de M. l'abbé Desnoyers, relatif à l'histoire du quartier du Châtelet et aux découvertes qu'on y a récemment faites. Il propose l'insertion aux *Mémoires* avec addition d'une planche au trait représentant un porte-lampe.

La proposition est acceptée.

— M. le Président demande à la Société si elle ne serait pas disposée à publier, conformément à un usage établi, le portrait de M. Collin. Il reçoit l'autorisation de s'entendre à ce sujet avec M. Herluison et avec la famille.

— M. Tranchau donne lecture d'un travail étendu adressé à M. Dumuys par Mgr Barbier de Montault, sur *les gaufriers du Musée archéologique d'Orléans*. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 14 mars 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

M. le Président engage, avec insistance, M. Bimbenet à vouloir bien se charger de rédiger une notice sur notre regretté collègue M. Collin. M. Bimbenet se rend à cette pressante invitation.

Hommages: Statuts des vignerons blésois au XIIIe siècle, par M. Dupré. M. l'abbé Cochard est chargé d'écrire une courte notice sur cet opuscule, intéressant pour notre pays.

Fragment d'un registre des enquesteurs de saint Louis, par M. Léopold Delisle.

Le *Formulaire de Tréguier*, par M. Léopold Delisle.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— M. le Président annonce à la Société que M. Léopold Delisle a répondu à l'invitation qui lui était faite, et qu'il accepte la présidence du concours.

— M. l'abbé Desnoyers donne lecture d'un rapport sommaire

relatif aux découvertes récemment faites à la cathédrale. Il annonce que M. le Ministre a autorisé le dépôt au Musée historique des objets recueillis dans les fouilles, et témoigne à ce sujet sa reconnaissance à M. le Préfet, à M. le Maire d'Orléans, à nos députés, à nos sénateurs et à l'architecte, pour le concours bienveillant et actif qu'il a trouvé auprès d'eux. La Société vote l'impression au *Bulletin* du rapport de M. l'abbé Desnoyers.

— M. le Président informe la Société que la Commission du concours s'est réunie le 13 mars et a procédé à un classement préparatoire des mémoires envoyés.

— M. le Président donne lecture d'une notice de Mlle de Villaret sur *Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc*. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 28 mars 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

M. Davoust, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans, adresse à la Société archéologique, dont il est membre, le procès-verbal de la récente réunion de nos trois sociétés. Ce procès-verbal sera inséré au *Bulletin*.

— M. Lébi-Gigun, ingénieur en chef des ponts et chaussées, fait hommage d'une brochure intitulée *Cosnier et les origines du canal de Briare*.

— M. l'abbé Maître annonce l'envoi prochain d'une monographie de Cernoy.

— M. le Président informe la Société que la Commission du



concours s'est réunie cette semaine et qu'elle se réunira encore le 4 avril, pour statuer définitivement. Elle sera en mesure de soumettre, à la prochaine séance, ses conclusions à la Société ; c'est alors que les plis cachetés seront ouverts.

— M. l'abbé Cochard, au nom de la Commission des publications, lit un rapport sur le mémoire de Mgr Barbier de Montaut, relatif aux *Gaufriers* du Musée historique d'Orléans, et propose l'insertion au *Bulletin*. Cette conclusion est adoptée.

— M. Tranchau rend compte de l'inventaire de nos manuscrits dressé par MM. Vignat et Auvray. M. Vignat est invité à vouloir bien rédiger un rapport et signaler les pièces principales qui pourraient être imprimées dans les *Mémoires*.

M. Tranchau rappelle qu'une Commission a été nommée, sur la proposition de M. Desnoyers, pour dresser la liste des recteurs de l'Université d'Orléans. M. Desnoyers est chargé de prendre la direction des travaux.

M. Tranchau donne lecture d'un chapitre de son *Histoire du collège d'Orléans*.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

Séance du 21 mars 1890.

RÉUNION SOLENNELLE DES TROIS SOCIÉTÉS SAVANTES D'ORLÉANS.

Présidence de M. E. BIMBENET, *président.*

M. le Président invite M. de la Taille, président de l'Académie de Sainte-Croix, à prendre place à sa droite, et M. Basseville, président de la Société archéologique, à s'asseoir à sa gauche.

Il ouvre alors la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la Société archéologique et de l'Académie qui ont répondu à son invitation et assistent à la réunion, puis il retrace en termes élégants et choisis la place occupée si dignement par chacune des trois sociétés dans les sociétés savantes de province.

Il rend hommage à leurs travaux divers, aux services qu'elles ont rendus, et à ceux qu'elles sont appelées à rendre dans l'avenir.

Il rappelle que les hommes les plus distingués, les professeurs les plus savants, se sont fait un honneur de leur prêter l'appui de leur science.

Il ne doute pas que ces réunions fraternelles, en rapprochant chaque année dans un même but, tour à tour au sein de chacune des sociétés, leurs membres divers, ne soient un gage certain d'émulation et de progrès.

M. le Président donne la parole à M. l'abbé Cochard, membre de la section des lettres.

M. l'abbé Cochard donne lecture d'un extrait de son mémoire intitulé : *la Juiverie d'Orléans.*

M. Émile Davoust, membre de la section des arts, fait ensuite la lecture d'une *Notice biographique sur M. le comte André-Gaspard-Parfait de Bizemont, dessinateur et graveur orléanais, fondateur du Musée d'Orléans* (1752-1837).

Enfin, M. l'abbé Desnoyers, membre de la section des lettres, communique une étude sur un tableau du Musée d'Orléans, *Sainte Cécile,* par M. de Richemont.

Avant de lever la séance, M. le Président remercie les membres de la Société archéologique et de l'Académie de Sainte-Croix qui ont bien voulu honorer la réunion de leur présence.

La séance est levée à neuf heures et demie.

Étaient présents quarante-cinq membres appartenant aux trois sociétés.

Le Secrétaire : E. DAVOUST.

Le page de Jeanne d'Arc.

La *Voix de Notre-Dame de Chartres* publie, dans son numéro de décembre 1889, un article de M. l'abbé Marquis, curé d'Illiers, intitulé *Le page de Jeanne d'Arc*, Louis de *Coutes*, et non de *Contes*, comme on l'appelle généralement.

Coutes, dit-il, était une seigneurie de la paroisse de Gasville, située sur un coude de la rivière de Sous, affluent de l'Eure. Les seigneurs de Coutes figurent avec honneur dans l'histoire du pays chartrain. Leur généalogie est connue : le père du page de la Pucelle s'appelait *Jean de Coutes*, surnommé Immergue ou Minguet. Il était seigneur de Fresnay-le-Gilmer, château voisin de Chartres, qui semble avoir, avant la fin du XIVe siècle, remplacé, pour la famille dont il s'agit, le château de *Coutes*, lequel, d'ailleurs, existait encore avant la Révolution.

Ce Jean de *Coutes*, gouverneur militaire de Châteaudun, était frère d'armes de Raoul de Gaucourt, un des vaillants combattants de Nicopolis, qui était maître de l'hôtel de Charles VII au moment de l'entrevue de Chinon.

Jean de Coutes lui avait confié son fils Louis, et c'est Gaucourt qui, selon M. Marquis, fit entrer ce jeune homme, âgé de quatorze à quinze ans, dans l'entourage militaire de Jeanne d'Arc, en qualité de page.

Il ne quitta jamais Jeanne, et on sait avec quelle chaleur il déposa pour elle, sous la foi du serment, attestant sa grande mortification, ses habitudes de piété, sa bonté de cœur.

On le voit encore à ses côtés sous les remparts de Paris, où elle fut blessée. A partir de ce moment, il n'est plus question de lui dans l'histoire de la Pucelle. On retrouve toutefois, en 1447, Louis de *Coutes* à Châteaudun, dans un acte notarié où il figure comme seigneur de *Novion* ou *Nouvion*-le-Comte, en Laonnais, du chef de sa mère, Catherine de Novion, femme de

Jean de Coutes. C'est là, à Novion, que, suivant M. Marquis, l'ancien page de Jeanne d'Arc a dû mourir.

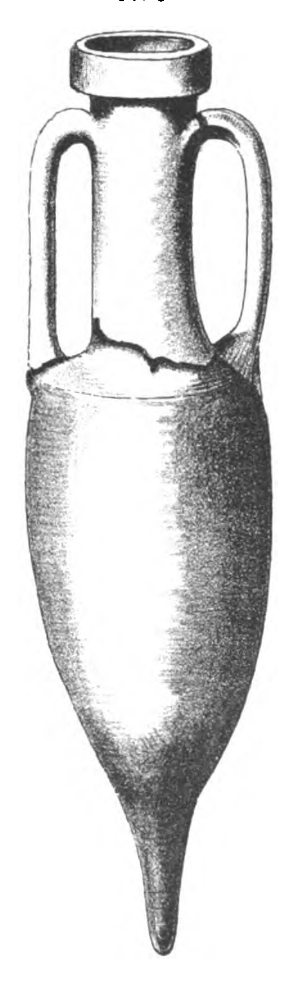
Postérieurement à la lecture de cette note, Mlle F. de Villaret a, dans une lettre adressée au président de la Société, réclamé la priorité de la découverte du vrai nom du page de Jeanne d'Arc, d'après une indication donnée par M. l'abbé Marquis, dans la séance où elle a lu, à la Société dunoise, un travail sur l'*Apetissement de la pinte à Châteaudun*. Cette indication l'a mise sur la voie pour des recherches qui lui ont permis d'établir nettement la généalogie des seigneurs de Coutes.

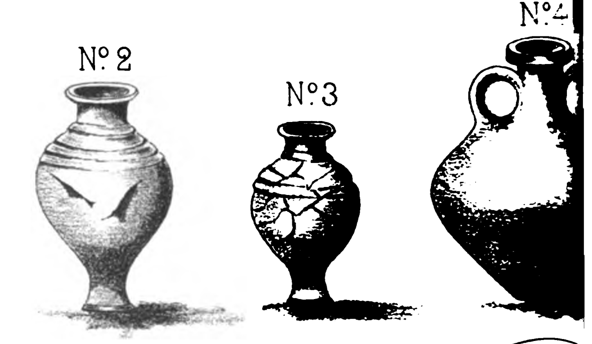
Sans intervenir dans cette question de priorité, nous lui donnons acte de sa réclamation.

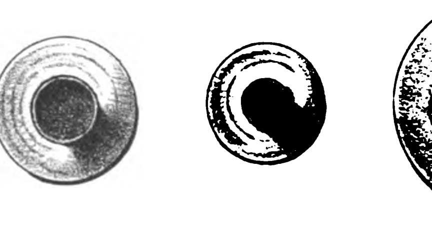
TRANCHAU.

(Décembre 1889).

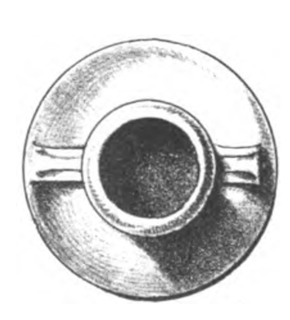
SÉPULTU

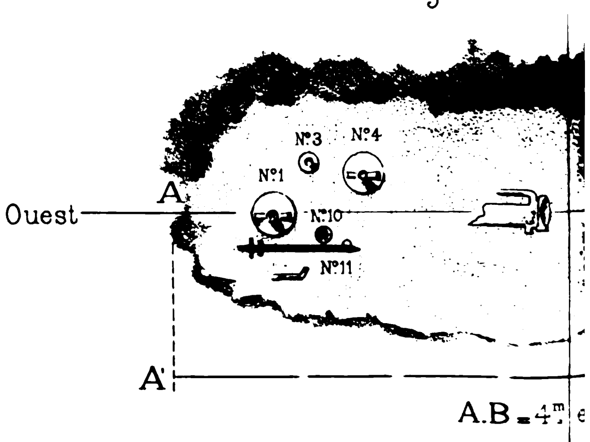












L. 1889.

Imp. G. JACOB Orléans

J CYRAN. (Cne. de Ménestreau, Loiret).

N° 5

Nos 6.7.8.

N° 9

N° 10

N° 12

N° 13

N° 14

0 10 20 30 40 50 60 70 80

ÉCHELLE en Centimètres.

N° 5

N° 2

B

Est

B'

Topographie (Sans Echelle).

Le Cosson R.

Pont long (Ferme).

Vallée du Cosson

Route de Marcilly à Ménestreau.

Bois Taillis

SABLIÈRE

A

A. Sepulture

Chemin d'exploitation

CHATEAU DU CYRAN

à 1 Kil. environ

sur un coteau élevé dit le Mont-Cyran

(Décembre 1889).

SÉPULTUR

N° 1

N° 2

N° 3

N° 4

N° 11

Fig. 15.

Nord

N° 3 N° 4

N° 1

A

Ouest

N° 10

N° 11

A'

A.B = 4m e

Sud

L. 1889.

G. JACOB Orléans

U CYRAN. (Cne de Ménestreau, Loiret).

N° 9

N° 10

Nos 6.7.8.

N° 5

N° 12

N° 13

N° 14

0 10 20 30 40 50 60 70 80

ÉCHELLE en Centimètres.

N° 7

N° 5

B

Est

N° 2

N° 8

B'

Topographie (Sans Échelle).

Le Cosson R.

Pont long (Ferme).

Vallée du Cosson

Route de Marcilly à Ménestreau.

Bois Tailli

SABLIÈRE

A

A. Sépulture

Chemin d'exploitation

CHATEAU DU CYRAN
à 1 Kil. environ
sur un coteau élevé dit le Mont-Cyran

Note sur la découverte d'une sépulture antique au Cyran, commune de Ménestreau (Loiret).

Au commencement du mois de décembre 1889, des ouvriers employés à la construction du château du Cyran, sis sur le territoire de la commune de Ménestreau-en-Villette (Loiret) et appartenant à M. le docteur Martin, découvrirent, dans une sablière dépendante de la propriété du même nom, un lot d'objets fort anciens qu'il nous a été donné d'examiner sur place et que nous allons tout d'abord décrire; nous verrons ensuite comment il convient d'expliquer leur dépôt en ce lieu ; nous tenterons enfin de déterminer l'époque à laquelle paraît remonter leur enfouissement.

De là trois parties principales dans ce travail, que nous nous efforcerons de rendre clair et précis, grâce à des divisions méthodiques, et aussi complet que l'exige l'état actuel de la science archéologique, sans cependant dépasser les limites qui conviennent à une simple note.

Ire Partie. — La découverte.

§ 1er. — *Le château du Cyran, sa situation topographique.*

Le château du Cyran s'élève à six kilomètres environ, à vol d'oiseau, à l'est du bourg de La Ferté-Saint-Aubin, non loin du point d'intersection de l'ancienne route de La Ferté à Vannes, et de celle de Marcilly-en-Villette à Ménestreau.

L'élégante construction de brique et de pierre, à peine achevée, qui va remplacer l'ancien logis, est assise dans un joli site, presque au sommet d'un coteau assez abrupt qui limite au sud et domine d'une trentaine de mètres la vallée du Cosson.

Cette rivière coule de l'est à l'ouest dans une vallée coupée de marais, de prairies, de cultures, de bois taillis, à 1,700 mètres environ du château.



C'est à peu près à un kilomètre au nord de l'habitation, et par conséquent à la base du coteau, que s'ouvre la sablière dans laquelle ont été trouvés les objets dont nous allons parler. Elle est distante de 40 mètres environ de la route de Marcilly à Ménestreau et bornée par un chemin d'exploitation qui tombe perpendiculairement sur celle-ci.

§ 2. — *Nombre, nature et description des objets découverts.*

Les divers objets fortuitement découverts, et recueillis sans méthode par les terrassiers, ont été remis à M. le docteur Martin, qui les possède actuellement.

Il sont au nombre de dix, savoir :

1° Une grande amphore à pointe en terre rouge, munie de ses deux anses, mesurant 1m 20 de hauteur et 96 centimètres de circonférence à la panse. Elle était brisée en trois morceaux qui s'adaptent et se complètent exactement; ses cassures aux angles usés indiquent très clairement qu'elle est depuis longtemps dans cet état. L'ouvrier qui l'a trouvée nous a affirmé que la partie inférieure de la panse contenait un résidu graisseux analogue à un dépôt d'huile qu'il s'empressa d'enlever avec son couteau (voyez fig. 1) (1).

2° Deux vases en terre rouge non lustrée, de même modèle, mais de tailles différentes ; le premier mesure 30 centimètres de hauteur et 19 centimètres de diamètre à la panse ; le second, 23 centimètres de hauteur et 16 centimètres de diamètre.

Ces vases, d'un galbe élégant, faits au tour, ornés à leur partie supérieure de rainures décoratives, circulaires et concentriques, reposent sur un pied étroit de 7 centimètres de diamètre (fig. 2 et 3) ; leur pâte est fine, bien cuite, très rouge, et leurs parois sont peu épaisses. Ils étaient presque intacts au

(1) « Ces vases, de forme classique, étaient dénommés chez les Romains *testa diota*. Ils servaient à mettre de l'huile, du vin ou d'autres liquides nécessaires aux besoins de la vie. » (Note empruntée à M. Jollois dans son *Mémoire sur le cimetière de Gièvres*.)

moment de la découverte ; le plus petit a été brisé depuis, accidentellement.

3° Une urne de terre commune et de couleur jaunâtre, sorte de jarre à deux anses striées, à large panse, mesurant 33 centimètres de hauteur et 87 centimètres de circonférence au niveau du plus grand diamètre.

Cette pièce, brisée et incomplète dans sa partie inférieure, présentait intérieurement des traces d'un enduit blanchâtre, mat et pulvérulent, assez semblable à un dépôt calcaire.

4° Une petite soucoupe mesurant 13 centimètres de diamètre et une section verticale de 4 centimètres, en terre grisâtre micassée et très dense, présentant l'aspect d'une poterie de grès, mais n'ayant pas toutefois la dureté de cette matière (fig. 5).

5° Trois assiettes ou plateaux de terre commune et noircie au feu, mesurant 29 centimètres de diamètre extérieur, légèrement concaves et entourés d'un rebord droit de 2 centimètres de hauteur.

Ces pièces, faites au tour, sont surélevées par un pied de 9 centimètres de diamètre, ne mesurant pas plus d'un centimètre de hauteur (fig. 6, 7, 8).

La face interne de ces ustensiles porte des éraflures et entailles nombreuses produites par un instrument tranchant ; ils paraissent avoir été destinés à supporter des mets solides susceptibles d'être coupés sur place.

Nous les comparerions volontiers à nos plateaux à galette ou à fromages. Ces vases sont brisés en fragments plus ou moins considérables qu'il est aisé de raccorder entre eux.

6° Deux vases brisés en morceaux, dont nous nous sommes efforcé de déterminer le galbe en nous aidant d'une part des fragments nombreux et importants recueillis dans la fouille, et, de l'autre, des modèles déposés dans nos musées ou publiés par les explorateurs des cimetières antiques de la Sologne, tels que Jollois et de la Saussaye (1).

(1) Voir un vase semblable, dessiné sous le n° 13, planche VII, des *Antiquités de la Sologne blésoise*, publiées par M. de la Saussaye.

Nous pensons que le premier devait affecter la forme ollaire, mesurer environ 26 centimètres de hauteur et 20 centimètres de diamètre ; il était fait de terre fine, bien cuite, enduite d'une couverte rouge vernissée, et comportait une large ouverture à rebords légèrement évasés.

Quant au second, il était formé de terre grossière rougeâtre, fortement calcinée par le feu ; sa forme paraît avoir été celle d'un bol à parois épaisses et élevées, aux lèvres biseautés du dedans au dehors. Nous estimons qu'il pouvait mesurer environ 15 centimètres de hauteur et 12 centimètres de diamètre. Nous le rangeons sans hésiter dans la catégorie des vases à boire (1).

7° Une épée de fer fortement oxydée, à double tranchant et pointue, longue de 94 centimètres, large de 5 centimètres, portant encore les traces et les garnitures de son fourreau, formé de plaquettes de bois recouvertes de cuir ; la bouterolle, faite d'une mince feuille de cuivre coudée en U, et le collet de la gaîne sont encore adhérents à la lame.

Cette épée présente une soie de 2 centimètres de largeur, longue de 12 centimètres, rétrécie au sommet, et deux petits quillons presque entièrement rongés par la rouille ; au point d'intersection de la soie et des quillons on remarque une petite entaille de forme carrée dans laquelle *pourrait* avoir été enchâssé un ornement disparu. La soie porte encore la trace des fibres du bois dont était formée la poignée (fig. 11).

Cette pièce, à peu près complète, s'est brisée en neuf fragments au moment de la découverte.

8° Adhérent à cette épée et placé près de la bouterolle se trouvait un anneau de bronze, méplat, de 47 millimètres de diamètre extérieur, portant un petit bouton ou tenon saillant, à gorge, orné, sur sa tête aplatie, d'une croix formée de deux traits de lime se coupant à angle droit. Cet objet nous paraît être la boucle du ceinturon porte-épée, qui a entièrement disparu avec le temps.

Tels sont les objets découverts et recueillis par les terrassiers.

(1) Voyez la note à la page précédente.

Aucun débris d'ossements d'hommes ou d'animaux n'a été remarqué par eux, à l'exception toutefois d'une mâchoire, que nous considérons comme appartenant à un représentant de l'espèce porcine, rencontrée par leur pioche presque à fleur de terre et à 10 mètres environ du dépôt qui nous intéresse. Nous ne pensons pas que ces restes aient aucun rapport avec les objets que nous étudions en ce moment.

§ 3. — *De la nature du sol et de l'emplacement des objets découverts*

Les vases que nous venons de décrire étaient enfouis à une faible profondeur de *45 centimètres* environ ; seule, la grande amphore avait été plus profondément enfoncée en raison de sa taille élevée, de telle sorte que, primitivement, son orifice devait presque affleurer la surface du sol. Cette particularité, observée dans le cimetière de Gièvres par l'ingénieur Jollois, permettrait d'expliquer qu'elle ait été brisée depuis fort longtemps par le soc de la charrue, et que sa partie supérieure ait été transportée à un mètre de distance environ dans la direction de l'est. Il se pourrait également que cette pièce importante ait été brisée intentionnellement au moment de sa mise en place. Nous ne pouvons rien préciser sur ce point.

Le sol, en cet endroit, est formé d'une couche de silice presque pure, d'un mètre environ d'épaisseur, reposant sur un tuf très compact, qu'il est impossible de creuser de plus de quelques décimètres sans voir la fouille envahie par les eaux de la rivière voisine, qui filtrent à travers les couches perméables et prennent bientôt leur niveau normal.

Ces renseignements sont utiles à connaître en ce qu'ils nous ont permis d'acquérir la certitude que l'excavation pratiquée en vue du dépôt dont nous parlons n'avait pas dépassé la profondeur totale d'*un mètre vingt centimètres*. Il nous a donc paru inutile de faire fouiller plus profondément dans l'espoir de rencontrer un complément de la trouvaille.

Bien que l'exploration n'ait pas été faite méthodiquement par

les terrassiers, ainsi que nous l'avons déjà dit, nous pouvons néanmoins donner des renseignements très précis sur la position respective des différents objets recueillis, attendu que l'un des manœuvres a pu nous fournir de mémoire et sur place, peu de jours après la découverte, toutes les indications dont nous pouvions avoir besoin.

On peut admettre que les vases étaient disposés « en forme de croix », selon l'expression du témoin, et qu'ils occupaient une surface rectangulaire mesurant environ 4 mètres de longueur sur 1ᵐ 50 de largeur, dont l'axe principal était orienté de l'est à l'ouest.

Au couchant se trouvait la partie inférieure de la grande amphore, dont la base était fichée dans le tuf; près d'elle, mais un peu plus au midi, reposaient sur la couche solide du terrain primitif l'épée et l'anneau de bronze soudé par l'oxyde au côté gauche de la bouterolle.

Tout près de l'épée, mais dans une couche supérieure, gisait l'anse droite de l'amphore, tandis que le col et l'anse gauche non séparés de ce vase ont été rencontrés à un mètre environ vers l'est et dans une position parallèle à l'axe de la fouille. (Voir le plant joint à ce mémoire, fig. 15.)

Près de l'épée reposait le vase à boire (nº 10) ; en face de lui se trouvait la jarre à deux anses et le plus petit des deux vases rouges à pied décrits ci-dessus et figuré sous le nº 3.

Au levant, les vases du second groupe étaient ainsi disposés : le grand vase rouge, sis à peu près dans l'axe de la fouille, faisait pendant à la grande amphore ; à sa gauche, deux assiettes ou plateaux ; à sa droite, le troisième plateau et le vase ollaire à couverte rouge vernissée.

Ces différentes pièces de poterie reposaient à une même profondeur intermédiaire entre la surface du sol et le tuf, ainsi qu'il est aisé de s'en rendre compte ; toutefois, la soucoupe grise (nº 5) a été rencontrée à un étage supérieur ; or, comme elle se trouvait à une faible distance et au-dessus du vase rouge (nº 2), nous sommes tentés de croire qu'elle a dû faire l'office de couvercle ; nous ferons de plus remarquer qu'en raison de

sa forme extérieure conique et de ses dimensions, elle semble absolument propre à lui servir d'obturateur. En effet, l'orifice du vase rouge légèrement évasé mesure 7 centimètres de diamètre intérieur, tandis que la soucoupe n'a que 5 centimètres de diamètre extérieur. Les deux pièces peuvent donc s'emboîter aisément ; or, ce mode d'obturation a été fréquemment observé par d'autres archéologues (1).

Comme on peut s'en rendre compte, ces divers objets faisaient partie d'un ensemble ; ils avaient été intentionnellement disposés dans un ordre déterminé. D'autre part, on n'a découvert à leur proximité aucune substruction ni même aucuns matériaux provenant de constructions détruites ; nous nous trouvons donc autorisé à tirer de ces observations préliminaires une première et importante conclusion sur la nature du dépôt confié à la terre, et c'est cette conclusion que nous allons nous efforcer de légitimer entièrement dans la seconde partie.

IIe Partie. — Nature de la découverte.

§ 1er. — *Observations topographiques.*

A n'en pas douter, nous nous trouvons en présence d'UNE SÉPULTURE ; en effet, la découverte de Cyran ne comporte que des objets semblables à ceux qui constituent le mobilier funèbre des nécropoles gallo-romaines et franques, et, de plus, la sablière où ces objets ont été déposés se trouve dans les conditions topographiques ordinairement recherchées des peuples primitifs pour établir leurs champs de repos.

« Tous les cimetières, ou presque tous, étaient placés sur les penchants des collines ou à leur base, » nous dit le savant auteur de la *Normandie souterraine* (2). Rappelons que l'abbé

(1) Citons notamment la grande amphore de Gièvres, obturée par une large coupe retournée sur son orifice, et nombre de vases cinéraires de forme ollaire fermés à l'aide d'assiettes. (Voir Jollois, p. 63, et planche III, tome XI des *Mémoires de la Société royale des sciences d'Orléans.*)

(2) *Normandie souterraine*, p. 161.

Cochet, en formulant cette loi, ne fait que commenter les propres paroles de Grégoire de Tours, qui écrivait au VI[e] siècle de notre ère : « *Olim apud veteres in montibus sepeliebantur vel in vertice, vel in radice eorum.* »

L'expérience nous apprend que les anciens recherchaient également le voisinage des cours d'eau et des grands chemins de communication pour établir la dernière demeure de leurs morts. Or, ces conditions se trouvent ici réunies ; la vieille route de Marcilly à Ménestreau, distante de quarante mètres de la sablière ouverte au pied du coteau du Cyran, traverse le Cosson sur un pont assez moderne, construit, nous a-t-on dit, sur l'emplacement d'un gué extrêmement ancien.

Il nous paraît hors de doute que les antiques stations voisines de Ménestreau et de Marcilly ont dû être reliées de tout temps par une route secondaire venant d'Orléans, passant par Saint-Cyr-en-Val et tendant vers Bourges, bien que ce tracé ne soit pas celui des grandes voies romaines proprement dites, indiquées sur les itinéraires officiels et relevées entre *Cenabum* et *Avaricum*.

On nous objectera, sans doute, qu'il est étrange de trouver une sépulture ainsi isolée, distante de tout centre de population, tandis qu'on rencontre ordinairement des cimetières fort importants dans cette même région de la Sologne, comme à Soings, à Gièvres, à Neung-sur-Beuvron, à Neuvy-en-Sullias, etc., et à proximité de villages encore existants.

Nous répondrons que cette première découverte peut être suivie de bien d'autres par la suite, mais qu'en toute hypothèse son isolement ne constituerait pas un argument sérieux contre notre proposition, attendu qu'aux environs des grandes nécropoles que nous venons de citer les sépultures isolées n'étaient pas rares.

Nous en tenons l'affirmation formelle de M. de la Saussaye (1), qui s'exprime en ces termes sur ce point :

« Outre les enfouissements du cimetière, on rencontre, aux

(1) *Antiquités de la Sologne blésoise*, p. 34.

environs de Gièvres, dans *différentes* directions, des groupes isolés de vases funéraires qui ont dû appartenir à des sépultures particulières. »

Comme on le voit, notre assertion est en parfaite harmonie avec les observations précises des explorateurs.

Disons en terminant que la faible profondeur à laquelle les vases étaient enfouis est en rapport avec les anciennes coutumes, puisque l'abbé Cochet nous apprend que les trois cent soixante vases qu'il recueillit au cours de ses explorations, de 1845 à 1850, gisaient entre 40 centimètres et 1m 50. « Généralement, ajoute-t-il, les sépultures étaient posées sur le tuf (1). »

§ 2. — *Du mode de sépulture employé au Cyran.*

Nous croyons avoir suffisamment établi que nous nous trouvons en présence d'un mobilier funèbre, mais il nous reste à déterminer le mode de sépulture employé dans le cas présent.

Une affirmation positive sur ce point nous paraîtrait quelque peu téméraire, attendu que les preuves indéniables nous font défaut; contentons-nous donc de dire que nous avons l'intime conviction de nous trouver en face d'une *inhumation* et non d'une incinération.

S'il convient d'objecter contre nous que nous n'avons mentionné la présence d'aucun ossement humain dans l'excavation faite au Cyran, il ne nous paraît pas moins légitime de répondre que l'on n'a trouvé dans les vases recueillis ni cendres ni charbons, qu'aucune trace d'incinération n'a été remarquée dans la couche de sable presque entièrement blanc qui forme le sol.

Or, il est plus aisé d'expliquer l'anéantissement complet des restes d'un squelette déposé dans un terrain absorbant et légèrement humide que celui de charbons enfermés dans des

(1) *Normandie souterraine*, p. 81. — Faisons remarquer toutefois qu'il s'agit ici d'incinérations, mais le même auteur nous dit à la page 208 que les inhumations de Londinières n'étaient pas plus profondes.

urnes rencontrées à leur place primitive. Personne n'ignore, en effet, que le charbon, essentiellement incorruptible par nature, résiste bien autrement que le phosphate de chaux, dont sont formés les os de l'homme à la décomposition chimique qui se produit à la longue dans le sol sous des influences diverses (1).

Si, d'autre part, on prend la peine d'étudier la position occupée par les pièces dont se compose notre mobilier funéraire, si l'on tient compte de leur nombre, de leur genre, des particularités diverses qu'elles présentent, on sera fatalement amené à adopter notre conclusion.

En effet, remarquons d'abord que les vases forment deux groupes distincts répartis sur une longueur de 4 mètres, laissant entre eux une place vide, de forme et de dimensions largement suffisantes pour déposer le cadavre d'un homme de grande taille.

Essayons donc de replacer, par la pensée, le défunt dans la position qu'il devait occuper au moment de l'inhumation, en admettant que celle-ci ait été pratiquée, et cela en nous conformant aux coutumes des temps primitifs auxquels ces ustensiles semblent appartenir. Nous verrons, de cette manière, si les faits observés sont de nature à justifier notre hypothèse.

Voici le cadavre couché sur le dos ; sa tête se trouve au couchant ; elle est appuyée pour ainsi dire à la grande amphore, qui se dresse au fond de la tranchée d'un mètre de profondeur ouverte dans le sol ; à la droite du mort, se trouve son vase à boire et son épée à portée de son bras ; à sa gauche, un vase rempli de nourriture et une cruche renfermant une provision de liquide ; à ses pieds sont déposés des plateaux et des vases garnis de vivres comme il était d'usage d'en mettre auprès de ceux qui allaient entreprendre « le grand voyage ».

(1) MM. Jollois et de la Saussaye rapportent avoir trouvé dans les cimetières par eux explorés des urnes qui ne renfermaient ni ossements ni cendres. Ce dernier auteur est tenté de voir dans ces tombeaux des *cénotaphes* : « Ainsi nommés parce qu'ils étaient vides, dit-il, et pour lesquels les anciens observaient toutes les cérémonies des funérailles en l'honneur des personnes qui avaient péri au loin et pouvaient être privées de sépulture. » (P. 34.)

Cela ne vous rappelle-t-il pas ces antiques sépultures dont les caractères sont demeurés sensiblement les mêmes *au cours des quatre ou cinq premiers siècles de notre ère* et que l'abbé Cochet nous a décrites en ces termes :

« Le Gaulois du Haut-Empire s'entourait d'assiettes où l'on mettait de la nourriture, de cruches, de lagènes remplies de vin, d'écuelles et de terrines pleines de lait ou de miel, de fioles contenant des parfums, de ses bijoux, de ses colliers, etc. Il en est à peu près de même du Gallo-Romain inhumé;... ses *armes* sont à côté de lui, ses bijoux ornent son corps, son cercueil est orné de vases de terre, de verre, absolument comme une sépulture du Haut-Empire : voilà un des traits distinctifs de cette époque (1). »

Mais, sans aller chercher en Normandie des termes de comparaison, nous les trouvons, autour de nous, sur place, pour ainsi dire, ce qui est infiniment préférable à tous égards.

Les vases, que nous avons décrits et dessinés avec tout le soin dont nous sommes capable, sont identiques ou analogues à ceux qui sont sortis des cimetières les plus justement célèbres de Sologne ; nous les retrouvons dans les planches publiées par Jollois et de la Saussaye (2).

Il n'est pas jusqu'à « la grande amphore de 1m 10 et de 88 centimètres de circonférence » qui n'ait été rencontrée plantée debout à la même profondeur que la nôtre et brisée, comme elle, dans la nécropole de Gièvres, où l'incinération paraît cependant avoir été généralement pratiquée.

(1) *Normandie souterraine*, p. 34.

(2) *Antiquités de la Sologne blésoise*, p. 34, et *Annales de la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*. Tome XI, 1830, p. 64.

« M. Jollois est le seul qui ait recueilli une de ces grandes amphores, dont il a vu de nombreux fragments, dit de la Saussaye, p. 34, et que l'on ne trouve, comme je l'ai reconnu ailleurs, que dans une *partie spéciale* des cimetières antiques ; j'en indiquerai l'usage à l'article : *Soings*. (Voir planche III, fig. 5, du *Mémoire* de M. Jollois.) Ces amphores ont été probablement négligées par ceux qui ont fouillé à Gièvres avant nous, parce que différents motifs, que nous expliquerons plus tard, empêchent qu'elles ne se trouvent entières ; ils n'en auront pas reconnu

IIIe Partie. — Date de la sépulture antique du Cyran.

Pour que notre travail soit complet, il ne suffit pas d'avoir décrit les objets découverts, déterminé leur nature et leur destination, il nous reste à préciser autant que possible la date de leur enfouissement.

C'est ce que nous allons essayer de faire dans cette dernière partie.

Les documents les plus précieux que l'archéologue puisse rencontrer pour dater une découverte sont, sans contredit, les inscriptions et les monnaies; encore celles-ci peuvent-elles être une cause d'erreur fort grave dans certains cas ; si elles peuvent en effet servir à déterminer la période la plus reculée pendant laquelle a pu se faire un dépôt, on ne saurait toujours leur demander d'assigner la date précise à laquelle ce dépôt a été pratiqué.

Rappelons en passant, à titre d'exemple, que le tombeau de Childéric contenait trois cents monnaies romaines et pas une seule pièce franque ! Disons enfin que les savants admettent généralement que la monnaie romaine eut un cours légal dans notre pays jusque vers le XIe siècle.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas à nous préoccuper pour l'instant de ces observations, qu'il n'est cependant pas inutile de rappeler à l'occasion, puisque notre sépulture du Cyran n'a fourni aucune pièce, si fruste qu'elle pût être ; les inscriptions nous font également défaut.

la destination, et elles n'auront pas paru dignes de figurer dans un cabinet ainsi mutilées. »

Nous regrettons que l'ouvrage de M. de la Saussaye, demeuré inachevé, ne comporte pas le chapitre dans lequel nous espérions trouver les explications promises, et particulièrement intéressantes pour nous en raison de la découverte, faite au Cyran, d'une de ces mêmes amphores qui préoccupaient l'ingénieur Jollois et le savant archéologue blésois.

Aucun des vases ne porte l'estampille d'un potier; l'épée elle-même, couverte d'une épaisse couche de rouille, ne fournit aucun signe extérieur; seule, la boucle du ceinturon nous montre une petite croix formée de deux traits de lime que nous ne croyons pas pouvoir considérer avec une certitude absolue comme un symbole chrétien. Nous mentionnons pour mémoire cette particularité; mais nous estimons qu'il serait singulièrement téméraire d'appuyer une hypothèse sur un fait qui peut être attribué tout aussi bien au hasard et à la fantaisie qu'à la volonté formelle du possesseur de l'ornement.

Ceci posé, nous ne pouvons donc demander nos renseignements qu'aux objets eux-mêmes, c'est-à-dire qu'il nous faut comparer leurs formes et leur matière avec celles des objets semblables découverts dans des cimetières datés.

Or, en procédant par voie d'élimination, nous pouvons déclarer hautement, sans crainte de nous tromper, que les vases de la sépulture du Cyran ne sont ni gaulois ni mérovingiens; il suffit d'avoir fait la moindre étude de la céramique des anciens, d'avoir parcouru des musées ou feuilleté des ouvrages d'archéologie pour reconnaître du premier coup d'œil que ces vases et ces urnes ont été importés ou plus probablement fabriqués dans la *Gaule romanisée*.

De plus, il est aisé de reconnaître que s'ils affectent les formes des poteries de la belle époque, c'est-à-dire des deux premiers siècles de notre ère, ils ne présentent ni leur richesse de décors ni leur perfection de fabrication.

Mais si, comme nous le pensons, cette sépulture est une inhumation, nous sommes amenés à descendre au moins au IVe siècle pour trouver sa date probable, attendu que c'est vers le règne de Constantin que l'incinération fut presque entièrement abandonnée dans notre région.

Nous n'hésiterions pas à adopter cette conclusion si d'autres observations ne nous donnaient l'espoir de serrer la question de plus près encore et de fixer d'une manière plus précise l'âge de notre découverte.

L'épée que nous avons vue présente une ressemblance frap-

pante avec celles qui sont sorties des cimetières francs de Bourgogne et de Normandie, notamment avec celle que l'abbé Cochet a trouvée dans son cimetière de Londinières et qu'il a publiée sous le n° 1 de la planche 7 de sa *Normandie souterraine*.

Ces deux spécimens présentent les mêmes dimensions en largeur et en longueur ; la soie, la bouterolle, les restes du fourreau, la section de la lame, sont identiques. Nous devons cependant faire observer que celle du Cyran comporte des quillons qui ne figurent pas sur le dessin de celle de Londinières.

Tous les auteurs qui ont écrit sur la question qui nous occupe sont d'accord pour reconnaître la rareté *des épées proprement dites* dans les sépultures franques ou gallo-franques ; ils inclinent même à penser qu'elle pouvait être une marque de grade et de dignité, car il ne faut pas confondre ces épées avec les scramasaxes ou coutelas extrêmement répandus dans toutes les sépultures mérovingiennes.

Quoi qu'il en soit, toutes les épées du genre de la nôtre signalées par l'abbé Cochet semblent avoir été trouvées dans des inhumations gallo-franques sur quelque point de notre territoire national qu'ait été faite la découverte.

Nous serions donc porté à croire que nous nous trouvons en face d'une sépulture de transition appartenant « à la période la plus obscure et la plus difficile à définir dans la sépulture de nos contrées, celle des IVe et Ve siècles, ou celle du passage entre les Romains et les Francs, entre l'urne et le cercueil, entre l'idée chrétienne et le système païen. »

« Entre ces deux phases d'inhumation romaine et de l'inhumation franque, dit l'abbé Cochet, auquel nous empruntons ces lignes pour légitimer notre hésitation, il y a des nuances imperceptibles et insaisissables. Cette époque n'a jamais été tranchée par elle-même, ajoute-t-il ; c'est encore l'empire romain, j'en conviens, mais c'est aussi le christianisme.

« C'est un temps de lutte et d'invasion de toute espèce ; aussi le sol de cet âge renferme des couches de barbarie et des assises de civilisation : ce sont les Césars par le fond et les Saxons par

les bords. C'est le paganisme qui se meurt et le christianisme qui s'infiltre doucement dans les mœurs et dans les idées.

« Voilà pourquoi les sépultures de cette époque se distinguent par le mélange de toutes les coutumes, de tous les caractères, de toutes les nationalités. On sent que la lutte est chez les morts comme elle est chez les vivants, dans le tombeau comme dans la vie. »

A quelle date précise répond donc pour notre pays orléanais cette période de transition ? Interroger l'histoire, c'est être sûr d'obtenir une réponse décisive à cette question.

Cette période comprend le dernier quart du Ve siècle ; elle s'étend de l'an 475 à l'an 500 environ.

Avant de clore cette dissertation, nous jugeons utile d'aller au-devant d'une objection qui pourrait être faite contre notre assertion et qui consisterait à prétendre que les Barbares n'ont pas occupé le territoire de la Gaule sis au-dessous de la Loire.

Prise dans son sens absolu, cette objection n'est pas fondée, puisqu'il est prouvé que les Goths occupèrent pendant une quarantaine d'années la région comprise entre notre fleuve et la Garonne (de 475 à 507) ; mais nous ajouterons de plus que la limitation du territoire définitivement acquis par les Francs et dans l'étendue duquel s'effectua le partage égal des terres entre les Gallo-Romains et leurs envahisseurs n'est pas strictement formée par la Loire dans toute l'étendue de son parcours. La carte de la Gaule à l'époque mérovingienne, publiée il y a dix ans environ par M. Longnon dans un ouvrage couronné par l'Institut et hautement approuvé par la Commission de topographie des Gaules, nous montre clairement qu'au-dessous d'Orléans ce territoire s'étendait jusqu'aux confins de la Sologne et du Berry, et que la rivière de l'Indre formait sa limite sur une grande étendue de son parcours.

Or, la région qui nous occupe, bien que sise au sud de la Loire, était comprise dans l'enclave dont nous venons de préciser les limites méridionales. C'est tout ce qu'il importait d'établir pour le moment.



Conclusion.

De tout ce qui précède il résulte, selon nous, que la découverte du Cyran consiste en une sépulture de guerrier de distinction, vraisemblablement pratiquée en temps de paix, sous forme d'inhumation, vers le IVe ou le Ve siècle; *peut-être* même pourrions-nous la dater, sans trop de présomption, de l'an 475 à 500 de notre ère.

C'est, nous semble-t-il, tout ce qu'il fallait démontrer.

Nous ajouterons cependant, à titre de corollaire et d'avertissement, que les propriétaires intelligents, instruits, amis de la science et des souvenirs du passé qui habitent en grand nombre cette région de la Sologne, prévenus par cette découverte fortuite ajoutée à tant d'autres déjà faites depuis le commencement de ce siècle (1), feront bien de se tenir en éveil, d'interroger le sol de leurs vastes domaines et de le forcer au besoin à leur rendre ses trésors cachés.

Des découvertes aussi nombreuses qu'intéressantes ne manqueront pas de récompenser leurs efforts, et les renseignements archéologiques par eux recueillis de proche en proche deviendront des matériaux précieux qui seront fort utilement employés par les historiens de l'avenir (2).

(1) Il convient de rappeler ici que c'est dans cette même région de la Sologne, et à quelques kilomètres au nord du Cyran, qu'ont été trouvés, en 1861, les magnifiques bronzes connus de tout le monde savant sous le nom de trésor de Neuvy-en-Sullias et déposés au Musée historique d'Orléans.

(2) En 1879 et 1880, la *Revue archéologique* a publié la liste de plus de mille groupes de sépultures et cimetières mérovingiens signalés par les correspondants de la Commission de topographie des Gaules (Commission de géographie historique de l'ancienne France). Ces documents ont permis à MM. le docteur Hamy, Longnon, et au commandant de génie de la Noé de dresser la carte dont nous avons parlé.

C'est pour répondre à l'appel de M. Alex. Bertrand, membre de l'Institut et directeur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain, que nous publions aujourd'hui la présente note. L. D.

Qu'il nous soit permis en terminant d'adresser à M. le docteur Martin, tant en notre nom personnel qu'en celui de la Société archéologique de l'Orléanais, nos sincères remercîments pour la peine qu'il a prise de nous aviser, aussi promptement que possible, de la découverte faite sur sa propriété, et de la complaisance qu'il a mise à nous en faciliter l'étude.

« Et puisque toute tombe suppose un berceau, » dit l'adage, c'est à lui qu'il appartient de rechercher dans le voisinage les vestiges de l'habitation du chef gallo-romain ou franc dont la dépouille mortelle a été mise au jour à l'occasion de la construction de sa propre résidence. A coup sûr, ces vestiges ne sont pas enfouis bien loin du Cyran, et le nouveau châtelain tiendra à honneur de se procurer d'autres souvenirs plus complets de celui qui l'a précédé en ce lieu il y a environ 1500 ans !

A bon entendeur salut et remercîments !

L. DUMUYS.

Le Livre des métiers d'Orléans d'après les Statuts des vignerons blésois au XIIIe siècle.

Orléans, comme Paris, possédait-il, au XIIIe siècle, son *Livre des Métiers?* D'après certains documents tirés de nos Archives nationales et départementales, notamment d'après les *rentes d'Orliens,* il était déjà permis de le conjecturer. Mais un document, signalé par notre éminent membre honoraire M. Léopold Delisle, commenté et publié par notre laborieux associé-correspondant M. A. Dupré, nous enlève tout doute à cet égard (1).

Le comte de Blois, Hugues de Châtillon, voulant réprimer les abus commis par les *marriers* ou ouvriers vignerons, envoie « quérir à Orliens l'*ordinacion et les establissemens des ouvriers d'Orliens* », pour calquer sur elle l'ordonnance que « le conseil des preudes hommes » requiert de son seigneur, et que celui-ci promulgue le 7 février 1295 (nouveau style).

Les ouvriers d'Orléans avaient donc certainement un registre communal où se trouvaient consignés les ordonnances (*ordinacions*) et les règlements (*establissemens*) relatifs à leurs métiers respectifs.

Aussi, l'importance de cette charte corporative, au point de vue orléanais, est telle que nous croyons devoir l'insérer ici intégralement :

« A tous chiauz qui ces présentes lectres verront et ouïront, Hues de Chastillon, *cuens* (2) de Blois et sire d'Avesnes, salut

(1) *Statut des vignerons blésois au XIIIe siècle,* publié avec des notes par A. Dupré, ancien bibliothécaire de la ville de Blois. — Bordeaux, 1890.

(2) *Cuens,* comte. Ce mot paraît dériver de la langue franque ou germanique ; il offre, en effet, beaucoup d'analogie avec l'anglais *King* et avec l'allemand *Koneg* (chef ou roi). On le trouve aussi écrit par un *q,* comme l'anglais *Queen* (reine).

en Nostre Seigneur ; saichent tuit que, comme le *marrier* (1) ou le vigneron de Blésois eussent accoustumé à entrer et à yssir à heures désordenées et desconvenables des besoignes (2), c'est assavoir tous ou plusieurs des diz vignerons ou marriers avoient esté et labouré en leurs propres besoignes, tout avant que ils veinssent ès besoignes où ilz étoient louez (3) après le soleil levé, et s'en yssoient avant l'heure de *none* (4), et quant ilz s'en partoient de besoigne, si emportoient, chascun *en droit soy* (5), de la vigne où ils avoient esté louez, ung grand fesseau de sarment ou de *merrien* (6) de vignes et des seps, si que aucunnefois avenoit que aucun d'eus coppoient et emportoient les bons seps pour avoir bons fesseaux au soir quant ilz s'en alloient, et eussent accoustumé à faire des *avences assises* (7), chascun jour, au mengier et à boire et, pour la besoigne *delayer* et faire plus longue, eussent accoustumé, de la feste de Toussainz jusques à *Karesme prenant*, faire, chascun jour, *fu* (8) quant ils mengeoient, *si que* (9), pour occasion de fère celuy fu, ils *ardoient* (10) aucunnefois le bon marrien des vignes et des

(1) Ouvrier qui *mare* la terre.

(2) Il était d'usage alors de faire façonner les vignes à la journée. Depuis ce temps, les engagements des vignerons à l'année (et pour un prix fait) ont généralement remplacé ce mode primitif de travail. Du reste, la parabole des vignerons de l'Évangile prouve bien que, dans l'antiquité la plus reculée, on louait aussi les vignerons à la journée. (Saint Mathieu, chap. XX.)

(3) Les jardiniers et autres travailleurs à la journée pratiquent encore ce vol de temps au préjudice de ceux qui les emploient.

(4) Trois heures du soir, suivant la division des offices de l'Église.

(5) De son côté.

(6) Bois de souche. Aujourd'hui le mot *merrain* s'applique seulement au bois fendu, qui sert à faire des tonneaux. Du Cange le dérive du latin *Materia*.

(7) Les vignerons peu consciencieux s'asseyaient dans les vignes pour y manger et boire tout à leur aise, plusieurs fois le jour. Les maîtres réclamaient avec raison contre cette perte de temps et aussi contre le gaspillage du bois enlevé indûment ou brûlé sur place.

(8) Du feu.

(9) De façon que.

(10) Brûlaient.

bons seps, si que, *com estoit grans confusions à souffrir* (1), li communs de Blésois, véans et sentans et apprehenans sensiblement que cestes accoustumances leurs estoient *greveurs* (2) et moult dommaigeurs, tant pour le temps trespassé quant pour le temps à venir, nous requirent que nous meissions conseil à ces griefz amander, *et nous leur envoissions querir à Orliens l'ordinacion et les establissemens des ouvriers d'Orliens* (3) : — Nous, à la supplicacion de eus voulans obéir, *attendens* (4) que les bonnes coustumes sont bien à édifier et les mauvaises à extirper et à oster du tout, le conseil des preudes hommes requierans que les ouvriers de *Blaisois* se menassent aussi *com les ouvriers d'Orliens,* pour le commun prouffit du pais, *envoyasmes querir le dit establissement à Orliens* et en aultres lieux, lequel establissement nous voulons estre gardé fermement, du conseil et de l'assentement de preudes hommes, par tout Blaisois. Et est tels li diz establissement : c'est assavoir que nuls marriers ne vignerons, ny autre ouvrier, ne *labourera* (5) en sa propre besoigne avant que il vieigne en la besoigne où il sera louez, ains ils viendront au lieu où ils ont esté accoustumez à estre louez, au point du jour et, un peu après et si toust comme ilz seront louez, ilz s'en yront en besoigne, et ne s'en ystront jusques à soleil couchant, et ne seront ès veignes pour mengier, fors en ceste manière; c'est assavoir, de la feste saint Michel (6) jusques à Karesme prenant (7) que une fois, et de Karesme prenant jusques à la saint Michel, deux fois, sauf ce que ilz pourront bien boire et mengier en la besoigne, sans eulx seoir ; au soir,

(1) Comme on avait à souffrir de grands désordres et abus.

(2) Onéreux.

(3) Depuis que saint Louis avait promulgué son célèbre *Livre des établissements suivant l'usage de Paris et d'Orléans* (1270), la ville d'Orléans était devenue un centre législatif vers lequel convergeaient les cités voisines.

(4) Considérant.

(5) Travaillera.

(6) 29 septembre.

(7) Mercredi des Cendres.

quant ilz s'en yront, ilz ne emporteront nul feisseau de *buisse* (1), ne de sarment, ne de *sauloiz* (2), fors leur loyer de la journée tant seulement; desquels loyers ilz prendront les plus grans qu'ilz pourront, et ne feront point de fu en nul temps, s'il ne faisoit si grant glace *u* (3) si grant *nois* (4) que ilz ne peussent mengier suffisamment, sans faire fu quant ilz mengeront. Et se aucuns estoient trouvez, contre cest establissement, emportant feisseau de sarment ou de buisse ou de saulaiz, ou faisant fu, se n'estoit en cas dessusdiz, cil l'amenderont as justiches en qui juridiction ilz auroient esté trouvez meffaisant contre ce dit establissement. Et que li *clousiers* (5) soient *jurez* (6) et contrainctz à garder cest establissement bien et loyaument.

« Et pour que cest establissement tiengne *greigneur* (7) fermeté, nous avons mis notre séel à ces présentes lectres, à la requeste du commun des preudes hommes de Blésois. Ce fut fait, l'an de grâce 1294, le diemanche prouchain après la *Chandelier* (8). Les dites lectres non signées, séellées de cire jaune, sur double queue de parchemin, du séel du dit comte. Et cest establissement, par le conseil et de l'assentement des *preudes hommes* (9), nous voulons estre gardé, pour le commun prouffit du païs, par tout Blésois et oncques à no volonté et no rappel (10), et vou-

(1) Bois.
(2) Saule.
(3) Ou.
(4) Neige.
(5) Principaux vignerons, logés dans les propriétés dites *closeries*. Dans le vignoble Bordelais, on les appelle encore *paysans*, comme autrefois. Les *closiers* blésois, qui ont l'âme fière, se croiraient offensés d'une pareille qualification.
(6) Obligés par serment.
(7) Plus grande.
(8) La Chandeleur. Cette date correspond au 7 février 1294.
(9) Avant de rendre son ordonnance, le comte de Blois, quoique souverain absolu, avait bien voulu prendre l'avis des notables propriétaires de vignes, constitués peut-être en *syndicat*.
(10) Sans que personne ne puisse jamais s'y opposer.



lons qu'il soit puéblié solempnellement par toutes les *paroiches* (1) de Blésois et gardé de par nous. Et s'il advenoit que aucuns des ditz ouvriers, puis cest establissement ainsi fait, feust repris et *actains* (2) que il ouvrast ou se meffeist contre cest establissement, ceulx qui seroient desobeissans amenderoient à justiches *en qui juridicion* (3) ils auroient esté trouvez désobeissans. »

(1) Cette ancienne orthographe du mot *paroisse* était plus conforme au latin *parochia*.
(2) Convaincus, trouvés coupables.
(3) Dans le ressort desquelles (justices).

TH. COCHARD.

Les gaufriers du Musée d'Orléans.

Le Musée archéologique de la ville d'Orléans possède onze gaufriers. M. Léon Dumuys, qui en est le conservateur-adjoint, a eu l'amabilité de m'adresser des estampages de ces ustensiles. Son but était de me les faire connaître, car j'ignorais leur existence, et, partant, de compléter ma collection, aussi de provoquer leur étude approfondie, afin d'en venir à leur publication. Je tiens à le remercier publiquement de sa délicate attention, quand il avait la compétence nécessaire pour mettre lui-même en relief les objets curieux confiés à ses soins : il s'est modestement effacé, sachant que la question des gaufriers me préoccupait (1), et qu'il y aurait avantage à ce que les siens fussent appréciés au point de vue de l'intérêt général plutôt que local.

Répondant à son désir, je vais donc examiner les gaufriers orléanais dans leur forme et leur iconographie, pour tâcher de saisir leur provenance et leur emploi, laissant de côté la question de rechercher les noms divers qui leur furent donnés dans la succession des siècles, ainsi que celui de la pâtisserie qu'ils étaient destinés à mouler et cuire.

I

Le plus ancien gaufrier est presque carré, car il mesure à peu près 15 centimètres de chaque côté. La gravure, assez profonde, est mauvaise, en raison de son irrégularité ; ainsi, les mailles du treillis sont absolument inégales, et la fleur de lis n'est même pas au centre de la composition. Le dessin était infiniment meilleur, mais le modèle n'a été qu'imparfaitement

(1) X. Barbier de Montault, *Nieules et gaufriers, au moyen âge et à la renaissance*, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, 1873, t. X, p. 160-215.



copié. Il ne s'agit donc ici que d'un ustensile courant, destiné au commerce et sans prétention artistique.

Une légère bordure détache le contour. Le champ est réticulé, à lignes obliques, en manière de treillis; mais, au milieu, a été réservée une pointe triangulaire, qui ressemble à la *chape* du blason, renversée.

Cette pointe est elle-même partagée en trois compartiments : un losange allongé, accosté de deux triangles renversés.

Dans le losange s'étale une belle fleur de lis, à tête lancéolée et pied découpé en fer de pique. Le triangle de droite est occupé par un trèfle à lobes arrondis, monté sur pédoncule et accompagné, en haut, de deux trèfles à feuilles aiguës, comme la sagittaire. En face, dans le triangle de gauche, est figuré un cœur, développé surtout à la partie inférieure.

Cette ornementation, quelque sommaire qu'elle soit, ne peut être banale : elle doit avoir sa signification. Ses trois éléments correspondent à trois idées distinctes que l'on groupe ensemble. Le trèfle fait allusion à la Trinité et signifie Dieu un en trois personnes : la place la plus honorable lui est assignée, en haut et à droite. La fleur de lis est le signe manifeste de la royauté, comme le cœur l'est de l'amour.

Je lirais donc là l'ancienne devise chevaleresque : *Dieu et le Roi*, exprimée par des symboles. Mais le cœur, placé en regard du trèfle, exige qu'on en tienne compte comme d'un élément à part, et la fleur de lis, par ses proportions plus grandes, attire spécialement le regard. Qu'en conclure?

La fleur de lis prédominant, il y a là l'exercice du pouvoir royal, qui fait une concession gracieuse, tout en affirmant son droit. Les foires et assemblées où se débitaient les gaufres constituaient un privilège émanant de l'autorité suprême. Elles avaient souvent lieu à l'occasion de fêtes et de pèlerinages : le religieux s'y mêlait au profane. Le devoir de piété accompli, on s'amusait : une des formes les plus populaires de ces amusements forains était la danse.

Je ne crois pas trop m'écarter de l'esprit du temps en inter-

prétant les trois symboles du trèfle, de la fleur de lis et du cœur par ces trois mots : *Dieu, le Roi et l'Amour*.

M. Dumuys m'écrivait, au sujet de ce gaufrier : « J'ai fait cette remarque qu'un moule à hosties, tellement oxydé qu'il faut deviner les sujets représentés, a été complété par un second, qui, lui, aurait servi à faire des gaufres. En effet, sur une face, nous voyons cinq matrices à grandes ou petites hosties ; l'autre face, au contraire, représente un décor qui n'a rien de religieux. Cependant les deux plaques, les deux manches, l'anneau qui les tient fermés, l'écrou qui sert à les réunir, tout cela porte la même patine et le même cachet d'antiquité. A coup sûr, si cet instrument a été composé de deux morceaux non faits l'un pour l'autre, il y a longtemps que le rapprochement a eu lieu.

« Dans les moules que nous possédons, une seule face est gravée. Dès lors ne pourrait-on pas supposer que le moule à hosties, étant perdu par la rouille ou toute autre cause, aurait été *repiqué* pour servir à un usage profane? C'est là une pure hypothèse, mais je suis frappé de la diversité ou plutôt de l'incohérence, au point de vue du décor, des deux parties principales de la pièce. »

Ce cas est unique, jusqu'à présent du moins, dans l'histoire des fers à hosties et des gaufriers. Ici, le même ustensile présente deux destinations parfaitement distinctes : l'une ecclésiastique et l'autre civile. Cette association, si elle est originelle et voulue ainsi par le fabricant, fait supposer que la petite industrie du commerçant s'étendait sur un double domaine, l'église et la maison. Le même fer pouvait donner à la fois des hosties et des gaufres. Cependant, il faut observer que les unes et les autres ne pouvaient se cuire en même temps qu'autant que les deux feuilles de pâte auraient été séparées par une mince plaque de tôle; autrement, l'empreinte eût été double, religieuse d'un côté, profane de l'autre, ce qui est inadmissible.

La même difficulté revient en admettant que le vieux fer à hosties ait été ultérieurement employé en gaufrier, car l'oxydation n'a pas fait disparaître si complètement les sujets qu'il n'y

en ait plus trace : la preuve, c'est que je les ai décrits (1). Mais la surface est rugueuse, lorsqu'elle devrait être plane et polie. L'interposition d'une feuille de tôle, pendant la cuisson, s'impose donc encore, malgré son incommodité.

Mais voici une objection plus grave. Les fers à hosties appartenaient aux églises, et le curé lui-même fabriquait ou faisait confectionner sous ses yeux le *pain à chanter*. L'ustensile religieux n'était donc pas et ne pouvait être en mains profanes, ce qui excluait tout commerce à cet endroit, comme il se pratique de nos jours.

Demandons une solution à l'archéologie. Je me plais à constater que mon intelligent correspondant l'a soupçonnée. L'ustensile liturgique devenant impropre au service, puisque la rouille en avait profondément altéré la gravure, on voulut utiliser le métal : le curé l'ayant vendu, un oublieur le fit graver sur l'autre face, à peu de frais, d'un sujet profane. Le fer à hosties devint ainsi gaufrier.

Le fer, par son iconographie, date du XIIIe siècle. Le gaufrier paraît beaucoup moins ancien, et j'estime qu'on ne peut le reporter au-delà du XVIe siècle. Sur ce terrain de l'archéologie, la conciliation se fait d'une façon satisfaisante.

II

Le n° 2 a une largeur inusitée : 24 centimètres sur 10 de hauteur (2). Il se divise en trois compartiments égaux, celui du milieu a seul de l'importance. En effet, on y voit un écusson ogivé, chargé des trois fleurs de lis de France, brisé d'une barre rétrécie (3) et timbré d'une couronne perlée, au-dessus

(1) *Les fers à hosties du Musée d'Orléans*, p. 2-3.

(2) Peut-être était-ce pour rouler plus facilement la gaufre, mais alors l'ornementation disparaissait.

(3) Contrairement aux règles héraldiques, la barre passe *sous* et non *sur* les fleurs de lis.

de laquelle rayonnent trois soleils (1). Le fond du panneau est semé de perles et dans le coin inférieur reparaît le disque enflammé.

Le compartiment de droite se partage en trois sections verticales, très étroites, qui offrent successivement un arbre en manière de fougère, trois fleurs de lis superposées et un poisson, sur champ perlé.

A gauche, figure simplement le treillissé ordinaire des gaufriers (2).

L'exécution de ce fer n'est pas antérieure au XVIIe siècle; on peut, sans difficulté, l'assigner au règne de Louis XIII.

Quelle est la signification de son ornementation? L'écusson dénote un prince du sang (3). Le gaufrier servit donc dans sa maison. A ce titre, il acquiert une valeur historique.

Le compartiment de droite laisse entendre que le royaume des lis s'étend à la fois sur la *terre* et sur l'*onde*.

La gravure est grossière et irrégulière; seules les fleurs de lis sont dessinées d'une façon correcte.

III

Largeur, 24 centimètres; hauteur, 11 centimètres.

Le n° 3 a un tel air de parenté avec le numéro précédent que je leur attribue, à l'un et à l'autre, la même origine et peut-être aussi la même destination. Toutefois, je note une variante notable dans la décoration des trois compartiments.

(1) Louis XIV avait ajouté au soleil cette devise superbe : *Nec pluribus impar*.

(2) Le *Glossaire archéologique* en donne un exemple du XVe siècle, page 699.

(3) M Godefroy di Crollalanza attribue aux branches du Maine et de Penthièvre l'écusson, qu'il blasonne : « Di Francia, al bastone scorciato in sbarra di rosso. » (*Il blasone della schiatta de 'Capetingi*, Pise 1876, p. 26.) Je cite volontiers cet opuscule, parce qu'il est dédié à un Orléanais.

Voici, à droite, le treillissé, à lignes non plus obliques, mais se coupant à angle droit ; puis, à gauche, l'arbre en fougère et ses trois fleurs de lis en pal ; enfin, au milieu, une composition spéciale.

Une fleur de lis est inscrite au centre d'une étoile à huit branches ; en haut, s'alignent cinq billettes et trois croix égales ; sur les côtés et au bas sont cinq disques irradiés.

La fleur de lis, même seule, équivaut à l'écu de France : les soleils qui l'entourent disent son éclat, et les trois croix sont une allusion à la protection spéciale de la sainte Trinité (1). Enfin, l'arbre montre la vigueur de la race et sa puissance dans le monde.

Je puis me tromper dans mon interprétation, mais il est certain que ces figures diverses n'ont point été mises là au hasard, sans une pensée cachée, que le public devait être à même de comprendre et que nous ne saisissons plus aussi promptement.

IV

Le quatrième gaufrier, de forme rectangulaire, a 21 centimètres de largeur sur 11 de hauteur. La gravure est beaucoup plus profonde que précédemment, c'est-à-dire que la pâte employée est plus épaisse. Le trait est gros, sans finesse, et l'intention meilleure que l'exécution.

Au milieu, un écusson, légèrement ogivé, porte les deux initiales *A B* ; il est surmonté d'une couronne de feuillage et de deux cœurs appointés, unis par une palme et encadré d'une chaîne. Sur les côtés deux fleurs de lis, à tête feuillagée, projettent des branchages disposés en sautoir, au-dessus d'espèces d'éventails au pourtour dentelé.

Tout cet ensemble fait songer naturellement aux joies de

(1) Charles V avait réduit les *fleurs de lis sans nombre à trois*, pour honorer particulièrement les trois personnes divines.

l'hyménée. La frondaison rappelle les jonchées sur le sol, où les fleurs se mêlent à la verdure. La fleur de lis, si elle a un sens particulier, peut indiquer quelqu'un pourvu d'un office royal. Quant aux éventails, partie intégrante du costume féminin à l'époque, ils dénotent la chaleur de la danse, que l'air agité tempère. Les deux cœurs unis symbolisent l'union conjugale, au même titre que la chaîne qui les relie. Enfin les initiales sont celles mêmes des noms de baptême des époux, comme qui dirait *André* ou *Antoine* et *Barbe* ou *Benoîte*. A une date antérieure, on n'eût pas omis de les joindre par ce nœud qu'on avait appelé *lacs d'amour;* mais la gothique carrée, employée par le graveur, offre, pour ainsi dire, une date certaine : sur les cloches, elle figure pendant tout le XVIe siècle. Or, nous sommes ici vers 1560.

Le gaufrier fut gravé pour un jour de noces, et les gaufres qu'il produisit figurèrent au repas et à la soirée des époux, qui le conservèrent à la cuisine pour leur usage personnel, les gaufres faisant partie de l'alimentation de luxe. Ces époux étaient probablement de simples bourgeois : je le déduis de l'absence d'armoiries, que des nobles n'eussent pas omises.

V

Le cinquième gaufrier est identique au précédent, comme dimensions et gravure. N'auraient-ils pas été faits dans le même atelier et pour le même usage? Deux gaufriers ne sont pas de trop pour une fête où il y a de nombreux convives à satisfaire, surtout quand la joie se manifeste au dehors et que les assistants ou curieux sont invités à la partager : on leur jetait alors volontiers des oublies à profusion, comme on le faisait à l'église, à certains jours.

Au centre s'épanouit un grand cœur, feuillagé et fleuri, symbole de bonheur et d'allégresse. De ses flancs jaillissent, à droite et à gauche, des tiges souples, que terminent des trèfles

à feuilles aiguës. Le champ est parsemé de branches droites ou obliques. A gauche, on remarque une fleur en étoile, analogue à celles qui garnissent le cœur.

Pareil gaufrier conviendrait également à un marchand forain. Nous pouvons juger le passé par le présent. En Poitou, les vendeurs de galettes, aux foires et marchés, continuent à tracer, au couteau, sur la pâte humide, des cœurs, des fleurs et des rameaux. Au XVIIe siècle, la même décoration voulait dire aux acheteurs : Ayez le cœur gai et content, prenez du plaisir, réjouissez-vous. Vive l'amour ! comme le redisent encore les joueurs de carte, chez les gens du peuple et dans les campagnes.

VI

Largeur, 20 centimètres ; hauteur, 11 centimètres.

Ce fer est détestablement gravé et, n'était sa date, il mériterait à peine un moment d'attention. Son ensemble décoratif comprend quatre éléments : d'abord, aux angles de droite, deux cœurs ; puis, une fleur de lis en fer de lance, d'un dessin très sommaire ; au centre, six lignes qui se coupent en croix de saint André et lancent des flèches ou se raccordent en cœurs ; enfin, un cercle, dans lequel est tracée une rosace, à six pétales, reliés entre eux par des courbes, vrai jeu de compas.

Au-dessus de cette espèce de sceau apparaît à rebours le millésime, coupé en deux par un point séparatif : 16.34.

Que conclure, comme idée, de cette composition singulièrement fantaisiste de prime abord, mais fort simple quand on la considère attentivement ? Le premier symbole est la croix, rayonnante et cordée ; le second, la fleur de lis, et le troisième, le cœur. Liant ces trois termes et les scellant du sceau de l'unité, il en résulte que nous devons aimer principalement Dieu et le Roi, l'Église et la Patrie. Ce sont, en effet, les plus nobles affections, si bien exprimées par la devise des princes de Condé : *Doux le péril pour Christ et le Pays.*

VII

Largeur, 22 centimètres ; hauteur, 11 centimètres.

Le nº 7 est identique au précédent pour le motif central ; mais, s'il omet la date, il la remplace par une marque de fabrique, apposée à l'angle droit supérieur. L'écusson donne les initiales de l'oublieur, A C, et les accompagne en pointe d'une étoile, qui semble dire qu'il brille dans son métier.

Au-dessous est gravée une étoile à huit rais, formée de triangles entrecroisés. Cette figure a pris, dans le langage symbolique des anciennes corporations, le nom de *Sceau de Salomon* (1). Il est acosté de tous côtés de petits croissants, isolés ou groupés par deux et par trois.

Son vis-à-vis est la rosace tracée au compas et flanquée, elle aussi, de trois et de deux croissants.

Enfin, trois des angles se développent en cœur, comme si le graveur avait voulu dire : Deux choses méritent en même temps l'affection : la religion, figurée par la croix ; le métier, représenté par l'écusson et la marque corporative. Toute corporation était autrefois essentiellement religieuse.

VIII

Le huitième fer, haut de 13 centimètres et large de 22, est également rectangulaire : il appartient au XVIIe siècle. La gravure est très sommaire, avec sillons profonds.

Le sujet est la glorification des instruments de la Passion. La croix, percée de trois clous à l'endroit des mains et des pieds, est surmontée du titre, réduit aux quatre initiales traditionnelles INRI. Elle est plantée sur le Calvaire, dont le sol

(1) M. Léon Germain m'écrit que cette marque est fréquente sur les plaques de cheminée, qui sont aussi une œuvre du métal.

ondule et où l'herbe pousse; contre le bras droit sont appuyées la lance et la perche qui présenta l'éponge, mises en sautoir. Du même côté, on distingue le roseau qui fut le sceptre dérisoire du roi des Juifs, la colonne de la flagellation, sur laquelle perche le coq qui rappela à saint Pierre sa trahison; enfin, en banderole, un groupe de nuages, pour indiquer une scène surnaturelle. Ces mêmes nuages reparaissent à gauche, où se succèdent les tenailles et l'échelle de la déposition, la couronne d'épines, le marteau de la crucifixion, la lanterne qui éclaira les Juifs au jardin des Oliviers, le glaive avec lequel saint Pierre coupa l'oreille à Malchus et les trente deniers comptés à Judas pour son forfait (1).

Une bande ovale circonscrit le champ et salue la croix par deux vers, empruntés au *Vexilla regis* de saint Fortunat :

O . CRVX . AVE . SPES . VNICA . HOC . PASSIONIS . TEMPORE.

Les écoinçons sont garnis, en haut, de têtes d'anges ailées, issant des nuages, et, en bas, de vases à anses et panse renflée, qui contiennent un bouquet de rameaux; d'autres rameaux sont jetés à côté. De la sorte, l'artiste a voulu dire qu'un hommage solennel était rendu à la croix au ciel, qui l'exalte, et sur la terre, qui chante ses bienfaits.

Cette ornementation est absolument topique et le vocable de la cathédrale d'Orléans ne peut lui être étranger. Les instru-

(1) M. Dumuys me communique, comme justification de cette iconographie, qui est particulière aux XVe et XVIe siècles, le sceau de la Grande-Chartreuse, dont l'identité est attestée par cette légende : † S(*igillum*) ROTVNDV (*m*) DOMVS MAIORIS CARTVSIE 1516. Dans le champ se dresse une croix, percée de trois clous, enlacée de la couronne d'épines et sommée du titre. A ses bras s'appuient le roseau à éponge et la lance ; sur le sol gît le crâne d'Adam. A droite, se groupent le fouet de la flagellation, la main des soufflets, les trois dés avec lesquels fut jouée la robe sans couture, le glaive de saint Pierre et le seau (en forme de bénitier portatif) qui contenait le breuvage de vinaigre et de fiel ; à gauche, les tenailles, les deniers, le marteau et le coq, perché sur une colonne en balustre, semblable à celle qui est conservée à Rome.

ments de la Passion ne sont ici qu'un accessoire, un complément. Toute l'attention se porte immédiatement sur la croix, qui occupe le centre de la composition : d'ailleurs, l'inscription se rapporte à elle seule.

L'Église rappelle le souvenir de la croix douloureuse et rédemptrice aux deux dimanches de la Passion et des Rameaux, où elle fait chanter l'hymne spéciale dont le graveur a tiré l'invocation : « Salut, ô croix, notre unique espérance. »

Deux autres fêtes célèbrent la croix ; ce sont : l'*Invention*, au 3 mai, et l'*Exaltation*, au 14 septembre.

Nous avons donc à choisir entre ces quatre jours, plus spécialement destinés à honorer la croix. Sans nier que le gaufrier ait pu servir également à ces quatre solennités, deux circonstances particulières m'autorisent à penser qu'il fut plutôt affecté au dimanche des Rameaux.

L'inscription précise le temps : *Hoc passionis tempore ;* je sais bien que les gaufres étaient un mets de carême, réservé à la collation en qualité de nourriture légère. A la rigueur, le temps de la mortification pourrait être considéré comme celui de la Passion. Mais l'Église restreint ce sens aux quinze derniers jours du carême, qui forment deux semaines distinctes : la semaine de la Passion et la semaine Sainte.

L'iconographie du gaufrier va mieux nous renseigner encore par ses branches feuillues, plantées dans des vases ou jetées sur le sol. Ce double symbole ne peut convenir qu'au dimanche des Rameaux, qui doit son nom à un fait historique et à la coutume qui en fut la conséquence. Sous les pas du Sauveur, la foule joyeuse jeta des branches d'arbre et en porta à la main. Les rameaux, au jour anniversaire, sont bénits par le célébrant ; et, parmi eux, il est fait choix des plus beaux pour les placer, pendant le temps de la grand'messe, sur l'autel, entre les chandeliers, dans des vases.

Ce n'est pas tout. Si les gaufres se fabriquaient pour le jour des Rameaux, qui en usait ainsi ? Deux hypothèses se présentent à l'esprit naturellement. Ecclésiastique, le gaufrier a pu servir au chapitre de Sainte-Croix. Aux fêtes solennelles, où les offices

étaient plus longs et par conséquent plus fatigants, la coutume avait établi, en manière de compensation, ce qu'on nommait la *potation*. Le pape le faisait à Rome pour sa cour et l'évêque pour son chapitre. Or, la potation comprenait tout d'abord le vin, rouge, clairet, épicé, et ensuite des dragées ou confitures et des nieules ou gaufres.

L'on peut admettre aussi que le gaufrier, entre les mains d'un pâtissier, ait reçu une autre destination. On connaît l'usage, qui existe en Angoûmois et en Saintonge, de parer, à l'usage des enfants, les rameaux bénits de fruits et de gâteaux (1). Pourquoi les gaufres, à l'image de la croix, n'auraient-elles pas été, à Orléans, le gâteau privilégié en la circonstance?

M. Dumuys, mis ainsi sur la voie, devra rechercher si réellement, le dimanche des Rameaux, il y eut potation à Sainte-Croix et exhibition de branches chargées de gaufres. L'archéologie amène à cette conclusion, que les documents locaux ne doivent pas démentir.

IX

Le neuvième fer conserve la forme rectangulaire : 23 centimètres de largeur sur 14 de hauteur.

M. Dumuys a été frappé de son aspect « mi-partie profane et mi-partie religieux, en même temps qu'héraldique ». Il ajoute : « Faut-il voir dans ce renard poursuivant un coq une pieuse allégorie? » L'iconographie suffit amplement à nous renseigner sur ce qui, à première vue, paraît incohérent.

Remarquons le millésime 1670, apposé au bas du gaufrier. Il a cet immense avantage de permettre, par comparaison, de dater

(1) « Jusqu'à l'âge de douze à treize ans, les enfants se faisaient une grande fête d'avoir, pour retenir leurs rameaux, la *cornuelle* ou *cornette*, espèce de *coulant* en pâte très dure, de forme triangulaire, à trois cornes, comme l'on disait alors, dans lequel on passait les rameaux. » (*Les mœurs populaires d'autrefois en Saintonge et en Aunis*, dans la *Revue poitevine*, 1889, p. 453.)



les ustensiles de même style. On ne se dirait assurément pas au grand siècle en voyant cette gravure maladroite et imparfaite, qui est l'enfance de l'art ou l'indice d'une industrie sans même les notions les plus élémentaires du métier de graveur. En tout cas, la ligne était large et creuse, de façon à laisser sur la pâte une empreinte très saillante.

Le champ du gaufrier est à peu près rempli par un écusson en accolade, accosté de deux palmes montantes, qui n'ont peut-être pas de signification déterminée, car elles sont dans le goût de l'époque, qui les a prodiguées aussi bien dans le blason civil que dans le blason ecclésiastique (1). Une couronne, à bandeau perlé et à pointes triangulaires, également perlées, domine l'écu, où est représenté, dans un bois, un loup poursuivant une poule, qui pousse un cri d'effroi (2).

A droite, le monogramme du nom de Jésus, IHS, avec la croix sur la lettre médiane, entouré d'une couronne, est surmonté d'un cœur, transpercé par une flèche et posé sur un lit de verdure. A gauche, une croix de Malte, encadrée d'une tige feuillagée et fruitée, comme serait une branche de pommier, par allusion à l'arbre fatal du paradis terrestre, au-dessus du nom de Marie dans une couronne : le monogramme est réduit à son initiale et à sa finale, avec sigle de contraction.

Ces deux symboles furent fréquents au XVIIe siècle. Ici, ils expriment la prédominance du sentiment religieux, et les motifs qui les accompagnent doivent être en relation directe avec eux. La couronne est un honneur rendu à ces noms dignes de louange. Saint Paul n'a-t-il pas dit que celui du Christ est au-dessus de

(1) Les Ursulines de Caen possèdent des tapisseries du XVIIe siècle, représentant la légende de sainte Ursule. Elles « sont ornées, dans les bordures, des armoiries de la communauté : un cœur transpercé d'une flèche et entouré de palmes. » (Porée, *Une visite à l'Exposition rétrospective de Caen*, Bernay, 1883, p. 8.)

(2) Le sceau elliptique de Leffol-le-Petit, en Lorraine : † S. DROGONIS CVRATI DE LIPHONIO PARVO (XIIIe siècle), a, gravé dans son champ, un renard qui emporte un coq dans sa gueule. Des herbes ou branchages constatent qu'il l'a rencontré égaré dans une prairie ou un bois. Le *fo* est bien ce coq étourdi.

tout autre nom (1)? N'est-il pas juste aussi que le nom de la mère soit exalté comme celui du Fils? Pourquoi ce *chapeau de triomphe*, suivant l'expression du moyen âge? Parce que ce nom est le signe même du salut (2) : or, le salut nous est venu par la croix et la croix a réparé le mal fait par le bois (3). J'estime donc que la croix de Malte, mal placée, devait surmonter le nom de Jésus : c'est la croix transfigurée et par ses huit pointes, comme l'enseigne la liturgie de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, montrant les huit béatitudes révélées par le Sauveur dans le sermon sur la montagne.

Cette transposition admise, nous comprenons de suite la signification du cœur, qui est en relation avec le nom de Marie. La liturgie le déclare très explicitement, après l'évangile. Le trait qui le transperce est ce glaive mystique prédit par le vieillard Siméon (4) et dont Innocent III a dit dans le *Stabat* :

Cujus animam gementem,
Contristatam et dolentem,
Pertransivit gladius.

Mais la douleur ressentie à la vue de la Passion disparut dans la joie de la Résurrection, symbolisée par le renouveau du printemps. Le moyen âge l'a chanté d'une manière très expressive dans cette strophe d'hymne :

Quæ felici gaudio,
Resurgente filio,
Floruit ut lilium,
Vivum cernens filium.

(1) Ce verset de l'épître aux Philippiens forme le capitule des vêpres, à l'office du saint Nom de Jésus : « Deus exaltavit illum et donavit illi nomen quod est super omne nomen, ut in nomine Jesu omne genu flectatur. »

(2) L'épître de la fête du saint Nom de Jésus emprunte aux Actes des apôtres ce passage d'un discours de saint Pierre : « Non est in alio aliquo salus. Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus in quo oporteat nos salvos fieri. »

(3) « Qui salutem humani generis in ligno constituisti, ut unde mors oriebatur, inde vita resurgeret, et qui in ligno vincebat in ligno quoque vinceretur. » (*Préface de la Passion et de la Croix.*)

(4) « Et tuam ipsius animam pertransibit gladius. » (*S. Luc*, II, 35.)

Qui s'abritait ainsi sous les noms de Jésus et de Marie et sous les symboles de la croix et du cœur dolent? Une pieuse communauté qui se parait de la couronne des vierges et demandait à la reine des vierges d'obtenir un jour, par une bonne mort, la palme de la victoire (1). Cette maison de refuge avait pris pour armes parlantes un loup pourchassant une poule, d'abord à cause du titulaire de l'église, puis en raison de sa destination.

Lorsque j'eus émis l'idée d'un *rébus*, M. Dumuys me répondit sans hésitation : « Je suis allé exprès, *rue du Petit-Saint-Loup*, à Orléans, revoir, pour la centième fois, une sculpture ancienne incrustée dans un mur et représentant, à mi-corps, un loup qui emporte une poulette. M. Patay, dans son *Histoire des Enseignes d'Orléans*, place celle-ci parmi les monuments du XVII[e] siècle. Remarquez qu'il s'agit moins d'une *enseigne* que d'une console d'angle, provenant d'un chapiteau ou d'une retombée de voûte. Un rapprochement s'impose de suite entre cette sculpture et le fer à gaufres d'origine inconnue. Une relation doit s'établir entre les deux *imaiges*.

« J'ai acquis la certitude qu'à cet endroit même existait, en 1655, un refuge, où les religieuses de Saint-Loup avaient établi un pied-à-terre, pour le cas de guerre ou d'invasion, imitant en cela les moines d'Ambert, de Saint-Benoît et d'ailleurs. C'étaient des Bénédictines : l'abbaye de Saint-Loup, *Sanctus Lupus ad Ligerim*, avait été fondée en 1235. Marie de Lenoncourt, en 1685, avait installé les novices dans ce refuge à la suite des guerres de la fronde. Quelques années plus tard, la chapelle fut détruite et les bâtiments furent loués à des particuliers. »

Le gaufrier au loup provient donc du refuge du Petit-

(1) Le *Stabat* contient cette strophe :

Christe, cum sit hinc exire,
Da per Matrem me venire,
Ad palmam victoriæ.

Mon docte correspondant est dans le vrai : l'origine allemande de l'écu paraît incontestable. J'en dirais presque autant de la gravure, bien meilleure que celle des gaufriers orléanais. L'Université seule peut justifier ce germanisme (1), mais je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'étudiant. L'étudiant était célibataire et n'avait pas de maison, tandis que le gaufrier suppose par lui-même un ménage, peut-être aussi des réceptions ; en tout cas, le mi-parti dénote une alliance, et, partant, une famille constituée.

En 1620 paraissait, en allemand, à Leipzig, un in-quarto intitulé : *Voyages recueillis* par J.-V. Neumayer de Ramsla, secrétaire du duc (de Saxe-Weimar) (2). Or, le jeune prince héréditaire, en 1613, parcourait la France. Il remarqua, à Orléans, « une célèbre Université et beaucoup d'élèves, surtout des Allemands, qui ont beaucoup de *privilegia* et une belle bibliothèque publique. Le *procurator nationis Germanicæ* était alors *Georgius Wolmar.* »

Pourquoi le gaufrier allemand du Musée ne serait-il pas celui d'un régent ou « procurateur de la nation germanique » ? Ce personnage était en situation pour avoir des armoiries, une famille et un état de maison. Chef de la corporation, il devait grouper souvent autour de lui ses compatriotes, sur lesquels il avait autorité. Les gaufres font songer à des potations laïques, aux jours solennels, comme les soutenances de thèses et les réceptions à la licence et au doctorat.

Voilà pour l'attribution en général ; mais, spécifiquement, quelle identification personnelle est possible ?

De Grandmaison (collection Migne) cite Ady, dans l'Ile-de-

(1) Bimbenet, *Chronique historique, extraite des registres des Écoliers allemands.* Orléans, 1875.

(2) Je ne connais cet ouvrage que par la notice de M. Benoit, insérée dans le *Journal de la Société d'archéologie Lorraine*, qui m'a été communiqué par M. Léon Germain. Elle a pour titre : *Un voyage en Lorraine au commencement du XVIIe siècle.* L'auteur n'y met pas assez en évidence l'écrivain allemand, avec qui trop souvent il se confond ; de plus, il est responsable de certaines fautes, comme celle-ci J. N. S pour IHS, qui est le monogramme de la Compagnie de Jésus.

France, qui avait : *D'azur, au lion d'or, tenant de sa patte senestre une clé de même*. Sur le gaufrier, qui n'admet pas les hachures héraldiques, il y a de si notables variantes que tout rapprochement est vain. Ainsi le lion ne figure qu'au cimier, et il tient la clé avec deux pattes ; de plus, sa clé est serrée entre deux bandes.

La clé est-elle simplement un meuble ou une surcharge indiquant une dignité ? La chose est douteuse. Sur l'écu elle peut être rapportée après coup ; mais elle semble le meuble principal, à tel point qu'elle reparaît comme telle au cimier.

J'ai consulté M. Léon Germain, qui m'a répondu : « La clé d'or pourrait être un titre honorifique, concédé par Marie-Thérèse, femme du dernier duc de Lorraine, devenu empereur. Ce titre se traduisait-il par une addition aux armoiries ? Je regarde la chose comme *improbable* pour un ornement extérieur et *impossible* pour une modification intérieure. »

Larousse, au mot *clef*, écrit : « *Gentilshommes à la clef d'or*, grands dignitaires d'Autriche et de quelques autres pays, qui ont le droit de pénétrer dans les appartements des princes et portent, en signe de privilège, une clef d'or à la ceinture. » Cette citation peut expliquer le titre et le costume, mais ne dit pas si le blason a accepté l'insigne de la dignité.

XI

Le dernier fer, d'un diamètre de 15 centimètres, ressemble tellement au précédent pour la forme et la gravure que je ne fais pas difficulté de lui assigner la même origine : tous les deux sont sortis des mains du même ouvrier, qui n'a varié ni son dessin ni son procédé.

La collerette du pourtour associe des lobes striés aux trèfles. Le fond est semé d'étoiles à six rais, très rapprochées. Au lieu d'armoiries, les initiales du propriétaire, ce qui est l'équivalent. L'écriture adoptée est la majuscule cursive. Les lettres, groupées

Mon docte correspondant est dans le vrai : l'origine allemande de l'écu paraît incontestable. J'en dirais presque autant de la gravure, bien meilleure que celle des gaufriers orléanais. L'Université seule peut justifier ce germanisme (1), mais je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'étudiant. L'étudiant était célibataire et n'avait pas de maison, tandis que le gaufrier suppose par lui-même un ménage, peut-être aussi des réceptions ; en tout cas, le mi-parti dénote une alliance, et, partant, une famille constituée.

En 1620 paraissait, en allemand, à Leipzig, un in-quarto intitulé : *Voyages recueillis* par J.-V. Neumayer de Ramsla, secrétaire du duc (de Saxe-Weimar) (2). Or, le jeune prince héréditaire, en 1613, parcourait la France. Il remarqua, à Orléans, « une célèbre Université et beaucoup d'élèves, surtout des Allemands, qui ont beaucoup de *privilegia* et une belle bibliothèque publique. Le *procurator nationis Germanicæ* était alors *Georgius Wolmar.* »

Pourquoi le gaufrier allemand du Musée ne serait-il pas celui d'un régent ou « procurateur de la nation germanique » ? Ce personnage était en situation pour avoir des armoiries, une famille et un état de maison. Chef de la corporation, il devait grouper souvent autour de lui ses compatriotes, sur lesquels il avait autorité. Les gaufres font songer à des potations laïques, aux jours solennels, comme les soutenances de thèses et les réceptions à la licence et au doctorat.

Voilà pour l'attribution en général ; mais, spécifiquement, quelle identification personnelle est possible ?

De Grandmaison (collection Migne) cite Ady, dans l'Ile-de-

(1) Bimbenet, *Chronique historique, extraite des registres des Écoliers allemands*. Orléans, 1875.

(2) Je ne connais cet ouvrage que par la notice de M. Benoit, insérée dans le *Journal de la Société d'archéologie Lorraine*, qui m'a été communiqué par M. Léon Germain. Elle a pour titre : *Un voyage en Lorraine au commencement du XVIIe siècle*. L'auteur n'y met pas assez en évidence l'écrivain allemand, avec qui trop souvent il se confond ; de plus, il est responsable de certaines fautes, comme celle-ci J. N. S pour IHS, qui est le monogramme de la Compagnie de Jésus.

France, qui avait : *D'azur, au lion d'or, tenant de sa patte senestre une clé de même.* Sur le gaufrier, qui n'admet pas les hachures héraldiques, il y a de si notables variantes que tout rapprochement est vain. Ainsi le lion ne figure qu'au cimier, et il tient la clé avec deux pattes ; de plus, sa clé est serrée entre deux bandes.

La clé est-elle simplement un meuble ou une surcharge indiquant une dignité ? La chose est douteuse. Sur l'écu elle peut être rapportée après coup ; mais elle semble le meuble principal, à tel point qu'elle reparaît comme telle au cimier.

J'ai consulté M. Léon Germain, qui m'a répondu : « La clé d'or pourrait être un titre honorifique, concédé par Marie-Thérèse, femme du dernier duc de Lorraine, devenu empereur. Ce titre se traduisait-il par une addition aux armoiries ? Je regarde la chose comme *improbable* pour un ornement extérieur et *impossible* pour une modification intérieure. »

Larousse, au mot *clef*, écrit : « *Gentilshommes à la clef d'or*, grands dignitaires d'Autriche et de quelques autres pays, qui ont le droit de pénétrer dans les appartements des princes et portent, en signe de privilège, une clef d'or à la ceinture. » Cette citation peut expliquer le titre et le costume, mais ne dit pas si le blason a accepté l'insigne de la dignité.

XI

Le dernier fer, d'un diamètre de 15 centimètres, ressemble tellement au précédent pour la forme et la gravure que je ne fais pas difficulté de lui assigner la même origine : tous les deux sont sortis des mains du même ouvrier, qui n'a varié ni son dessin ni son procédé.

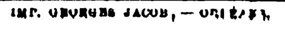
La collerette du pourtour associe des lobes striés aux trèfles. Le fond est semé d'étoiles à six rais, très rapprochées. Au lieu d'armoiries, les initiales du propriétaire, ce qui est l'équivalent. L'écriture adoptée est la majuscule cursive. Les lettres, groupées

par quatre, forment deux groupes identiques et affrontés. Ce n'est pas une nouveauté pour le temps, qui aimait les *chiffres*.

En décomposant ces chiffres, on trouve quatre initiales enlacées G, J, E, F, qui doivent se traduire par trois noms de baptême (on commençait à les multiplier) et un nom de famille. Peut-être, comme le soupçonnait M. Dumuys, les étoiles rappellent-elles l'alliance de l'écu à la clef? Alors les initiales seraient celles ou de l'épouse seule ou des époux, et le gaufrier aurait été gravé spécialement pour leurs noces.

Quoi qu'il en soit, l'idée d'un dignitaire, non d'un étudiant, s'impose encore à l'esprit et peut-être la liste des procurateurs de la nation germanique, si on l'a complète, permettra-t-elle d'identifier à un nom connu les quatre initiales, qui, pour le moment, sont, pour nous, une véritable énigme.

X. BARBIER DE MONTAULT.





BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome IX. — N° 142.

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1890.

Séance du vendredi 11 avril 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

Hommages : Pierre du Lys, troisième frère de la Pucelle, par M. Boucher de Molandon.

Officium Sancti Sepulchri, par M. Couret, offert par M. Herluison.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— M. de la Rocheterie rend compte, au nom de la Commission des publications, du mémoire de Mlle de Villaret sur le *Page de Jeanne d'Arc*. Il conclut à l'impression au *Bulletin*, à condition que le mémoire soit revu, abrégé et présenté de nouveau à la Société. Cette conclusion est adoptée.

— M. de Molandon présente un portrait photographié de M. Collin qui pourrait être reproduit par la gravure. Il propose, à ce sujet, la

formation d'une commission dans laquelle entreraient des délégués nommés par chacune des trois Sociétés dont M. Collin était membre. Cette proposition est adoptée.

— M. Guerrier, rapporteur de la Commission du concours, expose à la Société les propositions de cette Commission relativement à la répartition des récompenses. Ces propositions, après discussion, sont adoptées.

Il est procédé à l'ouverture des billets cachetés, et M. le Président proclame le nom des auteurs.

1° *Études historiques et morales sur les œuvres de Théodulfe*, par M. Cuissard.

2° *Essai historique sur le grand séminaire d'Orléans*, par M. l'abbé Mouillé, directeur au grand séminaire.

3° *Jeanne d'Arc telle qu'elle est*, par M. Doinel.

4° *Histoire intime d'un couvent d'Ursulines*, par M. Ratouis.

5° *Manassès de Seignelay*, par M. l'abbé Bernois, curé de Cravant.

6° *La commune de Lassay*, par M. Archambault, propriétaire à la Fleur-de-Lys.

7° *Louis Guillard et Charles Guillard*, par M. l'abbé Haye, curé de Saint-Avit, par Illiers.

8° *Essai sur Lorris*, par M. l'abbé Bernois.

9° *Saint Martin de Blois*, par M. Ludovic Guignard.

10° *Curés du diocèse de Chartres*, par M. l'abbé Beauhaire, curé de Moriers, par Bonneval.

11° *Superstitions locales*, par M. l'abbé Bernois.

12° *Montbouy*, par M. Charron, instituteur.

13° *Courcy*, par M. Hatton, instituteur à Theillay-Saint-Benoît.

14° *Saint-Gondon*, par M. Pouradier, curé de Saint-Gondon.

15° *Défenses des principales villes, etc.*, par M. Poullain, conducteur des ponts et chaussées.

Séance du vendredi 25 avril 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

Hommages : M. Baguenault de Puchesse offre à la Société la 25e année de la *Revue des Questions historiques.*

M. Léopold Delisle, une brochure intitulée : *La chronique des Tard-Venus.*

M. l'abbé Cochard : *La cathédrale de Sainte-Croix*, précis de son histoire monumentale.

M. Guignard : deux dessins à la plume représentant la *Ville de Blois* et le *Château d'Amboise.*

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— M. de Saint-Venant remercie de sa nomination comme associé correspondant.

— M. le Président rappelle que ceux des membres de la Société qui auraient des communications à faire au Congrès des Sociétés savantes doivent envoyer l'analyse de leurs communications au Ministère, avant le 30 avril, délai de rigueur.

— MM. Boucher de Molandon, Baguenault de Puchesse et G. Vignat se font inscrire pour représenter la Société au Congrès.

— Commission du portrait Collin. La Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts a nommé MM. Bimbenet et Sainjon; l'Académie de Sainte-Croix, MM. de La Taille et Maxime de Beaucorps; la Société archéologique désigne, pour la représenter, MM. Basseville et Boucher de Molandon.

La Commission se trouve ainsi constituée.

— M. le Président expose que la Commission du concours a cherché, par esprit de conciliation, à donner satisfaction à quelques

désirs exprimés à la dernière séance, sans toutefois porter atteinte aux droits acquis. Elle propose d'attribuer un prix spécial à M. Cuissard, quatre fois lauréat du concours; un premier prix à MM. l'abbé Mouillé et Doinel, et de maintenir leur second prix à MM. Ratouis et l'abbé Bernois. Cette proposition est acceptée.

M. Bailly, s'inspirant du désir de conciliation dont la Commission vient de donner l'exemple, propose de décider en principe, et dans des limites à déterminer, l'impression d'une partie des principaux mémoires couronnés. Il est entendu que rien ne se peut faire que du consentement des auteurs. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix.

— MM. de Molandon, de Beaucorps, Baguenault de Puchesse et Tranchau présentent, comme candidat au titre d'associé correspondant, M. Colas de La Noue, docteur en droit, membre de la Société dunoise, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence et de la *Généalogie de la famille Colas des Francs*, dont il a fait hommage à la Société.

— M. Boucher de Molandon soumet à la Société le texte d'une inscription qu'il se propose de faire graver sur marbre pour l'hôtel de Jacques Boucher, habité par Jeanne d'Arc. MM. l'abbé Cochard et Davoust font quelques remarques dont il sera tenu compte dans la rédaction définitive.

— M. Guerrier, rapporteur du concours, donne lecture de son rapport, qui est accepté par la Société.

Séance solennelle du mercredi 7 mai 1890.

DISTRIBUTION DES PRIX DU CINQUIÈME CONCOURS QUINQUENNAL.

Présidence de M. Léopold Delisle, *membre de l'Institut.*

La séance a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, salle d'Hardouineau, la salle de l'Institut n'ayant pu être mise à la disposition de la Société.

A trois heures, M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, s'assied au fauteuil. Prennent place à sa droite, M. Basseville, président de la Société, et M. Guerrier, rapporteur du concours; à sa gauche, M. Baguenault de Puchesse, vice-président, et M. Gaston Vignat, archiviste de la Société.

En face du bureau sont rangés, sur des fauteuils d'honneur: S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris; M. Bœgner, préfet du Loiret; Mgr Coullié, évêque d'Orléans; Mgr Delaborde, évêque de Blois; Mgr Lagrange, évêque de Chartres; M. Rabourdin-Grivot, maire d'Orléans. On remarque, dans l'assistance, MM. Hautin et Laroche, vicaires généraux; M. l'abbé Branchereau, supérieur du grand séminaire; M. Sorel, président du tribunal civil de Compiègne; M. Gilbert, président du tribunal de commerce; MM. Bordas, Perrault, Charroy, membres du Conseil municipal; M. le baron de Rouville, commandant d'artillerie, plusieurs membres de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts d'Orléans et de l'Académie de Sainte-Croix, et un grand nombre de dames.

La séance est ouverte par une remarquable allocution de M. Basseville, président de la Société.

M. Guerrier donne lecture de son rapport.

M. Gaston Vignat fait ensuite l'appel nominal des lauréats, qui viennent recevoir au bureau les récompenses qui leur sont décernées.

Ont obtenu :

1° Une médaille d'honneur, M. Cuissard, pour ses *Études historiques et morales sur les œuvres de Théodulfe.*

2° Un premier prix, M. l'abbé Mouillé, *Essai historique sur le grand séminaire d'Orléans;* — M. Doinel, *Jeanne d'Arc telle qu'elle est.*

3° Un second prix, M. Ratouis, *Histoire intime d'un couvent d'Ursulines;* — M. l'abbé Bernois, *Manassès de Seignelay.*

4° Une mention très honorable, M. Archambault, *La commune de Lassay;* — M. l'abbé Haye, *Louis et Charles Guillard.*

5° Une mention honorable : — MM. l'abbé Bernois, *Superstitions locales;* — Ludovic Guignard, *Saint Martin de Blois*; — l'abbé Beauhaire, *Curés du diocèse de Chartres;* — Charron, *Montbouy;* — Hatton, *Courcy;* — Pouradier, *Saint-Gondon;* — Poullain, *Défenses des principales villes du département du Loiret.*

Une médaille hors concours est décernée à M. l'abbé Prévost, pour sa *Monographie de l'église de Germigny*, dont les mérites sont signalés en fort bons termes par M. Vignat.

M. Léopold Delisle prend ensuite la parole; et, dans quelques pages largement écrites, il met en relief l'importance historique de notre province et la place qu'Orléans occupe dans nos annales, par ses conciles, ses évêques, ses écoles, son Université, ses jurisconsultes et ses écrivains. Il rappelle les services, remarqués du monde savant, que notre Société n'a cessé de rendre, depuis quarante ans, aux études historiques, par ses recherches, ses découvertes, ses mémoires, ses publications de cartulaires et l'ensemble de ses travaux.

Ce discours est accueilli par les applaudissements de l'auditoire, et la séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du vendredi 9 mai 1890.

Présidence de M. Basseville, *président.*

Hommages : De M. Herluison : *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé, le 8 mai 1890, par M. l'abbé Mouchard,

De M. Guignard : un jeton de cuivre de Louis XIII ; au revers : « Pour la maison de ville d'Orléans. »

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— M. l'abbé Cochard, au nom de la Commission des publications, rend compte du projet de *Bulletin* du premier trimestre 1890. Il conclut à l'impression. Cette conclusion est adoptée.

— M. le Président donne lecture d'un mémoire de M. de Saint-Venant intitulé : ***Mottes dans les environs de Chevilly.*** Renvoyé à la Commission des publications.

— M. le Président rappelle que M. Bardou, sénateur, membre honoraire élu de la Société, vient d'être nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Cette nouvelle est accueillie avec une grande faveur.

— M. Boucher de Molandon a fait placer, au nº 35 de la rue du Tabour, l'inscription dont il a, précédemment, soumis le projet à la Société. Elle est ainsi formulée :

LE XXIX AVRIL M CCCC XXIX
JEANNE D'ARC
ENTRANT DANS ORLÉANS POUR EN FAIRE LEVER
LE SIÈGE
FUT REÇUE EN CET HÔTEL PAR JACQUES BOUCHER
TRÉSORIER GÉNÉRAL DU DUCHÉ.
ELLE Y DEMEURA JUSQU'A LA DÉLIVRANCE DE
LA VILLE.

LE III OCTOBRE M CCCC XLVIII
CHARLES VII
Y FIT SÉJOUR EN SOUVENIR DE LA PUCELLE.

Séance du vendredi 23 mai 1890.

Présidence de M. Basseville, *président.*

Hommages : De M. Poullain, deux brochures : *Orléans sous Louis le Onzième* et *Orléans renfermé dans sa première enceinte.*

De M. Tollet : *Description de l'hôpital civil et militaire de Montpellier.*

Des remercîments sont offerts aux donateurs.

— M. l'abbé Cochard propose, au nom de la Commission des publications, d'insérer au *Bulletin* la notice de M. de Saint-Venant sur les *Mottes de Chevilly,* ainsi que le plan qui l'accompagne.

Cette proposition est adoptée.

— Au nom de la même Commission, M. Vignat donne lecture d'un rapport sur l'étude de Mlle de Villaret intitulée : *Louis de Contes page de Jeanne d'Arc.* A raison du remaniement que l'auteur a fait subir à son premier travail, la Commission laisse à la Société le soin de décider si cette étude, devenue plus intéressante et plus complète, sera insérée au *Bulletin* ou aux *Mémoires.* La Société vote l'impression au *Bulletin.*

— M. Vignat donne lecture d'un *Rapport sur la découverte d'un théâtre romain à Bouzy,* par MM. Fournier et Vignat.

La lecture de ce rapport au Congrès des Sociétés savantes est autorisée par la Société.

— M. Fournier lit un travail intitulé : *Souvenirs de la reconstruction de la flèche de Sainte-Croix en 1857-1859.* Renvoyé à la Commission des publications.

— La Société, sur la proposition de M. le Président, vote une somme de 60 fr. pour le portrait de M. Collin.

— Elle renvoie à la Commission du concours le soin d'étudier la

question des mémoires à imprimer et de faire des propositions à cet égard.

— Elle décide que le procès-verbal de la séance solennelle du 8 mai et les pièces qui s'y rattachent seront insérés dans le prochain volume des *Mémoires*, et qu'il en sera immédiatement fait un tirage à part.

Séance du vendredi 13 juin 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président*.

M. Jarry offre à la Société le catalogue illustré de la collection Eugène Piot.

M. Marquis, la photographie du château de Vaux-la-Gaillarde, donnée par M. Dureau, ancien propriétaire du château.

Des remerciments sont votés aux donateurs.

— M. le Président rappelle, en termes émus, l'honneur si bien mérité, et attendu depuis si longtemps, qui vient d'être fait à l'un des membres les plus anciens et les plus distingués de la Société, M. l'abbé Desnoyers, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Il a été également heureux d'apprendre qu'un autre de nos collègues, M. Léon Dumuys, a reçu, en Palestine, la décoration du Saint-Sépulcre.

La Société tout entière s'associe aux sentiments si délicatement exprimés par son Président.

— M. Sorel, délégué par la Société historique de Compiègne pour assister à la séance solennelle du concours et à nos fêtes, a rendu compte à ses collègues de ce qu'il avait vu et entendu et du bon accueil qui lui avait été fait. La Société historique de Compiègne a voulu nous témoigner sa reconnaissance en nommant membres honoraires M. Basseville, président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, et M. Boucher de Molandon, fondateur du concours.

— M. le Président informe la Société qu'il s'est de nouveau mis en rapport avec M. Sainjon, au sujet des manuscrits de M. Collin. M. Sainjon y a mis le plus généreux empressement. « Je tiens, écrit-il à la date du 13 juin 1890, je tiens à la disposition de la Société archéologique les manuscrits dont voici l'énumération résumée :

« *Histoire des ponts du moyen âge*, en deux parties, dont la première contient quelques chapitres sur les ponts d'Orléans, et dont la seconde est exclusivement consacrée à ces mêmes ponts.

« Documents et notes concernant les ponts d'Orléans.

« Huit feuilles de dessins et quatre vues d'Orléans se rattachant à l'histoire des ponts d'Orléans.

« Documents, notes et dessins relatifs aux autres ponts du moyen âge.

« Un travail complet intitulé : *Recherches sur la position géographique de Genabum.*

« Notes sur *Genabum*. »

Sur la proposition de M. le Président, une commission est immédiatement nommée pour étudier le parti à tirer des manuscrits de M. Collin. Elle se compose de MM. Boucher de Molandon, Desnoyers, Fournier, Herluison et Jarry. M. Sainjon sera invité à vouloir bien prendre part aux travaux de cette commission.

— M. l'abbé Cochard, au nom de la Commission des publications, propose d'insérer au *Bulletin* la notice de M. Fournier intitulée : *Souvenirs de la reconstruction de la flèche de Sainte-Croix en 1857 et 1859*. Cette proposition est adoptée.

— M. Jarry commence la lecture d'un mémoire ayant pour titre : *Testaments, inventaires et comptes des obsèques du Bâtard d'Orléans.*

— M. l'abbé Desnoyers annonce à la Société que l'inauguration des nouvelles salles du Musée historique aura lieu le lundi 30 courant à deux heures ; il invite ses collègues à y assister. Les nouvelles salles sont au nombre de cinq. Le nombre des objets inventoriés passe de 10,000 à 20,000 : il a doublé depuis onze ans. Le Musée historique d'Orléans va s'élever ainsi à l'un des premiers rangs parmi les Musées de province.

— M. Dumuys, passant récemment par Nîmes, y a relevé, sur le pont du Gard, le nom, gravé au ciseau, d'un tailleur de pierres orléanais : « Lafrise, d'Orléans. »

Séance du vendredi 27 juin 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

Hommages : De M. Herluison : *La bataille de Patay, 1429.*

De M. Émile Bodel : *Jeanne d'Arc à Nancy.*

De Mgr Barbier de Montaut : Une chanson manuscrite relative à M. Bernier, évêque d'Orléans.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— La Commission du concours propose à la Société de voter une somme de 1,000 fr. pour l'impression des principaux mémoires couronnés. Il est stipulé que le vote sera conditionnel, c'est-à-dire que la Société se trouvera complètement dégagée si la Commission ne réussit pas à se procurer les ressources supplémentaires sur lesquelles elle compte, et qui sont indispensables pour faire face aux frais d'impression.

La proposition, ainsi entendue, est mise aux voix et acceptée.

— M. Jarry termine la lecture de son travail sur les *Testaments, inventaires et comptes des obsèques du Bâtard d'Orléans.*

Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, improprement nommé Louis de Contes. — Son origine, sa famille, rectification de son nom.

Meum mihi suum cuique est carum (1).
(PLAUT.)

Au mois de juillet 1889 j'ai fait connaître à la Société Dunoise le fait, jusqu'alors ignoré, de l'origine orléanaise de Louis, page de Jeanne d'Arc, et de son étroite parenté avec Minguet, capitaine de Châteaudun et chambellan de Charles VII.

Cette curieuse révélation, incidemment comprise dans un mémoire sur une tout autre question, n'ayant pu être alors suffisamment mise en lumière, j'ai entrepris de la traiter avec tous les détails et les éclaircissements qu'elle comporte, dans une notice spéciale accompagnée de pièces justificatives. L'on y verra quelle est la véritable forme du nom de ce personnage, dont l'existence a été, pendant quelque temps, si intimement liée à celle de la Pucelle d'Orléans.

I

Louis, le page de Jeanne d'Arc, que les historiens désignent à l'envi sous le nom de Louis de Contes, est peut-être le personnage marquant de son temps sur lequel ils fournissent le moins de renseignements.

De sa famille on ne savait rien ; aussi, se faisant l'interprète de tous, M. Quicherat pouvait-il écrire qu'il « n'avait rien

(1) Telle sera ma seule réponse à un article (*Voix de Notre-Dame de Chartres*, décembre 1889) dont l'auteur s'attribue la découverte *de la parenté du page*, par moi signalée, lui présent, le 29 juillet précédent.

trouvé sur lui », si ce n'est qu' « il était beau-frère de Jean Beauharnais, bourgeois d'Orléans », l'un des témoins du procès de réhabilitation de la Pucelle (1). Mais l'on est forcé d'avouer que la généalogie des Beauharnais ne confirme point cette assertion.

On y lit bien, à la vérité, que les familles Contes et Beauharnais avaient contracté deux alliances. Mais en supposant, pour un instant, qu'on pût maintenir au page le nom de Louis de Contes, l'affirmation de M. Quicherat n'en serait pas moins erronée, pour trois motifs tout à fait concluants :

1° Jean Beauharnais, le témoin à l'enquête de 1456, avait pris pour femme, en 1423, la fille d'un notable bourgeois d'Orléans, appelée Anne Deloynes. D'Hozier ne lui attribue aucune autre alliance.

2° Les unions survenues entre les Beauharnais et les Contes sont postérieures d'un siècle au mariage de Jean Beauharnais.

3° Les deux frères de Conte, maris des deux filles de Guillaume Beauharnais, s'appelaient : l'aîné, François, sieur de La Chapelle, près Rouen, qui prit Jeanne Beauharnais pour femme en 1517 ; à la distance d'un siècle, elle ne pouvait être la sœur du témoin Jean.

Le second se nommait Jacques. Il épousa, en 1531, Claudine, sœur de la précédente, toutes deux filles de Guillaume Beauharnais, sieur de Miramion, de La Chaussée, de La Grillère et de Villechauve (2).

Pour toutes ces causes, Jean Beauharnais n'était pas le beau-frère de notre Louis, qui, d'ailleurs, comme j'espère l'établir, avait nom de *Coutes* et nullement de *Contes*.

De la part d'un érudit de la valeur de Quicherat, d'un savant dont l'œuvre magistrale fait époque dans les annales de la science historique, une inadvertance de ce genre peut s'expliquer sans que sa gloire en souffre la moindre atteinte. Elle

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 65.
(2) D'HOZIER, *Armorial général de la France : Généalogie de Beauharnais.*

n'est que la preuve de la confiance trop absolue qu'accordent parfois les maîtres à des collaborateurs peu soigneux et dont ils ne prennent pas assez le soin de vérifier les notes. Pour mener à bien, en effet, le vaste travail d'érudition qu'il avait entrepris, M. Quicherat a dû forcément recevoir de mains étrangères des communications qui, nous le voyons, n'étaient pas toujours exactes. Un simple coup d'œil sur d'Hozier lui eût fait à l'instant découvrir une erreur trop énorme pour passer inaperçue, et si nous la signalons ici, c'est avec tout le respect dû à la mémoire et à la science d'un de nos plus illustres érudits.

II

Mais si l'on ne connaissait rien de l'origine de Louis de *Contes*, puisque c'est ainsi qu'on l'a nommé jusqu'ici, on savait au moins quelque chose de sa vie. On n'ignorait pas, en effet, qu'il avait été attaché, dès l'âge de quatorze ans, à la personne du noble Raoul de Gaucourt, ce preux devenu chevalier, en 1396, aux champs de Nicopolis, et que Charles VII avait élevé à la dignité de chambellan et de grand maître de son hôtel, de bailli de Rouen, en 1415, de gouverneur du Dauphiné, et enfin de capitaine et gouverneur du duché et de la ville d'Orléans (1).

On savait aussi que, du consentement de son maître, alors capitaine de Chinon et bailli d'Orléans (2), Louis avait passé, en qualité de page, dans la maison militaire de Jeanne d'Arc, lorsqu'elle allait partir pour Tours. A Orléans, il retrouve son an-

(1) Quicherat, *Procès*, t. III, p. 5, 16.

(2) Le sire de Gaucourt était, en outre, l'un des familiers du duc d'Orléans, Louis, frère de Charles VI, et l'un de ses heureux partners au jeu de paume. (Delisle, *Catalogue des collections de Bastard d'Estang*. Préface, xv.) Le sire de Gaucourt semblerait avoir porté, soit comme surnom, soit comme nom patronymique, celui de Grimault. C'est ainsi, en effet, qu'est signée la quittance de 300 liv. à lui payées, « pour jeu de paulme, » le 11 juillet 1402. (L. Delisle, *Ibid.*, p. 50, nº 419.) Bibliothèque nationale.



cien maître, que le roi a chargé de ravitailler la place assiégée. Pendant toute la durée de ses campagnes, Jeanne garde à ses côtés cet enfant de quinze ans qui devait pourtant la quitter bientôt. A partir du moment de la séparation, tout détail fait défaut sur la vie du jeune homme.

Au reste, quand la pauvre Jeanne, convaincue du seul crime d'avoir trop aimé son pays, fut prise et livrée à ses ennemis, quand commença son horrible captivité, dont le résultat était arrêté d'avance, toute la maison de la Pucelle dut se disperser. Louis, son page, déjà éloigné d'elle depuis le mois de septembre 1429, et trop jeune encore pour la rejoindre à Rouen, où, il ne pouvait, après tout, lui être d'aucun secours, retourna sans doute dans sa famille; son père était mort depuis trois ans.

Mais quand le tribunal institué par le Chef de l'Église pour réviser le procès de l'héroïne et pour casser l'inique sentence d'une justice soudoyée et vendue commença ses enquêtes, Louis, âgé de quarante-deux ans, accourut à Paris pour témoigner des vertus de Jeanne. La mémoire encore pleine des choses merveilleuses qu'il avait vues, des événements surnaturels dont, tout jeune, il avait été témoin, des faits mémorables mêlés à cette vie aussi remplie, quoique bien courte, qûe celle des plus illustres capitaines, il lui semblait que tout cela datait d'hier, tant c'était resté net dans sa mémoire.

Tous les survivants de cette brillante épopée défilèrent à leur tour devant la commission d'enquête. Le jeune page Raymond, le compagnon de Louis, était mort; mais d'Aulon, écuyer de la guerrière, Dunois, d'Alençon, Gaucourt, tous les nobles, les procureurs et les bourgeois de la ville d'Orléans, apportèrent à l'envi des témoignages d'une unanimité parfaite.

Le page Louis s'étendit sur la grande piété de Jeanne, sur sa merveilleuse sobriété, sur sa tendre compassion pour les victimes de la guerre et surtout sur son horreur des mauvaises mœurs et du blasphème. Il raconta comment, à cette occasion, elle réprimandait le jeune duc d'Alençon, peu scrupuleux sur le choix de ses interjections, mais resté son frère

d'armes dévoué, et à qui elle devait son premier coursier de bataille.

Précisant toutes les circonstances de son association à l'existence de la Pucelle, l'ancien page rapporte qu'en la tour du Couldray, près Chinon, où il logeait avec Jeanne, elle recevait souvent de grands personnages dont il ignorait les noms. Elle faisait aussi au roi de fréquentes visites, après lesquelles elle avait coutume de tomber à genoux, en versant d'abondantes larmes.

Sortie victorieuse des épreuves qu'elle subit à Poitiers, acceptée enfin comme chef de guerre, Jeanne arrive à Tours. Ses deux pages, Louis et Raymond, y reçoivent l'investiture formelle de leurs fonctions auprès de sa personne.

A cette mention, faite par son compagnon, du second page de Jeanne, se réduit tout ce qu'il est, jusqu'à présent, donné de connaître sur la personnalité de Raymond. Au reste, Louis le connut peu, car la mort l'enleva quand, à la suite de la Pucelle, il arriva au siège de Paris. Peut-être, quelque jour, parviendrons-nous à retrouver aussi le nom et la lignée de ce jeune Raymond, qui certainement était de noble race, puisque les chevaliers recrutaient le personnel de leur maison militaire dans les familles vouées au métier des armes.

A Blois, Jeanne reçoit du roi une armure complète. Désormais elle passera le jour en la compagnie des gens d'armes. Elle marche à leur tête, elle entre à Orléans. On lui avait assigné une honorable résidence dans la maison d'un riche et notable bourgeois, Jacques Boucher, trésorier-général, non de la ville, comme on l'a écrit, mais du duc d'Orléans, et dont la fille partageait le lit de l'héroïne. Le jeune Louis occupait une chambre à l'étage supérieur.

Poursuivant son intéressant témoignage, Louis dépeint le grand mécontentement de Jeanne lorsqu'elle vit que le Bâtard et Gaucourt (1) voulaient différer l'assaut. Sans tenir compte

(1) Simon Charles, président de la Cour des comptes, fait la même déposition ; mais, ajoute-t-il, je l'ai seulement entendu dire, car je n'étais pas présent. (QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 117.)



des avis contraires, elle sortit seule et alla parlementer avec les Anglais, les sommant de se désister du siège. Mais le Bâtard de Granville, l'un de leurs généraux, lui répondit par des insultes.

Jeanne était rentrée à son hôtel. « Je la croyais endormie, dit son page, quand je l'entendis bientôt me crier : « Ha ! sanglant « garson, vous ne dyriez pas que le sanc de France feust ré« pandu. » Et lui ayant ordonné d'amener sur le champ son cheval, elle réveille Charlotte Boucher et sa mère, se fait revêtir de son armure par elles ; Louis, resté à la fenêtre, lui tend sa bannière ; elle s'élance à l'assaut de Saint-Loup, l'emporte, aprés quoi le clergé, venu en habit de chœur à sa rencontre, l'escorte jusqu'à sa demeure et y entre à sa suite.

Témoin oculaire de tout ce qui s'était passé, le page raconte aussi la prise des forts de Saint-Jean-le-Blanc et des Augustins, au-delà de la Loire. Elle fit ouvrir, dit-il, malgré l'avis des capitaines, la porte Bourgogne et celle de la grosse tour qui commandait la Loire (1), et partit pour assaillir les Tourelles sur la rive gauche du fleuve, tandis que, stupéfié par la terreur, l'ennemi restait cloué sur place (2).

Louis a déjà parlé de la bonté de Jeanne, mais il y revient et insiste sur sa grande compassion pour la nécessité d'un tel carnage. Il l'accompagnait, quand il lui vit mettre pied à terre en rencontrant un ennemi mortellement blessé ; elle lui soutient la tête, le réconforte par de bonnes paroles, et adoucit ses derniers instants, tandis qu'un prêtre se dispose à l'absoudre de ses fautes.

Après la description des cérémonies du sacre, auquel il avait assisté, Louis parle de leur séparation. Elle partit pour Paris, dit-il ; je la quittai et ne la revis plus (3).

(1) Cette tour est vraisemblablement la Tour Neuve.

(2) Rymer, confirmant cette curieuse partie de la déposition de Louis, cite une pièce intitulée : « *De proclamationibus contra capitaneos et soldarios tergiversantes incantationibus Puellæ terrificatos.* » (*Acta* IV, part. IV, p. 160.)

(3) QUICHERAT, *Procès*, III, déposition de Louis de Coutes, p. 65 à 72.

Tels sont, en substance, les faits dont les autres témoins n'avaient point parlé, et qui nous sont révélés par la déposition de Louis de Coutes.

Après un intervalle de vingt-sept années, cet adolescent d'alors s'en souvenait comme s'ils dataient de la veille. Rien ne s'était effacé de son souvenir ; et si les autres déposants complétèrent sur quelques points son témoignage, ils ne contredirent rien de ce qu'il avait avancé.

III

Il semblerait vraiment, tant il existe de confusion dans tout ce qui touche à la personnalité du témoin Louis, qu'on se soit plu à accumuler autour de lui mille erreurs, comme si l'on eût pris à tâche de faire perdre complètement sa trace.

Dans une certaine mesure ce résultat s'est produit.

Lorsqu'il comparut comme témoin, à l'enquête de 1456, il déclina ses noms, prénom et qualités, que les greffiers inscrivirent comme il suit : Louis de Coutes, écuyer, seigneur de Novion et de Reugles.

Avec des indications d'apparence si précises, l'on se demande comment tant d'obscurité a pu, jusqu'à ce jour, envelopper son origine.

Il se disait écuyer; il appartenait donc à une bonne famille; mais de quel pays venait-il pour qu'on ne lui connût pas d'ancêtres ?

Dans cet énoncé, si simple en apparence, des nom et qualités du témoin, il y avait pourtant trois choses de nature à égarer les recherches:

1° Le nom, que M. Quicherat, sur l'autorité de documents anciens, mal lus ou tronqués, avait écrit *Contes* pour *Coutes*, et cette forme incorrecte acceptée, sans contrôle, par tous les historiens, avait conquis l'autorité de chose jugée ou plutôt une sorte de possession d'état.

2° Le titre de seigneur de *Novion*, nom également altéré dans

son orthographe et dont la vraie forme est aujourd'hui Nouvion-le-Comte (Aisne), mais qu'au xve siècle on écrivait Noviant-le-Comte (de *Novianto comitis*) et même Nogent-le-Comte (1).

3° L'incertitude que ce fief ne lui ait été faussement attribué, car, en ce temps, le titre de seigneur de Novion était porté à la fois par les Le Mercier, par Jean II de Châtillon, par Jean de Coutes, père de Louis, et par Renaud de Coucy, époux de Guillemette, fille de Jean le Mercier et de sa première femme, Jeanne de Saint-Dizier.

A qui devait-il vraiment appartenir ?

La réponse est facile : tous ces seigneurs y avaient droit ; mais pour ne pas dévier de mon sujet, l'examen de cette question trouvera place aux pièces justificatives (2).

Une telle juxtaposition de notions erronées était bien faite, il faut l'avouer, pour égarer les investigations, d'autant plus que du Chesne, dans son histoire de la maison de Châtillon, ajoute encore à la confusion en transformant en *Béricourt* le nom de *Herbercourt*, qui est celui d'un autre fief dont Louis de Coutes porte le titre.

Une circonstance toute fortuite me mit heureusement à même d'éclaircir la question en m'indiquant une piste sûre.

Je donnais lecture à la Société Dunoise, dans sa séance du 29 juillet 1889, d'une notice sur l'apetissement de la pinte à Châteaudun, et dans les documents à étudier figurait un capitaine de cette ville dont le nom était écrit Jehan de *Comtes*, dit Minguet, dans une quittance originale de ses gages et portant pour toute signature son sobriquet Minguet, accompagné d'un fragment de sceau en cire rouge (3).

(1) *Cabinet des titres*, vol. 918. Extraits du Prieur de Mondonville, n° 104.

(2) Voir *Pièce justificative* A.

(3) Cette quittance au nom tronqué, portant la date du 12 août 1417, est la dernière qu'ait signée Minguet comme capitaine de Châteaudun. Elle est empruntée à la riche collection orléanaise de M. Boucher de Molandon. Elle a été le point de départ de mes recherches. Une autre pièce, datée du 19 octobre, même année, nous le montre en possession de la charge de gouverneur des comtés de Blois et de Dunois, tandis qu'Ar-

En rapprochant ce nom Jehan de *Comtes* de celui du page de Jeanne d'Arc, qui, lui aussi, avait traversé l'histoire sous le nom de Louis de *Comte*, dit *Mugot* et *Immerguet* (1), l'analogie des noms propres et des surnoms me frappa. Les dates concordaient si bien que le page Louis dit de *Contes* me parut, à n'en pouvoir douter, être le fils du capitaine. Seulement, comme je le vis plus tard, ils ne s'appelaient *de Conte* ni l'un ni l'autre.

Quant au capitaine, c'était notoire, son vrai nom était *Coutes*. Des écrits de toute provenance l'attestaient, comme me l'observa M. l'abbé Marquis, membre distingué de la Société, au cours de ma lecture. Le manoir de cette famille, issue du pays chartrain, et dont elle avait retenu le nom, était un fief important de la paroisse de Gasville, qui eut des seigneurs particuliers jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, où il fut réuni au marquisat de Saint-Prest (2). Je m'inclinai; mais que devenaient à la fois mon hypothèse de parenté et l'autorité de ma quittance? car, si celle-ci était tronquée, Louis de *Comte* ne pouvait être fils de Jean de *Coutes*.

L'incorrection du reçu étant prouvée, il était évident que l'on avait présenté à J. de Coutes et qu'il avait signé de confiance, en la corroborant de son scel, une pièce où son nom était altéré. Mais il n'avait fait usage pour signer que de son sobriquet Minguet, dont il se servait de préférence.

Cette reconnaissance portant un sceau brisé et où le nom de famille n'était point écrit de la main de l'intéressé fut le point

chambaud de Villars était capitaine de cette ville. (V. *Collection de Bastard d'Estang*, Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 342, n° 708. Jean de Coutes, son fils cadet, lui succéda dans la charge de capitaine de Châteaudun, ainsi qu'il résulte d'un acte de 1426. (Voir *Pièce justificative* B, pièce cotée 30.) Cette même année, Minguet mourut. — Florent d'Illiers, son gendre, remplaça Jean de Coutes *junior* comme capitaine de Châteaudun. Il est la souche de la maison d'Illiers. (HUBERT, *Généalogies de l'Orléanais*, manuscrit de le Bibliothèque d'Orléans.)

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 65.

(2) Je dois ce renseignement à l'obligeante communication de M. de Saint-Laumer, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

de départ de mes recherches. Grâce à l'obligeant et gracieux concours de MM. le vicomte de Poli, ancien préfet, et Maurice Prou, archiviste-paléographe, je pus recueillir les extraits d'un grand nombre de titres originaux, qui servent de base à cette étude et permettent à la fois d'établir la succession authentique des aïeux de Louis de Coutes, de lui rendre son identité, de rectifier le nom altéré de sa famille et de constater l'origine de sa race.

Dans ces documents, où le nom est écrit tantôt *Couttes* et tantôt *Coustes* et *Couctes* (1), la légende des sceaux qui les accompagnent en fixe la véritable forme : *Coutes*. Enfin, dans une quittance classée sous le n° 11, pièce 4, de nos pièces justificatives, le capitaine de Châteaudun, s'appropriant son *sobriquet*, s'intitule « *Minguet de Coutes* (2) ». L'on trouvera ci-après un *fac simile* de sa signature et les armoiries de sa famille. (Voir page 16 et *Pièce justificative* D.)

Pour que la question à juger reste entière, je ne dissimulerai aucune objection ; comment, pourrait-on me demander, accuser sans preuves les scribes d'avoir altéré le nom de Minguet ? Il faudrait alors qu'il eût signé sa quittance sans la lire.

De cette objection l'on peut, je crois, venir à bout sans difficulté. L'on sait que les quittances d'émargement des fonctionnaires de tout rang étaient préparées d'avance dans lesbure aux de la recette par les expéditionnaires. Ces commis, tenus quittes de toutes notions, sauf d'une bonne écriture, ne connaissaient pas toujours les noms qu'ils devaient inscrire. De là l'énorme quantité d'incorrections constatée sur ce point, dans tous les genres de documents. L'on voit souvent, en effet, dans une même pièce le nom de l'intéressé revêtir diverses formes, car à l'ignorance des scribes il faut encore ajouter l'appoint de leur inattention. Pour n'en citer qu'un seul exemple, prenons l'un des procureurs de la ville d'Orléans en 1430. C'était un bour-

(1) Voir *Pièce justificative* B, pièce cotée 30.
(2) Voir *Pièce justificative* C, pièces cotées 9 et 11.

geois bien connu. Il est question de lui à toutes les pages des comptes de commune et de forteresse de l'année. Ces comptes étaient minutés et grossoyés à Orléans par des concitoyens et contemporains du procureur; or, veut-on savoir comment son nom y est écrit? Ici Raoulet de Recourt, là Raoulet de Harecourt, et ces variantes se répètent vingt fois de suite (1).

Quant à notre Jean de Coutes, l'on est forcé de convenir que son nom, plus que tout autre, favorisait la confusion à cause de la lettre douteuse qu'il renferme : *u* ou *n*, selon qu'on voulait la lire. Pour ceux qui ont lu *n*, le nom est devenu *Contes*, pour les autres il est resté *Coutes*. Remarquons, en outre, qu'une fois la forme *Contes* acquise et consacrée par la phonétique, l'écrire *Contes* ou *Comtes* était tout un.

Quant à la question de savoir comment Minguet a pu signer sans lire, c'est fort simple, et il n'est même pas besoin de remonter jusqu'au XVe siècle pour trouver des exemples analogues. Nous serions plus dans le vrai, ce semble, si, au lieu de demander pourquoi Minguet n'avait pas lu sa quittance, nous demandions au contraire pourquoi il l'aurait lue? Car après tout elle était toujours la même, il en avait maintes fois signé de semblables ; et comment eût-il pu se douter que, justement cette fois, on avait estropié son nom ? La seule chose importante pour lui était de toucher ses émoluments ; on les lui paie, il en donne décharge au receveur en signant la pièce constatant le paiement, et c'est tout. La chose est tellement évidente qu'il eût été inutile d'y insister si je n'eusse tenu à montrer par cet exemple combien il est nécessaire de contrôler sévèrement, dans les documents, les noms qu'on y rencontre. Quant à notre capitaine, la vraie orthographe du sien est consacrée par un nombre considérable de pièces originales contemporaines revêtues de sa signature « Minguet », conservées au cabinet des titres. Devant la difficulté de distinguer l'*u* de l'*n*, l'éminent M. Léopold De-

(1) C'est en vertu de la licence, qu'autorisait le langage du XVe siècle, de supprimer les premières lettres des noms commençant par Har, Her, qu'on a écrit Berrecourt et Bericourt pour Harbercourt, fief de Louis de Coutes.

lisle lui-même avait hésité tout d'abord, mais bientôt, comme il me faisait l'honneur de me l'écrire, il opta pour la forme *Coutes* et voulut bien m'envoyer, comme preuve de la correction de ma lecture, la copie de sa main d'un extrait de pièce originale que l'on trouvera ci-après (1).

Le capitaine Minguet n'est pas, du reste, le seul de sa famille à qui les scribes aient joué le mauvais tour de glisser une *m* dans son nom ; l'un de ses neveux, sans parler de son fils, éprouva la même mésaventure, et elle eût pu entraîner les conséquences que l'on sait si, par bonheur, celui qu'on baptisait « Charles de *Comtez,* seigneur dudit lieu, lieutenant du maréchal de Brissac », n'eût pris la précaution d'apposer à la pièce son scel au lion rampant avec la légende « *seel Charles de Coutes* ». Lui aussi avait, sans doute, oublié de lire sa quittance... Une autre reconnaissance, émanée du même Charles de Coutes, qu'on trouvera ci-après à l'appendice (2), rectifie heureusement cette orthographe fantaisiste, car il suffirait de deux ou trois pièces ainsi tronquées pour dérouter toutes les recherches, si, comme à la quittance de Minguet, le scel faisait défaut.

IV

Cette restitution d'identité du capitaine Minguet n'a eu, jusqu'à présent, qu'une valeur conjecturale, quant à celle du page, puisque la parenté attribuée *a priori* à ces deux personnages n'a pas encore été justifiée par des preuves.

Elle reposait, il est vrai, sur les plus légitimes vraisemblances. L'on savait, en effet, que Jean de Coutes avait un fils nommé Louis, nom peu usité, au XVe siècle, dans la province orléanaise, tandis qu'au contraire les Jean, les Gilles, les Pierre, y

(1) Voir *Pièce justificative* D.
(2) Voir *Pièce justificative* E, extrait coté 34, et pièce du 8 mai 1553.

pullulent. Quant aux prénoms de Joseph et de Paul, ils sont introuvables dans le calendrier de nos pères.

Les dates concordaient.

Jean portait le surnom de *Minguet*, Louis, celui d'*Immerguet* et *Mugot*, « altération, dit M. Quicherat, du nom d'Immerguet, que les gens d'armes donnaient à Louis de Conte (*sic*). »

Toutes ces considérations méritaient, assurément, que la chose fût étudiée plus à fond. Il paraissait d'ailleurs évident que *Mugot* et *Immerguet* n'étaient que des variantes d'altération de *Minguet ;* et il était en outre probable que le sobriquet de *Mugot* n'aurait été qu'une appellation dénaturée empruntée au titre de page « *mango* » dans le langage de la basse latinité. Le moyen âge nous a suffisamment habitués à de pareilles déformations.

Des recherches nouvelles et approfondies me permettent aujourd'hui de confirmer ma première hypothèse par des preuves qui semblent irréfutables, car elles résultent de documents contemporains.

Deux propositions sont à démontrer :

1° Que le Louis de *Coutes* du procès de réhabilitation est le Louis de *Coutes* de mes pièces ;

2° Que ce personnage est bien le fils du capitaine.

Le page avait pris au procès les titres et qualités d'écuyer, seigneur de Novion et de Rugles. Or, dans tous les extraits de documents colligés à la fin de cette étude, nous retrouvons Louis de Coutes avec ces titres et qualité (1).

La personnalité de Louis de Coutes est donc identifiée à celle du page.

Louis de Coutes est aussi le fils du capitaine Minguet, car il est expressément déclaré tel dans un acte de famille (2).

A la mort de son père il porte le surnom de Minguet ; il hérite de ses titres seigneuriaux par indivis avec ses frères et sœurs ; il

(1) Voir *Pièce justificative* F, les extraits 31, 32, 99, 102, 129, 130.
(2) Voir *Pièce justificative* F, l'extrait 99.



portait déjà ceux de sa mère. Du chef paternel, il est seigneur de Fresnay-le-Gilmert, près Chartres, de Viry, d'Hebercourt, de Neelle-la-Gilberde (1); du chef maternel, de Noviant-le-Comte, de Rugles, de Fontenay-en-Brie, de Neuville-en-Craonnais.

Dans ses armes se retrouve le blason des Coutes : d'argent à un lion de sable, accosté de trois mollettes de même (2); ailleurs les armes de la famille sont décrites comme il suit :



d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules ; Agnès de Coutes, prieure de Notre-Dame-de-Vaniville : un lion et une cotice (3). Ces armoiries n'ont rien de commun avec celles des familles de *Conte* qui sont originaires de diverses provinces (4),

(1) Voir *Pièce justificative* F, l'extrait 129.

(2) N'ayant pu me procurer le sceau du page attaché à la pièce ci-après transcrite, F, n° 31, et aucun sceau de Jean de Coutes n'étant en assez bon état de conservation, il m'a paru préférable de reproduire les armoiries de la famille de Coutes, d'après celui de Simon, en 1282. (*Archives nationales*, DOUET D'ARCQ, n° 1946.)

(3) Cabinet des titres de la Biblioth. nation. Extraits du prieur de Mondonville, vol. 918, p. 155.

(4) Cabinet des titres. — D'HOZIER, *Armorial général*, Conte. — ROUERGUE, vol. II, p. 536, n° 41. — BOURGOGNE, *Ibid.*, p. 109, n° 43;

tandis que les Coutes sont issus de l'Orléanais (1). Une des pièces ci-après détermine, d'ailleurs, sans ambiguité, la vraie orthographe du nom du page Louis de Coutes, car elle est revêtue de son sceau portant la légende « *seel Loys de Coutes* ». Elle est transcrite *in extenso* aux pièces justificatives (2).

Enfin, pour compléter la notoriété du page, il était le beau-frère de Florent d'Illiers, l'un des capitaines renommés du siège de 1429, bailli de Chartres, et souche de sa maison (3). La femme de Florent d'Illiers était la sœur du page, et tous deux avaient pour auteur Jehan de Coutes, dit Minguet, et son épouse Catherine Le Mercier.

Les Coutes sembleraient avoir délaissé vers le milieu du XIV[e] siècle le fief portant leur nom pour celui de Fresnay. Le dernier de la famille que nous voyons qualifié de *seigneur de Coutes* est Guillaume en 1335. En 1377, le fief de Coutes était possédé par Renaud le Fortier. Cette terre relevait de la seigneurie de Galardon.

V

Nulle famille, plus que les Coutes, n'était digne de fournir un page à la libératrice de la France. Par sa lignée paternelle et

399, n° 75; 127, n° 48. Armes imparties d'office. — RIETSTAP, *Armorial général*, 2[e] édition, t. I, p. 477. Conte : ARTOIS, d'or au créquier de gueules. Cri : créqui.

(1) Comte DE BELLEY DE BLANCMESNIL, *Les salles des Croisades*, p. 479 : Simon de Coutes, Orléanais, 1270 (Joinville), c'est-à-dire *Annexe de l'histoire de saint Louis*, par Joinville, t. XX de D. Bouquet : Chevaliers de l'hôtel du roi, qui l'accompagnèrent outre mer. — Une branche de la maison de Coutes s'était cependant fixée dans l'Ile de France (J.-B. RIETSTAPP, *Armorial général*, t. I, p. 477) : « Coutes, Ile de France : d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules. »

(2) Voir *Pièce justificative* F, extrait n° 31.

(3) Le P. ANSELME, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VIII, p. 344.

maternelle, Louis était d'illustre origine. Ses aïeux avaient pris part aux guerres saintes, car, de tout temps, ils s'étaient voués à la noble profession des armes.

En 1202, Guillaume de Coutes, chevalier, accompagne Louis Ier, comte de Chartres et de Blois, à la cinquième croisade (1). Gervais, seigneur du Chastel, lui donne en 1208 un fie fdans la mouvance royale (2).

En 1270, Simon de Coutes suivait saint Louis à la huitième croisade (3).

En 1302, Jehan de Coutes prenait part à l'expédition qui amena la conquête de la Flandre (4).

En 1356, Simon de Coutes, chevalier, guerroyait en Poitou et en Saintonge (5); il prit part à la journée de Poitiers.

En 1357, Girard, Guillemin, Simon et Gauvain de Coutes, combattirent contre les Anglais (6).

Le roi confirme à la veuve et aux enfants de Guillaume de Coutes, chevalier, le revenu annuel de 210 livres que ledit Guillaume percevait sur la ville de Montreuil (7).

En 1376, Jean et Perrinet de Coutes sont à Vernon (8), dans les rangs de l'armée royale. Le premier obtient, en 1366 et 1376, des lettres de rémission ; de semblables lettres sont octroyées à Pierre (Perrinet?) de Coutes en 1384 (9). Elles étaient sans doute motivées par quelque pillerie ou autre méfait militaire.

(1) H. de l'Épinois, *Histoire de Chartres*, t. 1, p. 123, 180.

(2) Voir *Pièce justificative* G, n° 47.

(3) Voir page 13, note 5.

(4) Voir *Pièce justificative* H, quittance de Jehan de Coutes, 7 septembre 1302.

(5) Voir *Pièce justificative* I, quittance de Symon de Coutes, 2 janvier 1356. (N° 1.)

(6) Voir même pièce I, montre de Girard de Coutes. (Nos 2 et 3.)

(7) *Trésor des chartes*, tables du fonds Clairambault, rég. 64, p. 335, de 1325 à 1337.

(8) Voir même pièce I, n° 4.

(9) *Remissio pro Johanne de Coutes*, 1366-1367. (*Trésor des chartes*, tables de Clairambault, rég. 97.) — *Remissio pro Petro de Coutes* en 1384. (*Ibid.*, rég. 125.) — En 1376, *Remissio pro Johanne Minguet*. (*Ibid.*, rég. 110.)

En 1378, nous trouvons Enguerrand de Coutes, en garnison à Évreux (1).

En 1380, Henri de Coutes dit Deskire, écuyer, est qualifié « gouverneur de la garnison des vins du roy (2) ».

En 1403, Huguet de Coutes, écuyer, seigneur du Plessis-Trouillart et de Neuville, échanson du duc d'Orléans, part, à la suite de ce prince, avec Minguet, son frère, pour la campagne de Lombardie et d'Italie (3). Le deuxième fils de Gauvin s'appelait aussi Jean. Il mourut sans postérité (4).

Notre Jehan de Coutes, dit Minguet, troisième fils de Gauvin et père du page, n'a pas de moins brillants états de service que ses aïeux, et il garda au roi et au duc d'Orléans, son seigneur, la fidélité traditionnelle de ses pères.

Minguet était écuyer, seigneur de Fresnay-le-Gilmert, près Chartres, et de la Gadelière, dont son père, Gauvin, lui fit don le 19 janvier 1400 (5). Il était aussi seigneur de Mitry, dans la prévôté de Dammartin (6).

Vers 1404, le duc d'Orléans l'investit des fonctions de capitaine de Châteaudun. En 1403, ce prince l'avait nommé premier panetier de sa maison (7), et en 1409 il porte les titres d'écuyer et de chambellan du duc d'Orléans (8). Nous le voyons, en 1408, commandant une compagnie d'écuyers (9) pour le service militaire de la duchesse d'Orléans.

En 1409 et 1410, le duc charge son chambellan Minguet d'une

(1) Voir *Pièce justificative* K, nº 2.
(2) Clairambault, *Ibid.*, rég. 125.
(3) *Ibid.* Voir *Pièce justificative* L, les nºˢ 3 et 5.
(4) Voir *Pièce justificative* G, nº 96.
(5) Voir *Pièce justificative* M, l'extrait 92.
(6) Voir *Pièce justificative* N, les extraits 10, et M, 92.
(7) Voir *Pièce justificative* O, nºˢ 4, 6, 7.
(8) Voir *Pièce justificative* P, nºˢ 17 et 18. *Pièces originales*, t. 1969, dossier 45178, quittance signée et scellée du 8 mars 1405. — Autre quittance du 10 juin 1410 des gages de J. de Coutes, dit Minguet, chambellan de Mgr le duc d'Orléans, scellée aux armes de Coutes.
(9) Voir *Pièce justificative* Q, nºˢ 13, 14, 15, et pièce P, nºˢ 17, 18.

mission confidentielle auprès du duc de Bretagne et de la reine de France. En 1410, il part pour Paris avec le duc d'Orléans (1).

En 1417, il quitta son poste de châtelain de Châteaudun pour le gouvernement de la ville et comté de Blois. Il eut pour remplaçant son neveu Jean, fils de son frère Huguet, ou plutôt son fils Jean, qui porte comme lui le surnom de Minguet et qui ne vivait plus en septembre 1475, comme il résulte de l'acceptation de son héritage, sous bénéfice d'inventaire, par Fiacre de Harville, son neveu (2). Quant à notre Jean Minguet, père, il avait cessé d'exister le 13 mai 1426 (ancien style), époque à laquelle sa sucession était vacante (3).

Une alliance avec Minguet de Coutes était donc des plus honorables pour une fille aussi distinguée par sa naissance que Catherine Le Mercier, dame de Noviant. Jean Le Mercier, son père, seigneur de Noviant-le-Comte, Neuville-en-Craonnais, Rugles, Fontenay-en-Brie, était d'origine écossaisse (4). Attaché à la personne de Charles V, qui avait distingué son intelligence et son mérite, il fut successivement honoré des titres et fonctions de secrétaire du roi, général conseiller sur le fait des aides, gouverneur des ville et châtellenie de Creil, conseiller du roi, etc. Il s'acquitta brillamment de nombreuses et importantes négociations et exerça à la cour du souverain une influence considérable.

Jean de Coutes et Catherine Le Mercier eurent cinq enfants :

1° Louis, dit Minguet, le page de Jeanne d'Arc, seigneur de Rugles, Noviant, Hebercourt, Fontenay-lez-Marle, Neelles-la-Gilleberde et Viry; la propriété de plusieurs de ces titres appartenait aussi à ses frères par indivis (5) ;

(1) Voir *Pièce justificative* P, extraits 17, 18, et pièce D.
(2) Voir *Pièce justificative* R, extrait 106.
(3) Voir *Pièce justificative* S, extraits 100, 101.
(4) André du Chesne, *Histoire de la maison de Châtillon*, p. 540.
(5) 1437. Aveu de Thibaut de Soisy, écuyer, à noble homme Loys de

2° Jean, dit aussi Minguet, panetier du duc d'Orléans, seigneur de Fontenay-en-Brie et de Neelle-la-Gilleberde (1), marié à Antoinette de Launay ; — leur fille Catherine épousa Pierre de La Motte, seigneur de La Motte sur Loiret, au diocèse d'Orléans ;

3° Raoul, écuyer, seigneur de Fontenay-en-Brie et de Saint-Germain-du-Lacet-lez-Melun (2) ;

4° Jeanne, mariée le 13 février 1421 à Florentin d'Illiers, avec lequel elle est représentée à genoux dans une verrière de l'église Sainte-Foix de Chartres. La cotte de maille de Florent porte ses armes : d'or à trois annelets de gueules, écartelées de celles des Coutes sur la jupe de Jeanne (3) ;

5° Anne, femme de Guillaume de Harville, seigneur de Paloiseau (4).

Au métier des armes on ne s'enrichit guère ; aussi Jean de Coutes ne laissa-t-il à ses héritiers qu'une succession grévée de charges et qu'ils ne jugèrent point à propos d'accepter. Sa veuve restait, dès lors, dans un état de fortune très médiocre et voisin de la pauvreté. Mais le duc d'Orléans, se souvenant des loyaux services de son fidèle chambellan, octroya à Catherine un secours sur ses finances (5).

Coutes, seigneur de Fontenay, de Neelle-la-Gilleberte et de Viry. (*Trésor des chartes*, tables du fonds Clairambault, fol. 129, v°.)

1444. Loys de Coutes, écuyer, seigneur de Novion-le-Comte, Fontenay-lez-Marle, Neelle-la-Gilleberte. (*Ibid.*, p. 130.)

(1) Rentes appartenant à Jehan de Coutes vers 1446, payables aux jours de Saint-Laurent et de Saint-Remy, pour sa seigneurie de Neelle-la-Gilleberde. — Aveu à Jehan de Coutes, écuyer, seigneur de Fontenay et de Neelle-la-Gilleberde, par indivis. (*Ibid.*, fol. 128.)

(2) Aveu à noble et puissant seigneur Raoul de Coutes, seigneur en partie de Fontenay, de Neelle-la-Gilleberte, et panetier de Mgr le duc d'Orléans. — 11 décembre 1441. Raoul de Coutes, écuyer, seigneur de Fontenay-en-Brie et de Saint-Germain-du-Lacet-lez-Melun. (*Ibid.*, fol. 129.)

(3) H. DE L'ÉPINOIS, *hist. de Chartres*, II, 106, note.

(4) Voir *Pièce justificative* M, n° 92.

(5) *Catalogue du fonds de Joursanvault*, t. II, pièce 3266, sans date Dossier de 1417 à 1450.



VI

D'après tout ce qui précède, on peut donc considérer comme acquis que le page de la Pucelle, le Louis de Coutes de nos documents, est bien le fils du capitaine.

Cependant les erreurs historiques sont si tenaces, les opinions mises en cours par des historiens qui se répètent sans contrôle si dures à modifier, l'autorité des documents où Louis de Coutes est appelé Louis de Contes paraît si imposante, que, malgré le luxe de preuves ci-dessus accumulées, il ne semble pas inutile de discuter ici leur valeur.

Les deux principaux sont la *Chronique de la Pucelle* et les pièces du procès de réhabilitation. Je ne parlerai pas du *Journal du siège*, dont l'original fait défaut et qui a été édité sur une copie de troisième main, en 1576.

La première édition de la Chronique de Cousinot, dite de la Pucelle, fut donnée, en 1661, par Denis Godefroy dans son recueil des historiens de Charles VII. Elle embrasse les sept premières années du règne de ce prince. Le nom de notre personnage y est ainsi écrit : Louis de *Comtes*.

« Godefroy, dit M. Vallet de Viriville, possédait au moins un manuscrit ancien de cette chronique;... mais ce manuscrit ou ces manuscrits anciens ne nous sont point parvenus. Seulement *Godefroy avait fait exécuter une mise au net ou transcription du texte qui lui avait servi pour préparer son édition.* » Cette transcription existe à la Bibliothèque de l'Institut sous le n° 245 des manuscrits de Godefroy.

« La copie de la chronique qui nous occupe présente la trace de trois mains ou écritures distinctes. Le gros du travail a été exécuté par une plume remarquable au point de vue calligraphique... Tout porte à croire que cette transcription reproduit *le texte original* d'une manière assez exacte et littérale.

« Mais ce premier travail a subi un remaniement. Denis Gode-

froy, dont on reconnaît parfaitement l'écriture très négligée, *a corrigé*, de ligne en ligne, ce texte ainsi transcrit. Il a donné en marge quelques variantes vagues, et, peut-être, arbitraires... Il a soumis le texte entier à un travail assidu de *rajeunissement*, notamment en ce qui touche le nom de la Pucelle, qu'il écrit *Jeanne* et non *Jehanne*, selon la forme usitée au XVe siècle.

« La construction même des phrases a été, sous la main de l'éditeur, ramenée aux habitudes littéraires de son temps... Enfin, un personnage supérieur... paraît avoir, en troisième et dernier lieu, révisé, la plume à la main, cet ouvrage destiné aux presses du Louvre (1). »

Qu'on me pardonne cette longue citation; mais elle était nécessaire pour restituer à l'œuvre de Cousinot, de Montreuil, le degré juste et précis d'autorité auquel elle a droit. Remaniée et corrigée par tant de mains, avant l'impression, quelle garantie avons-nous que le nom de notre Louis, en supposant même qu'il ait été primordialement écrit d'une orthographe correcte, n'y ait pas été *corrigé* comme l'ont été d'autres noms que signale M. Vallet de Viriville ?

Les *anciens manuscrits* dont il nous parle n'étaient même pas le manuscrit primitif de l'auteur et la vérification est devenue impossible, puisqu'il n'existe plus, en fait d'autre manuscrit de la chronique, que la dernière transcription soumise à trois remaniements successifs. Il n'est pas non plus inutile d'observer que, dans cette chronique, le nom du page de Jeanne n'apparaît qu'une seule fois.

Mais, pourrait-on dire, l'autorité des manuscrits de l'enquête de 1456 permet au moins le doute sur la forme réelle du nom de Louis.

Ces manuscrits, précieusement conservés à la Bibliothèque nationale, sont au nombre de deux : l'un provenant du fonds Notre-Dame, aujourd'hui n° 17013 du fonds latin, l'autre inventorié jadis dans le Trésor des chartes est aujourd'hui classé dans le fonds latin de la même bibliothèque sous le n° 5970. Tous

(1) Vallet de Viriville, *Chronique de la Pucelle*, p. 205.

deux sont authentiques et contiennent toute la procédure de l'enquête pour la réhabilitation de la Pucelle. M. Quicherat en donna la première édition en 1845.

Cependant, là encore, on ne trouve aucune preuve décisive dans la question en litige. Le nom du page de Jeanne y est très lisiblement écrit, mais avec cette lettre de forme douteuse qu'on peut lire aussi bien *u* que *n ;* et si l'on a généralement opté pour l'*n*, c'est parce qu'on a pensé que *Conte* était, plutôt que *Coute*, un nom propre, très répandu, d'ailleurs, dans toutes les provinces françaises. Mais je vais plus loin et je veux supposer, pour un instant, que les manuscrits du procès portent vraiment *Conte* au lieu de *Coute;* y aurait-il vraiment dans ce fait une preuve que tel soit le vrai nom du page? Non, assurément. Chacun sait, en effet, que les deux manuscrits du procès, sans parler des variantes qu'ils présentent entre eux, ne sont, ni l'un ni l'autre, les minutes de l'enquête, mais seulement les grosses ou transcriptions de ces minutes. Cette mise au net ne fut évidemment pas faite par le greffier lui-même, mais par des clercs peu initiés, parfois, aux noms des témoins, qui n'avaient pas assisté aux enquêtes et dont le travail s'était exécuté après un laps de temps plus ou moins considérable.

Un homme d'une indéniable compétence dans la question, l'illustre M. Quicherat, avait déjà signalé l'incorrection du texte des deux manuscrits de l'enquête.

« Ce que l'on remarque avec regret, dit-il, dans l'une comme dans l'autre de ces deux expéditions, c'est la négligence et l'incertitude de la transcription. Les nombres exprimés en chiffres ou écrits en toutes lettres sont très souvent fautifs. Les noms et prénoms, tant des officiers du tribunal que des témoins dont les dépositions sont la partie capitale du procès, recueillis et traduits en latin par des étrangers, ne sont pas moins inexacts.

« L'un des premiers fonctionnaires du royaume, *Raoul de Gaucourt*, y est appelé *Jean de Gaucourt* (1). *Nicolas Taquel*, greffier du premier procès et notaire du second, y reçoit le

(1) QUICHERAT, *Procès*, t. III, p. 16.

nom de *Pierre Taquel* (1). *De la Salle*, notaire d'église, employé plusieurs fois par le tribunal pour recueillir les informations et particulièrement celle d'Orléans (2), y est dénommé tantôt *Guillaume*, tantôt *Gérard*. De si nombreuses incorrections montrent que ces expéditions sortirent du greffe sans avoir été collationnées (3). »

Des observations analogues ont été faites par M. Boucher de Molandon, qui a signalé, à son tour, dans l'enquête orléanaise, bien des incorrections de noms propres omises par Quicherat.

« *Jacques de Thou*, dit-il, y est appelé *Jacques Thou*, avec suppression de la particule. *Boillève*, nom si souvent mentionné dans nos vieux comptes de ville, y devient *Boyleave* (III, 33). *Gilles de Saint-Mesmin* et Jeanne, sa femme, y prennent la forme bizarre de *Saint-Mainmain* (III, 26, 28, 33). *Pierre Pelet*, chanoine de Saint-Aignan, *Seigneur de la Censerie* et prévôt d'Herbilly (Hubert, *Histoire de l'abbaye de Saint-Aignan*, page 133), y est nommé *Pierre de la Censure* (III, 132). *Robert de Serceaux*, chanoine et sous-doyen de Saint-Aignan (Hubert, *Ibid.*, 116), s'y transforme en *Robert de Farciaulx* (III, 31). — Rien d'étonnant, ajoute M. de Molandon, à ce que le nom de *Jean de Mascon* y soit altéré comme tant d'autres (4). »

Que devient, après cette double constatation, l'autorité des manuscrits de l'enquête? Car ce n'est pas tout : en procédant, à notre tour, à un non moins fructueux glanage, nous avons pu grossir cette longue liste de noms mutilés de quelques autres, pris parmi les témoins. Ainsi Jean de Coulon y perd la particule de son nom; *Pierre Jogan* s'y transforme en *Pierre Jongault* ; de *Guillaume Hanet* on fait *Guillaume Havet;* mais, pour ce dernier nom, l'erreur n'est imputable qu'à ceux

(1) *Ibid.*, p. 195.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 2, 18 ; t. V, p. 432 à 438.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 28.
(4) BOUCHER DE MOLANDON, *La délivrance d'Orléans et l'institution de la fête du* 8 *mai*, p. 72.

qui ont pris, comme dans le nom qui nous occupe ici, la lettre *v* pour la lettre *n*, à laquelle elle ressemble beaucoup.

Ne semblerait-il pas, d'après un si grand nombre d'exemples, qu'abstraction faite des altérations uniquement imputables à l'inattention ou à l'ignorance des greffiers, on n'attachât, à cette époque, aucune importance à la forme réelle des noms propres? Et quoi d'étonnant, pourrions-nous ajouter, si le nom de Louis de Coutes a été aussi dénaturé dans sa forme, quand l'erreur surtout était à la fois si facile à commettre et à expliquer? Car si l'on trouve dans quelques occasions le nom de Coutes écrit Comtes, c'est uniquement parce qu'après avoir lu Conte, ce qui en consacrait la phonétique, il n'y avait qu'un trait à ajouter pour avoir Comte; et c'était encore le même nom prononcé de la même manière.

Mais je ne suis entrée dans cette discussion que pour ne rien laisser de côté de ce qui pouvait favoriser la fausse appellation attribuée à Louis de Coutes.

VII

Et maintenant, quelle peut et doit être la conclusion de cette étude? En l'entreprenant, j'ai voulu établir quatre propositions principales :

1° Faire connaître le vrai nom, l'origine et la filiation des Coutes ;

2° Prouver que le Louis du procès était un membre de cette famille ;

3° Identifier le fils du capitaine de Châteaudun avec le page de Jeanne d'Arc et rectifier son nom ;

4° Et constater, enfin, qu'il était d'origine orléanaise.

Les extraits de documents originaux, ci-après groupés, établissent ces divers points par un ensemble de sept preuves que je demande la permission de résumer :

1° Le capitaine Minguet avait un fils nommé Louis.

2° Les dates concordent.

3° Les surnoms sont les mêmes.

4° Les titres seigneuriaux le sont aussi.

5° Les armoiries sont semblables.

6° Le Louis de Coutes de nos documents et le page sont tous deux seigneurs de Novion et de Rugles.

7° La famille de Coutes est orléanaise, car le manoir dont elle a gardé le nom était sis dans le pays chartrain.

Si j'ai réussi, comme je me l'étais proposé, à faire sur cette question une lumière complète, une seule conclusion s'impose : le page doit irrévocablement quitter le nom de Louis de *Contes* pour reprendre celui de *Coutes* auquel il a droit, que ses aïeux ont illustré et qui, à un double titre, doit nous être cher ; car l'enfant qui l'a porté était le page de Jeanne d'Arc : or, les miraculeux exploits de la guerrière se sont accomplis dans nos murs, et si Orléans est fier d'être appelé la cité de Jeanne d'Arc, Jeanne garde, dans l'histoire, celui de ***Pucelle d'Orléans***.

ÉPILOGUE

Peut-être, avant de clore cette étude, n'est-il pas sans intérêt de rappeler les alliances des Coutes aux meilleures familles de la noblesse du temps : les Créqui, les Nantouillet, les Chatillon, les Vendôme, les d'Illiers, les Juvénal des Ursins, les Prunelé, les Longueville, etc. Mais, partageant le sort de tant d'autres maisons illustres, la vieille renommée des Coutes s'éclipsa et sembla vouée à l'oubli.

En 1581, Estiennette Mynier, veuve de noble homme Antoine de Coutes, sieur de la Saulgerie, était fixée à Orléans. Après cent vingt années, pendant lesquelles on semble avoir perdu toute trace de la famille, on retrouve à Blois Jacques de Coutes, bourgeois de cette ville, avec les singulières armoiries suivantes, imparties d'office : tiercé ou fascé d'argent, d'hermine et de sable (1).

(1) D'HOZIER, *Armorial général :* ORLÉANAIS, n° 92, p. 716.

Enfin, dans la crypte de l'église Saint-Aignan de Chartres, se voit la pierre tumulaire de Jean Cadou, seigneur de Coutes. Le nom patronymique du défunt indique suffisamment qu'il n'était point de la famille et qu'il n'en prenait le nom qu'en qualité d'acquéreur du fief. Bien que d'origine bourgeoise, les Cadou tenaient cependant à Chartres un rang distingué. Dès le commencement du XVe siècle, le nom de Michau Cadou figure parmi ceux des notables et Jean semblerait avoir été son fils. Il fut député du tiers-état aux États-Généraux de Tours, le 1er avril 1468. Il avait épousé Marguerite Lerable, dont il eut deux filles, qui furent successivement dames de Coutes, et les descendants de la cadette, Françoise, femme d'Hector le Facheu, s'y succédèrent jusqu'en 1617. Jeanne, sa sœur aînée, s'était alliée à Michel de Baillon (1).

Cette mention, quelque indirecte qu'elle soit d'un grand nom prêt à sombrer dans les gouffres de l'oubli, semble le dernier écho de la renommée militaire des Coutes. Leur antique castel, dont les cours résonnèrent si souvent, ou de fanfares guerrières, quand les seigneurs du lieu partaient pour l'ost du roi, ou des sonneries pacifiques du cor les appelant au noble déduit de l'oiseau, s'est effrité sous les attaques du temps.

Mais, plus heureuses que tant d'illustres familles aujourd'hui éteintes et oubliées, le nom des Coutes se perpétuera dans l'histoire, et c'est Louis, le page de Jeanne d'Arc, qui en fixera le souvenir. Aussi m'a-t il été doux de l'évoquer du fond des tombeaux séculaires de cette belle lignée de preux et d'en restituer la légitime possession à l'un de ses fils, frustré plus de trois siècles de son identité! Et si aujourd'hui le nom de Louis de Coutes fait tressaillir la fibre orléanaise, ce n'est pas pour avoir, comme ses aïeux, versé son sang sur les plages infidèles, mais pour avoir marché à l'ennemi aux côtés de la Libératrice de la France et tenu dans ses mains cette bannière dont les plis renfermaient le salut de la patrie.

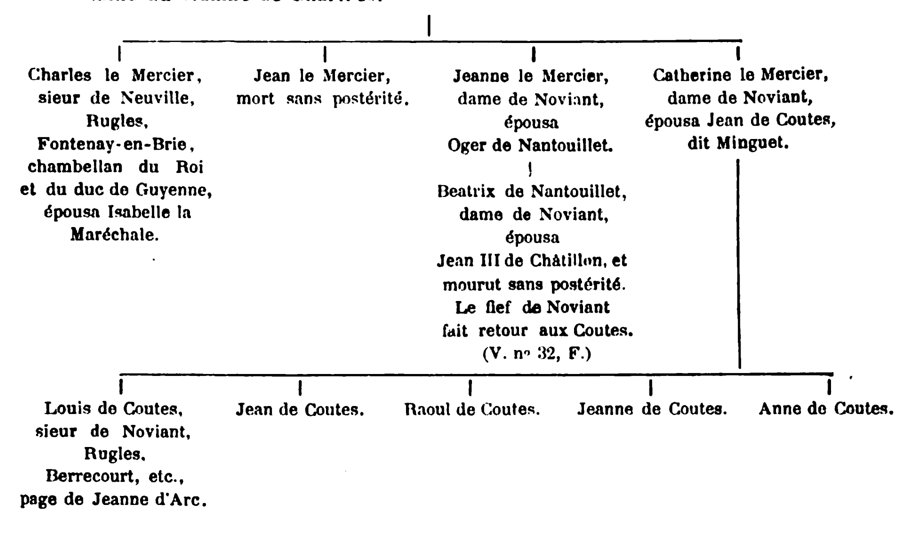
(1) Je suis encore redevable à M. de Saint-Laumer de ce dernier et intéressant détail.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

Novion, *alias* Noviant ou Nogent-le-Comte. (*Bibliothèque nationale, cabinet des titres*, pièces originales, registre 918, nº 104.)

Ce fief appartenait en propre à Jean Le Mercier, seigneur de Fontenay-en-Brie, Neuville, Rugles, etc., grand officier de la maison de Charles V, qui, en secondes noces, épousa Jeanne, fille de Robert de Vendôme, seigneur de la Chartre et de Lassay, et de Jeanne, dame du vidamé de Chartres.



Nº 97. — Jeanne de Noviant, damoiselle, veuve d'Oger de Nantouillet, et Jehan de Coutes, dit Minguet, et Catherine de Noviant damoiselle, sa femme, héritiers de feu Jehan Mercier, chevalier, jadis

seigneur de Noviant, leur père, 1417. (*Cabinet des titres*, volume 918, extraits du Prieur de Mondonville. — André DU CHESNE, *Histoire de la Maison de Châtillon*, p. 540.)

B

Nº 30. — « Saichent tuit que establi en droit par devant nous, justice de la court de la chastellenie de Chasteaudun, noble homme Jehan de Couctes, dit Minguet, cappitaine du chastel et ville de Chasteaudun, pour mon très redoubté seigneur Mons. le duc d'Orls. lequel reconnut avoir reçu la somme de 50 livres tournois pour ses gages, le jeudi xixe jour de décembre l'an mil cccc vint et six. » (*Bibliothèque nationale, fonds francais, cabinet des titres*, volume 918 des pièces originales.)

C

Nº 9. — « Je, Minguet de Coutes, pannetier de Monseigneur le duc d'Orléans, et cappitaine de son chastel et ville de Chasteaudun, » confesse avoir reçu 25 livres tournois pour ses gages de la Saint-Jean-Bsptiste derreniere, « le xiii juillet mil iiiic et six. » (*Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, fonds français*, volume 918.)

Nº 11. — 6 septembre 1408. — « Je, Minguet de Coutes, escuier, » quittance de gages de sa compaignie de neuf hommes d'armes, donnée à Jeh. Maigret, secrétaire de la duchesse d'Orléans et paieur des gens d'armes estans en sa compaignie. Scellée d'un sceau rond en cire rouge. Légende : S. IEHAN DE COUTES. Écu chargé d'un lion rampant, la queue passée en sautoir, timbré d'un heaume. (*Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, fonds francais*, volume 918.)

D

« Jehan de Coustes, dit Minguet, » 4 janvier 1410 (v. st.), donne quittance d'une somme reçue « pour les gaiges de Robert du Prez et Jehan Galet, escuiers, soubz mois *(sic)* desserviz ou mois d'octobre

derrénement passé en la compaignie de mondit seigneur [le duc d'Orléans] ou voiaige naguères fait devant Paris pour le service du roy nostre sire. » *Signé :* « MINGUET. » (*Bibliothèque nationale, fonds français*, catalogue des collections de Bastard d'Estang, vol. 3637, nº 11.)

minguet

E

Nº 34. — Nous, Charles de Coutez, seigneur de Pavant, porteur du guidon de la compagnie de cent lances fournies, des ordonnances du roy nostre sire, estans naguières soubz la charge et conduicte de feu Monseigneur le duc de Lorrayne, confessons avoir eu et receu de Maistre Guy de la Maladière, trésorier des guerres, cent livres tournois, ordonnées sur les gages, pour l'état de porteur dudit guidon, gages qui sont fixés à raison de quatre cents livres tournois, le derrenier septembre 1544.

Pièce scellée d'un petit sceau : écu chargé d'un lion rampant à la queue fourchue. (*Cabinet des titres*, volume 918.)

8 mai 1553. — « Charles DE COMTEZ, seigneur dudit lieu, lieutenant de la compaignie d'ordonnance du maréchal de Brissac, » quittance scellée. Autour du sceau : SEEL CHARLES DE COUTES. (Fonds Clairambault, titres scellés, t. XXXVI, cabinet des titres.)

F

Nº 31. — Copie contemporaine : en haut : « M. Grassin a l'original dans les titres du fief de Prunelay. »

« Sachent tuit que je, Loys de Coutes, escuier, seigneur de Noviant-le-Conte, adveue à tenir en fief à une seule foy et hommage de mon cousin Michiel Juvenel des Urssins, escuier, seigneur de la Chappelle messire Gaultier et de Mormans en Ur[poix] à cause de sa terre et maison dudit Mormans, ung fief assis à Villebert, près de Rosay, contenant les choses qui s'ensuivent : premièrement cinquante

et deux arpens de terre sur le chemin qui va de Rosay à Fontenay, tenans au chemin de Paris et au Marchais-Boiron; *item* une mare à poisson nommée la Prunelaye; *item* deux coustumes en la ville, qui souloient valoir xciiij livres parisis ou environ; et se plus y a, plus adveue à tenir dudit Michiel, mon cousin, à cause de sadite terre de Mormans. En tesmoing de ce, jay signé ce présent adveu de mon seing manuel et scellé de mon seel, le xij^{e} jour de juillet mil iiii^{c} cinquante et six. »

Note de la même main que celle de la copie : « Signé : Louys de Coutes, avec paraphe et scellé en cire rouge d'un sceau représentant un écu chargé d'un lion rampant la queue fourchue et passée en sautoir. Autour se lit : *S. Loys de Coutes.* Le contre-sceau représente un écu chargé d'un même lion. » (*Ibid.*, volume 918, *extr. du Prieur de Mondonville.*)

N° 32. — Lan de grâce mil quatre cens cinquante et huit, le lundi treiziesme jour de novembre, devant moy, Guillaume Girard, tabellion juré pour le roy nostre sire ou siège de Rugles, fut présent Everart de Vatetot, escuier, procureur de noble homme Louys de Coutes, aussi escuier et seigneur de Rugles, comme il a paru par sa procuracion générale et espéciale, quant à recevoir, seellée du seel d'armes dudit de Coutes, le vint-sixiesme jour de novembre l'an mil cccc cinquante-six, lequel procureur « reconnaît avoir reçu du roy seize livres dix-sept sols tournois pour les gages dudit seigneur de Rugles d'une sergenterie à cheval à lui appartenant en la forêt de Brethueil, à cause de la seigneurie de Rugles (1). » L'an et jour dessus diz. (Volume 918, *ibid.*)

N° 99. — Noble homme Louis de Coutes, dit Minguet, seigneur de Noviant-le-Comte et de Hebercourt, filz aîné de feu noble homme Jehan de Coutes, dit Minguet, et de feue damoiselle Catherine de Noviant, héritier d'icelle et de feue damoiselle Béatrix de Nantouillet, sa cousine germaine, déclare, en cette qualité, lui appartenir le château et seigneurie de Fontenay-en-Brie, à partir par indivis, avec Jehan et Raoul de Coutes, et dame Johanne et damoiselle Anne de Coutes, frères et sœurs dudit Louis, et en transporte l'usufruit à Denis du Moulin, évêque de Paris, par acte passé sous le scel de la prévôté de Paris. (*Ibid.*, sans date.)

N° 102. — Obligation faite, l'an 1428, par Louis de Coutes, seigneur

(1) Rugles, canton du département de l'Eure.

de Noviant et de Hebercourt, en faveur de Marguerite de Harville, sa nièce, religieuse à Poissy. (*Ibid.*, volume 918, *extraits du Prieur de Mondonville.*)

N° 129 verso. — 1437. — Aveu de Thibaut de Soizy, écuyer, à cause de Marie la Hazarde, à noble homme Loys de Coute, écuyer, seigneur de Fontenay, de Viry et de Neelle-la-Gilleberde. (*Ibid.*)

N° 130. — Loys de Coutes, escuier, seigneur de Novion-le-Comte, de Fontenay-lez-Marle et Neelle-la-Gilleberde. (*Ibid.*, *extraits du Prieur de Mondonville,* volume 918.)

G

N° 47. — Lettres du roy Philippes, adressées au bailly de Gisors, données à Paris le 22 février 1331, au profit de Martin le Breton, clerc, bourgeois de Senonches (lequel, par acte passé le lundy avant la Saint-Barnabé 1331, avait acquis de Jean de Brichanteau, escuier et de damoiselle Mabille, sa femme, la métairie de Langlé, sise en la parroisse d'Ardelles, et mouvant en fief du roy), contenant que feu Gervais, jadis seigneur du Chastel, avait donné, l'an 1208, à Guillaume de Coustes, chevalier, ladite métairie de Langlé, moyennant 5 sols pour cheval de service, 5 sols pour la chevalerie du fils du seigneur du lieu, 5 sols pour le mariage de sa fille, et 5 sols pour le rachat du seigneur du fief. (*Cabinet des titres*, volume 918, *extraits du Prieur de Mondonville.*)

Descendance de la famille de Coutes. (*Cabinet des titres,* vol. 918, *extraits du Prieur de Mondonville*, *fonds de Gaignères*, sous les cotes indiquées et *Trésor des chartes*, tables par CLAIRAMBAULT.)

N°s 47. — 1208. Guillaume de Coutes, chevalier. (Registre C, *fonds de Gaignères.*)
48. — 1238. Henri de Coutes. (B. f° 129, *ibid.*)
49. — 1239. Gervais de Coutes.
50. — 1273. Simon de Coutes, chevalier.
51. — 1280. Guy de Coutes, chanoine de Chartres,
52. — 1282. Simon de Coutes, chevalier.

Nos 53. — 1294. Jehan de Coutes, escuyer.

Jehan de Coutes, chevalier, quittance des guerres de Flandre, 13 septembre 1302. (*Trésor des chartes*. CLAIRAMBAULT, *titres scellés*, t. XXXVI, pages 2717.) — (V. pièces justificatives, H.)

54-55. — 1307. Gazon de Coutes, escuier. (*Titres de l'évêché de Chartres*, cabinet des titres, *portefeuille coté* évêché de Chartres.)

56. — 1329. Guillaume de Coutes, écuyer.

57. — 1334. Marguerite, veuve de Guillaume de Coutes, chevalier.

58. — 1335. Guillaume de Coutes, hommage au vidame de Chartres le samedi après la Saint-André.

60. — 1339. Alix de Melun, veuve de messire Simon de Coustes, dame de Marcheville au Perche, en fit hommage à l'évêché de Chartres au mois d'octobre. Présens messires Guillaume de Coustes et Jehan de Coustes.

1348. Jehanne de Coutes, épouse Guy le Baveux, baron de Tillières et seigneur de Longueville. (*Cabinet des titres*, *pièces originales*, t. 232, doss. 5162, page 36. (Voir ci-après, 87.)

67, 68, 69, 74. — Elle était remariée le 20 mars 1369 à messire Geoffroy de Husson.

61. — 1350. Jehan de Coutes, seigneur de la Coudraye. Hommage à la comtesse d'Étampes le mardi avant la Sainte-Trinité.

62. — 1353. Philippe de Coutes, femme de Pierre de La Lande.

1356. Simon de Coustes, chevalier, quittance des guerres de Poitou et Saintonge (2 janvier 1356). (*Cabinet des titres*, *mss.* DU FOURNY, p. 156, et *pièces originales*, t. 232, doss. 5162.)

63. — 1357. Guillaume et Jehan de Coutes, écuyers.

1357. Girard de Coutes, écuyer. (CLAIRAMBAULT, p. 2179.)

1357. Gauvain de Coutes. (CLAIRAMBAULT, *ibid.*)

64-65. — Jehan de Coutes, seigneur du Plessis, près Pontgouen, aveu du 4 juin 1357.

66. — 1357. Jehan de Coutes, seigneur du Plessis-Trouillart, aveu du 4 juin et 23 février 1368.

Nos 72-73. — 1368. Noble Jehan de Coutes. Hommage à l'évêque de Chartres du fief de Plancy ou du Plessis (23 février 1368).

75. — Jehan de Coutes l'aîné, écuyer, et Jehan de Coutes le jeune, son fils.

76. — 1374. Jehan de Coutes, écuyer, fils de Jehan de Coutes, seigneur du Plessis.

77. — 1375. Le même. Hommage du lieu de Neuville. (*Fonds de* GAIGNIÈRES, B. 66, xl, 100 v°.)

78. — 1375. Jehan de Coutes le jeune, seigneur du Plessis-Trouillart et de Neuville. Hommages en 1375 et 24 mars 1409.

79. — 1375. Jehan de Coustes, fils de Jehan de Coustes, écuier. Hommage du lieu du Plessis à l'évêque de Chartres.

1376. Perrinet de Coustes. (*Cabinet des titres*, *pièces originales*, t. 232, doss. 5162, p. 7.)

1376. Jean Minguet. Rémission. (CLAIRAMBAULT. *Tables du Trésor des chartes*, rég. 110.)

80. — 1377. Jehan de Coustes l'aîné, écuier. Hommage pour lui et Jehan son fils, le 22 décembre.

81. — 1380. Jehan de Coustes fils.

1378. Enguerrant de Coutes. (*Pièces origin.*, vol. 918.)

1380. Henri de Coutes, dit Deskire, escuyer. (CLAIRAMBAULT, *ibid.*)

82. — 1382. Guillaume de Sans-Avoir, chevalier, seigneur de ...... (*sic*), à cause de dame Marguerite, jadis femme de Jehan de Coutes, chevalier, seigneur du Plessis et de Neuville, fait hommage desdits lieux à l'évêque de Chartres.

83. — 1382. Marguerite, dame du Plessis et de Neuville, veuve, en 1382, de Jehan de Coustes fils, escuier.

84. — Messire Guillaume de Sans-Avoir, chevalier, et sa femme, veuve, le 16 août 1382, de messire Jehan de Coustes, chevalier.

85-86. — 1383. Guillaume de Coutes, écuyer, 13 juin. (*Ibid.*, B, 66 et C, 336.)

1384. Pierre de Coutes. — Lettres de rémission. (*Trésor des chartes*, *tables par* CLAIRAMBAULT, rég. 97.)

Nos 87. — 1392. Jehanne de Coutes, dame de Tilliers, 13 décembre. (*Fonds de* GAIGNIÈRES, *ibid.*, registre L, 5 vo.)

88. — 1395. Testament de Marguerite de Coutes, femme de Guillaume de Macheri, du mardi après la Saint-Denis. (*Ibid.*, B, fo 154.)

89. — 1396. Partage fait, le 19 mai, entre Guillaume de Coutes, escuier, seigneur de Fresnay, et dame Jehanne de Coutes, dame de ...... (*sic*), veuve de messire Guillaume de Béruls, chevalier, et messire Guillaume de Sans-Avoir, tuteur de damoiselles Perrette, Marion et Gillette de Coutes, sœurs de ladite dame, et filles dudit Guillaume et de feue damoiselle Anne du Guetz, leur mère. (*Ibid.*, registres F, G, fo 298.)

90. — 1397. Bail à ferme par Guillaume de Coutes, écuyer, seigneur de Fresnay, le 11 juillet, d'une métairie qui fut à Jehanne de Coutes, dame de Tillières. (*Ibid.*, F, G, fo 302.)

1397. Guillaume de Coutes, écuyer, seigneur de Fresnay. Hébergement sis à Fresnay, acquis par acte du 26 juillet 1397, de dame Jehanne de Coutes, veuve de messire Guy le Baveux, chevalier. Guillaume de Coutes ne vivait plus en 1407. (*Ibid.*, registre L, fo 5 vo.)

91. — 1397. Marguerite de Coutes, veuve de Guillaume de Macheri, écuyer. Elle était nièce et seule héritière de Philippes de Guyencourt, seigneur de Gazerau et d'Ouarville. Leur fille et unique héritière, Marguerite, épousa messire Guillaume de Prunelé, chevalier, seigneur de Gazeran et d'Ouarville, 11 janvier. (*Ibid.*, reg. F, G, fo 3047.)

92. — 1400. Gauvin de Coutes, seigneur de la Gadelière, père de Jehan de Coutes, dit Minguet, de Hugues et de Jean.

94. — 1409. Hugues de Coutes, écuyer, seigneur du Plessis-Trouillart et de Neufville. Hommage pour ces terres 10 juin.

95. — 1413. Jehan de Coutes, écuyer (frère de Hugues et de Minguet). — Épouse Damoiselle N. de la Rivière, fille de Michelet de la R., seigneur de la Chenardière. (*Ibid.*, L, 175.)

Nos 96. — 1415. Le même, écuyer, panetier du roi, sieur du Plessis, fit rente le 26 avril 1415. Il mourut sans enfants et laissa pour son héritière N. de Coutes, sa nièce, fille de Hugues de Coutes, son frère, laquelle était femme de feu Pierre de La Motte, dont étaient issus Pierre et Jean de La Motte, vivants le 26 novembre 1451.

97. — 1417. Jeanne de Noviant, damoiselle, veuve d'Oger de Nantouillet, Jehan de Coutes, dit Minguet, et Catherine de Noviant, damoiselle, sa femme, héritiers de feu Jehan Le Mercier, jadis chevalier, seigneur de Noviant, leur père.

98-99. — 1423. Louis de Coutes, écuyer.

100. — 1426. Jehan de Coutes, dit Minguet (*senior*).

101. — 1427 (n. st.). Jehan de Coutes, gouverneur des comtés de Blois et de Dunois.

99. — 1441. Raoul de Coutes, troisième fils de Minguet.

106. — 1475. Jehan de Coutes (*junior*), dit Minguet, et damoiselle Catherine, sa fille, ne vivaient plus (7 novembre). (*Ibid.*, *extraits du Prieur de Mondonville.*)

107. — 1485. Marie de Coutes, fille de noble H. Jehan de Coutes et de Damoiselle Antoinette de Haunay (*sic*), épouse, par contrat du 27 décembre, Jehan de Verres, écuyer, fils d'Antoine de Verres, seigneur d'Amilly.

108. — 1488. Florentin de Coutes, écuyer, bailli de ...... (*sic*), 2 mai. (*Ibid.*)

109. — 1499 ou environ. Antoinette de Coutes, épouse Valeran de Renty, seigneur de Ribehun. (*Ibid.*)

109. — 1529. Antoinette de Coutes, dame de Pavant, fille de Gaucher, seigneur de Pavant, vicomte de Rugles, épouse en 1529 Jacques de Poisieu, seigneur de Valery et baron de Marles. (*Ibid.*)

110. — 1491. Gaucher de Coutes, fils de N. H. Jehan de Coutes et de dame Antoinette de Launay; était mineur en 1491. Sentence du 7 novembre 1491, rendue au bailliage de Meaux. (*Ibid.*)

111. — 1491. Guillaume de Coutes, écuyer. (Arrêt du 24 juin.)

112. — 1497. Jean de Coutes, prestre. (14 avril.)

Nos 113-114. — 1529. Pierre de Coutes, seigneur de Frainville, en partie (D. 265, *extraits du Prieur de Mondonville*), et de Brétigny, et Jehanne de Vaumesson, sa femme. (F. G. 264.)

115. — 1530 environ. Marie de Coutes, dame de Thaizy, femme de Louis d'Espinay, vicomte de Hardicourt, Voux-en-Artois, Landifay et Monceaux-sur-Oise. (*Généalogie d'Espinoy.*)

116. — 1546. Louise de Coutes, damoiselle, épouse de Guillaume d'Ardenay, écuyer, était veuve en premières noces de Nicolas de Lambert. (Reg. D. du *Prieur de Mondonville.*)

117. — 1549. Partage de la succession de Jehan d'Aguerre, chevalier, baron de Vienne (21 octobre 1549) entre dame Jaquette de Lenoncourt, sa veuve, et noble seigneur Claude d'Aguerre, noble seigneur Charles de Coustes, seigneur de Pavant, écuyer d'écurie du roy, à cause de Madeleine d'Aguerre, sa femme, et noble seigneur Nicolas de Brichanteau, seigneur de Beauvais, Gurey et autres lieux, à cause de damoiselle Jehanne d'Aguerre, tous trois enfans dudit deffunt. (*Cabinet des titres, titres de Brichanteau.*)

34. — 1544. Charles de Coutes, seigneur de Pavant, porteur du guidon de la compagnie de cent lances fournies des ordonnances du roy.

35. — 1553. Le même, lieutenant de la compagnie de quatre-vint-dix lances fournies des ordonnances du roy, sieur de Pavant (compagnie de Mgr le duc de Lorrayne).

36. — 1554. Le même. Gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, lieutenant, sieur de Pavant, etc.

37. — 1562. Le même. Chevalier des ordres du roy (mêmes titres).

38. — 1564. Le même.

39. — 1564. Robert de Conttes (*sic*), guidon de la compagnie de Monseigneur le duc de Lorrayne.

41. — 1565. Charles de Contez (*sic*), capitaine de cent lances.

H

Arras, 7 septembre 1302. — « Je, Jehan de Coutes, chevalier, » quittance de gages à Me Guillaume, chantre de Milly, et Geffroy Cocatris, « pour moy et mes gens, seur le service que nous faisons à notre seigneur le roy en Flandres, sous le seel de Mgr Guy de Biaumont, chevalier. » Scellé. (CLAIRAMBAULT, *titres scellés*, t. XXXVI, p. 2717.)

I

No 1. — Poitiers, 2 janvier 1356. — Nous Symon de Coutes, chevalier, gages des guerres de Poitou et de Saintonge, scellée aux armes de Coutes. (CLAIRAMBAULT, *titres scellés*, t. XXXVI, p. 2717.)

No 2. — Chartres, 12 septembre 1357. — Monstre de Girart de Coutes, escuier : Gauvain de Coutes et quatre autres noms. (CLAIRAMBAULT, *titres scellés*, t. XXXVI, p. 2719.)

No 3. — Chartres, 12 novembre 1357. — Monstre de Guy-le-Baveux, sous le gouvernement de Mgr de Hangest, Guillemin Coutes, escuier, Symon de Coutes, chevalier. (*Cabinet des titres*, pièces originales, t. 232, doss. 5162, pièce 2.)

No 4. — 20 septembre 1376. — A Vernon-sur-Saine, Monstre dudit Guy-le-Baveux, chevalier (1), Guillaume Sans-Avoir (2), Jehan de Coustez, Perrenet de Coustez. (*Cabinet des titres*, pièces originales, t. 232, doss. 5162, pièce 7.)

(1) Guy-le-Baveux, baron de Tillières et seigneur de Longueville, 1348, épouse Jehanne de Coutes. (*Histoire d'Harcourt*, vol. II, p. 1297, et *Cabinet des titres*, vol. 918. Extrait du Prieur de Mondonville, no 90.)

(2) Voir *Descendance des Coutes* (*Pièce justificative* G, de 47 à 117), les nos 82 et 84.

K

Nº 2. — 1378. Enguerant de Coutes reconnaît avoir reçu de Pierre Tranchant, receveur des revenus extraordinaires de la conté d'Évreux, 37 fr. à lui dus à cause de son « bienfait du terme de Saint-Michel derrenier passé, le xviij[e] jour de jung (*sic*) l'an mil ccclx dix et huit ». Restes d'un sceau en cire rouge. Écu chargé de deux rosettes au chef chargé d'un lion rampant dont on ne voit que le haut du corps. (*Cabinet des titres*, pièces originales, vol. 918, doss. 20253.)

L

Nº 3. — 1403. Huguet de Coustes, « escuier eschançon de Monseigneur le duc d'Orléans », confesse avoir reçu de Jehan Poulain, trésorier général dudit seigneur, 20 fr. à lui ordonnés « pour un mois pour aler en sa compaignie ou voiage qu'il entend présentement faire es partie de Lombardie et d'Ytalie, le xviij[e] jour dudit mois de novembre l'an mil cccc et trois ». *Signé :* « Hugues de COUTES. » Scellé d'un sceau rouge dont il reste un fragment; écu chargé d'un lion rampant. (*Cabinet des titres*, pièces originales, vol. 918, doss. 20253.)

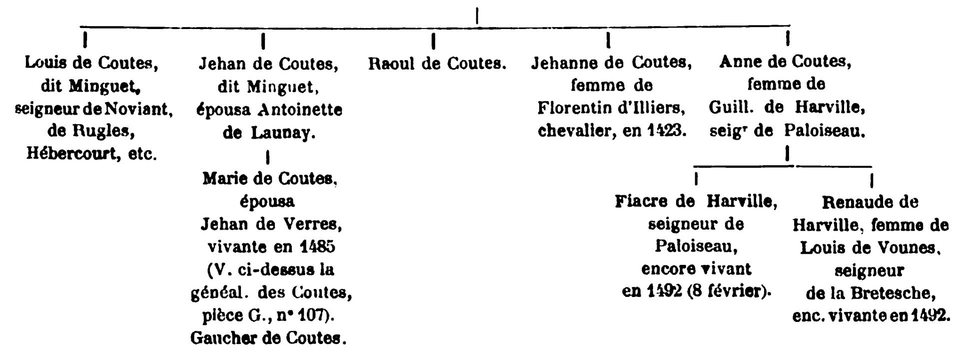
Nº 5. — 1403. Huguet et Jehan de Coustes, frères, escuiers, confessent avoir reçu de Jehan Poulain, trésorier général du duc d'Orléans, la somme de 20 livres tournois, pour leurs gages des quinze premiers jours du présent mois. « Tesmoing le seel et saing manuel de moy Huguet dessus dit cy mis le x[e] jour dudit mois de janvier l'an mil cccc et trois. » *Signé :* « Huguet de COUTES. » Scel rouge, écu chargé d'un lion rampant. (*Cabinet des titres*, pièces originales, vol. 918, doss. 20253.)

M

Nº 92. — Gauvin de Coutes, seigneur de la Gadelière, qu'il donne à Jean, son fils, par acte du 19 janvier 1400. Il eut trois fils:

Huguet, dont la fille Catherine épousa Pierre de La Motte, de laquelle il eut deux fils : Pierre et Jean de La Motte, Jean de Coutes, seigneur du Plessis, mort sans postérité, avait épousé demoiselle N. de La Rivière, et Jean, dit Minguet, père du page, qui suit, seigneur de la Gadelière, Fresnay, etc., avait épousé damoiselle Catherine Le Mercier, dame de Noviant.

'Jehan de Coutes, dit Minguet, ci-dessus nommé.
Catherine Le Mercier, son épouse.



N

N° 10. — 1408. « A tous ceulx qui ces lettres verront, Jehan de La Grange, prévost de Dampmartin, et Simonet Simon, garde du seel de ladicte prévosté, salut. Savoir faisons que pardevant Thomas Roussel, clerc, tabellion juré de la conté de ce mesme lieu, commis et estably, vint et fu présent en sa propre personne Guillot Le Maignen, demourant à Mitry, et recongnut et confessa... lui avoir prins et retenu a droit croix de cens ou rente annuelle et perpétuelle dès la Saint-Remi derrenièrement passé à tous jours mais perpétuellement, pour lui, pour ses hoirs et pour ceux qui de lui auront cause ou temps advenir, de Jehan Dommage, demourant au dit Mitry, une maison, grange, court et jardin et vingne et leurs appartenances assis au dit Mitry, tenant d'une part et aboutissant à la voirie et d'autre part aux hoirs de la fille Jehan Tabur de Mouy mouvant de Jehan de Coutes, dit Minguet, escuier, à trois deniers de cens paiez à la mi karesme et trois deniers de cens paiez par an aux ottaves Saint-Denis, trois boissiaulx de blé et chappon et demi de

rente paiez par an lendemain de Noel, et cinq boissiaulx de blé et un boissel d'avoine de teuxement avec le past et sosse paiez chascun an. Ceste présente prinse et retenue faite pour et parmi le pris et la somme de deux escus d'or de croix de cens en rente annuelle et perpétuelle...

« L'an de grâce mil quatre cens et huit, le mardi cinq jours (*sic*) ou mois de juing. T. ROUSSEL. »

O

N° 4. — Jehan de Coutes, dit Minguet, premier panetier de Monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir reçu de Jehan Poulain, trésorier général dudit seigneur, 40 fr. pour la même cause que dans les lettres précédentes (voir pièce L, n° 3); le xviij^e jour dudit mois de décembre l'an mil cccc et trois.

N° 6. — Jehan de Coutes, dit Minguet, « escuier, premier panetier de Monseigneur le duc d'Orléans et capitaine de Chasteaudun, à cinquante livres tournois de gages chacun an », confesse avoir reçu la somme de vingt-cinq livres tournois pour le terme de la Saint-Jehan-Baptiste derrenier passé, « le derrenier jour de juing l'an mil cccc et quatre ». *Signé :* « MINGUET. »

N° 7. — Jehan de Coutes, dit Minguet (mêmes titres que cidessus), quittance de ses gages de capitaine, vingt-cinq livres tournois pour ses gages du terme de Noël derrenier passé, le xxxe jour de janvier l'an m.cccc et quatre. *Signé :* « MINGUET. » Fragment de sceau en cire rouge avec écu barré.

N° 8. — Jehan de Coutes, dit Minguet (mêmes titres), quittance du xxiij^e jour de juing, pour ses gages de capitaine du terme de la Saint-Jehan-Baptiste mil cccc et cinq. *Signé :* « MINGUET. » Sceau rouge, même écu chargé d'un lion sur lequel passe une barre.

N° 9. — Même quittance pour les mêmes causes, xiiij juillet mil cccc et six. *Signé :* « MINGUET. » Scellée. (Cabinet des titres, vol. 918.)

P

N° 17. — « Jehan de Coutes, dit Minguet, chambellan de Monseigneur le duc d'Orléans », confesse avoir reçu de maître Pierre Sauvage, secrétaire et garde des coffres dudit duc, 24 escus à lui dus « sur un voyage d'aler devers Monseigneur le duc de Bretagne présentement, pour lequel fere je suy party aujourd'ui, le viij° jour d'octobre l'an mil cccc et neuf ». Scellé. (*Ibid.*, vol. 918.)

N° 18. — Jehan de Coutes, dit Minguet, chambellan de Monseigneur le duc d'Orléans, « confesse avoir reçu dudit Pierre Sauvage 20 écus pour deux voyages faits l'un en Bretagne, vers le 15 octobre, et un autre fait à Melun vers la reine, après la Toussaint dernière, le ij^e jour d'avril l'an mil iiii^c et dix ». (Vol. 918.)

N° 19. — Quittance du 28 avril 1410.

N° 20. — Quittance du 10 juin 1410.

N° 21. — Dernier juin 1410.

N° 22. — 5 juillet 1410.

N° 23. — Du 3 janvier 1410.

N°s 24, 25, 26, 27 et 28. — Du penultime jour de janvier 1410.

Dans les deux premières quittances, Minguet s'intitule « chambellan du duc d'Orléans », et dans les derniers « escuier, chambellan ».

Q

N° 13. (Copie intégrale.) — « Guillaume, sire de Bracquemont, commis de par Madame la duchesse d'Orléans à recevoir les monstres et reveues des gens d'armes, archers, arbalétriers et autres gens de guerre estans en son service, à Guillaume Maigret, secrétaire de ma dicte dame la duchesse, et paieur des gens d'armes, archers, arbalétriers et autres gens de guerre dessuz diz, salut. Nous vous envoions enclose soubz nostre seel la monstre de Jehan de Coustes, dit Minguet, escuier, et neuf autres escuiers de sa compaignie receuz à Bouloingue-la-Petite le vi^e jour de septembre mil cccc et huit, pour servir aux gaiges de ma dicte dame la duchesse

en ses guerres partout où il lui plaira. Si vous mandons que audit escuier, des gaiges et des autres contenus en ladicte monstre, vous faictes prest et paiement pour quinze jours. Donné soubz nostre seel audit lieu, l'an et jour dessuz diz. » Scellé sur simple queue d'un petit sceau rond de cire rouge, enveloppé dans du papier.

N° 14. — « La monstre de Jehan de Coutes, dit Minguet, escuier, et d'un autre escuier de sa compaignie, veuz et receuz à Paris le premier jour d'octobre mil cccc et huit. Ledit Minguet, escuier, Jehan Le Mire, escuier. » (*Ibid.*, vol. 918.)

N° 15. — Primeu de Vesou, escuier, premier panetier de la duchesse d'Orléans, envoie à Guillaume Maigret la monstre de Jehan de Coutes, dit Minguet, faite à Paris, le premier jour d'octobre 1410. « Ledit premier jour d'octobre l'an dessus dit. » (Vol. 918.)

R

N° 106. — 7 septembre 1475. — Fiacre de Harville, escuier, seigneur de Paloiseau, héritier sous bénéfice d'inventaire de feus Jehan de Coutes, dit Minguet (*junior*), et de damoiselle Catherine de Coutes, sa fille. (Vol. 918, *extraits du Prieur de Mondonville.*)

S

N° 100. — 13 mai 1426 (ancien style). — Guillaume des Prez renonce à la succession de Jehan de Coutes, dit Minguet (*senior*). (*Ibid.*)

N° 101. — Jehan de Coutes (*senior*), gouverneur des comtez de Blois et de Dunois, 1427 (nouveau style). (*Ibid.*)

A. DE FOULQUES DE VILLARET.



Souvenirs de la reconstruction de la flèche de Sainte-Croix, en 1857 et 1859.

A propos des fouilles entreprises dans la cathédrale pour l'établissement du caloritère, et de la découverte de substructions de plusieurs époques, les *Annales religieuses* du diocèse d'Orléans ont parlé, incidemment, de l'ancienne flèche et de sa reconstruction (1).

Des détails avaient été donnés ici sur le même sujet par M. l'abbé de Torquat, en 1858, dans un compte-rendu sur la bénédiction de la croix de la nouvelle flèche (*Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 11e volume, page 483) ; mais ils étaient inexacts et incomplets. Comme les Orléanais attachent un grand intérêt à tout ce qui touche leur cathédrale, et que ce magnifique monument tient une honorable place dans notre histoire locale, on accueillera, j'espère, avec bienveillance une notice sur cette importante réédification, plus précise, plus complète, et composée d'après les documents les plus authentiques (2).

§ Ier. — L'ANCIENNE FLÈCHE.

L'ancienne flèche était octogone au-dessus du faîtage des combles ; le tout en bois de chêne, garni de trois galeries ayant, chacune d'elles, une balustrade en fer, et recouvert en plomb. D'après la notice de M. l'abbé Dubois (1818), cette flèche avait en hauteur 54 mètres (162 pieds) ainsi répartis : du dessus du faîtage des combles pour aller à la première galerie, il y avait

(1) *La Cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans. Précis de son histoire monumentale*, par M. l'abbé Cochard. (*Annales du diocèse d'Orléans*, 1890.)

(2) J'ai entre les mains le dossier complet : plans, devis et comptes de de ces travaux, parce que je fus appelé à les conduire comme inspecteur des travaux de restauration des chapelles de l'abside.



$1^m 33$ de hauteur ; de la première à la deuxième galerie, il y avait $5^m 33$ de hauteur ; sur cette galerie étaient établis les cloches et le timbre de l'horloge ; de la deuxième à la troisième galerie, la hauteur était de $4^m 66$, et la partie en pyramide jusqu'à la boule avait $18^m 66$; et enfin, depuis la boule jusqu'à la fleur de lis qui terminait la croix, il y avait 9 mètres de hauteur. La grosse boule en cuivre rouge recouverte d'or avait 2 mètres de diamètre.

§ II. — COMMENCEMENT DES TRAVAUX. — DÉMOLITION DE L'ANCIENNE FLÈCHE.

Depuis longtemps, la flèche était fortement compromise dans sa base, comme dans les parties supérieures. Établie sur les « reins » (1) des voûtes de la grande nef et du transept, mais sans être reliée aux quatre piliers du transept, elle n'avait aucun appui résistant. Aussi craignait-on chaque jour son effondrement, qui pouvait entraîner les voûtes dans le vide. D'autant plus que, dans ces voûtes, des fragments des clefs formant par leur saillie « nervures » (2) étaient tombés en plusieurs endroits, par l'action seule du temps.

Cet état ne pouvait se prolonger sans danger. Des demandes réitérées, particulièrement appuyées par Mgr Dupanloup, obtinrent enfin la reconstruction d'un nouveau clocher. Une souscription, faite à Orléans, avait produit 50,000 francs, somme bien insuffisante, mais qui témoignait à la fois de la générosité et des pressants désirs de la population. L'État allouait 100,000 francs ; les dépenses paraissaient donc couvertes, puisque le devis, alors connu, ne s'élevait qu'à la somme de 147,637 fr. 09. On verra plus loin combien ces prévisions ont été dépassées : elles auraient dû être doublées.

Sans rechercher à qui incombe la responsabilité d'un pareil

(1) Partie de voûte comprise entre la naissance et le sommet.
(2) Partie saillante moulurée.

écart, disons de suite que, lorsqu'il fut relevé, au moment du règlement des travaux, en 1859, Mgr Dupanloup se plaignit hautement d'avoir été mis en présence d'un devis incomplet pour une œuvre de cette importance, et qu'il obtint de l'État le complément nécessaire, soit 138,182 fr. 63.

Les plans et leur exécution sont l'œuvre de M. Bœswilwald, qui était à cette époque architecte des monuments historiques et des édifices diocésains, homme de mérite et de la même école que M. Viollet-le-Duc ; ils lui font le plus grand honneur.

Avant tout ce travail, on avait établi, en deux exemplaires, un petit modèle de la charpente. L'un des deux m'avait été remis pour me faciliter la conduite et la surveillance des travaux ; il est encore entre mes mains. On saisit facilement, sur cette réduction, l'élégance, la légèreté, et aussi la solidité d'une œuvre durable, incessamment exposée à l'action des vents violents qui règnent si fréquemment dans cette partie de la ville.

Il fut décidé que, pour ne pas gêner les offices et pour prévenir toute dégradation, les transports de matériaux s'effectueraient à l'extérieur de l'église. Des palans ou treuils furent établis dans la tour du nord ; entre cette tour et la flèche, on installa dans les combles des « plats-bords » (1) d'une largeur de un mètre en plusieurs morceaux et d'une assez forte épaisseur (10 centimètres) ; les plats-bords étaient en sapin du Nord et chaque extrémité s'appuyait sur le milieu des murs des voûtes de la grande nef.

Les travaux de démolition commencèrent le 5 mars 1857.

La « dépose » (2) des bois de charpente de l'ancienne flèche a duré environ deux mois ; cette charpente a donné 668 mètres cubes de bois et a produit une somme de 8,557 francs. La descente de la boule de cuivre qui terminait l'ancienne flèche a été effectuée en même temps que l'enlèvement des bois et dans son entier (2 mètres de diamètre). Découpée après son déplacement, elle a été vendue comme cuivre rouge au prix

(1) Long madrier en bois de sapin.
(2) Enlèvement des pièces de bois.



de 506 francs, et l'or extrait par grattage sur sa surface a donné une somme de 269 francs. Le vieux plomb qui recouvrait les bois de l'ancienne flèche a été repris par l'entrepreneur de plomberie en paiement de ses travaux. Il y en avait 11,000 kilogrammes.

§ III. — CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE FLÈCHE.

La charpente formant la base de la nouvelle flèche repose sur les quatre gros piliers du transept, qui sépare le chœur de la grande nef.

La première « enrayure » (1), de forme carrée, est garnie de solives, « enchevêtrure » (2) et aux quatre angles de croix de saint André. A son centre est le pied du « poinçon » (3), qui se prolonge sur toute la hauteur de la flèche jusqu'à la croix en fer fixée sur son extrémité. Dans cette première partie d'enrayure s'élèvent des contrefiches « moisées » (4) et boulonnées formant « encorbellement » (5) sur les murs des voûtes et arcades de la nef; au-dessus de cette enrayure, quatre « noues » (6) moisées, également boulonnées, relient les faîtages du grand comble avec la base octogone de la flèche.

Il existe, dans toute la hauteur, dix autres enrayures superposées au-dessus des autres, à l'extérieur desquelles s'élèvent huit clochetons ayant à leurs extrémités des pinicles et huit pilastres se terminant par des oiseaux ou chimères en plomb repoussé. Les clochetons et les pilastres sont reliés dans leurs parties hautes par des arcs-boutants.

Entre les montants des pilastres, le remplissage du vide est orné de huit fenêtres ogivales à arcatures trilobées.

(1) Sorte de planchers à solives disposées en rayons et formant plancher.
(2) Assemblage de solives.
(3) Pièce de bois posée verticalement au milieu ou centre de la flèche et qui soutient le faîte à l'endroit où sont assemblés les arêtiers.
(4) Deux pièces de bois reliées aux deux bouts par des boulons.
(5) Pièce de bois en avant-corps du mur et portant à faux.
(6) Endroit où se rencontrent les surfaces de deux parties inclinées.

Il n'existe que deux galeries ou terrasses, possédant dans chacune d'elles huit gargouilles en plomb repoussé ayant la forme de chimères.

A la troisième enrayure, première galerie, il y a les cloches et le timbre de l'horloge.

A partir de l'endroit où sont fixés les oiseaux, huit « arêtiers » (1) se réunissant en pointe soutiennent la sphère en plomb repoussé et la croix. Ces arêtiers sont ornés dans toute la hauteur de crochets également en plomb repoussé.

Dans cette charpente, toutes les pièces en grande partie toutes moisées, étant assemblées par tenons et mortaises, sont solidaires les unes des autres, en sorte que, si la rupture d'une fiche en bois venait à compromettre un de ces assemblages, tous les autres, au-dessus, au-dessous ou à côté, continuant leur officice, aucun échappement ne serait possible. Les pièces employées n'étant que des contrefiches, non parallèles entre elles, se « contre-buttent » (2) réciproquement.

Comme conception mathématique et exécution pratique, l'agencement de cette charpente est réellement au-dessus de tout éloge.

Tous les bois sont recouverts extérieurement par des lames de plomb, dont l'épaisseur varie de deux millimètres à deux millimètres et demi.

Un escalier, contournant le poinçon, part de sa base et conduit jusqu'à la première galerie, où est le beffroy.

La croix en fer est dans le style de la flèche. Elle a 7 mètres de hauteur et pèse 1185 kilogrammes.

Une conduite de paratonnerre s'y rattache et va se perdre en terre à son extrémité inférieure du côté nord de l'église, près de la porte dite de Monseigneur ou de l'Évêque.

La hauteur de la flèche, depuis sa base jusqu'au-dessous de la sphère de plomb, est de 81 mètres ; elle se répartit ainsi :

(1) Les arêtiers sont des pièces de bois qui partent des angles de l'édifice pour donner la forme d'une croupe de toiture.

(2) Contre-butter : appuyer une pièce par une autre.

1° Du pied du poinçon au faîtage de la couverture de la grande nef . . . . 21 mètres.

2° De ce point à « l'acrotère » (1) où sont les oiseaux . . . . 26 —

3° De l'acrotère à l'extrémité de la fiche formant pyramide, non compris la croix. . . . . 34 —

Le compte-rendu inséré dans le *Bulletin* de 1858, page 483, ne donne qu'une hauteur de 64m 50, au lieu de 81 mètres; c'est donc une différence en moins de 16m 50.

La partie apparente et octogone de la flèche a 60 mètres de hauteur.

L'ancienne flèche n'avait que 30 mètres de hauteur.

Les travaux étaient terminés dans le courant d'avril 1859 ; ils avaient ainsi duré un peu plus de deux ans, et non pas une année seulement, comme le disait le compte-rendu.

Nous donnons à l'appendice le relevé des dépenses par spécialité, ainsi que les noms de ceux qui ont pris part à ces travaux.

Un seul accident s'est produit dans le cours des travaux, encore fut-il sans gravité. Un manœuvre, servant les ouvriers plombiers, perdit l'équilibre au sommet d'une échelle, au moment où il allait atteindre le deuxième plancher de l'échafaudage. Heureusement pour lui, il tomba sur le premier plancher, plus large que l'autre ; sinon, il aurait roulé d'une hauteur de 60 mètres jusque sur le pavé de la voie publique. Il en fut quitte pour un repos de deux jours.

§ IV. — BÉNÉDICTION DE LA CROIX. — DORURE DES PARTIES LES PLUS SAILLANTES DE LA COUVERTURE EN PLOMB.

La bénédiction de la croix eut lieu le 22 juillet 1858. Deux jours auparavant, Mgr Dupanloup, en visitant l'état des travaux

(1) Acrotère, espèce de piédestaux que l'on met d'espace en espace dans les balustrades.

et voulant s'assurer par lui-même des apprêts de la fête, voulut passer sur un plat-bord établi provisoirement dans une partie transversale des combles et suivre l'inspecteur par le plus court chemin, se croyant le pied assez solide pour marcher sur une simple pièce de bois jetée en travers au-dessus des grandes voûtes. Il alla bien, en effet, jusqu'au bout ; mais la pièce de bois, qui portait à faux, fit bascule, et si l'inspecteur ne l'eût vivement retiré à lui, Monseigneur serait tombé d'une hauteur périlleuse sur les voûtes de la grande nef. Il ne s'est pas douté du danger très réel qu'il avait couru.

L'administration municipale, lorsqu'il s'est agi de décorer le plancher de la fête, a gracieusement fourni ce qui était nécessaire à l'ornementation. La dépense, par ce fait, ne s'est élevée qu'à la somme minime de 225 francs pour la main-d'œuvre.

Dans le devis, il n'avait nullement été question de dorure pour la flèche. C eût été une augmentation de dépense environ de 12,000 francs. Mais le jour même, après la bénédiction de la croix, cette question fut agitée et heureusement résolue.

Les dames invitées, femmes de fonctionnaires, surtout, firent remarquer à haute voix que la flèche sans dorure serait bien sombre et peu agréable à l'œil ; elle ne se détacherait pas assez sur l'ensemble des toitures en ardoises ; il fallait qu'elle fût dorée, dans le genre de celle de la Sainte-Chapelle de Paris. Mgr Dupanloup ne pouvait qu'approuver cette idée. Il répondit en plaisantant à ces dames « qu'il dépendait d'elles de mettre une crinoline dorée à la flèche », en faisant immédiatement une collecte à cette intention. Une souscription fut ouverte séance tenante ; elle produisit 4,500 francs. Le préfet, M. Boselli, promit au nom du département 2,000 francs ; M. le maire d'Orléans, M. E. Vignat, 3,000 francs au nom de la ville. Et voilà comment la nouvelle flèche fut dorée.

APPENDICE

1° DÉTAIL DE LA DÉPENSE DE LA RECONSTRUCTION DE LA NOUVELLE FLÈCHE.

Démolition de l'ancienne flèche.	11.443 fr.	25
Descente et rangement des vieux fers	48	72
Maçonnerie des reins des voûtes, et raccords sous les combles.	4.500	»
Échafaudages provisoires en bois de sapin de Norwège	38 838	77
Construction de la flèche, fourniture et façon des bois en chêne, refait sur les quatre faces. . . . . . . (Le cube total employé est de 714m 161c)	81.643	13
Menuiserie des fenêtres ogivales en arcatures trilobées, balustres des galeries, corniches, pinacles, clochetons et arcs-boutants.	19.765	88
Raccordement des bois des combles avec les bois de la nouvelle flèche	17.245	56
Menuiserie en raccords	202	»
Travaux divers de charpente comprenant l'escalier et le beffroy	5.911	34
Serrurerie	18.539	51
Peinture des bois au minium avant de recevoir le plomb.	1.200	»
Plomberie de la flèche.	68.667	58
Couverture en ardoises en raccordement, location des bâches pour toute la durée des travaux . . .	2.515	02
Dorure des ornements en plomb	9.298	96
Total général de la dépense.	279.819 fr.	72

2° NOMS DES PERSONNES QUI ONT PRIS PART AUX TRAVAUX.

Dans le compte-rendu de M. de Torquat, les noms de plusieurs entrepreneurs orléanais, ainsi que celui de l'inspecteur, ont été omis. Je donne cette liste, plus exacte et plus complète.

MM. Bœswilwald, architecte des monuments historiques et des édifices diocésains.

Fournier jeune, architecte-inspecteur diocésain. L'architecte en titre résidant à Paris, l'inspecteur dirigeait en son absence, surveillait, tenait, conjointement avec les entrepreneurs, les attachement écrits et figurés, et avait de plus dans ses attributions la comptabilité et la vérification des mémoires à faire payer comme réception définitive.

Bellu, entrepreneur de charpente, menuiserie, serrurerie et peinture.

Durand, entrepreneur de plomberie.

Poulain-Villeroy, doreur.

Sous-traitants de M. Bellu :

Pruym, entrepreneur de serrurerie.

Chaudeau frères, entrepreneurs de maçonnerie.

Cheniau, entrepreneur de couverture.

Lubineau, entrepreneur de peinture.

Noel et Venot, entrepreneurs de plomberie.

L'architecte-inspecteur des travaux de la nouvelle flèche de Sainte-Croix,

FOURNIER jeune.

Mottes dans les environs de Chevilly.

1° CAVE DE LA MOTTE.

Éminence artificielle à deux kilomètres environ à l'est de la gare de Chevilly, proche le hameau de l'Étendue, au sud et tout contre la route allant au hameau des Chapelles. Elle est couverte de charmes, érables, cornouillers, fusains, coudriers et autres morts bois et épines nombreuses, ce qui lui donne l'aspect d'un petit bocqueteau isolé dans les terres, qui proviennent de défrichements de la forêt voisine.

Cette butte a la forme d'un tronc de cône très régulier, avec des bases bien circulaires de 50 et 34 mètres de diamètre et un relief de 2m 50 à 3m 50 au-dessus du fond d'un fossé de 3 mètres de cuvette qui lui fait ceinture continue. Les profils sont encore bien conservés, ce qui atteste une ancienneté seulement relative.

On voit presque partout aux alentours les traces d'un fossé de moindre importance enveloppant le premier, et qui constituait sans doute une première enceinte.

Le plan et la coupe ci-joints (fig. 1) expliquent ces dispositions.

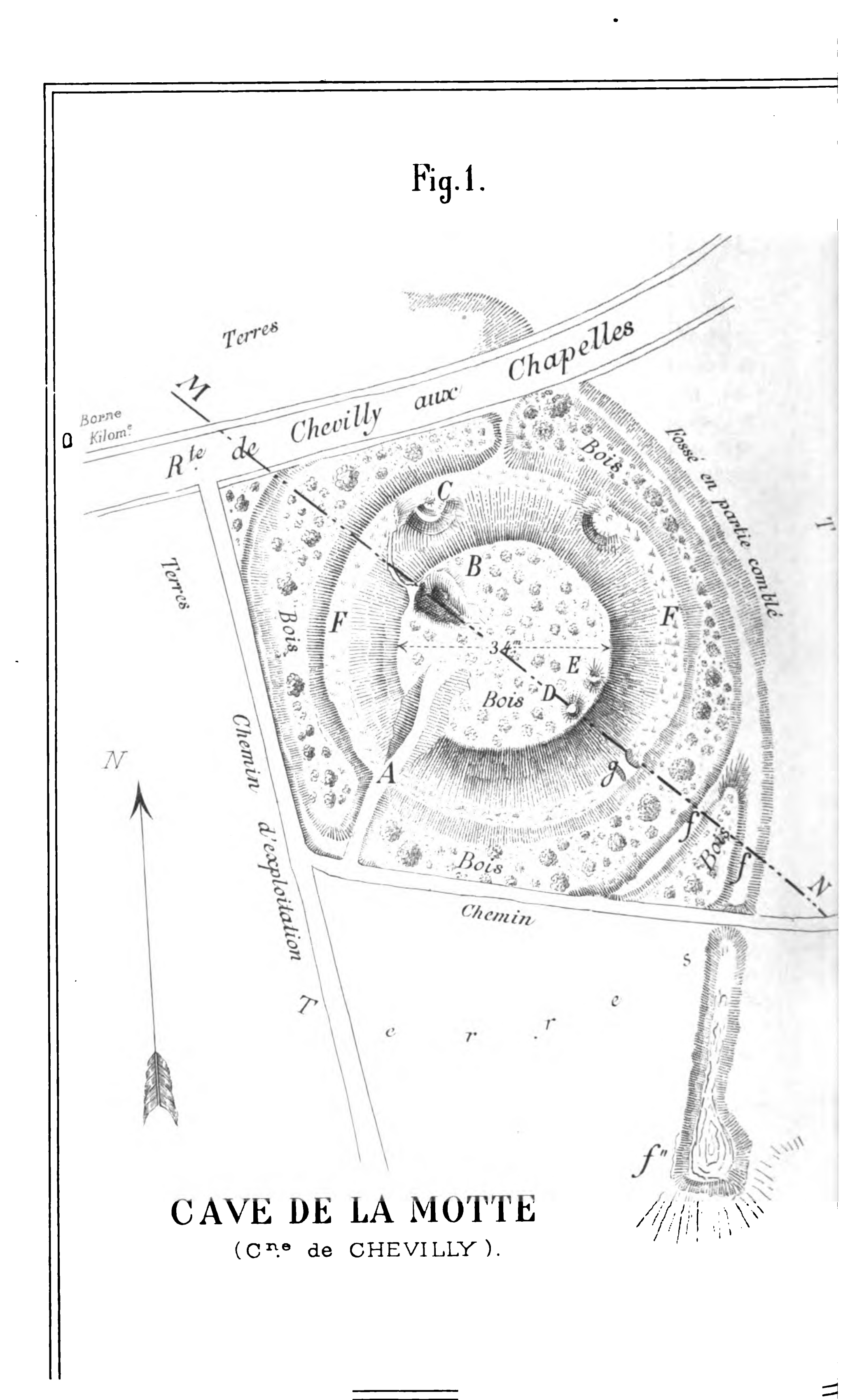
FF est le grand fossé annulaire, *ff* le petit fossé.

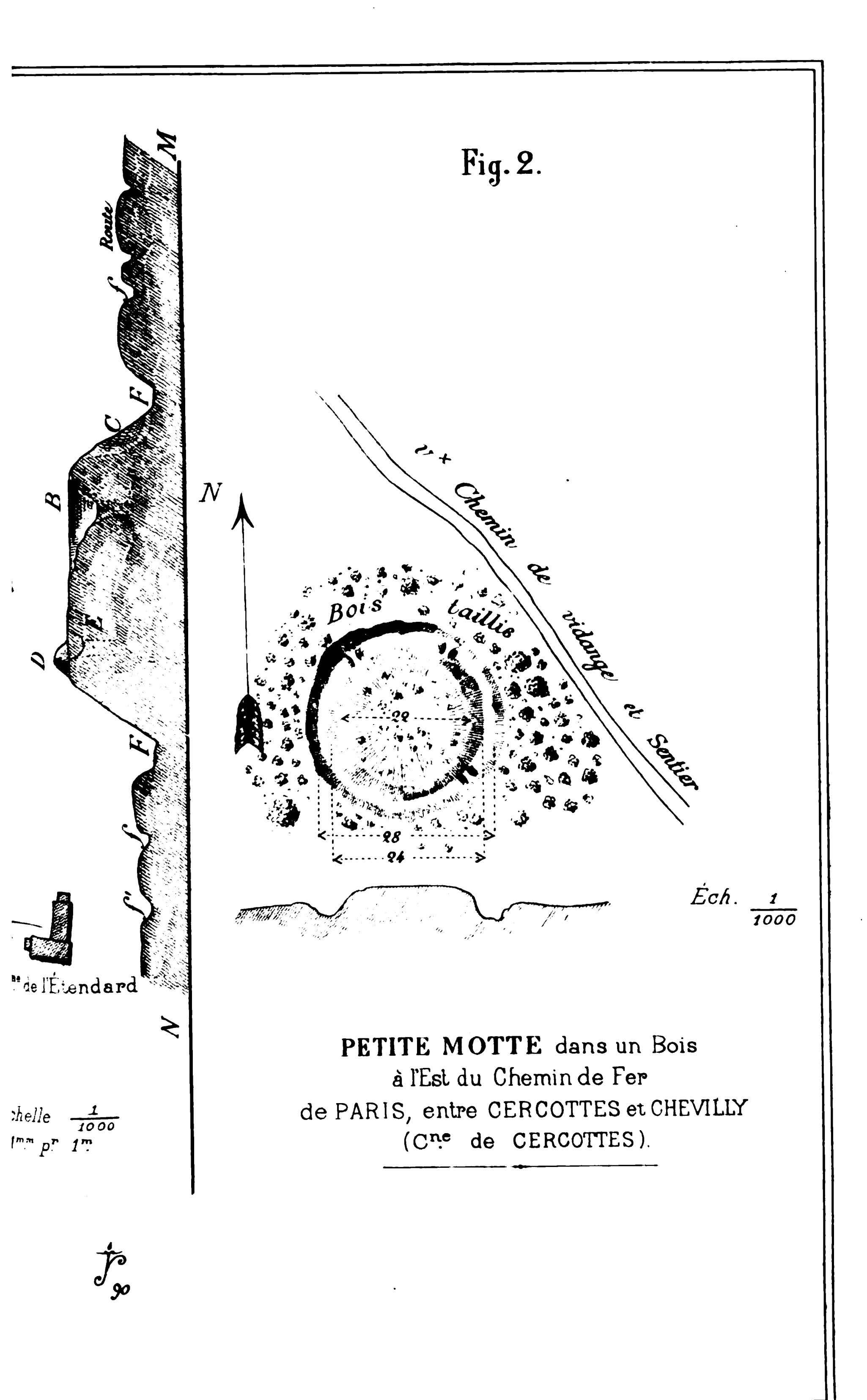
En *A* est l'entrée, au moins l'actuelle, permettant d'accéder à la plate-forme par une rampe douce.

B représente une excavation importante sur le sommet, et semble l'éboulement de l'entrée d'un souterrain, comme on en trouve presque toujours sur les mottes de la haute féodalité : le vieux nom de Cave de la Motte que porte cet endroit donne du poids à l'hypothèse.

En *C* est un autre éboulement correspondant peut-être à une poterne ou sortie de souterrain dans le fond du fossé.

En *E* se voit une petite excavation en forme de cône d'éboulement (orifice d'un trou de descente ou cheminée d'aérage ??).


Fig. 1.
Terres
M
Borne Kilom.
R.te de Chevilly aux Chapelles
Terres
Bois
C
B
F
F
34m
E
D
Bois
Bois
fossé en partie comblé
A
g
f
Bois
Bois
N
Chemin d'exploitation
N
Chemin
T e r r e s
f"
CAVE DE LA MOTTE
(C.ne de CHEVILLY).



PETITE MOTTE dans un Bois
à l'Est du Chemin de Fer
de PARIS, entre CERCOTTES et CHEVILLY
(Cne de CERCOTTES).

D indique un petit mamelon comme on en rencontre fréquemment aussi sur les vieilles mottes (1).

En *f''* est une branche rectiligne d'un fossé qui se raccorde avec celui de l'enceinte extérieure.

Tout autour, mais surtout au sud-est de ces antiques vestiges, se voient encore des plis de terrain réguliers dans les terres cultivées ; ils peuvent provenir de défenses accessoires extérieures se rattachant à l'enceinte principale, mais aujourd'hui presque nivelées par la charrue.

Tout semble rappeler la disposition des forteresses normandes primitives, si typiques et nombreuses en Angleterre et dans la Normandie. Rien n'indique, dans celle qui nous occupe, qu'il y ait eu autre chose que des défenses en bois ; elle doit remonter au plus au IXe ou Xe siècle.

2° MOTTE DES DIABLEAUX (COMMUNE DE CERCOTTES, TOUT PROCHE CELLE DE CHEVILLY).

Une autre motte avec fossé circulaire, mais d'importance moindre que la précédente, se rencontre dans un taillis touffu, à deux kilomètres environ au sud de la précédente. Elle est située entre Cercottes et Chevilly, à peu de distance à l'ouest de la ligne ferrée d'Orléans à Paris, à 200 ou 300 mètres au sud-ouest du massif forestier des Diableaux (dépendant de la forêt d'Orléans), dont nous lui avons donné le nom, ne lui en connaissant pas de propre ; elle n'est en effet connue que de quelques bûcherons, son faible relief ne la faisant aucunement distinguer des bois dans lesquels elle est perdue, et on ne l'aperçoit même pas d'un sentier qui en passe à peu de mètres.

Ce n'est, en effet, qu'une légère éminence lenticulaire ne dépassant guère que de un mètre le sol ; le fond de son fossé

(1) Ce sont vraisemblablement ces petits tertres qu'Orderic Vital désignait par le mot de *zetas* en décrivant de vieilles forteresses normandes, ainsi que le pense M. G. Fleury.



est en contre-bas de 2 mètres et de 1 mètre, suivant qu'on le compare à la plate-forme ou au sol extérieur; son diamètre est de 24 mètres sans ce fossé. On ne voit aucune trace de maçonnerie; le signe de la puissance féodale devait y être réduit à sa plus simple expression : une tour en bois au centre d'une palissade circulaire.

Ces faibles dimensions pour des forteresses du moyen âge ne sont pas rares, et nous en connaissons d'aussi petites en Blésois, en Vendômois (1) et en Berry.

(1) Voir une étude faite par nous sur les mottes féodales dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, année 1889.

DE SAINT-VENANT.



IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Tome IX. — N° 143.

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1890.

Séance du vendredi 11 juillet 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

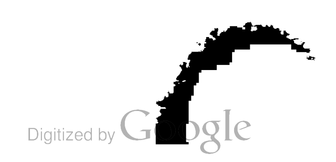
Hommages : De M. Chapellier, bibliothécaire d'Épinal : *Étude historique et géographique sur Domrémy.*

De Mme Le Normant des Varannes : *Histoire de Louis XVII,* par M. Le Normant.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— MM. Herluison, Desnoyers, Cochard, Jarry, présentent, comme candidat au titre d'associé correspondant, M. l'abbé Clerval, secrétaire de Mgr l'évêque de Chartres, auteur de *Translationes Sancti Aniani Carnotensis, annis 1136 et 1264 factæ.*

— M. le Président rappelle que l'inauguration des nouvelles salles du Musée historique a eu lieu au commencement de la semaine (lundi



7 juillet), et il se fait l'interprète de la Société en offrant l'expression de sa reconnaissance au savant directeur.

La Société décide qu'il sera inséré au *Bulletin* un compte-rendu de la cérémonie, avec les discours qui ont été prononcés. M. Tranchau veut bien se charger de rédiger le compte-rendu (1).

— M. Dumuys, au nom de la Commission des publications, rend compte du Mémoire de M. Jarry sur les *Testaments, inventaires et compte des obsèques du bâtard d'Orléans*. Il propose l'insertion aux *Mémoires*. Cette proposition est adoptée.

— M. Bimbenet donne lecture d'un Mémoire intitulé : *Étude héraldique à l'occasion des armes attribuées à la famille d'Arc*. Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Séance du vendredi 25 juillet 1890.

Présidence de M. Basseville, *président*.

M. Herluison fait don à la Société de la réimpression d'une planche ayant pour titre : *Pourtraict d'une tapisserie où est représenté le roy Charles VII allant faire son entrée dans la ville de Reims 1429*.

— M. l'abbé Maître adresse à la Société une note sur les *Gaufriers du Musée d'Orléans* et le chapitre préliminaire d'une *Monographie de Cernoy*.

— M. Fournier signale le mauvais état de la toiture de Saint-Benoît, et les tristes effets que l'humidité produit dans la crypte, récemment restaurée. Quant à l'inscription gravée à l'extérieur, sur le mur du midi, M. de Molandon a constaté, avec tristesse, qu'elle se détériore de plus en plus, et finira, si l'on n'y remédie, par disparaître.

(1) Voir page 598.

— La Société a été représentée, au pèlerinage de Domrémy, par MM. de Molandon et de Beaucorps. qui ont été profondément touchés de la beauté des cérémonies, ainsi que de l'immense concours qui s'est fait en l'honneur de la Pucelle.

Séance du vendredi 10 octobre 1890.

Présidence de M. Basseville, *président.*

Hommages : De M. Anatole de Barthélemy : *Essai de classification chronologique de différents groupes de monnaies gauloises.*

De M. l'abbé Paul Barbier : *Monseigneur Hautin, évêque d'Évreux.*

De M. l'abbé Bernois : *Monseigneur Pierre-Jules-César de Rochechouart.*

De M. Moreau : le magnifique *Album de Caranda*, composé d'un nouveau fascicule de texte et de douze planches.

M. Tranchau offre à la Société un exemplaire de l *Histoire de l'Université des Lois d'Orléans*, par M. E. Bimbenet.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

— M. Guerrier donne communication d'une pièce adressée par M. l'abbé Paturange, curé de Montereau. C'est le « procès-verbal de la dédicace et consécration de l'église de Vieilles-Maisons, en 1497 ». La Société vote l'impression de cette pièce au *Bulletin* (1).

Sont présentés, comme candidats au titre d'associés correspondants :

M. Philippe Champault, maire de Châtillon-sur-Loire, par MM. Desnoyers, Bimbenet, Jarry, Herluison.

M. le docteur Gillard, de Gallardon (Eure-et-Loir), par MM. Basseville, Tranchau, Guerrier.

M. Pichard, secrétaire honoraire de la Faculté de droit de Paris, par MM. Herluison, Pommier, Basseville et Tranchau.

(1) Voir page 587.

— M. Eugène Bimbenet donne lecture de la première partie d'une *Notice sur la vie et les œuvres de M. Collin.*

— M. Fournier entretient la Société des travaux qui s'exécutent dans la rue de l'Oriflamme, et des caves à nervures qu'on y a rencontrées.

Séance du vendredi 24 octobre 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

Hommages : M. Lanéry d'Arc offre à la Société : *Jeanne d'Arc*, par André Thevet (réimpression).

M. Colas de La Noue : *Biographie de l'abbé de Pormorant.*

M. le docteur Gillard : *Un curé de Châteaudun (1792-1797)*, et *Pierres tombales dans l'église de Conie.*

M l'abbé Paturange, un fac-simile du procès-verbal de la consécration et dédicace de l'église de Vieilles-Maisons.

M. Barthélemy, inspecteur primaire honoraire à Orléans, fait don d'un volume intitulé : *Les antiquités et recherches des villes et châteaux les plus remarquables de France*, par André Du Chesne.

Des remerciments sont votés aux donateurs.

— M. Fournier dépose sur le bureau le plan dressé par lui des fouilles récemment opérées dans la rue de l'Oriflamme.

— M. l'abbé Desnoyers donne lecture d'une note relative aux objets trouvés dans les tranchées ouvertes pour les fondations de la nouvelle église de Saint-Marceau. Il signale les objets suivants :

Médailles. Grand bronze de : Antonin, Marc-Aurèle, Faustine I.

Fragments de poterie rouge vernie.

Poids en terre cuite de tisserands.

Bague en cuivre attachée au doigt annulaire.

— M. Boucher de Molandon communique une *Dissertation sur le nom primitif du fleuve de Loire*, par M. Pérot. Cette dissertation est lue à la Société et renvoyée à la Commission des publications.

— MM. Tranchau, Desnoyers, Jarry, Herluison, font la proposition d'élire, comme membre honoraire de la Société, M. Larroumet, directeur des beaux-arts.

Séance du vendredi 14 novembre 1890.

Présidence de M. Basseville, *président.*

M. le Président signale, dans les *Mémoires* de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, un article intitulé : *Une visite au Musée patriotique de Jeanne d'Arc, à Paris;* et dans le *Précis des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, un travail de M. Ch. de Beaurepaire, ayant pour titre : *Notes sur les juges et assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc.*

Hommages : De Mlle de Villaret : *Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, improprement appelé Louis de Contes.*

De M. Latour, substitut du procureur général : *La plaidoirie devant les tribunaux et l'ordre des avocats.*

De M. l'abbé Plat, curé de Lantenay : *L'abbaye royale du Lieu-Notre-Dame-lès-Romorantin.*

M. l'abbé Paturange, curé de Montereau, fait don à la Société d'un manuscrit intitulé : *Lettres spirituelles de Godet des Marais, évêque de Chartres, à Mme de M.* (*Maintenon*), tome second. Ce manuscrit provient de la bibliothèque des Dames de Saint-Cyr. M. Guerrier en a fait l'objet d'une étude qui sera publiée au tome XXIII des *Mémoires.*

Des remerciments sont votés aux donateurs.

— M. le Président rappelle, en termes émus, la grande perte que

la ville et le monde des arts viennent de faire en la personne de M. Eudoxe Marcille, directeur du Musée de peinture d'Orléans. La Société tout entière partage les sentiments et les vifs regrets si bien exprimés par son président.

— MM. l'abbé Clerval, Gillard, Pichard, Champault, sont élus associés correspondants de la Société.

— M. Léon Dumuys, au nom de la Commission des publications, rend compte du travail de M. Pérot, de Moulins, relatif au nom de Cé, qu'aurait, autrefois, porté la Loire. M. Dumuys est invité à rédiger, à ce sujet, une courte note qui sera mise au *Bulletin* (1).

— M. Bimbenet donne lecture de la seconde partie de sa notice sur M. Collin.

Séance du vendredi 28 novembre 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

Hommages : M. Ernest Jovy fait hommage à la Société d'un discours prononcé par lui sur *La question du grec.*

De M. le docteur Louis Boullet, une brochure écrite par son père : *Sully et son château.*

De M. André Joubert : *Lettres inédites de l'abbé Bernier.*

De M. Herluison, une brochure dont il est l'éditeur : *Vingtième anniversaire du combat d'Orléans,* allocution prononcée par M. l'abbé Chapon.

— M. Jarry présente la photographie d'une statuette existant au château de Châteaudun et représentant Dunois. Il est décidé qu'une reproduction de cette statuette sera annexée au mémoire de M. Jarry.

— M. l'abbé Maître envoie un fascicule de sa *Monographie de Cernoy.*

(1) Voir page 583.

Priée de bien vouloir insérer

1ère Assemblée de la Ligue populaire du Dimanche

La 1ère Assemblée générale de la Ligue du Dimanche aura lieu à Paris le mercredi 11 Mars, à 8h ½ du soir, sous la présidence de Mr Jules Simon, 184, boulevard St Germain. Mr Léon Say et Mr Jules Simon y prononceront des allocutions. La réunion sera publique.

À ce sujet, nous sommes heureux de reproduire ce que Mgr l'Évêque d'Autun écrivait naguère sur cette Société.

« Nous signalons à l'attention et aux sympathies de toutes les personnes chrétiennes plusieurs oeuvres déjà établies en France pour promouvoir la cause sacrée du repos dominical. Nous citerons surtout :
1° L'oeuvre Dominicale de France, fondée par Mr le Comte Cissey : son

— M. l'abbé Desnoyers signale la découverte de deux épées anciennes : l'une du XII[e] siècle, trouvée à Lailly ; l'autre du XVI[e], à la Canche.

Séance du vendredi 12 décembre 1890.

Présidence de M. BASSEVILLE, *président.*

M. l'abbé Clerval remercie la Société de l'avoir élu associé correspondant.

— M. Guignard fait hommage d'une brochure intitulée : *Artins et ses tombeaux.*

— M. le Président rappelle à la Société que c'est dans la prochaine séance qu'il doit être procédé au renouvellement du bureau et des commissions.

Le président et le vice-président, en fonctions depuis un an seulement, sont rééligibles. Le secrétaire et le vice-secrétaire-archiviste, nommés pour trois ans, en 1887, sont arrivés au terme de leur mandat : ils ne sont pas rééligibles.

— M. Boucher de Molandon présente à la Société deux documents intéressants pour notre histoire. L'un est la photographie, envoyée par M. de Braux, d'une quittance de Dunois relative à sa pension de mille livres. Elle est signée, d'une belle écriture : « Le Bastard d'Orléans. » L'autre pièce est plus intéressante encore : ce sont, en original, les lettres, fort détaillées, par lesquelles le duc de Mayenne nomme Claude de La Châtre gouverneur d'Orléans (1592). Cette pièce, acquise par M. de Molandon, a été offerte par lui à la ville, pour ses archives. La communication est accompagnée d'une notive explicative (1). M. Baguenault de Puchesse fournit, à cette occasion, sur Claude de La Châtre, de curieux détails.

(1) Voir page 613.

La Société vote l'impression au *Bulletin* du document et de la notice.

— M. Dumuys entretient la Société de la visite qu'il a récemment faite d'une maison sise au n° 10 de la rue des Quatre-Fils-Aymon. Il y a trouvé des substructions gallo-romaines, à 2 mètres à peu près au-dessous du sol.

Séance du vendredi 27 décembre 1889.

Présidence de M. Basseville, *président.*

M. le Président rappelle à la Société la perte douloureuse qu'elle vient de faire en la personne de M. Émile Davoust.

Il s'exprime en ces termes :

Messieurs,

L'année qui va se terminer a été particulièrement douloureuse pour la Société. Elle a commencé par un deuil, elle finit par un autre. A la première séance de janvier, j'étais dans la pénible nécessité de vous annoncer la perte récente d'un de nos vénérés présidents, M. Collin. A la dernière de décembre, il me faut vous entretenir de celle d'un autre de nos collègues, enlevé à la fleur de l'âge et dans la pleine possession de son intelligence et de son talent.

M. Émile Davoust était des nôtres depuis 1878. Quoique habitant la campagne toute l'année, il assistait assidûment à nos séances. Plein de zèle et de dévoûment, il ne laissait passer aucune occasion de se rendre utile ; il mettait avec le plus vif empressement et la plus aimable complaisance sa plume et son burin à notre disposition.

Nos publications contiennent de lui d'intéressantes notices ; il fut plusieurs fois membre du jury de nos concours.

Aquafortiste distingué, c'est à lui que nous devons les gracieuses compositions qui accompagnent et enrichissent le remarquable travail de M. Patay sur les *Enseignes d'Orléans*, ainsi que le charmant cartouche qui sert de cadre à notre diplôme.

Attaché depuis un certain temps déjà à notre Musée historique, notre collègue, qui en est l'intelligent et zélé directeur, pourrait nous dire avec quel soin, quelle ardeur, il le secondait.

Nommé récemment directeur adjoint de notre Musée de peinture, il eût encore, dans cette fonction, où l'avaient appelé tout naturellement son sincère amour pour les arts, son goût pur et délicat, pu rendre de précieux services.

Sa mort prématurée est une perte sensible pour les arts et la science.

La foule nombreuse accourue de toutes parts, malgré la rigueur de la saison, pour assister à ses obsèques, le profond recueillement de tous ceux qui suivaient son cerceuil, les touchantes paroles prononcées sur sa tombe, sont le plus éclatant témoignage de l'immensité des regrets que laisse après lui notre collègue.

Vous le connaissiez tous, d'ailleurs; tous vous étiez de ses amis, car il était de ces hommes qu'il suffit d'approcher pour les aimer. Lui-même avait une profonde affection pour vous, il a voulu vous l'assurer jusqu'après sa mort en vous donnant une place dans l'expression de ses dernières volontés.

Son nom sera inscrit parmi les bienfaiteurs de notre Société, qui conservera pieusement le souvenir de sa mémoire.

La Société s'associe tout entière aux sentiments affectueux et tristes que M. Basseville vient d'exprimer.

M. le Président, reprenant la parole, annonce que notre regretté collègue a légué à la Société une somme de 5,000 fr., dont les arrérages accumulés doivent être consacrés, tous les cinq ans, à récompenser « un ouvrage d'art pur ou artistique ». La Société se montre profondément touchée et reconnaissante de la générosité du fondateur.

M. Boucher de Molandon demande, à cette occasion, s'il ne semblerait pas convenable de consacrer, par quelque disposition simple, mais visible et durable, le témoignage de notre reconnaissance et la mémoire de nos bienfaiteurs. Cette bonne pensée est accueillie avec une grande faveur par la Société; elle se prononcera sur les meilleurs moyens à prendre pour la réaliser.

Hommages : M. Herluison offre à la Société une brochure intitulée : *M. Eudoxe Marcille.*

De M. l'abbé Clerval, deux brochures : *La famille Chardonel* et *L'enseignement des arts libéraux à Chartres et à Paris, au XIIe siècle.*

Correspondance : M. le docteur Gillard remercie de sa nomination au titre d'associé correspondant de la Société.

M. le Ministre informe les Sociétés savantes que les Mémoires préparés pour la lecture au Congrès de 1891, section des beaux-arts, devront être adressés au ministère avant le 15 mars.

— M. Jarry propose d'insérer dans le Mémoire qu'il a récemment lu à la Société la quittance de Dunois présentée à la dernière séance par M. Boucher de Molandon. M. de Molandon accueille cette proposition, qui est adoptée.

— M. Baguenault de Puchesse donne lecture d'un Mémoire sur *Quelques mots de l'ancien langage français conservés dans l'Orléanais.* Ce travail est renvoyé à la Commission des publications.

Il est procédé aux élections.

Sont élus :

Président . . . M. BASSEVILLE.
Vice-Président. M. BAGUENAULT DE PUCHESSE.
Secrétaire. . . M. O'MAHONY.
Archiviste. . . M. DOMET.

A la Commission des publications, M. VIGNAT.

A la Commission de la bibliothèque, M. HERLUISON.

Le nom primitif de la Loire.

M. Francis Pérot, associé correspondant, a adressé à la Société archéologique un Mémoire intitulé : *Dissertation sur le nom primitif du fleuve de Loire.* Ce travail a été lu en séance le 24 octobre 1890, puis renvoyé à la Commission des publications.

Voici, en quelques lignes, les arguments fournis en faveur de sa thèse par M. Pérot, et la réponse qui lui a été faite par le rapporteur de la Commission.

M. Pérot émet l'opinion toute nouvelle que la Loire aurait très anciennement porté le nom de Cé.

I. Parce que, sur un cours de moins de 500 kilomètres, ce nom de Cé se retrouve précisément appliqué à des lieux sis au bord de la Loire, savoir :

1° A l'antique nécropole dite « ville de Cé », dont les ruines sont visibles, par les basses eaux, en un certain endroit du lit du fleuve, dans le département de l'Allier;

2° A une rue d'Orléans, dite rue du Pont-de-Cé : ce qui indique évidemment l'existence d'un pont traversant le fleuve de Cé (?);

3° Aux ponts établis près d'Angers, sur la Loire, et connus sous le nom de ponts de Cé.

II. Le nom de Cé aurait été donné au fleuve de Loire par les populations primitives, en raison du bruit que produisent ses eaux, en courant sur les galets du rivage, précisément et notamment auprès de la nécropole de Cé. Il y aurait là une application de l'onomatopée.

III. Il serait admissible que ce nom de Cé n'ait été usité que dans les pays de langue d'oc.

Le rapporteur émet à son tour l'opinion qu'il est impossible de réfuter péremptoirement la croyance ou la supposition de M. Pérot, attendu qu'il existe, en France et en Espagne, des cours d'eau portant le nom de Sée et de Cea.

1° Mais ce serait à l'auteur de faire la preuve formelle de son dire, attendu qu'il va à l'encontre d'une croyance dix-huit fois séculaire, à l'encontre des textes de Strabon, de César, et de tous les écrivains du moyen âge.

2° Le nom de la rue du Pont-de-Cé, à Orléans, est relativement tout moderne, et, d'ailleurs, aucun ingénieur n'a signalé la moindre trace de pont dans le lit de la Loire à la hauteur de cette rue. Il est plus probable que cette voie doit son nom à la merveille bien connue de tous les mariniers de la Loire, aux ponts de Cé, établis sur le fleuve près d'Angers, et peut-être à une enseigne de maison portant la représentation ou le nom de cet ouvrage important. En effet, le Musée d'Orléans possède une enseigne analogue, représentant « le pont d'Orléans », et récemment découverte dans les démolitions du quartier du Châtelet.

3° Les ponts de Cé n'ont reçu leur nom qu'au moyen âge, vers le XVe siècle.

4° Leur construction date *tout au plus* de l'époque romaine, c'est-à-dire d'un temps où la Loire était connue de tous sous le nom de « Liger ».

5° L'onomatopée forme la base d'un système de dénomination dont il ne faut pas abuser ; en effet, si la Loire produit ici un bruit qui rappelle le son de la syllabe *cé*, on peut aisément remarquer que là ce son est tout différent. A ce compte, le fleuve aurait pu avoir autant de noms qu'il produit de bruits divers.

6° Les langues d'oc et d'oï sont d'une formation postérieure à l'époque de César et de Strabon et ne peuvent être d'aucune utilité dans la discussion pendante.

En résumé, il est impossible d'*affirmer* que la Loire ne s'est jamais appelée la Cé ou le Cé, depuis que l'homme est apparu sur la terre ; mais il n'en est pas moins vrai que la chose reste à démontrer, et les arguments fournis par M. Pérot sont absolument insuffisants pour motiver son dire.

Procès-verbal de la consécration et de la dédicace de l'église de Vieilles-Maisons le 24 mai 1497.

In nomine Domini. Amen. Universis presentes licteras inspecturis, Decanus Christianitatis Ferrariarum salutem in Domino.

Notum facimus quod, anno eiusdem Domini millesimo quadringentesimo nonagesimo septimo, indicione decima quinta, mensis vero maii die vicesima quarta, vigilia festivitatis sacratissimi sacramenti, qua colebatur festum beatorum Donatiani et Rogatiani martyrum, pontificatus beatissimi in Christo patris et domini nostri domini Alexandri divina providentia papa sexti anno quinto ; regnante Christianissimo Karolo / rege Francorum, Octavo / Reverendissimus in Christo pater et dominus dominus Tristandus de Salazar, Dei et sancte sedis apostolice gratia Senonensis archiepiscopus, ad supplicationem venerabilis et discreti viri domini Rolandi Asselin, presbiteri, nuper curati ecclesie parochialis Veterum Domorum, in Vastino, prope Lorriacum, Senonensis diocesis, sanctissimeque terre Jerusalem militis, ac preciosissimi sepulcri Domini nostri Jesu Christi peregrini, Ecclesiam predictam Veterum Domorum et duo altaria lapidea in ipsa constructa, videlicet altare maius in eiusdem domini nostri Jesu Christi honore, et victoriosissime crucis, ac beati Petri apostolorum principis memoria, et aliud altare ad levam, in Dei genitricis Marie reverencia, cum quodam alio lapide, seu altari portatili, in sancti Mathurini nomine, benedexit, dedicavit, sanctificavit et consecravit ; in ipsoque maiori altari suas patentes licteras, sigillo sue camere roboratas, cum quibusdam reliquiis reposuit ; et solemnitatem dedicacionis ipsius ecclesie, dominica die post octabas Eucharistie annuatim celebrari ordinavit. In quo quidem dedicacionis misterio, presentes nos fuimus, cum infra scriptis, atque diaconi officium una cum domino Johanne Hemuy, presbytero, coadjutore nostro, qui in eadem ecclesia pernoctavit, implevimus, ac in eodem ministravimus ; magistro Petro Lejandre, presbytero, vastinensi

decano, et domino Guillermo Lebreton, in officio subdiaconi famulantibus.

Vidimus et assistere et presentes fore discretos viros dominos Johannem Gaubert, curatum de Coldreto, apostolica auctoritate, et senonensis curie notarium juratum, cum dicto Hemuy ejusdem auctoritatis etiam notario subscriptis; Rolandum Legriffe, ejusdem loci Veterum Domorum nunc curatum; Guillermum Lyenard, curatum de Chastenoy; Stephanum Lemaistre, curatum de Thimory; Andream Emery; Johannem Moireau; Stephanum de la Riviere; Guillermum du Rigot; Macetum Leblanc; Benedictum Byeune; Jacobum Vignelles et Johannem Raymond, presbyteros; necnon honorabiles viros, magistros Johannem Pokaire et Johannem de Borron, in legibus licenciatos, Petrum Guibert, granatarium Montisargi et maiorem dicti loci Veterum Domorum; Guillermum Musnier, procuratorem regis in dicto Monteargi; Simonem Bailly, orrei salis dicti Montisargi contrarotulatorem; Johannem Petit, receptorem juvaminum in decanatibus Ferrariense et vastinense; Stephanum Hapart; Robertum Guiboin, provisores dicte ecclesie; Alexandrum Busart; Nicolaum Guitte; Guillermum Ronsin, alias Paris; Johannem Fusy; Adam Guyboin; Franciscum Fillart; Johannem Bassin; Johannem Sezaine; et multos alios in maxima quantitate et numero, tam viros quam mulieres.

In cujus rei testimonium et in fidem premissorum omnium et singulorum, his presentibus licteris, signis manualibus dictorum Hemuy et Gaubert notariorum publicorum subsignatis, sigillum nostri decanatus, una cum signo manuali duximus apponendum et appendendum.

Actum anno et die suprascriptis.

FLOREAU. GAUBERT. HEMUY,
Notarius auctoritate apostolica
Senonensis curie.

Congrès des Sociétés savantes, Session de 1890.

A la section d'archéologie, présidée par M. le comte de Marsy (séance du 29 juillet), notre collègue, M. G. Vignat, fait connaître la découverte récente des substructions d'un théâtre romain à Mesnil-Bretonneux, commune de Bouzy (Loiret).

C'est M. l'abbé Bernard, curé de Bouzy, qui, le premier, a signalé à l'attention de la Société l'existence de ces fondations, destinées à disparaître dans un bref délai. En effet, une partie de l'hiver 1889-1890 a été consacrée à en extraire tous les matériaux pour les employer à l'entretien et à l'amélioration des chemins vicinaux.

Notre collègue, M. Fournier jeune, architecte, s'est, à la demande de la Société, transporté sur les lieux, et il a pu, avec le concours de M. l'abbé Bernard, reconstituer, sur le terrain, l'ensemble du tracé des substructions. Il en a dressé un plan très exact que M. Vignat fait passer sous les yeux de l'assemblée.

Le théâtre de Mesnil était semi-circulaire, affectant la forme d'un fer à cheval assez prononcé. Il était de dimension assez restreinte, son diamètre ne dépassant pas 40 mètres, et pouvait contenir de 500 à 600 spectateurs.

M. Vignat termine en faisant observer que la constatation de l'existence d'un théâtre dans un lieu éloigné aujourd'hui de tout centre de population n'a rien d'anormal et qui puisse surprendre beaucoup. Sans sortir de notre région, il suffit de rappeler que des théâtres ou amphithéâtres romains ont été découverts sur le territoire des communes de Montbouy (811 habitants), Bonnée (390 habitants).

M. de Marsy, en constatant l'importance de la découverte, fait également remarquer que des vestiges de théâtre ont été constatés dans des endroits aujourd'hui absolument déserts.



A la section d'histoire et de philologie, M. Boucher de Molandon dépose sur le bureau une curieuse quittance sur parchemin, provenant de sa collection personnelle, datée du 29 avril 1439, signée et vraisemblablement écrite de la main de Guillaume Érard, docteur en théologie, chanoine et chantre de l'église de Rouen, l'un des juges les plus passionnés de Jeanne d'Arc.

Dans ce document sont énoncées les missions diplomatiques que le gouvernement anglais confia à Guillaume Érard, et les riches émoluments qu'il y avait attribués.

Après avoir sommairement rappelé la part considérable, souvent odieuse, que prit Érard à la grande iniquité judiciaire dont Jeanne fut l'héroïque victime, M. Boucher de Molandon fait ressortir de ces faits historiques, et du document qu'il produit aujourd'hui, que ce juge de la Pucelle était réellement, comme Quicherat l'avait justement apprécié d'abord, un séide de l'Angleterre.

L'on ne saurait donc maintenant accepter les indulgentes atténuations que, plus tard, dans ses *Nouveaux aperçus*, l'illustre éditeur du procès a cru devoir émettre en sa faveur.

Ces révélations documentaires sur les fauteurs du procès de Rouen, dit en terminant M. Boucher de Molandon, sont d'un véritable intérêt pour l'histoire. Elles établissent scientifiquement que les principaux personnages qui se constituèrent juges de la Pucelle et la conduisirent au supplice étaient, en réalité, non des juges, mais des adversaires, et, dès lors, des bourreaux.

M. Jarry, correspondant du Comité des Sociétés des beaux-arts, délégué de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, pour lire son Mémoire sur les *Artistes aux gages de Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville*, rend compte des séances qui ont eu lieu du 27 au 31 mai 1890. Cette quatorzième session, tenue dans la salle de l'Hémicycle, à l'École nationale des Beaux-Arts, est restée l'égale des précé-

dentes pour l'intérêt des communications qui y ont été faites. Les séances ont été présidées par des membres éminents du Comité, MM. Millaud et Müntz, et MM. Bardoux et de Rozière, que nous avons l'honneur de compter parmi nos correspondants.

Plusieurs de ces lectures touchent notre province par le côté chartrain, celle de M. F. de Mély, intitulée : *La cathédrale de Chartres, les sculpteurs Nicolas Guybert, Thomas Boudin, Jean de Dieu, Pierre Legros, Toby le Jeune* et *Siméon Mazières,* et celle de M. Goovaerts, membre de la Société historique du Gâtinais, intitulée : *Lettres inédites de Philidor et de Gossec.* Un autre membre de la Société du Gâtinais, notre collègue, M. H. Stein, a donné d'intéressants détails sur l'*Ébéniste Boulle et l'origine de sa famille.*

Comme toujours, M. Henri Jouin, secrétaire-rapporteur du Comité, a présenté le rapport général sur les travaux de la section, et, comme toujours aussi, par un groupement heureux, par une analyse fine et délicate, par une critique dont la pénétration n'a d'égale que la bienveillance, il a résumé, dans un style et avec un tour qui lui sont tout particuliers, les résultats acquis dans cette session pour l'histoire des beaux-arts. L'émulation créée par ces réunions des délégués des Sociétés des beaux-arts en fait vivement désirer le maintien par tous ceux qui y prennent part, et la collection des comptes-rendus, par l'importance qu'elle acquiert chaque année, fournira une source précieuse de renseignements pour nos Sociétés savantes.

M. Jarry se plait à rappeler avec quelle sympathie universelle a été accueillie la promotion de notre vénéré confrère, M. l'abbé Desnoyers, au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur, à la séance générale présidée par le Ministre de l'Instruction publique, le 31 mai 1890, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

PROGRAMME

DU

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1891.

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Transformations successives et disparition du servage.

2° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

3° Histoire des anciennes foires et marchés.

4° Anciens livres de raison et de compte. — Journaux de famille.

5° Vieilles liturgies des églises de France.

6° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.

7° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

8° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

9° Origine, commerce et préparation des aliments avant le XVIIe siècle.

10° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant

les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

11° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

12° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

13° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

14° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes.

15° Rechercher, dans les anciens documents, les indications relatives aux maladies des animaux et des végétaux dans les diverses régions de l'ancienne France.

16° Recherches relatives à l'histoire de la marine française d'après les archives notariales des villes maritimes de France.

17° Indications tirées des anciens documents pouvant faire connaître les phénomènes naturels, météorologiques ou autres (inondations, pluies, sécheresses persistantes, tremblements de terre, température exceptionnelle, etc.), jusqu'au règne de Louis XIII.

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, formées en province du XVIe au XVIIIe siècle.

Rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVIe siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos Musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou

les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

3° Étudier, dans une région déterminée de l'Afrique, les édifices antiques, tels que : arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de villes, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, basiliques, édifices chrétiens, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

4° Signaler les objets antiques conservés dans les Musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces Musées se trouvent. Dessins à l'appui et renseignements sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

5° Signaler les actes notariés du XIV° au XVI° siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

6° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mil.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogive, coupoles); comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes; s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date. Dessins.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que : granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Rechercher les documents écrits ou figurés relatifs à l'archéologie navale.

Depuis la publication de l'ouvrage de Jal, sur l'archéologie navale, cette branche d'études est restée à peu près stationnaire. Il serait intéressant de rechercher dans les monuments du moyen âge, peintures, miniatures, vitraux, etc., des représentations inédites de navires marchands ou de navires de guerre, et de recueillir, dans les documents écrits, les pièces de tout genre, telles que : comptes, devis de construction, etc., qui peuvent aider à l'intelligence des monuments figurés de cette catégorie.

11° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

Il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule, sont, le plus souvent, des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher, en même temps, si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique, et si,



comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée. Usages spéciaux. Particularités locales.

15° Étudier dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les Vies des saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorés. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

III. — SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Déterminer les limites d'une ou de plusieurs anciennes provinces françaises en 1789.

2° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements, des communes ou des particuliers. Étudier spécialement les anciennes cartes marines d'origine française.

3° Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées, cartes de diocèses, de provinces, plans de villes, etc.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français. — Missions scientifiques françaises à l'étranger avant 1789.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie,

Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes locales, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur les cartes.

8° Dresser la carte d'une portion du territoire français dont les noms présentent une terminaison caractéristique, tels que : *ac*, *oz*, *ville*, *court*, etc.

9° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol et de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.).

10° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France (érosions, ensablements, dunes, etc.).

11° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

12° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au-delà de la période historique, tels que : déplacements des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou creusements dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissements des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc.

Musée historique d'Orléans.

(10 février 1879 — 7 juillet 1890.)

Les deux dates que nous venons d'écrire ont une importance capitale dans l'histoire de notre Musée historique.

Le 10 février 1879, M. l'abbé Desnoyers, alors président de la Société archéologique, et, depuis 1877, Directeur de ce musée après M. Mantellier, remettait aux mains du maire, M. Sanglier, les nouvelles salles de l'hôtel Cabu, aménagées par les soins de l'administration municipale.

Le jour de l'inauguration, le vénéré directeur, dans son allocution, rappelait à grands traits l'historique du musée. Il y a un devoir de justice et de reconnaissance à remplir envers les hommes de savoir et de dévoûment qui ont commencé la collection de nos objets d'art et envers les donateurs qui l'ont enrichie de leurs largesses.

C'est M. Pereira, préfet du Loiret, qui, dans une séance de la Société archéologique récemment fondée, — le 23 mars 1849, — proposa, d'après un vœu du Conseil général, en date du 1er décembre 1848, la fondation d'un Musée départemental qui « réunirait tous les tableaux, dessins, plans, médailles, an- « ciens sceaux et autres objets intéressant l'histoire des villes, « communes, églises, abbayes, châteaux, etc., du département « du Loiret. »

Cette proposition fut acceptée avec empressement par la Société, qui promit son plus zélé concours à la réalisation du projet.

A défaut de la chapelle Saint-Jacques, qu'il avait demandée sans succès à l'État pour l'installation du Musée, M. Pereira offrit deux pièces de l'hôtel de la Préfecture, où la Société, qui y a tenu ses séances jusqu'en février 1882, plaça sa collection encore bien modeste. Par un arrêté, en date du 20 novembre 1849, M. le Préfet en confia la garde à une commission de trois membres : MM. Desnoyers, Mantellier et Dupuis.

Bientôt, sur la proposition de M. de la Touanne et après un rapport de M. Robert de Massy (18 mars 1853), le Conseil municipal affecta diverses pièces de l'hôtel des Créneaux, — devenu Musée de peinture depuis 1825, — à l'installation de la collection naissante, qui déjà prenait des proportions considérables. Toutefois le déplacement ne se fit qu'après un arrêté du Préfet, M. Boselli, en date du 24 août 1855 ; le même jour, il nommait Directeur du Musée *historique* (c'est son titre depuis cette époque) M. Mantellier, et Directeurs-Adjoints, MM. Desnoyers et Dupuis.

Ce fut seulement en janvier 1856 que le directeur commença le déménagement des objets entassés à la Préfecture, et, en novembre 1856, il adressait au Préfet le premier de ses Rapports annuels sur ce Musée que M. Mantellier, pendant dix-sept ans, — jusqu'en 1877, où il fut appelé à la Cour de cassation, — travailla sans relâche, de concert avec ses deux collaborateurs, à développer et à compléter. Là vinrent successivement se ranger les trois collections distinctes dont se compose le Musée historique : celle du département, celle de la ville d'Orléans et celle de la Société archéologique, à laquelle les dons arrivaient en abondance.

Notre Musée prit, en effet, un rapide et merveilleux accroissement, grâce à de nombreux dons, ceux surtout qui lui vinrent de M. Desnoyers, et à de véritables bonnes fortunes.

Ainsi, en mai 1861, eut lieu la découverte des bronzes de Neuvy-en-Sullias. Heureusement informé à temps, M. Mantellier réussit à devancer de redoutables concurrences et à acquérir, au prix relativement minime de 7,085 fr., tout ce trésor, dont la pièce principale, le Cheval de bronze, est l'honneur de notre collection orléanaise et nous est enviée par bien des musées.

Quelques années après, en 1866, la ville reçut de M. Delahaye, ancien sous-préfet, né à Orléans et mort à Paris, une très précieuse collection d'environ 5,000 médailles grecques, romaines et modernes, toutes de premier choix et à fleur de coin, plusieurs d'une très haute valeur, le tout estimé alors à plus de 20,000 fr., et dont le prix s'est notablement élevé depuis. Il y avait ajouté



un capital de 25,000 fr., dont les intérêts annuels sont destinés à entretenir et à parfaire cette collection.

Un don plus magnifique encore ne tarda pas à donner à notre musée une place des plus honorables parmi les musées de province.

C'est celui qui nous vint d'un autre Orléanais, M. Alphonse Duleau, associé correspondant de notre Société, attaché au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Il avait consacre son temps, son savoir et ses revenus, à former une riche série de jetons, méreaux, médailles et monnaies, d'antiquités de toutes sortes, de livres et manuscrits. Cette collection était évaluée à 60,000 fr. au moins ; c'était toute sa fortune. Par son testament, il la léguait tout entière à la Société. En présence de cette largesse inattendue, une question délicate surgit aussitôt parmi nous. La famille de M. Duleau, déçue par ce legs de très légitimes espérances, avait fait des réclamations courtoises au sujet de son exécution. Des négociations s'ouvrirent. Des sentiments d'honorable désintéressement prévalurent de part et d'autre, et, par une transaction définitive mutuellement consentie, la Société accepta seulement la moitié du legs. Le président de la Société, M. Boucher de Molandon et M. Desnoyers se rendirent à Paris pour effectuer le partage amiable des antiquités, des jetons et des livres. Nonobstant cette réduction volontaire, la munificence de M. Duleau apportait à notre collection une augmentation de valeur de près de 30,000 fr.

Devant le flot toujours montant des dons et acquisitions, les salles affectées au Musée historique dans l'hôtel des Créneaux devinrent insuffisantes. Dans un long rapport, daté d'août 1859, le Directeur signalait avec vivacité cette situation fâcheuse. Ce fut peu après que M. Vignat, maire d'Orléans, très ouvert au goût des choses de l'art, et très zélé pour l'honneur et la prospérité de sa ville natale, obtint du Conseil municipal un crédit pour l'acquisition de l'hôtel Cabu, — appelé, à tort d'ailleurs, *Maison de Diane de Poitiers*, — charmant spécimen du style de la Renaissance. Il avait appartenu, au XVIII[e] siècle, à la famille Boucher de Molandon, puis aux Crignon de Bonvallet,

En 1825, il avait été acheté par M. de Farville, qui le céda pour 30,000 fr. à la ville. Classé par la Commission des monuments historiques, l'hôtel fut restauré sous sa direction et en partie à ses frais, par deux architectes éminents, M. Millet, puis M. Lisch, avec l'intelligente collaboration de M. Fournier jeune, qui, sous le titre d'inspecteur des travaux, a surveillé les détails de l'œuvre de 1862 à 1868. La restauration des deux façades et l'aménagement des salles ont coûté environ 45,000 fr. La ville y contribua pour 8,000 fr.

C'est là que M. Mantellier et M. Desnoyers, qui lui succéda, comme Directeur, en 1877, travaillèrent avec une ardeur infatigable à disposer tous les objets, qui s'entassaient dans les salles. Bientôt elles devinrent trop petites pour tant de richesses. Aussi, en 1876, sous l'administration de M. de Lévin, le Conseil municipal vota l'acquisition de deux maisons contiguës à l'hôtel Cabu, sur la rue Neuve; l'une d'elles (Maison Lambron), est tout à fait dans le style de l'hôtel. Elle fut restaurée sous la direction de la Commission des monuments historiques, et son principal corps de logis devint la belle et vaste salle qui devait porter le nom de salle Desnoyers, et que la modestie du Directeur voulut appeler simplement salle de la Renaissance et du XVIIIe siècle. Il y eut alors cinq salles affectées à l'histoire de l'art, et c'est leur inauguration solennelle qui se fit le 10 février 1879.

En 1887, un nouvel accroissement était devenu nécessaire. Il y avait environ dix mille objets exposés, et M. Desnoyers avait à en placer autant, qui s'amoncelaient dans le cabinet de la direction et dans les plus humbles réduits de l'hôtel. De là sa requête au Maire, M. G. Colas des Francs, et au Conseil municipal, pour la construction de cinq nouvelles salles qui auraient pour façade, sur la rue Neuve, les façades de deux élégantes maisons du XVIe siècle, provenant de la rue Pierre-Percée, et condamnées à disparaître dans la démolition du vieux quartier Sainte-Catherine qui avait fait place aux marchés couverts. Les façades de ces maisons furent restaurées par M. Rayneau, directeur des travaux municipaux, aidé de M. Laroze, inspecteur

des bâtiments de la ville ; le ciseau du jeune sculpteur orléanais, Manière, élève de M. Chapu, en rétablit les sculptures mutilées en certaines parties par le temps, et de vieilles boiseries empruntées à une maison démolie rue de l'Écrevisse, n° 31, furent appliquées au mur du rez-de-chaussée. Si l'ensemble de ces restaurations n'est pas irréprochable au point de vue archéologique, on ne peut contester qu'il ne soit d'un assez heureux effet. Il est, toutefois, à regretter que le peu de largeur de la rue en cet endroit permette difficilement de saisir d'en-bas tous les détails de ces jolies façades.

Depuis l'achèvement des travaux, le zélé Directeur, sur qui l'âge et la fatigue semblent n'avoir aucune prise, a consacré de longues journées à garnir les belles vitrines acquises par son industrieuse activité. En quelques semaines tout était prêt pour l'inauguration.

C'est à cette cérémonie artistique que, d'accord avec le Directeur, M. le Maire avait convoqué toutes les notabilités de la ville le lundi 7 juillet 1890. Il avait présumé à bon droit qu'une telle solennité ne laisserait pas indifférent le Ministre de l'Instruction publique, et il l'avait prié de vouloir bien y venir ou s'y faire représenter. Le Directeur des Beaux-Arts, M. Larroumet, était arrivé à Orléans dès le matin, accompagné de M. Georges Lafenestre, conservateur au Musée du Louvre, où il professe avec éclat le cours d'histoire de la peinture, et suppléant de M. Guillaume au Collège de France, dans la chaire d'esthétique et d'histoire de l'art. On sait quelle notoriété notre compatriote, un des plus brillants élèves du Lycée d'Orléans, s'est faite comme poète, comme critique d'art et comme auteur d'ouvrages qui révèlent son savoir, son goût et son talent d'écrivain. Il a trouvé parmi nous le plus cordial accueil, et c'est avec émotion qu'il serrait la main de bien des camarades, heureux de le revoir dans sa ville natale, — qui est fière de lui, — M. Desnoyers le lui dira tout à l'heure dans les termes les plus délicats.

MM. Larroumet et Lafenestre, conduits par M. le Maire et ses adjoints, sont arrivés au Musée historique à deux heures et

ont été reçus par le Directeur, et par MM. Boucher de Molandon, directeur adjoint, Davoust et Dumuys, attachés à la direction.

Nous ne pouvons nommer toutes les personnes réunies pour saluer les deux délégués du Ministre et applaudir à l'œuvre de M. Desnoyers ; citons seulement, après l'Administration municipale au complet, — M. Rabourdin-Grivot et ses trois adjoints, MM. Delucenay, Morand et Julin ; — M. Jules Dubec, premier président de la Cour d'appel ; M. le Général de division Saint-Marc ; MM. Boegner, préfet du Loiret ; Fachot, procureur général ; F. Rabier, député du Loiret et secrétaire de la Chambre ; Laroche, vicaire général, représentant Mgr Coullié, évêque d'Orléans, absent ce jour-là ; Lorgeou, consul général de France à Banckok ; Eudoxe Marcille, directeur du Musée de peinture, et le directeur-adjoint, Huau-Marcueyz ; Sainjon, directeur du Musée d'histoire naturelle ; Eugène Bimbenet, président de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts ; Basseville, président de la Société archéologique ; Godou, vice-président de la Société des Amis des Arts ; Chevalier-Escot, conseiller général ; Robineau-Pineau, ancien maire d'Orléans ; Gourdin, président de la Chambre de commerce ; Delorme, président de la Société départementale de secours aux blessés ; Branchereau et Moullié, supérieur et directeur au Grand Séminaire ; Mgr Renaudin, supérieur du Petit-Séminaire de Sainte-Croix ; MM. les chanoines Séjourné et Rocher ; l'abbé Dumontel ; Roullin, lieutenant-colonel d'état-major ; Guillon, ingénieur en chef ; Besnard, directeur des contributions indirectes ; Laféteur, proviseur du Lycée ; Naudy, directeur de l'École normale ; Danton, Lachouque et Ursin, chefs de division à la Préfecture ; Rayneau, directeur des travaux de la ville ; les rédacteurs des journaux ; enfin, la plupart des conseillers municipaux, des membres du barreau et des Sociétés savantes de la ville, qui nous pardonneront de ne pas citer leurs noms après cette énumération déjà si longue. Un grand nombre d'entre eux figurent au procès-verbal qui a été signé, à l'issue de la cérémonie, sur le registre des visiteurs.

Le Directeur du Musée devait se sentir heureux d'être entouré et félicité à l'envi par tant de personnes, qui voyaient avec le plus vif plaisir le ruban rouge, piqué sur la soutane du vénérable ecclésiastique, grâce à un récent décret auquel toute la ville d'Orléans a applaudi.

Suivi de ce nombreux et brillant cortège, il lui a fait parcourir successivement toutes les salles, où chacun a pu admirer l'agencement méthodique et le bon goût qui ont présidé à l'exposition de toutes nos richesses.

Cette visite sommaire terminée, M. Desnoyers a conduit l'assistance dans la salle de la Renaissance, où, d'une voix ferme et toute juvénile, il a lu le discours suivant :

Monsieur le Maire, Messieurs du Conseil municipal, Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur des Beaux-Arts, Messieurs,

Le lundi 10 février 1879, en cette même salle, dite de la Renaissance, je recevais le maire, M. Sanglier, et son Conseil, et leur remettais le Musée agrandi, et, par suite de cet heureux agrandissement, élevé au noble rang de lieu d'études et de sanctuaire de la science.

Le privilège des pensées vraies, Messieurs, est de recevoir du ciel, pour ne plus périr, un principe de fécondité ; elles croissent quelquefois silencieusement et à l'ombre, mais elles croissent sans interruption, et un jour elles se montrent en pleine lumière ; il y a, redisons-le, en tout ce qui est vrai un germe indestructible d'immortalité ; il faut que la vérité, une fois éclose, vive pleinement, comme Dieu, qui en est la source.

Le Musée historique devait participer à ce glorieux privilège de la vérité, car lui, également, renfermait déjà et renferme plus que jamais les hauts enseignements de la vraie science : en deux coups d'ailes, 1879 et 1890, il est monté dans les régions supérieures de la science telle qu'elle doit être comprise, telle que les esprits sains et vigoureux aiment à la voir : le moyen d'anoblir l'intelligence en développant ses horizons, en lui faisant pénétrer les profondeurs de l'âme humaine ; cette âme, qui, après Dieu, est ce qu'il y a de plus

beau, de plus ravissant, est un monde dont les limites reculent toujours, mais que la vraie science toujours lui fait atteindre, pour qu'elle recommence ensuite ses poursuites triomphales.

La pensée fondatrice de ce Musée, Monsieur le Maire, a été d'ouvrir ici un sanctuaire où, par les différents objets qu'il renferme, on pourrait étudier et connaître l'histoire si attrayante du passage de l'homme sur cette terre, marcher dans tous les sillons qu'il a ouverts à travers les siècles, et apprendre ainsi les phases de l'existence de cet être tout à la fois si simple et si mystérieux, un grain de poussière et un géant, un atome qui se heurte de tous côtés aux impuissances et un génie qui souvent arrache à Dieu lui-même les secrets de sa pensée.

Sans doute, Monsieur le Maire, le Musée historique n'est pas sorti d'un seul jet et tel qu'il se présente aujourd'hui : 1879 a commencé avec succès, et je pouvais déjà, le 11 février de cette année, dire au maire que notre Musée était un livre d'histoire universelle, mais ce jour du 7 juillet 1890, cette expression est dans toute sa vérité, car, en parcourant les neuf salles du Musée, le savant, le penseur, l'artiste, liront de belles pages d'art et d'histoire; non pas, cela a été dit, et j'ai la douleur de le répéter, de cette histoire qui ose souvent se faire la conspiratrice contre la vérité, mais de l'histoire entièrement véridique, contre laquelle nul n'a le droit de s'insurger, et dont les arrêts sont purs et infaillibles, l'histoire par les monuments; ils ont une lumière irrésistible et une langue qui s'impose en maîtresse.

Plaçons-nous en effet, Messieurs, devant les travaux préhistoriques, devant l'armée du Panthéon égyptien, les inscriptions des Ramsès, des Aménophis, les momies de Panopolis; regardons les briques et sculptures de Sennachérib et de Sargon ; passons au Panthéon grec, romain et gaulois ; stationnons devant les laves brûlantes de l'éruption de 1789, et nous avouerons que ces pages d'argile, de marbre, de bronze, valent mieux que celles de narrateurs écrivant dans leur cabinet, de longs siècles après les événements, ou souvent avec une plume taillée par le préjugé, et, ce qui est pis encore, par le demi-savoir; ici tout est vrai et la parole sans nuage; savants, artistes, ouvriers, hommes d'études ou de labeurs, tous y entreront donc pour y voir les richesses de la science, les beautés de l'art, les conditions du goût ; ici pas d'illusions, pas de pièges, de menteuses habiletés : c'est le vrai dans sa candeur, dans son honnêteté, et,

dussé-je être un peu malin pour mon bien cher collègue de la direction de peinture, j'affirme que tout ici est réel : une toile, fût-elle l'œuvre de Raphaël, est une sublime ou une charmante illusion ; la lumière et la couleur trompent avec une habileté parfaite ; mais elles trompent et ne sont pas ce qu'elles paraissent être ; ce n'est pas la nature comme Dieu l'a faite. Ici les objets ne vivent pas d'emprunts, et il ne faut pas se tenir en garde contre de ravissants mensonges, dont j'aime néanmoins, je l'avoue, à être la victime ; ces objets, on les accepte sans méfiance, parce que leur enseignement est simple et sans tour de main.

Je dois maintenant, Monsieur le Maire, à mes bienveillants auditeurs la révélation du moyen que j'ai employé pour arriver au résultat dont je parle. Le moyen, Messieurs, a été simple : durant onze années, j'ai groupé, pressé, accumulé, avec méthode néanmoins, les dix mille objets qui sont entrés dans le nouveau Musée et forment actuellement, avec leurs anciens compagnons, vingt mille numéros ; mais un jour est venu où, malgré toute mon habileté, les chambres qui avaient reçu mes dépôts ont refusé obstinément de loger de nouvelles acquisitions. Vous comprendrez ma douleur ; mais elle ne fut pas longue. Je savais qu'Orléans possédait un Conseil municipal dévoué aux intérêts de la ville, animé du désir de lui procurer grand honneur parmi les villes de France, et, fort de cette conviction, j'adressai à nos édiles une requête au nom de la cité, de la science et des arts ! La requête ne fut pas longue et ne pouvait l'être, avec la bienveillance connue du Conseil, et une somme importante fut votée pour l'agrandissement du Musée historique, par l'ouverture de cinq nouvelles salles ; puis nos intelligents édiles décidèrent que, sur la façade, on placerait celles de deux charmantes maisons de la Renaissance, situées dans la rue Pierre-Percée, que les exigences des marchés neufs condamnaient à être démolies ; à ce vote si digne d'éloge du Conseil municipal se joignirent le savoir et le zèle du directeur des travaux municipaux, M. Rayneau, et la grande œuvre fut exécutée...

Quand on trouve, Messieurs, un pareil Conseil municipal et un représentant de l'art aussi intelligent, tout s'explique, tout devient facile, et les louanges doivent passer au-dessus de la tête du directeur, pour se reposer sur le front de nos édiles.

Ici, Messieurs du Conseil municipal, et vous tous, Messieurs, laissez-moi donner jour à un sentiment de tristesse, assombrissant

quelque peu les joies de cette journée. Elle devait être présidée par celui que je cherche en vain, et qui eût été si heureux du succès de sa parole auprès des membres du Conseil; je l'avais vu si heureux lorsque l'édilité accueillit sa demande! Et aujourd'hui, il me faut lever les yeux au ciel pour le rencontrer...

Il est dit, Messieurs, que Duguesclin mourut avant que le gouverneur de la ville de Châteauneuf-Randon pût lui remettre les clés de la cité qu'il avait si bravement conquise, et qu'il les déposa sur son tombeau. Laissez-moi imiter ce touchant exemple et offrir à la mémoire de M. Colas des Francs l'honneur de ce Musée, dont il aimait tant à s'entretenir!...

Ce qui m'adoucit, Monsieur le Maire, une affliction que vous comprenez, c'est que j'ai toujours trouvé dans votre amour pour notre ville natale et pour les arts un appui et un encouragement. Si le berceau est commun, le dévoûment à la cité est le même, et, quand il s'agira de son honneur, je suis certain de vous rencontrer dans le chemin de nos ancêtres; eux également ont beaucoup aimé la ville qui, à deux fois, a sauvé la France, et qui porte sur son front la triple couronne de la vaillance, du savoir et des arts; cette couronne ne se flétrira pas entre vos mains, Monsieur le Maire, et vous, Messieurs du Conseil municipal, vous aimerez à lui ajouter toujours un nouvel éclat; vous l'aimerez également, Monsieur le Préfet, dont nous savons apprécier le goût éclairé pour la science et les arts.

Le 10 février 1879, j'étais heureux de dire au maire, M. Sanglier, dont la mémoire me sera toujours chère, que je remettais avec confiance le Musée entre ses mains; ma confiance n'a pas été trompée. Je renouvelle, le 7 juillet 1890, la première remise si féconde en prospérité; je la fais au nom d'Orléans, dont l'amour m'a continuellement inspiré, au nom des Sociétés savantes, qui sont l'ornement et l'honneur de la cité, au nom de Jeanne d'Arc, dont l'épée a protégé et la vie et le génie de nos aïeux.

Permettez-moi d'ajouter: je la fais au nom de votre concitoyen, dont cette ouverture sera la joie de ses derniers jours et une des consolations de ses dernières pensées.

Monsieur le directeur des Beaux-Arts, votre présence témoigne la sollicitude du gouvernement pour les grandes choses qui font les grands peuples. Tant que les nations conservent le culte des grandes pensées, elles gardent au cœur un germe d'immortalité. La France a sans doute porté bien haut la gloire des armes, et son épée triom-

phante a souvent frappé comme la foudre ; mais, quelquefois aussi, cette épée si glorieuse a été brisée entre ses mains, et ses tronçons ont couvert le sol même de la patrie. Elle les a, c'est vrai, rapidement ressaisis ; mais nos larmes de 1870 coulent encore, couleront longtemps. Mais si la France guerrière a pu fléchir, la France du savoir et des arts a toujours gardé la couronne ; aucune main n'a pu la lui arracher ! Voilà la gloire impérissable qu'on peut lui envier ; on ne l'en dépouillera jamais, jamais, et nous sommes tous, capitale et province, vaillamment résolus à entourer cette France que nous aimons tous du même amour, à l'entourer de tous les honneurs que donnent la majesté du savoir et les beautés de l'art. Dites, Monsieur le directeur, à notre ministre des Beaux-Arts, que vous avez entendu cette ferme résolution dans la bouche d'un Orléanais parlant au nom de ses concitoyens, que vous l'avez lue dans nos Musées, et que la ville de Jeanne d'Arc n'oubliera jamais la gloire de la patrie et l'honneur de la cité !

Il nous est donné, Monsieur le directeur des Beaux-Arts, de voir à vos côtés un concitoyen que nous avons, non pas donné, mais prêté à Paris, et qui, comme vous, a conquis une noble place dans le royaume des arts ; vos deux sciences et vos deux plumes sont les deux anneaux d'une précieuse et aimable chaîne !

A l'un, nous dirons : « Dirigez longtemps le beau royaume de la science française ! »

A l'autre, nous dirons : « Gardez toujours dans votre âme le souvenir d'une cité qui vous applaudit et fait mieux encore, qui vous garde dans son cœur fraternel !... »

Aussi remarquable par l'élévation de la pensée que par la justesse des éloges adressés à ceux qui, depuis 1879, ont contribué aux accroissements du musée, ce discours a été bien des fois interrompu par de vifs applaudissements, et, quand il a été terminé, bien des mains ont chaleureusement pressé celle du vénéré Directeur.

Puis M. le Maire a prononcé l'allocution suivante, dont l'heureuse inspiration, pleine de goût, de tact et de bonne grâce, a provoqué les bravos unanimes de l'auditoire.

Monsieur le directeur,

Au nom de la ville d'Orléans, je vous remercie !

Je remercie M. le Ministre de l'Instruction publique, qui, répondant avec une délicatesse exquise au désir que nous lui avions exprimé, nous a donné un témoignage tout particulier de bienveillance, en déléguant, pour le représenter à cette solennité, M. le directeur des Beaux-Arts, assisté de notre éminent compatriote, M. Lafenestre.

Je vous remercie, vous aussi, Messieurs, qui avez bien voulu accepter notre invitation.

Par votre présence vous donnez une preuve éclatante de votre intérêt pour ce musée, que le Conseil municipal vient d'agrandir en sauvant de la ruine deux élégantes façades de la Renaissance, vestiges des splendeurs architecturales de notre vieille cité ; vous affirmez votre profonde estime pour le savant, pour le collectionneur infatigable, qui, non content d'en compléter l'organisation si bien commencée par M. Mantellier, son prédécesseur, y installe tous les jours de nouvelles richesses.

Le désintéressement de M. l'abbé Desnoyers est inspiré, vous le savez, Messieurs, par la plus noble ambition, celle de développer et d'entretenir parmi ses concitoyens le culte des arts.

Ce désintéressement le désignait depuis longtemps pour une récompense hors ligne.

Le gouvernement de la République vient de la lui décerner en le nommant chevalier de la Légion d'honneur.

Jamais distinction n'aura été plus méritée et n'aura recueilli plus de suffrages.

M. le directeur des Beaux-Arts peut lire ici, sur tous les visages, cette approbation unanime, cette satisfaction générale.

Qu'il me permette de lui demander en votre nom, Messieurs, de l'exprimer à M. le Ministre de l'Instruction publique, avec les remercîments de la population tout entière. Qu'il veuille bien aussi agréer pour lui-même l'assurance de notre profonde gratitude.

Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, un panégyrique de M. Desnoyers.

J'aurais tant de bien à dire, que je craindrais de blesser sa modestie ou de rester au-dessous de la vérité. Et d'ailleurs, ces collec-

tions d'un prix inestimable, devenues pour notre cité un véritable livre d'histoire, un vaste champ d'études, dans lequel nous pouvons contempler à travers les âges le développement successif du travail et de l'intelligence de l'homme, ces collections, dis-je, ne font-elles pas mieux que de vaines paroles l'éloge de son dévoûment, de sa générosité et de son savoir ?

Monsieur le Directeur,

En rappelant ce que doit votre œuvre à l'initiative et à la volonté persévérante des maires, MM. Sanglier et Colas des Francs, vous avez bien voulu, *d'une manière particulière,* unir mon nom à ceux de mes regrettés prédécesseurs. Vous avez été trop bienveillant. Le mérite que vous m'attribuez, je le partage *sans réserve* avec mes honorables collègues de l'administration et du Conseil municipal !

Tous, nous sommes heureux de vous avoir permis, par notre faible concours, de créer ce charmant ensemble, que la ville d'Orléans peut appeler, à juste titre, son Musée historique.

Au nom de la Ville, Monsieur l'abbé Desnoyers, je vous renouvelle les remercîments de tous nos concitoyens.

Après M. Rabourdin-Grivot, M. le Directeur des beaux-arts a pris la parole.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire cette chaude et charmante improvisation, que la modestie de M. Larroumet n'a pas consenti à rédiger pour nous.

Avec la plus gracieuse courtoisie, il remercie d'abord les Orléanais de l'accueil qui lui a été fait ; il les félicite d'être venus si nombreux à cette inauguration d'un Musée, qui, dit-il, lui paraît n'avoir guère de rival en France que Cluny ; c'est avec admiration qu'il a trouvé si heureusement réunis les produits artistiques d'un des centres les plus anciens et les plus importants de la civilisation française.

Dans son aimable causerie, M. Larroumet a eu des accents d'une véritable éloquence pour rendre hommage au patriotisme orléanais ; mais il s'est montré particulièrement ingénieux et délicat dans l'expression de la reconnaissance que nous, enfants

d'Orléans, devons à l'homme de bien, au vénérable prêtre, à l'érudit aussi modeste que savant, au chercheur infatigable, qu'il a justement comparé aux moines Bénédictins, vouant leur vie à la science et à l'étude, au patriote enfin, animé d'un si vif amour de son pays, qui lui a consacré une longue et laborieuse existence, et dont le travail patient et éclairé a doté notre ville d'un des plus remarquables centres d'études historiques.

Il a terminé en rappelant les titres tout particuliers que s'est faits M. l'abbé Desnoyers à la distinction dont il vient d'être si justement l'objet; puis, après avoir, pour ainsi dire, cité à l'ordre du jour l'heureuse et féconde initiative dont la ville d'Orléans vient de donner l'exemple aux autres cités, M. Larroumet a, en quelques mots d'une extrême délicatesse, complimenté son collègue, notre compatriote, M. Lafenestre, ainsi que l'honorable M. Marcille, dont il ne pouvait manquer, en une pareille circonstance, de rappeler les travaux et les services dans une autre branche de l'art.

L'auditoire tout entier, en applaudissant chaleureusement et à plusieurs reprises le discours improvisé de M. Larroumet, a montré qu'il s'associait de tout cœur à l'hommage si mérité rendu à des hommes qui, à divers titres, se sont acquis des droits imprescriptibles à notre gratitude.

En souvenir de cette cérémonie, l'Administration municipale a offert à M. l'abbé Desnoyers, au nom de la ville d'Orléans, un exemplaire du bel et si remarquable ouvrage de MM. Collinot et de Beaumont, intitulé : *Encyclopédie des arts décoratifs de l'Orient*.

En sortant du Musée historique, M. Larroumet et M. Lafenestre se sont rendus au Musée de peinture, où ils ont été reçus par M. Marcille, qui les a guidés dans le dédale des salles servant actuellement de Musée. M. le Maire a profité de cette visite pour exposer les plans de restauration et d'agrandissement dressés par M. Lisch, Inspecteur des monuments historiques, auquel nous devons la restauration de la salle des Thèses. Après avoir vu tant de toiles, quelques-unes d'une

dimension considérable, mises sur chevalet ou appuyées aux murs de la salle d'entrée ; après avoir parcouru tant de petites salles décousues, où s'entassent, mal éclairés, tant de tableaux de valeur, il est facile de se convaincre que notre Musée est véritablement trop petit. Et que de trésors encore cachés, entre autres, notre riche collection d'estampes, surtout les portefeuilles provenant du cabinet de M. Constant Leber !

M. le Maire a fait pressentir que la ville demanderait à l'État 100,000 fr. pour les travaux qu'elle projette. M. Larroumet a reconnu qu'ils étaient de première nécessité pour l'honneur de notre ville, et il a promis son appui auprès du gouvernement.

Quelques jours après, la ville recevait du Directeur des Beaux-Arts, en souvenir de sa visite, une collection d'estampes faites dans les ateliers de chalcographie du Louvre.

En résumé, le 7 juillet 1890 a été une bonne et belle journée dans l'histoire de l'art à Orléans. La Société archéologique ne pouvait manquer d'en consigner le souvenir dans ses Annales.

TRANCHAU.

Lettres de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, conférant à Claude de la Châtre le titre et les fonctions de gouverneur d'Orléans (26 février 1592).

(Document original, offert aux Archives communales d'Orléans.)

Claude de la Châtre, maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur du Berry, puis d'Orléans, fut, en nos provinces, où ses ancêtres avaient exercé de hautes fonctions, un des personnages les plus considérables de la fin du XVI[e] siècle et du commencement du XVII[e].

Attaché, dès sa jeunesse, au connétable de Montmorency, il parvint rapidement, par son appui, aux grades les plus élevés de la hiérarchie militaire, et fut successivement commandant supérieur de la cavalerie légère, maréchal de camp, lieutenant-général, enfin maréchal de France, au service de la Ligue, en 1591.

Henri III l'avait nommé, de plus, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et, en 1575, ambassadeur près la reine d'Angleterre.

Les bienfaits du roi ne l'empêchèrent pas de s'enrôler dans le parti de *la Sainte-Union*, qui comptait parmi ses adhérents autant d'ambitieux et de mécontents que de fervents catholiques.

La Ligue existait depuis plusieurs années, à Orléans, quand le meurtre du duc de Guise, à Blois, le 23 décembre 1588, vint lui donner une extension considérable.

Soulevés par le duc de Mayenne et Roscieux, secrétaire du duc de Guise, les Orléanais coururent aux armes et attaquèrent la citadelle de la porte Bannier.

De Balzac d'Entragues, gouverneur pour le roi, voulut se rendre à son poste; mais les portes de la ville lui furent fermées, et le duc de Mayenne fit choix, pour le remplacer, de Charles de Lorraine, chevalier d'Aumale.

Peu d'années après, Claude de la Châtre fut, à son tour, investi de ces hautes fonctions.

La ville appartenait alors presque tout entière à la Ligue. La

citadelle, prise d'assaut en 1589, avait été démolie. Une notable partie des habitants s'était enrôlée dans une confrérie, dite du Petit-Cordon, instituée et dirigée par un prédicateur en renom, frère Hilaret, cordelier, qui mourut en 1590. Pour compléter les fortifications, Claude de la Châtre fit construire le ravelin de Saint-Laurent, et, pour donner satisfaction à la piété des Orléanais, il s'associa à quelques fondations religieuses.

La conversion d'Henri IV, en 1593, et le succès de ses armes ne tardèrent pas à modifier les tendances du gouverneur.

Les Orléanais l'avaient délégué aux États de la Ligue, convoqués à Paris par le duc de Mayenne. Cette réunion ayant été sans résultat, il revint à Orléans, et, d'accord avec l'évêque, Jean de l'Aubespine, et le maire, Jacques Chauvreux, il prépara la soumission de la cité à l'autorité légitime.

Le 15 février 1594, dans une nombreuse assemblée tenue à l'hôtel-de-ville, il fit connaître sa résolution personnelle de se rallier au Béarnais, et invita les habitants à faire de même. L'allocution qu'il prononça à cette occasion nous a été conservée dans un petit imprimé, dont quelques exemplaires sont parvenus jusqu'à nous (1).

Ses conseils furent écoutés, et, quelques jours après, une députation, composée du gouverneur, de l'évêque, du maire, du prévôt, de François de Beauharnais et de Pierre Boillève, échevin, fut chargée de se rendre auprès du roi, de lui porter les demandes des Orléanais et d'assister à son sacre.

Henri IV, heureux de la soumission d'une place importante et qui lui était chère, accueillit favorablement la députation, lui promit que la citadelle ne serait jamais reconstruite et accorda à la ville une somme considérable en indemnité des maux qu'elle avait soufferts.

Claude de la Châtre servit donc utilement, en ces graves circonstances, les intérêts de la province et ceux de l'État ; on

(1) *La proposition de M. de la Châtre, maréchal de France, faite au corps et communauty de la ville d'Orléans.* — A Chartres, 1594, in-8° de 22 pages.

regrette d'être forcé d'ajouter qu'il s'occupa beaucoup trop des siens. Il se fit confirmer par Henri IV le titre de maréchal de France et les fonctions de gouverneur d'Orléans, qu'il tenait de la Ligue, et stipula de plus, en sa faveur, disent les écrits du temps, la somme, énorme alors, de 898 mille livres.

Lorsqu'en avril 1601, Henri IV et Marie de Médicis vinrent à Orléans poser la première pierre de la réédification de la cathédrale, à demi ruinée par les protestants en 1567, Claude de la Châtre eut l'honneur de les recevoir à l'entrée de la ville.

Treize ans plus tard, il eut encore le privilège, au sacre de Louis XIII, d'y remplacer le connétable, comme étant le plus ancien des maréchaux de France, et de tenir en main l'épée nue durant la cérémonie et au festin royal.

Il mourut peu après, en décembre 1614, âgé d'environ soixante-dix-huit ans, et eut pour successeur, dans ses fonctions de gouverneur, François d'Orléans, comte de Saint-Pol et duc de Fronsac.

Les lettres du 26 février 1592, par lesquelles le duc de Mayenne confère à Claude de la Châtre les fonctions de gouverneur d'Orléans, sont un document de haute valeur, par l'énumération détaillée qu'il contient des attributions de ces hautes fonctions au XVIe siècle.

Ce titre précieux ayant été mis en vente, j'ai cru faire une chose utile en m'en rendant acquéreur, pour en enrichir les archives de notre cité. J'ai obtempéré ainsi, autant qu'il était en mon pouvoir, au vœu émis dans l'article 1er des statuts de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir (1).

BOUCHER DE MOLANDON.

(1) Les membres de la Société, pour concourir au but qu'elle se propose, devront aider, de tout leur pouvoir, à faire entrer dans les dépôts publics les titres et documents archéologiques relatifs à l'Orléanais. (Statuts de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, art. 1er.)

TEXTE DES LETTRES DU DUC DE MAYENNE.

Charles de Lorraine, duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat royal et couronne de France, A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut.

Peu après le piteux succes des Estats de Blois, considerant le peu de moïen qu'il y avoit de ranger au party des catholiques le Sr d'Antragues, bailly et lieutenant général au gouvernement d'Orléans, Nous aurions prié le sr de la Chastre, Chevallier de l'Ordre, Cappitaine des Cent hommes d'armes des Ordonnances, Bailly et gouverneur de Berry, de prendre le soing dudict gouvernement d'Orléans; En attendant que le Conte de Chiverny, lors chancelier de France, gouverneur dudict Orléans, se fust ouvertement déclaré du party des catholiques, lequel depuis s'estant déclaré en faveur des héréticques, nous aurions commis le gouvernement entier audict sieur de la Chastre ne pouvant faire une meilleure ny plus digne eslection. Et d'autant que depuis nous ne lui en aurions faict expédier aucun pouvoir par inadvertance craignant qu'il en fust recherché à l'advenir, en approuvant, vallidant et auctorisant tout ce qu'il a cy devant faict pour raison de ladicte charge de gouverneur et lieutenant général à Orléans, *Nous l'avons* en vertu de notre pouvoir commis, ordonné, depputé et estably, commettons, ordonnons, depputons et establissons par ces présentes gouverneur et lieutenant général en ladicte ville et bailliage d'Orléans, et ladicte charge de gouverneur et lieutenant général luy avons donné et octroié, donnons et octroions par ces présentes, avec plain pouvoir et auctorité de contenir et faire vivre les habitants de ladicte ville et bailliage en bonne paix, unyon, repos et tranquilité les ungs avec les autres. Et s'il survient aucun débat les mander par devers luy pour les mettre d'accord. Oyir les plainctes et doléances du peuple et sur icelles leur pourvoir. Et en ce qui est et concerne le faict de la justice, les envoyer par devers les officiers d'Icelle auxquelz la cognoissance en appartiendra, tenir la main à l'exécution de leurs sentences et jugements. S'employer à ce que le respect, auctorité et obéissance qui est deue aux magistratz leur soit maintenue et conservée. Empescher soigneusement qu'il ne se fasse aucunes menées, praticques et négociations pour troubler le bien et repos publicq. Rompre et dissiper aussy toutes assemblées illicites et extraordinaires soubs quelque prétexte et occasion que ce soit,

Remettre le tout selon les formes ordinaires et de tout temps accoustumées, pourvoir et donner ordre à faire faire magasins de vivres, pour subvenir à la nourriture des gens de guerre estans et qui pourront estre mis pour la seureté et conservation de ladicte ville et bailliage.

Les faire distribuer ainsi qu'il advisera pour le mieulx, faire travailler aux réparations et fortifications qu'il jugera nécessaires es villes et places fortes. Les mettre en si bon estat que les desseings des ennemis demeurent inutilz. Et pour cest effect astraindre et faire contraindre à venir travailler par corvées d'hommes et harnois tous ceulx qu'il verra estre à contraindre par toutes voyes deues et raisonnables ; faire garder les pontz, portz et avenues dudict gouvernement par telles gens qu'il advisera ; Veoir les lettres, pacquetz, mémoires et instructions qui y passeront ; iceulx retenir si besoing est pour après nous en advertir. Si aucunes trouppes de gens de guerre y passoient qui ne fussent levées en vertu de nostre Commission, les tailler et mettre en pièces si faire se peult, faire faire les monstres et reveues des gens de guerre qui sont et seront cy après audict gouvernement ; ordonner de leurs paiemens ainsi qu'il advisera pour le mieulx, deppartir des Commissaires et Controlleurs ordinaires des guerres pour faire lesdictes monstres et en leur absence en commettre d'extraordinaires ; commander aux cappitaines des places fortes, entrer en icelles, les depposer et en mettre d'autres selon qu'il cognoistra le bien général le requérir ; composer et disposer des prisonniers de guerre, les mettre à rançon et les faire pugnir s'il trouve que faire se doibve ; Assiéger les villes, chasteaulx, et places dudit gouvernement qui se trouveront occuppées par lesdits ennemis, les battre et prendre à force d'armes, composition ou autrement ainsi qu'il advisera pour le mieulx ; et pour cest effect et choses susdictes convocquer le ban et arrière-ban. S'ayder des gens de guerre qui sont en ladicte ville et bailliage ; en lever d'autres si besoing est en vertu de ses commissions, prendre et s'aider de l'artillerie, boulletz, pouldres et munitions qui luy feront besoing. Enjoignant en ce faisant à ceulx qui l'ont en garde et à tous les officiers de ladicte Artillerie de satisfaire et obéir à ce qui leur sera commandé et ordonné de sa part dont ils demoureront deschargez. En rapportant certification suffisante signée dudit s^r de la Chastre ; faire pareillement levée de pionniers, chevaulx d'artillerie et munitions de guerre. Ordonner et pourvoir à ce que toutes sortes de deniers tant des tailles que autres qui ont esté et seront mis sur et imposés cy après soit sur le vin, marchandises ou autrement, soient employez selon les estats qui en seront par nous dressez ; Mander et faire venir par devers luy

ou ceulx qu'il commettra pour cest effect ceulx qui ont eu et ont à présent la charge d'eschevins pour rendre compte de leur administration ; et s'il se trouve de l'abbus ou convenence nous en advertir pour en commettre d'autres en leur lieu. Et les faire pugnir s'il est trouvé que faire se doibve. Prions et néanmoins en vertu de nostre pouvoir mandons et ordonnons aux gens du clergé, de la noblesse, officiers, maires, eschevins, cappitaines et habitants des villes dudict gouvernement qu'ils ayent à se rendre par devers ledict sr de la Chastre toutes les fois qu'il les en fera advertir et qu'il jugera nécessaire pour leur bien, seureté et conservation. Leur ordonner tout ce qu'ilz auront affaire, et aux Cappitaines, chefz et conducteurs de gens de guerre tant de pied que de cheval de quelque nation qu'ilz soient, estans et qui seront audict gouvernement à luy obéir et le recognoistre en tout ce qu'il leur commandera pour le bien et avancement de ceste saincte cause ; Et générallement faire en ladicte charge de gouverneur et lieutenant général en ladicte ville et bailliage d'Orléans tout ce qu'il cognoistra et verra estre requis et nécessaire pour le bien et repos publicqs, et manutention dudict gouvernement en l'obéissance et unyon des catholiques, jacoit qu'il y eust chose qui requist mandement plus spécial qu'il n'est contenu en ces dictes présentes, pour par ledit Sr de la Chastre ladicte charge de gouverneur et lieutenant général en ladicte ville et balliage d'Orléans, avoir, tenir et doresnavant exercer par luy, et en joir et user aux honneurs, auctoritez, prérogatives, gaiges, estats, appointemens et entretenences à ladicte charge appartenant, telz et semblables dont joissoit ledict Conte de Chiverny.

Si prions Messieurs les gens tenant la court de parlement de Paris, qu'après avoir prins et receu le serment dudict Sr de la Chastre en tel cas requis et accoustumé, Icelluy fassent, souffrent et laissent joir et user du contenu en cesdictes présentes ; et icelles lire et enregistrer en leurs registres purement et simplement sans aucune restrinction ny modification. Prions en outre Messieurs les gens tenans la chambre des Comptes audict lieu qu'ilz facent semblablement lire et enregistrer cesdictes présentes en leurs registres et passer et allouer à la reddition des comptes du Trésorier de l'ordinaire et extraordinaire des guerres, Artillerie, vivres et munitions, tous les mandemens et ordonnances esmanées de luy. Lesquelles dès maintenant comme dèslors nous avons vallidées et auctorisées, vallidons et aucthorisons par ces présentes comme si faictes par nous avoyent esté. Mandons aussy aux Conseillers et Trésoriers de l'Espargne présents et avenir qu'ilz ayent chacun en l'année de leur exercice à payer, bailler et délivrer audict Sr de la Chastre comptant

lesdicts gaiges estats et entretenences à ladicte charge de gouverneur et lieutenant général appartenant. Selon et ainsi qu'il sera porté par les Estats et ordonnances qu'à ceste fin nous leur en ferons expédier. Enjoignant au surplus en vertu de nostre dict pouvoir à tous qu'il appartiendra de quelque qualité et condition qu'ilz soient et puissent estre. Et auxdits Cappitaines, Chefz et conducteurs desdits gens de guerre estans et qui seront en ladicte ville et gouvernement qu'ilz ayent à luy obéir et le respecter tout ainsi qu'à nostre propre personne sans y faire aucune difficulté. En tesmoing de quoy Nous avons signé ces présentes de nostre propre main et à icelles faict mettre et apposer le scel de France.

Donné au Camp de Maignières, le xxvie jour de Février l'an mil cinq cens quatre vingtz douze.

CHARLES DE LORRAINE.

Par Monseigneur : BAUDOUYN.

Au dos sont inscrites les mentions suivantes :

Le Sr de la Chastre a esté receu gouverneur et lieutenant général desdictes ville et bailliage d'Orléans suyvant les lettres presentement leues et a faict le serment pour ce requis suyvant le registre de ce jour et profession de sa foy qu'il a jurée.

A Paris, en parlement le quatorzième jour d'avril mil cinq cens quatre vingt douze.

DU TILLET.

Les lettres contenues au blanc de l'autre part ont esté leues et publiées judiciairement ; le siège ordinaire du bailliage d'Orléans tenant ; ce requérans maistres Claude Chottart le jeune et François Peigné, advocat et procureur dudict sieur de la Chastre ; oy et consentant le procureur du Roy aud. bailliage et est ordonné qu'elles seront registrées au greffe dud. bailliage pour y avoir recours ; et coppies d'icelles vidymées et par le greffier envoyées aux chastellenies de seur accès d'icelluy bailliage pour y estre pareillement publiées. Donné à Orléans par Nous Lois Aleaume, seigneur de Verneuil, conseiller du roy nostre sire, président au bailliage et siège présidial d'Orléans, assisté des lieutenant-général, juge, magistrat criminel et conseillers magistratz dudict siège. Le Mardi, vingt ungiesme jour d'avril l'an mil cinq cens quatre vingtz douze.

SARREBOURCE.



1593. — Pour le gouvernement d'Orléans.

Registrées en la Chambre des Comptes, Oy le procureur général du Roy, et ce en vertu d'aultres lettres patentes dudit Seigneur de Mayenne du treizième jour de ce présent mois de juing pareillement registrées, contenans entre aultres choses Relief de surannation des présentes Selon et ainsy qu'il est contenu au registre sur ce faict. Le vingt cinquième jour de juing, l'an mil cinq cens quatre vingts et treize.

JANES.

Ouvrages offerts à la Société pendant l'année 1890.

I. — DONS DE L'ÉTAT.

Ministère de l'Instruction publique. — *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 13e et 14e sessions, 1889, 1890.

— *Annuaire des Bibliothèques et des archives*, année 1890.

— *Gazette des Beaux-Arts* : les 12 numéros de 1890.

— *Chronique de la Gazette* : année 1890.

— *Revue historique*, année 1890.

— *Revue archéologique*, année 1890.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* : année 1889, n° 3 ; année 1890, nos 1, 2 — *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*. Edm. Le Blant. 1890.

— *Bulletin historique et philologique*, année 1889, nos 3-4 ; année 1890, nos 1, 2-3.

— *Bulletin de la section des sciences économiques et sociales*, année 1889.

— *Bulletin des Bibliothèques et des Archives*, année 1889, n° 2.

— *Annuaire des bibliothèques et des archives*. 1890.

Musée Guimet. — *Revue des religions*, t. XX, nos 1, 2 et 3 ; t. XXI, nos 1, 2 et 3 ; t. XXII, nos 1 et 2.

— *Annales*, t. XV, XVI, XVII. — *Histoire des religions de l'Inde*, de Milloué. In-12.

— *Journal des savants*, année 1890.

— *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LI, livraisons 1 à 5.

— *Discours prononcés au Congrès des sociétés savantes le 31 mai 1890*.

— *Rapport de M. Héron de Villefosse sur les ouvrages relatifs aux antiquités de la France*. (Concours de 1889.)

II. — DONS ET HOMMAGES.

M. Baguenault de Puchesse. — *Revue des questions historiques*, 91e et 92e livraisons de 1889 ; 93e et 94e de 1890.

Barbier de Montaut (Mgr). — *Une chanson manuscrite relative à Mgr Bernier, évêque d'Orléans.*

M. Barbier (l'abbé Paul). — *Mgr Hautin, évêque d'Évreux.*

M. Barthélemy (An. de). — *Classification chronologique des monnaies gauloises.* Broch. de 8 p.

M. Barthélemy, inspecteur primaire en retraite. — *Les antiquités et recherches des villes, châteaux et places les plus remarquables de toute la France.* In-12. Paris, Jérémie Bouilleret, 1648.

M. Bernois (l'abbé). — *Mgr Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque d'Evreux, 1698-1781.*

M. Badel (Émile). — *Jeanne d'Arc à Nancy. 1429-1480.* Broch. gr. in-8°.

M. Boullet (Dr Louis). — *Sully, son château, son ancienne baronnie,* par le docteur Boullet. Herluison, 1869.

M. Chapellier. — *Étude historique et géographique sur Domrémy.* Broch. in-8°. Saint-Dié, 1890.

M. Clerval (l'abbé). — *De l'enseignement des arts libéraux à Chartres et à Paris dans la première moitié du XIIe siècle.* Paris, 1884, broch. de 24 p.

— *La famille Chardonel, en latin « Cardinalis », et les vitraux de la chapelle du Pilier dans la cathédrale de Chartres.* Broch. de 12 p. Chartres, 1890.

— *Translationes sancti Aniani, Carnotensis episcopi, annis 1136 et 1264.* Broch. de 19 p. Bruxelles, 1888.

Cochard (l'abbé). — *La cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans.* Broch. in-12.

— *De schola elnonensi Sancti Amandi a sæculo IX-XII,* Julius Desilve. 1 vol. in-8°.

— *Les Enfants de Saint-Dominique dans l'Orléanais. Les Jaco-*

bins d'Orléans. Les Dames de Saint-Dominique-lès-Montargis. Broch. in-8°, 1890.

M. Colas de la Noue. — *Un précurseur de l'enseignement, l'abbé de Portmorand.* 1891.

— *Lettres inédites de l'abbé Bernier, André Joubert.* Broch. in-8°. Angers, 1890.

M. Couret. — *Les cahiers de 1789 pour l'ancien baillage d'Orléans.* Broch. in-8°.

— *Officium Sancti Sepulchri, ad usum perigrinorum et militum Sancti Sepulchri Hierosolymitani.* Broch. pet. in-16. Herluison, 1890.

M. Delisle (Léopold). — *Fragment d'un registre des enquêteurs de saint Louis.* Broch. de 16 p. 1890.

— *Le Formulaire de Tréguier et les Écoliers bretons des Écoles d'Orléans au commencement du XIVe siècle.* Broch. in-8° de 20 p.

— *Instructions du Comité des travaux historiques, Littérature latine et Histoire du moyen âge.*

— *La Chronique des Tard-Venus.* Broch. in-8°.

— *Catalogue des manuscrits du fonds de la Trémoille.*

M. Domet (Paul). — *Journal de Fontainebleau, 1795 à 1799.*

M. Drapier. — *Table des travaux de la Revue Britannique,* depuis sa fondation (1825) jusqu'en 1880.

M. Dupré (A.). — *Statuts des Vignerons blésois au XIIIe siècle.* Plaq. in-8° de 8 p.

M. Dureau. — Photographie du château de Vaux-la-Gaillarde, commune de Vitry-aux-Loges (Loiret).

Mlle Foulques de Villaret (A. de). — *Nos martyrs de la foi. Les prêtres orléanais dans les prisons de la Gironde et sur les pontons de la Charente, 1793-1794.* Broch. in-8°.

— *Identification des nom et surnom du page de Jeanne d'Arc, à propos de l'apetissement de la pinte à Châteaudun.*

— *Louis de Coutes, page de Jeanne d'Arc, improprement appelé Louis de Contes. Son origine, sa famille.* Orléans, Herluison, et Châteaudun, Louis Pouillier, 1890.

M. Fournier (jeune). — Plan des substructions découvertes en creusant un puits pour la fondation d'un mur, rue de l'Oriflamme, 3.

M. Gillard (Gabriel). — Pierres tombales dans l'église de Conie.

— *Arrêt du parlement de Paris sur la confiscation du fief du four à ban d'Arrou (1505).*

— *Lettres d'un curé de Châteaudun et de son frère, 1792-1797.*

M. Guignard (Ludovic). — *Le Loir-et-Cher au Congrès préhistorique de Paris en 1889.* Plaq. de 80 p.

— Deux dessins à la plume représentant la ville de Blois et le château d'Amboise, d'après d'anciennes gravures.

— Un jeton de cuivre de Louis XIII ; au revers : « Pour la maison de ville d'Orléans. »

— *Artins et ses tombeaux.* Broch. in-8°. Vendôme, 1890.

M. Herluison. — *Le Bibliophile orléanais*, deux numéros.

— *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, par M. l'abbé Mouchard, 8 mai 1890.

— *La bataille de Patay, 1429, ou la croix Blon*, par de Vassal.

— *L'hôtel Cabut, ses annexes et les collections du Musée historique d'Orléans.* Notice sommaire. Herluison, 1890.

— Portrait d'une tapisserie faite il y a deux cents ans, où est représenté le roi Charles VII allant faire son entrée en la ville de Rheims pour y être sacré, à la conduite de la Pucelle d'Orléans, 1429. J. Poinsart, f.

— *Vingtième anniversaire du combat d'Orléans*, par M. l'abbé Chapon. Discours prononcé le 11 octobre 1890, à Fleury.

M. Jarry (Louis). — Photographie de la plaque tumulaire de l'évêque d'Orléans, Guillaume de Bucy.

— Catalogue illustré de la collection Eugène Piot. Antiquités.

Jovy (Ernest). — *La question du grec.* Br. in-8. 1886.

M. Lanery d'Arc (Pierre). — *Jeanne d'Arc*, par André Thevet. Orléans, Herluison, 1890.

M. Latour (René). — *La Plaidoirie devant les tribunaux et l'Ordre des avocats.* Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée des tribunaux, le 16 octobre 1890.

M. Lèbe-Gigun. — *Cosnier et les origines du canal de Briare.* Broch. in-8°.

Le Normant des Varannes (Mme veuve). — *Histoire de Louis XVII*, d'après des documents inédits et privés. 1 vol. in-8°.

M. Marsy (comte de). — *La fausse Jeanne d'Arc : Claude des Armoises.*

M. Moreau (Frédéric). — *Album Caranda* (suite). Supplément au fascicule de 1888. *Les fouilles de Cys-la-Commune (Aisne), et fin de celles de Chassemy.* 1889.

M. Morize (L.). — *Étude archéologique sur l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay.*

M. Mougenot (Léon). — *Jeanne d'Arc à Nancy et la Chronique de Lorraine.* Broch. in 16 de 25 p.

M. Paturange (l'abbé). — Copie de l'acte notarié mentionnant la dédicace et la consécration de l'église de Vieilles-Maisons (Loiret), 24 mai 1497.

— *Lettres spirituelles de M. l'abbé des Marais, évesque de Chartres, et de Madame de Maintenon.* T. II, manuscrit relié, in-4.

M. Pichard. — *Code de l'instruction primaire, 1890.*

M. Plat (l'abbé Ernest). — *L'abbaye royale du Lieu Notre-Dame-lès-Romorantin.* Broch. in-8°. 1886.

M. le Préfet du Loiret. — *Rapport et procès-verbaux de la Session du Conseil général d'avril 1890.*

— *Session d'août 1890.*

M. le Préfet de Loir-et-Cher. — *Rapport et procès-verbaux de la Session du Conseil général d'avril 1890.*

— *Session d'août 1890.*

Regnault (Mgr), évêque d'Orléans. — *Lettres pastorales et mandements.* 3e vol.

M. Rocheterie (Max. de la). — *Histoire de Marie-Antoinette.* 2 vol. in-8°. 1890. (Ouvrage couronné par l'Académie française.)

M. Tollet. — *Description de l'hôpital civil et militaire suburbain de Montpellier.*

M. Tranchau. — *Le prix Robichon de 1860 à 1889*, par M. Herluison.

III. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES (ÉCHANGES).

Abbeville. — Société d'émulation. *Bulletin*, années 1889 et 1890. — *Mémoires*, t. XVIIe de la collection ; 4e série, t. I, 1re partie.

Alby. — Société archéologique du Tarn. *Revue du département du Tarn :* n°s 11 et 12, 1889 ; 1 à 9, 1890.

Amiens. — Société des antiquaires de Picardie. *Bulletin*, année 1889, n°s 3 et 4 ; année 1890, n°s 1 et 2. — *Mémoires*, 3e série, t. XI et XII. — *Album archéologique*, 4e fascicule, 1889, gr. in-4°.

Angers. — Société nationale d'agriculture. *Mémoires*, t. III, 4e série, 1889.

— Académie des sciences et belles-lettres. — *Statuts*. Discours de rentrée du 22 novembre 1888. *La France préhistorique* (Carthailhac), analyse par Piette.

Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente. *Bulletin*, t. XI, 1889.

Arras. — Commission des antiquités du Pas-de-Calais. *Bulletin*, t. Ier, 2e livraison.

Autun. — Société éduenne. *Mémoires*, t. XVII.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. *Bulletin*, année 1889, 43e volume, 2e semestre ; année 1890, 44e volume.

Beauvais. — Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. *Mémoires*, t. XXV, 1re partie, 1889.

Besançon. — Société d'émulation du Doubs. *Mémoires*, 6e série, t. IV, 1889.

Béziers. — Société archéologique, scientifique et littéraire. *Bulletin*, 2e série, t. XIII, 2e livr.

Bone. — Académie d'Hippone. *Bulletin*, n°s 22 et 23.

Bordeaux. — Société archéologique. *Bulletins*, t. XIII, 4e fascicule, 1888.

Bourg. — Société d'émulation de l'Ain. *Annales*, janvier à septembre 1890.

Bourges. — Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, 4e série, t. VI, 1890.

Brive. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. *Bulletin*, t. XII, 1e, 2e et 3e livr., 1890.

Cahors. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. *Bulletin*, t. XIV, 1er, 2e, 3e et 4e fasc.

Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. *Mémoires* et *Documents*, t. XXVIII. Table.

— Académie des lettres, sciences et arts de la Savoie. *Mémoires*, 4e série, t. II, 1890.

Chartres. — Société archéologique d'Eure-et-Loir. *Bulletin*. — *Mémoires*, n° 189, février 1890. — *Procès-verbaux*, n° 190, juillet 1890. — *Monographie de la cathédrale de Chartres*, par l'abbé Bulteau, t. II, nos 6, 7 et 8.

Châteaudun. — Société archéologique dunoise. *Bulletin*, nos 83, 84, 85 et 86.

Clermont-Ferrand. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Mémoires*, 2e série, 1er et 2e fasc. — *Bulletin*, année 1889.

Compiègne. — *Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne*. Broch.

Dax. — Société de Borda. *Bulletin*, année 1890.

Dijon. — Académie des sciences, arts et belles-lettres. *Mémoires*, 3e série, t. I, 1871-1873, et 4e série, t. I, 1888-1890.

— *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, année 1889.

Épinal. — Société d'émulation des Vosges. *Annales*, année 1890.

Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais. *Annales*, 4e trimestre 1889, 1er, 2e et 3e trimestres 1890.

Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes. *Bulletin*, les 4 numéros de 1890.

Grenoble. — Académie delphinale. Table des matières, depuis la fondation de la Société, 1787-1886. — *Bulletin*, 1862 à 1864, 4e série, t. III.

Guéret. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. II, 2e série, 4e *Bulletin*.

Langres. — Société historique et archéologique. *Bulletin*, t. III, nos 43, 44, 45 et 46.

Le Havre. — Société havraise d'études diverses. Recueil des travaux, 56e année, 1889.

Le Mans. — Société historique et archéologique du Maine. *Revue*, t. XXV, 1er semestre 1889 ; t. XXVI, 2e semestre 1889.

— Société d'agriculture, sciences et arts. *Bulletin*, t. XXXII, 2e série, 1er et 2e fascicules, 1889.

Le Puy. — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. *Mémoires et Procès-verbaux*, t. V, 1re et 2e parties.

Limoges. — Société archéologique du Limousin. *Bulletin*, tome XXXVII, 2e livr.

Lons-le-Saulnier. — Société d'émulation du Jura. *Mémoires*, 4e série, 5e vol., 1889.

Lyon. — Société académique des sciences, lettres et arts, 24e, 25e et 26e vol.

Marseille. — Société de statistique. *Répertoire des travaux*, t. XLI, 2e et 3e parties, 1888.

Montauban. — Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne. *Bulletin*, t. XVII, année 1889, 4 fasc.

Montbéliard. — Société d'émulation. *Mémoires*, t. XX.

Montbrison. — *Bulletin de la Diana*, t. V, nos 4, 5, 6 et 7.

Moulins. — Société d'émulation. *Bulletin*, t. XXIII, 1re, 2e et 3e livr. — *Catalogue du Musée départemental.*

Nancy. — Société d'archéologie lorraine. *Mémoires*, 3e série, t. XVII. — *Journal*, 38e année, 1889.

— Académie de Stanislas. *Mémoires*, 5e série, t. VII, 1889.

Nantes. — Société archéologique. Catalogue du Bulletin de la Société (années 1859 à 1886).

— Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. *Annales*, t. X de la 6e série, 1889 ; t. Ier de la 7e série, 1er semestre de 1890.

Nice. — Société centrale d'agriculture, d'horticulture et d'acclimatation. *Bulletin*, 1890.

Nîmes. — Académie du Gard, *Mémoires*, 7e série, t. XI, 1888.

Orléans. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, t. XXIX, n° 3.

Paris. — Société française de numismatique et d'archéologie. *Annuaire*, les 6 livraisons de 1889.

— Société de l'histoire de France. *Annuaire-Bulletin*, t. XXV, feuilles 10 à 19 ; t. XXVI, 1 à 10.

— Société des études historiques. *Revue*, 4e série, t. VII, 2e part.

— Société des antiquaires de France. *Bulletin*, 1888. — *Mémoires*, 1888, 5e série, t. IX.

— *Revue des études grecques*, t. II, n° 8 ; t. III, nos 9, 10, et 11.

— Société des amis des sciences. *Compte-rendu*, 29e et 30e exercices.

— Société française d'archéologie. *Congrès archéologique de France*, 54e session, tenue à Soissons et à Laon en 1887.

Pau. — Société des sciences, lettres et arts. *Bulletin*, 2e série, t. XVII et XVIII.

Périgueux. — Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletin*, t. XVII, 1890.

Poitiers — Société des antiquaires de l'Ouest. *Bulletin*, 4e trimestre de 1889, 1er, 2e et 3e de 1890.

Reims. — Académie nationale. *Travaux*, 82e volume, année 1886-1887, t. II, 84e volume, année 1887-1888, t. II.

Rennes. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine. *Mémoires*, t. XIX et XX (1re partie).

Rodez. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. *Procès-verbaux*, I, II, III. — *Mémoires*, t. IX. — *Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron*, par Vayssier. — *Documents sur les Ordres du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem en Rouergue*. — *Essai de la Flore du Sud-Ouest de la France*, par l'abbé Revel.

Romans. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, année 1890.

Rouen. — Académie des sciences, belles-lettres et arts. *Précis analytique des travaux de l'Académie*, 1888-1889.

— Commission des antiquités de la Seine-Inférieure. *Bulletin*, t. VIII, 2e livr.

Saint-Omer. — Société des antiquaires de la Morinie. *Bulletin*, livraisons 152, 153, 154. — *Memoires*, t. XXI.

Saintes. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — *Revue de Saintonge et d'Aunis. Bulletin*, t. X, livraisons 1 à 6, 1890.

— Commission des arts et monuments historiques. *Recueil*, 3e série, t. III, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e livr., 1890.

Senlis. — Comité archéologique. *Comptes-rendus* et *Mémoires*, 3e série, t. III, 1888.

Soissons. — Société archéologique. *Bulletin*, t. XVIII, 2e série.

Toulon. — Société des sciences, belles-lettres et arts du Var. *Bulletin*, t. XV, 1er fascicule, 1889.

Toulouse. — Société archéologique du midi de la France. *Bulletin des séances*, nouvelle série, n° 4. 1889, et n° 5, 1890. — *Mémoires*, t. XIV, 3e livr., 1889.

Tours. — Société archéologique de la Touraine. *Bulletin*, t. VIII, 3e et 4e trimestres 1889, 1er et 2e trimestres 1890. — *Mémoires*, t. XXV, 1889.

Troyes. — Société académique du département de l'Aube. *Mémoires*, t. XXVI, 3e série.

Valence. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. *Bulletin*, nos 92 à 95.

Valenciennes. — Société d'agriculture, sciences et arts. *Revue*, nos 9 à 12 de 1889 ; nos 1 à 10 de 1890.

Vannes. — Société polymathique du Morbihan. *Bulletin*, années 1888 et 1889.

Vendôme. — Société archéologique, scientifique et littéraire. *Bulletin*, t. XXVIII, 1889.

Versailles. — *Commission départementale des antiquités et des arts*, t. IX et X.

IV. — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. — Académie d'archéologie de Belgique. *Annales*, t. XLIV, 4e série, t. IV. *Bulletin*, XVII à XXI.

Bruxelles. — Commissions royales d'art et d'archéologie. *Bulletin*, 27e année, 1888.

— Société royale de numismatique belge. *Revue de numismatique*, 1re 2e, 3e, 4e livraisons, 1890.

— Société des Bollandistes. *Analecta Bollandiana*, t. VIII, fasc. 4; t. IX, fasc. 1, 2, et 3.

Christiania. — Onze volumes ou livraisons d'histoire et de littérature ; programmes de l'Université de Christiania.

Genève. — Société de géographie. *Le Globe*, 5e série, t. IX. — *Bulletin*, nos 1 et 2, 1890.

— Société d'histoire et d'archéologie. *Mémorial des cinquante premières années de la Société d'histoire et de géographie de Genève.*

Gorlitz. - *Nouveau Magasin de Lusace*, 1re et 2e livr., 1889.

Liége. — Institut archéologique liégeois. *Bulletin*, t. XXI, 2e livr.

Lund. — *Universitas Lundensis, Acta universitatis*, t. XXV (1888-1889).

Metz. — Académie. *Mémoires*, 3e série, 15e année, 1885-1886 ; 16e année, 1886-1887.

Namur. — Société archéologique. *Annales*, t. XVIII, 2e, 3e et 4e livr.

— *Bibliographie namuroise*, t. II, 1re livr., 1800-1830.

Saint-Pétersbourg. — Société impériale russe d'archéologie. *Comptes-rendus*, t. V, 1er fasc., 1890.

Vienne (Autriche). — *Mitheilungen des geographiesen Gesellschaft.*

Washington. — Smithsonian institution. — *Annual report*, 1883-1884, 1884-1885, 1886, 1887, 1889.

Zagreb (Agram). — Société archéologique croate. *Viestnik*, XII, br. 3 et 4.

V. — ACQUISITIONS.

Promenades pittoresques dans le Loiret, par MM. Huet et Pigelet, 7e et 8e fascicules.

Jeanne d'Arc, par Marius Sepet. Tours, Mame. Broch. in-12.

Jeanne d'Arc, par H. Wallon, édition abrégée. Paris, Hachette. Broch. in-12.

VI. — ABONNEMENTS.

Revue critique, année 1890.

Polybiblion, année 1890, partie littéraire et partie technique.

Bulletin bibliographique, année 1890.

Revue d'Alsace, t. IV, janvier à septembre 1890.

Revue de Loir-et-Cher, année 1890.



IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

TABLE DES PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE NEUVIÈME VOLUME DES BULLETINS

(Bulletins n[os] 132 à 143. — 1887-1890.)

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE NEUVIÈME VOLUME

A



B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M


Digitized by Google

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y



IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

